

**S
T
A
R
T**

ARCHIVES
OF THE

ARCHDIOCESE
OF NOUMEA

*filmed for
ompa suva*

OMPA 216.

—

A.A.N. 36.2

ETC.

+

Bourail, le 17 Février 1922.

Monsieur,

Ne recevant aucune nouvelle de l'affaire des 6 lots de village (79-84), j'ai me demande si, parmi tant d'autres soucis, Votre Grandeurs n'en aurait pas quelque peu perdue de vue.

Veuillez excuser l'insistance du missionnaire de Bourail. C'est qu'il s'agit de ne pas laisser passer l'occasion. Le proverbe dit qu'il faut battre le fer pendant qu'il est chaud, or, Monsieur le Gouverneur a promis de secourir avec bienveillance cette transaction. Serait-elle convenable - il

N'en profiter avant qu'il ait
oublié ce dont il s'agit.

Vous m'avez prouvé, Monseigneur,
de faire une démarche dans ce sens
auprès du chef de la Colonie. J'ose
prier votre Grandeur de ne pas trop
attendre.

— Un décret de la S. Congrégation
des Rites du 9 Novembre 1921 accorde pour
la France et ses colonies, quela solennité
de la fête de St^e Jeanne d'Arc, fixée
jusqu'ici au dimanche dans l'Octave
de l'Ascension, soit désormais fixée
avec les mêmes privilèges au 2^e
dimanche de mai. Ce transfert a
évidemment pour but de raccorder
la fête religieuse avec la fête civile
qu'un vote du Parlement (10 juillet 1910)

a placée au 2^e dimanche de mai.

Je demande s'il faudra
tenir compte de cette nouvelle décision
en 1922. Notre Ordo n'en pourrait tenir
compte puisque le décret a paru après sa
rédaction. Les confrères par ici désireraient
être fixés là-dessus.

— Je prends bien part aux ennuis
et difficultés que causent à votre
Grandeur les divers dév's survenus et
l'état précaire de plusieurs confrères,
notamment du Père Berne et, y dernier
lieu, du Père Boileau. Puisse l'insipis-
sité de ce dernier n'avoir pas de
suites et la bonté de M. S. Berne le raffermir
suffisamment pour lui permettre d'as-
surer son petit ministère ! Je répète
chaque jour dans ce but l'invocatioⁿ

Salus infirmorum, O. p. n. —

Je suis sans nouvelles tout-à-fait récentes d'Azareu. Mais j'en trouvais le 3 février pour l'adoration réparatrice. Je voulais d'abord refuser de prêcher pour donner au Père une petite leçon; puis, j'ai pensé qu'il valait mieux m'exécuter, ce qui a eu lieu.

L'esprit est, je crois, un peu meilleur; ou plutôt, devant l'inutilité de leurs tentatives, les gens prennent leur parti de l'inévitable.

Monsieur Venard m'a permis de faire demain la délimitation du lot N^o 8. J'ai fait faire 4 bornes en bonne pierre pour cette destination.

Veillez agréer, Monsieur, l'hommage du profond respect avec lequel je suis, votre très humble
Secrétaire
M. de Thuret

2000 RAIL

Numero, le 18 mars 1922

Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de vous adresser à votre bienveillance
la demande ci-jointe adressée par le Sr. Coile de St. Mary
concernant le lot de village no 149 & 84 de Beauvil.

Je vous prie de vouloir agréer mes
meilleures dispositions au R. P. de Beauvil, ^{pour lequel je suis} et de vouloir
me faire part de la grande opportunité qu'il y aurait à passer
le lot pour avoir un fait & accompli d'un profit
à établir à meilleur marché de l'opéra. Personnellement,
je me souviens très bien que j'ai une vue de ces lots à Beauvil
de R. P. de Beauvil & au point de vue de l'importance de
ceux-ci à leur venue par Monsieur le Comte de Beauvil
besoin de Beauvil pour la simplification du matériel sur
de même lot 99 & 84. La diminution d'importance de
la Administration provinciale dans la section a sans
doute simplifié la vie à l'école de Beauvil. Cette section
pourrait sans doute avoir lieu maintenant avec plus de succès
personnellement à la section.

Je ne suppose pas que il y ait une grande importance
celle-ci égale à ce que j'ai dit en section pour Beauvil
de que à que à quelque circonstance on a dans la
saché que celle de Beauvil, et est toujours je m'entends
parce que vous avez bien voulu adresser au R. P. de Beauvil
pour reconnaître à votre bienveillance la demande présentée
par la Société civile de Beauvil.

On voit que les faits sont tels que les missionnaires ont
pas de celui-ci, on peut reconnaître néanmoins que, de différents
manières, il faudrait de sa bienveillance à l'œuvre de la
colonisation.

Je vous prie de vouloir agréer mes
meilleures dispositions au R. P. de Beauvil, et de vouloir
me faire part de la grande opportunité qu'il y aurait à passer
le lot pour avoir un fait & accompli d'un profit
à établir à meilleur marché de l'opéra. Personnellement,
je me souviens très bien que j'ai une vue de ces lots à Beauvil
de R. P. de Beauvil & au point de vue de l'importance de
ceux-ci à leur venue par Monsieur le Comte de Beauvil
besoin de Beauvil pour la simplification du matériel sur
de même lot 99 & 84. La diminution d'importance de
la Administration provinciale dans la section a sans
doute simplifié la vie à l'école de Beauvil. Cette section
pourrait sans doute avoir lieu maintenant avec plus de succès
personnellement à la section.

*Mme Juuande meurt et est à elle carême d'achat de
lots du village de Sumbault vers sans doute présentes soit
à l'Administration, mais nous avons besoin pour cela d'un avis
du R. P. Halbert, de CLAUDE-MARIE CHARRION Evêque sur le choix à faire*

Evêque titulaire de Cariopolis

VICAIRE APOSTOLIQUE de la NOUVELLE-CALÉDONIE

En vertu de l'indult qui Nous a été accordé pour dix ans par le S. Siège le 13 décembre 1913, — eu égard à quelques difficultés particulières à la Nouvelle-Calédonie, — Nous donnons dispense pour l'année 19 des lois ordinaires de l'Eglise sur le jeûne et l'abstinence, sauf les exceptions et restrictions suivantes :

1^o — Le jeûne et l'abstinence demeurent prescrits tous les vendredis de Carême, le samedi-saint et la vigile de Noël aux fidèles qui n'ont pas une raison personnelle et légitime de dispense.

2^o — Ces mêmes jours l'usage des œufs et du laitage est autorisé, mais à un seul repas.

3^o — Tous les jours du Carême, même les dimanches, — aux Quatre-Temps, c'est à dire les mercredis, vendredis et samedis avant le second dimanche de Carême, avant la fête de la T. S. Trinité, après la fête de l'Exaltation de la Sainte Croix, avant le quatrième dimanche de l'Avent, — aux vigiles des fêtes suivantes : Pentecôte, SS. Pierre et Paul, Assomption, Toussaint et Noël, (bien que l'usage de la viande soit permis par l'indult précité en la plupart de ces jours) il demeure interdit de manger au même repas de la viande et du poisson.

4^o — Sauf le vendredi-saint l'usage de la graisse (ou du beurre) est autorisé comme assaisonnement pour tous les mets. — Le mot graisse ne signifie pas le jus des viandes.

5^o — Suivant les instructions du S. Siège, Nous exhortons les fidèles qui profiteront de tout ou partie de ces dispenses à suppléer par des œuvres de piété, par quelque aumône spéciale, aux pratiques extérieures de pénitence dont l'Eglise veut bien les dispenser.

6^o — Nous profitons de cette occasion pour rappeler aux chefs de famille que — non seulement ils ne doivent pas empêcher leurs enfants ou autres personnes soumises à leur autorité de se conformer aux lois de l'Eglise, — mais qu'ils ont le devoir positif de les y aider et de leur en donner la facilité. Les maîtres et employeurs ont le même devoir à l'égard de leurs serviteurs et employés catholiques, nourris par leurs soins.



Nouméa, le décembre 19

Les jours des Quatre-Temps, après le Carême, sont en 19 les
les et septembre, les et décembre.

1921?
19227



Bourail, le 19 Mars 1922

Vicariat Apostolique

DE LA

Nouvelle Calédonie

Monsieur,

Je suis heureux d'apprendre
qu'une demande de la Soc^e Civ^{le} de
St. Louis a été faite en vue de
l'acquisition de lots 79-84. Qu'elle
soit-elle réussisse ! Je confie cette inten-
tion à St. Joseph.

Plan officiel du lot n° 7 ?
Il a été communiqué à M. Vénard pour
sa délimitation. L'ayant rencontré
Vendredi j'ai lui ai demandé s'il
en était encore détenteur. Il m'a
répondu qu'il l'avait renvoyé au
service topographique avec les autres
pièces officielles transmises par Nouméa.
On le trouvera donc sans doute au
bureau de ce service.

- Distance entre le mur de
l'église et la place du village: 9^m
20. - Largeur de l'escalier: 1^m 98.
- Espace entre le bas de l'escalier
et notre limite = 9^m 20 - 1^m 98 =
 7^m 22. - Ce n'est pas beaucoup.

Cyriaque ne m'a pas parlé
deson séjour à S. Louis et ne s'est
vauté de rien devant moi. Par
contre, à l'occasion de la fête commu-
niale de Houméïé qui a eu lieu le
16 c^t, il m'a été bien utile, soit pour
faire apprendre le catéchisme, soit
pour préparer les chants. Ces-ci ont
été fort réussis. N'ayant pas le
choix, on est bien obligé d'utiliser, tout
au moins, d'accepter les concours que
les circonstances fournissent.

Notre petite fête du 16,
qui avait attiré plusieurs colons de
Houméïé, a été de tous points réussie.
Veuillez agréer, Messieurs,

l'hommage du profond respect avec
lequel je suis votre très humble et
très obéissant serviteur en J. N. S.

M. de Churet

La Père Legendre est venu
me prêter son assistance le 16.

+

Bourvil, le 27 Mars 1922.

Monsieur,

J'ai le 23 reçu la lettre de
Vosse Grandeur en date du 22 c^{te}.

Je crois avoir déjà dit à Vosse
Grandeur que, pour le lot n^o 8, nous avions
entre le mur de l'église et la limite de la
place non pas 10^m, mais 9^m 20 (7^m 20
depuis le bas des marches).

Sur la délimitation et le bornage,
M^e Vénard m'a pu s^t. c'est plutôt
un tarif de faveur.

Souhaitons que, pour la vente
des lots 79-84, l'Administration se montre
raisonnable et accommodante.

Je n'oublierai pas l'intention que

me recommande Votre Grandeur.

Il semble résulter de ce que
j'ai vu et entendu que les P.T.F. de
Marie d'Azareu sont un peu négligées et
ce qui concerne les Soins spirituels. Et
ainsi qu'elles n'ont pas de conférences, con-
trairement aux prescriptions de la circulaire
LH del 7^e Mars 1854, p. 11 art 5 et 6 (conférence
hebdomadaire et retraite du mois). - Il y
aurait peut-être aussi à dire pour les
Catechismes prescrits par la même circulaire,
p. 17^e - - - etc.

A l'occasion des Quatre-temps, j'ai monté
à Azareu pour les confessions et une médi-
tation, mais cela évidemment ne saurait
suffire, le P. M. doit aussi donner du ré-
pit au personnel auxiliaire un dévoue-
ment de tous les jours et ne rien lui donner
de plus, en fait de secours spirituels, qu'aux
simples chrétiens, ce n'est ni juste, ni raison-
nable.

Tous divers causes, il y a un
peu de disette et la vie est difficile pour les
écoles, le riz envoyé par Votre Grandeur sur
doux le bienvenu, il aidera à passer cette
mauvaise période qui finit bientôt
fin, on peut l'espérer.

Ayant voulu acheter un lot
de 3 ou 4 000 briques pour la motique
donnée des ordres, j'ai conclu le marché de
suite. Le transport reste à ma charge, mais
l'opération reste quand même bien avan-
ceuse.

En une d'occasions semblables
qui se rencontrent parfois infiniment, j'ai
voudrais qu'il me fut ouvert un crédit
Construction distinct du budget de la
mission de Bourail. Comme le dépôt Hal-
lande (7000⁺ plus les intérêts depuis 11 mois) est
tabou, paraît-il, Votre Grandeur ne pourrait-
elle pas lever ce tabou et me faire envoyer
1000⁺ que j'emploierais à toutes fins utiles?

Le détail des dépenses serait inscrit sur
un registre ad hoc, de sorte que le contrôle
pourrait incessamment s'exercer.

Les enfants pullulent plus
que jamais, mes catéchismes n'ont jamais
été aussi nombreux. Outre celui de Soué
(jusqu'au 14^e kilomètre), il faudrait que je
m'arrange à en faire un autre à la haute
Boffes où il y a les éléments. Il en faudrait
encore un autre à Restadieu, mais comment
faire? --- Les écoles, les écoles où l'on
appelle à la jument à servir Dieu! C'est
un fait, rien ne presse davantage.

Veuillez excuser, Monseigneur, la
fréquence de ce refrain et douner votre
Grandeur après l'expression de mon très
profond et très religieux respect en J. & M.^{ts}.

H. de Charette

N.B. à Boffes, ce n'est pas 1 mais 2 ou 3 catéchismes
qu'il faudrait; autant à Restadieu à cause
de l'extrême dispersion des familles. —

Bourail, le 8 Mars 1922.

Monseigneur,

La délimitation du lot N^o 8
(Sphie et Ferray adjacents) est faite
depuis samedi dernier ^(le mardi). Sans le dire, la
chose se traitera entre M. Venard et moi.
Comme il a fait cela d'être simple-
ment officieux, le bureau n'y vint
pas et ce sera son profit personnel. Il m'a
dit qu'il s'y vient au-dessous du
Sarif.

Nous risquons d'avoir un
Compétiteur pour le lot 79-84. M.
dunig, combattant, M. Henri Mercier,
aîné, de Bourail, se propose de

Faire la demande au Domaine.
Raison de plus de repensche sans
retard les pourparlers et d'utiliser
les bonnes dispositions de Monsieur
le Gouverneur.

J'espère, Monseigneur, que
votre sante vous permettra d'entreprendre
desuite les démarches relatives a cet
important objet. Car, je le repete,
ces 18 ares nous sont indispensables.

Veillez, s'il vous plait, Monseigneur,
l'hommage de tres profond respect
avec lequel j'adure votre tout devoue
et obeissant serviteur en J. H. J.

H. de Churel

+

Bourville, le 10 avril 1922.

Monsieur,

Un vieux libéré vient de mourir à l'île Noire qui répondait au nom de Patrouillet. Comme je l'ai hébergé quelque temps au presbytère avant son départ (du 23 février au 8 mars 1922), j'ai été amené, bien qu'un peu malgré moi, à m'occuper de ses intérêts matériels. Il y a surtout une affaire de vente, au sujet de laquelle je désire prendre l'avis de votre Grandeur.

Par suite du décès de P., je me trouve détenteur d'une somme de 200^{fr}, provenant de la vente de sa propriété. Mais

Ceci ne crée pas précisément de difficulté,
car, avant de quitter Bourail, P. m'a
déclaré spontanément que, s'il mourait
avant épuisement de crédit, ses intentions
étaient que j'e garde le surplus. Valide.

Ce qui est plus embarrassant et
plus délicat c'est la vente de la maison,
que j'ai achetée le 24 mars dernier pour
100^t, dont j'ai l'acte dûment signé,
mais dont le prix n'a pas été versé par
suite du décès du vendeur. Sans le
moment, je ne vois pas à quel titre
cette maison nous appartiendrait.

Mais, en fait, à qui appartient-
elle? à l'acheteur: Res est tradita

Dans cette incertitude, voici ce
que je propose: On tiendrait l'acte pour
valide et on userait des droits de propriétaire,
quitte à payer les 100^t dus, en reste,
x assurément.

pour l'usage de l'âme de P. - On suivrait la
voie du néant. C'est le parti le plus
avantageux pour tout le monde, y compris
le vendeur et il semble qu'ainsi
personne ne soit lésé. Optimé.

Je serais heureux qu'à l'occasion
Vos Grandeur me fit connaître si elle
approuve cette manière d'agir. Rien n'est
dû en justice pour le 100^t, puisqu'il s'agit
d'un don pur et simple. D'ailleurs, P. a été
à la charge de la maison pendant deux semai-
nes et cela mérite une compensation. ^{au moins} 75^t

Quant Vos Grandeur pourra
me faire connaître ses idées au sujet du futur
testament, j'en serai très fâché. - J'ai bien
reçu les autorisations demandées.

Veuillez agréer, Monsieur,
l'hommage de mon très profond respect
et de mon très religieux dévouement en N. S.

M. de Thuret

EVÈCHE
Nannica, le 12 Mai 1922.

17. mai 22

[Faint, illegible handwriting]

Monsieur,

lots de Bourvail

Je vous prie de m'excuser si
j'ai tant tardé à vous répondre.

Je ne voulais le faire qu'à bon
escient et j'ai attendu pour cela que
les cahiers des charges, relatifs à
la vente des lots que vous désirez
acquies à Bourvail, aient été rédigés.

Ils sont prêts et me seront
soumis à la prochaine séance du
Conseil privé qui se réunira ces jours-ci.
Les parcelles dont il s'agit, ayant
fait l'objet de plusieurs demandes,
devront être mises aux enchères.

Le règlement est formel sur ce point;
il ne peut y être dérogé et, dans le cas
présent, je le regrette.

Les litiges entre indigènes ou entre
fraction de tribus dont vous avez
bien voulu me saisir ont été réglés au
total en voie d'apaisement. Je ne crois
pas que vous ayez à cet égard de
nouveaux sujets d'inquiétude; s'il
en était autrement je vous prierais de
me les signaler.

Veuillez agréer, Monsieur,
l'assurance de ma haute considération
et de mes sentiments les plus dévoués.

J. Requier

Boursil, le 25 Mai 1922.

Monsieur,

Par la présente j'accuse
réception à Votre Grandeur de sa lettre
du 22^e.

J'ai bien vu en effet, dans le F^uA^e
du 18^e la mise en vente de lots de village
29-84 (prix 1000^f), ainsi que celle de deux
autres lots 23 et 26; mais le sort de ces derniers
ne nous intéresse pas.

Concurrents :

- 1^{er} - On est certain, A. Louis Galinier.
Il a vendu récemment ses fonds de
Commerce; il doit avoir de l'argent et,
s'il veut s'établir ici, il fera des sacré-
fices en conséquence. Enant à obtenir
son résistement, il n'y faut pas songer à
peu de ses dispositions hostiles.

C'est donc un Compétiteur redoutable.
Il n'est pas sur qu'il n'y mette pas la
domnie que votre grandeur fixe - Comme
maximum à ne pas dépasser, 2.500⁺. D'autre
part, il serait infiniment regrettable de
laisser échapper ce terrain; si on veut
bâter un presbytère au chevet de l'église,
il nous est nécessaire; on regretterait trop
ensuite de l'être laissé souffler.

- 2^o - Acote de ce concurrent certain,
un autre probable. C'est un jeune père de
famille ancien combattant; il n'a pas
grand chose, mais il sera aidé par ses
proches; son frère aîné est big dans ses
affaires et serait disposé à lui faire les
avances qu'il faudra. Il se nomme M. Henri Mercier.

- 3^o - Il y a aussi le locataire
des lots 79-84. Ce dernier a fait de-
brousser et enclore ce terrain avec 2
fil, de zone artificielle. Peut-être

est-il, lui aussi, des vus. Seulement
je signalerais une particularité qui
pourrait le faire évincer. Le locataire
est un condamné et cours de peine et
répond au nom d'Eybaudier. Il est
djà pourvu d'une concession urbaine où
il exerce la profession de ferblantier. On
m'a dit qu'il n'avait pas le droit de
se porter acquéreur... Mais il convien-
drait de s'écarter la chose au clair.

Il faut prier et faire prier pour
que le ciel nous favorise et nous obtienne
le dit terrain sans qu'il y coûte trop cher
à la caisse du Vicariat.

— En 1896 ou 1897, une de
mes cousines, Mlle Gabrielle de Bellaigne
de Bughad, épousait M. de Vaublanc, qui
la laissait veuve en 1902. ^{Je suis} Comme la grand
mère du jeune officier dont parle votre
Grandeur est née du Roure, évidemment
* le père de l'officier (frère de l'archevêque) a épousé Mlle
du Roure en 1899 au plus tard; décide aussitôt

Ce dernier n'est pas mon parent, mais
il appartient à une famille alliée de la
mienne, ce qui suffit à me le rendre sympa-
thique. S'il vient à Bourail, il sera
le bienvenu, j'en serai avec toute défiance la
connaissance.

- Le dernier courrier de France
m'a appris la mort d'une de mes nièces
(propre nièce, fille de ma sœur) ~~une~~ de la
Biche, dont le mari est chef d'escadrons
d'artillerie et tient garnison à Chalons/1.^{re} ~~maison~~
Elle a succombé après une longue et doulou-
reuse maladie et a fait la mort la plus
édifiante et la plus chrétienne. Son décès
est survenu peu après la réception du St. Viatique
et tandis qu'elle faisait ses vœux de grâce, si
généreusement ^{qu'on peut en est fier d'abord après}
je me permets de la recommander aux prières
de Votre Grandeur ainsi qu'à celles des
Commandants de Nouvelle.

- Retraites. J'ai prêché
celle des Petites-Sœurs de Pauvre, en 1713,

Celle des Frères es 1914 - 1915 (28/12/14 à $\frac{5}{4/1/15}$)

Votre Grandeur voudra bien ne pas me
laisser trop longtemps dans l'incertitude
au sujet de celle qui m'est définitivement dévolue,
Car, bien que le fond de la doctrine soit im-
muable, les applications, néanmoins, varient
avec l'auditoire. Il y a un travail d'adap-
tation qui ne saurait s'improviser à la
dernière heure.

Je desirais aussi savoir le nombre
de instructions à donner. Jadis, les Frères
étaient les plus gourmands... à moins
qu'en ait réduit leur appétit. Or se con-
former à un coutumier de l'une ou
de l'autre maison.

Sans vouloir influencer le
choix de Votre Grandeur, il y a peut-être
une raison "à côté" qui pourrait faire
pencher la balance en faveur des
P^{tes} S^{rs}. D'abord, ma dentition est en
assez mauvais état, j'aurais donc

J'aurais voulu l'homme de l'art pour
réparer deux brèches récentes; l'absence
de ces deux dents gêne l'élocution, peu cependant.

Et puis, si l'affaire du serrain
marche à souhait, il est dans l'ordre de
vraisemblances que j'aurai à me concerter
avec Votre Grandeur pour une foule de
choses, construction, etc... Si vous estimez,
Monsieur, que ces raisons aient quelque
poids, coeteris ceteris pensis, qu'elle
veuille bien décider.

— J'ai bien lu dans le T. A le
les 2 articles signés (le dernier seulement) P. G.,
et je me suis même rudement creusé
la tête pour percer l'anonymat de
l'écrivain qui se dissimulerait sous ces
deux initiales. Je crois deviner mainte-
nant, il s'agit sans doute de M. Paul
Guinand. Si ce n'était pas lui, grande
serait ma surprise.

Veuillez agréer, Monsieur,
l'hommage de mon très profond respect
et de mon très religieux dévouement
en f. et d.^{is}.

H. de Churet

Bourvail, le 13 juil 1922.

Monsieur,

J'espérais que le Père
Frayssé, venant à Bourvail, me porterait
la réponse de votre Grandeur à ma dernière
lettre, mais sans doute que le temps lui
aurait manqué pour écrire.

C'est le 1^{er} août que nous entrons
en jouissance des lots 79-86. A la veille
de cette échéance, je réitère respectueu-
sement mes questions au sujet soit de
l'emplacement du nouveau port, soit
soit du plan à réaliser.

Au sujet de l'emplacement,
ma conviction est qu'on commettrait
une grave erreur en construisant sur
un emplacement ~~(trop) restreint~~ exposé de
~~capote de~~ ^{surface} ~~rigide~~ de sur-
face ~~face~~

Les deux parts à la vue (6 maisons souvi-
nent ou se trouvent à peu près au même
niveau).

Outre le rochant, déjà signalé,
le choix de lots 79-84 en présentent un
autre qui n'est pas à négliger. En bordure,
du côté de la montagne, il y a une dizaine
d'hectares de terrain domanial. Ce terrain
est en partie loué et en partie vacant. Un jour
ou l'autre, il serait donc possible de l'acqué-
rir (ou d'en acheter une partie). Outre un
agrandissement utile des dépendances du
parc, ce terrain peut devenir un paddock.
Lorsqu'on connaît depuis 12 ans l'ennui
d'aller chercher ses chevaux à 1 kilomètre,
la perspective de les avoir sous la main est
certainement appréciable.

Votre grandeur voudra bien peser
sérieusement ces considérations et me
faire connaître sa décision. Le marquis
me harcèle sans cesse pour savoir
quand nous commencerons.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'hommage
de mes sentiments les plus respectueux.

M. de Churey

On peut l'acquérir, même
sans que le propriétaire soit
sur le terrain contigu.



Bourail, le 5 Juillet 1922.

Vicariat Apostolique

DE LA
NOUVELLE CALÉDONIE

Monsieur,

Je commence par m'excuser de traiter avec votre Grandeur de questions administratives, en pleine tournée de confirmation à cause des fatigues et de nombreux soucis qui se résaltent pour votre Grandeur. D'autre part, certaines questions depuis trop longtemps pendantes, doivent être tranchées.

Maintenant que l'emplacement de lots 79-84 est acquis (à chers, trop chers deniers, hélas!), la période d'attente et d'attermissement paraît finie. J'ai hâte d'entrer enfin dans celle de réalisations.

Tout aujourd'hui, 3 choses me paraissent à envisager :

1^o - L'emplacement du futur

presbytère. Faut-il le mettre sur le lot 8, au chevet de l'église, ou sur les lots 79-84? - Il y a pour l'une et l'autre solution des arguments également dignes d'examen. - a) - Le choix du lot n° 8 se recommande par les avantages suivants: une plus grande proximité de l'église, un sol dur et schisteux qui n'exige pas de fondations très profondes. - b) - Le choix de lots 79-84 a pour lui: une situation beaucoup plus indépendante, parce que dégagée des maisons; une vue bien plus belle; pas de réverbération sous les yeux de la sole de la toiture de l'église; plus d'espace autour du presbytère pour les communs et dépendances, cuisine, écurie etc...

Personnellement, je pencherais pour ce dernier emplacement, mais à votre Grandeur de décider.

- 2^o - Plaz du presbytère.

À étage ou sans étage? Combien de pièces? etc...

Je réverrais un plaz comme celui de Houvillon avec la modification suivantes: 3 pièces (au lieu de 2) entre les murs, ce qui ferait 7. Donner aux 3 pièces, centrales, comme dimensions ^{Hauts à 5 pieds} 5 x 4 au lieu de 4 x 4. Ci-joint un croquis.

- 3^o - Une fois la décision prise, je prie respectueusement votre Grandeur de vouloir bien donner des instructions au R. Père Procureur en vue de crédits qu'il devrait m'avoir.

Le P. Régis m'a fait connaître qu'au 31 mars, il y avait à l'actif (enfants) 913⁺, 10. Il y aurait au passif de plus, si je n'avais fait une commande (pour pour les enfants, objets de piété, oriflammes et petits statuts pour l'église...). Peut-être ai-je eu tort d'engager pareille somme sans autorisation. J'ai pu pour moi la note "temporel" de la Comm. Adm. n° 269. Du 31 mars au 30 juin, le P. R. a dû toucher environ 2.600⁺ qui s'ajoutent aux 913⁺, 10.

Veuillez agréer, Monsieur,
l'hommage de mon très profond respect
et de mon entière obéissance.

Ch. de Buret

Il me reste à Louhaiter
et à prier pour que Votre Grandeur soit
~~abondamment~~ ^{abondamment} dédommée de peines
d'une laborieuse journée par l'abon-
dance des fruits naturels qui en
résulteront pour les âmes appelées à
en profiter. —

Égghautier vend la barrière
qui entoure le lot 79-84 (poteaux en fer, 2
roues, un an d'existence); il demande 600^{fr}.
Ça le vaut. Je désire acheter et tâcherais
d'obtenir un rabais. Votre Grandeur est-
elle d'avis? — Si je n'achète pas, É.
culévera sa barrière dans 15 jours.

Copie de la lettre de M. le Gouverneur de la B. D. +
à Monsieur Charles Propriétaire, Dorval.

Nouveau le 20 août 1922.

Monsieur,

30-8-22
|
En réponse de votre lettre du 16 avril, vous avez signalé
la préjudice résultant pour vous de la construction sur votre
propriété de Montréal relevant N° 6 de la Seigneurie à Honville
et spécialement à l'effet de compter l'attributions gratuites
d'une surface de 200 hectares à prendre sur un terrain
domanial d'être ~~sur~~ au sud de la rivière Ogoué et
mesurant 200 hectares environ, dont vous êtes locataire.
En ce qui concerne de ce terrain, vous avez offert de vous y
rendre acquiescent.

Votre réponse a été examinée en pensée par
les services publics qui y répondra par les observations suivantes.

Depuis la mise en application de l'article du 14 octobre
1867 sur le régime domanial, tout acquiescent au conseil.

domanial de l'époque du régime est tenu de lui-même
prendre la parcelle, nécessaire pour la construction, de
route et chemin. Une indemnité n'est pas pour les
surfaces occupées qui ont été cédées, ou cédées.

Comme la bande domaniale dépendant de cette propriété qui
a été occupée par la nouvelle route n'était ni cédée
ni cédée, aucun règlement ne peut être
pris pour ce qui la concerne.

Mais il n'aurait été conté que la route
longe, depuis la rivière Demoucheur, à 44 mètres environ,
la distance moyenne et l'en approche même par
en droit à moitié de 100 mètres.

Or, lors, vous êtes fondé à prétendre que
cette longueur de terre est inestimable et qu'une
indemnité représentative de la valeur doit vous être
payée. Sa contenance, obéissant, faite de l'augmente de
la route, étant de 5 hectares, 50 ares, l'indemnité payable,
calculée à raison de 9 T par hectare, serait de 19 25, 50.

Voilà comment l'engagement de cette somme, la dite
somme devrait représenter l'indemnité.

En ce qui concerne la prise de terre, l'absence
des travaux publiés fait remarquer que votre contrat n'a pas
plus accu, il est vrai, à la rivière Demoucheur, mais il ajoute
que si la No. cho-rou adèle y, été, il n'en est pas de
même de la No. enrou, qui ne sont jamais. Depuis, le
fait que la rivière à l'opposé s'étend le long de la
Damenroul prouve que l'eau de cette rivière était
pas indistinctement au dit contrat. De ce chef, aucun
préjudice ne peut vous avoir été commis.

Par contre, le même service reconnaît
que vous devez être indemnisé pour le déplacement
à effectuer de votre rivière sur la longueur de 100
mètres précitée. Si l'on tient compte de la grande distance

Le montant des matériaux sera insignifiante, l'appréciation peut être estimée à 17,90 millions par poste ou, soit, au total, à 781,79. Dans ces conditions, l'indemnité globale à vous allouer devrait de 192,50 + 781,79 = 973,79.

Elle vous devrait être payée en numéraire, en vertu d'un mandat du Secrétaire et inspecteur, comme elle doit l'être normalement, sur les crédits ouverts pour la construction de la route précitée.

Quant au terrain de 200 hectares, que vous owning dénie vous vous attribuez à titre de compensation, pour partie et à titre onéreux pour le surplus, la location, vous en êtes l'usufruitière aux mêmes conditions qu'précédemment et c'est la seule ce que je puis faire pour vous être agréable.

Les ventes et cessions de terrains à l'amiable ne peuvent, y eût-elle consentie que dans certains cas, limitativement prévus par le décret du 17 Janvier 1908 sur le régime domanial dans la Colonie, et on n'en a aucun qui ne figure pas le cas actuel.

Veillez me faire connaître si vous acceptez la proposition ci-dessus énoncées qui devraient être constatées par un acte et la forme administrative.

Respectueusement,
 - - - - -

Signé : J. Lepiquet

SOCIÉTÉ DE MARIE



Vicariat Apostolique
DE LA
NOUVELLE CALÉDONIE

+
Bourail, le 1^{er} Septembre 1922.

Monsieur,

Monsieur Audet m'a transmis la réponse de M. le Gouverneur et il y a joint une lettre personnelle par laquelle il me fait connaître sa intention de renoncer à la location.

Monsieur Audet n'ayant pas voulu se débarrasser de l'original, j'ai dû copier la réponse du Gouverneur.

Je me permets de communiquer ce document à Votre Grandeur pour toutes fins utiles.

Veillez agréer, Monsieur, l'hommage de mon profond respect.

M. de Chancel



+

Bourail, le 9 octobre 1922.

Vicariat Apostolique

DE LA
NOUVELLE CALÉDONIE

Monsieur,

Je réponds au questionnaire
de votre grandeur contenu dans la lettre
du 6/10. - "Avez-vous des matériaux
"en vue : pierres, sable, chaux ? Combien ?..."

1^o - Pierre. La maison Bathouillot,
après démolition a donné environ 800 briques
entières, plus un assez gros tas de débris que
je n'ai pas cubé.

M. Heron m'a proposé de vieux murs
à démolir (environ 7 à 8 m³). Ce serait peu
de chose, mais il y joint l'offre d'une carrière
de bonne pierre. Le tout c'est de gratuitement (X)

Comme il affirme être propriétaire
du sol (je n'ai pas un des titres), il n'y aurait
pas de surprise désagréable à craindre de
côté du Domaine.

(X) Faire extraire 150 m³

2^o - Sable - — chacun peut le prendre gratuitement à la rivière. Je crois bien que personne ne fait plus de charroi à moins de 5^t par voyage. Jadis 2^t, 50 et même 2^t. J'ai fait à ce prix en 1911-1912.

3^o - Chaux - — Il y a à Dapheg un bon chauffourmier qui fait de la vraie chaux hydraulique. Cette chaux a beaucoup de corps et le P. Fraymon, qui l'a utilisée récemment, s'y déclare très satisfait.

Elle se paie au détail à raison de 7^t le sac (9^t chez l'entrepôsitaine), rendue à pied d'œuvre. J'ai demandé à l'industriel qui la fabrique quelles conditions il ferait pour une grosse quantité, mais il n'a rien voulu préciser, tout en prétendant qu'il consentirait un rabais.

4^o - Bois - — Il y a à Céné un bon scienc-de-long. Voici ses tarifs:

a) Bois de charpente - (sablières, pannes, chevrons): 250^t le m³. Il ne s'engage pas à livrer de longueurs supérieures à 3^m au

3^m 50 au plus. Le tout es miacouli.

b) Scienc - — Cela dépend de l'essence qu'on veut:

- x -	Pancoulies	: la dalle	16 ^t
- b -	Miacouli	: "	20 ^t
- y -	Acacia	: "	25 ^t

Il y a bien un autre scienc - de long, mais je n'ai pas encore pu le joindre parce qu'il travaille au loy. Dès qu'il sera de retour, je chercherai des informations.

M. Beaumont débite aussi ce qu'on veut, mais il est installé de telle manière qu'il ne peut donner que des longueurs de 2^m 50. Trop court.

5^o - Mari d'œuvre - —

Il y a un maco, qu'on dit assez adroit, malheureusement, il n'a guère de conduite, fait souvent la s. lundi, y ajoutant parfois le mardi. De plus, il vit es concubinage avec une mégère qui est constamment ivre. Un beau couple! - Demande 12^t par jour.

Les ouvriers & bois seroient moi
eux, et mes charpentiers - menuisiers m'a dej'a
fait des offres de services. Je crois qu'il se
contenterait d'un peu moins.

Ne connaissant pas d'une
façon assez précise les intentions de Votre
Grandeur, qui me laisse depuis 3 mois
sans instructions ni nouvelles quelconques,
j'e n'ai pas ose' pousser plus loiz les pourpar-
lers. Sans etre tout - a' - fait fane, je
(ne dissimulerai pas à Votre Grandeur que
la dernière lettre ^{juillet} m'a laissée sous une
impression fâcheuse.

— La retraite de Petite-Sauve
s'ouvrant le 30 novembre au soir, je pense
être à Naumie la veille. Où devrai-je
lager ? Sans doute à l'hôtel...

J'ai décalqué le plan de la
location d'Andet. Je comptais l'envoyer à Votre
Grandeur quand le sieur Hurel, l'ayant vu,
m'a dit qu'il s'en chargerait. J'ignore s'il
a bonne suite.

Veuillez agréer, Monsieur,
l'hommage de mon très profond respect,

M. de Churel



Bourail, le 17 octobre 1922.

Vicariat Apostolique

DE LA
NOUVELLE CALÉDONIE

Monsieur,

Il est de mon devoir
de porter à votre connaissance que la
réunion des catéchistes de régions de
Pouébohonou, Houailou, Bourail, Koué,
réunis au nombre de 28, a eu lieu à
Azareu du 9 au 13 octobre. Tout s'est
passé avec édification et ferveur.

Le Père Bussoy avait accepté de
donner les exercices. Avait-il trop présumé
de ses forces ou aurait-il commis quelque
imprudence religieuse? Toujours est-il
que, le lendemain des arrivées il s'est senti
fatigué par suite d'un réveil de sa
vieille dysenterie. Mais il a tenu
Courageusement et n'a pas consenti

même une fois à se faire remplacer.

Pour la clôture, outre le
Bère Austoy et Mareud, deux autres
Confères se trouvaient à Hazen, le
Bère de Poya et de Bourail. Le Bère Hily,
dont la présence était annoncée, avait
dû, au dernier moment, renoncer à se
joindre à eux. L'invitation m'ayant été
faite de donner le sermon final, je
m'exécutei.

À l'issue de la grand-messe,
la retraiteurs vinrent remercier le Bère
Prédicateur; l'orateur de l'épître pour la cir-
Constance lut, au nom de tous, un
Complément assez bien tourné; puis,
au offert au lieu de la fête un gros
banquet et une bourse, résultat de la
collecte que ces bons catéchistes avaient
faite entre eux.

La nuit du 12 au 13 ayant
été bonne, le B. Bultau avait eu partie
récupérée ses forces.

Il ferait bien de surveiller son
régime. Contre l'avis de ses médecins, il a
eu l'impudence de manger du porc et
de la salade. Il l'a payé cher. Espérons que
cela lui servira de leçon pour une autre
fois.

J'attends toujours la
visite que Votre Grandeur m'a plusieurs
fois promise. Si l'exécution de ce projet
est impossible, je profiterai de ma
présence à Nouméa en Novembre - décembre
pour demander des instructions.

La cérémonie de l'ère communio est
fixée au 19 novembre. Le Bère Lemaire
a accepté de la prêcher. Sans la première
fois depuis 12 ans, il n'y aura pas
d'organiste; cette lacune est bien regretta-
ble. M^{lle} R. Audet a complètement
cédé son concours sans même avertir
ni donner ses raisons. Cette jeune-fille
s'engage de plus en plus dans une
mauvaise voie. Les avertissements

ne lui out pas manqué, mais elle
semble résolue à n'ey tenir aucun
compte.

D. faisait envie d'avoir
recu del'estoffe; la couturière veut se
mettre à l'ouvrage avec ardeur et, pour
Noël, toute l'école sera habillée de
neuf. C'est un encouragement pour
les élèves, comme pour la maîtresse.

Veuillez agréer, Monsieur,
l'hommage de mon très profond respect
et de mon très entier dévouement.

M. de Chert

P.S. Personne parmi les Confessés ne voit
le moindre inconvénient à ce que le L.F. de
M. S'arrête chez Saul de Borioné soit
à l'aller soit au retour.

Bourail, le 23-10-1922.

Monsieur,

Je trouve ce soir, à mon retour de Monier, la lettre de votre grand-père de la C^o avec le vote de notre relatif aux futures constructions. Je me réserve de les examiner à loisir quand je pourrai en peu souffler. À même vote qu'en de temps avant l'exercice du Roman. Je suis bref.

- Pour le prix du bar, j'en ai vu la précision; je ne sais si il faut compter 50^l le bar à pied d'eau ou à prendre chez le diable de loup. Comme il demeure à Béné, du côté de l'ancienne mine d'Albion, le temps en a manqué pour l'interroger. Mais je compte-rais mes renseignements sur peu.

— Pour l'extraction de la pierre, on ne peut avoir recours qu'aux Japonais. — Le doute est quel'Administration emploie pour tous les travaux publics. — Vendredi soir, je me suis abouché avec un Japonais influent pour qu'il me dise si, parmi ses camarades, il n'y en avait pas connaissant le métier de carrier et à quel prix il pourrait livrer le m³. Je n'ai pas encore sa réponse.

Il faut prévoir des nivellements aussi bien sur le lot 8 que sur les lots 79-84. Sur le lot 8, en bordure du chemin à l'ouest, il y a de gros rochers schisteux à faire disparaître et deux grands trous assez profonds à combler.

Un fils de concessionnaire fait de la brique, j'en ai appris ce jour derniers. J'ai vu quelques échantillons de cette brique, elle m'a paru bien faite avec des moules réguliers et portés mal cuite (douce à la percussion). Pour les réparations intérieures, peut-être y avait-elle sa réponse.

avantage à employer la brique sur champ. Seulement, il faut des bois assez rapprochés et l'emploi du plâtre est nécessaire. — Malheureusement, l'industriel en question demeure hors loi. Il n'en a pas encore été possible de lui demander le prix.

— Confirmations. Je ne demande pas mieux que de l'avoir le 19 novembre; la famille aussi en serait heureuse. Il y aura une cinquantaine de candidats. Mais il n'est pas sûr que tous puissent être préparés. J'ai déjà annoncé la chose à plusieurs enfants et à quelques parents.

Le père Hurard me disait, voici quelques semaines, qu'il ne pourrait pas préparer ces gens de si tôt. Ensi qu'il en sait, j'en ai fait part de l'intention de votre grandeur de confirmer chez lui entre les 6-11 et le 17-11; mais il ne m'a pas encore fait connaître sa réponse.

J'écris un peu à batons rompus.
Je tiens seulement à assurer votre grandeur
que ses voyales ici, dans la semaine qui
suit le 12-11, me couvrent parfaitement
et que la confirmation fera plaisir à tout
le monde.

Veillez s'il vous plaît, Monsieur,
à l'hommage de mon très profond respect
et de mon très religieux dévouement aux V. M.

H. de Zhur

La toise ici représente 4 m.
superficiel. En bancables, ce serait donc
44 f. le m²; en niaouli 5 et en acacia 6, 1/2.
Ces différences un peu les estimations
prises par votre grandeur.

+

Bourail, le 24-10-1922.

Monsieur,

Voici la réponse du
Japonais. Il demande à fournir 3 hommes
pour extraire la pierre.

Voici maintenant les conditions, elles
sont dures :

Ils demandent 18 f. du mètre cube
(avec 5 f. de transport, ce fera 23 f.).

De plus, ils réclament l'outillage :

2 massettes de carrier

2 masses à long manche de carrier

5 burins de 0,35

5 burins de 0,60

} pour forage des trous
de dynamite

2 pioches de carrier

2 brouettes

10 Kilos de dynamite (pour commencer)

Ils prétendent que la pierre à
craie est extrêmement dure, que
forer d'un trou de mine seize perfor' une
matinée - - -

Ils prennent à leur charge l'affu-
tase des burins (cf. par affutage).

Je n'ose pas prendre sur moi
de trancher la question. En en pense votre
Grandeur ?

Il est assez difficile d'obtenir
des conditions meilleures, car ils prétendent
n'être pas embarrassés pour trouver du travail.
C'est égal, ~~200~~ $m^3 \approx 20$, soit 4000^+ de
pierre, ils sont un peu forts !

D'autre part, les japonais écri-
tes, aucun blanc ne se chargera de ce
travail.

- Il faudrait prendre une
décision ferme pour l'emplacement : lot 8
ou lots 74-76 ? - Le nivellement des lots

74-76 n'est pas considérable ; à peine, le
ci, de là quelques basses ou quelques trous.
Sur le lot 8, il y a bien plus de travail, tout
un banc schisteux est à faire sauter.

Votre Grandeur voudrait
la charge à 65^+ le m^3 . Il est inutile d'y
compter. Peut-être pour cette somme
aura-t-il 10 sacs. Mais avec 10 sacs on est
encore loin du m^3 . L'entrepreneur, n'ayant
pas de concurrent, en profite.

Pour l'usage de la dynamite,
il faut sans doute une autorisation. Je ne
comprends pas les formalités à remplir.

Il y aurait aussi à
régler l'ouverture d'un compte spécial
Construction - - -

Je joins à ma lettre une
commande d'outillage pour la poudre. Votre
Grandeur la remettra ou non, suivant
la décision à intervenir.

Veuillez agréer, Monsieur,
l'hommage de mon très profond
respect et de mon entier dévouement.

H. de Bhuret

⁺
Bourail, le 6 Novembre 1922.

Monsieur,

Il y a quelque temps, Votre
Grandeur m'a donné ordre de faire
extraire de la pierre en vue de la nouvelle
Construction. Je me suis entretenu avec
un commerçant japonais qui a fait
venir une équipe de 3 deses compatriotes.

J'en ai transmis leurs propositions à
Votre Grandeur (15⁺ le m³ et fourniture
de l'outillage). Par lettre du 28 octobre
Vous m'avez fait, Monsieur, une réponse
qui me laissait assez perplexé, elle ne
disait pas de compte les pourparlers, vous
fourniez cependant leurs prétentions un
peu excessives... Que faire?...
Entre temps, les japonais se feraient

pressants. Fallait-il le embaucher au
coup ou risque de ne plus trouver de
main d'œuvre?...

Eh bien, je l'ai embauché, mais
je n'ai signé aucun papier, la convention
n'est que verbale. Ils peuvent commencer
dans unillage spécial. Ils ont attaqué
aujourd'hui même les murs tout H.
Herm nous fait abandonner. D'après mes
estimations plus ou moins approxima-
tives, il y a là une dizaine de mètres cubes
de matériaux. Ce travail le occupera
quelques jours.

Quand votre grandeur v'endra
le 1^{er}, elle prendra une ~~autre~~ résolution
définitive. S'il lui plaît d'arrêter le
travail, elle l'arrêtera; pour moi, je ne
puis annuler aujourd'hui les ordres donnés
hier sans me placer dans une situation

ridicule.

Le briquetier habite à 1/2 kilomètre
d'ici, il m'a été impossible de l'aller
voir; avec la visite des malades, assis-
sance aux mourants, catéchismes, detour
côté, je ne puis être partout à la fois.

Je me propose d'aller trouver le
briquetier le lundi 13-11; l'emploi
prévu de mon temps ne me permet abso-
lument pas de le faire plus tôt. Ce
n'est pas un homme de la partie, il
débute et on m'a dit qu'il n'offrait pas
pour le moment de garanties profes-
sionnelles bien sérieuses. Eh bien, son instal-
lation, je le répète, est à 1/2 kilomètre d'ici;
s'il faut payer des charrois pour une
petite distance avec un manoir qué,
une rivière à laquelle on accède par un
caillillou, etc. etc. qui ne permet qu'un

deuxièmement, nous payerons
en frais de transport bien plus que ne
demandent les Japonais.

Les Savans publics offrent des
prix supérieurs à ceux qu'on nous
demande. L'Administration gérant
le métier, nous en subissons les consé-
quences. Elle paie les coutumes à
raison de 1/2 par jour pour faire quoi?

Je suis bien aise que Votre
Grandeur Vienne sans tarder, sur place,
Elle sera mieux compta. Quand j'e
d'aucun moi-même ce que veulent mes
supérieurs, j'en sentirai plus à l'aise.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'expression
de mon très profond respect et de mon entière
soumission.

Ch. de Charet

25-11-22
if près de la lettre
de même dat

Pour

et de Bourail

N° 337 mots

18 dépôt le 25/11/22

à 7 h. 30

Télégramme

Adresse:

M. J. Leubetun



P.T. 41.7.22

Demande de renseignements
sur les conditions de travail
des employés français dans
le territoire de Bourail
à Bourail

Bourail, le 24 Novembre 1922.

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de solliciter
l'autorisation d'employer de la poudre
noire (et nos de la dynamite) pour faire
sauter un banc de schiste situé sur le
lot de village n° 8, côté ouest, vers la
montagne.

Les plus grandes précautions seront
prises pour éviter tout accident. On choisira
surtout de préférence, pour la coupe de mine,
les heures où il ne passe personne dans les
rues adjacentes. De plus, la place où sera
placée la mine devra être recouverte au
 préalable de fascines empêchant tout
éclat de pierre. Enfin, les voisins seront
prévenus de façon à éviter toute sinistère.

et toute surprise désagréable.

Dans l'espoir que ma demande
sera prise en considération, j'avons prie,
Monsieur le Secrétaire Général, de vouloir
bien agréer l'hommage de mes senti-
ments, les plus respectueux -

M. de Churet
Missionnaire à Bourail

Transmis la présente demande avec avis
favorable. En outre est nécessaire pour l'extraction
de la pierre, nécessaire au nivelage du terrain on doit
être constitué un presbytère. Les Japonais employés sont
prudents et déclarent prendre toutes les précautions nécessaires
pour éviter tout accident. Il eudroit on doit effectuer ce
travail de trouer derrière l'église près de la montagne.
Les heures on seront trois les coups de mine, seront connues
et les grandes interdictions momentanément.

Bourail, le 24 Novembre 1922

Le Commandant de brigade

Filaret



Bourail, le 28 Décembre 1927.

Vicariat Apostolique

DE LA

Nouvelle Calédonie

Monsieur,

Je reçois la lettre de votre
Grandeur du 27. Mais d'abord,
j'ai un devoir à remplir; il n'est que
temps d'adresser à votre Grandeur mes
souhaits respectueux.

Je demande au Dieu d'enfants
de la Cécile d'accorder à votre Grandeur
tout d'abord une bonne santé pour
porter sans fléchir le poids de la sollicitude
générale; puis, toutes les bénédictions de
l'ordre saint spirituel que temporel.

Puisse cette année 1928 Voir en particulier
l'heureuse réussite de divers travaux de
Construction et d'aménagements entrepris
A. M. D. G. ! - Je spécifie ce genre de
grâces parce qu'elles ont un rapport plus
immédiatement pratique avec mes

1
préoccupations actuelles, mais les Louhants
que je forme n'excluent aucune branche
de l'activité pastorale ni aucun des
besoins du Vicariat.

Et maintenant, je ferai
commentaire à votre grandeur où nous en
sommes.

Le nivellement est fini depuis le
14 Décembre. C'est un beau travail que
tout le monde admire. Au dire de Mathieu,
il a exigé 147 journées; dans ses estimations,
il s'était donc trompé de 27 journées à son
détournement. A 2000⁺, cela met chaque journée
à 13⁺,60 environ.

En ce moment, l'équipe travaille
à extraire le reste de la pierre. A force de
fouiller les broussailles, ils ont découvert
une assez grande quantité de cailloux roulants;
c'est leur avantage et aussi le nôtre, on
économise ainsi la dynamite. M. Lizgey
a consenti de bonne grâce à prêter 2 jeux
de burins (8 par jeu) en acier chrome.

Au sujet du roulage, la dernière

proposition que j'ai reçue, tout avantageux.
Un bouvier consent à rouler la pierre, la
sable, la brique etc à raison de 3⁺ le m³.

C'est inspiré, presque le tarif de 1914 (2,10⁺)

O, m'offre aussi la charpente à
de meilleures conditions: 55⁺ le m³ (11 boes),
rendu à pied d'œuvre au lieu de 65⁺
nos livrés, en réalité 72 le pied d'œuvre.
Les gens commencent à devenir un peu
plus raisonnables.

Ce qui manque toujours c'est
le maroquin. Mathieu s'est fait fort de
m'en procurer un et même deux, mais je
ne vois encore rien venir. Puis que le japonais
de La Conception, a fait de bonnes et que, de
plus, il est charpentier et zingueur, il
y aurait avantage à traiter avec lui.
Seulement, qu'il fasse connaître au plus
tôt sa réponse et les conditions.

Le Kouri m'a appelé ce matin
au téléphone, il ne peut pas fournir de
solive ayant plus de 5^m 20; à cause
de l'inclinaison, ce sera peut-être un peu

juste. On venait alors réduire un peu
la largeur de la cuisine (4^m 80 au lieu
de 5^m) -

Sans le sciage des bois de char-
pente, les Japonais n'en ont pas fait
d'autres propositions.

Votre Grandeur se me dit pas
la Cause du Sinistre de Fort-Vila. Sans doute
que Monseigneur Douceré vient faire un
appel à la générosité publique.

J'étais hier à Homéa. Vous savez,
Monseigneur que l'ex-Cyriaque a déjuni le ménage
du chef Gabriel. Il y a quelques semaines,
ce dernier, dans le coup de la colère, ayant
rencontré Come, s'est jeté sur lui et à coups
de poing, de pied lui a mis le visage en ma-
melade, yeux pochés, joues tuméfiées, les bleus
partout, les côtes froissées d'importance. Gabriel
y est allé avec tant d'ardeur qu'il porte
encore le bras en écharpe. En tant à la pauvre
intéressante victime, il lui a fallu interrompre
sa classe 8 jours et même garder le lit. Depuis,
il ne sort plus qu'armé jusqu'aux dents pour



Vicariat Apostolique

DE LA

Nouvelle Calédonie

4

pour à une nouvelle
apostrophe.

Après de tels incidents et la déconsi-
dération, en même temps que le ridicule qui
en résultent pour ce malheureux, il com-
prendra sans doute que la présence n'est
plus possible à Nouméa et demandera son
Changement. Quisse-t-il l'obtenir ! La
femme du chef serait enceinte de lui et le
bruit qui court à ce sujet a d'autant plus
de vraisemblance que cette dernière a inter-
rompu depuis longtemps la vie commune
avec son mari et, dans ces derniers temps, obsti-
nément refusé de la reprendre. Le chef m'a
dit hier qu'il considérait cet enfant comme
adultère et qu'il refusait absolument de
le reconnaître.

Il faut avouer que l'Adminis-
tration n'a pas de chance avec les indigènes.

de lieu d'instruire les enfants, ils mettent
partout le désordre.

Veuillez agréer, Monseigneur,
l'hommage du profond respect avec
lequel j'esuis votre très humble et très
obéissant serviteur en J. a. M. -

M. de Churet



+
Bourail, le 16-1-1923.

Vicariat Apostolique

DE LA

Nouvelle Calédonie

Monsieur,

Le nommé André Maurice, Joseph
désirant se marier et ne pouvant produire
aucun document ecclésiastique, concernant son
baptême, état libre de..., je lui ai établi et
fait signer la formule indiquée Circulaire II,
p. 22 pour valoir en pareil cas.

Je pense qu'il ne faut faire autrement
que de le croire sur parole et d'autoriser son
ministraire de crainte qu'autrement les parties ne
passent outre au mépris de lois de l'Eglise, avec
scandale et détournement pour la religion. J'espère
donc que la décision de Votre Grandeur sera
favorable.

- Roger de Vaublanc n'a pas eu de
chance. Il est arrivé ici le 13 avec le mauvais
temps et, cette, devant la journée la pluie n'a
pas cessé de tomber.

A cause de la menace d'inondation,
il a dû quitter Bourail dimanche soir et,
à 10^h grand ennui, a dû demeurer chez M^r
Vibert jusqu'à ce matin (16-1-23). Il est douteux
qu'il puisse rallier Roumès aujourd'hui, la
passerelle de La Fontvieille ayant été emportée
par suite de la crue. - Je crains donc que
notre voyageur ne garde un très mauvais
souvenir de Bourail par suite de tous ces
fâcheux incidents et mécomptes.

La visite m'a fait très plaisir, mais
comme il connaît très peu l'Auvergne, il se
trouve que nous n'avons pas beaucoup de
points communs. C'est à peine s'il a entrevu
sa famille du côté maternel. Mais la conversa-
tion n'a pas chômé pour autant, il est gai,
ouvert, très sociable et d'excellente éducation. Il
a assisté pieusement à la messe et, à
l'exercice du soir, il a tiré de sa poche un
chapelet, ce qui prouve qu'il a l'habitude de la
récitation.

- Le contrat de pierre est fini. Les
Japonais ont extrait en tout 250^{m³}. Je ne

crois pas qu'on puisse tirer bon parti du
schiste, les blocs étant friables et se désagré-
geant facilement. Diverses personnes m'ont
dissuadé de le utiliser comme matériaux
de construction.

J'ai fait charger du sable, mais
avec le mauvais temps, on voit l'inciter.

Les Japonais n'ont fait aucune
proposition pour travaux de maçonnerie
et abattage de bois. Avec la pochama
ouverture des chantiers de route, ils ont
l'espoir d'obtenir des contrats et ne pensent
plus à travailler ici.

Ils m'ont cependant demandé si
nous ne désirions pas entreprendre le
nivellement derrière la sacristie. N'ayant
pas d'ordres, je n'ai pu que leur opposer une
réponse dilatoire.

Et puis je ne sais trop au plan
le mur de soutènement.

Entre le bas du talus et la sacristie
(en mesurant dans l'axe de l'église), il y a
42^m 30. - D'autre part, la partie actuelle-

ment nivelé mesure environ 29 mètres.
Il y a une entre cette partie et le mur
extérieur de la sacristie : $29 \text{ m } 42 \text{ mm } 30 - 29 =$
 $13 \text{ mm } 30$.

L'intention, de Votre Grandeur étant
de laisser entre la sacristie et le mur
de soutènement un espace de 5 m , il vau-
rait entre ce mur et la partie nivelé un
trou béant d'environ 8 mètres, qu'il est
impossible de combler avec les seuls
matériaux provenant de la partie de la
butte que l'on aura coupée.

Sans ne pas laisser d'espace vide, il
faudrait donc élever le mur de soutènement
de la limite extérieure de la sacristie et le
porter de 5 m à 9 ou 9,50.

Je joins à ma lettre un croquis qui
n'a aucune prétention, à l'exactitude rigoureuse
mais qui peut servir à mieux comprendre.

Veillez après, Monseigneur, l'hommage
de profond respect avec lequel j'ai l'honneur
d'être votre très humble et obéissant serviteur
en J. de M.
M. de Thunberg



Vicariat Apostolique

DE LA
Nouvelle Calédonie

Monseigneur,

Monsieur Baloy, ex-instituteur
à Bourail, m'écrit qu'en faisant route
pour Henauïlou sur le S. Antoine, il a
rencontré un certain M. Deloupy.

Les Deloupy frères habitent Beau ;
ils sont, paraît-il, maçons experts et entre-
preneurs de constructions.

Or, M. Baloy leur ayant parlé de
Bourail et des projets en cours pour la
mission, ce M. Deloupy a fait de offrir de
services ; il a même remis à M. Baloy, pour
me le transmettre, le papier ci-joint dont
Votre Grandeur voudra bien prendre connais-
sance.

Si ces frères Deloupy sont ouvriers
capables et que, d'autre part, leurs condi-

Siens ne soient pas trop onéreuses,
il y avait lieu d'examiner la chose.

Je ne sais que penser de
Japonais qui font les morts... Ils ont
aussi quelque peu fileus surtout de
matière d'explosif. Ils ont tiré 54
dynamites, mais, bien que je ne puisse
pas en faire absolument la preuve, ma
conviction est qu'il n'y a eu aucun coup
de mine. J'ai interrogé les voisins (au moins
trois) et, sans s'être concertés au préalable,
ils soutiennent qu'ils n'ont entendu
aucune explosion pendant la durée du travail.

Il est probable et je me suis
certain qu'ils ont employé la dynamite
à faire la pêche. Ce qui me confirme
dans cette manière de voir c'est que,
quand j'en ai parlé à Mathieu, lui
faisant connaître le résultat de mon
enquête auprès des voisins, il a paru
 gêné et, depuis, n'a plus reparlé au
sujet.

Vous voudrez bien, Monsieur,
me faire connaître ce que vous pensez de
la proposition de Frère Deluys.

La passerelle de la Vierge ayant
été gravement endommagée par la dernière
crue de la rivière, il est actuellement impos-
sible de se procurer du sable (qu'on va
chercher sur la rive gauche). Nos bœufs
adans du interruption de voyage.

Mon jeune cousin de Vaublanc,
avant d'embarquer pour sa croisière, m'a
écrit qu'il gardait un excellent souvenir
de Bourcier, mais un détestable du voyage
retour. Il le connaît sans peine.

Je suis allé à Avaron hier, tout
le monde allait bien. Le décès de Fernand
de Bourcier est une grande perte non
seulement pour ce petit centre, mais encore
pour la mission; par sa pitié, son zèle, son
dévouement, son bon esprit, ce catéchiste
opérait sur les autres un heureux ascendant
et leur servait de modèle.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hon-
neur de mon très profond respect
et de mon fidèle dévouement en f.
et f.
H. de Schuret



Vicariat Apostolique

DE LA

Nouvelle Calédonie

⁺
Pouébo, le 19-2-1923.

Monsieur,

Le Père Lambert m'a transmis l'autre jour les propositions d'un macej japonais. Je ne puis mieux faire que de ~~transmettre~~ transmettre sa lettre sous les yeux de Votre Grandeur pour qu'elle en prenne connaissance.

Si nous construisions une forteresse avec des murs d'un mètre et plus, peut-être aurions-nous intérêt à prendre en considération les offres de ce japonais; mais avec des murs de 0,50 m. moyenne, cela coûte le m³ de maçonnerie à 24⁺. C'est un peu cher.

Le mauvais temps qu'il a fait a empêché de rouler, mais je vais faire charroyer de la pierre à tout événement.

Tout le sable, la crue de la rivière est un
grand obstacle; je crois avoir dit à Votre
Grandeur que la passerelle de la Béra
avait été tellement endommagée par
la force de l'eau qu'il avait fallu
démolir ce qu'il en restait. Or notre
sable est du côté de Brassignies. Il
faut attendre tout au moins que le
gué soit praticable.

Quand Votre Grandeur aura
des éléments d'informations sur les frères
Deloupy, elle me dira ce qu'elle a décidé.

Le coup de vent du 29 et
le retour du 10 au 12 février n'ont causé
aucun défaut aux bâtiments. On ne pourrait
en dire autant des cultures. Les barrières de
nos paddocks ont été renversées et quelques
rouces brisées par suite de la débris d'eau et
autres détritus charriés par la rivière débou-
lée, mais maintenant tout est de
nouveau en état.

Les cultures d'Azareu ont
souffert, paraît-il et, pour les écoles,
la question de ruisseau ne laisse pas que d'être
assez embarrassante.

Le sieur Mulsant est arrivé ici
le 15 après un heureux voyage, sauf un
petit incident désagréable; en passant sur
la petite passerelle de la Fouvochay, il a
glissé et, dans la glissade, son sac est
tombe dans la rivière. Un voisin charitable
l'a aussitôt repêché. Et il en a été quitte,
après son arrivée, pour étancher ses affaires
au soleil. Il pense être à Nouméa
samedi.

Votre Grandeur m'aurait dit
que le voyage de décembre que j'ai fait
pour pêcher la retraite de Sétor - Soens - G-
pauces, ne mériterait pas imputé; aussi
ai-je éprouvé quelque surprise en le
voyant figurer sur la dernière relève de
comptes de la Procure. Et une observation

de ma part, le Sr^e Greureau m'a dit
qu'il n'était au courant de rien. Je
me contente de signaler la chose à
votre Grandeur.

Veuillez agréer, Monsieur,
l'hommage de mon très profond respect
et de ma religieuse soumission.

J. de Zéver

Dans la lettre circulaire par la
quelle il rend compte du dernier chapitre
le G. R. G. dit que désormais la taxe
appelée "taxe romaine" est supprimée (cf. p.
22) Cependant, le dernier relevé de comptes
porte comme autrefois: "Rome" 60^t.
Ne serait-ce pas à tort?



+

Bourail, le 11 Mars 1923.

Vicariat Apostolique

DE LA

Nouvelle Calédonie

Monsieur,

Ayant accepté, sur invita-
tion de votre Excellence et avec l'apuiement de
votre Grandeur, de pecher la retraite de
Dames, et mes chériennes, j'ai devé à Nouméa
dans peu de jours. De part ailleurs, le
mois de mars s'avance; le moment,
semble donc veur de reparler du projet
de construction.

Dernièrement, j'ai de marchandé
des briques (qui ne me paraissent pas mer-
veilleuses), elle mesurent 0,23 x 0,11, x 0,05.
Le prix demandé est 100^t le mille, mais
je me les céderait à 90^t soit, avec le
transport environ 95^t.

Mais ce n'est là qu'un détail.

L'essentiel est d'avoir un
entrepreneur capable. Ici, je ne vois
personne - Le marquis David, à qui j'us ai
touché deux mots, prétend ne pouvoir se
procure l'échafaudage (perches, madriers,
cords...). Il ne peut faire qu'en sous-
ordre et encore de façon incohérente, qui ne
semble pas en voie d'amendement, le fait
elle considérer par plusieurs comme indis-
solvable.

Quant aux frères P., à la suite
des renseignements défavorables, fournis par
le S. Besson, il n'y faut plus songer. J'en ai
averti discrètement H. Gals, qui m'a écrit
pour avoir la réponse.

Ces personnes, une fois
éliminées, que reste-t-il? Uniquement, je
pense, les Japonais. Le moment ne semblerait-
il pas venu de reprendre avec eux les anciens
pourparlers? Votre grandeur en jugera.

Je constate avec une
certaine mélancolie que toute mes dents

tombent les uns après les autres. Bientôt
il faudra me mettre au régime de nourritures,
semoules, panades... Je vais être obligé
de recourir encore aux bons offices du
dentiste - Dès qu'il bouche un trou au
dépense une brèche, il s'en forme une autre
à côté. C'est assez gênant pour parler et
publier d'avoir à droite et à gauche des
loques orifices et surtout pour manger.

Veuillez agréer, Monsieur,
l'hommage de mon très profond respect et
de mon entier dévouement.

M. de Thuret

Je sollicite l'autorisation de
célébrer une messe basse le jeudi saint et
aussi le samedi saint (avec omission des
prophéties).

- Calus -

Du bas du talus à la limite actuelle du nivellement : 29^m.

Du bas du talus au nivellement de la paroi : 42^m 30

Dépendances

Butte

Point culminant de la butte
au-dessus
de 0,17 m nivellement

Dépendances
sans pose

Espace entièrement
vide : 8^m x 18^m x 3^m

Projet de mur de soutènement
à 5^m de la paroi

5^m

Société



Bourail, le 23^e Avril 1922.

Vicariat Apostolique

DE LA

Nouvelle Calédonie

Monsieurs,

N'ayant pas de nouvelles de Bourail, je me demande s'il convient de fonder sur les Japonais de la Conception, et autres un espoir bien sérieux. D'autre part, je viens de recevoir des offres de services de la part d'un commerçant d'ici qui s'engage à fournir toute la construction à l'entreprise.

Il se nomme M. Charles, mais n'est, je crois, quel'homme de paille de M. Hippert bien connu de votre Grandeur. Il est probable que ce dernier préférera rester dans la coulisse, mais il n'y sera pas moins la cheville ouvrière de l'opération. Il est d'ailleurs de notoriété publique qu'il ne manque point de

Savoir-faire patpne. De sa profession,
il est menuisier - ébéniste et excellent
ébéniste, j'ai vu de meubles exécutés par
lui, c'était vraiment très bien.

A priori, je serais assez disposé
à traiter avec le duo et ceci pour plu-
sieurs raisons:

a) Avec des compatriotes, on s'entend
mieux qu'avec des jaunes pour qui le
français est une langue inconnue; delà,
des équivoques possibles.

b) Je ne serais pas fâché d'emplo-
yer de la main-d'œuvre de Bourail,
ne fût-ce que pour l'opinion.

c) Quand on traite avec des visages
de pastafle, comme après le travail, ils
quittent la répis, leur intérêt et leur
amour-propre sont moins engagés à faire
du travail fini et satisfaisant. b)
faisant travailler des gens de la localité,
on a chance d'obtenir de meilleurs
résultats. Ils ne veulent pas, en aucun cas, être blâmés.

Au surplus, Hipp. passe pour
très entendu et très capable et cette répu-
tation, je crois, est méritée. Tout le monde
me dit que, s'il entreprend notre construc-
tion, il mènera la chose à bien.

Sur premières ouvertures faites de
mon retour de Nouméa, il y a donc une
quinzaine de jours, j'ai répondu que,
attendant une réponse d'ailleurs, je n'étais
point libre. Sur ce, on a ajourné le jour
parler.

Si les japonais de Nouméa
ne font pas de réponse satisfaisante, il y
aura sans doute lieu d'examiner les con-
ditions faites par M. Charls, etc... Ici, le
dangereux c'est de laisser rouler... On tâchera
de bien tout prévoir, autant qu'il est possible
humains mots et on passerait un écrit
dignement signé, moyennant quoi on s'entendrait
très monde.

Votre Grandeur voudra bien me
dire ce qu'elle pense de cette combinaison

Veuillez agréer, Monseigneur,
l'hommage de mon très profond respect
et de mon très sincère dévouement et
N. S.

H. de Thuret



Bourail, le 2^o Juin 1923.

Dispense canonique
D'origine Apostolique
Empêchement de religion mixte
Nouvelle Calédonie

Reverend Père,

Double

Eusime, Gustave, Désiré Fichaux
né à Bouray - Bieurlet (arrondissement de
Saint-Omer), au diocèse d'Amas,

Vous supplie de lui ^{donner} ~~accorder~~ dispense
de religion mixte afin de pouvoir l'unir et
légitime mariage avec Eusime Boyer, veuve
Laurent Chabaud, appartenant au
Culte réformé.

À l'appui de cette dispense, le
missionnaire de Bourail invoque les
raisons suivantes :

- 1^o - Suspecta et periculosa familiaritas
nec non cohabitatio sub eodem tecto, quae
facile impediri non potest.
- 2^o - Periculum matrimonii contracti
coram solo ministro civili, si non daretur
dispensatio impedimenti.

L'une et l'autre partie est
d'ailleurs disposée à souscrire les
promesses exigées par le droit.

Le missionnaire ajoute que,
la femme étant plus que septagénnaire,
il n'y a aucun espoir de postérité pour
les futurs époux.

Je ne sais s'il sera possible
d'exiger d'eux une composition, le mis-
sionnaire ayant déjà eu de la peine à
obtenir que le mariage eût lieu en
forme ecclésiastique.

Le missionnaire de Bourail.

M. de Thuret

Mariage célébré le samedi
23 janvier 1932, par M. de Thuret.

Bourail, le 2/2/1932

M. de Thuret

Déposé au registre à par-
tir du 23/1/1932.



Bourail, le 3 juil 1922.

Vicariat Apostolique

DE LA

Nouvelle Calédonie

Monsieur,

J'apprends le retour de votre
Grandeur. J'espère que sa longue
sournée et la traversée en côte jusqu'à
Ohi ne l'auront pas trop éprouvée.

Sur point de vue de nos travaux,
il y a deux épiques sur le chantier,
celle de maçons et celle des terrassiers.

La cuisine - citerne monte, les
murs atteignent actuellement au plus
haut 1^m 40, ailleurs, par contre, ils ne
dépassent pas 1^m.

M. Charles a pris le contrat merveilleusement
au prix de 7⁺ le m³. Pour savoir au juste
le cubage à déplacer, j'ai fait appel
à M. Vainand. Il a calculé qu'il y avait

exactement 155 m^3 de bois et 140 m^3 de semblais. M. Charles, ayant accepté ces chiffres, j'ai passé avec lui un contrat par écrit sur la base indiquée ci-dessus.

La question qui me préoccupe actuellement c'est celle des bois du futur parbylé. J'avais pensé à m'adresser pour les solivages à M. Berthoulet, mais sa scierie est fermée et son matériel en vente. - D'autres offres m'ont été faites, mais les gens dont il s'agit ne sont pas sérieux et je n'ai aucune confiance.

Comme il serait urgent de traiter cette question, j'ai pensé que Votre Grandeur m'autoriserait à me rendre à Neuchâtel; j'apporterais le travail déjà ébauché et on prendrait les résolutions définitives.

Je serais également désireux

d'exposer à Votre Grandeur certaines choses qui peuvent difficilement s'écrire et qui présentent un caractère spécial de gravité. Enfin, comme mes dents s'en vont les uns après les autres, j'aurais besoin de voir M. Cornélius pour réparer les plus grosses brèches.

Si Votre Grandeur m'autorise à faire le voyage, je pourrais prendre l'auto le lundi, 11 juin. Retenir ce que ce sera possible.

Veillez agréer, Monsieur, l'hommage de mon très religieux respect en J. et H.

M. de Chérol



Boursail, le 13 juillet 1923.

Vicariat Apostolique

DE LA

Nouvelle Calédonie

Monsieur,

Votre Grandeur aura peut-être appris que j'avais eu dernièrement une alerte de santé. Mais, comme les nouvelles qu'on colporte ne sont pas toujours exactes, je tiens à mettre les choses exactement au point.

Dimanche dernier (8 juillet), le matin, en me levant, j'ai senti une douleur dans la région du cœur, s'irradiant du côté de l'omoplate et le long du bras gauche, mais je n'y pris pas garde, croyant que le malaise se dissiperait de lui-même.

Le fait, j'eus faire le catéchisme comme d'habitude, pêcher et dire la

1
nette, le tout sans me sentir autrement
incommode.

Mais le retour à la sacristie, les
choses se gâtèrent, le point au cœur
se fit senti plus douloureux et je fus
pris d'une syncope (sans perte totale de
la connaissance). Quelqu'un donna
aussitôt l'alarme, le médecin fut
mandé.

Le docteur m'ausculta et
dit que le cœur était affolé, surmené;
un peu plus tard, il tint à me prendre
la tension artérielle et la déclara assez
faible, en tout cas, anormale. Sans me
prescrire d'autre traitement qu'une solu-
tion iodée, il m'empêcha surtout à me
mouvoir et à prendre du repos, après à
feu peu complet pendant au moins deux
semaines. Haute de quai, l'accident
se reproduirait.

Ceci se passait le lundi matin
(9 juillet) vers 9h. A 11 heures, nouvelle

crise beaucoup plus violente que celle
du dimanche. Les garçons me voyant
me débattre dans d'affreuses angoisses,
ne savaient que faire. Alors, je donnai
ordre au petit canaque d'aller chercher
le Père Humard. Le paroxysme de la
souffrance ne pouvait se prolonger, pen-
sais-je, sans que la mort s'en suivit, et
je voulais un confesseur à côté de moi
à tout événement.

Vers midi, la douleur s'étant
un peu calmée, je pus prendre quelque
nourriture. Sui, brisé, épuisé, je me
mis au lit.

Le soir, vers 5h., le P. Humard
arrivait. Sa présence me fut un réconfort
moral. Il est resté ici jusqu'à hier (jeudi
12 juillet).

Sans l'intervalle, le médecin est
venu me voir plusieurs fois; il a prescrit
5 gouttes de digitaline durant 5 jours.
Depuis hier matin, il y a un

410
mieux très sensible qui continue à l'honneur
si j'écris.

À chaque visite, le médecin ne
fait que répéter la même chose : du repos,
du repos et encore du repos. Mais com-
ment faire avec une telle persistance ?

En somme, ce que j'ai eu c'est
une angine de poitrine (comme Monsieur
Fraysse). Je n'en suis pas le moins du
monde surpris : mon père est mort de
cela, de même mes oncles du côté paternel,
ainsi que mon frère aîné. Et me voilà
à mon tour avec cette épaule de Pausanias
suspendue au-dessus de ma tête... C'est
un avertissement. Finis - je en profiter !

J'ai déjà reçu le conseil de quitter
Bonnair pour venir me reposer à Roumès.
Mais je n'en ferai rien à moins que l'auto-
rité n'y décide autrement. Sans trop me
fatiguer, je puis encore rendre quelques services
ici, exercer un certain contrôle sur le tra-
vail qui se poursuit. On a attaqué le
mur de soutènement derrière la sacristie.

57
J'ai aussi découvert un con-
tracteur pour le bois de charpente du
porbylère & solivage du plancher. C'est
300 fr. le m³, le bois étant, pour ce
prix, rendu à pied d'œuvre. - Ce n'est
pas excessif, étant donné surtout que
celui qui a pris l'entreprise doit scier
au 23^e kilomètre, au delà de Nèstadiou.

Je lui ai passé la commande
avec explications détaillées de longueurs,
grosses etc... tout le solivage sera
en Miaouli.

Je tenais à fournir à votre
Grandeur ce quelques explications et précisions.
Je m'arrête pour ne pas abuser de
vos forces.

Veillez agréer, Monsieur,
l'hommage de mon religieux et très
profond respect et de ma très humble
soumission et obéissance en N. S.

H. de Churson



Vicariat Apostolique
DE LA
Nouvelle Calédonie

Douville, le 11 août 1922.

Monsieur,

Il est vrai, j'en ai que
trop attendu pour écrire à votre fran-
dise. Je ne me reconnais plus et il
faut convenir que je deviens pressé
et négligent.

Je m'en excuse et viens lesuite
au fait.

Merci, Monsieur, pour l'intérêt
pris à ma santé. Celle-ci n'est pas mau-
vaise présentement. Depuis la crise du
mois de juillet (8-11), j'en ai plus ressen-
ti ni douleurs ni troubles cardiaques ;
sans illusion, il me semble que tout est
rentre dans l'ordre. Peut-être le docteur
a-t-il émis un jugement un peu

pestitimiste... Je suis littéralement
qu'il m'a prescrit. Soudi lire, ce n'est
pas à proprement parler un régime, sauf
l'exclusion de la viande et un repos
tant au moins relatif.

Depuis trois semaines,
l'impossibilité de se procurer de la char
fait que les travaux sont suspendus.
C'est très ennuyeux. J'ai surtout peur
que les ouvriers ne se découragent et
ne cherchent de l'embauche ailleurs.
C'est une des mille tribulations qui
sont le lot de bâtisseurs. Je n'entrevois
pas la possibilité d'ey avoir de quelque
temps.

Il est probable que je
quitterai Bourville le 31 août pour me
rendre à la retraite. C'est ennuyeux de
laisser les gens sans messe deux
dimanches de suite: 2 et 9 septembre.
Ay désirerait que le Père Murard assure

celle du 9-9. Mais ce n'est pas une
petite affaire de le décider. Si votre
Grandeur lui en toucherait un mot,
à l'occasion, peut-être serait-il moins
réfractaire. Au fond, il a peur de
Blancs, il a surtout peur de leur parler.
Pareille timidité ne se conçoit pas.

J'aurais bien d'autres choses
à dire à votre Grandeur, d'autres ques-
tions à lui soumettre, j'attends de
pouvoir l'en entretenir de vive voix.

Veuillez trouver ci-joint,
Monsieur, une demande en vue de
dispense de mariage. Lui est ancien
élève de Trévise de Saita, c'est lui qu'il
connaît à peu près sa religion. Il fait bap-
tiser les enfants issus de son union irrégulière.
J'espère pouvoir l'amener à
la régulariser.

Veuillez agréer, Monsieur,
l'hommage de mon très profond

respect et de moy entiere' soumission
et obeissance.

M. de Churel

J'ai averti Fréminet de ma
démarche, il l'approuve; mais il est de
ces pauvres chrétiens qui ont à peine cons-
cience de l'indignité de leur conduite,
conscience assoupie, atrophiee.

Sans doute qu'on donne préfere' au
pre'alable la ceremonie civile. Ce sera
une garantie de solidite' pour le lien
et de durée pour l'unioy. . . . La
chose est sans haitable, je pense qu'elle
est le plus légalement obligatoire, la
partie indigene suivant le sort de l'autre
partie.



Bourail, le 20 août 1925.

Vicariat Apostolique
DE LA
Nouvelle Calédonie

Monsieur,

Je réponds à la lettre
de votre Grandeur en date du 18 (1/2),
en suivant l'ordre même de questions
faites.

- 1^{re} - Raper de Vanblanc m'a presen-
té au sujet de sa visite. Dans l'ignorance
où il était de mon voyage à Nouméa,
il s'annonçait ici pour le dimanche
2 septembre. Je l'ai pu de devancer
d'une semaine et de venir plutôt
le 26 août. Sa réponse ne m'est pas
encore parvenue.

- 2^{re} - Je ne connais pas person-
nellement M. de Crémiers, mais beau-
coup la famille de la femme. Celle-ci

est né de Torsiac. Son père habite
Riom. M. Torsiac, que j'ai vu plusieurs
fois, à mon passage et auvergne, m'a,
en effet, parlé de ces gens que je
savais attachés aux M. Maritimes. Je
recevrai la visite avec beaucoup de
plaisir si les circonstances l'amènent
par ici.

- 3^o. Le Sieur Bourard, devant
faire à Bourail un mariage le
samedi 1^{er} septembre, au soir, couchera
et assurera le service du lendemain
dimanche 2. Dans ces conditions, il
n'est pas nécessaire qu'il revienne
le dimanche 9.

Comme mon état de santé,
comme toute, est bon, je pense bien
recevoir ici, peu de jours après la clôture
de la retraite; seulement, il faut
compter avec le dentiste, deux ou 3
séances au minimum.

- 4^o. - Comme le Sieur Halbert

Incomplet

+
Bemail, le Septbr 1923.

Monsieur,

J'ai parlé à Madame
Renévier de la fondation de messes².
Il ressort de notre entretien qu'il y a
eu méprise complète sur ses intentions.

Elle a placé chez Ballande
une somme de 100 t, le intérêt de cette
somme ne seront pas touchés, mais,
chaque année, ils s'ajouteront au
capital pour le grossir jusqu'à 200
francs. Après sa mort, la missio, Bemail,
au nom de qui la somme a été inscrite,
retiendra l'argent et on célébrera des messes
pour le repos de son âme jusqu'à
convergence des capital primitif, aug-

menté des intérêts alors échus.

Il n'y a donc là rien qui ressemble, même de loin, à une fondation de messes, puisqu'il s'agit simplement d'une somme mise en réserve pour meser à acquitter desuite après ses décès, et quel'obligation de trouver ensuite étants.

Si Votre Grandeur le désire, M^{me} R. pourrait signer une déclaration dans ce sens; mais je ne crois pas que la chose soit nécessaire ou même utile, attendu qu'elle n'a jamais prétendu faire une fondation; elle ignore même ce que c'est et il a fallu le lui apprendre.

- Le nouveau tarif au m³, s^t Neutend bien du mal cripi sur les deux faces; cette mesure bienveillante pour M. Ch. n'aura pas d'effet rétroactif - Les fondations en presbytere sont ~~communes~~

faciles; on va s'y mettre nécessairement.

J'ai fait prolonger le mur desautrement jusqu'à la cuisine; à cause de la pente lui faite, ce sera pas une grosse dépense, il vient presque à rien les derniers mètres; j'y fait aussi quelques marches pour accéder.

Je fais mettre à la porte la lettre destinée au B. Muraud après en avoir pris connaissance.

Votre Grandeur confirmera-t-elle à Rome? Je n'ai pas très bien compris ses intentions.

La fatigue ressentie le 11, lors de ma dernière visite à l'arche, n'a pas persisté; mais les fatigues, émotions et contrariétés ont leur répercussion là. Je crois que le docteur a vu juste et qu'en effet c'est le point faible.

Vanillez après, Monsieur, l'hommage de mon très profond respect

et de ma toute filiale soumission, en
N. S.

M. de Rhin

Paris, le 14 Sept^r 1822.

Monsieur,

J'ai fait connaître à M^r Charles que nous étions disposés à changer les conditions du contrat.

Il ne se contenta pas de 30^l le m³, il demande 32^l.

Comme votre Grandeur m'a seulement autorisé à accorder 30^l, au plus 32, je ne puis accepter les conditions de Ch. sans lui en référer. Que décide-t-elle ?

Puisque ses exigences dépassent nos prévisions, il y aurait sans doute lieu de réviser l'indemnité que l'os^t était disposé à lui accorder pour les travaux de maçonnerie déjà faits.

En somme, ça reviendrait à

peu près au même.

Une V^{otre} Grandeur veuille
bien me répondre le plus tôt possible.
Le malheureusement est à peu près
achevé et, faute de schistos, les ouvriers
sont obligés de rester sans ouvrage.

Les P.P. Halbert et Lottay,
arrivés hier par l'auto, sont partis, ce soir
pour Azaren. Le P. S. a pris Combola.
Le beau temps semble devoir favoriser
leur randonnée.

Le S. Mourand est venu
à Domair plusieurs fois et, en mon absence
et a fait tout le ministère qu'on lui
a demandé.

J'espère que la santé
de V^{otre} Grandeur se raffermisse de
manière à pouvoir voyager sans fatigue
à ses occupations.

Veillez agréer, Monsieur,

d'hommage de profond respect avec
lequel j'étais, votre très humble et très
obéissant serviteur.

H. de Thuret

+

Domail, le 3 octobre 1925.

Monsieur,

Je réponds à la lettre de
Votre Grandeur en date du 29 septembre.
J'ai accordé à M^r Charles l'augmentation
demandée, ce qui porte à 29^{fr} le m³ de
poste maxime pour le premier proce-
ment lit. Cette mesure gracieuse n'a pas
d'effet retroactif. J'ai consenti ce chiffre
de 29^{fr} sur autorisation de votre Grandeur
(lettre du 17 septembre). D'ailleurs, c'était
à prendre ou à laisser.

Je possède bien un contrat écrit
à 22 fr., mais, M. Ch. refusant à conti-
nuer sur cette base, pour l'y obliger, il
aurait fallu recourir aux moyens
légaux. — — — du moins, c'était à craindre.

Le bâtiment principal doit l'être.
Le montant dit du côté de la cuisine
atteint 1 m. au dessus du sol. Pour les
fondations, nous avons eu une surprise
désagréable. Le sol, ferme jusque là, s'est
trouvé mouvant sur une longueur de
7 à 8 mètres. On a creusé jusqu'à 1 m 20 sans
atteindre le dur. On a parié à cet inconvénient
en coulant un béton armé destiné à faire
une première assise stable, et on a coulé
sans les soucis.

Pour les portes des pignons, le
plan de votre Grandeur indique 0,71 x 0,60.
0,71 pour la hauteur des dits ports, ça me
paraît un peu insuffisant. On se trouve-
rait embarrassé le jour où l'on voudrait
introduire dans le grenier des objets de
faute dimensions. Ne pourrait-on pas
donner aux dits ports : 1,15 x 0,70 ?

En ce qui regarde la couverture,
certains préconisent la fibrolite de péfi-

rence à la tôle ondulée. Je ne sais si
ce produit nouveau a fait ses preuves.
Est-il durable ? Suffisamment résistant
aux choses possibles... ?

— Je change maintenant de
sujet. Il serait vraiment souhaitable que
Votre Grandeur donne la confirmation à
l'honneur, cérémonie qui n'a pas eu lieu depuis
3 ans. Il y a comme candidats 12 enfants
indigènes et 2 européens qui viennent au
Catechisme à la tribu ; ces deux européens sont
un jeune garçon : Hacha Jamma (fils du vieux
mecciant, employé des Ports, et télégraphiste) et
une fille : Hufrette Beaumont, nièce du con-
seiller général ; ce qui porterait le nombre
des candidats à 14. — Et puis, il est bon
que les gens voient de temps en temps leur
premier pasteur ; ce réveille la foi et la
piété. Quand même la cérémonie
n'aurait lieu qu'en décembre⁺, j'en vois
aucun inconvénient, bien au contraire.
⁺ ou même en janvier —

Car, en Rome (le dimanche 27), la première-Communion des enfants européens me donnera bien assez de souci.

Si je puis excuser pour la cir-constance, sans adultes indigènes, grecs-ques, qui m'échappent à cause de leur ins-tabilité, ce sera tout profit.

Je n'ai pas vu le G. M^d depuis que la lettre de V. Grandeur a bien lui parvenu. Il s'était annoncé pour hier; peut-être qu'il se dérangement l'a-t. il empêche de tenir parole.

En un accusé (à un autre) me, c'est dans la logique des choses, le contraire serait fort surprenant. L'affaire est assez difficile étant donné qu'il n'y a qu'un seul témoin... Que la Providence vienne en aide à votre grandeur. Je pense qu'à ce point de vue, son passage à Rome n'est peut-être pas inutile.

Un grand, après, Monsieur, l'hon-orable de moi très profond respect et de ma plus entière soumission -

Ch. de Bournonville

Le R. B. Lamberti m'a dit que la lettre de V. Grandeur lui avait été remise ouverte -

Je espère que la santé de votre Grandeur laisse de nouveau à désirer. La lettre du 17 septembre était, à ce point de vue, si optimiste et si rassurante! - Il faut espérer que ce petit rebout offensif d'un mal venant trop souvent ne s'achève pas à se dissiper, si même ce n'est chose faite. Je fais de vœux dans ce sens et y joins de ferventes prières.

- Suivant le conseil que vous me donnez, Monsieur, j'ai une ménagerie au moins dans une certaine mesure. Il y a des choses importantes que j'ai laissées de côté ou dont j'ai différé l'exécution. Cependant, il y a les actes du ministère qu'on ne peut ni omettre ni différer; or, il y a beaucoup de malade en ce moment parfois loin, très loin. Cela m'a occasionné une certaine lassitude générale, mais rien de

point faible.

Il faut convenir que B^e n'est pas un porte pour les invalides. Il me semble que je ne puis plus l'assurer convenablement.

— J'en veux encore à nos travaux ; il y a d'achever :

- 1^o - La cuisine citée sauf : la poêle, la séparateur en briques et les soubres et portes non encadrés.

- 2^o - Le mur de devantement. C'est un beau travail de 82 m de développement. Du côté des poutres, on accède par 3 marches. Le côté opposé est celui des voitures. Tout cela est payé entièrement.

Le perbyléon soit de terre.

Je voudrais voir un son sauf le travail en cours d'exécution.

Domail, le 12 octobre 1923.

Monsieur,

Dans sa lettre du 22^e,
Votre Grandeur me demandait les nouvelles de l'état de esprit à Azeron...

Je comptais profiter, pour me rendre là-bas et enquêter discrètement, d'une absence du Père Aimard. Mais la voyage de Soya, projeté par lui depuis longtemps, est sans cesse remis de délai et de délai. Je suis donc un peu gêné moi-même pour procéder à ce petit travail. Dès que les circonstances seront favorables, je le mettrai à profit.

Votre Grandeur a dû recevoir la lettre par laquelle je lui exprimais la

désir que Votre Grandeur pût confirmer
cette année-ci à Meonié. Nous
avons 12 candidats indigènes, plus 2
européens - et puis, je ne serais pas fâché
qu'elle vit l'état des travaux de Bourail.

Quant à la date, j'insisterais
que la chose pourrait avoir lieu au
mois de décembre, vers le milieu, par
exemple le dimanche 16-12. Je désirerais
avoir une réponse, cela stimulerait le
zèle du Catechiste.

Je sais par le Père M^d qu'il
a reçu la lettre qui lui était destinée,
celle que j'ai mise à la poste après en avoir
pris connaissance. Mais y a-t-il
répondu? C'est ce que j'ignore.

Il est bien à souhaiter que les
questions du chauffage d'auto s'arrange
et que vous ne soyez pas, Monseigneur,
constamment gêné dans vos projets de

déplacement par la pénurie de personnel
apte à conduire.

Veuillez agréer, Monseigneur,
l'hommage de mon très profond respect
et de mon abstrait dévouement en N.S.

S. de Bures

Cette (en dépôt à Lyon), appartenant
au P. de Thuret, qui ne paie pas
de coupons depuis 1914. —

trouvé dans les lettres 19-10-23 Route —
ou 12-10-23
- Chemins de fer } N: 63661 de P. de Thuret +
autrichiens } 15

- 7 obligations de } Nos
1000 florins d'au- } 49 104
triche 4% - 1876 } " " 05
134 582
57 708
60 846
98 179
110 872 } — 700 f

Route hongroise } Nos
1000 couronnes } 399 002
" " 3 } — 200 f

- 5 obligations } Nos de
ottomanes 4% } 142 791
1890 } 142 795 } — 100 f

Mexicain intérieur } N: 13986 } — 25
5% 1895 }
total: 1040

— Suite —
 — Rente —
 Report : 1.040^f

- 5 Portugais
 (3^e série) $\left\{ \begin{array}{l} \text{N}^{\circ} \\ \text{de } 247087 \\ \text{à } 247091 \end{array} \right\}$ Cas coté en
 Bourse

10 obligations
 Russe consolidé
 4% 1880⁻ $\left\{ \begin{array}{l} \text{N}^{\circ} \\ 225479 \\ 292195 \\ 306363 \\ 369463 \\ 389534 \\ \text{" " } 40 \\ \text{" " } 41 \\ \text{" " } 42 \\ \text{" " } 43 \\ \text{" " } 44 \end{array} \right\}$ — 280^f

5 obligations
 Russes Nicolas
 1896 $\left\{ \begin{array}{l} \text{N}^{\circ} \\ \text{de } 1132401 \\ \text{à } 1132405 \end{array} \right\}$ — 75^f

12 obligations
 Russes 3%
 1891-1894 $\left\{ \begin{array}{l} \text{N}^{\circ} \\ \text{de } 524176 \\ \text{à } 524187 \end{array} \right\}$ — 180^f
 total 1.575^f

— Suite — — Rente —
 Report : 1.575
 5 Razian
 Ouralsk $\left\{ \begin{array}{l} 6^{\text{e}} \text{ mémoire} \\ \text{— } 100 \end{array} \right\}$
 total : 1.675^f

+

Bonail, le 19-10-1923.

Monsieur,

Sachant M. absent, j'ai me suis
rendu à Azara. - D. paraît, en effet, assez
monté contre lui. Ce sont les mêmes vieilles
grièr cent fois ressacés, mais il y a des périodes
où le mécontentement s'accroît.

Voici ce qui ressort des explications.

- 1^o - On reproche à M. son inertie, son oisiveté,
sa paresse, son manque de zèle pour le catéchisme,
la visite des malades. Il passe ses journées assis
à fumer ou à lire les journaux et n'accomplit
les fonctions de son ministère que pour s'en débarrasser
et par manière d'acquit.

Ce qui augmente le mécontentement c'est
qu'il se plaint souvent, en prêchant, que les
gens ne font pas assez pour le matériel, les quêtes
d'entretien de constructions, les contributions de
nature etc... Ceci provoque des réflexions

1
dans le genre de celle-ci : " En'avons-
" nous besoin de nourrir un paresseux ? ...
" S'il s'est fait pète, c'est pour faire travailler
" les autres à son profit sans rien faire - n etc ... "

- 2: - D. lui reproche aussi ses égoïsme.
Sandra qui il ne se refuse rien, il lésine pour les
autres, pour les F.F. de l'école en particulier. Elle
se plaint d'être trop faiblement rationnée pour
certaines années, comme la Sucre; pour elle deux,
elle n'aurait que 500 grammes par semaine,
elle déclare que c'est notoirement insuffisant :

a) surtout en cas de maladie, comme
c'a été le cas ces derniers semaines où elle
été grippée, l'une et l'autre et où elle n'avait
pas même de quoi sucer une infusion;

b) insuffisant encore aux époques où
defont les labours et autres gros travaux et où elle
doit pourvoir à la nourriture de ou les travail-
leurs.

Elle demande que la ration soit
augmentée et qu'au lieu de lui donner six
paw le jour, on lui donne par exemple pour
un mois. - Le D. lui reproche le gaspiller,

mais elle s'y défend.

Elle fait valoir qu'elle donne sans
compter ses forces et ses dévouements et demande
qu'en retour on s'ait moins regardant, surtout
maintenant que ses forces diminuent et que, pour
fourrir le même travail, elle aurait besoin de
plus de soins.

Joseph catéchiste savait, paraît-il,
lui aussi plus ou moins découragé. Ayant
travaillé un mois et demi à la chapelle de Ny,
il se plaint de n'avoir rien reçu, "for même, dit-il,
"un bâton de tabac". Il ne cache pas que ça le
dégoute de travailler pour-ll. - D'autre part, j'ai
interrogé Clément, lui demandant de parler bien
librement; mais il ne m'a fait aucune déclara-
tion. Peut-être n'avait-il rien à dire ou bien était-
il gêné? - Anselme, serier le long et charpen-
tier, a cessé de travailler à la chapelle de Ny pour
le même motif que Joseph catéchiste.

Il est certain que les gens de Ny n'ont pas
fait leur devoir. Le fait de-ll. est plutôt de ne
leur avoir pas rappelés l'obligation qui leur incombait
de donner des vivres à ceux qui, venus d'ailleurs,

travailleraient pour leur chepelle.

Il paraît que les indiens, ne se gênent guère pour tourner & ridiculiser les défauts de M. de la Poissonnière, sa lésinerie, son égoïsme, son amour des aises et en faire l'objet soit de leurs plaintes, soit de leurs sarcasmes, et de leurs moqueries.

Bien entendu, dans ce qui vient d'être dit, j'ai me confine dans le rôle de rapporteur, sans prendre à moi compte es divers reproches. Votre Grandeur m'ayant demandé "de nouvelles à del' état de esprit à H.", j'expose ce que j'ai entendu. ... Sentez-ils faut-il faire la part de l'exaltation. — Il est probable que M. expliquerait les faits d'une manière assez différente. ...

Ensi qu'il en soit, il semble & résulter que, moins que jamais, M. possède l'estime de gens et leur sympathies. Mais, si Votre Grandeur va à H., qu'elle elle se rassure, les gens ne lui demanderont pas le changement de M.; ils savent que c'est inutile et se le tiennent pour dit.

D. Je plains encore (depuis toujours) que les garçons ne continuent pas à s'entretenir en vis-à-vis de M. et de Bony et que les filles soient obligées de s'en tenir pour leur part. — Je voudrais donner à Votre Grandeur des nouvelles plus agréables ...

15

J'ignore quel effet a produit sur M.
la dernière lettre écrite par votre Grandeur.
Au dui de D. M. aurait déclaré que, malgré
le blâme, il n'en ferait ni plus ni moins.

Neke à savoir si le propos est authentique.
Il le serait que je n'en serais pas autre-
ment surpris, et est assez suivant sa
mentalité et son caractère.

Néanmoins, et cela je le sais par l'éch-
ratio, spontanée de sa part, M. apprécie ce que
votre Grandeur a fait pour Az., relèvement du
prix du Viatique etc... et il lui en est recon-
naisseur.

En résumé, M. a ses torts, c'est au moins
très probable; mais D. se montre souvent
passionnée dans ses jugements, la tête se monte,
les nerfs se tendent et elle dépasse parfois la
mesure. Il faut donc Comptes, en ce moment-
ci surtout, qu'elle relève de maladie, ce qui
la rend plus impressionnable.

Veuillez agréer, Monsieur, mes
plus tendres et mes très profonds respects et les
très entières dévouements et obéissances.

M. de Charette

+
Bouail, le 23 - 10 - 1923.

Monsieur,

J'ai bien reçu la lettre de
Votre Grandeur du 19 octobre ainsi que
la note sur feuille à part. Je réponds
à cette dernière également sur feuille à
part.

Le P. M. n'a fait qu'une rapide
allusion à la lettre sans émettre
aucune appréciation. Enfant à être
ouvert avec moi et à me témoigner de
la confiance, nous n'en sommes pas encore
là. Il me parle plutôt rarement de choses
de sa mission.

Je crois, en effet, que, dans l'affaire
debant, il vait qu'il s'est quelque peu
fourvoyé et qu'il ferait volontiers machine
en arrière. Comme, à la suite de ces

1
dernières histoires, il s'est complètement aliéné la sympathie de Saul et que, d'autre part, il visite rarement Boiarié, au se de- mande si, pour le bien de ce village, il ne vaudrait pas mieux confier aux confiers de Houaïlou le soin de le visiter. D'autant plus qu'au point de vue administratif, civile B. ressortit à Houaïlou.

Sauy doute, c'est un excès de travail pour les Boies delà-bas, mais le bien religieux semble gravement éprouvé en ce nouveau rattachement. La D. Dursoy a la sympathie, c'est énorme, que peut-elle faire sans cela? —

Je m'excuse d'intervenir dans une affaire où je n'ai pas été consulté. J'espère, cependant, que Votre Grandeur ne trouvera pas ces réflexions trop intempestives.

— Ainsi, Monseigneur, vous ferez visiter Azareu dans la première quinzaine de décembre. J'espère bien que, fût-ce si peu, Votre Grandeur s'arrêtera à

Aboméa où il y a 12 confirmations d'indigènes et 200 de blancs, deux d'Européens. Je serais bien aise de connaître la date de cette visite et de la cérémonie pour stimuler un peu mes catéchistes delà-bas, qui font quelque-chose, j'en suis sûr, mais dont le zèle se refroidit trop souvent.

Depuis Septembre, j'ai repris mes courses comme autrefois sans en éprouver aucune fatigue appréciable. Le médecin en sera peut-être bien trompé sur mon cas en aura exagéré l'importance du malaise. Quand j'en rencontre, il m'invite aimablement à venir pendre ma pression artérielle. Comme j'en me sens bien, je n'en vois pas d'utilité, d'autant plus que son appareil ne fonctionne pas très bien. — Ce qui me fatigue ce ne sont pas les courses, mais les contrariétés et aussi les longues séances passées à écrire.

À Aboméa, j'ai su que Madame Beaumont mère était bien malade. J'ai hésité sur le parti à prendre: fallait-il visiter

moi-même la malade à cause de l'infirmité ;
voulait-il mieux laisser les sois au S. Léopard,
^{hoindon} le Centre étant rattaché à La Vsa ? ... Finalement,
j'ai pris le parti d'écarter au S. L.
pour le mettre au courant, avec insistance,
à pouvoir m'éclaircir sur le bien de cette
âme.

La première Commission le 13^e
est pour le 23 novembre. Le Père Bussy vien-
drait volontiers pecher la 1^{re} Commission. Comme
Domail et Koumea sont deux stations limitrophes,
j'ai eu conclu l'accord directement avec le Père
Hulsant.

Comme en ce qui concerne Hoindon, j'ai
pensé qu'il y aurait à définir un peu plus net-
tement les attributions des missionnaires les
plus voisins (encore qu'ils y fussent) ; d'autant plus
que le développement des mines de charbon (une
tout au moins, car celle de Liétant est fermée)
amènera forcément un personnel de contre-
maîtres européens. Il y a aussi le Tonkinois
dont votre Grandeur recommandait de
s'occuper dans la C. A.^{ve} du 20 septembre dernier.

Le contingent en sera surtout
fort augmenté après le prochain voyage
du S. François - Xavier en Indo - Chine.

Je pense donc qu'il faudrait
améliorer l'état quo, surtout le définir
plus exactement. Quand chacun connaît
bien ses charges et responsabilités, les choses
marchent certainement mieux. Je pense
soumettre quelques idées à votre Grandeur
lors des prochains passages dans la région.
Sans rien changer aux divisions administra-
tives officielles, on peut charger quelqu'un autre
que le P. d. d'une mission, ayant un caractère
simplement temporaire et provisoire, dans le
genre de celle dont le P. Luceau est investi à
Camala. —

La construction, me cause bien de
soucis en ce moment soit du côté des maçons,
soit surtout du côté des bauxiers, qui nous
laissent parfois sans matériaux (pierre, sable...)
Enfin, le grand entrepreneur est S. Joseph ; j'ai
lui ai tout remis et tout confié. J'espère
que sa protection ne nous abandonnera pas.

Veuillez agréer, Monseigneur,
l'hommage de très profond respect avec
lequel j'ai l'honneur de votre grandeur le très humble
et très obéissant serviteur.

H. de Thuret

P.S. J'ai en dépôt à Lyon tout un lot
de titres autrichiens, hongrois, ottomans (ne
parlons pas des Russes, il y en a hélas!) etc... qui
ne paient plus de coupons depuis 1914. Comme
la paix est liée avec les bourses et que les finances
de l'Autriche s'améliorent, j'aimerais savoir
si ces différents États vont pouvoir verser quel-
que chose aux porteurs de titres.

J'ai aussi des Mexicains intérieurs et
des Portugais qui ne paient pas non plus, mais ces
deux pays sont continuellement agités par des
troubles intérieurs. Ci-joint le relevé de ces titres
que votre grandeur n'a pas, mais qui peuvent
repandre quelque valeur. Ils paieraient, ces
sommes iraient au vicariat. Cela serait
possible pour nos travaux en cours.

Ci-joint feuille

Bonair, le 11 novembre 1913.

Monsieur,

La dernière lettre de
Votre Grandeur m'annonçait une
réponse au sujet des rails Ballande, trans-
mise par le Duc Lambotij; mais je n'ai
absolument rien reçu.

J'avoue que, croyant sur
une issue favorable de cette négociation
et sans le coup de la nécessité, — sans le
lutteur, impossible de continuer la
négociation —, j'ai autorisé l'emploi
des rails pour le lutteur; il serait plus
exact de dire que je me suis laissé
forcer la main.

Mais je me sentais soulagé
d'un grand poids si j'avais enfin
l'autorisation demandée.

Voire Grandeur voudra bien
trouver ci-joint le catalogue que
m'a envoyé la maison Bonet-Loyon.
Je me suis permis de marquer d'une
croix bleue l'appareil qui me semble
appeler à rendre le plus de services,
savoir la Cyclarette Bonet-Loyon,
vraie petite auto à deux places, bien
que sur 3 roues seulement.

Il est vraiment précieux de pouvoir
emmener quelqu'un avec soi (compagnie
ou serviteurs, divers locas), sans parler
de la place qui est pour les provisions
etc... à transporter éventuellement.

Il est vrai que ce joujou
coûte H. 500^{fr} ; et c'est là son prin-
cipal inconvénient.

- Je ne sais si le
Père Chaboisier a porté à la
connaissance de Voire Grandeur
le récent décès de sa sœur, M^{me}

Louis de Béligonde (née Clémentine Chabois-
sier) ; par son mari, elle se trouve être
aussi ma tante, tout au moins à la
mode de Bretagne. Je ne puis que la
recommander, Monsieur, à vos pieux
suffrages.

- On apporte demain le bois de
charpente destiné à la construction. J'espère
n'avoir pas trop de mécomptes, bien que
je sois peu compétent. Mon entrepreneur
n'est pas non plus du métier, bien qu'il s'y
adapte. S'il avait autant de connais-
sances que de prétentions, ce serait par-
fait, mais nous restons loin de compte.

Je n'ai pas vu le Duc H^{er} depuis
son retour de Dax. Il a profité de son
passage là-bas pour faire un peu de
retraite avec le P. Frayssé. C'était le
but officiel de son déplacement.

Après prises avec cette espèce de
possession, le P. Frayssé a bien été ennuie.

Maintenant que la voile dénouée, elle
se montrera peut-être plus circons-
pecte - Floise à Dieu qu'elle s'amende!
Vraiment, il y a des croix et des peines
pour tout le monde:

Sur le fameux portefeuille trouvé,
malgré les recherches faites, même par voie
de la presse, je crois que personne n'est
présenté - ce, plus le temps s'écoule et plus
les chances diminuent de découvrir celui
qui l'a perdu. Mais les conjonctures ne faut-il
pas le rendre à "l'inventeur" ...? Quelles
conditions lui imposez rationne fraudis
et furti ? ...

Veuillez agréer, Monsieur,
l'hommage de mon très religieux et
très profond respect et de mon entière
soumission en J. + H.

H. de Charet

Bourvail, le 16 - 11 - 1923.

Monsieur,

Je réponds à la lettre de votre
Grand-père du 14 - 11 pour renseignements
d'abord, ensuite, j'aborderai quelques
autres points.

Un chauffeur à Bourvail "honnête"
pour piloter une auto un ou deux jours ? -
Il y en a bien un ici, M. de Carabonnet, mais
il ne répond pas à la condition spécifiée; il
n'est pas "honnête" étant divorcé et
vivant avec une femme divorcée (ancienne
élève de la Conception, hélas!). C'est un
individu avec lequel je n'ai aucun rap-
port. Il vaudrait mieux utiliser un fils local.

- Puisque la prescription est de 3 ans
pour les objets trouvés, il vaut peut-être mieux

attendre encore avant d'en disposer
fût-ce pour les bonnes œuvres. Au sujet
de l'emploi à en faire, je signalerais que
l'inventeur est pauper et même pauper-
rimus (veuf avec charges de famille assez
lourdes). Ne devrait-ce pas déjà être une bonne
œuvre que de le secourir? Il est vrai
qu'il s'est indemnisé par avance....

De plus, s'il est frustré, il sera
porté à croire que je me suis tout
simplement adjugé la somme; et on ne
voit guère le moyen de le convaincre
x) qu'il n'en est rien. Parmi les "causes"
"pièces" auxquelles pourrait aller cette
aubaine, qu'il me soit permis de signaler
à Votre Grandeur les Petites-Sœurs-des-
Pauvres. Je serais heureux qu'elles eussent
leur part. Elles me rendent bien service.

- La pose de la charpente du nouveau
porchysire est commencée. C'est M. Ch.
x) il donnera son avis sur les causes MD

Soyez sûr qu'est notre architecte.

au nouveau livré du beau misouli,
bien séché, bien séché, presque sans gerçures.
C'est du bois du bord de mer; ou le dit
meilleur que celui de mercais. Je l'épète
c'est 300 t. le m³. Comme il y en a
q^m³ 308, cela fait 2.792,40^f.

La grosse maçonnerie de la ~~ma-~~
seigneurie Est prénous est terminée. Les
ouvriers font, en ce moment, les étours en
briques longues (22 centimètres avec le crépisage).

Comme il avait été convenu avec
Votre Grandeur et d'après ses ordres, j'ai
traité pour les cloisons en briques sur le
pied de 12^t le m², boisage compris.

Les matériaux qui nous manquent
encore sont:

- 1^o - Le ciment pour Véraudais et
chambres de maçonnerie. Les ouvriers estiment
qu'il en faudra 15 barils. Je suis hors d'état
de contrôler leur dire. En en pense Votre
Grandeur? 1 baril pour 15^m² ou 16^m²

- 2^e - La tôle. Ici, j'aurais bien
être conseillé afin d'éviter toute erreur :
dimensions pour la pignons, pour les
verandahs ? ...

Voilà pourquoi il me tarde que
votre Grandeur vienne faire un tour par
ici.

- 3^e - La planche - inférieur et supé-
rieur - Quelle épaisseur de bois ? -
(Plafond) planche supérieure : $19 \times 5 = 95$
" inférieur : $12 \times 5 = 60$

182,90
50
15
2,47
182,90
24,90
157,00

Estol : 158 m^2
Mais il faut prévoir : 14% $24,90$

les pertes résultant des fausses coupes ;
2^e) les portes et tabords pleins ; plus
le encadrement de ces portes et tabords. 15

Je me demande si 200 m^3 suffisent.

Il y aurait lieu de faire le commande-
ment sous Troy Lande à La Forestière, j'espère.

Comme je ne suis pas la métier
et que pour moi beaucoup de soucis et de
responsabilités.

Veuillez après, Monsieur,
l'hommage de mon très profond respect
et de ma toute dévouée soumission. H. de Blument

+
Bouail, le 20 Décembre 1923.

Monsieur,

L'ouvrier qui exécutera le
travail de menuiserie (tabords, fenêtres, portes)
- et qui n'est pas Ch., ce dernier se déclarant
incompétent - m'a fait observer bien
que le chêne-gomme, acceptable pour le par-
quet, ne valait absolument rien pour les
tabords, portes et fenêtres. Et que lui ne se
chargerait pas, en tous cas, de faire l'huissierie
avec ce bois-là.

Il m'a donc conseillé de comman-
der du Kauri ou du sapin pour ce travail
spécial.

En conséquence, j'ai demandé
au Père Lambert :

- 1^o - 180 m^2 de chêne gomme pour

les planches.

- 2° - 65^m de Kasri ou desafiz
(planches de 0,13^{longueur}) pour la menuiserie

- 3° - Du chevry de 0,07 x 0,07 et
" 0,05 x 0,07
pour les entées et encadrements.

Et les, les serrures, panneaux etc....

Je pense qu'il faut s'entendre ce menuisier qui passe pour assez compétent et qui a exécuté jadis pour moi des travaux dont je fus satisfait.

Je tiens à informer Votre Grandeur de cette modification de détail, afin que, si le Dieu Providence lui en parle, elle soit au courant et connaisse le motif qui la nécessitent.

Ma santé se maintient bonne.

Puisque l'échange de souhaits n'est plus guère éloigné, permettez-moi,

Monsieur, d'exprimer très respectueusement et très sincèrement à Votre Grandeur les vœux que je forme pour elle au cours de l'année 1924;

pour sa santé d'abord, afin que les fatigues qui sont venues, les années précédentes, diminuer sa force et ralentir sa activité, ne se produisent pas cette fois-ci;

pour la fécondité de son ministère pastoral, ensuite. Qu'importe à Votre Grandeur trousser chez tous les confères un concours empressé, un zèle à la hauteur de la tâche à remplir, et, joints à cela, la docilité, l'esprit surnaturel, l'abnégation, propre, l'esprit religieux et vraiment mariste!

Enfin, que les tristesses et les épreuves de tout genre lui soient épargnées; que les choses épineuses et délicates se résolvent avec l'aide de la Providence! Il y a aussi la

questions toujours angoissantes du recrutement. Daigne le Sac de famille envoyer de nouveaux ouvriers en vue de la "Ysissoy" qui blanchit à Amala et ailleurs! -

Nous prions tout spécialement pour notre évêque. J'offre ma pénitente messe libre à toutes les intentions de Votre Grandeur. Je récite souvent les offices pour Elle.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'hommage du profond respect et de l'entière docilité du missionnaire de Bonny.

M. de Charet

+ 9?

Bonny, le 1^{er} Janvier 1924.

Monseigneur,

J'ai eu le 11 Janvier, la lettre de votre Grandeur datée du 10. Mais j'eus voulu attendre, pour y répondre, d'avoir pu interroger M. A. D.

Avant hier, me trouvant à Momea, j'e l'ai fait venir et lui en posé le questionnaire que m'avait adressé votre Grandeur à cet effet.

Elle n'a pu répondre à toutes les questions; il y en avait de bien vagues et qui constituaient de véritables devinettes, aussi ne suis-je pas étonné qu'elle n'en ait pu composer le sens. Votre Grandeur trouvera sur feuille ci-jointe, avec les questions, les réponses.

de la femme dans leur faveur même.

— Il n'est pas surprenant surtout que J. Louis ait eu des mécomptes avec le parquet chêne-gomme. Quelqu'un d'un assez compétent m'a distillé de très sérieux pour le nouveau complot de l'État.

Les défauts qu'on m'a signalés à propos de ce bois sont les suivants :

- 1° - poids excessif - 2° - très dur, les pointes se lancent si on ne prépare les trous avec la mèche - (mais alors, quel travail.) - 3° - très cassant, sujet à se fendre quand on cloue.
- 4° - difficile à assembler et à raboter -
- 5° - très glissant dès qu'il est mouillé.

Puisque l'usage en est si mauvais, le résultat si défectueux et le prix de revient, à cause des difficultés de la pose et de l'assemblage, finalement si onéreux, votre

Grandeur n'est-elle pas d'avis de renoncer à une expérience si désastreuse ?

Dans ma dernière commande, à côté du chêne-gomme pour planchers (180^m) j'ai demandé du Kauri (ou du sapin) 65^m pour portes et sabords.

Mais ne vaudrait-il pas mieux renoncer entièrement au chêne-gomme et le remplacer pour tout par le Kauri ou le sapin ? Je ne puis évidemment que soumettre la chose à l'appréciation de votre Grandeur.

Si elle approuve et qu'il soit encore temps, elle pourrait acheter le N. S. - Lambourti afin qu'il donne des instructions aux Censeurs. — J'ai déjà été obligé de renoncer au chêne-gomme pour les sabords et les portes p.c.g. aucun souverain d'ici ne voudrait

De chaque du travail avec un fait
défectueux . +

Veuillez agréer, Monsieur,
l'hommage du profond respect et de
l'absolu dévouement de votre très humble
en B.S.

Ch. de Sévres

+ Quand il s'agit de poser les planchers,
étant donné les ennemis du chêne-rouge,
j'ai peur que Ch. me laisse en plan. -

Les pannes sont posées; il reste à mettre
en place les scelléments des sablières en fer plat de
 $0.006 \frac{m}{m} \times 0.04 \frac{m}{m}$ et à placer quelques liers;
puis on commence. -

+
Bonnail, le 20 Janvier 1924.

Monsieur,

J'ai bien reçu les deux lettres de
Votre Grandeur, la 1^{ère} du 17 janvier, la
deuxième nous datée et je réponds à l'une et
à l'autre.

Dei 20, Etour de Croisier, Rob-
del. m'a écrit pour me faire part de son
projet de visite à Bonnail. On a cepen-
dant pu en préciser la date à cause de
plusieurs inconnues: jour d'arrivée du
Pacifique, passation du service à son rem-
placement de... Mais, dans la pensée,
ce projet est ferme et il compte bien l'exé-
cuter dès qu'il sera libre. Je lui en
réponds pour l'encourager et lui dire.

que je comptais sur lui.

autre la satisfais de lui faire mes
adieux et de lui confier de vive voix mes
commissions, il y a avantage à ce qu'un
témoin oculaire certifie qu'on a travaillé
à Douail depuis un an: à sa première
visite (13-14 février 1923), il n'y avait encore
rien; lors de la seconde (26 août 1923), la
cuisine était faite et le mur desoutènement
amorcé; enfin, cette fois-ci, il vint la
maison d'habitation, debout et couverte en
presque (on y travaille, un tiers est fait).

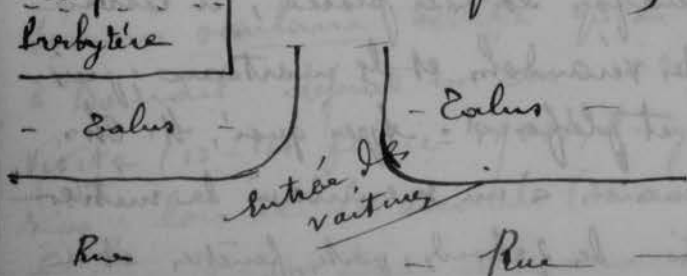
Les travaux seraient plus avancés
si nos travaux, etc' arrêtés plus de 3
semaines, par la difficulté de nous pro-
curer du bois pour les sablières, des échantons,
les pièces de maçonnerie livrées précieusement ne
faisant pas de l'affaire. On a, enfin, trouvé
ce qui convenait dans les planches et madriers
provenant du vieux "France" vendu et démonté.
Et puis, il y a eu les fêtes de Noël et du jour
de l'an. On connaît assez de quelle ma-

nière nos pouvoirs libérés le cilèbent et le
sanctifient (!!) hélas. - Cesant des libations,
qui n'ont plus de fin et le travail s'y essent
beaucoup fâcheusement.

Une fois la toile placée, il restera
les bétons de véranda et de marteaux; puis,
les planches et plafond. Après quoi, M. Ch.
passera la main à un menuisier le maître
pour confection des rebords, portes, fenêtres et
encadrements, soit qu'il doute de sa capa-
cité pour ce genre de travail, soit qu'il
éprouve quelque lassitude... Mais qu'il
en soit, j'esuis entré en pourparlers avec
le dit menuisier qui accepte en principe;
il travaillera aux pièces, mais il ne m'a pas
encore fait connaître ses conditions dans le
détail.

L'entrée destinée aux voitures est
faite (à main gauche quand on a le
porbylle devant soi et l'église derrière).
On a ménagé aux deux murs desoutènements
des angles très arrondis; des angles vifs ailleurs.

beaucoup gêné les attelages, sans parler
des accrochages et dégradations presque
inévitables étant donné le peu de
largeur de la rue par son accès.



Mais, oh! -

- J'ai été péniblement impres-
sionné à la nouvelle du terrible accident
dont fut victime le P. Jay. Enfin, grâce
à Dieu, les suites en seront relativement
bénignes. Il est pénible de voir tant de
santés chancelantes. Espérons que les con-
fies plus ou moins ébranlés par la chaleur
ou autre chose seront vite guéris.

Veuillez agréer, Monseigneur,
l'hommage du profond respect ainsi que
de l'entière et filiale soumission, de
Votre très humble et dévoué M. de Charette

⁺
Bourail, le 23 Janv. 1924.

Monseigneur,

Je viens de recevoir la
lettre de Votre Grandeur datée d'hier et
la note.

J'y réponds pour deux motifs.

- 1^o - D'abord, je désire rassurer Votre
Grandeur au sujet de ma santé. C'est
vrai que j'ai fait entendre une note
quelque peu pessimiste en écrivant au
R. G. Lambert; mais, à ce moment,
je souffrais d'une suite de lombago
aiguë qui me rendait tout effort
extrêmement pénible. Ce lombago a
commencé le surlendemain de
Noël, puis, après période aiguë, est allé

s'attendant; le 9 janvier, je me
sentais bien mieux et, le 10, le mal
avait complètement disparu.

L'insuccès éprouvé
a été essenté les 2 dimanches, 20 de-
Cembre et 6 janvier.

Depuis la cessation de cette
douleur de reins, le service dominical
ne m'éprouve plus du tout; actuelle-
ment, je suis en très bonne santé.
Bonne, que Votre Grandeur rassure.
Cet optimisme n'est pas du tout un
optimisme de commande, il corres-
pond pleinement à la réalité. Puisse
les confères fatigués de Kouméc et
d'ailleurs être bientôt au même point.

- 22 - Le second motif de cette
lettre adressée au questionnaire à
poser à M. A. O. j'ai réuni toutes les
notes de Votre Grandeur; je les grouperai

sous un certain nombre de chefs et
présenterai cela à M. A. sous forme de
questions aussi clairement qu'il me
sera possible. Tuis, les réponses reçues, je
transmettrai le tout à Votre Grandeur.

Mais, pour cela, faut-il faire
après le voyage de Kouméc au bief puis-
je attendre celui que je ferai en février
pour assurer le service mensuel? Le
sera le dimanche 10 février au, au plus
tard, le 17. - Un voyage spécial attirerait
naturellement un peu l'attention, étant
donné surtout que les indigènes n'ont pas
pu ne pas remarquer la fréquence avec
laquelle M. A. O. était mandé pour entretiens
particuliers soit par Votre Grandeur, soit par
le R. O. Visiteur, soit par moi-même à
plusieurs reprises.

Mais, si ce voyage est nécessaire,
que Votre Grandeur veuille bien me le faire

Savoir, et j'ai interrogé M. A. D. -

Rafel quitte la Nouvelle Calédonie par le Pacifique; je crois que s'il vent, il a tout le temps nécessaire pour faire une affaire ici. Au sujet de ses intentions, j'en ne sais rien le plus que ce que j'ai écrit à Votre Grandeur.

Depuis 3 jours, le chantier est desert. Et les Sauvages Dacches qui leur jouent ce tour et c'est nous qui en fatiguons...

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage de mon très profond respect ainsi que de mon absolu et fidèle dévouement en N. S.

M. de Churel

+

Domail, le 30 Janvier 1724.

Monsieur,

Mon travail se poursuit très lentement à mon gré et avec, hélas! beaucoup de dépenses. Au 31 Décembre 1723, Domail recensait, au relevé de compte, un déficit de 10.924⁺, 70%. C'est un gros chiffre. Il est vrai qu'à la même date, le reliquat compte Lyon devait être d'environ 3000⁺, donc à déduire.

D'autre part, j'ai des difficultés avec M. Ch. Alu - ci, pour certains détails d'exécution, ne veut plus compter au m³, mais à la journée. Il prétend n'avoir perçu rien de plus pour sa peine et il est certain que,

Dans la délicate surtout, il ~~est~~ beaucoup
payé de sa personne. Il se rappelle surtout
avec amertume le temps où il travaillait
pour 22⁺ le m³ de maçonnerie !

J'ai eu le voir céder à ces dernières
exigences ; il s'agit de livrer travaux pour
l'exhaussement des murs pour raccorder
et encadrer les pannes, garnir dans la tôle,
faire les encadrements de portes et de fenêtres
dans la grande maçonnerie. — Donc, j'ai
cédé pour éviter une rupture dont il me
menaçait.

De fait, c'eût été des astères. Comment
achever les travaux en cours s'il avait eu les
mains d'œuvre, outillage... ? La menace
d'un procès ? ... C'est bien la pire des solutions.

Non, ayant commencé avec lui, c'est
une nécessité de finir avec lui, et voilà pour-
quoi j'ai mis la puce. — Seulement, il
se rend très bien compte qu'il nous tient,

et le danger à craindre c'est qu'il en abuse
en renouvelant une manœuvre qui lui a
si bien réussi.

D'autre part, je me deman-
de si j'ai bien fait d'agir de la sorte
sans en avoir référé à Votre Grandeur. Vous
voudrez bien admettre, Monsieur, qu'il y a
des cas où l'on est obligé de présumer
les autorisations. Mais ce raisonnement
ne me rassure pas entièrement. Ne serai-je
pas blâmé pour gaspillage ? Cette perspective
m'inquiète et me fait perdre le repos.

Votre Grandeur sera surprise
d'apprendre que la couverture de tôle n'est
pas encore achevée ; il n'y a plus ^{il est vrai} qu'un petit
cois ; il y a plusieurs raisons à cette lenteur,
la principale c'est le soleil ; les hommes ne peuvent
travailler que de 6 h. à 9 h. du matin ;
l'après-midi, c'est impossible.

Puis, il verra des cimentés de

Veriaudohs, la planche, plafond, parois et
fenêtres.

Il faut aussi prévoir un Water-
closet. où le placer? je pense, entre
la maison et la cuisine, adossé au talus. -
Faut-il le faire en pierre, ou en briques et
bois avec assise de pierre, ou en planches?...
Au lavoir couvert (contre la citernes) côté de
la montagne ne serait pas non plus un
accessoire superflu. - Quelles dimensions
donner? ...

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage
de mon très profond respect et de mon entier
dévouement et soumission.

Vr^l humblement.

M. de Ohures



Vicariat Apostolique

DE LA

Nouvelle Calédonie

⁺
Nouméa, le 11 Fév. 1928

Monsieur,

Pour réponse à un
desir de votre Grandeur récemment
exprimé, j'ai adressé un rapport
sur les motifs et circonstances qui
expliquent le départ dell. A. O. de
Nouméa et son abandon du domicile con-
jugal. Tout ceci n'est guère à son
honneur.

Rafu de Vanblanc a passé ici
deux jours pleins. Nous avons pu aller
à Avarou; il appréhendait extrêmement
d'aller à cheval et il a fallu toute mon
éloquence pour l'y décider. Au retour,
il était ravi de sa promenade. Il
embarque vraisemblablement demain.

Sur les betons et ciment de
chambres et des Veriaudohs, M. Ch. demande

12^e du m^e. Je les lui ai accordés,
car je ne puis en référer à tout propos.
Il y a environ 150 m^e (y compris la cui-
sine). Je crois qu'avec ce toit il y
rehaussera et pourra même compenser
des premiers débois - on peut tenir pour
certain qu'il a perdu de l'argent jusques
Septembre.

Il faut espérer que le bois
sera expédié par la Fourrière fin février.
Lorsqu'il sera là, j'espère que les bois
iront rapidement; au moins, je le
souhaite.

En écrivant au N. S. Régis - à
qui je dois une réponse - je ne manque-
rai pas de lui parler de nos besoins et
personnel enseignant.

Je n'ai pas encore présenté
M. Ch. au sujet de transformations
de la dacristie. Je crains qu'il ne me
faute des conditions peu avantageuses.
Si Votre Grandeur y tient absolument

ou envisagera cette question. Au préalable,
je désire savoir exactement ce que veut
Votre Grandeur, plus de développements.

Veuillez agréer, Monsieur,
l'hommage du très profond respect de
votre très humble

M. de Brues

+

Bourail, le 16 Février 1924.

Monsieur,

Je renvoie la pièce ci-jointe au Secrétariat pour transcription de l'acte si celle-ci n'a pas encore eu lieu. Pour l'identification du sujet, il ne peut y avoir le moindre doute. Chacun orthographe le nom propre un peu à sa manière, aussi les différences qu'on relève ici dans la manière d'écrire: Frisco (ou Friscan) ne doivent influencer en rien.

C'est un enfant naturel à qui on a fabriqué un état civil de fortune à l'époque de ses maîtres, la loi l'exigeant ainsi.

J'apprends avec peine que Votre Grandeur continue à souffrir de la tête. La santé nous est précieuse à tous,

aussi demandé - je a' M. S. de Québec notre
très cher évêque, de lui rendre une sainte
robuste; et il le faut ainsi pour qu'elle
ne soit pas débordée par la lourde tâche
qui lui incombe. "Orate pro prepositis ves-
tris..." Je n'ai jamais mieux compris à
quel point est opportune et justifiée la
Recommandation de l'évêque.

Veuillez trouver, Monsieur, un
petit croquis plus précis que ne peut l'être celui
envoyé par votre Grandeur qui était hors
d'état de vérifier les dimensions.

Je vois que votre Grandeur com-
mence à s'effrayer un peu de la dépense de
presbytere. Aussi bien pourrait-on renvoyer
à plus tard certains travaux d'importance
secondaire tels que lavoir, écurie, poulailler.

Lavoir: sol bétonné, couvert tôle; dans le
projet, il avait $3^m 50 \times 4^m 50$; il faudrait
6 toles de $2^m 70$; c'est une assez grosse dépense.

Écurie: sol macramerie, joints cimentés;
longueur 6 mètres, largeur $3^m 70$; pour cou-
vrir (en appentis), cela coûterait 20 toles de
 2^m . Entassement en planches, ($8^m 75$ le m^2)

Poulailler: il pourrait être couvert en
paille et à claire voie, entouré d'un grillage
métallique (mailles de 0,05); il pourrait
être carré, par exemple $3^m \times 3^m$ ou $3^m \times 2,5^m$. Ici
encore, un béton serait souhaitable, car les
poules sont sans cesse à gratter le sol et
bouleversent tout.

Je désire savoir sur ces divers points
la pensée de votre Grandeur: que faut-il
faire, que faut-il ajourner, quel serait l'ordre
de priorité des travaux? -

M. Ch. devient très exigeant. Votre
Grandeur peut le constater pour le ciment.
Je trouve qu'il a eu aussi la main lourde
pour la couverture; pour la pose de toles (220 à
 23^m^2 environs) ainsi que celle des gouttières

et luyant de descente, il a demandé 800^f.
Il est vrai qu'il y a un peu plus de travail à
cause de la distance de la maison à la
cité et de 2 supports qu'il a fallu mesurer
sur du pied.

Pour la refectoir de la sacristie, on
pourrait lui demander un devis bien
étudié; ce devis, il le signerait et il serait
spécifié qu'il devra l'exécuter tel sans
augmentation, quoi qu'il arrive. Autrement,
il abuse de la situation et on ne sait plus
où l'on va.

Veuillez agréer, Monsieur, avec
mes souhaits bien sincères de parfaite guérison,
l'hommage de mon très religieux et dévoué
respect en D.S.

Votre très humble -

M. de Chères

Il reste de 25 à 30 mètres cubes de
pierre, qui suffiraient de façon appréciable
la démolition des 2 murs de la sacristie qu'on sup-
prime.

Bouair, le 21 Février 1924.

Monsieur,

J'ai bien reçu la lettre
de votre Grandeur du 22 l^e. - Comme
j'en suis peiné devant savoir toujours
souffrant, Monsieur! La persistance
des fortes chaleurs n'y est pas étrangère
sans doute; mais c'est seulement avec
avoir qu'on peut espérer quelque relâche,
et cette échéance est encore lointaine,
hélas!

- l^e - Sacristie - J'ai demandé à M.
Charles d'exécuter le fossé d'assainisse-
ment sans augmentation de prix. - Il
s'est aussitôt récrié et a déclaré que

si on persistait à lui imposer de telles conditions, il refusait d'entreprendre le travail d'agrandissement de la sacristie.

Vote Grandeur ne semble peut-être pas assez compte de l'importance de ce caniveau de plus de 10 m. de long sur profond de devant aller jusqu'à un mètre; il est maçonné sur un certain socle, il faut donc enlever le dallage et le refaire à un niveau sensiblement plus bas. — Je crains que cette entreprise ne nous réserve des surprises plutôt désagréables.

De plus, M. Ch. demande qu'on lui expédie le matériel nécessaire (bois, ciment, tôle) par le prochain 2^e auto, après que l'agrandissement puisse être poursuivi sous

arrêt.

Il y a lieu de prendre une décision immédiate parce que, demain ou, au plus tard, après demain, les maçons vont avoir fini les derniers travaux de béton et ciment (cuisinet et lavoir).

D'autre part, ils trouvent de l'embarcadere de divers côtés: à Doghen chez un Commerçant; du côté de Danibo par un certain M. Jamiaud et aussi à Koué.

Sans peu que la décision, tardive, ils partent quand les reverra-t-on?

Il est probable que la construction du porbytre leur a fait de la réclame.

— Sans dire toute ma pensée, je pense que le devis de M. Charles est pour divers matériaux (chaux, sable choisis etc.) très au-dessous de la réalité. Le devis a été fait hâtivement, il ne me semble pas

assez étudié et, à mes humble avis,
il est sage de prévoir certaines ma-
jorations; on pourrait porter le chiffre
de 5000 à 6000. Heureux encore si on
s'en tînt à ce prix. - Pour le présent, on
Ch. n'a pas le coup d'œil. Une de fois
j'ai été à même de le constater!

- 2° - Levier et poulailles - Les
place pierre est en effet sur les lots
situés au-delà de la route en direction
de la montagne. - Je n'ai ni le bois
ni la tôle, ni le ciment. Il faut un
coffrage en planches; or la planche de
nicoulé revient (vendue sur place) à 7^{fr} 50
le m²; et il en faudrait plus de 35 m²
(35 x 7,50 = 362,50); il faut prévoir le
plus 20 tôles de 2 m; plus quelques unes
pour le poulailles si on l'adonne à l'écurie.
Et j'en ai encore très peu de bois de
charpente

Une faïence pour cette écurie et ce
poulailles? 5

Doit-on exécuter ce travail dès suite
l'ajourner? Une Vête Grandeur ne
s'y trompe pas, le prix atteindra 1200^{fr}
si même il ne le dépasse pas. Ma conviction
est que cette somme ne suffira pas.

- 3° - Dépense du presbytère -

1°) Dépense sur place pour nivel-
lement emplacement presbytère
(novembre 1922); extraction pierre;
achat sable, briques, chaux, bois
construction; paiement main
d'œuvre ^{travaux} etc. - jusqu'au
23 février 1924 - - - - - 31.791^{fr} 20

2°) Il faut y ajouter le prix des
explosifs, tôles, ciment etc. etc.
expédiés par la Douane; puis,
le bois qui arrive prochainement.
- c'est tout un rajoutement
de factures sur un
espace de 16 mois -

J'en ai pas encore fait le travail le recensé, mais, certainement, ça doit dépasser 10.000 t, même 12.000 avec le bois oublié.

Dans quelques jours, je pourrai fournir des données plus exactes.

4^o) M. A. O. Dotalité's de Jacob : son égard, menaces de mort ou même tentatives, infidélités conjugales...

Je n'ai jamais entendu parler de rien de semblable. Tout ceci paraît tendancieux, exalé, à supposer même qu'il y ait quelque fondement.

En mars, je questionnerai, puis ferai connaître à votre Grandeur le résultat de mes recherches.

Quant donc cette personne cessera-t-elle de faire parler d'elle et d'obéir à série des rapports à vos sujets ? ...

5^o - Par décision du 15 décembre 1923, le Saint-Office vient de condam-

ner le ~~édité~~ Manuel-bibliographique de Vifouray, Dacnez, De Cassac, tout au moins, les dernières éditions (12^e (1907); 13^e, 14^e et 15^e). A mon voyage en France, je me suis procuré la 14^e édition pour les tomes I et II (Ancien Testament) et IV (Nouveau Testament) ainsi que la 15^e édition pour le tome III (Vauxpiles).

Ces volumes sont condamnés. J'ai déjà retiré de ma bibliothèque et les ai mis dans une armoire sans clef. Mais cela ne suffit pas; le canon 1398 § 1 porte en effet: "Prohibitio librorum id est efficit ut liber, sine debita licentia, nec edatur, nec legatur, nec retineri --- possit". On devrait donc le brûler, à moins que votre Grandeur ne préfère que j'en envoie à l'Inquisition ou qu'il doit y avoir un enfer.

J'ai l'excuse d'avoir écrit de l'ouïement.

1
Veuillez agréer, Monsieur,
l'hommage de mon très profond respect
et de mon entière soumission et obéissance

J. de Murat.

Je joins l'entre-filet de la
Croix relatif à la condamnation,
du Manuel biblique.

Votre
obé
(cap
en
Mar
Gue
inc
Luc
que
tra
ette

+
Bourail, le 28 Février 1924.

Monsieur,

J'ai bien reçu les lettres de
Votre Grandeur des 26 et 27 février.

Une circonstance fortuite m'ayant
obligé, avant-hier, à me rendre à Moréas
(appel d'une malade), j'en ai profité pour
enquêter un peu au sujet de Marie-Oline O.
Mais je n'ai pu obtenir grand résultat. Votre
Grandeur sait assez à quel point les
indigènes sont fiers, dissimulés, méfiants.
Lorsqu'on les interroge, ils se retranchent pres-
que toujours derrière une prétendue ignorance.
- a - Pour ce qui est de menace de mort,
frâche l'écrit de la lettre dell. A. O., de vers habitu-
elle, voici ce qui m'a été dit :

Jacob, accusé de cela par sa femme, devant le grand homme Thomas de l'Indonésie et en présence de quelques notables de la tribu, a eu un bel air sans difficulté.

Il a fait ce geste, mais, a-t-il ajouté, "c'était pour lui faire peur et la rendre plus docile". - C'est peut-être vrai, mais il y a des procédés que rien n'excuse et celui-là est le nombre.

Enant aux autres sévices que M. A. O. dit avoir été habituellement, à mes questions les trois témoins interrogés par moi séparément ont répondu qu'ils ne savaient pas et qu'ils ne pourraient pas me renseigner.

- b - Impudence et inconduite prétendue de Jacob. - Là-dessus, je n'ai pu obtenir que des réponses vagues. Un témoin cependant m'a dit que, si Jacob avait pu sentir flaque à la critique avant son mariage, depuis il s'était bien corrigé.

Le 9 mars, jour de service mensuel,

je tâcherai d'obtenir un peu plus de précisions si possible. Je garde la note des 6. Chevier contenant la liste complète des griefs de M. A. O. contre son mari, après le m'en servir comme de fil conducteur. { la femme que M. A. O. accuse est celle du petit chef de l'homme à Gabriel; cette femme s'appelle Marie. -

- En somme, je serais assez porté à croire que M. A. O. n'a pas trop ~~été~~ altéré les faits quant à leur matérialité; seulement, à son insu ou non, il semble qu'elle lui ait présentée d'une façon quelque peu tendancieuse, surtout en trisant ses propres faits, qui n'étaient pas petits: grande liberté et indépendance d'allures, désobéissance formelle au moins sur un point (voyage fait seule à l'Indonésie), manière arrogante et autoritaire de traiter son mari, de le réprimander, lui défendant d'aller ici ou là...; enfin, mauvais caractère se manifestant surtout par les querelles de jalousie féroces et pour des motifs futiles; - elle pouvait peut-être aussi en avoir le fond.

Voilà mon impression. Donc tant

n'est pas fait dans la colléation dell. d.
O. : puisque les cubiques, qui ne lui sont
entourément par sympathiques, en ont
eux-mêmes couverts.

Je tenterai de compléter cela le
9 au 11 Mars.

Le 30/3/86-2, j'ai fait le voyage
de Montebello et retour, à cheval, dans
la même journée ; parti à 4 h., rentré à 20 h.

Je n'en ai éprouvé nulle fatigue. C'est
l'indice que ma santé est redevenue nor-
male. Et puis, l'auto est trop cher et
laisse trop peu de temps...

— Il y a bien de petites choses à faire
au presbytère (lait de chaux, raccord briques
entre sablières et planches...), mais, à cause
du retard du bois, il a fallu surseoir. D'ail-
leurs, les maçons sont partis à Nogher où
ils doivent achever une construction.

— 1^o — C'est sûr que l'aplanissement de
la sacristie, si jamais on l'entreprend, est
remis à plus tard ; dans 6 semaines, 2 mois,

5
j'en suis sûr, on le verra part-ir de nouveau
par ici.

En ce qui concerne l'assainissement
de la sacristie, évidemment, à distance,
votre grandeur ne peut saisir la difficulté
et l'importance de ce travail.

Aussi bien, cette malheureuse sacristie
est-elle aussi déplorablement située que
possible ; elle est dans la partie la plus basse, là
où affluent les eaux venant de 3 côtés ; un véri-
table entonnoir, quoi !

Contrairement à la persuasion, le vote
Grandeur, on ne peut pas utiliser pour cette
fin le caniveau situé à l'angle de la chapelle
de la 1^{re} Vierge et se dirigeant dans un autre
plus profond qui passe sous l'Église. — Au
moins, on ne peut pas l'utiliser dans son état
actuel.

Ce caniveau (en maçonnerie et
voûté) n'est pas assez profond ; il faudrait

- le démolir ;
- le creuser de 0,50 à 0,80 m ;
- le polopper jusqu'à l'angle de la sacristie

Situé du côté de l'épître, c'est-à-dire sur au moins 21 mètres de longueur.

Pour le creuser, le refaire et le venter (sur un certain parcours), ce serait un travail important et coûteux. Après examen avec M. Ch. Sule, voici à peu près les conclusions auxquelles nous sommes arrivés :

- déblais pour approfondir : de 20 à 25 m³ ; - 2 murailles maçonnées de 0,30 épaisseur x 0,80 (hauteur moyenne) x 20 m. de longueur ; ce qui donne comme cubage : 60 m. de développement x 0,80 x 0,30 = 14 m³, 400. Plus, la voûte, tout au moins en face de la chapelle de la 1^{re} Vierge ; il faut de plus bétonner le fond de ce soubassement. D'où dépense considérable.

- Votre grandeur dira peut-être qu'il suffit de faire une simple tranchée en terre. - Mais ce ne sera pas solide, il y aura à chaque pluie des éboulements.

- On peut concevoir un autre système moins cher que le 1^{er} et offrant

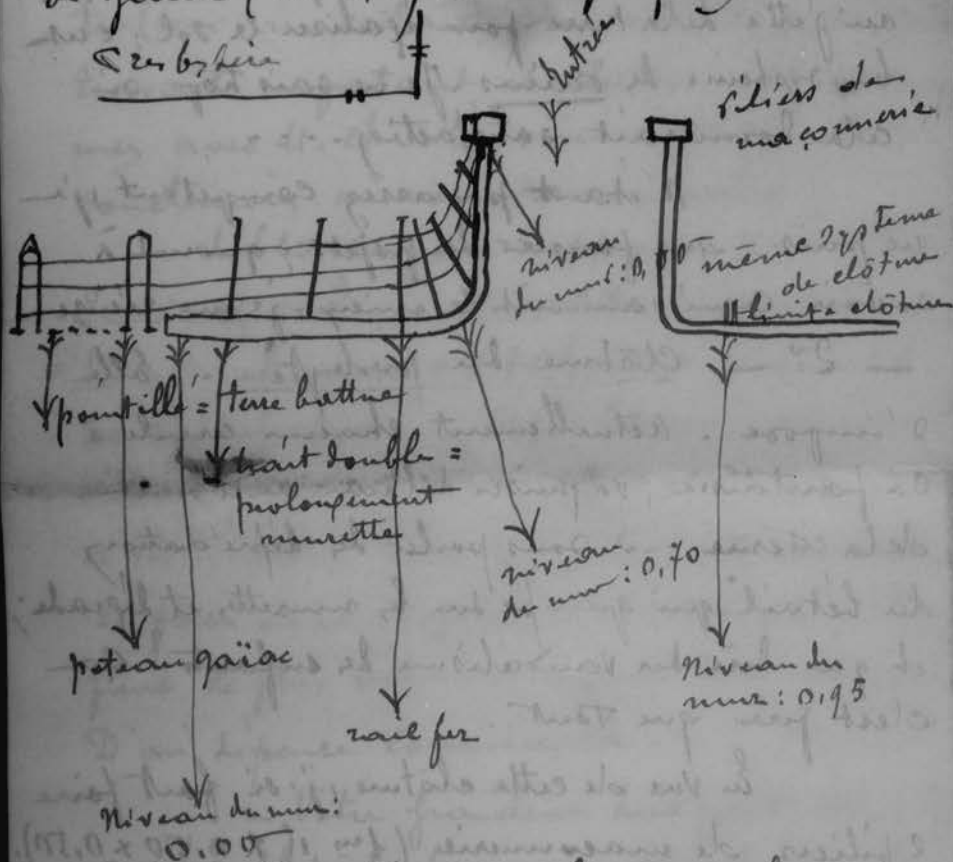
moins d'inconvénients que le 2^e. Il consiste à creuser la fosse à la profondeur voulue, puis, à la combler avec des pierres ; après quoi, on jette de la terre pour égaliser le sol ; c'est le système des drains. Je ne sais trop si cela donnerait satisfaction.

N'étant pas assez compétent, je ne puis que formuler des projets ; quant à savoir ce qui vaudrait le mieux, je me résume.

- 2^e - Clôture du presbytère. Elle s'impose. Actuellement, chacun vient à 0 a fantaisie, va puiser de l'eau au robinet de la citerne ... sans parler de l'égarement du bétail qui grimpe sur les murailles et dégrade ; et que dire du vandalisme des enfants ? Ça c'est pire que tout.

En vue de cette clôture, j'ai fait faire 2 piliers de maçonnerie (1 m 15 x 0,50 x 0,50) ; ils sont destinés à soutenir la future porte (à 2 battants), côté de la maison, oh bien. - Pour assurer la fermeture, je prévois, partant de chacun des piliers 3 fils de fer soutenus

Sur leur parcours, partie par des rails scellés dans la maçonnerie, partie par des poteaux épousés de gaïac (de 0,09 sur chaque face).



Les rails, nous les avons, de même le fil de fer; vitera à se procurer les poteaux gaïac. J'ai demandé le prix et attend, la réponse de M. Guénant, qui n'est pas au fab', mais à Nouméa. Votre grandeur approuve-t-elle? -

En fait de rails, j'étais bien qu'on a pris un peu plus que la maison D. n'avait autorisé. Faut-il s'en faire scrupule? Non

Je m'excuse à propos de mon croquis cloture, il est grossier, informe et probablement contraire aux lois de la perspective...

- ~~A~~ B: C Barra et pourbailla - Vautra qui passerait aussi. Mais, en pisalable, il faut avoir tout le matériel à pied d'œuvre. Le système contraire est déplorable.

Je pense qu'il serait opportun de commencer en avril, partant faire venir le matériel par D. Antoine de fig moas (ciment et 25 kg).

On peut trouver ici les poteaux (miaouli) ainsi que l'automase en planches (miaouli) et fanchaib (forme d'aspentis): 9 poteaux ^{Quintonne} de 0,12 x 0,10 entre 3 m et 3 m 50; 4 sablières; 3 pannes intercalaires; 4 autres poteaux pour les séparations; 36 m² planches pour entre-cala sur 3 faces. Récapitulons:

1° - 13 poteaux miaouli de 3 m 2 (moyenne) x 0,12 x 0,10 = 9,507 décim. cubes.

- 2^e : la sablière, soit $20 \text{ m}^1 \times 0,12 \times 0,10 = 0,240$

soit : $507 + 240 = 747$ décim. cubes, à

raison de 200^t le m^3 -

$0,750$ déc. cubes $\times 200 = 225$ ^t

- 3^e : Entourage planches :

$36 \text{ m}^2 \times 7 \frac{1}{2}$ (6 mètres hors-œuvre) = 270 ^t

Donc pour le bois seulement : 495 ^t
J'ai oublié les pannes. -

Il faut prévoir de plus les toles de 2 m.,
le mur destiné à encastrer les poteaux ; le
pavage ou le ciment bitumé ; la main
d'œuvre pour terrassement, maçonnerie,
charpente

En somme les 1200^t prévus sont
très insuffisants ; peut-être faut-il prévoir
1500 ; peut-être plus . . . J'ignore le prix de la
tole en ce moment ; les vis sont à 9^t le
kilo.

— 4^e — Plafonnage des cham-
brés de montage - Il y en a 4 ; on pour-
rait commencer par 2 (futur réfectoire et
grande chambre sise en face).

Pour chaque pièce, la superficie à
plafonner est de $3 \text{ m} \times 2 \text{ m} = 7 \text{ m}^2$ soit
pour les 2 pièces : $7,60 \times 2 = 15 \text{ m}^2$

Les planches à pied d'œuvre viennent
pour l'acacia à $8 \frac{1}{2}$ le m^2 ; pour le
niaouli, à $7 \frac{1}{2}$.

Soit pour 16 m^2 , prix devraient être
acacia : $16 \times 8,75 = 140$ ^t
niaouli : $16 \times 7,50 = 120$ ^t } différence
20^t.

En faisant couper les planches de
 2 m , il n'y aura pas de perte - On devrait
prévoir aussi quelques courbe-joints, car les
voliges ne sont pas courbées. - A noter que,
les pannes étant peu distantes, on peut clouer
les voliges sur ces pannes sans le secours
d'aucune autre pièce d'appui.

D'autre part, cette opération semble
utile et même nécessaire, faute de quoi,
pendant la période des grandes chaleurs,
ces appartements ne seraient pas habitables.

Je m'excuse, Monsieur, de
revenir si longtemps à l'attention de votre
Grandeur sur nos affaires personnelles ;
d'autant plus que sa Sainté demande
encore des ménagements. Je me réjouis
d'approcher le progrès survenant et souhaite
qu'il s'affermisse de plus en plus.

Veuillez agréer, Monsieur,
l'hommage de très profond respect et de
l'entier et religieux dévouement de votre
très soumis -

H. de Mornes

⁺
Bouail, le 3 Mars. 1724.

Monsieur,

Depuis le début de
janvier, il y a du tirage avec M. Charle.
Sant qu'il ne s'est agi que de mani-
festations de mauvaise humeur, je
n'ai rien dit ; mais voici maintenant
qui est plus grave.

Il ne veut plus continuer le perby-
tère : il veut à poser les planchers et
plafonds des chambres. Or, nous venons de
recevoir le bois ; j'en suis très ennuyé.

Il n'ignore point qu'il a signé un
Contrat pour l'entreprise du perbytère,
mais il ne s'en met nullement en peine.

Que faire ? y a-t-il un moyen

de la contrainte par les Vois légaux ?
Faut-il l'y menacer, et même, le
Cas échéant, y recourir ?

Car, enfin, il n'a aucune
raison plausible à invoquer : il a tou-
jours été exactement et, dans ces derniers
temps, parfaitement payé, je puis en
faire la preuve ayant toutes les quittances.

Je compte bien épuiser en
d'abord toutes les voies de la douceur
et de la persuasion ; mais, si je
n'obtiens rien ... il est inadmissible
que les choses demeurent en l'état.

- Il y a aussi plusieurs choses
qui demeurent inachevées : les murs
n'ont pas reçu le coup de blanc, on
voit toutes les taches, saucisses,
coups de truelle. La couverture de
parbylène présente aussi quelques diffe-
rences que Ch. m'avait promis de

corriger et qui ne l'ont pas été.

Si il s'obstine, nous serions en droit
de lui réclamer les dommages-intérêts à
raison de ces malversations.

D'autre part, c'est si ennuyeux
d'avoir recours aux tribunaux !

Une seule conseilte votre gran-
deur ?

— Le menuisier qui a l'entreprise
des portes, fenêtres, sabords ... m'a dit 24
conditionaux. Sous les portes pleins, sabords
pleins, il demande 20 + du m², y
compris la pose bien entendu. — Sous les
fenêtres et portes vitrés, il ne m'a pas fait
commenter ses prix. Or il y a :

8 portes pleins de 2 ^m 50	-----	= 22 m ²
12 portes pleins de 2 ^m	-----	= 2
13 sabords pleins de 1.70	-----	= 22,10
Total :		44,10
44 m ² x 20 =	882 ⁵ / ₂	-

plus 2 portes vitrées et fenêtres.

N'étant pas commerçant,
je ne sais ce qu'il faut en penser.
L'ouvrier sait parfaitement que je ne
puis pas m'adresser ailleurs et, sans doute,
il en profite.

Les marçous sont partis; de
ce chef, j'ai crains que le reste des travaux
ne doive subir un ajournement assez
long. —

Veuillez agréer, Monsieur,
l'hommage du profond respect avec lequel
j'esuis votre très humble et très obéissant
serviteur

M. de Bures

⁺
Bouail, le 19 Mars 1924.

Monsieur,

Le Père Mourant a déjà renseigné
Votre Grandeur sur la crise très douloureuse
que j'ai ressentie la semaine dernière. —
Avoir dû, il y en eut deux: la 1^{re}, le 11
mars au soir, très violente, mais de
courte durée; la 2^e, survenue dans la
nuit de vendredi à samedi 14-15 mars,
beaucoup plus longue, puis qu'elle n'a
fait fin que le 15 au soir par une injection
de morphine que le Docteur s'est enfin résolu
à faire.

Il n'y a eu de coliques hépatiques, aucune
hésitation n'est possible en face des symptômes
concordants. Voilà longtemps que, sans m'en

dauter, j'é sauffe du foie; l'estomac n'est
pas en cause, ni le cœur; à quelque chose
malheur est bon et on sait quel est l'enfant
à surveiller - - Si Vichy était plus près,
on pourrait aller y faire une saison, mais
c'est un peu loin; alors, on se contentera
de prendre les sels; c'est par l'équivalent.

Tout le monde sait à quel
point l'hépatite est pénible et quelles
intolérables souffrances elle cause au pauvre
patient tout que le calcul n'a pas achevé sa
course et tombant dans l'intestin; mais la
réalité dépasse de beaucoup ce que je savais
pour l'avoir entendu dire au lit dans les
livres. - Enfin, Dieu merci, la crise est con-
juguée et j'apprécie d'autant plus la
détente.

Seulement, j'reste sans force, sur-
tout à cause du régime exclusivement lacté
auquel j'ai été soumis pendant 8 jours.

Ensuite, il faut compter avec une foule
de restrictions. Le Docteur m'a établi une
feuille sur 2 colonnes; d'un côté, aliments
permis; de l'autre, aliments défendus.

Eue n'ai-je su plus tôt la
nature de mon mal! je me serais épargné
bien les souffrances, car il y a de années et
des années que j'y suis sujet à my insu.

Néanmoins, quand je pourrai
m'alimenter d'une manière un peu plus
substantielle, sans doute que les forces revien-
dront vite. Il ne faut donc pas que votre
Grandeur s'alarme d'une manière exagérée.
Après une période de repos relatif, j'espère pou-
voir reprendre mes occupations.

Comme il y a très peu d'éléments cette
année vers Foncs, j'essayerai le catéchisme
de jeudi soir; les enfants qui ne sont pas à
plus de 6 kilomètres viendront à Bourail, c'est
déjà décidé d'entente avec les parents intéressés.

Enfin, s'il faut consentir temporairement
le sacrifice de quelq' autre partie du minis-
tère, on verra. Je n'ai pas encore pris de
résolutions.

— Rien à comprendre à la manière
d'opé de Ch. — Après avoir dit qu'il ne poserait
pas les planches ni pignons, voici qu'en soudain
il a placé les lambourdes des 3 pièces centrales.
Et maintenant, continuera-t-il, se conti-
nuera-t-il pas? ... J'aime mieux ne plus
traiter avec un homme fantasque, déséquilibré
— et, au fond, très insolent et grossier.

Puisque dans l'affaire X., il y a
chose jugée, je n'ai plus qu'à faire abstraction
de mes idées et impressions personnelles et, s'il est
possible, oublier tout ce triste passé.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hon-
nête de moi, très humble et profond respect
et dévouement entier et dévouement en 1843

Ch. de Roussey

^{façette, trouvée entre lettres}
Consultation du 12 mai
et du 19 mars 24

— 1^o — Pour moy édition, du "manuel
à biblique", elle ne peut être consignée.
Votre grand-père, avisée du cas, m'a dit
qu'elle me ferait savoir ce qu'il fallait
en faire. — Or la décision n'est pas
venue — je désignais pourtant la commission.

— 2^o — Refus de sépulture.

Dernièrement, j'ai refusé d'inhu-
mer un individu de genre Coucubinaï-
re et déce'dé subitement.

Comme il faut s'y attendre, en pareil
cas, la conduite du prêtre est facilement
taxée d'intransigeance...

Pour mieux me former la conscience,
j'ai encore relu le Code, n^{os} 1229-1243 qui
traitent cette matière *ex professo*.

Le Code énumère 6 cas où le
refus s'impose; il dit notamment 1240 § 1, 6^o
que doivent être privés de sépulture ecclésiastique

"alii peccatores publici et manifesti".
C'était & bien le cas du concubinaire en
question qui vivait, depuis plus de 20 ans,
avec une mét sans aucune espèce de honte.

- A ce propos, je tiens à exposer ma
manière de faire, demandant s'il y a lieu
ou non de l'approuver.

Quand un pécheur public de ce
(c'est-à-dire concubinaire, c'est le cas le plus fréquent) sans
avoir donné devant témoins réparation
du scandale, régulièrement, je refuse de
l'inhumer, même quand la mort a été
subit.

Quand le monde a perdu son
sance, il arrive parfois que je puis l'abon-
dre son condition et même l'administrer,
~~je~~ mais, parce que la rétractation du scandale
n'a pas eu lieu à cause de l'état comateux
qui a persévéré jusqu'à la fin, je refuse le
concours de mon ministère dans tous les
cas.

Et maintenant, fais-je bien,

fais-je mal? C'est le cas que je me
permets de soumettre à l'examen de votre
Grandeur.

Sans doute, un Casuiste
subtil pourrait peut-être trouver de
bonnes raisons d'après autrement. Si je
me suis fixé cette ligne de conduite, c'est
pour les raisons suivantes:

a) Raisons d'autorité. - J'ai lu et vu
une quantité de réponses de l'avis du Clergé sur
cette question, si il est sans cesse consulté.

Or je n'ai vu nulle part qu'on puisse
accorder la sépulture ecclésiastique à un
Concubinaire qui n'ait pas, au préalable,
réparé de quelque manière le scandale de
sa conduite passée.

b) Raisons tirées du bien public. - Agir
autrement c'est provoquer au mépris de la
religion; c'est aussi précipiter la décadence
des mœurs.

Autrefois, le pécheur avait comme sanc-
tion le refus des sacrements. De nos jours,

De nos jours, avec des gens qui n'ont ni ne se confessent ni ne communient, ce moyen est devenu inopérant, une seule ressource reste au prêtre pour faire comprendre au peuple la gravité des fautes contre les mœurs et lui rappeler le respect dû aux lois du mariage, savoir: le refus aux indignes du mariage et de la sépulture chrétienne.

Voilà donc ma pratique et matière de refus de sépulture et en voilà la raison. Si il y a quelque chose à corriger, je ne demande pas mieux que de le savoir, pour en tenir compte.

⁺
Bonnail, le 28 - 3 - 1924.

Monsieur,

J'ai envoyé à la Procure, se recommandant de la messe pourvu à l'église, un manuel condamné de Brassac (4 volumes, les récents 5, le tome 2 se composant de 2 parties distinctes dont chacune forme un volume).

Il y a quelque temps, suivant avis de la communication administrative, j'ai demandé 2 ornements pour Bonnail:

- 1 vert destiné à l'église principale
- 1 blanc pour l'annexe.

La note a été envoyée à la Procure, mais le temps passe et je ne sais encore quel accueil a été fait à ma demande. Je me permets d'attirer sur ce point l'attention de Votre Grandeur.

Je ne crois pas que l'inspecteur

Le morphine ait été prématurée; c'est sur
ma demande que le médecin l'a faite; la
crise durait depuis 15 heures et je n'ey
pouvais plus. L'effet fut aussi prompt
qu'efficace et, depuis, je ne me suis plus
ressenti de rien.

Je ne vais pas mal en ce moment,
mais le régime comporte sans le
prohibitions qu'on ne sait vraiment plus
comment s'alimenter. - Je m'unis très
volontiers à la nouvelle de Votre Grandeur
pour l'amélioration des santes.

Voilà longtemps que j'e n'ai plus vu
Ch. Apres la pose de lamboude, dans les
3 pièces, il n'a pas continué; d'autre part,
je ne trouve personne. - Le bois a été
soigneusement 'épinglé' et il sèche en atten-
dant qu'on l'utilise.

Dans les premiers jours d'avid,
je pense reprendre progressivement moy

ministère espérance interrompu depuis le 11 6^h.
Les avisements, qui se multiplient depuis
quelques mois, montrent qu'il faut être
prudent et ne pas trop présumer de ses forces.
Cette leçon ne sera pas perdue.

Veuillez agréer, Monsieur,
l'hommage de mon très profond respect et
l'entier dévouement et obéissance de votre
très humble -

li. de Churey



Bourail, le 7 avril 1924.

Vicariat Apostolique

DE LA
NOUVELLE CALÉDONIE

Monsieur,

Pour obéir aux motifs qui
accompagnent le supplément local à
l'Ordo de 1924, je viens demander à votre
Grandeur l'autorisation de célébrer une
messe basse le 17 avril, jeudi saint.

Je n'ai jamais fait la bénédic-
tion solennelle de fouts le samedi saint,
votre Grandeur, jadis, après inspection de
lieux, a jugé que je m'y étais peu tenu.
Pour avoir une cuve en bois revêtue de
zinc. Je ne sais si elle est conforme aux
exigences de la liturgie... Elle ne ferme pas,
mais il serait facile d'y adapter deux
chamiers et un cadenas ou deux cade-
nas. D'après inspection, il me semble qu'elle

est bien étanche.

Mardi dernier, 2 août,
a eu lieu ici la retraite des mois, les
conférences de la Station s'y trouvaient, sauf,
bien entendu, ceux de Roué. Outre le
profit spirituel, occasion de confession... etc.
ces réunions trimestrielles font plaisir
aux Pères qui s'y rendent toujours avec
un visible empressement. On a l'occasion
de se voir, de causer, l'isolement n'est
pas la moindre épreuve de certains.

L'esprit est bon, excellent même, beau-
coup d'union et de cordialité, de la piété
aussi. Le règlement de la retraite est
appliqué à la lettre, sauf en ce qui
concerne le silence... J'ai essayé une
fois de donner un petit avis, il n'y a
pas été tenu compte. Je n'en ai pas raison-
né, pensant que le mieux est parfois
l'ennemi du bien.

Pour les catéchismes, cette
année, j'ai été bien limité, mais quel
cœur-cœur de voir tant d'enfants s'échapper.

peu entièrement à l'influence de la religion!
Dans certains cas, les parents sont vraiment
coopérables; avec un peu de bonne volonté
ils me faciliteraient grandement ma tâche.

- A défaut de planches, qui atten-
dent toujours l'ouvrier qui les pose, on
travaille aux portes, sobords, fenêtres. - Voici les
prix définitifs:

- a) portes ou sobords pleins : 20⁺ le m²
- b) " " fenêtres vitrées : 35⁺ le "

Il serait bien désirable qu'on put
occuper le nouvel immeuble: pour écar-
ter plus vite de l'église, pour mettre fin à certains
abus, empressements, vaines déprédations qu'on
ne peut complètement empêcher tant qu'on
n'habite pas, pour faciliter la venue et
état du presbytère actuel et dépendance.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hon-
nête de mon très profond respect et de mon
religieux et entier dévouement en N. S.

H. de Sturs

Ma santé est assez bonne pour l'instant

la crisi, survenue du 11 au 17 mars ne
sont pas reproduites. Je souhaite
vivement que la santé de Votre Grandeur
bénéficie de la petite détente qu'on constate
déjà dans l'état de la température.



Vicariat Apostolique

DE LA
NOUVELLE CALÉDONIE

+
Bourail, le 14 avril 1924.

Monsieur,

J'ai bien reçu la lettre
de Votre Grandeur m'autorisant à
dire et messe basse le jeudi - saint.
Elle s'est croisée avec la demande.

Et maintenant, je dois entretenir
Votre Grandeur de deux propositions dont
je suis saisi :

- 1^o - La première vient de 2
jeunes-filles d'ici qui demandent à
être Sœurs du tiers-O. régulier de Marie.
Elles se nomment M^{lles} ^{Pauline} Germaine et
Constance de Dolmann.

La première ouverture à ce sujet se
montent à 3 mois. Comme rien ne
faisait prévoir de leur part une telle

résolutions, j'as ai éprouvé une très grande surprise et leur en fait un accueil le plus réservé.

Or, depuis, elles sont encore venues à la charge.

Voici quelques détails le concernant : Pauline de Balman, née à Domail, le 28 ~~juin~~^{mars} 1904; baptisée le 21 juin 1919; première-communication peu de temps après. — ~~Constantine~~^{Clemence} de Balman, née à Domail, le 23 juin 1906; baptisée le 21 juin 1919; première-communication avec sœur.

Le père s'appelait François de Balman, originaire de la Réunion, à tendances irréligieuses, s'est longtemps opposé au baptême de ses enfants, qui s'est en lieu clandestinement, tandis qu'il était aux Nelles Hébrides. Est mort le 4 octobre 1922 après s'en avoir fait appeler in extremis. Mais, en dépit de la diligence faite, je suis arrivé 1/2 heure après le décès.

La mère se nomme Félicie Olivier, originaire pareillement de La

Réunion. Ils n'étaient pas régulièrement mariés et ont vécu jusqu'au bout dans le désordre; une cérémonie civile a eu lieu en 1916, mais le mariage coram Ecclesia point, en dépit d'une promesse que j'avais fini par arracher à des ~~des~~ à force d'instances.

Pauline et Clemence de Balman sont toutes deux mineures; l'aînée atteindra sa majorité en mars prochain, mais la cadette dans 3 ans (1927). — Elles ont pour tutrice leur mère et pour subrogé tuteur M. Vibert.

- A. - En face de cette résolution déclarée, la première chose à rechercher me paraît être le motif qui les pousse.

Ce motif peut être légitime, bon, sur-naturel, comme il peut résulter d'un calcul ou avoir été provoqué par un enthousiasme passager.

Comme ce qui est de l'enthousiasme, on ne voit pas bien ce qui aurait pu le leur suggérer, elles ne fréquentent personne

qui puisse leur mettre à l'ête de nouvelles idées; la mère ne vient que rarement à la messe et ne fait point de pâques.

- Obéissent-elles à nos conseils? Veulent-elles, entre d'autres, une Confédération religieuse pour s'échapper au besoin et avoir une situation matérielle plus assurée? - Là-dessus, je n'ose pas me prononcer faute d'éléments. Je ne crois pas que la mère possède grand'chose; d'autre part, elle ne paraît pas avoir le besoin. Mais il y aurait un supplément d'enquête à faire. - Donc, sur la question mobile déterminant, un doute subsiste et la prudence s'impose.

- B. - Il y a aussi le chapitre santé. Elles paraissent l'une et l'autre fortes et bien constituées. Cependant, la seconde, Clémence, a souffert pendant longtemps d'une coxalgie; elle a même dû faire, pour se guérir, un séjour à l'hôpital de 16 années. Actuellement, je la crois bien remise; toujours est-il qu'elle n'a pas de plaintes sérieuses.



Vicariat Apostolique

DE LA

NOUVELLE CALÉDONIE

5
Je note ici que l'aînée, Pauline, a le teint et les cheveux d'une quateronne, la mère est ainsi. Quant à la seconde, elle est blonde et a le teint tout-à-fait clair.

Pour l'une et l'autre, naturellement, il y a "defectus natalium", mais, puisque les 3^{es} du T.O.R.M. ne forment pas une Confédération à proprement parler, ^{et (diocésaine)} cet inconvénient n'est pas pour arrêter, du moins au point de vue canonique. Quant à l'opinion, elle ignore ce détail ou ne s'en préoccupe guère. [et puis... on peut changer de pays.]

- C. - Point de vue instruction.

Celle-ci est très-dominante. Ces jeunes-filles n'ont jamais fréquenté aucune école; ce qu'elles savent, c'est leur mère qui le leur a appris: lire, écrire, compter avec un peu d'orthographe, voilà, je pense, tout leur bagage. - En fait de connaissances religieuses, elles ne sont

quière plus avancées. Elles ont appris le catéchisme, mais avec des applications forcément sommaires, car je le leur en fait à domicile et d'une façon assez irrégulière. ^(procéder un évangile & le leur) ^(semble) catéchisme expliqué. Comme elles sont portées à la piété et qu'elles lisent volontiers des ouvrages de cette sorte, je leur en fournis quand elles m'en demandent.

- D. - Autre question: le consentement préalable de ceux de qui elles dépendent: leur mère, tutrice et le subrogé tuteur, M^r Vibert.

Elles n'ont pas encore fait à leur mère d'ouverture directe, mais elles pensent ^{qu'} de ce côté, il ne serait pas mis obstacle à leur dessein.

Reste M. Vibert. Ce dernier, malgré les apparences, est hostile à la religion; ceci résulte de propos qu'il tient et qui m'ont été rapportés; ceci résulte aussi de son attitude vis-à-vis du Père de ce regard lors des derniers moments de M. Tourbier. Il a

réussi à faire écarter le Père et à veiller jalousement à ce que les obsèques aient un caractère purement civil. Je crois même qu'il est affilié à la F. Macommie. Vis-à-vis de moi, il fait le bon époux, mais, peu importe, il est maintenant percé à jour.

Les D^{es} de B. ne seraient pas ouvertes à lui de leur dessein, car elles prévoient qu'il les en détournerait. - Légalement peut-il s'y opposer? Je l'ignore. Elles prétendent que non à la suite d'une Consultation demandée à M. Baller, juge de paix.... mais ceci ne tranche peut-être pas la question. (après 21 ans, libéré de ce côté en tout cas.)

Au point de vue canonique, un obstacle pour l'aine vient du défaut de confirmation (cod. can. 514 § 1); mais il est facile à lever. C'est la suite non l'effet d'une négligence quelconque, mais plutôt de circonstances, - toutes deux ont l'âge requis: "post completum decimum quintum saltem aetatis annum" (cod. 555 § 1, 1), dit le code, l'admission peut avoir lieu.

A) qui l'a empêché d'être confirmée avec sa sœur?
B) Ici, ... la circonstance demanderait une preuve préalable, assez torieuse.

Voilà donc, Monsieur, l'état de la question. Caprice, coup de tête ou, au contraire, desir sérieux, mûri, digne d'être pris en considération? Je crois que c'est surtout l'avenir qui le dira, aussi faut-il l'épreuve du temps. - Lors, les déconseils, j'en ai fait remarquer combien une telle détermination était grave, puis qu'elle engage irrévocablement l'avenir; je les ai engagés invités, à réfléchir, à bien prier, à mener une vie sérieusement chrétienne, tandis que, d'autre part, on pourrait le laisser d'examiner devant Dieu tous les éléments de la question.

Ces personnes habitent à 7 kilomètres de Bourail, circonstance qui le gêne pour assister régulièrement à la messe le dimanche.

- La nouvelle institutrice de Oueo est une D^{lle} Lafargue; on la dit assez chrétienne. Je l'ai vue plusieurs fois à la messe le dimanche. Je suppose qu'elle se mettra y mesme devant de foyers. Elle ne m'a pas encore fait visite. -
prière, ... ne peut supporter le jeûne.



Vicariat Apostolique

DE LA

NOUVELLE CALÉDONIE

- 20 -

9

J'en vicy maintenant à la proposition. Elle est d'ordre complètement différent.

Un certain M. Lull^(*) me

propose de louer la partie de la propriété néo calédonienne par moi, et qui est complètement en brousse; superficie environ 1^h⁴⁵ 60 ares. - Je lui ai dit que je ne pouvais rien décider de moi-même, mais que j'en référerais à la Société Civile de M^r Louis.

Il demande un bail à assez longue échéance, soit 5 ans, à raison du travail et des frais pour remettre en état.

Comme bannière, il y a 2 coupes, l'une bonne, l'autre couillée; on l'autorisait à s'y servir.

J'ai dressé ci-joint un projet de bail, votre grandeur voudra bien l'examiner et au besoin le compléter ou l'amender.

S'il remplit bien les conditions surtout pour le débroussaie, j'en suis sûr d'avoir qu'il y l'exonère de toute redevance pendant 2 ans.

(*) père du jeune-homme qui a fait fâcheusement

J'ai, le cas contraire, en vertu d'une clause qu'on insérerait, le bail deviendrait caduc ipso facto.

Ma santé est satisfaisante ces temps-ci; mais il faut suivre soigneusement le régime; quand je m'y écarterais, il faut ensuite le payer.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'hommage de mon profond respect et de mon entière dévotion.

Hubert Bourdier

Je présente mes excuses pour l'achèvement de ces lettres; mais le relèvement de la santé ces jours me fatiguerait trop.

Bonnai, le 25 avril 1924

Monseigneur,

J'ai soumis à V. Exc. le projet de convention avec retour au crayon de votre Grandeur. Il demande deux modifications :

1^o - que la durée gratuite de la jouissance soit portée de 2 ans à 3; - 2^o que le prix de location pour les années restant à courir jus qu'à l'expiration du bail soit ramené de 60 + à 25 (par l'année).

Au risque d'étonner votre Grandeur, j'avouerais que je suis d'avis d'accepter.

D'abord, il est certain que le loyer du terrain ne représente actuellement ni 60, ni 25, il représente exactement zéro comme valeur. C'est la fait vraie impénétrable. C. n'avait d'abord vu que superficiellement.

Depuis, il a os anime' de plus près.

C. représente ensuite que le débrous- sage va lui coûter cher (250f. à l'hectare et encore les japonais ne dessouchent pas, ils ne font que nettoyer au ras de terre). C'est donc 400 fr. qu'il va lui falloir déboursier ensuite. Sans compter que, du fait du netto- yage, le terrain va acquérir une sérieuse plus- value dont nous bénéficierons.

Pour lui toute ma pensée, j'estime que, si vraiment C. débrousse, comme il o'y enfait, même en lui abandonnant la jouissance gratuite pour 9 ans, os ne ferait pas un très mauvais marché. Or il n'y demande que 3.

Le prix de la location (infime dans tous les cas) me paraît n'avoir qu'une importance très secondaire. Il y a plutôt lieu d'introduire de dans le résiliation, ou ne connaît pas l'avenir et 5 ans est une assez longue durée... D'ici là, les élèves peuvent profiter... on peut avoir besoin d'un terrain de jeu (tennis, foot-ball...) pour école au

petrouse ou autre chose encore... pour la baignade... Le nouveau terrain est en bordure de la rivière. Donc, il faud- rait se réserver la faculté de résilier le bail moyennant indemnité, je suppose...

En' en, j'ose votre grandeur?

- Ce réflexions sont été suggérées par une lettre de Lyoz, reçue hier. Elle est de R. Père Bertrand, le nouveau provincial (de Lyoz). Nous sommes dans les meilleurs termes et, depuis mon voyage de France, sa correspondance suivie. Voici le chose encou- rante, qu'il m'écrivit : "... En plus de mes hautes fonctions, os a encore mis sur mes épaules le supérieurat du "Signal". C'est vous dire que, si je puis faire quel- que chose pour vous, mon cher ami Michel, je n'y manquerai pas... cette maison du Signal est pleine d'âme, d'ébte. Il me semble que vous pouvez espérer quel- ques sujets pour Bourail. Je sais qu'os vous destinait une notice. Hélas! elle est

"un peu fatiguée. Va-t-elle pouvoir venir
à l'envoyer?"

Sans doute, ce langage est un peu
valable et la promesse impérieuse, mais l'atten-
tion est attirée sur l'œuvre à fonder, et une
attention singulièrement bienveillante.

N'est-ce pas déjà quelque chose? D'autant
plus que je compte bien battre le fer pendant
qu'il est chaud.

Du côté du R. G. Révis, par con-
traire, pas un mot, pas une allusion. Et pour-
tant, il sait que l'on bâtit; ouï-ant la recom-
mandation de Votre Grandeur, je n'ai pas
manqué d'y aller de mes petits couplets, plutôt
deux fois qu'une.... Ce silence est singulier.

— Je n'ai pas reçu — du moins
en particulier — les Dells de B. depuis ma
dernière lettre à Votre Grandeur. Cette voca-
tion jumelle, à laquelle moi, en apparence, ne
préparais est quelque chose d'incroyable.

5
Et pourtant, cela vient-elle d'elle, personne
ne lui a influencé, ni suggéré...

Comme le dit Votre Grandeur, la
question est très complexe, il ne faut pas
aller trop vite; il y a lieu de bien examiner,
de bien réfléchir.

Avec les femmes, sait-on jamais?
elles sont si dissimulées, si versatiles aussi.
N'y avait-il pas quelque calcul,
quelque arrière-pensée? Si seulement, on
était sûr que l'intention fût droite et
bien surmatuelle, ce serait beaucoup.
Comment le savoir?... Je suis aux aguets
pour recueillir tous les bruits, les moindres in-
dices. Jusqu'ici, je n'en connais pas de
défavorables.

Et puis, comment le futur va-t-il
prendre la chose? Ne va-t-il pas mettre
des bâtons dans les roues? Ne vais-je pas
être accusé d'leur avoir monté la tête,

de les avoir fanatisés? Il pourtant, Dieu
m'est témoin si je ne leur ~~ai~~ jamais
ouvert la bouche de cela.

Et noter qu'elle ont un fils, garçon
de 14 ans, infirme et à demi idiot (malade
de la moelle - épinière, pour autant que
je puisse me rendre compte). Si la mère venait
à manquer, qui en prendrait charge?...

Il est vrai que les D^{es} de B. ont deux sœurs
(plus âgées) mariées, l'une à M^{me} Verchier (marié
intoyé avec le D. Lambertin), l'autre avec
le M^e Esther, je crois...

Il y a bien des choses à considérer
chez les sujets eux-mêmes et aux alentours.

Votre Grandeur voudrait bien
me répondre pour le bail avec C. En cas de
résiliation (ou plutôt de clause prévoyant la
résiliation), on pourrait lui proposer de
lui rembourser les frais de débroussaie. Ce
point est son importance.

Veuillez agréer, Monsieur, le
l'hommage de profond respect avec lequel
je suis de Votre Grandeur le très humble et
très obéissant serviteur en J. & M.

J. de Broussier

Il y a une chose dont j'aurais
dû parler à Votre Grandeur et à laquelle j'ai peu-
ci de sa propre autorisation. Avoir dit, c'est
insolent et je craignais d'être importun.

M. L... m'a demandé l'autorisation de
couper de l'herbe dans un petit carré de terre in-
utilisée pour les chevaux de la mission. J'en ai passé
avec lui un papier pour 1 an. Il paie 5⁺
par mois pour cette herbe.

J'espère que vous n'improverez pas,
Monsieur.

Dimanche, j'assure la messe à
Moméa. Depuis mes dernières misères de
santé, j'appréhende de longues chevances.



Bourail, le 12 Mars 1924.

Vicariat Apostolique

DE LA
NOUVELLE CALÉDONIE

Monsieur,

Pour me mettre au rip la
avec la pauvreté et l'obéissance, je
viens soumettre à votre Grandeur un
projet d'achat pour l'église.

Depuis assez longtemps, je songeais
à faire l'acquisition d'une statue de
St-Jeanne d'Arc. Cette velléité (plutôt que
projet ferme) s'est précisée à l'occasion
de la fête d'hier, certains personnes m'ayant
fait part du même désir.

Avec votre assentiment, Monsieur,
j'aurais donc l'intention de passer la
Commande au N. S. Régis. L'église étant
assez vaste, pour que la statue fasse
quelque effet, il faudrait bien lui donner

Comme dimensions, 0,90 au mini-
mum. Je ne sais pas ce que cela pour-
rait coûter en tuc, il ne faudrait
pas être surpris qu'une somme de 250
à 300 fut nécessaire, non compris les
frais d'emballage et d'expédition.

Je cite ce chiffre un peu au
hasard, n'ayant pas sous le yeux de
catalogue récent pouvant donner des
points de comparaison. . . .

Il va sans dire que cette somme
n'est pas encore réunie, il s'en faut de
beaucoup. Depuis hier, j'ai reçu 3 fr. ;
mais, pour que la générosité s'affirme,
il faut que les gens voient l'objet. Après
la mise en place, nous comblerons
faiblement, je crois, le déficit.

L'appétit vient en mange-
ant, dit-on. . . Cette statue ne servirait
qu'à un commencement. Non intention-
nellement de garnir la nudité des murs à
l'aide de 8 statues placées face-à-face

dans la nef. Elle remplaceraient avec
avantage les affreux tableaux vats passés,
défraîchis, presque sans couleur et qui
portent, en lettres qui furent dorées, les
dix Commandements de Dieu.

L'exécution de ce projet, n'est pas
l'affaire d'un jour ; mais je pense
qu'on y arrivera.

— Etant possesseur de 14 sujets
du chemin de la croix, format carte-postale
(un peu petits par conséquent, mais néan-
moins très visibles, car les couleurs sont
vives), j'ai commandé 14 petits cadres.
Bientôt, donc, on sera en mesure de
garnir les murs complètement blancs
de la chapelle de Thoma. C'est, depuis
longtemps, le vœu de l'indigène, ex-même,
feront le pain du travail. Je fournis
seulement les sujets et quelques bouts de
verre qui ne m'ont rien coûté.

Ces préliminaires sont pour en
venir à ceci, une demande d'autorisa-

tion pour écartés, le dit chemin de
croix. Je ne suis pas encore en mesure
d'indiquer la date.

Le contrat avec M. Luce est
passé pour 5 ans sur la base indiquée
par la dernière lettre de votre Grandeur
(30 avril 24): gratuite pendant 3 ans et,
pour les 2 derniers, 2^e de location.

— Vendredi dernier, le Sieur Hurand
m'a fait connaître que le conflit qui a
éclaté entre lui et Paul s'était aggravé.
Votre Grandeur sait ce dont il s'agit: une
fille de l'école d'Az. que P^e aurait fait sortir
par erreur dans le but de l'envoyer comme bonne
chez M^{me} Courmier à H^{ou}. La fille, ayant eu
vent de la chose, a quitté clandestinement Doreau
pour se réfugier à l'école d'Az. — Paul aurait
envoyé 2 fois des policiers pour la ramener; mais
sans résultat. À titre de représailles, D. se vante
qu'il enverra le D^e B^e en prison!!... La fille est
orpheline et D. (à tort ou à raison) réclame la
qualité de tuteur.... Quel imbroglio!

51
D'autre part, les gens de
Karagren persistent dans leur attitude
froideuse et même révoltée à l'égard
de D^e. Dernièrement, paraît-il, il
leur aurait fait de, avances en vue
d'un accommodement, puis, voyant
le peu de résultat de ses paroles, car que
lui pardonne par les punitions adminis-
tratives demandées pour S d'entre eux, il
se serait mis en colère et aurait fait
reprocher, menacer - - -

De ce côté-là encore, la situa-
tion apparaît bien tendue. Sans que
tous ces conflits n'aient pour résultat
de jeter D. dans le camp adverse!

— J'ai vu plusieurs fois en prison,
sur leur demande, les auteurs de l'attenti-
nat de la Carabière (Arabe jeté dans un
puits par un certain ménage Hermant).

La femme a jadis suivi mon catéchisme
(1^{re} Communie en 1913, retraite piché portel. Hulsent)
Mais j'avoue que je ne suis pas fier du tout
de moi-même, d'autant plus que sur elle
pèsent les charges les plus lourdes. Le mari est

2 - Demi inconscient et je ne serais pas du
tout surpris que l'examen mental, s'il est
demandé par la défense, aboutisse à une
déclaration d'irresponsabilité, tout au moins
responsabilité atténuée. - Chose bizarre,
le baptême de leur dernier enfant devait
avoir lieu le jour de Pâques, mais les tragiques
événements ont tout empêché. Je l'ai
quand même baptisé 15 jours plus tard.

H. ne demandait qu'à se réconcilier
avec le Bon Dieu. L'un et l'autre disent leur
chapelet. Le plus fâcheux, c'est qu'il y a là
de pauvres malheureux petits enfants. On peut
bien que ce crime a causé une stupéfaction
générale. - Après leur transfert à Nouméa,
j'engage le P. Roman à se mettre en rapport
avec eux, il en sera parfaitement accueilli.

Veuillez agréer, Monsieur,
l'hommage du profond respect avec lequel
j'es suis votre très humble et obéissant

H. de Thuer

faux trouvés entre lettres du 12 mai 1924
et 19 mars —

Note confidentielle : Delt. Le D. PC

— Manque d'instruction : chose déjà connue, m'a été confirmée par q. q. un qui a vu une lettre écrite par l'une ou l'autre ; criblée, paraît-il de fautes d'orthographe.

— Beaucoup de prétentions : on est très fier, paraît-il, de sa particule, on s'en vante dans les magasins, visites, ce qui fait rire les gens et donne une assez pauvre idée de leur jugement non moins que de leur modestie ...

Je ne sais si le père était noble authentique. ce qui est avéré, par contre, c'est qu'il était ^{authentique} ~~général~~ ^{général}.

— Autre chose qui aurait bien plus de gravité : l'aînée aurait été soupçonnée de manœuvres ayant pour but de déjouer un ménage au même d'amener un divorce. — Mais je dois ajouter en toute loyauté que les preuves manquent ; il n'y aurait que des soupçons (lettres anonymes adressées au mari et communiquées par celui-ci à sa femme) ; c'est de cette dernière que je tiens. Évidemment, accuser n'est pas prouver ... Néanmoins, une grande prudence s'impose ... je me montrerais peu curieux -



Vicariat Apostolique
DE LA
NOUVELLE CALÉDONIE

Bourail, le 22 Mai 1924.

Monsieur,

Ce soir à mon retour de tournée, pour rattraper quelques retardataires du devoir pascal, je trouve la lettre de Votre Grandeur en date du 21^e, plus deux post-scriptum sur demi-feuilles ainsi que la lettre du P. Murard à titre de document à consulter.

L'exposé du Père Murard est exact. C'est bien la commission dont M. Bastide m'avait chargé pour lui.

— Et propos de M. Bastide, gendarme et officier de brigade temporairement, qu'il me soit permis d'ouvrir une parenthèse. Au commencement de cette année (1924), j'eus en avec lui un grave dissentiment, que, certes, je n'avais pas cherché à séparer de

Ma femme légitime (pour in-conduite de cette dernière, paraît-il), il a fait transformer cette séparation en divorce. Dès ormai libre, crânement s'entend, il a voulu convoler avec une personne d'ici déjà morte, Melle Valérie Rensier, jadis, assez bonne chrétienne. — Dès que j'eus connaissance du projet, je mis tout en œuvre pour le faire rompre, mais hélas, sans résultat. Faut de mieux, j'obtins du moins que la mère de la femme s'abstint d'aller à la mairie donner son consentement. Cette abstention, naturellement, fut remarquée et servit à verser la morale outragée. J'y j'ignis, en chaire, quelques allusions que tout le monde comprit.

M. B. n'ignora rien de tout cela; d'où une certaine animosité à mon égard et, en général contre le clergé à cause de son intransigeance. Car l'un et l'autre furent très mortifiés d'être privés de cérémonie religieuse. — Cette animosité ne le dispose naturellement pas très bien en faveur des ecclésiastiques. Je dois dire, toutefois, qu'il

n'a jamais été d'être à mon égard d'une parfaite correction extérieure. Mais il n'y pense pas moins. Fermons la parenthèse.

J'en reviens au Sr. Murard et à son conflit avec le fameux Paul-Légar-Farmer Couvent que c'est un fais en d'embarras.

Le Père, après reçu de mon avis, hésita quelques jours sur la conduite à tenir. Bref, il se décida à venir ici afin que nous puissions nous concerter à cet égard. C'est hier soir (21-5), qu'il est venu me demander l'hospitalité et cause de son affaire.

Après en avoir délibéré, nous convinmes qu'il se présenterait le lendemain, ce matin, par conséquent, au bureau de la brigade pour recevoir, officiellement cette fois, communication de la pièce émanée du Bureau des affaires indigènes.

Je ne m'attendais pas mépris en faisant cause le gendarme (plus qu'il n'aurait voulu peut-être). Or invitait le Sr. M. à remettre la fille à Paul qui

la réclamait.

Le Père répondit au gendarme qu'il s'opposait à ce que Paul enlève la fille de l'école sans par lui, soit par la police, attendu qu'elle y était avec le consentement de ses proches et que Paul, à l'époque avait été régulièrement avisé de cette décision.

Et qu'il y eut même à répondre :

" Et si c'était moi qui venais la réclamer, vous y opposeriez vous ? " - Réponse de M. Huard : " Oui, je m'y opposerais à moins que vous ne me montriez un ordre écrit de autorités supérieures. (Je crois même qu'il a dit : du gouvernement). "

M. Besside a pris note de la déclaration du Père sans autre réflexion, se contentant de dire qu'il s'y référerait.

Les choses en sont là.

Comme le Capitaine Haulle est absent, il est à supposer que les choses traîneront jusqu'à son retour.

- La thèse du Père U^d revient à ceci :
En vertu du accord actuellement existant

SOCIÉTÉ DE MARIE



Vicariat Apostolique

DE LA

NOUVELLE CALÉDONIE

51
entre l'administration et
l'Autorité supérieure ecclésias-
tique, un enfant (garçon ou fille)
peut aller de l'ancien (circons-
cription de Houailou) à Azaren
(circonscription de Bourail),
bien que les règlements généraux le défendent;
et, s'il y est avec l'assentiment de ses parents
(ou tuteurs), moyennant que le chef ait été
averti, ce dernier ne peut pas l'en retirer
contre son gré et celui des parents ou
tuteurs.

Et maintenant, que vaut cette thèse,
sur quoi s'appuie-t-elle? - J'avoue ne
pas être assez familiarisé avec les usages
administratifs pour me faire là-dessus une
conviction.

Je crois aussi que le Père a dit
au Gendarme que l'acte de saul violait la
liberté de conscience, attendu que cette fille
était à l'école d'Azaren pour se préparer
au baptême et que cette préparation ne pouvait
qu'en avoir lieu utilement quela.

J'en ai pu causer longue-
ment avec le Père Hurand soit à cause
de mon catéchisme en matut', puis de mon
départ un peu précipité pour l'arrivée de
visites en vue des pâques; il fallait être de
retour pour le Mois de Marie.

— Fait la connaissance
d'Elle Lafaygue. Très bon accueil; n'a
pas encore fait ses pâques (mais sa sœur
plus jeune est y egle) - Quelques familles
n'ont pas parlé; elle est sympathique. On
est satisfait qu'elle parle quelquefois religieusement
aux enfants, leur recommandant de faire leur
prière etc...

Veillez après, Monsieur,
l'hommage de mon très religieux et profond
respect en N. S.

(M. de Thours)
bon ménage - Réunions du dimanche.



Vicariat Apostolique

DE LA
NOUVELLE CALÉDONIE

Monsieur,

Ma date du 2 mars, ma
Cousine de Vaublanc (mon âge, 27^{ans}
1873, au lieu de février) m'écrivait une
aimable lettre pour m'apprendre que
Rogé était arrivé à bon port et me
remerciait de l'avoir accueilli à Boumail.
Dans ma réponse, je lui dis, et c'est la
vérité, que le meilleur des plaisirs a
été pour moi à qui échait très rare-
ment possible amicale.

J'ai vu que M. de Crémier était
parti pour France par le sacrifice; j'
regrette que les circonstances ne m'aient
pas permis de faire de connaissance et
de l'entretien de beaucoup de gens etc

de chose d'Auvergne. Mais les regrets
sont ici superflus.

- J'ai la lettre de Votre Grandeur
du 23 mai, elle s'est croisée avec une de
moi du 22. Depuis cette date, je suis sans
nouvelles des événements.

Votre Grandeur dit (p. 3): "Le P.
"Hucard aurait peut-être dû parler
"devant M. Sastide à Azareu ..."

Mais précisément, à une date antérieure,
que je ne puis exactement préciser, le P. s'est
entretenu avec ce gendarme et a refusé de
laisser partir la fille pour les mêmes raisons
qu'il a répétées depuis le 22 c^{te} et que j'ai
fait connaître à Votre Grandeur par ma
lettre de ce même jour.

Il semble que l'administration peut
sans effort constater tout ce qu'allègue
Paul. Orant, il se disait (faussement) le
tuteur de la fille; maintenant, il serait
son oncle (?). Les principes importants font
peu à ces fonctionnaires du haut en bas de
l'échelle. Paul est big en cour, le d'ev

syndics l'appuient; il s'agit de nepos la
contraire. Qu'importe le sort d'une pauvre
fille à tous ces gens de bureaux?

D'autre part, s'il a le dessein, P., d'être
si autoritaire et même tyran par caractè-
re, va triompher; pour se venger, il n'est
nécessaire qu'il n'inflige aux honnêtes
catholiques ... jusqu'à ce que ceux-ci, exas-
pérés, ne fassent quelque mauvais coup.
Quand les têtes sont montées et les gens à
bout de patience, on peut tout redouter.

Je n'ai aucun indice de la chose, et n'est
rien; aussi n'est-ce qu'une hypothèse au
cas où P. se montrerait par trop traissier.
Mais hypothèse non dénuée de fondement et
de vraisemblance, si le succès l'embardis-
sait.

De quelque côté qu'on l'envisage, la
chose est assez grave. La Père a-t-il
eu raison de s'engager ainsi à fond, à
d'autres d'en décider; mais au point où
en sont les choses, un échec serait la-
mentable et de conséquences très fâcheuses.

— J'ai enfin trouvé un dessin pour
poser des jalons et planches du nou-
veau presbytère — autre que celui qui
confusionne poutres et taboies — Voici les
conditions : 4,50 du m², soit pour
160 m² environ : 660 f.

Comme copie dépasse celui que
Votre Grandeur envisageait dans une
lettre précédente, je le lui soumetts pour
approbation. Ce dessin travaille propre-
ment (il est arabe), mais il est un peu lent.

Il ne sembla pas vouloir rebattre.

Votre Grandeur voudra bien me
faire connaître sa réponse le plus tôt
possible.

Veillez agréer, Monseigneur, l'homma-
ge de mon très profond et religieux respect
en N.-S.

H. de Bourges



Vicariat Apostolique
DE LA
NOUVELLE CALÉDONIE

+
Bourail, le 20 Mai 1924.

Monseigneur,

Je reçois le pli de votre
Grandeur en date du 28 C⁷, inclus
une lettre pour le Père Hurard, que je
lui ferai tenir pour la première occasion.

As a fait, je crois, l'essentiel; une
lettre d'hier ou plutôt celle du 1. H² (et
documents annexés) en fait foi.

M. Harelle étant encore absent,
aucune décision n'interviendra, sans
doute, avant son retour.

Le fait le plus grave à la charge
de Paul c'est certainement d'avoir
dit qu'il fallait mettre le S. M² en prison.
Propos abominable, s'il a été vraiment
sien.

A propos de réunions du di-
manche (Rameaux etc...) à la brigade

de Bourail (auxquels le Père se serait opposé) la lettre du Père du 29^e remet le choc au point. Le gendarme aurait gâché l'incident sans doute par animosité et esprit de vengeance. Il est peut-être difficile de reproduire les propos les plus durement... La passion réforme tout. (+)

- Je prendrai des informations à Rome pour les pères, mais nos ambitions sont plus modestes, j'en suis sûr, en fait de statut.

Bien reçu la pièce relative à l'érection d'un chemin de croix à Rome.

Comme vous le dites, l'enseignement, l'œuvre du dimanche du culte entre très difficilement dans la tête de nos lecteurs; cependant, depuis 7 ou 8 ans, qu'on le rappelle ici, le principe n'est plus discuté et la quête à domicile n'est faite plus personne. Seulement, le résultat est médiocre, très médiocre même. En voici les causes:

a) Le peu d'esprit de foi des gens. Quand

(+) M. B. n'est pas content du pape depuis que j'ai refusé à sa pseudo-fiancée le mariage à l'épouse. Très mécontent de ce refus.

on ne pratique pas, l'importance de cette chose n'apparaît guère, ni son caractère obligatoire.

b) Le manque de fortunes. Bourail est un centre agricole, s'il n'y a pas de grandes misères, il n'y a pas non plus beaucoup d'argent en circulation.

c) L'extrême disposition des gens qui fait qu'on attend peu de monde, car d'autres se chargent de recueillir les fonds, il est si ennuyeux de quêter pour soi, en réalité, ce n'est pas pour soi, mais pour eux, il semble (+).

Hier, pour l'ascension, après un mot sur la fête du jour, j'ai insisté sur l'importance du dimanche du culte. Dès huit heures au soir, la liste, préparée d'avance, était mise en circulation. C'est toujours entre l'ascension et la Pentecôte que les fonds sont recueillis. En général, le résultat oscille entre 150 et 200 fr.

- Par dernier courrier, reçu une très aimable lettre de M. de Crémières.

(+) La liste des offrandes recueillies ne circule pas en dehors du village.

Il pense être à Nouméa les 25 juin et
y passer 8 à 10 jours jusqu'au départ de
l'Antinois qui nous quitterait dans
les premiers jours de juillet. Il a donné
des instructions à M. Puche, agent de la C^{ie},
en vue de lui établir un logement.
Il ajoute que, si les circonstances me
permettaient d'être à Nouméa à cette
époque, il serait très heureux de m'y
rencontrer pour causer de l'ouvrage et,
éventuellement, prendre mes commissions.
Mais que, si ce n'était pas possible, "bien
" que ce court séjour soit très chargé d'oc-
" cupations, il s'arrangerait pour aller
" me voir à Bourail." Et il me prie
d'écrire à M. Puche pour lui faire con-
naître mes intentions et possibilités...

Voilà qui est certainement très amia-
ble. - Je n'ai plus qu'à me rendre à Nou-
méa, il faudra donc lui donner rendez-
vous ici... Mais, la chose présente une
certaine importance à raison de la pro-
priété du personnel, j'espère la chose à
votre grandeur pour décider à intervenir.

Veuillez agréer, Monsieur, l'ex-
pression de mon très profond respect. H. de Thun



Vicariat Apostolique

DE LA
NOUVELLE CALÉDONIE

Monsieur,

Je commence par m'excuser
auprès de votre grandeur de tant
écrite et de lui cause tant de
travail et de sollicitudes, mais ce
n'est pas nous qui créons les incidents
ni qui cherchons les complications; ce
sont les circonstances qui le imposent.

Si mon souvenir arabe était
venu me trouver 1 jour plus tôt, il
m'eût évité la présente correspondance.

Il s'est présenté ce matin pour
me demander si ses conditions étaient
acceptées. Je lui ai répondu qu'elles
trouvaient un peu excessives. Il a alors
consenti à abaisser son prix successivement

à 4^+ , $2\frac{1}{2}$, puis à 4^+ du m^2 . Mais il ne
veut pas descendre plus bas.

Je crois, Monsieur, qu'il faut
accepter; on ne trouvera pas meilleure
marché; les autres munisiers demandent
 5^+ par un sou de moins. Mieux vaut
embaucher l'arabe à 4^+ ; pour 160^m
ça fera 560 ; il y a aussi la pose des
plinthes (que je n'ai pas prévues dans ma
commande...).

Votre Grandeur ne se rend peut-
être pas assez compte de grandes déficiences
du bois livré par la Forêt-rière; beaucoup de
lambrettes manquent, beaucoup de bouquets
n'ont pas la profondeur voulue...; tous les
lambres ou presque toutes, devront passer à
l'établi. Voilà qui prend du temps et
double le travail.

Votre Grandeur pense qu'on
peut couvrir 20^m^2 par jour. Ce chiffre est
contesté par tous ceux à qui j'en ai parlé.
Etant donné les défauts du bois, il n'est
pas possible, m'a-t-on dit, de couvrir

plus de 4^m^2 par jour, même avec la jour-
née de 10 heures.

Je prie donc Votre Grandeur de
Vouloir bien me faire connaître sa
réponse et, s'il était possible, mercredi
soir le plus tôt. Si celle-ci n'était point
parvenue à la date sus-mentionnée, je
vous demande respectueusement, Mon-
sieur, de me permettre d'interpréter
ce silence comme un acquiescement
tacite. Dans ce cas, j'embaucherais
à 4^+ le m^2 . Mon ouvrier arabe est
appelé à Mondou par la mine Ballande
pour monter la maison de l'Amélie,
l'inférieur, et je ne voudrais pas le
perdre.

- J'ai écrit au R. B. Halbut pour
renseignements; mais ce que nous voulons,
en fait de statue, est tout autre.

- Pour la moto, bien des objections
se présentent: le prix d'abord, même
pour une deuxième place; - puis la question
des réparations à-peu-près insoluble

par suite du manque d'ouvriers com-
pétents - j'ajoute l'impossibilité pour
ces voitures de passer partout, de franchir
les gués souvent profonds, d'affronter les
mauvais chemins; - enfin, il y a un
facteur moral, l'effet produit: ne suffit-
il pas trop de luxe pour un simple mis-
sionnaire? - Sans doute la réponse est
facile: manque de pèches, il faut néanmoins
leur force, rendre plus rapide, leurs déplacé-
ments etc.... Néanmoins, l'objectif garde
une partie de sa force.

Veuillez agréer, Monsieur,
l'hommage de mon très profond respect
et de mes très dévoués sentiments,
N. S.

A. de Charet

feuille et mettre peut-être
avec la lettre du 22/5/24

- Substitutions diverses -

Sur la statue, votre grandeur
parle d'une somme de 800^t. - Pour y
avoir le cœur net, j'ai consulté le catalogue
de la Maison Vermorel à Lyon (cité par l'ami
du clergé, page 20 de la couverture jaune du
fascicule du 24 janvier 1924).

Statue de Ste Jeanne d'Arc en stuc
décoré:

hauteur 0,80 : 45^t
" 1^m : 62^t

A noter que c'est le prix du mois de
janvier quand la livre valait 120^t. -

Supposer quel'envoi double le frais,
ce n'est pas jamais qu'un débours de 124^t.
Dans ce condition, votre grandeur maintient-elle
son veto? En ce moment, je ne désire pas
pousser la souscription, de crainte qu'elle ne
fasse tort au dernier des cultes qu'on est sur
le point de collecter.

- J'ai toujours cru qu'il fallait une
autorisation pour ériger un chemin de croix.
Or je ne vois pas que votre grandeur l'ait
demandée parée impérieuse.

accordée.

- Confirmation à Bourcél. Elle
a eu lieu il y a 2 ans, 29 Novembre.
Si la chose était compatible avec le
programme et emploi du temps de votre
Grandeur, j'aimerais que celle de 1924
ait lieu aussi pour la 1^{re} commun. .
Avant cela : 1^{er}) les enfants en 1^{re} année de
catéchisme pourraient être préparés; - 2^{er})
c'est pour les familles un embarras et une
dépense (à cause de leur peu d'esprit de foi).
Pour le missionnaire la difficulté est
celle de faire une petite retraite prépara-
toire et de grouper...

- Le cheval me fatigue - j'ai
que le D^{eu} me blâme d'en faire. Les
réflexions me sont rapportées par les tuy.
Et cependant..., s'il me faut garder la
Chambre, ma place, semble-t-il, n'est
pas ici.

+

Boumail, le 13 Juin 1924.

Monsieur,

Il arrive assez souvent
que je donne la sépulture à des personnes
ayant droit à ce que les frais funéraires
soient supportés par le budget municipal.

Il semble donc que le père, qui fournit
soit concours et la peine, s'impose certains
frais, ont le droit de se faire indemniser
par la commune.

A l'occasion d'un fait de ce
genre tout récent, je desirerais présenter au
président de la Commission municipale
de Boumail une demande d'honneurs.

La question, de principe, une fois tranchée,
vaudrait pour d'autres cas. Ci-joint
le projet de lettre et question. Il pourrait
être soumis à quelqu'un de compétent
pour prendre son avis et voir s'il ne con-
tient aucune assertion non fondée.

J'ai lu dans la jurisprudence
de l'ami de clerge' de choses qui me confirment
dans le bien fondé de ma revendication, mais
un contrôle en pareille matière n'est
jamais superflu ni un bon conseil.

— J'ai bien reçu la lettre de
Votre Grandeur personnelle et aussi
d'autre destinée au Père Murard. Je
comptais la porter moi-même à Aza-
ren, mais la pluie et une boue mar-
quée m'ont empêché. Elle lui
parviendra par les soins de la poste.

Il est certain que le conflit
avec Paul Durand en un pareil mo-
ment est malencontreux, parce que la
nature a le détacher de nous et à le
rejeter dans le camp protestant. Il faut
espérer que le conflit au sujet de la fille
Charlotte n'existant plus (c'est un élément
de discord de moins), il arrivera à se
calmer tout-à-fait et persévéra dans
les bonnes dispositions qu'il commençait
à montrer. Puissent les frères un peu
féribles avec le d. H. s'adoucir peu-à-peu!
mais ce confère ne pourra que très diffici-
lement conquies un bon ascendant sur ce
chef autoritaire et violent.

Le Père Durand, qui m'écrit pour
autre chose, touche aussi ce sujet de Paul
"fr. Trausemann"; il est travaillé par lui.

et le Daire n'est pas sans apprehension sur le
résultat de toutes ces manigances. Daigne
la Providence s'y mêler et nous venir en
aide !

— Depuis longtemps, Omer me
secourde bien pour catéchismes, leçons du
dimanche et mes absences. Je trouve en lui un
auxiliaire de plus en plus dévoué et précieux.
Il est aussi convenu qu'il se rendra à l'église
Chapelle pour que le S. S. y dise la messe pour la
lui servir, devant l'autel et lui rende quelques
petits services. De même, on forme un certain
Antoine (fils de Xavier habitant l'île de Noll) pour
qu'il puisse faire service à la Foa. — Bref, je
voudrais pouvoir lui faire une faveur, qui
serait, en même temps, un témoignage de
datis factis. Comme votre Grandeur se
proposait de faire quelque chose en vue du che-
min de croix et que celui-ci est payé, j'insiste-
rais pour que ses intentions généreuses soient
transférées à Omer (en partie, au moins).
Veuillez agréer, Monseigneur, l'homi-
mage de votre profond respect avec lequel je
suis votre très humble serviteur. M. de Thuret

facile trouvée juste après la lettre du 13/6/1834
P. S. Questions diverses -

-1° - Construction - - Le surintendant satisfait
du menuisier arabe. Il n'est pas vite
mais paraît soigneux et compétent. La
méthode de travail me semble un peu étrange:
avant l'assemblée, tout les bois lui
parle entre les mains pour corrections.
Ensuite, le travail d'assemblée ira
plus vite.

Les parts et solives avouent aussi
tout d'abord. Comme l'ouvrage tra-
vaille chez lui, la mise en place ne se
fera que tout - à - fait à la fin.

Le plus contraignant c'est que nous
n'avons peut-être pas assez de bois.
En voici la raison : 1) D'abord, un défaut
de compétence (si c'était à recommencer,
j'ajouterais plusieurs impaires, béliers et
erreurs) - 2) puis, lors de la commande,
j'ai oublié de prévoir les plinthes, la partie
supérieure du genies, la partie du W. et siège

La porte de communication entre la cuisine
et la chambre du garçon, ... - c) Je
n'avais pas non plus prévu que les lames
brevetés n'avaient que 0,13 de lar-
geur utile; j'é comptais sur 0,15; de
là une erreur qui équivaut à $\frac{1}{6}$: et
même un peu plus — Enfin, il y a quel-
ques planches inutilisables, sans parler
des imprévus pour lesquels il eussent de
prévoir une certaine marge.

— P. Busson. — Un me confie les détails
au sujet de son chauffourier. Alors, j'e
me suis mis en rapport avec mon fournis-
seur de charp. Ce dernier m'a donné
des indications que j'ai transmises au
Sica; maintenant, il fait mieux: recon-
naissant de mes soucis pour le catéchisme
de ses enfants, il offre de se rendre à Honai-
ton pour montrer aux gens de là-bas la
manière de s'y prendre. Une demande

est en cours, sauf peut-être sur la santé
c'est-à-dire par de charp. ou un petit
cadeau et nature.

J'ai fait part de ces bonnes
dispositions au P. Busson; le bon dit que
tout son monde est éparpillé dans les mines
ou occupé à la cueillette du café. Donc,
c'est ajourné.

— Le P. Traysse m'a invité à la
rétirade de catéchistes qui a lieu chez lui,
me demandant de donner l'allocution de
clôture. — Je ne demande pas mieux,
mais c'est bien tenu, avec ma santé à
deux reprises. — Je ne sais que répondre.
Ces grandes randonnées me fatiguent à
l'extrême; ce ne serait peut-être pas très
safe.

— Votre Grandeur ne sait peut-être
pas le changement d'ill. D'astide transféré
à Honai-ton. Il est parti hier rejointe soy

+

Bourail, le 23 juil 1924.

Monsieur,

J'ai bien reçu la lettre de
votre Grandeur du 18 juil et, avant en
après, des us plus destinés au Sieu Hurant,
le dernier en date est de samedi 21-6;
dimanche 22, à la première heure, j'ai envoyé
un gares, le poster n'a rien.

Cette seconde offensive pour obtenir
le terrain contigu à la rivière indigène est
plus inquiétante que la première, et puis, il
est à craindre que l'administration ne
cède de guerre lasse - - aussi le moment
est-il mal choisi pour entrer en conflit
avec la Brigade; c'est cependant ce qui
vient d'arriver au Sieu à propos d'un
grand gares, del' école (il a delà moustache).
Designé pour une course de ligne télégraphique,

il a refusé de marcher à l'instigation de
Dieu. La gendarme, M. Baudouin, a fait
appeler le gars, l'a quelque peu tancé, mais
ne l'a pas puni; le Dieu a été mis sur la tablette.

J'ai conseillé au P. de se montrer
prudent et d'éviter les conflits; il n'a déjà pas
trouvé bonne presse chez les gendarmes; qu'il
laisse donc le choc s'apaiser en faisant le
mort au moins pendant quelque temps. Un
pas assez de dignité.

- M. Courmier de Houdailon a passé
ici le 13 et 14 juin. Il a visité, paraît-il, le
presbytère. Sans doute aura-t-il découvert
plusieurs fautes, certaines sont assez visibles.
Mais, bien que j'en aie vu ensuite, il ne m'a
rien dit par suite de ces réflexions.

- Je suis confus de n'avoir
pas encore remercié votre Grandeur pour
l'ornement vert attribué à Douail. Il est
vraiment très bien. - L'ouvrage de Riom
ne me n'importe pas non plus. J'ai vu, en
derniers temps, un ornement rouge (étouffe

riche donnée par ma belle-sœur, trésorière de
l'œuvre); un ornement noir; un voile
funéraire; 2 ans comptes d'étols doubles,
plusieurs poivillons de cibarie, bourses pour
bénédictions, garnitures, et des d'antel etc.
qui sont allés garnir les chapelles du Prie-
Trayne, du moins une partie des objets.

- J'ai la réponse du S. Halber
au sujet du coût d'une statue de Jeanne
d'Arc. D'après le catalogue, le modèle que
vous voudriez (Couton, romain, polychrome
de 0,80) coûterait: achat: 230^f

emballage: $\frac{24}{255}$ f; plus
le fût et les dents à l'ornement. En tout, ce
serait au moins 400^f. évidemment,
^{500 à 600}
nous ne sommes pas encore en mesure.

- J'ai bien trouvé le pli destiné à
M et M^{me} Venard; ils seront certainement
honoris et très touchés. Je le porterai en per-
sonne dès que j'en aurai le loisir.
Au sujet des papiers funéraires, j'ai traité

la question avec le Président de la Commission municipale ; il fera certainement le possible pour m'être agréable ; mais il l'obtient lui-même et il me faut attendre une occasion.

Ah, quel est mon misérable - pendant la semaine sainte, à l'occasion d'une restitution que j'étais chargé de lui faire, je lui ai parlé de la rétro, de la Confession - mais j'ai bien vu que mes paroles tombaient dans le vide. Il est aussi un de ces gens qui ont toujours refusé de donner pour le service du culte. Ça ne lui aura pas porté bonheur.

À propos de restitution. J'en ai fait dernièrement une autre (400^{fr}) ; mais celui auquel cette somme a été remise m'en a fait cadeau. J'ai alors songé à rendre ces 400^{fr} à l'auteur de la restitution, mais un Confesseur Consulté n'est pas de cet avis. Cela me rend perplexe. L'auteur du larcin n'est qu'une fortune, mais, d'autre part, n'a pas de charge et est très enclin à boire... évidemment, on ne lui doit rien, mais, alors, qu'en faire ? S'en attribuer ? c'est odieux - et de plus,

5
désconseillé par le confesseur - distribuer en aumônes, bonnes-œuvres ? - - -

Un point plus embarrassant c'est le cas (peut-être du tout) de l'obligation solidaire en matière de restitution (*restitutio in solidum*).

Rappelons le principe connu : quand une injustice, un dommage a été commis par plusieurs après concert et qu'il y a eu assistance mutuelle, les dommages injustes sont tenus, ~~chaque~~ à défaut de leurs complices, à restituer ou réparer la totalité du dommage injustement causé ; sauf recours (assez illusoire en pareil cas) contre les complices du vol, de la fraude - - -

Il en résulte souvent que le moins malhonnête de la bande se trouve en présence d'une obligation énorme et disproportionnée, par suite du refus des coauteurs du méfait de riparer ou restituer avec lui.

Il peut arriver que la part qu'il a eue à la manœuvre frauduleuse soit assez peu importante et son profit personnel insignifiant.

1
En pareil cas, le contraire
à restituer *in solidum*, c. à d. de se char-
ger seul de rendre la totalité de ce qui
fut pris, ou de compenser le dommage en son
entier, c'est s'exposer à un refus indigne
des tribunaux, pour le plus grand dommage de
son âme et sans aucun profit pour la
partie lésée.

En pareil cas, pour éviter un
plus grand mal, voici la ligne de conduite
à laquelle je me tiens: je me contente,
faute de pouvoir obtenir mieux, d'imposer
au délinquant restitution (ou réparation) à
peu près équivalente au profit personnel
qu'il a retiré de la chose.

Sans ces limites, l'obligation est
compromise et généralement acceptée. Au
surplus, les moralistes (récents surtout) ont
tendance à résoudre ce cas d'une façon plus
bénigne que les anciens. Goussier lui-même,
qui n'est pas suspect de laxisme, parle dans
ce sens.

Donc, je ne pense pas que

la ligne de conduite adoptée soit blâ-
mable. En ce point votre grandeur?

- Construction -

Ah, le memisir arabe, a achevé la
pose de planches, il va se mettre aux pla-
fonds. Par jalousie de métier, il critique
tout ce qui est travaillé avant lui,
surtout la charpente et memiserie.
En ceci, évidemment, il faut faire la part
de l'exagération.

Cependant pour 2 points, il me
semble avoir raison:

- 1^o - En ce qui concerne les arbalétriers
de Vicandoko. Ceux-ci ne sont pas maitrisés,
mais tenus par un simple feuillant. Ce
m'a toujours paru insuffisant. Je l'ai
fait observer à Ch., mais ce dernier n'y
fit jamais qu'à sa tête. - or, va placer
des solistes égarés qui le consolideront.

- 2^o - L'autre critique concerne les
pauvres en briques de Chambres, tant
au moins ceux de Vicandoko, car pour

7
Ceci est les cloisons ^{indigènes} ~~antérieures~~ ^{entre les chambres} ~~antérieures~~, il n'y a
pas lieu.

Il prétend que les pannes
de bois, les chambres (ceux qui tournent sur
les visons tout au moins) n'est pas
capable, dans leur état actuel, de résister
à un fort coup de vent. En conséquence,
il me conseille des consolides par
des planches clouées sur le montant et
qui formeraient encadrement. Ci-joint
figure. — En ce pense votre Grandeur?

Cette dernière critique lui paraît-elle
fondée? Le moyen préconisé lui
semble-t-il approprié? ... Y aurait
il quelque autre chose à faire?

A noter que les biquets sont de bois
après le montant par des pointes tous les
2 ou 3 rangs. →

Cette opération avait aussi l'avantage
de boucher les fissures qui se forment
entre montants et biquets et qui ne pourrissent
que s'accroissent.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage
de mon très profond respect et très dévoué
service en tout.
M. de Thiers.

Trouvée entre la lettre de 30/5/24
et celle du 1-7-24
du même P. de Thiers

Monsieur,

Reflexion faite, j'écris
à M. de Crémiers, à Lydney, pour lui
dire que sa lettre m'a fait grand plaisir
et lui proposer le voyage de Bamail.
Je lui offre, en même temps, l'hospitalité
de la table et celle de la nuit. Avant
rien qu'il vienne ici, il verra par lui
même et pourra donner plus de détails
à ma famille.

Nous sommes alliés. Voici quel-
que temps, un de mes cousins a épousé sa
Cousine germaine*. Je lui rappelle
cette particularité dans ma lettre.

Humble respect.

M. de Thiers

* Le mariage s'est fait depuis
son départ de France.

+
Bourail, le 1^{er} juillet 1924.

Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint :

- 1^{er} - la feuille de pouvoir en vue de l'érection d'un chemin de croix à Homès;
- 2^e - le procès-verbal de cette même érection, dont je garde le double pour verser aux archives de la Histoire locale.
- 3^e - Je joins à ce papier une demande de dispense de mariage (consanguinité de 2^e degré atteignant le 1^{er} : oncle et nièce). Cette Marguerite Campat ou Gastoldi est la fille du Gastoldi assassiné, il y a 3 ans, par Victor Trouerier. Les parents vivaient en concubinage comme un mariage.

de malheureux qui vivent "more peccatum"
dans une promesse révoltante. Or, le
Cœur percé de douleur en voyant tant
d'énormes scandales. On se réhabilite le
plus qu'on peut de ces misères irrégulières;
mais, hélas! il y a quantité de cas où
on ne peut rien.

— Le ~~Comte~~ Murend m'écrivait, le
27 juin, qu'il avait bon espoir pour
la question du terrain demandé par Holy
soit à titre de lot gratuit, soit à titre de
location: lettre de demande et mandat
destiné à payer la dite location lui au-
raient été retournés par le Domaine sans
autre explication. Il paraît que, fuyant
l'accueil fait à sa demande, il
aurait écrit de nouveau. Souhaitons
que cette seconde démarche ait lesort de
la première.

Monsieur de Crémiers est

venu me voir. Arrivé ici par l'auto de
vendredi (27 juin), il a reparté pour
le lendemain, samedi, par l'auto de
service. A Honiton, M. Laroque devait le
prendre pour le conduire à la mine et
ensuite le ramener à Rouméa.

Il fut fort aimable.

Conformément aux instructions de
Notre Grandeur, je lui ai porté de la
messe et du service religieux à bord de
poquebats de Hestefeur ^{le} ~~un~~. Il m'a dit
que, récemment, les capitaines des navires
avaient reçu des ordres dans le but de
faciliter aux pères l'exercice (soit public
soit privé) du culte. Mais il ne m'a pas
caché que la politique s'agissait sur
les directives de la Compagnie. L'Etat, en
effet, exerce un contrôle financier assez
étroit et il en profite pour se mêler
de beaucoup d'autres questions....

Au surplus, j'ai si insinué à
M. de L. qu'une visite de lui à Bluncké
serait la bienvenue. Je pense donc,
Monsieur, que vous avez prochainement
occasion de le voir.

Veuillez agréer, Monsieur,
l'hommage de mon très profond respect
et assurez-le dévouement en N.S.

M. de L.

Les unions (en projet ou autre-
ment) de japonais avec des européennes
me causent beaucoup de souci. Comment
établir leur état libre (in ordine ad matri-
monium), puis qu'il s'agit de païens habitant
un pays éloigné, langues et usages différents? Déjà
plusieurs cas de concubinage que j'ai prévus
devoir aller se multipliant...

Établir un questionnaire en
feu visideuse... l'âge de leur ar-
rivée en N.C. etc.

⁺
Dourail, le 5 juillet 1924.

Monsieur,

J'ai bien reçu de votre
Grandeur successivement (1^o) une lettre
du 1^{er} juillet avec un pli inclus pour le P.
Marand; ce dernier a dû lui parvenir bien
par une occasion; 2^o) une autre du 3 (2^e)
à moi personnellement avec dispense de
marriage (Campot-Gastaldé) et un question-
naire à adresser aux japonais en vue
du mariage. Je l'étudierai.

À propos de l'A.O., c'est un
vrai coup de théâtre. Ainsi, tout ce qu'elle
a débité contre X. sur la foi du serment,
tout cela ne serait que calomnie; j'en
sente tout abandonné. Si vraiment M. de
L. maintient, l'innocence de X. serait démon-
trée. Tant mieux, quel poids de moins!

Il y a un autre point qui attire l'attention, c'est son attitude vis-à-vis de Jacob, son mari. Voilà bien 6 mois qu'elle l'a abandonné. J. a écrit à deux reprises (P. de Ch. secrétaire) au chef de S. Louis pour demander à M. A. de reprendre la vie commune; j'ai vu, d'autre part (par Fidéli) que les lettres sont parvenues à leur adresse.

Mais, ni le chef, ni M. A. n'ont répondu. Si elle a des raisons de ne pas revenir au de l'autre côté, qu'elle les fasse connaître; si elle n'en a pas, son cas devient très grave. On ne se jure pas ainsi de mariage et de engagements qu'il impose.

— La lettre de V. Grandeur au P. M^r, dont j'ai pris connaissance, donne de bonnes nouvelles. Après bien des tergiversations, Douha se décide donc à envoyer son fils chez le S. Buisson; c'est un échec pour le parti protestant, de même que

l'attitude des chefs qui, pour fonder leur doute, ont paru ostensiblement à la procession de la fête-Dieu. — Pour en revenir à l'entrée du fils de Douha à l'école de Nindbia, je ne sais trop comment le P. M^r va prendre la chose; il paraît assez à cheval sur ses droits et désire beaucoup que les enfants de M. soient élevés dans son école. ^{peut-être que chez les Korapra} Non Dieu, cela est légitime et, en soi, il n'a pas tort. — Le S. Buisson, lui,

envisage la chose sous un angle un peu différent; bien qu'il ne désire pas alimenter son école au détriment de celle d'apart et qu'il n'ait rien fait pour amener ce résultat, il se place au point de vue des nécessités et possibilités. Sans doute, comme il, Paul a tout, ses préventions contre le S. M. sont passionnées, injustes; mais, comme, présentement, on ne peut pas modifier son attitude, mieux vaut que la mission de Nindbia accueille les enfants qu'il envoie que de les voir aller chez les protestants. — Etant le con-

7
fivent (disons l'intermédiaire) les deux, je suis
bien à même d'apprécier les points de vue
différents. - Au fond, le D. M. ² croient qu'il
ne peut faire autrement, mais il souffre
de ce qu'il considère comme une atteinte à
ses droits. --- Le détachement de Boucaire, inévi-
table cependant, semble lui causer ^{mais pas de Karap} aussi un
peu de peine. - Il faudra bien qu'il en prenne
son parti. J'espère que la raison ne tardera pas
à l'emporter sur le sentiment.

- Le dernier courrier d'Europe
m'a apporté une bonne lettre de Roger de
V. La perspective de venir dans quelque
port, au lieu de courir les mers lointaines,
ne l'enchantait guère. Il trouve cela pesant.

M. de Crémiers a remarqué qu'il n'était
pas du tout mondain; dans les réunions, il
s'isole et ne danse pas. Ce n'est pas qu'il lui
en fasse grief, bien au contraire. - Aramis
de plusieurs alliances de famille, dont 2 sont
récentes, nous nous sommes de suite sentis
à l'aise, M. de C. et moi. La conversation

5
fut des plus cordiales; il semblait que
vous nous fussiez toujours connus.
Néanmoins, ce n'était plus cette bonne
simplicité de Roger. Il faut tenir compte
de l'âge, de la situation plus curieuse etc...

Il a tenu à photographier l'ancien
presbytère avec le missionnaire de Baurail
au 1^{er} plan "pour animer le tableau."
Après quoi, nous descendîmes à l'église et il
assistait pieusement à la cérémonie: béne-
diction et acte de réparation, car c'était le
jour de la fête du St-Loeur.

Le 30 juin, je suis resté tout le jour
prisonnier à Nouméa, bloqué par le mauvais
temps, le débordement de rivières etc...
La Néra n'a été dégagée le soir du 1^{er} juillet
que vers 15h.

Trois fois, je me suis rendu à Suié
pour une réhabilitation de mariage et 3 fois
la cérémonie s'est trouvée impossible. J'y
appelle les intéressés à Baurail!

Retournerai lundi (si j'en puis). Tous ces voyages me tuent.

- Le Père Régis avoue, en le repittant, la pénurie de missionnaires et aussi de Sr^s du T.O.R.M. Situation pénible et préjudiciable au bien des âmes.

- Les plafonds du nouveau porbylère s'achèvent; les sabords et portes avancent aussi; pour la pose, on mettra tout en une fois. Les planches sont très bien faites, ali est un artiste; on vient voir son travail, les gens lui adressent des compliments et lui se remercie.

- Il fonde aussi envisager la clôture supportée en partie par rails sèches dans la maçonnerie, la où le mur est au ras du sol, en partie par des poteaux de gaïac. Et moins que V. Grandeur ne préfère les pilons en triques. Ce serait plus décoratif, mais aussi plus cher. et comment curiez vous un maçon?

Encore d'autres questions à prévoir! Améliorément de la future école et répartition (c'est une endommagée, sablée à changer... etc...), mobilier scolaire....

Aussi serais-je très aise que votre Grandeur pût faire ici-bientôt une courte apparition. On rêverait sur place une foule de détails qui ne peuvent être que laborieusement par correspondance. ^{avec la} ^{par} ^{communication} ^{et confirmation}

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage du profond respect avec lequel je suis votre très humble -

H. de Bohren

Mercrdis 9, retraite du mois, qui n'a pu avoir lieu le 2.8.8. Frayssé, depuis, Mard s'annoncent. c'est beaucoup de dérangement pour le confère, un peu onéreux (?) pour B^e.... c'est un point de vue méritant à observer sous plusieurs raisons. mais fort utile.



Vicariat Apostolique

DE LA
NOUVELLE CALÉDONIE

Bourail, le 11 juillet 1924.

Monsieur,

J'ai la lettre de votre Grandeur du 8¹⁵. Elle voudrait trouver inclus une dispense de mariage déjà ancienne, avec, en marge, mention de ce dernier. Il n'aura pu falloir moins de 4 ans pour en venir à bout à cause des tergiversations du père et de plusieurs manquements à la parole donnée.

J'ai bien parlé à M. de C. d'une visite à faire à l'évêché; aussi, ma surprise est-elle grande d'apprendre qu'il ne s'est pas encore présentée. Peut-être votre Grandeur pourrait-elle lui rappeler sa promesse, en lui fixant un rendez-vous pour ne pas le manquer.

Il est évidemment chrétien; outre les papiers déjà fournis, je citerai l'aveu qu'il m'a fait au sujet de la retraite des hommes pendant la semaine sainte; il s'est fait

un pieux devoir d'y assister les 3 derniers jours, car, au début de la semaine, il était absent. Toutefois, comme il est parisien, les allures extérieures sont un peu mondaines. Je dois dire que, vis-à-vis de moi, la glace une fois rompue, il a laissé toute pose et s'est montré simple et cordial.

Le Père Loubière me demande d'acheter l'harmonium de Pal pour la nouvelle église de Port-Vila; il vait jusqu'à 2000^f; à ce prix, il n'aura pas de concurrent. Mais je ne puis, en conscience, conclure le marché sans examen préalable. Pal était fort peu soigné, l'instrument a donc pu souffrir; il faut se rendre compte si les jeux, tout au moins, sont en bon état. Si il est possible d'éviter l'enchère, qui a toujours lieu un dimanche et à l'heure de la messe, je tâcherai. Je compte en toucher un mot à M. Gaudry, chargé de l'inventaire et de toute la liquidation.

- Rien à comprendre à N. D. D. et à ses palinodies. Si elle a dit la vérité (en y

joignant le serment), pourquoi cette rétractation? Que si elle a, au contraire, colomnie, la réparation est bien insuffisante, ^{la réparation propre de ceux qui se sont} il y aurait de humbles excuses à faire ^{par un temple} en croix et que croire?... Cette nouvelle attitude ne serait-elle pas une feinte de plus, commandée par la crainte, l'intérêt, la politique, que sais-je? Etant donnée "la moralité" du sujet en question, toutes les conjectures et hypothèses sont possibles... Aussi, en ce qui me concerne, j'en puis que suspendre ^{mon jugement}.

- Nouveau presbytère. - Si on se décide pour les supports en briques (hauteur maxima: 1^m 15; minima: 0, 80), il ne sera pas difficile de trouver un mecoz. Les rails, après une couche de peinture, ne feroient pas trop mal non plus. Si on adopte le colomettez, ne serait-il pas prudent de leur donner une armature intérieure en fer? Réponse S. V. P. 9. 9

Une autre chose indispensable, c'est un cariveau bétonné le long de la maison, côté de la montagne. Comme, sur cette

face, les trous d'aération sont au niveau
du sol, le sang de pluie pénètre par là et
maintièment une fâcheuse humidité.

Oui, la meilleure date, sans conteste,
pour la confirmation, c'est celle de la com-
munion solennelle. La cérémonie ne sera
que plus belle et les familles préfèrent.

Les rails, dont je dispose
encore, sont un reliquat du lot B^{de} ci-de-
vant l'intéressé. Le fournisseur du matériel m'a
déclaré que cette ferraille était sans valeur
et refuse de la reprendre.

Je termine en faisant des vœux
pour l'heureux voyage de votre Grand-père
et les fruits de la tournée. J'y pense au 1^{er}
autel et au S. béni. - Veillez agréer,
Monsieur, l'hommage de mon très profond
respect et religieux dévouement en N. S.

M. de ~~...~~

P.S. Mon catéchisme ne tient plus; ça me
gêne considérablement soit pour parler, plus
surtout pour manger. Les instruments sont
bien fragiles. - voir ^à N^{ou}

+
Bouaie, le 14 - 7 - 1924.

Monsieur,

Une mésaventure survenue
aux deux catéchistes de Homier, Omer
Vital et Pierre Simon, m'ouvre les yeux
sur ma négligence.

J'ai bien des feuilles pour caté-
chistes, mais les titulaires ou bien sont
morts ou bien n'exercent plus par
suite de changement de résidence.

Je vous prie donc, Monsieur,
de vouloir bien faire le nécessaire
pour que ces deux catéchistes soient
pourvus de la pièce qui facilitera
leurs déplacements éventuels.

En effet, Omer et Pierre, ayant
demandé à M. Bactin, syndic de Homier,

1
L'autorisation de se rendre à Poya
pour la retraite, ce dernier, n'ayant
de leur opposer un refus, y a ajouté des
menaces en cas de désobéissance. Il
y a, dans ce procédé, la preuve de dispo-
sitions hostiles. Ne serait-ce pas la
conséquence des mariages religieux menés
qui continuent de l'Algérie ?

Lorsqu'il en soit, il faut
mettre les catéchistes à l'abri de
l'arbitraire de ce syndicat autoritaire
et saucier.

La lettre à laquelle Omer fait
allusion, dans sa lettre personnelle qu'il
m'écrit, n'est pas de moi, mais de
quelqu'un ayant de l'influence sur
M. B. -

Sachant votre grand em-
bus, depuis, je me hâte un peu.

Autrement, j'aurais pu attendre
une autre occasion.

Veuillez agréer, Monsieur,
l'hommage du profond respect avec
lequel je suis votre très humble et
dévoté

- H. de Courcy -

- Catéchistes de Koméa -

- 1^o - Omer Vital, âgé de 27 ans,
marié, demeurant à Koméa
près Nouméa -

- 2^o - Pierre Simon, même âge,
également marié, demeurant
audit lieu. -



+
Bourail, le 11 Septembre 1924.

Vicariat Apostolique

DE LA

Nouvelle Calédonie

Monsieur,

Peut-être votre Grandeur
a-t-elle éprouvé quelque surprise de
ne pas me voir lors du passage du S. Louis
à Bourail, le 13 Septembre au soir. Cette
absenté, s'explique par les motifs suivants.
Je présumais bien le passage de votre
Grandeur, mais j'en avais pas la
certitude. Le plus, le jour était assez
mal choisi et l'heure plutôt incommode,
ce m'a dit aussi que la houle était
très forte; j'en suis d'autant moins sur-
pris que le vent soufflait, ce soir-là,
avec violence. Bref, la chose présentait
de réelles difficultés. Aussi, votre Grandeur
n'a-t-elle pas dû être surprise et encore
moins prendra cette absenté, pour

un manque d'égalité.

D'autant plus que ma santé n'est pas bonne; le mois dernier, ces malheureuses coliques hépatiques sont venues venir me tourmenter, elles m'ont même retenu au lit le dimanche d'août.

Je voudrais pouvoir dire à Votre Grandeur que le nouveau pobyzié est complètement achevé, mais non, bien qu'il manque peu de chose: toutes les portes sont en place et aussi le tabour, sauf 4 qui restent encore à faire; puis, la pose des vitres et la peinture à l'huile. Le blanchissage à la chaux et à l'œuf et intérieur est terminé; mais la main d'œuvre est si capricieuse et si lente, avec de telles exigences de toute nature, qu'on en est réduit à faire de nombreux actes de patience.

Les voillements rails soutenant les fils de fer de clôture sont aussi en place; mais je n'ai pas encore les

patrons pour finir d'entourer du côté de la montagne. C'est d'ailleurs un travail qu'on peut achever après installation.

Ne connaissant pas encore très explicitement les intentions de Votre Grandeur au sujet du ^{vieux} pobyzié et des ay appropriations à sa future destination, je viens demander des instructions.

Il serait fort apte à ce travail; en ce qui concerne la charpente et menuiserie, surtout, il est très adroit et infatigable. Mais quelques compliments, que j'ai lui ai adressés à titre d'encouragement, l'ont pris et il émet des prétentions inadmissibles. Il se croit peut-être nécessaire, il faut lui enlever cette persuasion. S'il se montre raisonnable, je crois qu'il serait le plus capable.

Je ne sais si Votre Grandeur connaît la date de notre 1^{er} commun. Si Votre Grandeur veut bien, ce serait pour le 23 novembre. Sont-ils intentions

déjà manifestée par elle, la confirmation devrait donner ce même jour. Il faut espérer que rien ne s'y opposera.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage du très profond respect avec lequel je suis votre très humble et dévoué

N. de Thours



Vicariat Apostolique

DE LA

Nouvelle Calédonie

Monsieur,

+
Bourail, le 26-9-1924.

Je réponds à la lettre de Votre Grandeur en date du 23-9. à cause de la difficulté de correspondre avec elle et de lui remettre la date de la confirmation, j'avais pensé la mettre au dimanche 23 novembre, quitte à en référer pour approbation.

J'avais donc écrit dans ce sens au Père Boisson (pénitencier à raison de la musique), qui a accepté de précéder la retraite; il est aussi retenu pour la retraite. Et il avait été convenu que la cérémonie de la retraite serait pour le 16 novembre et celle de Bourail pour le dimanche suivant. Mais, comme il n'y a rien de définitif, on pourrait peut-être intervertir ces dates. Impossible

par exemple, de remettre au 30 novembre, ce sont les courses ici (les secours de l'année).

Ce n'est pas sans intention que j'avais choisi de préférence le 23. Cette année, à cause de la grippe, de la coqueluche et autres épidémies, le catéchisme a été très irrégulièrement fréquenté. Surtout, tous ceux, s'ils n'ont d'ailleurs et moyennant l'espérance de votre grandeur, j'aurais préféré reculer pour gagner une semaine.

Ensi qu'il en soit, veuillez, Monsieur, me faire connaître la date que vous aurez choisie ne varier, afin que je puisse l'annoncer.

— S'il faut ajourner l'ouverture de l'école, ce sera un contretemps bien fâcheux et une déception pour le public. Outre le big moral résultant de l'œuvre, je me réjouissais à la perspective d'être un peu aidé dans certains besoins matériels: l'ame de l'église, l'entretien de la lampe et de ornements, décoration des autels, chant — etc... Autant d'espoirs, hélas!

ajournés. Cette école fait comme un miracle, c'est à se demander si elle existera jamais. Cependant, le temps travaille contre nous. Ce sont les anciens qui apprennent l'éducation chrétienne, quand ils auront disparu, il y aura forcément moins de sympathie.

— La distribution actuelle pourrait être maintenant au moins provisoirement. Au sujet des réparations, voici ce qu'il y aurait à envisager:

— 1^o — Le maçon devra passer partout pour réparer les petites dégradations et blanchir l'ensemble des bâtiments au dedans et au dehors; un coup de peinture aux boiseries.

— 2^o — Il y a de gouttières à la jonction du bâtiment et de la veranda, dans la grande salle nord-ouest (côté de l'autre); peut-être faudra-t-il changer quelques tôles, voire même la sablière qui doit être bien endommagée sur environ 10m.

— 3^o — Cuisine: les murs sont bruts

à l'intérieur, il faudrait crepir. J'ai
de plus remarqué une lézarde inquiétante;
il faudrait consolider soit au moyen
d'un contrefort en maçonnerie, moyen
à pendre, soit en chaînant.

- 4° - Sur 2 faces, la citerne a des lézards
et fuit; d'un côté, il faudrait refaire
entièrement; de l'autre, enduire sur les
deux tiers de la hauteur.

- 5° - Tout pour faire de la place
que par mesure de consolidation, on
pourrait coffrer en planches ou en claustra-
briques les deux angles nord-est et nord-ouest.

- 6° - Le passage ^(béton) est très défectueux;
néanmoins l'absence de sa réparation ne
s'impose pas.

- Passons maintenant au
nouveau presbytère. Il pourrait être
bâti le jour de la 1^{re} communion, et
ne l'occuperait qu'ensuite, à moins
que Votre Grandeur ne préfère y loger.

Il y a une amélioration que
j'aurais à cœur, c'est le plafonnage

des vitraux? Tant dans la
partie découverte que dans la
partie des angles. Ce serait une
bonne mesure soit pour la
Vicariat Apostolique
DE LA Solidité, soit pour le coup d'œil,
Nouvelle Calédonie
soit pour l'agrément, la chaleur
serait atténuée.

On trouverait ici du bois convenable
à 7^{fr} 50 le m², rendu, mais bois non travaillé
ni poli et nécessitant de plus des couvre-joints.

Sur le côté qui regarde l'église, on garnirait
sur toute la longueur, soit 19 m; de l'autre
côté, on pourrait ne garnir que dans la partie
découverte, car les pièces des angles seront, l'une
un débarras, l'autre une chambre de domes-
tique (pour l'indigène et le monde qui d'ordinaire
m'envoie à chaque instant). - À moins que
Votre Grandeur ne préfère tout plafonner, car
on ne sait pas ce que réserve l'avenir.

Ensi qu'il en soit, je me place dans la
1^{re} hypothèse.

$$\text{Superficie: } 19 + 12 = 31 \times 22.55 = 799 \text{ m}^2$$
$$\text{Soit: } 80 \text{ m}^2 \times 7.50 = 600 \text{ fr.}$$

Je calcule juste pour le bois, car on

en commandant bij de dimensions, on peut éviter les pertes.

J'espère en plus: dessale des bois, polissage sur une face, fers, y compris pose de Couvre-joints, peinture ou, au moins, blanchissage à la chaux, ce qui suffirait, serait économique et supprimerait le polissage des planches.

Je n'ai senti personne pour ce travail. On serait fait capable de le mener à bien, mais les exigences dépassent les bornes. A cause de cela, je suis fatigué de lui.

Votre Grandeur voudra bien examiner toutes choses et me faire connaître ses intentions.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage de mon très profond respect et très religieux dévouement en N. S.

M. de Thuret



Vicariat Apostolique
DE LA
Nouvelle Calédonie

+
Bourail, le 3 octobre 1911.

Monsieur,

Puisque Votre Grandeur n'y fait aucune objection, la date de la Communion solennelle et confirmation sera pour le 23 Novembre. Je vais l'annoncer officiellement.

Votre Grandeur trouvera plus loin le devis des dépenses pour plafonnage des 2 Verandahs.

Une chose paraît vous avoir échappé, Monsieur. Les arbalétriers sont trop distants (2^m 70); avec une portée semblable, le plafond fléchirait, ce qui serait disgracieux. D'où nécessité de placer des pièces d'appui entre les arbalétriers, de manière à doubler eux-ci, la portée ne serait plus, alors, que de

$$\frac{2,70}{2} = 1^m 35^s.$$

Ce seraient 14 pièces à placer, 7 pour chaque Véraudoh. J'ai le bois.

Une Votie grandeur veuille bien se reporter à la feuille jointe à cette lettre et Elle verra que le prix de revient du plafonnage des 2 Véraudohs serait de 8.052⁺, 40. — Tous sommes loin de l'estimation de Votie grandeur qui n'est que 4175⁺; en réalité, presque le double.

Dans de pareilles conditions, je me demande s'il n'y aurait pas lieu de surseoir à ce travail trop dispendieux.

— Une autre chose qui s'impose tout au moins au point de vue de l'ethologie, c'est le coffrage de la poutre qui soutient les solives du plafond et qui court d'un bout à l'autre du bâtiment. Le prix de revient serait de 216⁺, tout compris, bois et pose, mais non la peinture.

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien me dire ce que vous pensez de tout cela. Je n'ajoute qu'une réflexion.

scie au non

Comme le bois est encore dans la forêt, si on veut le travail fini pour la bénédiction du presbytère, il n'y a pas un instant à perdre.

— Au moins qu'on se contente de plafonner 2 pièces d'angle, le refectoire et la grande chambre qui lui répond; ou encore de 4 pièces d'angles, sans revêtir la partie libre et ouverte des Véraudohs... Je n'en sais rien.

— Je passe maintenant à un sujet tout différent; je vous en écris, Monseigneur, à la requête du Père Muraud.

Il est de notoriété publique que Barthélémy est malheureusement porté à la boisson. Je le connais depuis 14 ans et, nombre de fois, j'ai été à même de m'en rendre compte par une expérience personnelle.

Malgré les nombreux avis qui lui ont été donnés, il n'y a point d'amendement. A preuve des faits récents: le 18 septembre, il était trouvé en état d'ivresse complète et dans la nuit du 20 au 21, deux jours après, par

Couramment, il récidivait. Non seulement
il a bu jusqu'à perte de connaissance,
mais encore, les deux fois, il a fait boire
les grands garçons de l'école et tous ont été
témoins du scandale.

Le P. Hurand, à la suite de ces
faits plus que regrettables, lui a adressé une
mercuriale bien sentie, il l'avait écrite.

Cet avatissement, modéré dans la forme et
bien motivé pour le fond, n'a pas été sans
produire quelque effet, mais celui-ci sera-
t-il durable? Je ne pense pas, cette passion
est trop forte, l'habitude trop ancienne.

Le Père m'a prié de demander à
votre Grandeur quelle sanction s'impose à
la première incontinence et s'il ne devrait
pas se séparer définitivement de B. - Avec
un pareil maître, l'école des garçons n'a rien
devenir une pépinière de voyous, de vicieux.
Est-ce cela que nous cherchons? A quoi ^{bon} chercher
à s'illusionner.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'hommage
de mon très profond respect et affectueux dévoue-
ment en N. S. *h. de Hurand*

trouvé après la lettre du P. de Thuret
Devis pour plafonnage des du 3 oct-24
des viandoles

— observations préliminaires —

1^o) Non nous sommes obligés de calculer la largeur des viandoles non à $2^m 11$, mais à $2^m 60$ pour pouvoir couvrir le bord de la sablière; autrement, il y aurait des jours et ce ne serait pas propre.

2^o) on emploierait des planches de $0,20$ ($\times 0,02$)

Comme perte sur la largeur, pour dresser, bouveter, il faut prévoir $0,03$ ou $0,030^m/m$.

Donc $0,20 - 0,03 = 0,17$. Une seule plus de largeur utile par planche que $0,17^m$.

La largeur à couvrir étant de $2^m 60$, 15 planches seraient insuffisantes; il faut aller à 16.

Soit achat en mètres superficiels

$$38 \times 16 \times 0,20 = 121^m^2,60.$$

Z. P. V. P.

— Prix de revient —

1^o) achat bois : $121^m60 \times 7,50 = 912,00^+$

2^o) Pose de 14 arbalétriers supérieurs
à raison de 25⁺ la pièce :
 $25 \times 14 = 350,00$

3^o) Pose des pignons c. à l'ic :
dessus des bois, banquettes, plis-
soles sur une ~~pt~~ face, mise en
place ; soit :

$38^m \times 2,60 = 98^m,80 \times 8 = 790,40$

total : 2.052,40

Je trouve qu'« lui » est beaucoup
trop exigeant : 25 francs pour poser
1 pièce de bois qu'il lui fournit, c'est
insensé. Je le lui ai dit, il n'en veut
pas entendre.

8⁺ par m² pour la pose, c'est
cher aussi ; d'autant plus que la
peinture n'est point comprise. Je lui
ai proposé d'y joindre la peinture sur
2 couches pour ce même prix de 8⁺, il
a refusé net.

Dans ces conditions, je préfère
renoncer ou ajourner ; ou au se-
contenter de les clore les 4
chambres de angle ; elles le sont déjà
dans la partie horizontale ; il ne
reste plus que la partie inclinée, soit,
pour chaque chambre
1 pièce d'appui

Surface : $2,30 \times 2,40$ (moins large à cause du
gorne mur.)

soit $2,30 \times 2,40 = 5,52$; autant 22^m^2 .



Vicariat Apostolique
DE LA
Nouvelle Calédonie

+
Bourail, le 12 - 10 - 1984.

Monsieur,

Je réponds à la lettre de votre
Grandeur du 8-10. Comme vous posez
la dernière question, celle du logement
de l'auto.

On pourrait la garer dans l'écurie
du presbytère actuel, si toutefois les
dimensions le permettent. Les stalles me-
surent 3^m80 x 2^m20. Si ce n'est pas
suffisant, on pourrait demander à M. Audet
un abri dans son garage. Mais je ne
garantis pas que l'hospitalité soit
gratuite.

- Plafonnage des vicandots.

J'ai vu un autre vicandot, un
certain Maillez, qui fait des conditions

Sensiblement soignées : $7,50$ au m^2 ,
sont compris : pièces d'appui, dressage de
planches, bouvetage, pose.

D'autre part, la superficie à
couvrir ne doit pas être comptée sur la surface
de viarandoh $2^m 15$, car, dans les marteaux,
il n'y a plus que $2^m 05$ à cause des murs.

Superficie réelle : $87^m 50$ -

- Devis nouveau -

1^{er}) Bois : $110 m^2 \times 7,50 = - - - 825,00$

2^{es}) Rose : $87^m 50 \times 7,50 = - - - 656,25$

Total : $1481,25$

Mettre : 7500^+ , moy voilà l'air des
 $2052^+.40$ d'ali. - Sur la fig, ce dernier
avait beaucoup rabattu des ses prétentions,
mais j'ai débatté, il ne m'a que trop
quité. Il n'est pas content.

Bien que les nouvelles conditions
marquent un progrès appréciable, elles
dépassent de 50% et même plus, les 4^+ au $3^+.50$
au m^2 , que votre grandeur m'indique.
Comme son prix. Jamais je ne trouverai

un ouvrier qui se contente de cela. Faut-il
donc renoncer au plafonnage ? J'attends
les nouvelles instructions. avant de ~~renouer~~
~~renouer~~ l'ouvrage.

Il est peu probable qu'on
puisse commencer avant la 1^{re} commu-
nication, l'endossement n'est pas fini et les
peintures ne seraient pas sèches. D'ici-là,
d'ailleurs, on a trop de soucis. Après, on aura
des loisirs.

- Harmonium Pel. -

M. Béard de Yaté fait concurrence
à Vila et n'entend pas se déister
(ou plutôt M^{me} Béard). Concurrence
désastreuse... Le Père Loubière, mis
au courant, m'a fait savoir par
dernier Pacificque qu'il se portait sou-
jours acquiescent. Mais, au lieu de me
fixer un prix maximum, il se contente
de dire : "faits pour le mieux... faits
"comme pour vous !!" C'est vague et
mon embarras est grand. La vente est

Toujours remise sine die.

Le même P. Foubise m'invite à la bénédiction de l'église de Vila... Il n'y a aucun motif. Surtout, sans même en parler à Votre Grandeur, ai-je décliné poliment. Sans parler d'autre chose, je n'ai pas besoin des fiéres des H^{les}, ayant déjà assez d'autres misères.

Les P. Sœur des Sœurs arrivent demain pour faire la quête à Nouméa. Leur nouvelle ne sera pas louée au député.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage du très profond respect et de l'entière dévotion de votre très humble
H. de Goussier

P.S. Antérieurement, le P. L. m'avait fixé comme prix à ne pas dépasser: 2000^f (non compris les frais accessoires, qui montent assez haut, à commencer par la Coiffure). —



Vicariat Apostolique
DE LA
Nouvelle Calédonie

+
Nouméa, le 21 oct^{bre} 1921.

Monsieur,

Comme la nouvelle vous vint, Votre Grandeur sait peut-être déjà de l'écrit de l'huissier Reboullet survenu hier au soir.

Dimanche, j'appris fortuitement que R. était bien malade (à l'Hôtel de la Cour ou il résidait depuis quelques mois). Je me tâtai alors pour savoir ce qu'il convenait de faire, lorsque le bruit courut de son arrivée à Nouméa. On le disait à toute éphémère.

Bien que sans illusion sur le résultat de ma démarche, je me présentai à son domicile. Mais sa concubine (une certaine fille Rebabant de la Foa) me fit dire que R. n'acceptait pas mon ministère.

J'étais encore dans la rue lorsque

je vis pénétrer dans la maison une
personne animée de sentiments chrétiens,
je lui fis passer de la réponse qui venait
de m'être faite et la priai d'insister
à nouveau pour qu'il me fût permis
d'entrer. Saine perdue, on m'opposa des
instructions formelles interdisant, parait-
il, l'accès du père auprès du maribou.
A ce moment, du reste, R. était déjà dans
le couloir.

Après suite de ces deux échecs, je vis
qu'il n'y avait rien à faire et pris le
parti de me retirer. Ce matin, après
ma messe, j'appris qu'il était mort
peu d'instants après ma visite.

Outre son sectarisme, R. était
un homme sans mœurs et sans dignité.
De sa concubine, il a eu 2 enfants.
J'ai demandé à les baptiser; la mère
aurait consenti, mais, à cause de
l'opposition de R., a refusé. On peut
dire qu'il meurt victime de son intem-

perance, alcoolique au dernier point.

L'insinuation est pour demain
à 8 heures. Il y aura sans doute quelque-
choses de F.: Un certain Henri Blum
ne perd jamais l'occasion de pérorer
en pareil cas.

— La Bonne Mère m'écrit que les
Petits-Sœurs ont recueilli à Bourail
(ainsi qu'à La Foa pendant l'exil de
l'auto) la somme assez ronde de 7.119^f.
Elles n'espéraient pas tant; mais non
plus.

— M. m'a causé quelque désagré-
ment. Arguant d'un prétendu contrat
pour plafonnage des verandahs, il a refusé
de visiter les lieux à Jommahy par moi
faite. Pour vanité ou supériorité,
j'ai dû recourir aux gendarmes:

on dit que Mme Bédard se
résiste pour l'harmonium. Tant
mieux.

Votre Grandeur ayant accepté
*) pas de bais! ... et pas de prix autaires.

les conditions de baillez, j'ai passé la
Commande de bois au scieur delong,
soit 112 m².

Il reste encore à terminer les encadre-
ments des portes, puis le vitrage des impostes,
la pose de quelques serrures, la confection
des fenêtres prévus, la pose de 20 poteaux
à 5 fils de fer, peinture, confection de
22 mètres de caniveau d'assainissement.

Il faut aussi prévoir une porte double
du côté de l'entrée des voitures...

Veuillez agréer, Monsieur,
l'hommage du profond respect de
votre très humble

H. de Turenne

Sur le relevé de comptes du 30
septembre, j'ai vu qu'il était fait remise
de la lettre de Boumail à ce jour. J'en remer-
cie vivement votre grandeur.



Boumail, le 22-10-1924.

Vicariat Apostolique

DE LA
Nouvelle Calédonie

Monsieur,

C'est encore moi. Je m'ex-
cuse, ayant déjà écrit hier, de récidiver
aujourd'hui.

Il s'agit toujours d'Ali.

Je viens de recevoir un billet
de conciliation pour la justice de paix.
Comme ce billet n'a pas été demandé
rien envoyé dans le délai légal (il
faut trois jours pleins), il porte seulement
la date du 21 et l'audience est demain
jeudi, je m'abstiendrai de paraître.

Le billet d'Ali ne comptant
pas à cause de ce défaut de forme, je
gagne 3 jours ~~ou 3 semaines~~, car il
n'y aura pas d'audience le 30 octobre.
Bien que le billet de

Citation n'indique pas l'objet du litige, je suppose qu'il s'agit du plouffon de la vicarats du presbytère. Je l'avais pourtant bien prévenu que la concession de ce contrat était entièrement subordonnée à l'acceptation de votre Grandeur;

Or, votre Grandeur m'a écrit le 8 octobre qu'elle rejetait la condition d'Ali, j'ai conservé sa lettre. Le lendemain, 9 octobre, après ma lettre, je me rendis auprès d'Ali pour lui notifier ce refus. Et maintenant, il ose prétendre que je lui ai promis ce travail de plouffon! C'est un peu fort.

Voici sur quoi il s'appuie: sur un propos tenu au cours de la conversation. Je lui avais dit: "il faudra bien cependant que ce plouffon se fasse au moins dans les chambres de angle, quelle que soit la décision de

"Noumea". Il prétend même que j'aurais ajouté: "Ce travail commencera lundi", "C. à T. le 13 octobre. (sans bois!)"

Que j'aie manifesté le désir de plouffonner les angles; que j'aie dit même cela doit se faire en tout état de cause, c'est possible. - Que j'aie ajouté: "il faudra commencer lundi", ça c'est plus contestable. pas de bois!

En tous cas, le propos ci-dessus eût-il été tenu, Ali ne saurait en faire la preuve, puisqu'il n'y avait aucun témoin. Ce ne saurait être qu'un propos échappé dans la conversation et non un contrat ferme, car:

1) Cela est en contradiction avec mon attitude et mes déclarations antérieures bien formelles qui subordonnaient la concession du travail à l'acceptation de nos chefs hiérarchiques, acceptation qui ne m'avait pas été encore notifiée quand le dit propos fut tenu, soit

le 8 octobre. La lettre de votre grandeur est de ce jour et m'est parvenue long, ainsi que je l'ai dit plus haut.

b) Un contrat pour être valable doit être fait par les formes ou par écrit daté et signé de part et d'autre, en main, devant témoins.

Or, je n'ai délivré à Olli aucun contrat de ce genre.

Ce qui est encore en ma faveur, c'est ma conduite antérieure. Les 3 premiers travaux (planchers et plafonds, pose de briques et d'une fesse au dessus de sablières, façades et pose de 3 portes) n'ont été l'objet que d'une convention orale. Mais, pour éviter les chicanes, lors des règlements de comptes, au début d'août, j'ai déclaré à Olli que je ne passerais plus avec lui d'assurances que les conventions écrites, et, de fait, il a été procédé ainsi. J'ai les pièces en main, 3 contrats depuis le 5 août.

Si donc, pour le plafonnage, j'avais procédé autrement, je me serais mis



Vicariat Apostolique
DE LA
Nouvelle Calédonie

la contractualité avec moi-même.

En somme ma position, légalement, est très forte.

C'est à Olli de prouver qu'il a un contrat pour plafonnage. Or il n'a que des dires, pas de papier ni de témoins.

La seule chose ennuyeuse c'est, au cas où on me déférerait le serment, de démentir le propos un peu impudent du 8 octobre. Mais, à supposer que j'en convienne, que s'en suit-il? Après tout, je n'avais pas le droit de m'engager puisque la chose était soumise au jugement de votre grandeur et qu'elle n'avait pas encore fait connaître sa réponse.

L'ennuyeux, c'est que je ne puis consulter ici aucun homme de loi. Enant au titre de pair, comme il est appelé à arbitrer le débat, le cas échéant, il est bien délicat de lui demander conseil. Légèrement, il ne peut rien dire sans la présence des deux parties.

(1) vous m'avez pas de bois.

- His positis, je demande :
- 1^o - Ne serait-il pas plus expédient de faire évoquer l'affaire à Rennes, le Juge de paix de Bannail étant destitué? Ici, ça me répugne.
 - 2^o - Si la chose se juge ici, faut-il pour la prochaine fois en conciliation ou vaut-il mieux attendre une citation pour jugement sur le fond? Je ne tiens pas à annuler la galerie et la comparution en conciliation n'est pas obligatoire ni ne décide rien.
 - 3^o - Aux débats, quelle serait la meilleure attitude à adopter? M. me met le couteau sous la gorge, c'est une odieuse tentative de chantage, il faut repousser cette agression par tous les moyens légaux.

Veuillez agréer, Monsieur,
l'hommage de mon très profond et
religieux respect en M. S.

H. de Lamoignon

Votre franchise pourrait m'adresser
une déclaration confirmant la lettre du 8
octobre qui porte rejet de proposition d'ali comme
explicite : 25⁺ pour la pose d'une pièce d'appui, et
d'en faire M. ; 8⁺ de pose volée au M.².

P.S. Ma lettre pouvait être montrée
à un homme de loi, je réserve pour le
post-scriptum les autres choses que j'ai à
dire. Ce post-scriptum est d'ailleurs facile à
détacher.

Le maître, extrêmement Reboullet
que j'ai aperçu de dernière m. r. idem.
Sen de monde, surtout de fonctions mais
seuls par convenance d'être présents. R.
était peu sympathique. D'après mes
renseignements, il n'y eut au cimetière
aucun discours ni aucune manifesta-
tion quelconque. M. H. Blum, que j'
supposais devoir prendre la parole, n'a
même pas daigné paraître.

Quelle pitoyable chose que ces
Cortèges sans prière ni emblème, et
Cérémonie religieuse quelconque! Juste
cela répugne-t-il à l'immense majorité
de la population. La réflexion en fut faite à Metz.

X Si, contre toute vraisemblance, le
Juge de paix me condamnerait à de dommages-
intérêts, faudrait-il faire appel?

1
- Il est encore possible qu'il m'ait été
pour l'ancien traité de Volcan. C'est vrai. -

Après avoir promis de me rendre la
clé de la cuisine, qu'il occupait depuis le
Commencement des travaux. (9 juin 1924), au
plus tard, le lundi, 13 octobre, sans fournir
aucune explication, il l'a emportée chez lui à
Nikon; il a fallu l'intervention des gardiens
pour la lui faire rendre.

De plus, en déménageant, le jeudi 16
octobre, il a emportée avec ses effets person-
nels, une pelle que je lui avais prêtée.
J'ai eu bien de la peine à la récupérer.

Dans ces conjonctures, l'épithète de voleur
est, je crois, bien méritée. *

* / n'a pas été infligée au public.

Bourail, le 14 Novembre 1924.

Monsieur,

J'ai vu M. Dusket au
sujet du logement de l'auto dans son
garage pendant la durée du séjour de votre
Grandeur ici. Il consent volontiers à l'assurer
gratuitement, mais déclare décliner toute
responsabilité en ce qui concerne les risques,
détériorations etc..., car son garage est près
de la voie publique et n'a pas de portes.
Mais je ne crois pas qu'il y ait de danger
réel.

- Il est très rare que j'use de l'autorisa-
tion accordée à tout religieux père S. M. de
"célébrer" bis in mensa" à des intentions. Cepen-
dant, à l'occasion du mois de morts, non seule-
ment je compte user de ce privilège, mais

encore je demande à Votre Grandeur l'auto-
risation de disposer d'un plus grand nombre
d'intentions en faveur des défunts de ma fa-
mille, père, mère, frères, sœur et de autres person-
nes dont la libéralité m'ont permis de faire
quelque chose tant pour le Vicariat que
pour la Société. Il n'est pas nécessaire que
Votre Grandeur prenne la peine de répondre,
votre silence suffira.

Depuis la citation en concilia-
tion, je n'ai plus entendu parler d'Alé.
Mais il est trop ami de la chicane et des
procès (vrai fils de la justice de paix)
pour ne pas poursuivre. Ce n'est donc
qu'une trêve et j'attends la suite. Bien que
ce ne soit peut-être pas très régulière, j'ai
touché à M. Hallot un mot de mes affaires.
Il connaît le citoyen A. et a pour lui l'es-
time qu'il mérite. J'espère que la chose

s'arrangeront à notre satisfaction.

Le Père Murel voulait
l'embaucher pour certains travaux de
menuiserie; mais, à la suite des ennuis
qu'il me crée, il se désiste. Il est un homme
qui épie toutes vos démarches, écoute toutes
vos paroles, cherchant s'il ne trouverait
pas quelque chose à exploiter contre vous; et,
comme il connaît assez bien le code, mêle
adroitement le faux avec le vrai, peut mettre
dans l'embarras. Comme toute intimité
dangereuse et à ne jamais plus employer.
Je ne suis pas le premier à qui il joue de
tous ses costards. Quelle misère quand il faut traiter
avec tout ce monde d'aigrefins et de fias-
siers!

Veuillez agréer, Monseigneur, l'hon-
nête et profond respect et du très religieux
dévouement de votre bien humble

H. de B...

Bourail⁺, le 14 Mars 1924.

Monsieur,

J'ai le petit mot de
Votre Grandeur (6-11-24). J'aurais
désiré qu'elle me fit connaître le jour de
son arrivée à Bourail.

En vient avec Votre Grandeur?

Soy garcy, évidemment; mais ça
fait-il un confère? ... Le logement est
vaste, mais le nombre de lits restreint.
En sachant d'avance, on se procurerait
les fournitures de couchage. ... Il y a
aussi la question, Cuisine, on ne peut se
procurer de la viande que 2 fois par se-
maine Il est bon de prévoir. —

- J'ai su par le Gaudron qu'il m'a
cité en justice de pay pour le jeudi

20 - 11 - 24. C'est juste pendant la
retraite; donc assez gênant. Mais,
cette fois, il faut penser; autrement,
il y aurait condamnations par défaut.

Ce que j'ai pu lire au fil de la
Conversations ne peut constituer un con-
trat attendu:

- 1^o - que la concession des dits contrats
était subordonnée à l'apurement de
votre grandeur, qu'Ali le savait; or, les
Conditions d'A. ont été rejetées;

- 2^o - qu'Ali avait été bien pré-
venu, depuis le 1^o août, qu'il n'y avait plus
de Convention orale, mais seulement
des contrats écrits. Et ce, afin de prévenir
de continuelles chicanes à l'époque des
réglements de compte.

De fait, je suis en mesure de

produire: un contrat du 5 août avec
deux clauses additionnelles du 7 et du
7 - 8 - 24; et un autre contrat du
9 septembre.

J'ai écrit qu'avec cela M. Kallier
me convenait. - d'autre jour, j'ai
le rencontré et il me dit: "Pari, voyez
"avez eu bien tort de ne pas venir en
"conciliation, vous auriez bien eu..."
Puis, il a ajouté: "Je compare à. depuis
"longtemps, il vous fait comme aux
"autres, c'est un vulgaire chantage..."

Ce matin, M. Gaudry me disait:
"Ne vous faites pas le mauvais songe..."
"Ali veut faire des frais, il payera."

- Trouvé à. l. il béni le nouveau
parbyère le 23 - 11, bien qu'il manque
encore certains accessoires: plafonnage; pein-
ture non finie; toiture incomplète...
Veuillez agréer, Monsieur, l'hon-
nête de moi très profond respect et religieux
salutement en M. S. *de Thury*

+
Bourail, le 5 - 12 - 1924.

Messieurs,

La retraite prévue pour
Mouéa a été pûchée par le P. Frayssé à
sa date. A vrai dire, celle-ci n'était pas
de mieux choisies soit à cause des
hommes occupés aux préparations, soit à
cause des courses de Bourail qui eurent
lieu le jour de la clôture, le dimanche 30/11.

Dans la nuit du samedi 29 au diman-
che 30, malgré les recommandations faites
et les défenses portées, 8 hommes ou garçons
et 4 filles n'ont pu résister au désir de
voir les courses et sont partis clandesti-
nement. Belle conclusion de ces saints
exercices vraiment ! - Mais, d'autre part,

cette date avait été choisie à cause des
baptêmes de la Foa et pour ne pas impor-
ter au P. F. un nouveau déplacement.
Puis, quand l'état de santé du P. Legendre
eut motivé un ajournement de ces baptêmes,
il était trop tard, tout était préparé
à Honnès. Nous avons donc jugé plus expédient
de ne rien changer; d'autant plus que rien
ne permet de prévoir quand aura lieu la
cérémonie de la Foa. . . . Au sujet de ces
baptêmes, j'avoue que j'ai été un peu mes-
tifié que mon plus proche voisin n'ait pas
eu besoin ^{de} communiquer la nouvelle à son
chef de station, encore moins l'inviter. . . .
Sans doute, le Père est mal installé, mais,
pour une fois, on s'arrange. . . J'ai vu là
un manque d'égard et même un acte in-
amicalement. D'autant plus que le P. L. est cons-
tamment veni ici. . . Je n'y comprends
rien. . . . Lui je n'ai ni la confiance, ni

la sympathie, mon rôle devient très ingrat. . .
- Pour en revenir à Honnès, la
quête fut assez fructueuse: 156⁺, 10. J'ai eu
beaucoup de peine à décider le P. Frayssé à accepter
100⁺; aussi délicat et désintéressé qu'il est
dévot. . . En ce moment, il n'y a dans ce
village ni prêtre, ni protestant, ni pécheur pu-
blic. Heureuse situation, pourvu qu'elle dure!
Le P. Frayssé a été surpris du nombre de en-
fants; plusieurs mariages ont été conclus récem-
ment, d'autres sont en voie de se faire.
On ne fut très dérangé pendant les jours que
nous avons fait, bonne cuisine, bons soins, pe-
tites attentions. . .

- Je n'ai pas encore vu Hippert -
c'est par crainte que, s'il vient à savoir la
Convention, nos missionnaires Daily n'en perdront
rien et que peut-être il ne me laisse ex-
plan. D'ailleurs H. ne peut rien entreprendre
avant le dénuement et ce dernier ne peut

avoir lieu avant le plafond. Donc, rien
qui presse - - - Tous ces ouvrages sont si
susceptibles que bien des précautions sont
nécessaires, on acquiert de l'expérience à
ses dépens.

Jacob, le mari de l'aine d'Anne,
ne veut pas entendre parler d'aller à J. d.;
il désire que sa femme revienne (il le lui
écrit 5 fois), mais n'a nullement l'intention
de quitter sa chez lui et sa culture pour
courir après l'infidèle. Comme elle m'a
chargé, par l'intermédiaire du S. Nussy, de
sonder Jacob, on peut lui faire connaître
la réponse de ce dernier.

Veillez agréer, Monseigneur,
l'hommage du profond respect de votre
très humble et dévoué en N. S.

(M. de Bures)

⁺
Bourail, le 15 Décembre 1924.

Monseigneur,

Je crois devoir porter à
la connaissance de Votre Grandeur ce
qui suit.

Le procès en divorce de l'époux Deles
a lieu mercredi, 17/12. De source sure j'ai
sais que les avocats (M^e Jeanroy pour Madame,
M^e Boudinot pour Monsieur), dans leurs plaidoi-
ries, insisteront, l'un et l'autre, sur l'ingérence
cléricale comme cause principale du désac-
cord survenu entre les parties en cause.

M^e Jeanroy montrera dans sa
clientèle une victime du fanatisme religieux:
dominée par le père, non seulement, elle est
revenue à la pratique religieuse dont elle
s'était précédemment libérée, mais elle

a donné dans le bigotisme le plus étroit
(longues visites à l'église, temps considérable
donné aux œuvres religieuses, chant d'église,
souverain), bien qu'elle sût que cela déplaçait
à son mari; mais elle était complètement
dominée par le clergé. ^{il la défendait lui-même}
^{contre ceux qui la blâmaient}

Circconvenue par les pères et à leur
instigation, elle a fait baptiser ses enfants
selon le rite catholique à l'insu de son
mari et contre le gré de celui-ci. Insuite,
est venue la 1^{re} communion, la confirmation
etc... toujours malgré son mari qui y
a lévisigné son mécontentement, mais, chaque
fois, c'était dans l'intérêt des paup de
son ménage.

Il y a aussi l'intronisation de
S^{te}-Catherine, que M^{me} B. n'a jamais déjéré
et dont on fera grief. C'est encore une
preuve de l'influence cléricale...

Toutes ces manifestations reli-
gieuses ont, à la longue, exaspéré M. B.

La cause est toute différente: ^{mondaine}
^{de la femme.}
et dont la cause du trouble survient
dans leurs rapports. Mais il faut excuser
M^{me} B., dominée par les pères (celui de
Boucaill, je pense); la tyrannie cléricale
est quelque chose de redoutable à quoi
on ne résiste pas, surtout une femme.

- Je pense que M^{me} B. a de l'égotisme
pour un thème à peu près semblable.
Donc, hors sur le péche "ce péché, également
"de qui vient tout le mal"...

M^{me} B. a agi avec une telle
impéroyance qu'avant de quitter le
domicile conjugal, elle n'a même pas
songé à emporter sa correspondance ou
à la détruire. Après son départ, M. B. a frac-
turé le meuble où elle se trouvait et
s'est emparé du contenu.

Or, parmi ces lettres, il y en a de moi.
Je ne pense pas qu'elles contiennent une
seule ligne compromettante, le contenu
doit en être assez banal, ce sont, sans doute,

les réponses... Enoi qu'il en soit, ay
m'a prévénu que les avocats s'en ser-
raient et qu'elles seraient lus au cours
des débats; et cela toujours à l'appui de
la thèse: démontrer l'empêchement exercé
sur M^{me} B. par le clergé.

- Au fond, tout cela n'est pas
bien sérieux: il y a quelque noirceur à
reprocher au père défunt du protes-
tantisme... et puis, que pourrait bien faire
à M^{me} B. soit le baptême des enfants, soit
l'introïtion, puisque lui-même
fait profession de ne croire à rien? --

Néanmoins, c'est toujours chose
désagréable que de voir le père nommé
au cours d'un procès scandaleux, fût-ce
pour avoir fait son devoir... Mais il
faut en perdre son parti, car il n'y a
pas de remède.

Pourvu seulement que l'évêque
ne dénature pas les passages des lettres

qu'il cite. Dans l'intérêt d'une cause, certains
personnages ne veulent pas toujours des
procès d'une loyauté soutenue.

Autre chose. Il y a sans que le B.

ait quitté Bourail et bien plus de temps encore
que les faits, allégués comme ayant amené
la rupture, se sont passés. Voici, d'ailleurs,
les dates d'après les registres paroissiaux ainsi
que d'après le procès-verbal d'introïtion.

- Baptême des enf^s B. — — : 4 décembre 1914
- Confirmation " — — : 8 août — 1915
- 1^{re} Communioy " — — : 21 octobre — 1915
- Introïtion " — — : 10 mai — 1917.

Il est bien surprenant que ces courses n'aient
produit leur effet que si longtemps après.

Mais la passion antireligieuse ne s'em-
barasse pas de ces scrupules. "Ne trades,
"Domine, bestias animas confitentes tibi."
Telle est ma prière pour obtenir que ces
gens-là ne nous fassent pas tout le
mal qu'ils voudraient.

Il paraît que Mme B. avait
aussi conservé des lettres de P. Le Fenoyl
et que ces dernières serent aussi produites
pour prouver toujours que les pères de
devant de leur influence pour réunir
les ménages et exploiter la femme au
profit de la religion.

— J'ai oui dire que votre
Grandeur avait été fatiguée pendant
la retraite de Vaux. Je souhaite que
ce malaise se dissipe promptement.

D'après une récente lettre de P.
Legendre, il se proposait de dire la
messe le dimanche suivant, c'est-à-
dire hier. Il va mieux surtout depuis
qu'il consent à s'alimenter; néan-
moins, il souffre toujours.

Veuillez agréer, Monseigneur,
l'hommage du profond respect avec
lequel je suis votre très humble

et tout dévoué.

H. de Charette

Belet
de Annunzio
(Touche)

+
Rome, le 19/12/1924.

Monsieur,

J'ai bien reçu la lettre de
votre grandeur et data du 17/12. Cette
lettre, j'en dois lire, m'a réconforté. Au
moment que mon évêque m'approuve,
qu'il importe les commentaires plus ou
moins venimeux de quelques malintention-
nés ? D'ailleurs, dans cette affaire, le
sectarisme et le parti-pris de B. et J. éclatent
aux yeux les moins prévenus, ce qui
atténue, s'il ne le supprime, le mauvais
effet.

Et maintenant, j'en puis bien le
dire, sur que votre grandeur regarde
pour elle, voilà 6 ans et plus (septembre
1918) que la paix du ménage B. est com-
promise. A cette époque et depuis, j'en ai
fait tout mon possible pour empêcher le
scandale d'une rupture sur le point
d'éclater (notamment à la fin de 1923).

Elle n'est pas bien équilibrée, vaniteuse, mondaine, le homme lui ont complètement tournée la tête ainsi que les compliments. D'essence que son mari n'est pas digne d'elle etc... quelques impudences...

Quant à ceux qui l'ont poussée à sortir du devoir par flatteries, mauvais conseils, maintenant que les choses tournent mal, ils se tiennent coi. Et soit on a raison, on en nomme 3, dont 2 mariés; mais je préfère ne pas les désigner plus explicitement.

Ce qui est paradoxal, c'est qu'on impute le fâcheux éclat à celui qui a tout fait pour le prévenir, tandis que les auteurs responsables jouissent de l'impunité!... ainsi va le monde.

- M^{me} D. m'a fait demander quelle serait sa situation au point de vue religieux (elle affirme n'avoir demandé que la séparation, mais on m'a dit qu'elle s'était ralliée ensuite à la thèse de

divorce). — Puisqu'elle garde si mal sa correspondance, je ne lui en ai pas répondu, mais j'ai écrit au P. Mulsant pour qu'il lui donne, data opportunitate, quelques bons conseils.

Au surplus, c'est à Votre Grandeur qu'il appartient d'examiner le cas, de peser les responsabilités et d'indiquer les sanctions et réparations convenables.

Et puis, tout dépend de la conduite qu'elle tiendra. Si ^{elle} une vie digne, en considération des mérites passés, on verra, après l'événement de la faute, ce qu'on pourra permettre...

Que si, au contraire, comme certains indices le laissent malheureusement prévoir, elle n'attend que sa liberté légale pour contracter une union civile et aggraver le scandale de son divorce, il n'y aura plus rien à faire que de prier pour elle.

Elle songerait aussi à porter son

Cas à Rome - q ne peut quel'en distualer;
Ce serait du Temps et de l'argent perdus.

Je suis heureux d'apprendre
que la fatigue ressentie par votre grandeur
est passée. La période de fortes chaleurs
est toujours un peu critique pour certains
tempéraments.

Il faudra bien que je trousserai
certain pour faire ma retraite, puis que je
ne suis pas convoqué à S. Louis... Avez-vous?
Ca ne me dit pas grand chose - Serait-
être Honorable, si le Dieu Bussos permet...
C'est à voir.

- L'affaire de Bonés se complique
toujours - La mère et le père de 2 enfants -
lants et confirmants, sont au secret...
On a commis sur le cadavre de horreurs
dignes de sauvages - - - Bistes indies - -

Veillez agréer, Monseigneur,
l'hommage du religieux et profond respect
de votre très humble et dévoué en D.S.

H. de Fournes

Bonail, le 20-12-1924.

Monseigneur,

Il n'est que temps de présenter
mes souhaits de nouvel an à votre gran-
deur - Que le Bon Dieu daigne lui accorder,
au cours de l'année qui vient, la santé et
la force physique nécessaires dans l'exercice
de sa lourde charge! - Et aussi que toutes
les santé's de confères ébranlés au plus
ou moins compromises se raffermissent
pour que l'œuvre du bien ne soit posée
rompue!

Que la Divine Providence veille sur
le Vicariat et son chef afin d'en écarter la
persécution, religieuse menaçante en France
et d'en préserver le Centre comp. ici!

Et, en ce qui concerne plus spéciale-
ment Douail, permission - nous enfin
ouvrir cette école libre dont il est ques-
tion depuis si longtemps, pour christianiser
la jeunesse.

Ces vœux sont confiés au divin
enfant de la Vierge et à sa mère, afin qu'ils
soient pour agréables et qu'ils le soient.

- Je passe maintenant
à d'autres sujets.

- 1^o - A propos de réparations à faire à
la future école, j'ai parlé à M. Hippus
et lui ai proposé de s'en charger. Une
demande pas mieux, mais, à cause
de l'état pécaire de sa santé (plaies
variqueuses, hernie double), il considère
la chose comme impossible. Il faudra
donc aviser autrement.

- 2^o - Autre contemps, le sieur de
lauf de Messadieu ne peut me laisser
le reste des planches pour plafonner

de la verandah; il ne trouve plus personne
pour scier de long, ni a-t-il déclaré.
Il faut donc attendre.

- 3^o - M. Mallin a rendu son jugement
dans l'affaire Oli. Il se déclare incompé-
tent. Je suis, je l'avoue, un peu
désolé. Si donc Oli voulait poursuivre,
il faudrait encore plaider. Mais, se
sachant dans son tort, il hésitera, sans
doute, à en faire des frais de procédure.

- 4^o - Dans le divorce B., le jugement
est rendu en faveur de B. Elle espère néan-
moins qu'on ne la traitera pas comme une
vulgaire divorcée, car elle n'a demandé que
la séparation de corps et de biens. Mme B.
voudrait bien reconquérir sa liberté complète,
y compris elle de "refaire sa vie", comme
ils disent, en d'autres termes, se remarier.
Peut-être opposera-t-elle son cas à l'acte
Grandeur, qui est ainsi prévenue.

On dit que le s. Antoine partira

pour la cote - ouest seulement les
janvier. Cette circonstance ne modi-
fiera-t-elle pas les projets du R. P. ou
Vistens ? ay attend de nouvelles ins-
tructions.

- H. Faudou me disait, ce
matin, que la vente del ne commen-
cerait pas avant le jeudi 22 jan-
vier 1925. ... ou le dimanche 25. ...

Depuis 4 mois, cette vente est sans
cesse remise. C'est à se demander
si elle aura lieu.

- Je viens de me faire communiquer
le jugement - H. Keller se déclare incom-
pétent p. ce que Ali demande l'exécution du
Contrat estimée par lui à 1118⁺ (excuse
du père) et que cette somme dépasse la
Compétence du Juge de paix. Il paraît
que la période d'appel est de 2 mois.

Veuillez agréer, Monsieur, mes
l'hommage de profond respect et les assurances
de votre très humble -
H. de Buren

A. A. N. 36.3

+
Domas, le 20 Janv. 1925.

Monsieur,

Le R. Père Dubois a passé
ici ici - j'e dis passé' parce que c'est une
Course plus qu'une visite. -

Il avait un jour de retard
sur le programme qui lui est marqué,
mais ce retard ne lui est pas impu-
sable, puis que le S. Antoine n'a mouillé
à Poya que le Samedi 17 vers 10 h.

Arrivé à Neckliai à 6 h. du soir,
le R. Père en est parti le lendemain,
Dimanche 18/1 vers 6 h. du matin.

A cause du mauvais temps,
aucun véhicule n'a consenti à aller

le prendre à la rivière du Cap.
Quant à l'auto, à cause de ses
tarifs exagérés, on ne pourrait jamais
recours.

Le R. P. D. est donc parti à
Cheval de Néckliou avec le P. Frayssé
qui l'a accompagné jus qu'à Azaren.
N'a eu la chance de ne pas se mouil-
ler ou si peu, qu'on n'en parle point.
Arrivé à Azaren vers la 4^h 45 du soir.

Hier (19-1), il m'est arrivé
comme je me disposais à aller
au devant de lui. Le P. Hurand
l'accompagnait. Ce dernier est
resté presque jusqu'à la nuit, de
sorte que je n'ai pu ainsi-
ment par cause avec le R. P.
visiter. Mais il m'a laissé
entendre qu'à son retour de Bélep,

le 16 ou le 17 février, il s'arrêterait ici
et regagnerait Nouméa par l'auto.
Ce matin, il semblait fatigué
de tout ce surmenage et avait eu
besoin d'un sommeil un peu prolongé;
malheureusement, il lui a fallu être
sur pied à 4^h pour lui en mettre et
se préparer à prendre l'auto qui, en cette
raison, part à 5^h 45.

Hier, j'ai lancé 2 télégrammes
pour prévenir les confrères, l'un à La Foa,
l'autre à Ohis. Espérons qu'il n'y aura
pas de contretemps.

Pendant les courts
moments que le R. P. a passés ici, il a
visité les différentes constructions et consi-
dère comme bien souhaitable l'ouverture
d'une école chrétienne. C'est de toute néces-
sité pour empêcher les paupers de la débauche.

transmission, qui est fatale dans les circons-
tances présentes. Jamais, il me semble,
l'assistance aux offices n'avait été si
réduite que depuis quelques mois.
C'est désolant.

Je n'ai plus de musique à
l'église; les jeunes-filles qui pétaraint
leur concours ~~avaient~~ ont quitté le centre
ou manifestent lassitude et désenga-
nement. J'appelle à l'aide de toutes
mes forces.

Mon contracteur pour valises
profondement véridique m'ayant pu me
livrer qu'une partie du bois promis, j'ai
du m'adresser ailleurs, mais c'est un peu
plus cher 8^f 75 le m² (au lieu de 7^f 50) -
J'ai commandé quand même ce qui
m'a manqué; il faut bien en finir.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hon-
nête de mon très profond respect et de
ma très sincère soumission.
H. de Thury

P. S. J'ai bien reçu les 3 lettres de
Votre Grandeur respectivement du
11 janvier, du 15 et du 16. - J'ai
également remis au R. P. D. les deux
plis qui lui étaient personnellement
adressés. Un courrier très important
debydney et des Hs l'attendait ici;
il n'a certainement pas eu le temps de
le dépouiller ni en son entier.

Le R. P. D. est, en effet, très ai-
mable et ce qui importe davantage, il
fait sa visite en conscience; il ne craint
pas de poser, relativement à l'observation
des vœux et des règles, des questions nombreuses,
entrant dans le détail pratique de choses,
insistant même sur de minces détails,
encourageant, sans doute, mais aussi
blâmant au besoin. Depuis son arrivée
jusqu'au coucher, pour donner l'exemple,
il a tenu à accomplir avec moi les exer-
cices de règle en terminant par la prière
du soir (celle de la société), l'examen général

in internum etc. . . .

Je suis profondément édifié de cette manière consciencieuse et pieuse de procéder; c'est tout à la fois un stimulant et un réconfort. A ma connaissance, aucun visiteur n'avait encore rempli sa tâche d'une manière aussi complète, ferme et édifiante.

Voilà comment je comprends une visite. Je suis en ne peut plus satisfait. Votre grandeur voit que le R. G. a bien utilisé le peu de moments que les circonstances lui laissent; il est en un de bavardage et de vains discours. Ça, c'est une visite. —

Je me sens tout refait à neuf et je bénis Dieu des grâces que Sa présence m'a apportées. — La prochaine fois, je ferai l'ouverture de cœur et une coupe très complète. — Ne célèbre la messe d'une manière particulièrement sèche, je me suis fait un plaisir de la lui servir.



Vicariat Apostolique

DE LA
Nouvelle Calédonie

Bourail, le 15 Janv. 1925.

Monsieur,

La vente du Harmonium Pel a eu lieu hier au soir; l'instrument m'a été adjugé pour la somme de 2.100^f, avec le 7,50%, cela fera 2.257^f,50. Comme toute, le M. H. fait une bonne affaire. Le meuble avait été acheté (en 1912) 1900^f; aujourd'hui, il faudrait bien donner 6 à 7000 pour avoir l'équivalent.

Mise à prix 2000, l'enchère était de 100^f, ce qui est élevé; personne ne m'a concurrencé. La veille, M. Verrier était venu le voir et jouer deshy; l'ayant appris, je redoutais qu'il ne fit monter la vente; mais j'ai vu depuis que celui qu'il avait commissionné pour acheter ne devait pas dépasser 1200^f.

L'emballage et la Confection de
la caisse ne seront pas une petite
affaire ; ce genre d'opérations est toujours
délié et --- enfin, on fera des choses mieux.

— La Comm. ord. Admin. V^o 295
portant qu'aucune commande ne serait
exécutée à Lyon sans le visa de votre
Grandeur, je viens le lui demander pour
la feuille ci-jointe, si toutefois elle le
juge à propos.

— M^{me} B. n'attend pas
6 mois la décision de votre Grandeur au
sujet de son mariage ; il me revient qu'elle
a tranché elle-même son cas, elle au-
rouse à qui veut l'entendre qu'elle va
Contracter (?) avec M. Fouché, pharmacien
à Nomméa, elle n'attend qu'une chose,
l'expiration des délais légaux.

Et dire que cette Fr. se posait en catho-
lique et qu'il a fait des dupes ! A qui il
y a de plus grave dans son cas, c'est que
c'est lui qui a poussé M^{me} B., elle l'aurait
avoué.... Maintenant, fait. Il croit

tout ce qu'il dit ?

— Mais pour ce qui est du futur
mariage (!?), je crois que le doute n'est
pas possible.

— J'ai eu bien des misères de santé ces
temps-ci ; outre le feu qui ne va guère, je
souffre d'un lumbago qui ne me laisse
aucun répit et d'un rhumatisme qui, ayant
eu domicile dans le genou droit, ne veut
plus quitter la place. Je ne suis cependant
pas arrêté par le ministère ordinaire.
Faut-il dire comme S. Paul : " et dissolutus
" Corpus meum instat " ?

Veuillez agréer, Monsieur,
l'hommage de mon très profond respect et
l'expression de mon entière soumission et
obéissance en M. S.

A. de Chaux

En dernière heure, il me revient que
M. V. devrait acheter le meuble pour le
Compte des Protestants, lequel ? Rempurs,
Lunhardt, Lafage Dupont, Pastan ? J'ignore.

Il ne servira pas à glorifier Calvin
à répandre d'herésie, bonne affaire!

⁺
Mouais, le 8 - 2 - 1925.

Monsieur,

Le R. P. Morvan n'était pas en retraite, c'est à lui que je m'adresserais pour un renseignement relatif à une de ses anciennes paroisses de S. Joseph.

Voici en deux mots ce dont il s'agit. Une vieille femme répondant au nom de Chérie, veuve (à une fille appelée Celine), est tuberculeuse avancée, elle crache, en jours-ci, ce qu'il lui reste de poumons. La mort peut survenir d'un moment à l'autre.

Or, je viens d'apprendre qu'elle est du nombre des anciens apostats,

D'anciens le prétendent tout au moins.

Je desirais que le Père Howay me renseigne sur ce point.

Au cas où elle aurait apostasié, serait-elle revenue depuis et aurait-elle fait sa réconciliation avec l'Eglise ?

Dans un cas comme dans l'autre qu'y aurait-il à exiger d'elle comme rétractation et satisfaction au for externe ?

A un autre point de vue, sa situation n'est pas bonne; elle vit aux crochets de sa fille, laquelle est la concubine d'un japonais. Elle mange donc le pain de la honte. . . . Situation vraiment inextricable, car, etant loy

deson pays, elle n'a pu s'en aller. Et combien de cas semblables !...

- Le Père Frayssé s'était annoncé ici pour Vencheski, mais le mauvais temps l'aurait sans doute arrêté, car il n'a point paru. Avec ces pluies, rivières débordées, . . . le voyage de Honaitou n'a rien de très engageant. Je crois que, finalement, je me résoudrai à faire ma retraite seul ici. Le Père H. ne m'a pas fait part de ses projets.

Au sujet des mariages des indigènes, les Syndics ont l'air de se considérer comme officiers de l'état civil et veulent jouer au maire, marié etc. . . Les nouveaux pouvoirs dont ils sont investis ne faciliteront certainement pas la conclusion des mariages de ja trois ans

et souvent très épineux dans le passé.

Pour prévenir le abus d'au-
torité, on désirerait connaître
exactement les pouvoirs que leur
confèra le nouvel arrêté.

Veillez après, Messie-
gner, l'hommage du profond respect
avec lequel j'ai suivi votre très hon-
norable et dévoué

H. de Chassel



+
Bourail, le 15 février 1921

Vicariat Apostolique
DE LA
Nouvelle Calédonie

Monsieur,

Au reçu de la lettre de Votre
Grandeur du 11/2, j'ai écrit au Père
Murand de vous opposer lui-même
le cas matrimonial litigieux. Que
le fera peut-être pas pour la bonne
raison que le conflit semble apaisé.

Le Syntie de Houailou - influ-
encé par le grand chef Taul - voulait
obliger deux futurs à faire le voyage
de Houailou pour procéder à un
soit-disant mariage civil en sa présence;
puis, ils seraient retournés à Azareu pour
le mariage religieux (la fille est de Tharapou)

Là-dessus, le P. Murand a
écrit à ce gendarme pour protester contre
l'interprétation que celui-ci donne de

Décret, interprétation certainement abusive; en même temps, il lui demandait de ne pas insister pour la compensation devant lui des futurs époux. Il m'a fait savoir que, sur ce dernier point, il avait partie gagnée et que le gendarme n'aurait pas.

Maintenant que le gendarme prend du galon et fait valoir de prétendus droits, les chefs ne veulent pas demeurer en reste. Paul et aussi Noël sûrement, eux aussi, la prétention de mariage ou, tout au moins qu'on sollicite leur autorisation préalable avant le mariage religieux. Il faudrait couper court à ces fantaisies, autrement, les mariages, déjà si difficiles, le deviendront beaucoup plus encore du fait de l'immixtion abusive des chefs. D'autant plus qu'ils font intervenir ici des considérations d'ordre personnel (sympathies, rancunes) qui brouilleront les cartes, bien davantage. Donc, si la circulaire du

Gouverneur pouvait être rapportée, ce serait le mieux; tout au moins, que des explications soient données assez claires pour qu'il n'y ait plus lieu à équivoque. Quant aux chefs, qu'ils sachent bien que la circulaire ne les investit d'aucun droit nouveau.

— La vieille Thérèse a fait, devant témoin, une sorte d'amende honorable et d'abjuration devant témoins. puis, elle a signé la pièce avec les deux témoins. La précaution n'est pas de trop; le médecin me disait dernièrement qu'elle pouvait passer dans une crise d'hémoptisie. A cause de la situation inégulière de sa fille (à laquelle, d'ailleurs, elle ne peut rien), je suis un peu gêné pour lui donner la sainte communion. Enfin, on fera pour le mieux.

— Les 2 demoiselles de Dalman m'ont fait, avant-hier, une demande assez inattendue. Elles voudraient

être autorisés à faire une retraite à
Saint-Louis... Je leur ai répondu
que c'était la chose inédite, que l'évêque
n'était pas organisé pour des retraites,
fermées à l'usage des personnes du monde,
que les Sœurs avaient leurs occupations,
et les Pères leur ministère etc... etc...

Comme elles insistent, pour couper
court, je leur ai promis d'en référer
à Votre Grandeur et de leur communi-
quer sa décision. Serait-ce une sorte
d'essai préalable et quelque chose
comme un postulat qu'elles vou-
draient faire?... J'en suis sûr, c'est aux
conjectures, mais celle-là est plau-
sible.

Ensi qu'il en soit, d'ailleurs, elles
devraient indemniser la maison qui
les hébergerait pour frais de séjour...

Depuis mercredi, j'essaie de
faire un peu de retraite, mais je
suis sans cesse dérangé; et puis, il
faut faire les affaires de celui-ci



ou de celui-là. Le
Vicariat Apostolique jeurs de bateaux, pour
DE LA
Nouvelle Calédonie le S. Hurand; entre
temps, pour l'harmonium...

Hier (samedi 14/2), j'ai
pris livraison de ce meuble; il n'a
pas fallu moins de 6 ou 7 hommes
pour le soulever; c'est dire son poids
et ses dimensions. Puis, j'ai soldé
le prix entre les mains de M^{rs} Gaudry:
2.100 + 7,50% de droits, soit 157,50;
au total: 2.257⁵⁰ fr.

J'ai demandé quittance. M^{rs} G.
a soulevé des difficultés, disant que
cela ne se faisait pas pour les ventes
aux enchères, que, d'ailleurs, possession,
vaut titre, puisqu'on est censé payer
Comptant. Finalement, il a été décidé
à me remettre la pièce dûment signée.

Et maintenant, reste à
expédier l'instrument. Le fait destiné
à l'emballage est commandé; il

faudra 16 m² de planches ou briq. près.
Bon raisoy de commodité, comme
il se démonte, on expédiera en deux
caisses; ce sera plus maniable. Une
pourra évidemment partir qu'y mars,
au retour du S. Antoine.

Votre grandeur dit Looer
qu'entre son retard, le vapeur a eu
un accident de machine qui l'a
obligé de mouiller à la mine Henriette
pour réparation. Ce nouveau contre-
temps ne favorise guère nos projets.
Je ne sais si le R. G. Visiteur pourra
s'arrêter, d'autant plus qu'il s'est
engagé vis-à-vis du P. Kulsant
pour le dimanche 22/2 (quelque
réunion de conférie, ou au doute).

Et pourtant, ce serait regrettable
car j'ai des raisons d'ordre personnel
notables de l'entretenu.

— J'oublierais de dire à
Votre Grandeur que, pour le phon-

nage, j'ai pu obtenir de l'ancien con-
tracteur livraison du reste de voliges,
naturellement aux conditions anciens,
soit 7⁺ 50 du m², au lieu de 8⁺ 75, soit
une économie de 80⁺ environ.

Je crois que, de plus en plus,
nous allons être envahis par les mari-
ages de Japonais. Sans parler de
unions à réhabiliter, il y a 2 projets
pour Bomail. La grande difficulté
c'est de s'assurer l'état libre de
Contractants. Je crois qu'on ne peut
pas faire grand fonds sur leur popu-
lérité, même confirmée par
serment, car ils ne paraissent guère
avoir de conscience. Le témoignage
de leurs compatriotes, d'autre part,
serait plutôt de complaisance...
Alors, si on ne peut pas marier, quelle
source de désordres!... Voilà un
pas souci; ce n'est pas le seul.

La question de la future école

est bien préoccupante aussi. Ce
serait bien nécessaire pour remonter
le courant, quel laisser-aller, que
de défections! ... J'en ai le cœur serré.

Veuillez agréer, Monsieur,
l'hommage du profond respect et du
religieux dévouement de votre

très humble

Ch. de Zbures

Avec la nouvelle composition
des Cours de f^{te}, nous n'avons pas à
redouter d'entreprises sectaires. c'est
déjà une précieuse garantie.



+

Bourail, le 3 Mars 1925.

Vicariat Apostolique

DE LA

Nouvelle Calédonie

Monsieur,

En réponse à la lettre de votre
Grandeur du 27 février, je demande
qu'il me soit permis de présenter
quelques observations respectueuses.

- Peut-être, en ce qui concerne
M^{me} B. ^{me} j'aurais exprimé des regrets à
laisser entendre que je correspondais
encore avec elle. N'en est rien,
voilà bien deux mois, si ce n'est plus,
que j'ai cessé de lui écrire.

- Pour ce qui est des deux Sœurs
de B., la lettre de votre Grandeur, j'ay
été un refus formel, ne semble pas trop
encourageante.

Elles ne demandent pas à entrer
au vicariat, ni même à faire le

1.
postulat, mais une simple retraite ;
Ceci est indépendant de leur admission
dans le Tiers - ordre régulier, dont elles
ne m'ont plus reparlé depuis l'entrevue
qu'elles eurent avec votre Grandeur au
presbytère de Bourail.

Mais, malgré leur réticence sur
ce point, je suis convaincu qu'elles
poursuivent leurs idées et qu'elles
ont l'intention très arrêtée de se don-
ner à Dieu dans la vie religieuse.

Je savais déjà par le R. Père
Dubois, lui-même, à qui j'ai parlé de
ces jeunes filles, qu'il considère le
"defectus natalium" comme un vice
réprouvé ; il ne faut pas, dit-il,
abaisser le niveau social au même
niveau moral de l'ensemble par la venue de
ce genre

À quoi on peut répondre que
ce n'est pas un empêchement canonique
et, en outre, qu'il ne faut peut-être
pas raisonner sur le cas comme on le

ferait en France.

Les parents étaient unis par
ce qu'on appelle très improprement un
mariage civil. Je sais bien qu'au
point de vue canonique, ça ne chan-
ge rien ni ne remédie à rien. Mais,
au point de vue de l'opinion, je dois dire
qu'on ne les regarde pas ici comme
issus d'une union irrégulière. D'ailleurs,
on aurait la ressource de les envoyer
loin de leur pays d'origine, dans un poste
où elles ne seraient pas connues.

Pour ce qui est de leur prétendue
insuffisance au point de vue études,
autre qu'elles pourraient peut-être
combler certaines lacunes de leur instruc-
tion, il n'est pas nécessaire d'être diplômé
pour enseigner les rudiments aux filles
indigènes. Enfin, en cas d'incapacité
pour l'enseignement, elles pourraient
être appliquées à des besognes manuelles.
Elles vivent déjà, quand il y aura
une école ici, d'aider les sœurs pour

la cuisine, la tenue du linge etc...

Mais, présentement, il ne s'agit point de cela. Les deux demoiselles demandent simplement d'être admises à faire une retraite. Ce serait aussi une occasion de les étudier en vue de projets ultérieurs. - J'avoue que les sœurs instruites, baptisées (sur retard), préparées à la 1^{re} communion et m'intéressant plus particulièrement à elles depuis qu'elles manifestent des velléités de vie religieuse, je suis plein d'un refus qui leur causerait sûrement une pénible déception.

Le père infirme est décidé fin de décembre; c'est un souci de moins.

- Le R. P. Dubois a pu voir combien nos officiers étaient peu suivis et il conviendrait que c'est une lourde épreuve que d'avoir une paroisse aussi indifférente. Une chose très souhaitable c'est une seule musicienne qui s'occuperait du chant

d'église, rendrait du voir à l'harmonie
et donnerait par là un peu de vie
et d'attrait à nos offices et cérémonies,
de plus en plus désertes, hélas!

De son côté, j'entends parler avec sympathie des soeurs et de leur oeuvre, on est fatigué de la laïque et de fruits amers qu'elle produit. Cette école est attendue desirée comme le Messie.

- M^r de Saint-Quentin est fixé à Boumail; il a été envoyé par un groupe de financiers pour étudier les possibilités d'une usine à sucre. C'est du moins ce qu'il m'a déclaré. De lui-même, il est venu à moi, s'est présenté et m'a annoncé qu'il me présenterait sa famille très prochainement. Il paraît fort distingué, sympathique. Son être autrement fixé; j'en suis parti à ce très bon augure au point de vue chrétien.

Veuillez agréer, Monsieur,

L'homme à la profond respect de
votre très humble et très obéissant

H. de Thury

Bouail, ⁺ le 5 Avril 1925.

Monsieur,

J'ai bien reçu la lettre de
votre Grandeur qui répond à quelques-unes
de mes questions, mais non à toutes.

Pour le mariage (Deballe), je pense
qu'on pourra s'arranger à 25^t par jour (au lieu
de 30).

J'ai reçu Houst ; il m'a déclaré pérem-
ptoirement cette fois qu'il ne voulait pas épouser
Rosali de Pouébo, avec laquelle il vit depuis
plusieurs années ... ni la quitter non plus.

Il refuse de l'épouser, dit-il, parce qu'elle a
44 ans de plus que lui, qu'elle est noire, que ce
serait une union mal assortie, qu'il serait
l'objet de tous les quolibets, etc...

Et il refuse de s'en séparer sous prétexte

qu'elle lui est utile pour le morale

Voilà la mentalité de ce Hout et de beaucoup d'autres. Et moude-la n'est accessible à aucun raisonnement ... "divinialis homo non percipit ea que sunt Dei ..." C'est bien triste.

J'en parle à la femme en particulier, mais elle est aussi bouchée comme elle. Je n'ai rien pu en tirer ni une promesse, ni même une réponse quelconque ...

Merci, Monseigneur, pour le mariage des destinés à me faciliter le ministère auprès des Doukinois de la Mlle Papoller. Je ne les ai pas eus. Peut-être n'ont-ils pas pu venir pour les fêtes de Pâques.

L'idée d'un bal le 4 avril n'a évidemment été de très bonne heure. Mais j'en n'y puis rien. Je l'ai appris, comme tout le monde, par les affiches et les journaux. Le principal promoteur de ces divertissements (très mauvais pour la jeunesse) vient pourtant à la messe de moins assez souvent. Mais il ne fait point de pâques. Je vais entreprendre la

sur H. de S^t Quentin (avec la complaisance de M^{me} de S. R^{te}), car lui non plus n'a pas rempli son devoir l'an dernier. Mais la maladie l'a fait réfléchir. L'épouse salutaire lui facilitera peut-être le chemin du retour.

La mondanté (cinéma et danse) fait beaucoup de ravages ici. Je ne puis plus tenir les enfants de la rue; tout ce monde prend de mauvaises habitudes ... Un Monsieur (celui dont la femme, née Vincent, est en France) donne de grands scandales ici. On m'a certifié de faits qui semblent à peine croyables ... Comme si les gens de Bouvail avaient besoin que l'on leur dise de ne pas être maléficients ! ...

D'ailleurs, le détachement est général, il n'y a qu'à voir les modes. Tous ces déshonnements ont été vengés au ciel. Les Lillois ont dû venir au bal d'hier nombreux, j'en ai aperçu dans le village; je ne sais s'il y en avait à la messe; à cause de l'affluence, le jour de Pâques, on ne peut se rendre compte. - Mais M^{re} Descamps, qui le connaît bien, m'a dit qu'au point de vue religieux, c'était zéro ou à peu près. - M. S. Naudy,

Serait un ex-alumne de séminaire, mais,
toujours d'après la même source, il n'en aurait
rien gardé ou si peu... Je ne sais ce que
devient ce brave Louis Descamps. Il est Sympothin
que sans doute, mais sait aussi mettre le clergé à
contribution; il est en quête d'une place, j'ignore
s'il a trouvé quelque chose; il m'avait promis
une lettre, mais je n'ai encore rien reçu...

Je profite du passage de F. Haller
pour lui confier ce joli édifice à la hâte.

Veuillez après, Monseigneur, l'hon-
mage de mon très affectueux et dévoué respect
au N.S.

H. de Cherville

J'ai trouvé comme manducos un
métis de Gouern; les conditions, je pense, sont
raisonnables, car il m'est dévoué.

6/4 - Deballe commence son travail ce
matin. J'ai fait une enquête assez sérieuse
à son sujet. Je n'ai recueilli que de bons
renseignements. - 25 f. par jour et non 30.

Il fera ensuite la extrême et les culmens
des rails de chemin de fer.

an communication
+
Louis Bourail, le 6 Avril, 1925.

Monseigneur,

Je réponds à la lettre de Votre

Grandeur, datée du 2/4. - Quel coup
que le décès subit du S. Fouace en plein
vignier! J'en suis atterré. Je comprends
la gêne qui résulte pour vous de cette dispa-
ritio, soudaine, et j'écris un double vœu:
le premier, c'est que nous soyons tous
préservés d'une mort semblable, à sub-
a tonera et improvisa morte libus nos Dⁿⁱ,
l'autre c'est que la Divine Providence nous
conservât ses ouvriers.

Je poste maintenant à

- 1^o - l'affaire Heurist -

- 2^o - Renseignements sur la location.

à Paris: pour l'ensemble de la loca-

Frais : 310⁺ par mois, soit 3720⁺ par an (150⁺ pour la gendarmerie seule); ce qui donne des 12% et même davantage; le rendement est ce qui est.

Fin des baux : pour l'institutrice, 31 décembre 1925 - pour la gendarmerie, 31 mars 1926.

- b) Vente du lot 56. -

M. H. m'a appris qu'entre le Japonais Yamamoto, il y avait un autre concurrent, M. Duil. Sait - ce le mari de l'institutrice ? c'est probable.

Un m'a appris que les pourparlers entre lui et Y. étaient très avancés et qu'il n'y manque plus que la réponse définitive de ce dernier. Comme il ne se presse pas de la donner, M. H. a lui-même écrit aujourd'hui même à ce Japonais pour lui dire que s'il tardait, il se considérait, lui H., comme dégagé de sa parole et libre de conclure affaire avec

un autre. - Une m'a par parlé autrement d'Avil : Sait - ce qu'il ne le considère pas comme un candidat sérieux ? ...

Vous voyez, Monsieur, il faut encore attendre pour avoir une réponse définitive : Faut-il proposer un peu plus de 20.000⁺ pour écarter les concurrents ?

- 2^e - Delle de B. - - Il y a des points

obscur, j'écoute, j'observe, je réfléchis ... Une chose certaine c'est que l'entente ne règne pas entre la mère et les filles, surtout avec la seconde (la blonde), que sa mère voudrait marier à tout prix (par intérêt) contre le gré et même malgré les répugnances nettement marquées de la future religieuse.

Cette infortunée subit en ce moment une véritable persécution; tout le monde s'en mêle : la mère, le père - disant fiancé et les parents de celui-ci. La situation est critique; pourvu que cette pauvre enfant ait assez de force morale pour lutter contre tout d'ennemis coalisés - say

parler du diable! — Pour venir à bout
de ses résistances, lettres, visites, cadeaux,
promesses, rien ne manque, on veut
qu'elle assiste au bal... Naturellement,
la mère, ayant appris le projet de retraite
à S. L., oppose son veto absolu...

Cette pauvre fille dépérit, ne man-
ge plus; cette violence morale (et même
pis) la rend très malheureuse. Elle me
confie quelquefois ses peines, à la dérobée,
Car sa mère lui a défendu de me voir en
particulier sous prétexte que je lui ai
mis dans la tête "doutes et folie de vie reli-
gieuse et de Couvent"; elle m'écrit, mais
est espionnée... Elle me demande de
la tenir déla; ce n'est pas facile, d'autant
plus qu'elle est mineure et que sa mère
à la loi pour elle... Elle ne lui est presque
plus permis d'aller à l'église...

Situation, vraiment tragique.

— Merci, Monseigneur pour l'autori-

en commu-
nication au
P. J. Jourd'he

+
Bourail, le 10-4-1925.

Monsieur,

En répondant à votre lettre
du 7 avril, souffrez que j'écrive d'abord
un détail secondaire.

"M^r Vénard est-il toujours à Bour-
ail"? - Réponse: oui. Et puis que
votre Grandmère me dit posséder la
vie du V^e. Olympe Vénard, j'ai lui
dit que plusieurs fois, M. V., poche pa-
rent de ce jeune martyr, me l'a deman-
dé de lui procurer sa biographie. Il
voudrait aussi lui en parler, idem
part, j'écris.

Si donc vous consentez, Monsieur,
à vous desservir de ce livre pour quelque
temps, je serais heureux de l'en faire.

profiter. Vainement, j'ai me suis adressé à plusieurs confesseurs pour me le procurer, personne n'a pu me le passer.

M. V. est très fidèle à sa messe du dimanche, qu'il ne manque jamais; spontanément, il a fait l'intersession du sacre - ce sera l'année 15 ou 18 mois. - La famille Venard est originaire non pas de la Réunion, mais du Diocèse de Seny.

— Ci-joint une lettre de M. H. faisant connaître ses nouvelles conditions... Je crois qu'il se moque un peu de moi - ce n'est qu'un simple chantale? -- Si votre Grandeur hésitait à 20.000⁺, ce n'est évidemment pas pour y donner 10.000⁺. Une presse vivement pour avoir une réponse - Je lui ai fait savoir que je ne pourrais prendre une décision de moi-même, qu'il me fallait au préalable

table en référé... Je ne doute pas que votre réponse, Monsieur, ne soit un refus et je l'ai laissé entendre à M. H. -

- Pour la seconde des Dels X, la situation de cause, elle devient même tragique. Nous avons la preuve qu'il s'est formé contre elle, par accord ^{entre} le prétendant et sa mère, femme vraiment abominable, un odieux complot. Je tiens qu'elle est la conscience obligée de quitter le domicile de ses parents⁽⁺⁾, où sa vertu court un danger sur la nature duquel il est inutile d'insister, par de postet. -

Pour l'affaire de Bonembourg, j'ai désiré recevoir la réponse télégraphiquement.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage du très profond respect et du religieux dévouement de votre très humble

M. de Lamoignon

(+) Dans une maison, on consent à l'accueil.

Boumail, le 17-4-1925.

Monsieur,

J'ai votre petite carte non datée,
mais qui doit être du 13 ou du 14/4.

Mais j'attends encore la réponse définitive pour Toumbout et aussi la vie de Van. Théophile Venard qui m'a été promise - H. V. d'ici est le parent assez proche du martyr du Boukry.

Votre Grandeur trouvera sous ce pli d'abord une commande pour la Soeur de Lyon recommandée à sa surveillance, surtout le rituel, ensuite diverses affaires de mariage, nuptes ou autres. Le plus délicat est celui de la jeune-fille catholique avec le Japonais. Je n'en ai pas encore interrogé, je n'ai pas

non plus vu ses pièces surtout en ce qui
concerne l'état libre - Je suis cependant
à prendre d'avance votre avis, Monsieur.

La raison c'est qu'à Nouméa, les
Compagnies ont adopté comme ligne de
conduite générale de ne pas marier
les Japonais pour les raisons suivantes :

a) très grande difficulté, quasi impossi-
bilité d'être fixé sur l'état libre ;

b) péril pour la foi de la femme et
des enfants au cas où le g. les ennuie-
rait dans son pays ;

c) péril moral non moindre au
cas où il abandonnerait sa famille
pour rentrer au Japon.

Les motifs ont du poids évidem-
ment ; mais ce n'est pas une raison pour
ne pas examiner chaque espèce. Je vien-
drai sur ce cas après enquête plus appro-
fondie.

- Il y a ici un nouveau chef de
brigade, on le dit sympathique à l'idée
Chétienne ; à travers serait entré à la

chopelle et aurait fait une prière. Louis
Remy pratique et a fait ses prières avec
ses filles le jeudi saint. Mais, à cause
de son état de complète surdité, c'est
toute une affaire de la confesser.

- Les commerçants de D^e se sont mis
d'accord pour fermer le dimanche. En
saut qu'un homme est à la loi divine, le g. tout
assurément est louable. Au point de
vue pratique (assistance à la messe de di-
manche) y aura-t-il quelque amélio-
ration ? Je n'ose m'en porter garant, l'ave-
ni le dira. On peut craindre que le
profit le plus clair soit pour le g. -
nique.

- on a eu la singulière idée de donner
un bal le jour de Pâques. J'ai essayé
d'empêcher, mais trop tard. On m'a du
moins promis qu'à l'avenir on ne
danserait pas le jour de grande fête.

- M. de Silvestre donne l'exemple
de la fidélité assistance à la messe domi-

nicola, avec sa famille, ils occupent plus
d'un banc. La femme et 24 enfant y
compris 1 jeune homme de 16 ou 17 ans
ont fait leur pâques ^{de lui?}. Je vais recruter
la quelques enfants de l'église. Une de
S. L. m'a demandé de donner à 24
filles quelques livres de religion (une fois
par semaine), c'est un peu assujéti-
sant; enfin, je me suis engagé.

- J'ai demandé, quoique tardivement
un ornement violet pour dimanche (épître
principale). Je me permets de rappeler la
chose à l'attention de votre Grandeur.

- Une chose manque au nouveau
paroisse, une construction pouvant
servir au besoin d'économie, de hangar,
de berche, de débaras - c'est une lacune
répétitive - En ce pense votre Grandeur?

- M. des L. vient d'acheter la propriété
Metzger (ancienne maison du curé an-
dant de pénitencier, 107 hectares d'un seul
tenant) en vue de la culture de la laine.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage
des profonds respects et du religieux dévouement
de votre très humble M. de l'abbé.

+

Bourail, le 21 Avril 1925.

Monsieur,

Je m'excuse de tant écrire, mais
la faute en est aux circonstances.

Au reçu de votre lettre 17/4, j'ai
allé trouver M. Henriet pour lui dire,
suivant la consigne reçue : 1^o - que la
S. C. S. D. cherchait de co-acheteurs pour
l'immeuble dont elle n'a pas besoin;
- 2^o - et aussi lui demander s'il ne
consentirait pas à baisser son prix
de 40.000^f.

Sur le premier point, il m'a
fait observer que la S. C. S. D. trouve-
rait déjà un co-acheteur dans la
personne de M. Avril, le mari de
l'institutrice - l'esai par le Père Halber

que ce M. D. offre 10.000⁺ de la maison
qu'il occupe.

Puis, j'ai abordé le second
point. Hier lui j'ai plutôt fait
par acquit de conscience, n'ayant
pas d'illusion sur son intention à cet
égard. Il m'a répondu que 40.000 était
son dernier prix; qu'il trouvait ce prix
de l'ensemble de sa propriété, qu'à égalité
il nous offrait la préférence, mais
qu'il ne consentirait aucune diminu-
tion.

Est-il sincère en parlant ainsi?

A-t-il vraiment trouvé cette offre de
40.000? N'est-ce pas un chantage et
un moyen de pression? — Comment le
savoir? aux questions il répond de
manière évasive. On voit un homme
très sur la défensive et qui ne veut rien
perdre de ses avantages.

Il consent à nous accéder
encore un délai, mais il ne m'a pas

caché que, si la solution tarde trop, il se
reprendra sa liberté avec la personne
qui lui offre 40000, car il sent vendre
en bloc. — — —

D'autre part, il affirme que les
bâtimens sont très en bon état. M.
Jochem d'abord, lui ensuite y auraient
fait beaucoup de réparations; il
aurait acheté de tout 18.000⁺, en a refusé
27.000 à M. Martin Guiniqui. — — — il sent
s'y retrouver et même gagner dessus.

D'ailleurs, a-t-il ajouté, à expiration
les baux doivent être augmentés, les ca-
tés de la poste sont portés à 150⁺ par
mois (au lieu de 60) etc. — — —

Il est indéniable qu'avec la dif-
ficulté actuelle de construire, les maisons
bientôt n'auront plus de prix et donc
qu'en cas de vente, on peut se montrer
exigeant. Si on ne trouve pas d'acheteurs
sans de suite pour les immeubles qu'on

ne veut pas garder, peut-être les travaux -
d'or plus tard. (Il est vrai que Soum-
boul n'a pas d'industrie à moins que
l'exploitation du cuivre aurifère ne
éprouve - - -)

En attendant, le loyer de l'ar-
gent est à un taux avantageux et
le sera plus encore lorsque les baux
seront renouvelés, soit en fin 1925 ou au
plus tard, en mars 1926.

Ensi qu'il en sait, le D. Halbert
desire beaucoup voir l'affaire de
conclure. Il m'écrivait dernièrement:
" J'ai eu l'espoir que vous réussiriez à
" enlever le morceau... Tout ce qui me
" concerne, je vous donne carte blanche.
" Espérons qu'il en sera de même en Haut-
" Liège. " -

Aurai bien la polit. que n'est
guère encourageante, Dain, Wé, Caillan...
on voit venir - - -

ette feuille a été trouvée
isolée de

5

Pour le chansonnier poète, je ne
craie pas qu'on puisse compter sur son
talent même y lui offrant de chansonniers
à 7^{fr}. La raison en est que le pauvre hom-
me, qui a toujours eu une faible pour
la bouteille, boit de plus en plus pour
noyer ses chagrins (abandonné d'une femme qui
l'a quitté pour suivre un coiffeur; inas-
sante notaire d'une de ses filles qui le
couvre de honte...); aussi tout va-t-il
à la diable chez sa maison, il néglige
ses clients... Enfin, pour comble, il
a obtenu, pour le compte de bureaux
publiques, certaines adjudications qui lui
prennent tout son outillage et presque
tout son temps. -

- J'ai bien reçu la vie du Vén^{ble}
Théophraste Renaud et l'ai fait remettre
au destinataire. Merci à votre Grandeur.

- Ci-joint lettre des D^{lle} de B. ~~XXX~~

Je n'ai contribué qu'un peu à la réaction;
il vaut mieux ainsi, le document est
plus révélateur. Le sont-elles fait aider
par quelque tiers? ... c'est possible.

Qualités et défauts - Je com-
mence par ces derniers.

A - Il y a chez l'une comme chez l'autre
tendance au mensonge et à la dissimu-
lation. Ce n'est pas une simple impulsion,
cela résulte de faits constatés. Peut-être,
chez elle, n'est-ce pas absolument cons-
cients ... que leur a, sans doute,
jamais fait remarquer combien le
mensonge est un vilain défaut. -
Elles n'ont pas eu de formation et il y a
plutôt lieu de s'étonner que, dans le
milieu des conditions où elles ont vécu,
elles soient ce qu'elles sont.

L'aînée, Pauline, est possessive,
aime le lever tardif (8 heures m'a-t-elle dit),

Cependant, depuis que la famille habite Bou-
vail, elle fait effort pour se corriger, puis-
que je la vois assez souvent à la messe
de 6 h.

L'autre, la jeune, serait volontaire et
fêlée, elle aime à mentir; il faut que
tout plie devant elle, ~~obéissance~~ ~~et~~
et, du reste, est bien plus capable que sa
sœur, qu'elle influence.

- B - La jeune sait ce qu'elle veut,
poursuit son idée sans jamais dévier.
Ce qu'elle a conçu, il faut qu'elle le
réalise. Qualité précieuse si elle y
fait un bon usage. - Elle défère, d'ailleurs,
volontiers à mes conseils et je n'ai pas
encore vu qu'elle m'ait désobéi en un seul
point. Elle fait ainsi parce qu'elle est
jeune; mais plus tard? ...
Elle a besoin d'être ^{assurée} ~~guidée~~ et ~~matée~~,
surtout, sans besoin le ressort.

Au point de vue intellectuel, la
jeune (Clémence) toujours avait une certaine

valem; elle s'exprime bien, avec netteté
et, si elle recevait une formation phy-
Complète, serait susceptible d'en profiter;
arriverait, je crois, en peu de temps, à
une bonne rédaction; elle a des idées et
les mots justes ne lui manquent pas pour
les exprimer. Il n'y a guère quel orthographe
qui laisse beaucoup à désirer.

Enfin, chez l'une et chez l'autre, il
y a un fonds de piété sincère et de réelle
bonne volonté; elles prient, lisent de bons
livres, méprisent le monde, ont le goût
de la retraite et de choses de Dieu.

Elles affichent jadis quelques
prétentions nobiliaires; mais je crois que ce
ridicule est en voie de disparition; elles
écoutent ce qu'on leur dit. Les petits travers
sont le résultat d'un manque trop complet
d'éducation et de formation.

Je ne prétends pas les connaître à fond,
peut-être suis-je encore trop optimiste... Voilà
en moins ce que j'ai remarqué et cru
devoir noter.

Faut lire le fond de ma pensée,
j'ai été convaincu que seule la seconde,
Clémence, a des indices de vraie vocation.
L'aînée parlerait d'entrer au couvent
pour faire comme sa sœur. — Qui s'est
aussi confié qu'il y avait là-dessus
un dépit de mariage manqué... Mais
elle s'en défend et assure qu'elle n'a jamais
voulu épouser le jeune homme dont il
fut question à son sujet. — Ou bien
serait-ce par lui qui s'est dérobé?...
Car la mère a certainement fait une
tentative. Je ne me prononce pas là-dessus.

Conclusion: Les jeunes filles ont
besoin d'être examinées à fond et sérieu-
sement épousées. — Les traits que je viens
de noter n'ont rien d'absolu ni de
définitif. Tout cela est donné sous
bénéfice d'inventaire et garantie de
contrôle ultérieur. Je puis me tromper.

ici ou là. Le seul trait que je garantis
c'est la tendance à la fonderie, au
mensonge et à la dissimulation. C'est
un peu inquiétant, mais non dangereux
du moins je crois.

— M. de S. L. m'a dit qu'il avait
été un an élève de la Seyne; il paraît
en avoir gardé bon souvenir. Il a acquis
pour 60.000 + la propriété Metzger (à 10 kilo-
mètres du bouf). C'est l'ancienne maison
du Commandant de Témencier (47 hector
autour d'un seul bâtiment). Metz. avait
jadis payé le tout 6.000⁺ (mais six mille
d'avant guerre, & juillet 1911). — J'ai su
lui qu'il avait acheté le matériel de
S. Louis pour la distillerie....

Now, avoy commencé les fondeurs,
les cours de religion. Les jeunes-filles ne sont
guère instruites, au moins rien des sciences
ni de méthodique. Mais ça a le vube haut

et toute la seconde méridionale. Je me
demande à des moments si c'est moi qui
fais le cours ou si plutôt je ne serais pas
l'élève et le disciple... Tout ce monde
peut à la fois; on n'est pas habitué à la
discipline... Et puis, n'est-ce pas? on n'est
pas Babelais, pour rien... Nos tâches-
vous s'y mette bon ordre, autrement nos
classes deviendraient la cour du roi d'été.

Mlle Guénant m'a fait savoir
qu'elle tiendrait volontiers l'harmonium
et s'occuperait de la direction du chant
quand elle serait au Gabé (voir Bonail).
Elle la dit très bonne pianiste; en ce mo-
ment, elle étudie l'harmonium, mais
s'y fera très vite... Dommage qu'elle
affiche des décalitales si audacieuses, plus
encore que les autres jeunes-filles d'ici.
Ne faudrait-il pas refuser la
Sté communique à quelques-unes de

les débrailées, puisque les admonesta-
tions faites soit en public, soit en
particulier ne servent à rien? c'est un
abus intolérable et n'est-ce pas con-
venir que de ne pas prendre de sanctions?

Telle est la question que je me pose
depuis longtemps. A Honnêa, les dires, fous
de vanes menaces, mettent de affiches, mais
ne prennent aucune mesure. Il n'est
ce qui vaut le mieux.

Veuillez agréer, Monsieur,
l'hommage de profond respect et de
très humble dévouement de votre reli-
gieusement Dommis

~~H. de Lamoignon~~

+

Bonnai, le 28-4-1925.

Monsieur,

J'ai bien reçu hier, à mon
retour de Honnêa, votre lettre du 23/4.

J'enferme sous ce pli certains documents
communiqués, car votre grandeur peut
avoir besoin des y référer.

- Au sujet de Leon Lamine (croyez
Lammel, il prononce si mal, voyez Lammel,
indistincte, que je n'avais pas bien saisi),
voici que surgit une difficulté: il dit
avoir été baptisé à Kaindria par le S^r
Daniel, qui s'y trouvait de passage. Or,
le S^r Bussu, malgré de diligentes recherches,
ne trouve rien dans ses registres.

(Haut et bas)

Ainsi donc voilà 2 candidats au mariage, qui affirment avoir été baptisés et au sujet desquels il ne reste pas le moindre vestige. C'est à se demander si certains confrères apportent à la rédaction des actes paroissiaux tout le soin qu'il faudrait. La négligence, au début, semble minime et puis, plus tard, quand survient la question du mariage, on se trouve bien embarrassé parfois.

En ce qui concerne Homéa, j'ai renoncé une fois pour toutes à me servir des bribes de registres laissés par le P. Dastant à cause de leur vague décon-
cutant. Habituellement c'est libellé ainsi:

le - du - amié - j'ai
baptisé 1 tel
ou 1 telle | age: entre 17 et 35 ans!!

Il faut des prodiges de sagacité pour savoir de qui il s'agit.

Quand le nom indigène est

mentionné, c'est que même à cause de la manière absolument fantaisiste selon laquelle il est transcrit; desorte que les indications sont plutôt faites pour induire en erreur.

- Pour le mariage Evemville avec le Taponais, j'usurai du pouvoir donné, après sérieuse enquête et seulement sur bonnes garanties.

- Dépendances du nouveau presbytère. Il est certain que la place du hangar est sur le même plan que la cuisine et à la suite; avec la forme en appentis, il gênera moins la vue qu'avec toiture à 4 pans; cependant, il est indéniable qu'il la masque en partie.

D'autre part, il y a inconvénient à la place de l'autre côté de la cour. Le plus notable, à mon sens, c'est qu'à cet endroit, l'exhaussement en terre rapportée est plus considérable et donc qu'il faudra

6
Genser plus profond pour établir les
fondations ; D'où augmentation de dépense =
Un autre inconvénient c'est la distance
de la cuisine ; il faut se traverser la cuisine
en diagonale $\frac{1}{2}$ - Enfin, avec cette dispo-
sition, il y a un certain manque de
symétrie qui ne semble pas heureux. La
place du hanger au côté grec, si dit (D'où
l'axe de la Cuisine) a ^{un certain} pour effet heureux
de masquer un débit fort mal placé et
très mal fermé, D'où pourtant de chants, ariettes
et autres spectacles assez répugnants.

Enfin, je ne sais ce qui vaudrait le mieux.

L'autre jour, j'ai dessiné un croquis
un peu hâtif ; il y a des choses sujettes à cor-
rection. C'est ainsi que j'avais assigné à
ce hanger 9×4 ; or $7^m \times 4$ semblerait
largement suffisant (l'axe intérieure)...

Je pense aussi que ce hanger
pourrait servir à aménager une chambre
de domestique, laissant ainsi une pièce de
plus disponible en cas de besoin (v. gabellottière).

5

— Questions Concernant le
nouveau presbytère. —

— 1^o — "Votre presbytère est-il achevé?"

Réponse : Non, il reste encore
à plafonner une des deux vis-à-vis, à
savoir celle du côté des montafnes ainsi
qu'^{à l'égard} les 4 fenêtres : 2 au réfectoire et 2 dans
ma chambre.

J'ai préféré attendre que ce travail
de plafonnage fut fini avant de m'installer.
Pour la pose, le menuisier ébranle,
l'égrade saleté ; après son passage, il faudra
faire rependre certains endroits, blanchir etc.
Il vaut mieux que cela se fasse avant
qu'on habite.

Mon pauvre menuisier travaille avec
une lenteur désespérante ; et puis, il est
souvent malade (cardiaque, emphyséma-
teux), mais il n'y a pas à choisir.

Si on avait pu aller jusque au
bout avec Ali, nous serions débarrassés.

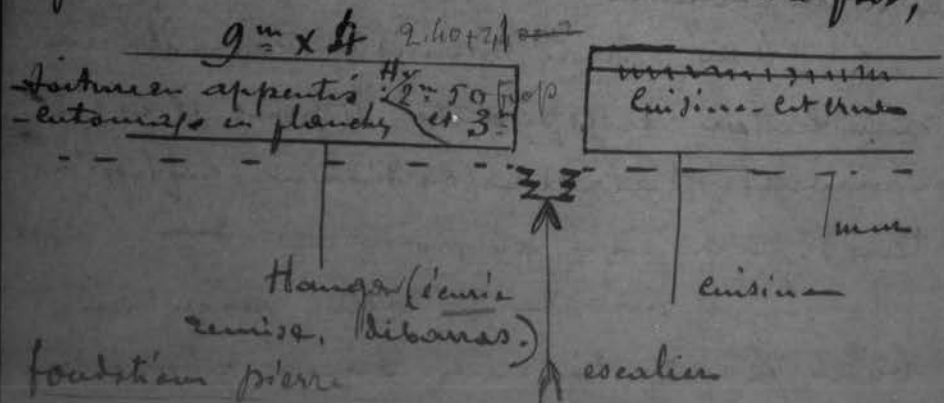
Dominate que ce soit un si triste indi-
vide.

— 2^e — "y demenez-vous?"

Réponse : De ce qui précède, il
ressort que non pour la cuisine, indiquée
et pour d'autres : par exemple de four-
neau et puis l'absence de hangars
pour renvoyer une foule de choses est
gênante : échelle, bonnette, bois à brûler
----- j'ai déjà posé la question.

Il faudrait qu'il pût faire garage
dans lui donner 4 mètres sur 9 environ.

Quant à la place : on pourrait la
mettre du même côté et sur le prolonge-
ment de la cuisine. D'autre part,



il est vrai, et amplement offre l'in-
convénient moyennant de cacher
la vallée de Louis, la seule belle échappée
dont on jouisse. Terrible

Actuellement, un autre ennemi
c'est la complète nudité du terrain,
absence de végétation... On y remédiera
avec le temps.

— Je n'ai pas encore fait transporter
la pierre, reste de la construction. Le motif
c'est que j'attends le bon-vouloir de mes
Contractants dont aucun qui promet tou-
jours et ne se décide jamais. — J'ai vu
un autre bouvier, il demande 8^{fr} de
voyage (sensiblement 1^m³, j'ai pense). Il
va falloir en passer par là ; le tas diminue
j'en ai vendu quelques mètres, peut-être un le-
t. et puis plus que les contractants ne com-
ptaient... Je crains que la Terre ne manque
à qui reste — Franc - il accepter ce
prix de 8^{fr}? c'est un peu salé.

— Divers —

— Un M. Venard qui attend avec impatience la biographie de son saint homonyme.

— Du côté des sœurs de Solman, il y a détente. La mère se rend compte quela répugnance de sa fille pour le mariage est inéluctable et que la santé décline. Elle se résout donc et consentirait au voyage de S. Louis. Les j. filles (ou l'une d'elles) doivent écrire à votre Grandeur, qui aura ainsi un échantillon et de leur style épistolaire et de leur orthographe; bien defectueuse cette dernière --

Maintenant que j'ai le petit et le comais devant moi, l'amie me semble peu franche, l'autre avait un caractère dominateur, dans l'affaire du mariage, elle avait raison, mais je crois qu'elle s'est tenue un peu sur dans la forme, réponses, manières etc -- ce qui a fâché sa mère.

Veuillez agréer, Monsieur,
l'hommage de très profond respect et
religieux dévouement de votre très humble
L. de Solman

trouvé
près de la lettre
du 28/4/25
du P. J. Chant. à mes d'anglais -

Les circonscriptions administratives
ecclésiastiques du Vicariat n'ont en effet d'im-
muable, ainsi qu'en témoignent mes possé-
sions même assez récentes.

En conséquence, le Missionnaire de
Domaïl demande à la grande Honoi-
gneur Chanté, s'il n'y aurait pas lieu
de scinder la paroisse de Domaïl vraiment
trop vaste encore, même après l'amputation
de Honoilan et dépendances.

Voici les raisons qui justifieraient
cette mesure.

- 1^o - Il est évident d'abord que le
rattachement de Koué à Domaïl est pure-
ment nominal à cause de la distance
trop considérable; aucun rapport entre ces
deux foyers qui séparent 125 kilomètres, ni
pour la retraite du mois et les autres exer-
cices de la vie religieuse, ni pour le acte du
D. ministériel. Si donc Koué était détaché
de D^o, rien ne serait changé pratiquement.

- 2^o - Il s'agit de plus en plus que

Soit pour les motifs de sympathie personnelle, soit pour les raisons de nécessité et de ministère, Doya s'oriente vers Koué : la relation entre ces deux missions sont fréquentes, tandis qu'elles tendent à s'éspacer de plus en plus entre Doya et Bouaïb

Alors, pourquoi ne pas consacrer en droit une situation de fait en érigeant Koué en station autonome qui aurait pour satellite Doya, en attendant que le personnel en missionnaire permette de fonder un poste à Voh ? ... Les stations qui n'ont qu'une seule dépendance ne sont pas rares : St Louis avec Kouakouou ; Ohio avec Nakity ; Houaïlan avec Fouïkhong etc ...

D'autre part, la question de distance ne soulève aucune objection, puisque, en fait, Doya est située à peu près à mi-distance entre Bouaïb et Koué.

Au surplus, cette séparation est un bon indice ; elle consacre le développement territorial de la mission de Koué ; on ne se soucie que du poste en voie de développement.

Le francisme vaudra bien pour ce raisonnement.

Boumail, le 10 Mai 1925.

Monsieur,

J'ai répondu à la lettre de
votre grandeur en date du 8 C³.

Des deux questions, j'aborde le
d'abord celle qui traitait aux D^{els} de B. et
à leur voyage. - Comme leurs prépa-
ratifs sont faits, il leur répugne de remettre
leur voyage. Aussi me suis-je bien
gardé d'insister pour qu'elles attendent
jusqu'aux approches de la Pentecôte, car
cela paraissait le contraire vivement.

Elles quitteront Boumail mardi
12/5, par l'auto. Comme ce qu'elles
desirent ce n'est pas seulement une

retraite, mais aussi un essai de
vie religieuse et donc qu'elles désirent
prolonger leur séjour à S. L. au-
delà d'une retraite ordinaire, je
leur ai recommandé de se rendre
à l'évêché lors de leur arrivée à N^e
pour soumettre leur idée à votre
Grandeur et recueillir sa décision.

Ainsi font-elles.

Il est parfaitement inutile
que, de S. L., on les envoie chercher à
Subeuil ou au P. des Frères; elles se
rendront à destination par leurs
propres moyens, ce qui simplifie
les choses.

Pour ce qui est de la pension,
je leur ai dit ceci: "S. Louis n'a pas
grand revenu et, par contre, souffrant
de lourdes charges; si vous le pouvez,
il serait juste de donner quelque-

"chose pour vos frais d'entretien". - Elles
ont pu faire bon accueil à cette
suggestion, mais j'en ai pas pensé
plus avant, de sorte que rien n'est
encore déterminé quant à la pension.

- Au point de vue des remarques
les concernant, rien à ajouter à ce que
j'ai dit précédemment. - En ces circons-
tances, la cadette (Clemence) n'a pu être
franche avec moi... Pourquoi n'a-t-elle
conté une histoire? S'est-elle suggérée
elle-même? ... S'en ira le samedi
ou plus tard.

Pour le moment, elles semblent
l'une et l'autre bien disposées. Ne pas perdre
de vue que c'est la jeune qui mène sa
sœur - très ardente, cette dernière; il y a là
de la ressource, si elle sait être docile et
accepter les avis des supérieurs -

Ensuite, il y a avoir là l'éttoffe

de bonnes et solides vocations ! Mais évidemment, ici, la prudence s'impose ... Je ne me flatte nullement de le connaître à fond ; il y a bien à éprouver, à éprouver encore ...

— Je me perds en conjectures sur ce qui concerne le Seigneur, bonne musicienne, excellente sacristine ... mais hélas ! dépouillée de santé, dont vous m'avez parlé Monsieur, à plusieurs reprises, en demandant des prières pour sa guérison. Ne pourrait-on savoir depuis il s'est ? S'il est de ... ? importante ? ...

En, il nous faudrait donc une organiste pour redonner un peu de vie à nos offices ! 7 ou 8 ou 9 ou 10 ou 11 ou 12 ou 13 ou 14 ou 15 ou 16 ou 17 ou 18 ou 19 ou 20 ou 21 ou 22 ou 23 ou 24 ou 25 ou 26 ou 27 ou 28 ou 29 ou 30 ou 31 ou 32 ou 33 ou 34 ou 35 ou 36 ou 37 ou 38 ou 39 ou 40 ou 41 ou 42 ou 43 ou 44 ou 45 ou 46 ou 47 ou 48 ou 49 ou 50 ou 51 ou 52 ou 53 ou 54 ou 55 ou 56 ou 57 ou 58 ou 59 ou 60 ou 61 ou 62 ou 63 ou 64 ou 65 ou 66 ou 67 ou 68 ou 69 ou 70 ou 71 ou 72 ou 73 ou 74 ou 75 ou 76 ou 77 ou 78 ou 79 ou 80 ou 81 ou 82 ou 83 ou 84 ou 85 ou 86 ou 87 ou 88 ou 89 ou 90 ou 91 ou 92 ou 93 ou 94 ou 95 ou 96 ou 97 ou 98 ou 99 ou 100

petite symphonie ; mais qu'est-ce que 3 violons ? ... Et une sacristine, qui'elle me manque pour l'entretien du bréviaire d'église ! ... Voilà tout ce que ça dure ...

11 Mars 1925 -

Pouembout

M. Hemet étant hors de chez lui le dimanche, car la religion ne l'étouffe pas, j'ai dû attendre à aujourd'hui (lundi) pour m'acquitter de la Commission.

Je lui ai donc déclaré que le S. C. de S. L. "se retirait comme acquiescé à 40.000." Je & lui ai de plus fait connaître ce que je savais de déficiences constatées aux bâtiments, notamment gouttières à la gendarmerie et mauvais état des caisses à eau.

Il conteste tout et met en critique sur le compte de la malveillance et de la jalousie.

En ce qui concerne le Avil, il m'a dit ignorer ses nouvelles intentions et la baisse de prix et la dépréciation portant sur le logement de l'institutrice ... dit-il vrai?

Finalement, il n'a pas rompu le marché, ainsi que je m'y attendais, mais il m'a demandé combien la Soc. C. de S. Louis offrait.

Comme la lettre de Votre Grandeur ne contenait pas de chose très nette sur ce point, je n'ai pas répondu. J'ai dit que j'ignorais.

Après un instant d'hésitation, il m'a dit: "Oh bien, je réfléchirai et à vous écrirai sous peu mes nouvelles conditions, car il faut que je consulte ma femme."

Il n'y a donc qu'à attendre de nouvelles offres. Pourra-t-on l'amener à céder à 28.000⁺ ou 28.500⁺? Je ne sais. Une seule chose certaine, c'est qu'il défendra ardemment ses intérêts et qu'il ne cédera le terrain

que forcé.

Henri a dit qu'il n'avait aucun intérêt à vendre fût-ce à 40.000, mais que c'était à cause des gens de S. qui sont trop les épi'ables etc...

Je me suis trompé en disant que la ~~gr~~ poste était déjà ouverte de relèvement du bail. Comme M. H. a jusqu'au 20 septembre, il trouve que la démarche est prématurée et attend encore.

Voilà longtemps que le marchandage traîne. Ça ne peut pas durer toujours. Je demande donc que la S. C. de S. L. me fasse savoir ses derniers chiffres. Une fois mis au pied du mur, il faudra qu'ell. H. dise oui ou non.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage de très profond respect et religieux dévouement de votre très humble.

L. de Villiers

Pactalon' étant hors
de cause, j' me suis adressé à un
autre bouvier (le seul venant de
seix) ; il demande 8^t et ne veut
rien rabattre. Je lui ai dit de
commencer. L' j' suis désolé
à cause du tarif trop élevé, j' don-
nerai contre - ordre et tout sera dit.
Une commença que dans quelques
jours à cause de l'état de chemins.

Les Dells de D. sortent d'ici,
sont venues me faire leu à seix. Il
n'est pas certain qu'elles aillent de seix
jusqu'à l'écône, ayant avoué le me de seix
etc. --- L'année, Pauline, a un absès
dans la bouche qui est long à guérir.

+
Boumail, le 14-5-1925.

Monsieur,

Je viens de recevoir de M.
Henriot une lettre dont je vous commu-
nique la teneur. Ci-joint ce document.

Puisqu'il maintient son prix à
40.000⁺, je pourrai, en vertu de dernières
instructions qui me furent données, lui
dire que tout est rompu.

Mais, puisqu'il consent à un délai
de 8 jours et que rien ne presse, je préfère y
référer.

Si je ne vois rien d'ici une
semaine, j'en conclurai que la S. L.
de S. L. renonce purement et simple-
ment et tout sera dit.

J'espère que les D^{elles} de B.
sont arrivés à S-Louis sans encombre.

Veuillez agréer, Monsieur,
l'hommage de mon très religieux respect
en J. & M.

H. de Osmes

Pour Jukéi Shisaniza, les
témoins interposés disent qu'il est
célibataire, sauf un certain Hyaki
qui l'a donné comme divorcé; mais
qui, depuis, s'est rétracté; il a dit
qu'il avait parlé sans savoir....

Je crois que je marierai
Cérémonie fixée à Samedi 10-5.

P.S. Projet de hangar

Faut-il donner suite au
projet usagé soumis à votre jugement
et passer les commandes (bois et toles)?

Je rappelle les dispositions princi-
pales.

- Emplacement: du même côté que
la cuisine.

- Dimensions: Longueur: 7 m.
Largueur: 4 m.

Haut: { 1/ maxima: 3,20
2/ minima: 2,60

- Matériaux d'entourage: planches

- Couverture: en toles; une seule
pente à cause de la cuisine
et pour la symétrie.

- Si on construisait à l'opposé,
on pourrait mettre 2 pentes et pignons.
La tene rapportée atteint 0,70 au 0,80.
Mais il n'y a pas de poids.

J'espère que les D^lles de B.
sont arrivés à S-Louis sans encombre.

Veuillez agréer, Monsieur,
l'hommage de mon très religieux respect
en J. & M.

H. de Osmes

Pour Jukéi Shisaniga, les
témoins interposés disent qu'il est
célibataire, sauf un certain Hyaki
qui l'a donné comme divorcé; mais
qui, depuis, s'est rétracté; il a dit
qu'il avait parlé sans savoir...

Je crois que je marierai
Ciénosomé fixée à Samedi 10-5.

P.S. Projet de hangar

Faut-il donner suite au
projet esquissé soumis à votre franchise
et passer les commandes (bois et tôles)?

Je rappelle les dispositions princi-
pales.

- Emplacement : du même côté que
la cuisine.

- Dimensions : Longueur : 7 m.
Largeur : 4 m.
Haut : { maximale : 3,20
 { minimale : 2,60

- Matériaux d'entourage : planches

- Couverture : en tôles, une seule
pente à cause de la cuisine
et pour la symétrie.

- Si on construisait à l'opposé,
on pourrait mettre 2 pentes et pignons.
La teneur rapportée atteint 0,70 au 0,80.
Mais il n'y a pas le poids.

P. S.

1925

cf. 14-5-25

J'ai reçu la lettre de votre
Grandeur du 20/4.

Je ne puis que répéter ce que m'a
dit M. Henriot : "40.000⁺ ou les
" pourparlers sont rompus et je
" reprends ma liberté "

Il est inutile de lui proposer 37.000
ou 38.000 ou 39.000 ; il ne veut
rien entendre.

D'ailleurs, puis qu'on est sûr
de vendre un des immeubles 10.000⁺
à M. David, le débours ne sera plus que
de 30.000 et si on peut vendre
quelque autre maison

M. H. a été tellement catégorique
qu'il n'y a aucune autre tentative
pour faire baisser sensiblement
vendre d'avance à un échec.

Bourail le 14 mai 1925.

À Monsieur le R. P. de Thuret
à Bourail,

Je vous informe que mon
dernier prix de vente des immeubles
de Pouembout est quarante mille francs
vous voudrez bien me faire savoir
dans la huitaine votre réponse
définitive.

Veuillez agréer Monsieur, le R. P.
mes respectueuses salutations
A. Henriot

Roumie, le 21 Mai 1925.

Monsieur,

Conformément aux instancions reçues, j'ai été au secrétariat de l'évêché la dépense de mariage ci-jointe.

Au sujet de V^{os} Samuel, la dépense sollicitée est sans objet, une nouvelle enquête ayant établi que ce d^{eu} - disant baptisé n'est que coté-chumien (et encore si de et médiocre). Si donc il lui plaît d'épouser cette M^{lle} (x) de belle - sœur, libre à lui, le droit canonique n'atteignant pas les nos catholiques quand ils contractent entre eux.

Donc qui est de Roumie, il ne donne quère signe de vie.

- Je serais porté à croire que jamais devant le prêtre, comme à coté-chumien, afin d'éclaircir du protestantisme. (Bapt. médi)

Le projet de changer n'a été par beau-
coup à votre Grandeur. S'il faut y
renoncer, ce sera un peu gênant, mais
on s'en tirera peut-être tout de même.

Le plafonnement de la vérification n'est
encore resté toujours en suspens à
cause de l'état de santé du marié.

- Je maintiens les réserves faites
et défais les égalités au sujet des
retraitants de S. S. et même je suis en
mesure de fournir des précisions nouvelles.

Il semble bien que P. ne soit l'auteur de
lettres anonymes reprochées jadis : mensonge,
dissimulation... la défiance s'impose.

- Dans le début de son
séjour à H. en la P. F. delb. et a ne
voulait pas se confesser. On a dû
la raisonner là-dessus : il paraît
que, maintenant, cela va un peu
mieux. On ne sait à quoi attribuer
cette conduite bizarre.

M^{me} B. m'a fait dire à deux
reprises qu'elle voulait me débiter du
secret de la confession pour que je fasse
connaître à votre Grandeur les raisons qu'elle
avait de quitter son mari!!... - j'ai
répondu par les intermédiaires que je ne
m'y prêterais point et qu'il ne fallait
plus parler de cela. Impossible, Non.

Veillez agréer, Monsieur, l'hon-
nête de moi très profond respect et religieux
dévouement en H. S.

H. de Thours

juridique, ne pourrait d'ail-
leurs que tourner contre sa cause,
- les faits (?) de son mari ne
sont pas matière de sa confession.

Bourail, le 12 Juin 1920.

Monsieur,

J'ai la lettre de votre fran-
çais en date du 10/6.

Si les deux candidats sont revenus
dècés à la suite de trop confiants espoirs
dans leur admission, je ne crois pas
en être cause. Loin de moi pour
entretenir leurs illusions à cet égard, je
les avais prévenues contre un optimisme
excessif.

Les leçons, trop réelles, de leur instruc-
tion profane seront très difficiles à com-
bler faute de maîtres capables. D'ail-
leurs, auront-elles le loisir de beaucoup
étudier?... Je crois qu'il leur faudra

plutôt travailler de leurs doigts, car les
ressources de la famille sont limitées...
Darius est vivace, postea studere gram-
maticae de....

Depuis leur retour, elle continuent
à être pieuses et édifiées, elles cherchent
aussi à se rendre utiles pour la sacristie.
Je suis porté à me demander si la divine
Providence ne les tient pas en réserve, pour
remplir certains emplois subalternes, quand
vous auray une communauté et une
école... On pourrait peut-être ainsi
faire l'économie d'une sœur; et cela est
appréciable avec la pénurie de sujets.
Mais je puis me tromper.

Votre Grandeur ajoute, à leur
sujet, en Post-Scriptum: "Il ne serait pas
" bon que les S de B. aillent trop souvent
" à Azacis ..."

Elle donne à peu se plaindre qu'elles
abusent de visites à Azacis?... Le champ
des instructions étant limité, je ne crois

pas me tromper en mettant cette plainte au
Compte de P. Muraud... Est-elle fondée? Que
Votre Grandeur se juge: d'un conseil-
sance, le S de B. ont fait à Az. deux cents
apparitions. - Vraiment, le S. M^e est prompt
à se plaindre qu'on abuse de son hospi-
talité. J'ajoute qu'il est, pour cela,
assez peu qualifié et que le reproche
pourrait lui être retourné à lui-même
avec beaucoup plus de justice et de vérité.

S'il y a quelqu'un qui abuse des
parbytes de B^e, ce sont eux, à coup sûr, les
Communistes aises, qui viennent ici sans
cesse à propos et hors de propos, qu'il faut
nourrir, héberger et qui gênent beaucoup
le service de la maison...

Moy, en fait de tact et de discrétion,
je ne crois pas que M. ait des leçons à
donner à personne et je ne permets de
protester contre la manière tendancieuse
et inexacte sous laquelle il présente les
choses - En tous cas, j'ai toujours été

Parfaitement à son égard. Les 2 fois, le
Dieu a été prévenu par mes soins de la visite
et j'ai eu un entretien avec 2 personnes en pres-
troy d'être discret.

Si nous voulions, à notre tour, dresser
le compte de nos griefs à ce point de vue,
il y en aurait long à dire... Mari trahit
et je m'excuse auprès de votre franchise
de ces réflexions. Mais ceci confirme une
remarque souvent faite: M. n'est pas franc
ni loyal quand son intérêt est en cause.

— Dans la retraite, il me semble
que c'est mon tour; le coup de d'Armen
ne semble pas fondé à réclamer la pri-
orité, ayant négligé des'y rendre en 1924
sans motif sérieux. D'autant plus que les
questions importantes à traiter ne manquent
pas: école, mobilier scolaire et autres...
aménagements...

Voilà longtemps que je prie à cette
intention et autres choses.

5
Après de longues tergiversations et
un bon mois de retard, Barthélemy s'est
tout de même décidé à rallier son poste.
Lan subomafa a beaucoup cherché à le
retenir et, à l'heure actuelle, lui-même
serait encore hésitant.

— Au sujet de Toum tout, rien de
nouveau de la part de H. B. Tout le monde
s'observe. Il ne me reste qu'à attendre
paisiblement la décision dernière, que je
notifierai aussitôt connue.

— Il y a 2 jours, j'ai vu Mlle Guénant
qui arrivait de Bonnet où elle avait
été appelée pour la Kermesse. Elle m'a
dit le succès de cette dernière et prétend
que la recette (résultat brut) atteint 30.000
ou bien près. Même déduction faite des
frais, il semble que cela dépasse toutes
les prévisions et tous les espoirs.

Il faudrait maintenant une
Kermesse à Bonnet pour aider (positif)

pourments) à l'installation de l'école... mais
les conditions, à tous points de vue, sont
très différentes... Toutefois, qu'est-ce ?
En cas de offre au public distractions et
plaisirs, il se montre généreux, que ce
soit à N° ou dans la bourse. —

— Depuis le mois d'août der-
nier, le foie est sage, plus de crise - Est-ce
une tige, y a-t-il guérison ? Sans importance,
l'essentiel est d'être débarrassé.

Le menuiserie Maillez est tou-
jours au repos par ordre du médecin.
Je ne sais vraiment quand il pourra
achever le plan de l'autre bâtiment.

La citane du perbylère (ou je
suis encore) peut comme un écumeux.
Belle quelle elle aura dure 13 ou 14
ans. Il y a lieu d'observer sa refectio
complète, mais dans d'autres conditions
de solidité, capacité, peut-être possi-

tion...

Je ne vais pas d'autres questions à
l'ordre du jour.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage
de très profond respect et religieux dévouement
de votre très humble et obéissant.

H. de Tournay

+

1

Romae, le 17 Juni 1925.

integrated by user

plus pour que vous

de votre Monsieur,

de votre lettre

Le Sr. Halber, isy arrivé

ici, m'a remis la lettre de votre Grandeur.

Je regrette d'avoir mis en cause le Père

M^e au sujet de visites de Sr. à Paris,

puisque il est étranger à la chose, et ne

saurait trop se garder de jugements

précipités. Je le constate une fois de plus

à mes dépens.

Hier au soir, le Sr. H. est allé

trouver M. H^{or}; cela valait mieux soit

pour reprendre de négociations que

ma dernière lettre avait rompu, soit

parce que, mieux en courant de l'atten-

tion de votre Grandeur, il était possible

à même de bien interpréter.

Comme suite aux pourparlers
d'amorceés hier, je vois ce matin de
M. H^{ot} la lettre ^{ci-jointe} ~~ci-jointe~~, qui consti-
tue un engagement formel à vendre
des immeubles de Dounebant.

Vous remarquerez, Monsieur, que
qu'il a transigé à 19.000^f (au lieu de
10.000). Le père m'a dit que, s'il
avait insisté, il aurait obtenu
une baisse de prix plus sensible...
Mais qu'il en soit, c'est toujours
autant de gagné.

M. H^{ot} a été persuadé qu'il
recevait, en paiement, avec les
espèces, un certain lot d'obligations à
6%; il n'a soulevé aucune objection.

Pour la vente, j'attends les

instructions, soit quel'acte arrive muni
des signatures de représentants qualifiés de
la Société-civile-des-Doune, soit qu'on
me donne une procuration m'accréditant
comme mandataire à cet effet.

- Jean Veillot a commencé de
changer la pierre et bailler, qui va mieux,
m'a promis de rependre son planimètre
la semaine prochaine.

"La Ducière" active la besogne
et la plaine sise au-dessus du presbytère
est déjà débroussée, labourée et, en
partie du moins, ensemencée. M^{onsieur} de
S. Quentin m'a promis que la Société
verserait pour le dernier du culte,
dont j'ai parlé à l'église le jour de
la Pentecôte; mais il doit, m'a-t-il dit,
se faire autoriser à cet effet.

Ce matin, le Com^e Rouzy m'a
fait remettre 200⁺. Je lui ai écrit un
mot de remerciement. Ay poussé acti-
vement les travaux de la mine Tené. Il
fait du nickel à tout prix.

Le P. Halbur, jette' de rallier
Kone, surtout à cause de l'arrivée de
P. Raynaud, a quitté Bourail à
la 1^{re} heure. Une fois que touché
500⁺.

Veuillez agréer, Monsieur,
l'hommage de mes très profonds
respect et de ma religion dévouement
en J. & H.

H. de Bourail

Je m'exame pour
une ratine, mais, si j'essie, j'essie
pour relancer cette lettre.

Bourail, le 25 Juin 1925.

Monsieur

J'ai bien reçu la lettre de
Votre Grandeur du 23 et inclus
une autre de R. P. pour
M. Hurist à qui j'ai transmis.

En exécution, de vos ordres, je
me suis rendu auprès de ce dernier
et lui ai parlé :

1^o) De modalités de paiement. Sur
soulever précieusement d'objection au
sujet de obligations de Hauts-Fourneaux,
il a fait observer que 15 à 20.000⁺, soit
la moitié, c'était une proposition plus
forte qu'il n'aurait eu. Cependant,
il n'a pas insisté autrement.

2^o) Il fut ensuite question de titres de

propriété. Il m'a montré le sous-séing
posé, avec M. et Mme Joret, anciens
propriétaires du lot 56.

La date de l'achat par M. et Mme H est
est le 30 juin 1919.

Le prix convenu : 16.000^f ;
somme payée au comptant, l'acte de
vente valant quittance.

La contenance du lot 56 est
de 11 hectares, 67 ares, 5 centiares.

La gendarmerie et lot adjacent =
1 hectare $\frac{1}{2}$; la porte et lot adjacent
= $\frac{1}{2}$ hectare ; — le reste, sous le nom
de paddock, est loué à M. Pierre
Grimigni, maintenant libéré, à
raison de 300^f par an. Le bail pour
le dit paddock expire le 30 juin 1926.

M. Henriot va présenter les
locataires de modifications prochaines :

soit, pour la gendarmerie, cessations
de bail, pour la poste de l'augmenta-
tion imposée, soit 1800^f au lieu de 700^f.

M. H est possesseur du lot 56
sur plan au $\frac{1}{2000}$; il le cédera à la
S. C. S. L. le jour de la vente avec
les divers baux.

Je crois avoir épuisé la
série de questions que je devais traiter.

Veillez agréer, Monsieur,
l'hommage de très profond respect
de votre très humble

H. de Cherville

Bonair, le 21 juillet 1925.

Monsieur,

Vous voudrez bien trouver ci-joint une note sur l'état de travail qui se finissent avec une déplorable lenteur. Ce sont les ouvriers qui ralentissent le travail; il faut en passer par tous leurs caprices.

Votre Grandeur voudra bien me donner ses instructions, s'il y a lieu, au sujet de la citame de la future école, c'est de beaucoup la chose la plus importante.

Ma santé est loy d'être bonne. Je ne puis qu'offrir à Dieu les petites misères quotidiennes, qui en sont la conséquence. Sont-elles ferois je bien

de profiter de mon prochain voyage à
Nauvès pour consulter quelque
Docteur... Celui d'ici ne dit pas
grand chose, il ne m'a, d'ailleurs, ja-
mais sérieusement examiné.

L'harmonium destiné à
Villed est arrivé à bon port. Le Père
Durand en témoigne et M^{onsieur}
Domené a bien voulu m'écrire un
mot très aimable pour me remercier
de soins quel'achat, l'emballage et
l'envoi m'ont occasionnés. Il est
toujours sensible à ces petits attentions.

J'ai acquis, à la vente Sol,
12 montres pour le compte de la Trésorerie.
Oup de revient : $40 + \left(\frac{40 \times 7,10}{100}\right) = 43^+$
Je les ai toutes vérifiées au le remon-
tant - toutes marchent et font six-
tac. Ce sont pour la plupart des
montres marque "Argentan".
Total : $43 \times 12 = 516$ payés comptant
Contre reçu de M. Gaudron.

C'est raisonnable. Les mêmes mon-
tres se sont vendus jusqu'à 50 et 60⁺ mais aussi 30.

C'est sur la demande du R. Père
Lambotini que j'ai acquis ce lot. D'ail-
leurs même a fixé le nombre de 12. -

- M^{onsieur} H^{onorable} m'a dit qu'il avait
avisé la Jendarmerie et la Porte en ce
qui regarde le camp de Pouemb^{is}, la 1^{ère}
que son bail cesserait à expiration, la 2^{ème}
que le lieu serait majord dans la proportion
déjà convenues. Mais, évidemment, cet
avis, de sa part, ne peut être qu'officiel.

Le Père Durand a dû venir ce
matin la nouvelle chapelle de Rey.
J'avais bien l'intention de m'y rendre,
mais je n'ai pu. S. Ignace est lituanien.

Veuillez agréer, M^{onsieur},
l'hommage de mon très profond respect
et religieux dévouement en N. S.

H. de Thuret

Mr. Venard ayant renvoyé la vie
de ~~St. Vincent~~ ^{St. Vincent} au fin de
lecture, je rapporterai ce livre et allant
à la retraite -

Le mariage (!!) de ~~St. Vincent~~ ^{St. Vincent}
serait officiel. Quel scandale ! Ni l'un
ni l'autre ne peut invoquer la bonne foi
comme excuse. Elle s'est vantée qu'elle
supporterait l'assaut de V. Grandeur
et me l'a fait dire. Je n'ai rien répondu,
ne voulant plus avoir de rapports avec ces
gens-là. Elle ne l'a pas eu.

+
Boussil, le 7 novembre 1925.

Monsieur,

Oy lit dans la vie des saints
que, lorsqu'ils étaient l'objet d'une censure,
beaucoup loin de s'enquérir curieusement de la cause
et de l'auteur, beaucoup loin de chercher à se justifier,
ils étaient plutôt disposés à chercher sur le
blâme et considéraient comme de vrais amis,
d'insignes bienfaiteurs ceux qui leur avaient
procure critique et réprimande. "Justus prior
est accusator sui", dit l'écriture.

Hélas ! l'humanité moyenne ne s'élève
pas si haut et il en faut peu pour la décon-
naître. Cependant, à défaut même de vertu, la
simple bon-sens fait connaître que cette conduite
est la plus raisonnable et qu'on doit tirer parti
de tout pour s'amender et se corriger. Ainsi
ferai-je sur les points qui m'ont été signalés,
adjuvante Dei Gratia.

Ce début indique déjà suffisamment que j'ai reçu la lettre de votre Grand-père du 4/11.

On ne peut que s'en féliciter de l'arrivée de la 3^e M. D. à Doya, surtout à raison des circonstances présentes. Ce sera une heureuse diversion et les idées prendront peut-être un autre cours.

Je savorai déjà par le P. F. que Robert refusait d'embêter le pos à V^e. Le voyant lâché, V^e est maintenant un peu penaud. Il s'est remis à son travail et semble vouloir faire oublier ses récentes incartades... Mais F. n'en a rien fait et le verrait sans déplaisir exécuter ce dont il s'est tant vanté et donc rentrer chez son père...

J'ai entendu hier de divers côtés que F. témoignait d'une rancoeur trop tenace envers les anciens partisans d'Ekierne et que, dans ses sermons, il n'épargnait pas les allusions blessantes à tel ou tel qui avaient montré jadis trop d'attachement à ce Catechiste breuvillois.

À la longue, les gens le remarquent et cette manière d'agir est loin de concilier à F. les esprits. Au surplus, ce n'est pas d'aujourd'hui que F.

en a fait de la sorte, disant ceux qui le commandent bien; il en fut toujours ainsi.

J'ai profité de la retraite pour bien mettre à F. les points sur les i et lui montrer la conséquence fâcheuse qui en résulterait. On n'a pas ma t. semble résolu à bien se surveiller. C'est nécessaire, d'autant que l'opinion, devenue particulièrement susceptible à la suite des derniers incidents, exige plus de ménagement. { D'ailleurs, le sermon n'est pas fait pour vider sa querelle personnelle.

Les choses se remettront-elles jamais? }

faut que St. Et. de l'Esp. Jésus s'en mêle, car le prestige de F. a subi une rude atteinte et, humanement parlant, il ne semble pas qu'il puisse faire des sermons aussi utiles. Ses indignés l'ont reçu correctement, mais ils ne font pas tout ce qu'ils pensent. Quant aux blancs, tous savent et les glosses doivent aller leur train. Je crains pour l'avenir du catéchisme péniblement amorcé... J'appréhende aussi qu'un jour on l'autre, on me jette cela à la face, car tout se sait si vite de Doya ici... Pour ne pas être pris de court, je prépare la riposte. Mais la grande ressource est encore la prière.

- Je sais de source sûre que le service de l'Instruction publique se préoccupe de l'ouverture de l'école de Deux Rivières. Un fonctionnaire qualifié pour ce serait éprouvé là-dessus auprès de quelqu'un qui m'en a parlé.

Il en résultera sans doute un remaniement dans le personnel à cause de la concurrence. On fait, ce personnel, à entendre les plaintes des gens, laisserait beaucoup à désirer : à celle-ci on reproche son insuffisance professionnelle, à celle-là sa paresse et son sans gêne, ou bien sa conduite froivie n'est pas irréprochable... Bref, il est question de changement : on annonce pour 1926 l'arrivée d'un ménage, l'homme aurait les garçons, sa femme les filles, au l'école maternelle...

Les parents attachent par ici une grande importance (exagérée même) au certificat d'études. Il faudrait s'y mettre puisque l'opinion l'exige...

Mais il y a des questions plus urgentes à résoudre.

— En ce qui regarde le mobilier scolaire, je ne vois pas du tout la possibilité de le faire exécuter ici faute d'ouvriers capables. Il faudrait plutôt chercher à Québec.

Le local scolaire présente une largeur $5^m 05^c$ déployés, les portes ont chacune $0,82 = 82 \times 2 = 1.64$.
Somme toute, les bancs ^{et tables} pourraient avoir $3^m 30$ sans inconvénient.

J'ignore quelle hauteur on donne aux tables, aux bancs, l'usage de tables-bureaux, plats ? inclinés ?... A raison de la différence de tailles, deux dimensions devant sans doute être prévues. - Le D. S. Poursuivant a dit que le matériel de l'école des filles de St-Louis pourrait fournir des indications utiles... Ce serait à voir.

— Pour creusement de la citerne enterrée, je pense trouver de la main d'œuvre japonaise ; mais je n'ai encore aucune idée de conditions et exigences. Naturellement, il vaut mieux traiter à l'extraction qu'à la journée, cela exige moins de surveillance ; mais je ne sais si les Jap. consentiraient à cause des surprises ; sur 3 mètres ^{à profondeur}, il peut se rencontrer des couches dures...

Les terrassiers demanderont peut-être qu'on leur fournisse l'outillage, brouettes (jusqu'à bien dépourvoir), barres à mine, pioches, pelles etc... C'est un sérieux inconvénient à cause de l'usure de l'éternité, frais d'affûtage qu'ils vont imputer. En 22-23, rien que d'affûtage, il y en eu

font 85 t. / sans parler de la casse.
- Dans le contrat à intervenir, il faudra
bien tout préciser et spécifier, notamment pour ce
qui est de l'enlèvement des toits, qu'ils devront porter
à l'autre de mètres Si on oublie quelque détail,
cela se retournera contre vous, et ils en profiteront pour
exiger de l'augmentation. - Ils travaillent bien, sont
efficients, mais il convient de se méfier.

Tout ce qui est de l'emplacement de
cette citernes enterrée, celui que j'ai indiqué offre
le maximum d'avantages; mais il y a un inconvé-
nient; dans ce cas, c'est le même côté de la maison,
et la même pente qui devraient abriter les 2
citernes; il n'y aurait suffire. - Il faudrait donc
ou changer de côté ou, sur le même côté, chan-
ger de pente et mettre la citerne enterrée à l'opposé
de l'implantation. Tout cela donne à réfléchir

La pierre arrive mais piano, pianissimo; il
faut s'armer de patience.

- Autre chose, le fourneau. - Je devrais
m'installer au nouveau presbytère avant que
les Sœurs ne puissent prendre possession de leur
immeuble pour permettre la remise en état.

Si la formule est: un fourneau pour les
deux maisons, j'ai déjà bien embarrasé pendant

cette période. Comment faire le cuisinier? ...

D'autre part, la formule: fourneau
unique offre trop d'avantages pour qu'on ne s'y
rallie pas: économie de combustible, de denrées,
de main d'œuvre, meilleure cuisine etc...

Mais, dans l'autre sens, il y aura une situa-
tion difficile

- Les fenêtres seront en place la semaine
prochaine. Au lieu que Hailley me demandait 40 t du
m², j'ai trouvé un vieux bonhomme pas malade
qui exécute le travail presque au prix d'avant-guerre:
12 t, le m². Je me suis hâté de le lui confier. - Mais,
là non plus, ça ne va pas vite ... *h. multa patientia.*

- Jusqu'ici, je raisonne comme si la
question de l'ouverture de l'école était résolue.
Espérons que la réponse en la matière convenable ne se
fera pas trop attendre et qu'une décision ferme pour-
ra enfin être prise. Il ne se pose presque pas de
doute qu'on ne me demande: et cette école? Quant
est-ce que les Sœurs arrivent?

Il est certain que les circonstances sont
exceptionnellement favorables, à l'égard surtout de
mécontentement et des critiques dont est l'objet le
personnel des écoles laïques ... à cause aussi des

Sympathie vivace laissée par les écarts confédé-
ristes dans la génération qui a aujourd'hui 40 ans
ou qui approche de cet âge (ou qui l'a dépassé) -

Il est certain, d'autre part, qu'on attend beau-
coup de nouvelles venues... de plus difficile sera
de ne pas tromper l'attente, ni décevoir l'opinion...

Cette lettre est longue et il n'y a pas
beaucoup de choses... Néanmoins, je t'envoie telle
quelle - Quand j'aurai, de la part des japonais,
des propositions concrètes, je les soumettrai
à l'apurement de votre Grandeur -

Veuillez agréer, Monsieur, l'hon-
nête et profond respect avec lequel je suis de
votre Grandeur le très humble et obéissant ser-
viteur

H. de Thun

Bonnie, le 15/11/1925.

Monsieur,

J'ai la lettre de votre Grandeur
du 15/11. Je vous remercie, Monsieur, de vos
réconfortants et cordiaux paroles.

Sur le sujet de la retraite du mois, je soumetts
et consigne sur une feuille à part diverses réflexions et
résolutions... À propos du S. H. ? toujours, je crois (et
Barth^{my}, qui y a regardé de plus près, pense aussi) qu'il
n'était pas nécessaire de faire venir de tels neurys
pour réfection de la cuisine incendie, les anciens ne
sont pas si détériorés que cela et pourraient mes-
servir... Sur P. H. ? je ne sais ce qui me tâte
la langue - ou pousse ma plume - mais je ne fus
jamais si abondant ni polixé.

Je m'avais promis de la main d'œuvre
japonaise; mais impossible d'en trouver, parait-
il; car il y a la concurrence de travaux publics
qui embauchent (à 22⁺ p. jour) tout ce qui se présente,

et même cela ne suffit pas; le prolongement de la route N°1 et la reprise de celle entre Bousuil et Houailon en sont cause.

Toute de terrassiers, si seulement on pouvait trouver un bon maçon. M. de S. Lentin construit son usine à sucre et embauche tout ce qui sait un peu jacher le mortier.

À défaut de citernes enterrées, l'abbé Grandeur suggère deux citernes en ciment armé, sur le devant (à la place des anciennes Caisses à eau) - L'idée est pratique:

À l'abord, les soubassements existent ainsi que les gouttières avec pente en direction;

pour les faire on pourrait utiliser les vieilles Caisses à café qui serviraient d'armature; comme elles n'ont qu'1 mètre 30 de haut, on les porterait à 2 m, on y ajouterait 0,70 de tôle neuve.

Si il s'agit d'un projet ferme, que votre Grandeur se hâte de me le confirmer et je ferai venir les accessoires (tôle, ciment, gulf-laf etc...) par prochain J. Antoine.

M. Venard pourrait donner d'utiles renseignements, car il a fabriqué chez lui des caisses

à eau de cette sorte qui lui donnent toute satisfaction.

- Essayez pour l'école, surtout financier. - Il est difficile de faire de pronostics. Ceux qui m'en parlent disent généralement que, fallût-il payer ^{ce n'est pas douteux}, ils n'hésiteraient pas à confier leurs enfants aux J. ou J. Mais le feront-ils? - Surtout, seront-ils constants si le prix de la pension est un peu élevé? ... Le doute est permis; je le connais si inconstants, si versatiles ... sans parler de mauvaises influences qui s'emploieraient à les détourner

Cela dépend aussi du personnel de début. Il faudrait commencer avec une équipe de choix. Ensuite, on vit un peu sur son capital, j'envisage dire sur sa réputation; mais il est souverainement important d'avoir un bon départ.

- On ne sait rien ici de émigrants roubaixiens ou autres qui viendraient sur le Centre pour cultiver le coton. Au point de vue chrétien, la qualité d'émigrant n'est pas toujours une recommandation, du moins si on en juge

par d'autres échantillons.

La petite, pour les Soeurs et leur retour à l'hôpital arrive toujours; les jeunes filles s'en occupent et ça marche, j'en suis assez bien.

Veuillez agréer Monsieur, l'hommage de mon très profond et religieux respect en D. S.

L. de Thiers

— Note. —

Je suis d'autant moins surpris que votre Grandeur relève une sorte de contradiction entre mes déclarations de S. Louis sur S. H. et mes observations sur le même relativement à la retraite du mois qu'en écrivant je prévoyais que cette impertinence se produirait.

Il n'y a cependant pas, à proprement parler, contradiction, parce que l'éloge et le blâme, bien que portant l'un et l'autre sur la régularité, ne visent pas les mêmes points.

En disant qu'il y avait sujet pour la régularité, je sous-entendais mentalement divers faits, parmi lesquels je citerai :

- la confession faite plus régulièrement ;
- les prières persécutées après le repas de midi faites, elle aussi, plus exactement. Jadis, il fallait que j'en donne le branle, maintenant l'initiative vient de S. H. ;

- un certain amoindrement en ce qui concerne les visites, trop fréquentes, trop longues, non motivées, donc intempestives, à l'école des filles... temps perdu pour les visites P. F. de H., comme antérieurement au village ; rien de mauvais, mais enfin... La circulation est de M. F. donne des directives très sages. Je l'ai en effet à l'esprit.

les relire - - Donc il y a progrès sur ces points. } à parler la-dessus en 1923

- Mais j'en ai jamais prétendu que tout fût parfait.

Comme en revenant à la retraite du mois trois-

triple, ma conviction est que le D. H. ne modifie pas
certaines de ses allures, en grande partie desoy
fait, et l'exercice est rendu à-peu-près inutile.

Voilà pourquoi, n'osant pu, malgré
certaines avis discètement donnés, corriger les abus
les plus notables, j'ai pensé à demander modifi-
cations (ou suspension ad tempus) de ce point du
règlement du vicariat pour la Statist., l'Unité de
Saul. Il faudrait semble-t-il :

- 1° - Une ce qui est prescrit soit par la règle, soit
par la circulaire 22 de Monsieur Traysse, fût
au-dessus de toute discussion, notamment la
culpabilité lorsque quelqu'un est appelé à la faire.

- 2° - On considère comme très souhaitable
qu'en dehors des exercices de piété un certain temps
soit consacré à la récollection et donc, que ceux
qui désirent s'y livrer ne soient pas dérangés par
des conversations, sans fin, accompagnées de vains bavants,
que, par exemple, la chambre de tel confrère ne soit
pas chargée en tabac et en papotage. C'est
écœurant.

- 3° - Il faudrait que, pendant le temps qui s'écoule
entre la prière du soir et l'aurore, de lendemain, le
grand silence fût religieusement observé.

- 4° - Il serait souhaitable que la conférence
(faite à son rôle) ne fût pas simplement une

lecture improvisée au dernier moment. Une lecture
soit, à défaut d'un travail entièrement personnel,
mais une lecture un peu préparée et, si possible, quel-
que peu commentée... Autrement, cela endort,
parce que c'est sans vie, sans âme...

Salva reverentia et servato meliori
judicio, il me semble que la retraite du mois
en commun, si le minimum n'est pas obtenu, ne
vaut ni la dépense, ni la fatigue, ni le dérangement
qu'elle occasionne.

Confidantiel

Je passe à un sujet tout différent.

Il est notoire que M^{lle} Lémonie élève
les enfants que lui confie l'administration d'une
paroisse chrétienne.

Le service de l'enseignement ne l'ignore pas,
surtout par suite de dénonciations qui, à plusieurs
reprises, lui furent faites et il commença à s'en émon-
voir.

Voici 3 ou 4 mois, première alerte.

Un certain jour, sur l'heure de midi, M. D. ^{général},
chef du service de l'enseignement, se présente chez
M^{lle} L. à fins d'inspection. Surprise et choquée,
M^{lle} L. refuse de le recevoir et de subir le contrôle.

D'où rapport de M. D. au Gouvernement et, fol
la suite, note de ce dernier à M^{lle} L. lui enjoignant

défaire un accueil correct et poli au fonctionnaire
délégué par l'Administration pour cette visite et
ce contrôle.

Autre 207 de cloche. Je sais de source
absolument sûre (mais secrète) qu'à 207 de cloche pas-
sais ici pour le certificat d'étude, M^{lle} L^{...}, chargée
de l'enseignement primaire, s'est livrée à toute
une diatribe contre M^{lle} L. à propos de la manière
dont elle les élevait: "oui, je sais, elle les abuse
de religion etc etc... cela est illégal. L'Adminis-
tration, qui paie, est neutre et a le droit d'imposer
à ceux qu'elle confie en orphelins l'observation d'une
stricte neutralité... Ça va changer... etc..."

Tel est le point où en sont les choses.

M^{lle} L. m'a dit qu'elle était résolu à
lutter. C'est bien; mais tiens - l. elle contre de
nouvelles menaces? Elle a actuellement 13 orphelins,
c'est toute une petite meute chrétienne... Les
sectaires en ferment et veulent y mettre bon ordre.

Une pourrait M^{lle} L. pour sa défense
et celle de sa petite œuvre en pleine prospérité?
Il y a, parmi les enfants, 2 pupilles de la Nation. Sans
aucun doute, la loi offre, je crois, un certain appui.
Mais les autres?... Cela fait beaucoup de peine.

Bomail, le 26/11/1925.

Monsieur,

En retournant de tournée, j'ai
trouvé le pli de votre grande amie M^{lle} Brier
la voy absente et contenant:

la lettre de V. Grandem

la pièce à soumettre à la signature de
Madame Haurist.

Je suis un peu surpris de la chose; car
avant-bien le R. Père Lambert m'a écrit
pour proposer à M^{lle} Haurist de continuer à
adresser ses factures tant à l'Administration
qu'à la Municipalité de Fombomb et cela
précisément afin d'éviter de recourir à l'acte
additionnel et d'acquiescer les droits afférents à
cette mesure administrative.

Pour vous obliger, M^{lle} Haurist

promis et je l'ai fait savoir au P. Procureur.

Aussi quel n'est pas mon étonnement de voir maintenant recourir à ce fameux acte additionnel quel'on désire tant éviter!

Mais ceci n'est qu'une réflexion en passant. - Ci-joint la pièce signée en triple expédition.

- J'ai transmis la mention du mariage fait par le P. Chervier. Les pions de ce mariage ont eu partis différents sur l'acte de baptême, mais j'en ai aucun doute sur l'identité de

personnelle à cause des adjoints : date etc... Je constate une fois de plus que la petite qui a uni les époux n'a fait aucune enquête préalable touchant le baptême etc. (Codi, c. 1021,

§1) Pourtant, les cas de nos baptisés ne sont pas chimériques.

- Pour la communauté solennelle, tout s'est bien passé; des personnes généreuses ont fait cadeau à l'église de rideaux neufs de plus bel effet. Quelques renouvellements manquent à l'appel; 1 seul avec 1 seule valable.

Le P. Dussy a fait une réunion d'hommes

afin de les entretenir du Comité d'A. E. Il y avait envoyé 80 auditeurs; quelques adhésions nouvelles ont suivi la conférence. Mais il faudra solliciter les gens individuellement pour en grossir le nombre. Il y en a qui ont promis de le faire eux-mêmes et propagandistes.

Sur avis du S. Lefevre, le P. Dussy a renoncé à donner une conférence semblable à la Trévis; il paraît aller, paraît-il, au devant d'un fiasco; il faudra attendre des circonstances plus favorables. - P. Traysse s'est rendu à Couli le jeudi 19 novembre; le 21, il était de retour parmi nous et a assisté à la cérémonie de dimanche.

Les gens ne sont pas encore en mesure de commencer la modeste construction à cause, paraît-il, de la cueillette du café??..., puis, il y aura les prestations; les bois foudrent encore dans la forêt...

De la petite enquête instituée par lui, il résulte que le nombre de païens de cette région est considérable.... Ce n'est pas la besogne qui manque.

- J'ai constaté que la dernière Comm. d'Adm. V. avait tranché par l'affirmative le cas soulevé

par le refus de marier du G. Humard. La solution, le cas échéant, peut aussi servir à d'autres. Impossible de joindre le couple.

Le P. Frayssé dit que les gens mettent le plus louable empressement à envoyer des filles à l'école de S^{te} Agnès. Le lendemain de la Course, de Bonmail, 16 Rosembie, une bande d'hommes et de jeunes gens de No'k'li'ân se sont livrés à une manifestation des plus regrettables près de l'église, à côté de la sacristie. Sous le coup de la baïonnette, Pierre, chef de No. jouissait de cris de force et opposait la plus vive résistance à ceux de ses camarades qui voulaient l'emmener pour mettre fin à cette scène dégoûtante. Je ne sais pourquoi, Vincent Catechiste se trouvait dans cette bande; il n'était pas ivre, mais il avait dû comprendre que sa place n'était pas au milieu de ces ivrognes.

J'ai donc dû subir ces cris et le reste pendant la plus grande partie de ma messe. De retour à la sacristie, voyant que le calme ne se faisait pas, j'ai dû intervenir et inviter les perturbateurs à déguerpir au plus vite du terrain de

l'église, faute de quoi, j'appellerais la force publique pour les mettre à la raison.

Ma présence et surtout les menaces, les ont fait s'éclipser à l'instant, y compris l'ivrogne Pierre subitement radouci.

Vincent avait demandé au D. Fr. la permission de se rendre à B^{te} soit-disant pour raison de famille... Le procédé est d'une franchise et d'une correction douteuse.

- Autres faits d'ivrognerie - Au retour de la retraite de Houailon, le 26 octobre, Omer Catechiste de Houailon, passant à Bafhou vit des indigènes ivres qui se battaient. S'étant entremis pour les séparer, il a reçu 3 coups de couteau dont j'ai vu les cicatrices, blessures heureusement sans gravité. - On me prétendait que, lorsqu'il est intervenu, il était parfaitement sûr. Comme les témoins oculaires, ils sont plus dignes de foi; selon d'autres, O. aurait été alors plus ou moins éméché... Lui qui il en sait, il est fâché que l'incident se soit produit au retour d'une retraite où on avait parlé avec force contre la boisson.

Il est d'ailleurs un fait c'est qu'Omer,

peuple seul dans ce cas, n'a pas pris la tempérance.

Je me suis enquis de ses raisons. Il a prétendu que, juste à ce moment-là, il avait été invité par un camarade... mauvaise raison et qui n'explique rien. En effet, O. a été obligé de convenir qu'une réunion pour la tempérance avait été annoncée et qu'il n'ignorait pas cette particularité.

Il est plus probable qu'il n'a pas voulu s'engager; peut-être, en le faisant, avait-il eu trop présumé de ses forces.

- Ainsi, à de nombreux indices, on constate une recrudescence d'ivrognerie. Les indigènes ont sous un peu de café et gaspillent l'argent: pour les courses, ceux d'Ellovia ont loué un camion automobile... etc...

Je me demande quelquefois s'il ne serait pas bon de signaler les faits qui viennent à ma connaissance concernant tel ou tel déviant... Ce rôle de délateur a aussi ses inconvénients pour le préteur... "omnibus déviant" et il ne peut le faire si secrètement que son intervention ne se découvre.

Enfin, d'autre part, si les déviances de tel ou tel déviant, entièrement dénué de scrupules, continuent à jouir de l'impunité, c'en est fait à brève échéance de la tribu de Ouassou ou de ce qui il

en reste. Déjà rongée de lèpre (3 individus atteints), elle va mourir par suite de l'incouchité...

Si l'Administration était informée de certains faits, il est impossible qu'elle ne s'en émeuve pas.

Le S^r Chobaissin a décidé de faire sa retraite à Douaïla et s'annonce par le 1^{er} Antoine de décembre. Une lettre que le S^r Halbert Cousens et qui vient d'arriver votre franchise. En il vient, la place ne manque pas.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage de mes très profonds respects et de mon très religieux dévouement en f. & M.

A. de Churey

+

1

Bonnie, le 2/12/1925.

Monsieur,

Notre Grandeur a dû être un peu surprise de recevoir les feuilles que je lui renvoyais après les avoir soumises à la signature de Mme Henriot, puisque mes instructions portaient de les expédier au R. S. Lambert.

Mais, étant données les tractations en cours avec la Secours et l'arrangement suggéré par elle pour éviter les complications de ces fameux actes additionnels et les onéreux débours qu'ils entraînent, j'ai pensé que le Sec. Secours ne comprendrait rien à ma conduite. Aussi ai-je préféré remettre à Votre Grandeur le soin de lui expliquer les choses.

Veuillez trouver ci-joint, Monsieur, ~~une note sur Kestlin~~ et une lettre de Vincent.

La conduite de la Sœur au sujet de cette O. est évidemment aussi impudente que possible et contre-indiquée. Les propos qu'on lui prête sont inouïs... invraisemblables. Elle ignore donc tout du passé...!

J'espère encore que ce projet ne s'exécutera pas, si tant est que le récit de V. soit sincère.

Mais qu'à ce jour, on ne voit pas qu'il ait allé les faits; les dires ont été confirmés par la suite. On ne peut donc à priori recuser son témoignage.

Si le récit est vrai, le moins qu'on puisse dire, c'est que F. garde une attitude équivoque. Devait-il admettre un seul instant l'idée du retour de O. à l'école soit comme élève, car elle est bien trop vieille, soit comme aide de la Sœur? ... C'est de la folie, de l'aberration. ... Ce serait coupable, criminel de sa part que de commettre ne fût-ce que par son silence et en ne s'opposant pas.

Nonobstant, pour le bien de tous

le monde, à commencer par celui propre, je vous conjure de déplacer F.

Il est fini pour Neskli'si, fini pour le bien, il ne peut plus s'y employer utilement. Le maintenant la-bas c'est mis à la réprimande, peut-être la tuer. En même temps, on sera toujours sur le qui-vive à cause des nouvelles histoires.

Voici; en effet, ce que j'ai appris: il paraît que, même après la fameuse scène du 25 août qui aurait dû pourtant lui servir de leçon, F. s'est encore rendu clandestinement chez O. pour lui porter des remèdes. Impudence incroyable qui a suscité de nouveaux commentaires.

Faut-il est-ce lui qui a suggéré à la Sœur de faire venir cette O. pour l'aider. Ce serait un moyen détourné pour se rapprocher... Il faudrait tout ignorer du cœur humain pour ne pas comprendre. Combien certains heurts sont faits; ~~mais~~ rompus et apparences, ils tentent à se renouer... F. oubliera d'autant plus vite qu'aucune sanction n'a été prise contre lui; il ne tardera pas à revenir à son

Nonobstant, pour le bien de tous

déjà, il en cherche les moyens. Car, si le langage
seul par S. d'après est vrai, il faut que quelqu'un
le lui ait suggéré ou qu'elle ait l'appui de F.

Bref, le déplacement de F. semble le seul
moyen pratique soit pour mettre en sûreté son
salut et ses intérêts éternels, soit pour mettre fin
aux incidents.

En attendant et quelle que soit la
décision ultérieure de votre Grandeur, je la conjure
d'intimer à F. défense de laisser rentrer A.
à l'école à quelque titre que ce soit et sous
n'importe quel prétexte. "Ejice ancillam", pas
d'autre chose à faire jusqu'à ce qu'il soit possible
autrement.

Lundi prochain, 6/12, en vertu d'une
Convention antérieure, P. Hurand se rend à N'k'k'isi
pour faire sa retraite. Je lui signale les faits
ci-dessus en le priant de voir d'interviewer avec
présence et discrétion, de manière à ^{éviter} bien se
rendre compte. Il me fera connaître ensuite le
résultat de son voyage et de son enquête.
Naturellement, j'en référera à votre Grandeur.

Si Elle me permet encore d'insister
sur la défense à intimer à F. relativement à A.

fallait-il employer la menace et laisser
entrevoir les censures. Le Code canonique n°
2359 est formel à ce sujet. (Cf. n° 133 § 1-)

- Autre chose. J'ai appris que dans le
Cours de septembre, un certain B. aouliko,
protestant de Dohé, s'étant rendu à Foya, a
été mis au courant de tous les bruits de la bas.

À son retour, bien entendu, il n'a rien eu de
plus pressé que de raconter à tout venant
ce qu'il avait appris et d'en faire des gazes -
chauds avec ses coreligionnaires. De même a
parlé aussi à Bomail, mais le récit n'aurait
trouvé, dit-on, peu de créance.....

Ainsi F. nous sait tout. C'est affreux
d'être ainsi éclaboussé... Quand les blancs
sauront, ce sera pire et nous serons déshonorés.

- D'après V. Ce commerce avait commencé
dès décembre 1924, les témoins ont vu mais n'ont pas
parlé à ce moment-là. Lui sait même si ça ne
remonte pas beaucoup plus haut.... En vertu de
le principe que chacun est porté à pallier ses
torts, F. ne doit pas dire toute la vérité.

Votre Grandeur trouvera peut-être
hardi mon langage - je m'excuse de la liberté

prise, mais je crois devoir le maintenir parce -
qu'il exprime ma conviction personnelle.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage
de mon très respectueux et dévoué aspect ainsi que
de mon très humble dévouement en N.S.

M. de Chauris

Plus je réfléchis, plus je me rappelle
certaines idées, et plus je me convaincs que Fr.
ne dit pas toute la vérité... Il peut avoir pris
de bonnes résolutions, revivre dans l'ancienne am-
biance, il ne le tiendra pas. Les autres spirituels
sont unanime à dire qu'en pareil cas, il
n'y a qu'un moyen de mettre son âme hors de
péril: fuir. "Qui amat periculum in illo peribit".

Fr. qui continue de la voir clandestinement,
qui continue de la soupçonner, du moins entre les fils
d'août et le commencement de ~~sept~~ octobre,
puis qui est qu'on se retourne à la mission,
c'est donc que les belles promesses d'évangélisation.

J'aime mieux rêcher par excès la soupçonner et
des vérités que de laisser périr l'âme de
mon frère, "Sed et perire aeternum est".

Bonnai, le 19 Décembre 1924.

Monsieur,

J'ai bien reçu la lettre de votre Grandeur
et inclus le pli du P. Frayssé adressé pour com-
munication et que je retourne. Cette lettre m'a
été remise vendredi, à mon retour d'Azareu, au j-
m'étant rendu à l'occasion des 4 Temps pour
la confession et la Conférence spirituelle.

Les déclarations du P. Fr. et les renseigne-
ments que j'ai tiens du P. H. concordent parfai-
tement. C'est bien M. A. qui, ignorant tout
brévement, a eu la malencontreuse idée de
tenir Agnès à l'école. C'est pour être un peu secon-
dée, les grandes filles étant incapables tant à cause
de leur défaut de formation que de leur ignorance
du français. C'est une injustice à rendre au P. Fr.
qu'il n'y a eu aucune part; la combinaison, du reste,
s'est élaborée en son absence.

Je suis d'autant plus heureux de lui rendre

Cet témoignage que j'étais en faute, tout au moins par manque de franchise. C'est donc bien entendu qu'I. ne rentrera jamais à l'école.

L'absence de P. F., entre autres inconvénients, a eu celui de délier la langue. Délivrée de toute contrainte, elle en a profité pour faire à la S. de confidences assez intempestives; puis, les femmes du village qui grillaient d'envie de faire leurs cancanes, n'y ont pas manqué. De sorte que, soit par les uns, soit par les autres, S. H. G. a appris tout ce qu'on avait préféré et qu'il eût mieux valu lui cacher.

On dit qu'elle n'aurait pas ajouté une foi entière à tous ces ragots; elle a plutôt eu à une cabale montée contre le Père. Tant mieux.

Pour en revenir à V., sans doute, il a rendu service en signalant certains épistémements très blâmables, mais, depuis, il a un peu gâté son affaire par son verbiage inconsidéré et aussi par sa jactance: Ne se vante-t-il pas, à tout propos, d'être l'homme de confiance de P. P. Leth., B., H., H., H. ... Substant, vis-à-vis du G. F., il a le grand tort de prendre une attitude froondeuse.

C'est d'un très mauvais exemple pour tout le monde, spécialement pour les garçons. — Je cherche une occasion propice de lui passer un avis précisement parce qu'il abuse pas trop de quelques paroles bienveillantes et d'encouragements que j'ai lui en adressés et qu'il a soin de tourner à lui en le détournant de leur sens, tandis qu'il ^{n'a garde} ~~se~~ de divulguer d'autres choses qui sont moins en sa faveur. ... Mais il y faut l'opportunité et aussi la manière. — Comme toute, bon sens, bon esprit, la mesure, le tact et la modestie ne sont pas les qualités par lesquelles V. se distingue.

Quant au P. F., il est vraiment à plaindre et me fait grosse pitié. Diminuez son l'estime publique à la suite de toutes ces histoires, ne possédant plus qu'une autorité écornée et peignée, sa situation ne saurait être désolée mais que très pénible. Aussi conviens-je qu'il implore son changement. Ah, si la chose était possible, ce serait bien ce qu'il y aurait de mieux!

L'occasion du dernier conflit entre D. et le G. H. fut une affaire de limites, dont D. prétend avoir besoin et que H. aurait négligé de

Le commandeur - - - Un peu de passion, il y est mêlé.
D'ailleurs, que ce soit à propos de ceci ou
de cela, c'est souvent que l'atmosphère est chargée
d'électricité entre D. et le G. H^d. - H. a des griefs
contre D.; de son côté, D. a souvent des sujets de
plaintes contre G. H^d.

P. H^d reproche à D. sa trop grande indé-
pendance, surtout en matière de dépenses et
d'achats, son manque d'ordre, son gaspillage.

D'autre part, D. n'est pas en reste et
ne ménage pas au P. H. les critiques: amour
exaléré de son confort et de ses aises, paresse, égoïsme,
duplicité, et encore: autouté jalouse, tatillonnerie,
inférence perpétuelle et en tout... ou y ajoutant
paresse: visites trop fréquentes et injustifiées à l'école
des filles, mais je crois que cet abus a cessé.

Ces reproches mutuels sont-ils fondés?

Soi, il faut faire la part de l'exaspération et
de la passion, (surtout chez D.); il y a lieu aussi de
tenir compte de l'opposition des natures, de la
différence des tempéraments, de toute activité,
empêchement...; H^d plutôt porté à différer, à re-
moyer, à nuancer... Mais, enfin, sous le bénéfice de
ces réserves, je serais porté à croire qu'il y a
du vrai, même beaucoup de vrai.

5

Pour cette fois, l'affaire semble arrangée.
Le Roi commandera le ou les articles qu'on réclame,
et D., de son côté, pâtimentera pendant 2 semaines.

C'est surtout que j'ai été amené à
m'interposer, à titre officiel tout au moins.

Sauf que l'humanité restera ce
qu'elle est, il y aura de ces petits misères. Travaille
d'abord pour la paix et, en attendant, priez "le Prince
de la Paix" de vouloir bien nous l'apporter à tout
à l'occasion des fêtes de Noël. —

— Un autre souci plus grave c'est Barthélemy.
Il devient tout-à-fait irascible; ses idées à ce
point de vue ne se comptent plus. Son voyage de
Lomé ne lui a pas fait de bien et ce vice a
sensiblement augmenté depuis. Par des voies
indirectes, le S. B. lui a fait entendre qu'il était
mécontent, mais cela ne change rien.

On espérait que les engagements pris à
Muidhia, à la suite des retraites de catéchistes,
lui seraient un peu moral; mais ils sont bien
oubliés.

Sans doute que le câble attendu
d'Europe au sujet des Sœurs n'est pas venu,

puisque Votre Grandeur n'y fait aucune allusion.

Ça n'incombe pas beaucoup pour les aménagements et préparatifs D'ailleurs, il y a toujours pénurie de main d'œuvre. Les travaux de l'usine avancent; quand ils seront finis, peut-être y aura-t-il quelque maçon disponible, mais à quel prix?

En prévision, il serait peut-être prudent de faire venir du ciment; assez pour que la citerne soit bien étanche. Mais je ne me rends pas exactement compte du nombre de barils nécessaires pour une capacité de $4 \times 3 \times 3$, les murs étant calculés à épaisseur 0,30 m.

- Il y a aussi la question du fourneau pour le nouveau presbytère. Sans doute, si l'école s'installe, il faudra établir une seule cuisine; mais jusqu'à? ... Et puis, en toute hypothèse, je crois, et notamment avec sa raison d'être - le modèle en fonte avec boni-marie facturé 500+ chez Ballande (prix du mois d'octobre 1925) ferait bien l'affaire.

Sur sujet de ces 2 articles, ciment et fourneau, je prie Votre Grandeur de vouloir

bien me faire connaître sa réponse en la transmettre directement au Sr. Lambertin.

- Le Sr. Choboisier a fait sa retraite, d'ailleurs sérieusement; il a bien suivi son petit règlement.

Il ne saurait être question de son retour par terre, les longues chevauchées le fatiguent trop, surtout par ces chaleurs. Il attendra donc le passage de Tou-de-côte de janvier.

Je serais bien obligé au Sr. B. Rejant de remettre le pli ci-joint à la bonne mère. C'est pour l'admission d'un Vieillard.

Avant de clore cette lettre, étant donné la proximité de l'an 1926, j'ai voulu à exprimer respectueusement à Votre Grandeur mes souhaits fervents. Qu'elle l'année qui vient de nous les situations difficiles, et donner à tous plus de facilité pour maintenir et étendre les œuvres déjà existantes, et pour ^{en} créer d'autres dont la réalisation serait si souhaitable!

Quissiez-vous, Messieurs, selon le vœu exprimé par vous, retrouver vos forces et votre liberté d'esprit d'il y a 12 ans! Quissiez les

Santés continuer d'être bonnes! Suisse la
3ils de tous pour leur propre sanctification
et celle des âmes aller sans cesse s'avivant!

Daigue N.S. écouter ces vœux et les exaucer.
Daigue Marie les présenter elle-même à son
Divin Fils! Confie's à sa sollicitude maternelle,
ils ne sauraient être que favorablement ac-
cueillis.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'hommage
de mon très profond respect et ^{religieux} ~~affectionné~~ dévou-
ement en N.S.

A. de Thun

+
Bonnai, le 8 Janvier 1926.

Monseigneur,

J'ai bij reçu les lettres de votre Grandeur
en date du 26/12/25 et 3 janvier dernier (celle
dernière accompagnée de 2 autres en communi-
cation, documents que je retourne inclus).

Les confères était ici avant-hier pour
la retraite du mois. Je leur ai donné communi-
cations de la partie de la lettre qui concernait la
retraite du mois, le exercice commun, le silence.

Le exercice se font assez bien; mais le silence
continue de ne pas être observé. Serait-ce une note
dans une prochaine communication administrative
ferait-elle plus d'impression...

- Je n'ai pas eu occasion de donner
à Vincent certains avis opportuns. D'après le D. F.,
il se fait aller très loin dans la diffamation, il se
sème des calomnies formelles et très graves.

Vis-à-vis des enfants, il est aussi allé plus

loin que je ne croyais. Il leur a dit: "Vous ne devez pas employer le mot Seigneur quand vous vous adressez à ce missionnaire ou que vous parlez de lui, il n'en est pas l'épouse". Et encore: "P. F. ne doit pas confesser, il ne faut pas vous adresser à lui".

P. F. m'a affirmé l'exactitude de ces propos et de calomnies que je ne puis reproduire ici; les choses ignobles, paraît-il.

13/1/1926 - Je reprends ma lettre interrompue depuis plusieurs jours; mais, constamment léthargique, j'écris à bâtons rompus, sans beaucoup de suite.

Deux en revenant à la retraite du mois, ici aussi, nous avons deux: "Haltere sacerdotale", que j'utilise quelquefois; Letourneau "Guide du prêtre en retraite"; Bonchase "retraite sacerdotale". Parmi l'ouvrage le plus solide et celui auquel je recours le plus volontiers, c'est encore Tessier: "le prêtre sanctifié par la messe". Sous ce titre, c'est tout un vaste traité d'ascétisme et de pastorale à l'usage du clergé. Les bons livres ne manquent

pas, mais la bonne volonté est plus rare.

J'ai déféré le serment à un jeune premier de 68 ans qui s'apprête à convoler demain. Ci-inclus la pièce que la circulaire N° 11 recommande d'adresser à l'évêché. L'enquête était impossible en France faute de temps.

- Est-ce à cause de la messe de minuit (qui n'avait pas été dite à Boumail depuis le P. Berne, soit depuis 36 ans)? Toujours est-il que la quête a fait un bon formidable et a passé de 14⁺,80 en 1924 à 150⁺,10 en 1925, (y compris le total de deux messes, celle de minuit et celle du jour). Je ne sais si les 2 sont pour le vicariat.

Les indigènes de Honi'a l'ont faite eux aussi. Total: 180⁺. J'ignore encore le résultat de Ouasou et celui de Gouaro. Honi'a veut la messe de minuit pour Noël de 1926; Bon me propose déjà de me payer l'auto aller et retour; là-bas aussi, on veut me crèche avec personnel, y compris l'âne et le boeuf. Suis-

qu'ils le veulent, ils paieront. D'ailleurs, d'argent ne leur manque pas. Grâce au coty, au café surtout, ils ont les poches pleines et dépensent largement. - Pour combattre la plaie de l'ivrognerie, nous allons établir la tempérance.

Une lettre levoté Grandeur (26/12/28) annonçait l'arrivée par S. Antoine du 5 janvier 1929 d'un fourneau cuisine de 500^l, et 2^o de 4 barils de ciment pour la future église. Mais, à ma grande surprise, aucun de ces articles ci-dessus n'est arrivé. Ce sera, espérons-le, pour le Tom - de - côté de février.

Le P. Chaboissier a enfin reçu l'argent par S. Antoine.

J'ai fait signer par M^{me} Henriot et en double exemplaire pour chaque facture, les bordereaux loyers de 3 immeubles de Boncombout du 4^o trimestre (1^o octobre - 31 décembre 1928). Le Père Lambertin doit les avoir.

En attendant que les mandats pour l'échéance du 30 septembre, ils ne sont pas encore établis. M. Henriot me disait hier encore qu'il n'avait rien reçu. L'Administration n'est jamais

pressée d'acquitter ses lettres.

Melle Lemainc attend parfois 3 mois l'arrivée de ce qui lui est dû. Et, comme elle vit au jour le jour, il en résulte pour elle une situation parfois bien gênée. Grâce à l'augmentation consentie par le Conseil Général et imposée à l'Administration (qui a opposé une résistance acharnée), son budget est un peu plus élastique. Mais 90 + pour nourrir loper, blanchir et habiller un enfant, ce n'est pas le Pérou... 70 +, c'était la détresse et les dettes inévitables.

Mais non plus je ne suis guère à mon aise pour faire face aux dépenses du plan avec les seules ressources locales. J'y suis cependant à peu près arrivé jusqu'à ce jour - naturellement, il n'est pas question ici des dépenses extraordinaires de Construction - , mais je me sens débordé avec le coût croissant de la vie... C'est vrai que l'augmentation de honoraires de messe arrive fort à point. Mais, ici, ce sera un remède bien insuffisant, car les demandes sont

rare... et encore faudrait-il consentir à plus d'un de réduction de tarif. ?

Profitant de la latitude que laisse la dernière communication administrative, je crois devoir porter à 60⁺ le prix des services, c'est beaucoup de frais et de désagréments. Et encore 60⁺ est plutôt insuffisant. Il faudrait étendre la mesure aux inhumations et aux mariages, mais je ne sais quel taux adopter.

Le vote grandeur examine le dernier exercice trimestriel, elle verra que le versement de P. Régis pour le trimestre du 1^{er} octobre au 31 décembre 1925 est seulement de 1225 au lieu de 18 ou 1900 comme d'habitude. En voici l'explication.

La Société a des reprises sur les revenus de nos patrimoines. Or, par suite d'un oubli assez extraordinaire, le P. Régis a négligé, depuis 1922, de verser aucun arriéré. Le D. B. Economique général a fini par s'en apercevoir et réclame maintenant l'arriéré dû (soit environ 2.000⁺). Le G. Troncien de Lyon m'explique qu'il s'acquitte par versements trimestriels.

Cet oubli de Lyon ne m'avait pas

'échappé'; mais je croyais que la Société avait momentanément renoncé à cause de nos dépenses de construction... In quoi, je me trompais complètement. D'ailleurs, je me suis fait un devoir de ne pas intervenir de crainte de faire acte de gestion, d'une manière indirecte tout au moins, abus qui est formellement contraire aux vœux.

Les fenêtres du nouveau presbytère ne sont pas encore posées; elles devraient l'être depuis longtemps. Il faut donc patienter encore. — Toujours pas de maçon pour la citane enterrée et le hangar du nouveau presbytère... —

— On m'a expliqué que pour un groupe de Gâtin-filles-de-Marie, la délégation était la même que pour le C. O. de l'É. Ayant reçu du D. B. Dubois une feuille de pouvoirs à cet effet, je l'adresse à Votre grandeur pour formalité de visa.

Le P. Frayssé est à Couli depuis une semaine environ. Je l'attends ce soir. Le P. Légeard ne m'a pas encore levé la langue des septèmes de Couli... Je suis sans doute un étranger pour la station... J'en suis plutôt

Content, car les longues courses à cheval me fatiguent (d'autant parfois, très fortes dans la région du cœur) et que je n'ai nulle envie de faire 60 kilomètres, plus retour.

Le Comité d'Action Catholique compte à ce jour 39 adhérents. Sans vouloir être trop présomptueux, je pense qu'on atteindra la cinquantaine.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage de très profond et religieux respect de votre très humble -

M. de Thomas

Bonnail, le 10/1/1926.

Monsieur,

Votre grandeur m'ayant dit (à La Foa, en juin) qu'il valait mieux lui adresser à Elle-même les notifications de mariage qui doivent aller en France, j'ai glissé sous ce pli la dernière en date. Sçs :

la dispense de l'empêchement d'innocence publique accordée par le S. S. Français en l'absence de Votre Grandeur ;

et ce certificat d'état libre du futur époux.

Une autre circonstance aurait motivé un nouveau recours à l'autorité, savoir le refus de se confesser à deux futurs époux. Mais, soit par suite du manque de temps, soit par crainte qu'en insistant trop, le mariage in forma ecclesiastica ne fût refusé,

J'ai eu besoin passer outre à la consultation.

Je pense que votre grandeur aura trouvé ma précédente lettre à son retour de voyage. Le message n'est pas encore disponible, mais ça ne tardera guère.

Quis qu'il y a confirmation cette année-ci, il est juste que je demande l'avis de votre grandeur pour la date de la communion solennelle.

Le jour qui convenait le mieux était le 21 novembre; mais voici que c'est celui des courses de Boumail. Note le choix entre le dimanche 14 ou le dimanche 21.

Comme le dimanche 21 est le 1^{er} de l'Avent, cette circonstance le fait écarter. Avec la couleur violette, impossible de décorer l'autel. Reste le dimanche 14.

Veuillez me faire savoir, Monsieur, si cette date vous agré et recevoir l'hommage de mon très profond respect et religieux dévouement en N.S.

L. de Thuret

La vie augmente vos devoirs préparatoires qu'il faut faire contribuer tous ceux qui peuvent. Précédemment, la Curie Bonne Esse possède 365^{fr} et centimes; le 1^{er} octobre, elle devra faire face à une échéance de 150^{fr} environ, peut-être un peu plus.

Etant donné qu'elle possède une œuvre et que, d'autre part, le soin d'une centaine d'ouvriers (pliage des journaux, adresses, timbres, compatibilité) donne de la peine et prend du temps, à l'avis de circonstances présentes, ne pourrait-elle pas, à titre de contribution et de cadeau, donner à la mission de Boumail une cinquantaine de francs ou un peu plus?

Il me semble que c'est équitables tantifaire, j'en ai pu seule faire la chose sans autorisation à cause du pèl d'illusions. —

A noter que cette centaine d'ouvriers est la dérempli des devoirs touchant le versement du denier du culte. Ce serait un moyen de récupérer le mois perçu sur cette catégorie de paroissiens. —

+

Bonail, le 27 Janvier 1926.

Monsieurs,

J'ai bien reçu hier la lettre de
Votre Grandeur du 22/1/26 et, joint, la
feuille de pouvoirs pour groupe d'enfants
de l'is et, éventuellement, T.O. M. —

Vous s'ets, Monsieur : " Si vous pouvez
organiser un groupe de Filles ou enfants de
Marie, ce sera un bon ferment... "

Permettez-moi, Monsieur, de vous faire
respectueusement observer que ce vœu est
réalisé depuis 13 ans. Et je ne manque
pas, lors de chaque compte-rendu spirituel
pour les Européens, de parler de ce modeste grou-
pement en indiquant son effectif.

Mais il est si petit et fait si peu de

bruit qu'en vérité il n'est pas très surprenant
qu'il passe inaperçu. Sa croissance est
lente et difficile et sa vitalité ne s'accuse
pas rien qui attire l'attention.

Plusieurs fois, je l'ai eu mort; puis,
comme le Thésis de la Table, il est ressuscité
de ses cendres. En sa convalescence, il n'est
pas encore très vigoureux.

J'ai demandé des pouvoirs réguliers
parce que j'avais de sérieux doutes sur
la validité des admissions faites jusqu'à
ce jour... Il y a aussi les indulgences etc...
Je demanderai une "sanatio" pour le passé.

Quant au T.O. proprement dit, je ne vois
pas d'éléments aptes à le constituer. D'ail-
leurs, je n'en connais ni l'organisation ni
le fonctionnement... Quant au sejour
à la Baie...
Curer le Manuel...

- Il serait très surprenant que,
sur les 83 Colons du Nord, il n'y ait que
des mécréants. Il faudrait alors qu'ils
aient tous été... Les gens qui connaissent

le pays disent que Davi est impropre à
la culture du coton. Deuve (pau fougère) serait
beaucoup meilleur. Il est vrai qu'il y a de grandes
étendues couvertes de cassis énormes et très
difficiles à extirper. Mais avec les machines
agricoles, on en viendrait tout de même à bout.
En fait, après avis, ils n'ont acheté que deux
options... Ce leur laisse une porte de sortie
pour le cas où les terrains ne seraient pas à
leur convenance. - Aucun n'a paru à la
messe le dimanche 17/11. Mais ils sont excu-
sables, étant trop pressés et bousculés.

- Les adhérents au C.A.C. sont au
nombre de 41 à ce jour. La difficulté sera
de les réunir à cause de l'éparpillement et de
la distance. Le groupement existe, mais il
n'a encore rien fait. Et, s'il reste au som-
meil, il sera difficile d'obtenir le renouvellement
de la Cotisation à échéance. Le C.A.C. avait pris
à cœur le retour des Lévites à l'Hôpital, mais il
n'en parle plus... Le bulletin paraît aussi
d'une façon assez irrégulière; il devrait être

mensuel et à date fixe, ainsi, les gens ne sont pas contents. En attendant que les bons seront-ils aussi audacieux et entreprenants que les supports du Diable ?

Il faudrait, pour plusieurs bonnes raisons, que j'aille à Niekliai. Il y a cette grosse épine dans le pied qui me fait toujours mal. (Je parle en sens moral.) Mais les longues randonnées me fatiguent beaucoup (cette fois, c'est en sens physique) et depuis longtemps n'en cours pas guère. Enfin, je suis plutôt mal monté. Bombola a les jambes raides, de plus en plus raides; bientôt, il sera bon à mettre au rancart et le jument est un peu faible pour 60 Kilos.....

Au point où les choses en sont, il me semble et salvo meliori iudicio, que les choses ne peuvent pas durer. J'ai entendu dire plusieurs fois que Rome imposait toujours pour condition que le délinquant ne confesserait jamais plus aucun complot. ... ~~Je suppose~~ Je suppose que Votre Grandeur lui aura intimé cette défense⁽¹⁾.

Mais ce n'est pas tout. Il me semble impossible que Fr. se relève moralement. Que peut-il dire

(1) Fr. ne m'en a rien dit. Il n'y était, Pauline, possible.

qui ne suit en droit de lui répondre: "Kevie,
à court terme". Donc, ce dit sepe, surtout à
morale ruinée - - -

Est-ce faute de réflexion, ou est-ce par
suite de théologie insuffisante, ou ne serait-ce
pas tout simplement à cause de cette tendance in-
telle qui nous porte à pallier nos torts et à rejeter
la faute sur le voisin? Je ne sais. Toujours est-il,
qu'à mon sens, F. n'appécie pas d'aimement son cas.
Sur le moment, ce fut un coup de massue. Depuis,
l'impulsion s'est bien atténuée, c'est au point
qu'à l'entendre, il serait victime d'une machina-
tion.

En il y ait eu malveillance et même propos
calomnieux de la part de tel ou tel, ce n'est guère
viable. Car qui donc a eu le premiers torts?...
En avons intenté et il ne s'est de rien de déplacer les
responsabilités.

À la suite des propos et alibis de
V., la situation n'est plus tenable pour F. qui
doit braver en face et couvrir d'avance. - N'est
ce pas que V. s'en vante, mais il ne serait guère

moins souhaitable que F. c. de la place. de mal fait est irréparable. ... D'ailleurs, tous nos sommes frappés de suspicion et moralement diminués du fait d'un seul. —

Donc, prospecter plus, il faut que je me rende à N^o 11 pour voir, examiner, parler à celui-ci ou celui-là. ... D'ailleurs, j'y suis tenu par le circulaire N^o 11 et je me repose souvent de mal remplir mon office. Avec ma santé à demi épuisée, je ne suis plus apte à ces grandes courses. Votre grandeur voudrait considérer si cette ineptitude ne serait pas une raison de me déplacer. —

— Couli — P. J^o s'y est rendu le 6/1/20 et en est revenu le 13. Il n'a dit qu'il n'y avait que 4 hommes à travailler là-bas. On a fait l'atterrissage, mais, faute de bois, l'ouvrage a dû être interrompu.

Comme on peut aller en voiture jus qu'à la tulle, le G. Log^t devrait faire l'effort de s'y rendre pour voir et encourager les monde. C'est le désir de F. —

— Cures de Noël et honoraires de messe. —
Pour la cure de Noël, résultat à ce jour :

Bonail	: 150 ^t , 10	} = 392 ^t , 70
Boancé	: 180, 00	
Quasné	: 62, 60	

Avec fous qui est un peu en retard, le total atteindra 415 ou 420^t. — Pour la Porteroite, je ne demande rien aux annexes. Comme il n'y a que 12 quêtes par an, en prélever 2, ce serait trop.

— Honoraires de messe. J'ai prouvé en choisissant le nouveau tarif sans faire état de commentaires de la C^o admin^{ve}. L'ordonnance est affichée dans l'église à la place de l'ancienne in loco aperto.

J'ai demandé dernièrement encore 50^t pour les services. Désormais, le tarif sera porté à 70^t. — Pour le mariage, je me contente, en général, de ce qu'on me donne. Quelquefois (rarement cependant), il arrive que c'est zéro... Dans ce cas, de deux choses l'une, ou les gens sont exorbitants ou ils ne sont pas; s'ils le sont, j'envoie un rappel à l'ordre; dans l'hypothèse contraire, ce sont aux profits et pertes.

Subventions: 15^t ou 20^t. C'est modeste. Quand il y a un luminare considérable, il me semble que demander trente fr^s serait rester

J'ai de limites, encore très raisonnables.

— P. Lambertini a oublié l'envoi du fourneau et le ciment en janvier.

Puisque l'ouverture de l'école subit un ajournement forcé, je suis d'avis de finir l'état d'installation du nouveau presbytère; il reste 2 choses: la construction du hangar (7x4; haut 2 de murs $\left\{ \begin{array}{l} 3,20 \\ 2,60 \end{array} \right\}$ comme la cuisine à laquelle ce bâtiment fait pendant; et la pose avec scellément de rails destinés à soutenir, tout le long du mur, la roue pour barrière. Après quoi, nous serons entièrement clos.

Une voûte française venille très me dire si elle approuve. Car j'ai trouvé un maçon. Je le connais, ce n'est pas l'idéal, il s'en fait: pauvre, très irascible, un peu filon et médiocre ouvrier. Faut d'autre, on sera peut-être obligé des'y contenter. — Les travaux chez M. del. Lambertini sont par jour — Je ne sais s'il sera aussi exigeant. —

— Sur 3 mandats loyer Bonnet 1^{er} s'échéance du 30/9/1925, un seul est arrivé, celui du logement de l'institutrice. Comme il est payable à Rome, je l'ai envoyé au 5. Halbert.

9
Restent encore pour cette même s'échéance, le deux ^{mandats} ~~loyers~~ de la poste et de la gendarmerie. L'Administration en prend à son aise. — Je pense qu'ils ne tarderont pas à suivre. — L'incasement se fera ici.

Quant aux factures location chez au 21 décembre 1925, Mme Hor. le a signé et j'el ai fait parvenir au S. G. Bracciano. Au sujet de la porte et du loyer de l'institutrice, il, avec un porteur à faire avec les nouveaux acquéreurs, M. Levy d'une part, de l'autre, le spon. tout, la S. G. de S. G. ne retenant que le seul mois d'octobre.

Mme estera plus ensuite que la location gendarmerie pour janvier et février 1926. Au 1^{er} mars, j'établirai cette facture q double et, après l'avoir soumise à la signature de Mme Hor., je l'enverrai au S. G. Lambertini. Après quoi, on en aura fini avec le service local. Payeur plutôt récalcitrant.

— Mardi (26/1/26) a eu lieu l'inhumation de Mme Fatimé mère, décédée de la nuit. Elle a fait une mort pieuse et d'édifiante et est

partie pour l'étants' même de tous les secours
de la religion.

Elle a beaucoup souffert le dernier
dimanche, mais sans se départir d'une entière
résignation à la très sainte et très adorable volon-
té de Dieu. La veille et l'avant-veille de
son mort, elle en a presque pas quitté des yeux
le crucifix et les images pieuses fixés au mur,
en face de son lit, notamment un grand tableau
de S. François d'Assise.

Elle a pu encore communier le 10 janvier.
Mais, sur le soir, croyant la fin imminente, j'ai
relu la prière de la recommandation de l'âme.
Cependant, un mieux relatif est survenu.

Le 25 Vers 11^{3/4}, j'eus l'appétit à passer
à table, quand on vint me prévenir de me
rendre en hâte auprès de la malade. En entrant
dans la chambre, je vis bien qu'elle était le dénoue-
ment tout proche: yeux charnés, râle....

Après l'avoir exhortée une dernière fois
et recueilli d'elle un signe suprême de connais-
sance et d'acquiescement, je commençais

les litanies de saints au milieu de l'assistance
générale et de toutes les enfants, qui s'y
associaient en répondant. À peine avais-je
achevé la prière "Profiteure anima christiana..."
qu'elle rendit paisiblement ~~le~~ ^{la} dernier soupir
sur l'image de Jésus appliquée à ses lèvres.

Un peu plus tard, je l'ai vue sur
son lit funéraire. Suivant son expresse recomman-
dation, on l'avait revêtue de ses insignes de
tertiaire franciscaine avec la croix de profession
sur la poitrine et on eût été très en évidence.

C'est une sainte mort qui laisse à
tous un vrai parfum d'édification. Ses enfants
en ont reçu une impulsion salutaire. Cela
puisse-t-il en ramener plusieurs à la pratique
trop négligée de leurs devoirs religieux!

Mme de la Belle-fille me disait, sur le
Coup de l'événement: "Bon Dieu, j'eusse voulu
"le chemin de l'église; vous me venez à la messe
"à tous les dimanches." - Dieu vous entende! lui
ai-je répondu.

Veuillez agréer, Monsieur,

l'honneur du profond ^{religieux} respectueux
et tout dévoué respect en h. l. de
votre très humble

A. de Osmes

P. S. J'ai oublié de dire que je ne demanderiez
sur les quêtes de Noël en faveur de la mission
locale.

Ci-joint quelques éléments de devis
pour l'achat en conséquence au nouveau
parbytere. — Aucune prétention à
l'exactitude rigoureuse, trop d'inconnues.

28-1-26. Je pense me rendre à
Heckliä lundi prochain 1^{er} février, à
moins que le temps n'y mette obstacle.

Bien que la période soit pluvieuse,
il faut espérer que votre Grandeur pourra
trouver le moyen d'effectuer un voyage
dans notre région. Sa présence serait désirée
et bij' utile.

Quelques éléments de devis
pour hauser en maçonnerie.

	Prix approximatifs.
Cubage maçonnerie : 25 m^3	
{ Chaux : 7 m^3 à 100^+ (?)	700,00
{ Sable : es vuyafn à 8^+ (?)	160,00
{ Maçon : 40 (?) j ^{1/2} à 20^+ (?)	800,00
Cièle : 24 de $2 \text{ m} \times 70$ (dépassement des deux côtés)	1.000,00(?)
fontaine : $7 \text{ m} \times 50$ à 8 m (?)	
gouttière " " "	
tuyau descente : 3 m (?)	
Vis, rondelles, pointes, ferrements etc.	(?)
Bois { 4 arbalétriers (5 m pièce) $0,10 \times 0,10$	600,00
{ 4 pannes ($7 \text{ m} \times 50$ pièce) $0,07 \times 0,07$	
{ 2 poteaux de $3 \text{ m} \times 50$ - $0,10 \times 0,10$	
Charpentier : 1/2 - es journées à 20^+ ($3 \text{ m} \times 400^+$)	350 ⁺ ,00
5 ⁺ inconnus, imperméables etc. etc.	100,00
(Non compris les transports) Total :	1.110,00 1.110,00

+

1

Bomaï, le 7/2/1926.

Monsieur,

Comme j'en manifestais l'intention
dans ma dernière lettre à votre grandeur, j'ai
dû aller à Neikliai le 1^{er} février et suis rentré ici
le 3. C'est fatigant par cette chaleur; néanmoins,
j'ai assez bien supporté le voyage.

Le P. Fraigne allait bien. La Soeur ne
paraît pas mécontente: il s'occupe à l'école, c'est
peu; mais on espère d'autres ecclésiastiques.

Vincent n'était pas à la Mission; aussi
n'ai-je pu le voir. J'ai recueilli des plaintes
contre lui de la part de indigènes. Un certain
Henri (protestant), oncle d'Agnes s'est plaint
à moi de certains agissements reprochables de
V. à l'égard de sa nièce. Il s'agit de propo-
sitions honteuses qui lui auraient été faites par

le catéchiste. J'aurais déjà entendu parler de cela. Si V. se met l'opinion à dos, son renvoi sera plus facile. Il fait somme bien haut que nous seulement il est l'homme de confiance de Dieu, mais encore qu'il est d'autant en par l'ouïsme... Toujours les mêmes fanfaronnades et vanteries.

J'ai aussi confesse' quelques personnes du monde laïque.

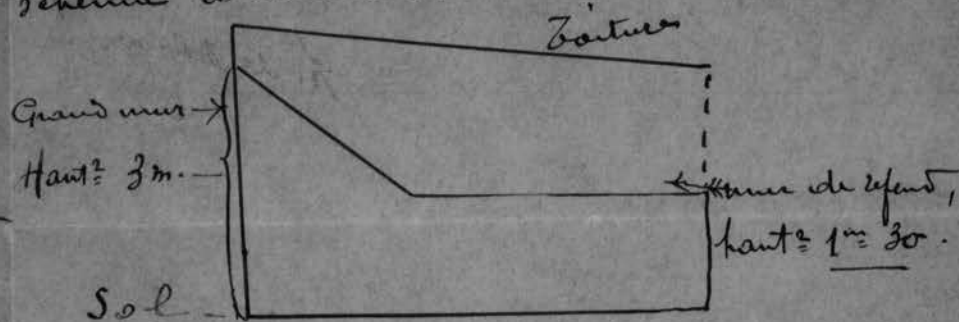
- J'ai vu l'autre jour sur la F. A le le départ tout-à-fait inspiré du N. S. touché par "Duplex". Je pressens pourquoi, d'autant plus que certaines allusions m'y ont aidé.

Je comprends combien votre grandem doit être ennuyée et embarrassée et je compatiss à sa peine, et à ses soucis. Je prie N. S. de lui être en aide dans ces difficiles conjonctures.

Boutefois, j'ose vous prier respectueusement, l'ouïsme, de vouloir bien décider la question soumise à votre examen et de me faire connaître la réponse, spécialement en ce qui concerne la question du hangar.

écrite destinée au nouveau presbytère.

Je pense qu'un mur de refend faisant séparation de l'écrite ne serait pas inutile pour consolider le bâtiment. - Il suffirait de le monter à 1m 30 sur sa plus grande longueur; puis, sur la dernière moitié ou 1m 50, on terminerait en contrefort comme l'indique le schéma ci-dessous.



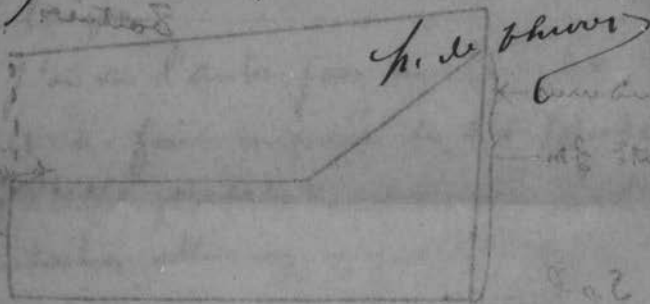
La paroisse est disponible et m'a fait de nouvelles offres. Solane: 60⁺ par jour, c'est ce qu'on donne partout.

- Le service local a payé le loyer à l'échéance du 30 septembre 1921. J'ai touché 3 mois pour poste et gendarmerie soit: 180 + 45⁰ = 630; le loyer institutrice ne pouvant être touché qu'à l'ouïsme, parce que municipal, a été

adresse par mes soins au G. Halberk.

J'ai bien aimé de garder ce 630^t pour
deux travaux déjà exécutés et pour accounts
sur ce projet. Puis-je autoriser?

Veuillez agréer, Monsieur,
l'hommage de très profond respect et
affectionné dévouement de votre très humble



Bourai, le 11 Février 1926.

Monsieur,

J'ai bien la lettre de Votre grand-mère en date d'hier. - J'ai été très touché de votre bonne sollicitude tant naturelle que sentimentale qui m'a accompagné tout le temps de mon voyage - Soyez-y en remercia, Monsieur. De fait, elle m'a facilité ma mission.

Pour le retour, j'ai tenu à passer par le village de Soyé. J'ai donc pu jurer (à la doute de la plume l'une seulement) à peu près de l'état de la route.

Les 3 ou 4 derniers kilomètres sont bien connus, mais il y a plusieurs solutions de continuité, de sorte que, par endroits, on est forcé d'abandonner la route nouvelle pour emprunter l'ancien chemin; or celui-ci est impasse au passage de autos, soit

à cause de son étroitesse, soit surtout à cause de certaines pentes trop raides.

M. Baudouin avait promis au Gouvernement qu'il pourrait arriver jusqu'à la rivière de Poys le 1^{er} mars. Il ne semble pas que la gajaw puisse être tenue, même avec l'emploi de corvées de nuit; car il est question de cela.

Enfin, en supposant même que la route soit livrée à la circulation, elle ne sera roulante, en certains endroits, que s'il fait sec, à cause de la terre trop meuble, que ni le eau ni le passage des voitures, ni auvent au le temps de damer et de raffermir.

Voilà mon impression. Les radiers dans cette même partie ne sont qu'ibanchés, et il y en a plusieurs; c'est bon pour les voitures à bœufs, non pour les autres véhicules.

— Je ne sais s'il sera possible de faire venir Vincé.... Le C^{te} Frayssé pourrait se charger de la commission. En attendant, il a travaillé depuis qu'il est à Poys.

Essayerait-il de faire du chantage à cette occasion? Le contraire serait surprenant.

A vrai dire, je ne sais ce qu'il a comme intentions - ou estimeraient.... Nous avons envisagé cette question avec le P. Fize, ou lui laisserait lever sa récolte; puis, on verrait dans quelle mesure il y a lieu de l'indemniser....

Le P. dit que les gens sont vis-à-vis de lui exactement comme jadis; du moins, il en a l'impression.... Ne fait-il pas erreur? Il est indéniable que, pour la réputation, il se surveille comme jamais, je crois, il ne l'a fait. Il tient toujours la résolution pour le tabac, en quoi il fait preuve d'une louable fermeté. Les gens ne pensent pas ne pas voir ces choses et elles ne peuvent que lui gâcher l'estime publique.

Robert continue d'avoir bon esprit, en l'apprécie. Mais V^e, à l'exception d'un petit élan qui lui est acquis - et encore? - est généralement blâmé. Ses allures déplaisent et on le verrait, je crois, partir sans regret. D'ailleurs, le enfant des écoles (feu ce moment) ne fait aucun papier, ce qui

est l'indice qu'il ne s'en occupe pas sérieusement. Le Sire pourrait très bien faire l'école d'au détrimant pour son ministère; il semble la faire avec goût en l'absence de V^t. Je m'y suis rendu pour faire lire les enfants. Or a aussi interrogé les filles et j'ai leur ai dicté quelques phrases. Pour l'arithmétique, c'est zéro.

Les grands ont de la peine à se soumettre à la discipline à cause de la trop grande indépendance à laquelle ils ont été habitués. De temps à autre, quelqu'un prend le cafard et se jure (ordinairement à la suite d'une grandeur), mais ça ne dure pas et on rentre chez la Dame.

La chapelle aurait grand besoin d'être posée à la chaux. Les murs sont tout lépreux. Le Sire attend, pour y procéder, la fin de la mauvaise saison. Les 2 pommiers sur bois peints par Belle Beule ne font pas du tout mauvais effet, seulement ils ne ressemblent pas, parce que la paroi contre laquelle ils sont posés n'est pas assez claire comme l'écran.

- Je voudrais être sûr que votre

5

Grandeur ne s'occupe pas sur la question d'argent simplement ad duntiam et pour ne pas me Contraires. Je ne voudrais pas emporter la chose comme d'assaut. Car disent Nos Constitutions (N^o 410) : "Confirmare autem non est inay voluntatem voluntati Superioris nec potestatem vire obedire cum precibus aliove quovis modo voluntatem Superioris ad suam potestatem; quod est omnino vitandum"

Je me contenterai de rappeler que ce travail rendrait d'incalculables services pour remettre le bois de chauffage, les choses lourdes et encombrantes, échelles, tronçonneuses ... sèche le linge en temps de pluie ... au besoin, gâche d'auto, l'écurie

D'autre part, j'apprends que la chaux subit une hausse de 50% : 15^t au lieu de 10^t. J'ai une avance de 12 sacs, toute la pierre est rangée à proximité du bâtiment (26 m³) à l'ouest.

Votre Grandeur verra si elle confirme vos laissez-passer par une approbation en règle.

- Si il y a des morts consolantes à Boumail, il y en a de bien tristes. Votre Grandeur a pu voir

don la F. A. le suicide d'un certain Clément.
Ce fait a eu lieu pendant mon voyage de hors.
J'ai été d'autant plus surpris que, peu de
jours auparavant, se sentant plus mal (cancer
très avancé) il m'avait demandé sponta-
nement à se confesser et que j'avais été extrê-
mement satisfait des dispositions. — C'était
un vieux bricoleur dont la foi assourdie, mais non pas
morte, était sujette à des réveils. —

Il m'avait prié d'entrer en correspondance
avec 2 de ses sœurs, religieuses, à l'effet d'avoir
de leurs nouvelles; il venait aussi de prendre
un abonnement au Désir. Rien donc ne
laidait prévoir qu'il s'abandonnerait à de
résolutions extrêmes. Pour l'encourager, je lui
donnai de bonnes paroles; à ma dernière visite, je
lui avais remis un chapelet avec plaisir et
un petit crucifix, que nous avions fixé à sa mous-
tiquière pour lui inspirer du courage dans
les grandes souffrances.

Aussi ma peine a-t-elle été ^{très} grande
d'apprendre qu'il s'était détenu. Je le savais
haute par cette idée, mais je croyais l'avoir

suffisamment prévenu... Hélas, il n'en
était rien! On peut, néanmoins, conjecturer et
se raccrocher à l'espoir que, quand il a mis à
exécution son fatal dessein, il n'avait plus la
plénitude de sa raison, ce qui l'excuserait, sinon
à toto, du moins à tanto. —

— Il faut que j-me décharge aussi
d'une inquiétude. Il y a quelques semaines, M^{lle}
Lem^{me}, qui a souvent des embarras d'argent, m'a
demandé de m'emprunter 1000^{fr}. Ce n'est pas
la première fois que la chose a lieu (2 emprunts
antérieurement, dont 2 de 500^{fr}, l'autre de 800^{fr}) et elle
m'a toujours fidèlement rendu, quoique pas tou-
jours à l'échéance et, de plus, j'ai un bulletin de
reçu. J'étais assez ennuyé, car la somme
était considérable et contraire aux règlements
du Vicariat. D'autre part, refuser ce prêt à
quelqu'un qui a rendu de nombreux services et
qui continue d'en rendre, c'était très délicat...

Enfin, j'ai avancé la somme. J'espère
qu'à raison des circonstances, je n'aurai manqué
ni au vœu de prudence ni à l'obéissance. "E duobus
malis minus elige": d'autre part, j'ai reçu la

Canon 630, spécialement le § 4 qui recommande
une certaine latitude au clergé parochial (ou
quasi-parochial) par rapport à l'administration
des choses temporelles et à l'emploi de l'argent ---
"eidem licet elemosinas in bonum parochia-
"norum ..."; une avance d'argent est bien une
espèce d'aumône, quoique temporaire... Si
mon exégèse est trop large, voyez bien
me le dire, Monsieur.

Tant bien considéré, je ne crois pas qu'il
y ait, en l'espèce, "periculum salutis"; seul, le
paiement peut subir un retard.

Il y a d'autres sujets plus délicats
encore, dont j'aimerais entretenir votre grandeur,
mais j'e préfère l'aveu devine voy plutôt que
"pe agramentum et calammum scribere", comme
dit S. Jean dans sa 2^e Epître. J'espère donc que
le voyage de Bourvail s'effectuera sans peine.

Les travaux de Couli seraient plus
avancés que je ne croyais, la chapelle serait pres-
que montée ---

Veuillez agréer, Monsieur, l'hon-
neur du profond respect et religieux dévouement
de votre très humble
H. de Thun

P. S. De temps à autre, il me prend des faiblesses subites. C'est ainsi qu'hier, avant ma messe, j'ai eu une faiblesse syncope que rien ne faisait prévoir, mais je n'ai pas perdu entièrement connaissance.

Subitot, les personnes présentes cessant d'empres-
sés, on m'a présenté de l'éther à l'esprit. Ça n'a
pas suffi. Il a fallu apporter d'une maison voisine
un matelas sur lequel je me suis calmé et endormi
dans le chœur même. J'étais pâle avec les cheveux
froids. Puis, peu à peu, j'ai repris mes sens, j'ai
même pu dire la M^e messe sans trop de fatigue.

La veille, j'avais voulu faire de la peinture avec
le père, au nouveau presbytère sous le gros soleil (c'est
Couché aux portes et sabords —)

Je crois que c'est ça qui m'a fatigué. Hier, au
cours de ce travail, j'avais dû m'interrompre à
cause de vertiges, éblouissements —

J'ai aussi un abcès douloureux dans la
bouche (peut-être d'une dent cariée), d'où insomnie,
Continuelle, difficulté à manger.

De quelque temps, je m'obtiens de
peu à peu. Ça me réussit trop mal. C'était pour entre-
tenir, les hommes, ne faut-ils pas les laisser à eux-mêmes.

P. Frayssé m'arrive ce soir, amené par
une circonstance fortuite. Je lui fais
la commission pour Vincent; il lui
dise qu'il vienne me parler - Esna, je
pense, pour la semaine prochaine.

Le Gue m'a dit qu'entre les cultures vivrières
telles qu'igname, taro, canne, bananier, ma
mise, il avait quelques cafiers auto; mais,
comme il ne commandait pas les limites de
la réserve indigène, il se trouve que, par une
très malchance, il a planté la plupart sur
le terrain de la Compagnie, qui peut la perdre
pour elle si elle veut.

Il est probable qu'il demandera à
être indemnisé... au sens

⁺
Bouail, le 19/2/1926

Monsieur,

Cette fois-ci, l'autorisation par
rapport au hangar à construire est aussi
explicite que je pourrais le souhaiter. Merci,
Monsieur. Le sentir en pleine Communie
avec l'autorité, cela dilate et met à l'aise;
mon élan en est décuplé. - Je me hâte de
faire une rectification qui a son importance.
Il s'agit de la charge qui on m'avait dit être à 15^t
le sac. J'ai voulu en avoir le cœur net
et j'ai posé la question à l'industriel chez qui
je me suis, il m'a répondu que le prix était
11^t, donc, à + de moins par sac. Voilà qui
n'est pas négligeable. - Toute une somme,
c'est au moins 50^t d'épargne.

- affaire Vincent - Ce catichiste n'a

pas encore paru. Il a encore conscience les
actes (indiscipline, mauvais esprit, propos outrageants
tenus contre le P. F. et même plus encore)
et il ne tient pas doute pour s'expliquer autrement
avec moi, vis-à-vis de qui il a aussi des torts.

D'ailleurs, la chose tournerait mal pour
lui à Necklissai. La Dame, qui l'a indisposé par
son attitude et ses méchants propos, ne peut plus
le voir et le lui fait sentir, et d'une. - D'autre
part, la Compagnie des Indes, sur le terrain de laquelle
il a planté la plupart des cafés, vient de lui
signifier d'avoir à déguerpir au plus vite et
"cela de la part du Service des affaires indigènes".
Le Syndic est loin de lui être favorable, il le
tient pour un troubleur, un mauvais coup,
"un fumiste" et a dit "qu'il le verrait partir
"avec plaisir".

Donc, si on le congédie, que V. regarde
bien de faire de l'apitiation et du tapage, car le
Gendarme n'attend qu'une faute de lui pour
l'expulser manu militari.
Ainsi, nous tenons le bon bout et V.

n'a qu'à filer dory s'il ne veut pas s'attirer
de sérieux ennemis.

Si le Syndic le voit partir avec plaisir,
les gens de Necklissai ne pleureront pas son
départ à l'exception d'un tout petit clan qui
lui fait encore bonne mine, mais qui, peut-
être, n'attend qu'une occasion pour le lâcher.

— Colony Du Nord. - Un certain nombre
d'entre eux s'établissent au 22^e kilomètre de
Bomaïl, sur l'ancienne route proche du bord
de mer. Je ne connais pas ces parages, car ils sont
inhabités. Cette route n'est plus entretenue et
ne sert que pour les voitures de bétail. Il y a de
marais et de rizières naturelles, que les immigrants
se proposent, peut-être, d'exploiter....

Je pourrais passer par là soit en allant
à ~~Boyer~~ ^{Houé}, soit en en revenant; mais, comme
j'ai à faire sur le centre de Boyer, je devrais me
partager. La distance pour Houé est plus
grande en passant par Nossadiou et puis, c'est
le pays des moustiques; il y en a toute l'année
des légions.

Que valent ces colonnes au point de
Vue religieux? - Il est peut-être difficile de
parler sur eux un jugement définitif - Le Père
Bussy, qui est entré en relation avec quelques-
uns d'entre eux et qui a recueilli certaines données
à leur sujet, en a parlé assez mal: "Je crois, dit-il
" que la colonne nouvelle ne brillera pas par
" l'esprit chrétien - La majorité sort d'un milieu
" souvent très travaillé par la mauvaise presse"...

Il y a quelques exceptions et le Père me
nomme quelques personnalités vraiment hym-
niques - c'est déjà un résultat - Mais, dans
l'ensemble, ce n'est pas encore le ferment de
régénération qui fera lever la pâte indiffé-
rente de notre population bournaillaise.

Nestadorien, au surplus, est un centre
mort, presque entièrement désert. J'y ai fait
plusieurs années des ^{catechismes} mais avec si peu de
résultats et même des colonnes si vides que,
depuis, j'ai pu le parti de m'obtenir totale-
ment - c'est de la pourriture et de la gangrène.

Cependant voici que 3 catéchumens, blancs
adultes, viennent de se déclarer, respectivement
de 25, 15 et 13 ans (frères et sœurs). Celui des
ans doit se marier après l'après, et les parents
de la fille qui il doit épouser lui ont déclaré
que "jamais ils ne donneraient leur enfant à un
"païen". Donc, pour pouvoir se marier, il
m'a demandé de l'instruire et, du même coup,
son frère et sa sœur, qui sont dans le même
cas.

J'aurais du mal: d'abord, parce-que person-
ne ne sait lire, ensuite, parce-que leur bonne
volonté ne s'étend pas jus qu'à faire le voyage de
Nessadion à Bonvail (environ 14 kilomètres). Il va
falloir que je me y rende exprès. - Houssequem, et
Cousin me tiennent, de grâce, ayez pitié -

Autre complication pour les Lillois.
L'accord ne s'élève pas entre eux, dit-on, et les
vues divergentes se font jour. Il me revient
qu'un certain nombre d'entre eux s'établiraient
le long de la rivière Nessadion, mais en amont

du Centre qui emprunte le nom de cette
rivière, partant tout près de Boghen, dont
ils ne seraient séparés que par les collines.
On pourrait donc s'y rendre de Ouasoué (quand
le chemin sera fait, car actuellement, il n'y
en a pas), mais toutes ces collines et montagnes
sont hérissées de fils de fer barbelés qui
séparent les élevés et il est probable que
les nouveaux colons complèteront encore le
réseau pour mieux se garder contre les
déprédations du bétail. Donc, encore de
difficultés en perspective pour le colon à cheval.

- Votre grand-père parle d'une colle-
bunato, du S. Guand. - Il passerait un
peu moins de temps sur sa visandah à fumer
sa pipe que ce ne vaudrait que mieux.

Mais il reboute beaucoup cette paper-
tise que j'ai lui ai déjà fait envisager (plutôt
en vain, il est vrai). Aussi est-il entraîné
de se nourrir d'une foule de mauvaises
raisons, à faire valoir devant l'autorité

pour le cas où on lui demanderait des
concessions.

Et puis que vaudra ce concours forcé?
Arme de la force d'inertie, il m'obligera à
batailler continuellement. Résultat: je me
ferai du mauvais sang et rien au'à-peu-près.

On pourrait peut-être lui donner
Némiara à partir du point kilométrique 175
et y ajouter Pouébo au-delà du 7^e kilomètre
depuis Bourail (au moins du 9^e: école de Pouébo)
mais il n'en occupera pas, les gens ne seront
pas visiteurs ni les enfants catéchistes. Aucune
consigne, je crois, ne le contraindra à s'occuper
des blancs pour lequel il n'a que de l'aversion (au
point de vue ministériel, s'entend).

Je suis donc convaincu d'avance
de l'échec complet d'un concours de ce genre. Il
me semble, Monsieur, que vous ne le connaissez
pas encore trop bien si vous entretenez quelque
illusion à cet égard.

En somme, ce sectionnement blessera

peut-être les gens : d'après c'est pour le Canada
ou, ils ne veulent pas être assimilés aux indiens.

.... Non, je ne vois pas du tout comment,
sans quelle forme ni dans quelle mesure cette
collaboration pourrait s'exercer et je n'en
augure aucun résultat pratique.

Alors ? - Peut-être y aurait-il
lieu d'envisager mon changement. Je crois
devoir vous dire en conscience, Monseigneur,
que je ne suis plus en mesure (vu l'état de ma
santé et mon âge, 53 ans depuis le 13/2/26) d'as-
surer tant de courses. La semaine prochaine,
je suis demandé en deux endroits (distants de
13 et 16 kilomètres, pour des baptêmes qui autre-
ment n'auraient pas lieu). Avec les catéchismes et
les malades, je ne puis tenir (sans parler de 3
tribus) - Les Constitutions disent qu'il faut
exposer sans crainte aux Supérieurs ce qu'on
sait et ce qu'on éprouve... Je le fais par la
présente déclaration - Et puis cette solitude et
cet abandon, qui durent depuis 10 ans, je ne puis
plus le supporter - Ferme pour m'aider à
porter l'écrasant fardeau ! Non, je succombe.

Peut-être votre grandeur mettra ^{le} ~~le~~
Cette crise de réajustement sur le compte
d'un défaut de vertu. Il se peut - - - mais aussi
quand la charge augmente sans cesse en même
temps que physique défaille, le courage devient
bien difficile. Ni au moral, ni surtout peut-
être au physique je ne suis Hercule, ni Atlas,
.... ni même le bon Halbert (qui semble
infatigable aux courses). Et, quand la limite
me semble atteinte, je suis bien forcé de le
dire. Et puis, enfin, c'est la Hérité de
résultats... - Aucune persévérance par aucun moyen.

L'autre jour, ne voulait - en pas
m'envoyer à Trésembé (42 kilomètres) pour
voir un malade ? Je n'ai pu que signaler
le cas au S. de la paroisse.

Veuillez après, Monseigneur, l'hommage
de mon très profond respect en N. S.

M. de Thun

Je prie de grandeur Monseigneur Blanc
de vouloir bien après mon très respectueux hom-
mage - J'ai déjà chargé le bon Mulsant de la
Commission, mais je ne sais s'il s'en est acquitté.

+
Boumail, le 25/2/1926.

Monsieur,

Dans sa précédente lettre votre
grande m'exprimait (ou renouvelait) sa
sympathie pour la petite œuvre chrétienne
d'elle-même et me disait : " Si je pou-
vais disposer d'un billet bleu à lui poser...
à ce serait à titre de toy anonyme..."

C'est bien ainsi que j'ai entendu.

Je crois qu'elle traverse en ce moment
une phase critique soit à cause du renché-
rissement de la vie, soit parce - quel'adminis-
tration ne tient pas sa promesse d'augmenter
l'allocation - Dame, une larme, si elle
l'était possible, serait bien placée pour l'aider
à enflouer un peu sa bourse.

Elle m'a rendu les mille francs juste
à l'échéance -

Elle se plaint parfois que son œuvre
n'est pas comprise de catholiques ni d'autre

par eux. ... Je crois comprendre que c'est une
invité indirecte et un appel à la charité.

- Vincent n'a pas encore pu. Ils
lui déferpent et abandonnent les cafiers plantés
sur le terrain de la C^{ie} de l'Inde. Ça admet à
son d'vietig en le détachant de l'ekli'ai -
Je pense qu'il serait équitable de la part de
la C^{ie} de l'indemniser, car il était de bonne
foi et il a travaillé. ... Mais nous n'y pou-
vons pas grand chose.

Tant en celui cochant pas ma ma-
nière de voir, j'aurais de ménagements pour
lui à cause des services rendus. Et puis ce
qui arrive n'est qu'une suite de l'affaire F.
qui a lamentablement compromis sa dignité
et sa autorité. Pour circonstances
atténuantes pour V. -

- J'ai vu une certaine Dame Riches
des nouveaux Colons du Nord. Elle paraît
animée de sentiments chrétiens. - Je l'ai ques-
tionnée sur ses compositions.

Elle m'a dit que les éléments étaient
fort mêlés et quelques-uns de qualité infé-
rieure. On se d'entre eux, n'auraient pu

fournir l'extrait de l'osier judiciaire exigé
par les statuts; et parmi eux, le Président.

à ce dernier en repose bien d'autres choses:
indélicatesses, gaspillage du patrimoine commun;

abord, il y avait eu de nombreux vols:
150 serpillés, cueillages, fourchettes, etc., de l'argent
avait aussi été soustrait. - Le fonds
social primitivement de 1.300.000⁺ avait
fondu au soleil de tropique et il ne resterait
plus en caisse que 26.000⁺!!

Pour formal de chevaliers d'indus-
trie parmi ce monde-là.

Mme R. ne pense pas que l'accord
puisse durer. Déjà, plusieurs se sont retirés
de la Société, préférant perdre leur argent;
quelques-uns sont partis aux Nelles Hébrides
par Dupley; d'autres n'attendent qu'une
occasion pour se retirer aussi.

Si ça se disloque déjà, que sera-ce
dans quelques mois?

En point de vue religieux, éléments
pitoyables, les pratiquants ne seraient que
l'infime exception.

Puis qu'il en est ainsi, rien de
change dans le ministère, il est inutile
de faire appel au Concours hypothe-
tique du 6 Mars. L'avenir indiquera
peut-être plus clairement ce qu'on peut
faire de la situation.

Veuillez agréer, Monsieur,
l'hommage du religieux respect de
Votre très humble

H. de Thun

+
Bamaï, le 26/2/1926.

Monsieur

Voici bij les écritures et des correspon-
dances les mes sur les autres. Enfin, puis-
qu'il le faut.

J'ai vu Vincent de N'ekhiari et
j'ai lui en dit : " V., puisque tu as donné
à toi démission à grand fracas (à la suite de
• catechiste de Nindhia), Monsieur l'accepte.
" Donc, il n'y a plus qu'à partir."

Il m'a répondu : " En effet, j'ai donné
" ma démission, j'ai donné Monsieur l'accepte,
" j'ai partir."

Puis, il a demandé un délai pour
lever sa ou ses récoltes. On ne pouvait raison-
nablement le lui refuser. " Entendu, lui en-j'ai
a dit, mais que ce ne soit pas un prétexte pour
a prolonger indéfiniment ton séjour la-bas."

- "Combien de temps te faut-il ? -
Réponse : "jusqu'en juillet ou août."

C'est beaucoup. Mais j'ai compris
qu'il ne résiderait pas à N. de façon continue
et qu'il n'y ferait que des apparitions de
temps en temps. Dans ces conditions, c'est
admissible, en supposant qu'il ne fasse pas
de mauvais esprit.

J'ai mis le B. F. ^{De} au courant
et l'ai avisé, du moment qu'il était démis
d'office, de ne plus pouvoir à son entêtement

V. fut assez plat ; il a conscience
de ses torts et n'a pas soulevé la question d'inten-
tione. Pour ses affaires, qu'il s'entende avec
la Compagnie de l'Inde. Mais n'avons pas
autrement à intervenir.

Voilà donc une question réglée
à l'instigation, selon le vœu de votre Grandeur.

Remettez après, Monsieur, l'hon-
nête de moi très profond respect en J. M.

Ch. de Mours

+
Bourail, le 4/3/1926.

Monsieur,

Je prie votre grandeur de
vouloir bien m'autoriser à dire une
messe basse le jeudi saint (4^e avril 1926).
Beaucoup de personnes ont l'habitude de
choisir ce jour - là pour accomplir le
devoir pascal, c'est un petit, mais je crains d'oublier.

Nous avons, si indifférent, à l'air
de vouloir s'ébranler, une dizaine de
baptêmes, en tany - ci, faits ou à faire très
prochainement; d'autres encore pour une
période plus éloignée. Mais c'est un grand
surcroît de fatigue par ces chaleurs surtout.

Si on ne peut pas multiplier les prêtres,
on pourrait multiplier la présence de celui
qui a seul la charge de cette trop vaste paroisse.
Je lui permettrait de se déplacer plus

rapidement et avec économie définitive.
C'est surtout pour les malades et les caté-
chismes. Sous ces derniers, surtout je trouve
gain de personnes de bonne volonté qui m'offrent
un local pour réunir les enfants du quar-
tier; mais, pour les distances, c'est cessant.

Depuis longtemps, il est question
d'une petite note. Mais, comme il en fut
parlé jusqu'à ce jour seulement au
conditionnel, l'affaire n'a pas beaucoup
avancé et le résultat que j'en vois
n'est guère appréciable. Il y aurait peut-
être lieu de voir si le moment n'est pas
venu de résoudre quelque chose....

Si, financièrement, l'opération n'est
pas possible, je me résignerai et continuerai
dans la mesure de mes forces à aider mes
pauvres. Mais j'étiens à vous le dire, Mon-
seigneur, celles-ci ont des limites et je crois

que les limites sont bien près d'être atteintes.
Depuis dimanche, pour les cours aux malades,
catéchismes et baptêmes, j'ai été tous les
jours en voyage. Et ce que je fais est très
insuffisant. Vendredi, voyage à St ^{en} ^p ^à ^{admiration}, etc.

En sus - ce avec les Lillois? M. Richez
fils m'a dit qu'il y en avait un assez grand
nombre animés de sentiments chrétiens, et sans
bien, j'ai causé longuement avec M. Buyers,
colon du nord, blessé en débarquant par suite
d'une fautive manœuvre de chaland. - Ce
homme m'a l'air honnête, sympathique et
animé de sentiments chrétiens.

Il m'a montré une photographie d'une de
ses sœurs résignée, ainsi que des lettres de cette
dernière, pleines de foi et animées d'un grand
esprit surnaturel. - etc. - La femme pastiche.

Donc, il y a de bons éléments.

Il ne faut pas trop se presser de juger; il
est sage de prendre le temps de les connaître

individuellement. Je profiterai de toutes les occasions et les pressurerai même.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage de mes très profonds et respectueux sentiments.
N. S.

H. de Blauw

Bourail, le 8/3/1926.

Monsieur,

J'ai la lettre de votre Grandeur du 6/3.

Il y a plusieurs questions d'une certaine importance et dont il n'est point parlé :

- 1^{re} - Hell Leu ne Le silence là-dessus est significatif et je n'ai garde d'insister.

- 2^{de} - affaire Vincent. Le 26 février, j'ai congédié ce catéchiste qui, en apparence du moins, s'est parfaitement soumis... et maintenant que fus-t-il, que devint-il ? Etant donnée la duplicité indigène doublée des orgues posthélien, il se peut qu'il présente les choses sous un jour faux - mais au verso et, au besoin, on mettra les points sur les i. - Je pense que votre Grandeur a reçu ma lettre à ce sujet.

- Quelqu'un, qui ne vient pas de Bourail,
"aurait dit que S. H. avait refusé de faire
"la coupe même la dernière fois", donc en janvier
1926. - Je ne sais qui est ce quelqu'un (bien qu'il
soit facile de le deviner). Tout ce que je puis dire
c'est qu'il est mal informé. Le seul refus
de S. H. est la coupe remonte à octobre 1924 ;
depuis, il n'a pas eu à refuser pour la très simple
raison que je ne l'ai plus appelé, par crainte de
soulever quelque incident pénible.

- Le jeune Descamps est venu me voir
dimanche et a assisté à la messe. Je l'ai
retenu à dîner, et entre, il l'avait bien mérité,
car il avait fait la route à pied. - Il m'a
montré plusieurs certificats très élogieux délivrés
par des prêtres de son pays. Je le connaissais
déjà par le baron Buszy qui m'en avait recom-
mandé. - Monia est bien loin de leur installa-
tion, je ne sais s'il pourra s'y rendre.

Il m'a confirmé qu'à l'He. de S. H., le délé-
gué (M. Desambes, j'en suis sûr) avait parlé des S. H.
en termes méprisants, disant que c'étaient des
exploiteurs, qu'ils ne voulaient pas le blanc...

Il m'a aussi raconté qu'à Moudou
des gens du pays avaient tenu, en leur présence,
des propos très mauvais contre la religion et
contre le prêtre. - Quelqu'un aurait même dit :
"Si ces gens-là tentent de s'installer ici, il
"faut les recevoir à coups de fusil..." En vérité,
ils n'y vont pas de main morte, les habitants
delloudu ! - Je'ai répondu à H. D., pour
mettre un peu les choses au point, que ces propos
avaient dû être déformés ou bien qu'ils ne
paraissent pas sérieusement et surtout ne
croient pas ce qu'ils disaient, à moins que la
messe s'y célèbre chaque mois et que je n'ai pas
encore vu dire que le missionnaire de la Ford
ait reçu un accueil hostile... etc...

- Note - - Le plus simple et le plus écon-
omique serait certainement une bicyclette avec
roue motrice, mais je ne sais pas monter à bi-
cyclette. Il est vrai que ce n'est pas difficile et
qu'un court apprentissage suffirait - On dit aussi
que la roue motrice est dangereuse ? fatigante ? -

Voiture Renault à 4 roues et 2 places... C'est un
plus commode et plus pratique à un certain point

idéologie, peu au point de fatigue, place pour
un compoison, pour transporter aussi bien des
petits objets... - très séduisant en somme, mais
il y a le revers de la médaille:

- prix d'achat et transport élevés... - actuellement,
je n'ai aucun projet de l'acheter, le chantier n'étant
pas commencé... - la question des réparations
éventuelles est un autre souci... - Quant à
mes aptitudes comme chauffeur (sur les quels voyez
surtout, Monsieur, une doute très sérieuse), je
ne puis répondre que par un gros point d'interro-
gation - Enfin, l'accès à Nissadiou est impos-
sible présentement; aucun véhicule ne peut s'y
rendre. - Resterait Honi'a, Suasoni, Doghen,
Soni'o pour cette saison, etc. - Néanmoins, ^{encore} un
assez joli réservoir seroit... - Comme en tout,
il y a du pour et du contre. Si c'est oui, il fan-
drait un stage en vue de l'initiation et de
l'obtention du brevet.

Le Docteur Guichet a une Renault (2 places)
dont il paraît content; mais, au début, beau-
coup de panne, fréquentes réparations, il a fallu
changer la machine... etc.

- En ce moment, il y a du travail à faire

entre S. H. et D. Ce sont de misères, de
petites futilités; mais ça s'est envenimé au point
que la situation, il y a quelques jours, était fort tendue.
Ci-joint, un billet fort échauffé de S. H. à D. et
la réponse de D., qui donne assez bien la
diapason de la querelle - j'ai fait entendre à D. de
de Conseils de modération, mais n'ai parlé de rien
au S. H. pour ne pas sembler accorder à la
chose trop d'importance.

- La lettre de votre grandeur annonce un
mot sur une carte à l'adresse du vice-président
de la Coopération Auto-motrice, H. Guivoh... mais
j'ai eu beau chercher, je n'ai pas trouvé cette
carte qui est demeurée peut-être dans le bureau
de Monsieur.

Le Vice-président (ou ex-vice-président) B. parti
avec N. H., semble jouir auprès de sa compétence
d'une très petite considération. Lui-ci n'a pas
beaucoup plus d'estime pour l'autre vice-président
ou m'a raconté sur son compte les choses qui lui
font vraiment peu honneur. Quant au chef
Suprême, l'ingénieur Lafont, son rôle, en tout
cas, est plutôt louche. En somme, les premiers

1/ Tenus del'entreprise seraient les hommes, aux
allures équivoques, dans le charabia & l'industrie.
Le gros de la troupe, les dupes, seraient millions;
ou les dit comarons au travail...

Il se pose, en ce moment, quelque chose
qui pourrait avoir d'importantes conséquences.
Un des sociétaires intente un procès à la coopéra-
tive. Aux termes des statuts, quiconque se retire de
l'association perd son apport, lequel va
grossir la masse commune. Or, le sociétaire
en question (Devoos ou quelque chose comme ça) plaide
précisément pour faire abolir cette clause. Sans
en se retirant, il prétend lui recouvrer son
apport. - Plusieurs suivent attentivement
le débat. Si le sociétaire a gain de cause,
d'autres en profiteront pour imiter son
exemple et, alors, c'est la débâcle. D'après M.
Descaings, beaucoup meurent dans la société
que pour ne pas perdre leur argent. - Tout
cela n'est pas viable, c'est appelé à se dissoudre
avant peu. Dans 6 mois, qu'en restera-t-il?...

Veuillez agréer, Monsieur,

l'hommage de mon très religieux respect au M.^s.

M. de Lillo

M. de Lillo me disait : « Nos hommes
« Vont compter sur les belles promesses qu'on
« avait fait miroiter devant nous et aussi sur
« la foi dévotement mise entre nos mains. On disait que
« les lois ont été écrites exprès pour duper les gens ! » -
Sans commentaires ! -

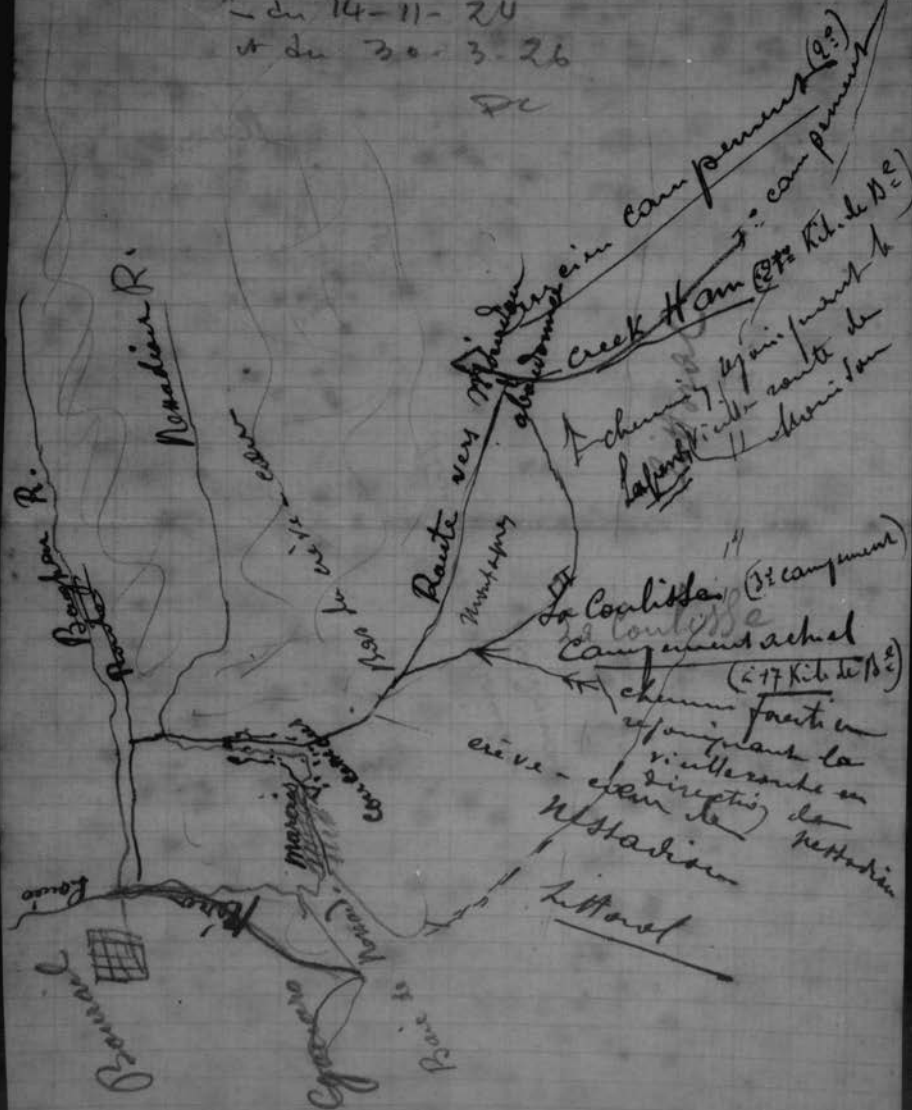
- Une semblable (par ses revenus aux
moyens des constructions mécaniques) qu'on pourrait
Commencer par une simple bicyclette. Quand
je saurais monter, elle me rendra déjà bien
service. Pour ce qui est d'autres moyens plus
chers et plus ambitieux, on verrait plus tard.

Trouvé entre les lettres de P de Thuret

du 14-11-20

et du 20-3-26

22



Bonail, le 13/3/1926.

Monsieur

Conformément aux instructions reçues, ce soir (lettre du 11 Mars), j'ai remis à M^{lle} Lemoine tout avec la petite carte, tout anonyme, de sorte qu'elle ne se doute de rien. Elle fera prier les enfants aux intentions spécifiques et me charge de transmettre ses remerciements au général in-
certain.

Je ne sais si elle pourra continuer, étant criblée de lettres. Il me semble que, si son œuvre était mieux administrée, elle s'en tirerait un peu plus. Je crois qu'elle ne tient pas de comptes; à mon sens, il y a d'autres errements dans sa gestion. Mais je ne suis pas chargé d'y remédier.

Cette remise en espèces me dérange, mais je me rattraperai lors du paiement de loyers de Tanembourg, échéance du 1^{er}/10 au 31/12, qui n'a pas encore été versée. Cette administration est négligente!

- Je sais que Vincent est encore à Pothé,
(il devait rentrer le 3 à l'église!) au'il se cons-
titue une case - j'ai pu de discrètes informations
pour savoir s'il ne faisait pas du mauvais esprit.
Je n'ai rien découvert. Or, je cependant remarque
son absence lors de l'adoration d'Azam le 5 mars
dernier; mais il serait peut-être téméraire d'en
tirer des conclusions trop pessimistes.

- Hier, M. le Gouverneur était ici. Je lui ai
écrit un mot, demandant s'il pouvait me rece-
voir. Il m'a répondu desuite. Notre entretien
fut banal, simple échange de politesses. D'ailleurs,
M. Guyon était pressé, aussi n'a-t-il remis qu'un
tand sa visite de retour de la semaine. - Je me
suis excusé pour ne pas m'être présenté plus
tôt, afin de lui offrir mes respects; il n'a pas dû
être dupe de mes mauvaises raisons...

- Ce matin, sont venus me voir deux
membres de la Coopération Cotonière. J'ai vu
pour les deux Compagnons s'ils venaient en leur nom
ou comme représentants du groupe. Ils se nom-
ment M. H. Basquin et P. Pansels, tous deux mem-
bres du Conseil d'Administration.

Je leur ai accueilli de bon coeur. Ils ont

été d'ailleurs très aimables. M. Pansels est un
bel homme, parlant bien et ayant de manières
assez distinguées. L'autre, M. Basquin, est très
bosané; moins loquace que son compagnon, il semble
donc de beaucoup de bon sens. C'est un ancien fer-
mier, gros fermier, je crois. Ça vaut mieux que
des hommes de lettres et de journalistes pour le coton.

Avec eux, j'ai entendu un autre son de
cloche, c'est l'optimisme en plein. Je pense qu'ils
ont surtout de grosses illusions, on ne cultive pas
à cet endroit un même terrain. C'est une utopie, ils
s'en apercevront; ils s'y apercevront s'ils y pensent.

En fin de compte, ils s'étaient installés
dans un endroit sans eau, il fallait aller en
chercher ^{à 10 km} à 10 kilomètres. Maintenant, ils campent
au bord d'un creek, c'est un progrès notable.

Ils m'ont exposé au long leurs mirifiques
projets; ils espèrent aussi ~~stable~~ obtenir
l'autonomie administrative, c.à.d. constituer une
municipalité indépendante soit de Bourail, soit
de Nouméa. Ils retourneront maintenant plutôt
à Bourail soit à cause de la proximité et de
l'absence soit à cause de l'accueil qu'ils trouvent
plus sympathique que celui de Nouméa.

En prenant congé, ces Messieurs m'ont invité

2
2
Pour les femmes, les plus aimables à venir voir les
membres de la coopération sur leur terrain. Je
leur ai répondu que tel était mon désir, mais
qu'il m'était impossible de fixer un jour.

J'avoue que j'ai un peu compromis votre
franchise en leur disant qu'elle se proposait de
répondre à la lettre qu'elle avait reçue de M.
De Vint; cette réponse, je pourrais la porter moi-
même: une démarche courtoise ne nuit
jamais: - Il est certain que je n'ai entendu
personne dire du bien de P., mais enfin, une
lettre de politesse ne constitue pas une démarche
bien compromettante. Au dit-quel la femme de
ce P. surtout est une intrigante de première
force et qu'elle exerce sur lui une fâcheuse in-
fluence.

J'ai su qu'avant d'atterrir, les coopéra-
teurs avaient décidé qu'une délégation se
rendrait à l'Wächli pour présenter à Monsieur
les hommages du groupe. Mais, je ne sais pour
quelle cause, la démarche fut retardée.

— 14/3/26. Je jante quelques détails qui peuvent
n'être pas sans intérêt. Je les tiens de M. L. Thompson
qui a passé la nuit ici et, le matin, a tenu à
faire la 1^{re} communion. Lui aussi soucieux

de retirer. Si le procès Vint est gagné par
Celui qui l'a intenté, d'autres suivront et M.
D. ne sera pas le dernier à quitter la galerie si
il s'est engagé à l'exemple.

— Pour les moyens de transport mécaniques,
une auto serait, sans conteste, ce qu'il y aurait de
mieux. Mais ne ferait-on pas crier contre le dérapé?
Un tel mode de locomotion se répand
et se vulgarise de plus en plus. Sur, on s'y habitue
tous. D'ailleurs, tout admettant qu'il y ait ici
trop de courses pour un seul taxi. Alors, il
faudrait bien être logique et conclure qu'il n'y
a raison de prendre ce moyen de multiplier la
présence, tout en diminuant la fatigue.

Reste le prix qui est bien élevé!!

Enfin, on peut encore réfléchir et prier.
Lui prouve que, dans dix mois d'ici, la plupart des
membres de la coopération ne seront pas éparpillés
aux 4 vents du ciel?...

— Je ne sais si la cathédrale a reçu quelque
mention, mais elle commence à demander
des renseignements pour la manifester. Donc, un
bon point pour la cathédrale.

- Vouz voudrez bien trouver ci-inclus, Monsieur,
 une lettre de M. Descamps qui demande à aller
 à l'École des Vins d'indica à la culture. C'est un
 bon jeune-homme assurément; mais je ne sais si
 quel conseil sa requête est susceptible. Je lui
 ai dit que je ne pourrais bien juger à cet égard
 et que je me bornerais à transmettre sa demande.

Plutôt que de faire le voyage de N^o pour
 exposer ses idées à votre grandeur (j'ai en fait M.
 D. à attendre la réponse ici. Pourqu'on faire
 des frais? - - -

Il faut qu'il trouve une solution, car
 il n'a pas assez d'avances pour attendre les premi-
 ers bénéfices de la coopérative (si jamais bénéfices il
 y a). Seuls les gens ayant la caisse solide pour-
 ront "tenir le coup", comme l'on dit.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage
 de mon très profond respect en y-a-h-

H. de Zurey

- 1^o - Conseil d'administration de la
 Coopérative estonnoise semaine.

M. No^{rs}
 Prévost (vice-président) | Basquin (membre)
 Bandier (1^{er} secrétaire) | Pauvoels (")
 Godard (2^e ") | Latiere (")
 Lemane (trésorier)

N. B. Les sont retirés:

H. H. Bernast ex vice-président

Zigerstein ex-membre du conseil d'administⁿ

- 2^o - Sont partis ~~et~~ ~~du~~ ~~statut~~ de la coopérative.

H. H.
 Bernast (aux H. Hébrides) | Dalsalle (à Noanne))
 Ziberstein (" ") | Dathis (et H^{me}) ("))
 Pascal (" ") | Vitah (et H^{me}) ("))
 Gilman (" ")
 Hasdureau (" ")

H. Vitah a intenté un procès à la coopérative.

L'affaire se plaide prochainement. Les deux
 des statuts, tout membre qui démissionne perd son
 appar statutaire (voit par tout). H. Vitah att^{re}
 cette clause et demande qu'on lui rende son argent.
 motifs: il a été indignement trompé; les promesses faites
 n'ont pu être tenues etc. - - -

! La Société a pour avocat M^e Donacq, j^e
ne sait qui est le défenseur de l'autre partie.
Si V. gaffe, s'apprêtent à partir :

M. U.	Le premier
Lecanche	Petitberghien (+)
Gigère	Richez (M ^{me})
Pachy	2 fils - Richez
Victor Luyers (et M ^{me})	Louis Descamps.

Ci sera la dislocation du groupe. —

(+) ne pas confondre avec Tiberghien
parti avec H. H. Hebrides. —



Vicariat Apostolique

DE LA

Nouvelle Calédonie



Bourail le 14 Mars 1986

Très Vénéré Monseigneur,

Me souvenant de la sollicitude, avec laquelle vous m'avez causé à mon départ de Nouméa pour le vingt et unième kilomètre; j'ai recours à votre bonté toute apostolique, sans laquelle je n'oserais vous exposer mes besoins; car les soucis de votre ministère pour la généralité des âmes, doivent vous laisser bien peu de temps pour une seule d'entre elles.

Le Père missionnaire de Bourail (chez qui je suis en ce moment) m'a promis de vous communiquer la lettre où je lui donnai les raisons pour lesquelles je quitte la coopérative: Me voici désormais tout à fait seul sur la terre calédonienne... J'ai bien réfléchi et j'ai pensé que vous pourriez peut-être me donner un remède à ma situation d'isolement.

J'ai vingt et un ans et j'ai quitté la France dans le but de me faire une situation indépendante ici. La coopérative et la presse au Nord tout entière me voyaient une réussite qui m'aurait permis d'aller chercher ma fiancée en France d'ici deux ans et de revenir m'établir définitivement après mon mariage. Je suis parti d'autant plus volontier que mon Père s'étant remarié malheureusement ma présence devenait une cause continuelle de disputes. D'autre part la grande famille de ma fiancée demandait qu'elle reste deux ans au moins à soigner les plus petits...

Tout en me remettant à votre conseil, je voudrais arriver à approcher de l'idéal du départ. Nos camarades ayant été à l'île des Pins m'ont donné l'idée sans le vouloir de recourir aux Seies pour apprendre la pratique de la culture. Votre concours, Monseigneur, me permettrait sans doute d'acquiescer près d'eux sans but lucratif, la petite expérience nécessaire à la conduite d'une petite propriété. Pour ensuite avec les trois mille francs qui me restent, prendre une location avec promesse de vente.

Le travail aux champs me convient à tous points de vue et surtout le milieu où je me trouverais serait un grand bienfait pour mon âme.

Je compte venir vous voir au plus tôt pour essayer de

vous convaincre que la vie retirée de l'île des Pins ne peut m'effrayer: jusque dix huit ans depuis la guerre j'ai travaillé sous la direction de Monsieur l'abbé Verhelst à Lille, qui a réussi à écarter de ma route bien des écueils. Enfin, Monseigneur, vous pourrez discerner ce qui il me faut si vous voulez bien essayer de me connaître un peu plus, car je compte suivre ma lettre.

Vous remerciant du bien que vous me voulez déjà et de la décision que vous voudrez bien prendre, Dieu aidant, je vous prie d'accepter Monseigneur l'hommage de mon respectueux dévouement

Descamps

→ BOORAIL

Thine deux copains le 29-3-26

La grandeur Montignieur

de la Nouvelle Calédonie

à

Soimie.

Montignieur

Je voudrais te dire que j'ai l'honneur
de vous écrire aujourd'hui en vous priant de
votre haute bienveillance pour l'affaire suivante :
Voi. est ma femme ~~doit~~ des fonctions
engagés, depuis ici depuis un mois, j'ai eu au
Pétroleux Pire principal une de la parois de Sou-
mua en arrivant, mais ma lettre n'est pas re-
çue.

En fait a eu de travailler à la Suisse
deux copains (appartenant à M. Piquet) mais ma
femme n'est encore à la maison, car elle est en
proteste. Voi, travaille à la mine ^{déjà un semaine} par moi-même
car mes camarades sont farts, je suis incapable
de charger la brouette, je suis trop petit et trop
jeune, je ne suis pas été employé comme
mineur, car je souffre beaucoup comme la glaise.
Montignieur, du côté, ici c'est trop long

de l'après, il faut 22^{fr}. pour visiter la messe
le dimanche à Beauvil, et si j'en décide
tout à l'improviste que je meurt alors je ne
serai pas sûr que j'y sois des instances de
la religion.

Car avant de me rendre dans ce pays, j'ai
dit au vendeur si vous voulez que je travaille
à la machine à coudre, ou au brochage con-
me vendent, je préfère, si non je visite au
fonksin, et ma dit tu seras vaillan, car c'est
fon, metier)

Si vous ne perdez pas de vue dans ma lettre
à Charles James, je vous prie de dire avec
à M^{rs} le chef de l'immigration (M^{rs} Ther) au
à M^{rs} Willard (Directeur de la Sté Hart-Gou-
meur de change place, c'est envoyer autres
fonksin plusieurs objets pour me remplacer
(avec ma femme) Et j'y serai sûrement d'accor-
me place comme vendeur dans les magasins,
car j'y connais tous les comptabilités, au travail
ou voy les mandains. Et ma femme est
sincère, pauvre, méritante et nourrice.

Si M^{rs} le chef de l'immigration ne peut
me donner une place quelconque comme au do-
gou, nous serons aussi contents de travailler au
culture à faiti, car chaque jour, je crois
que ma femme est plus de jour d'accoucher, mais
aujourd'hui, j'appris vite de M^{rs} le Docteur à Beau-
vil, encore longtemps, cela est comme volonté de
M^{rs} le Docteur Sommet (Balthazar) et nous

partitions avec ma cousine Bào Thi Thúc 60655
et à deux infimes Cường (mon oncle).

Dans l'espoir que ma demande sera finalement accueillie, et nous serons finalement
comme un champ de riz reçoit une pluie abon-
dante,

Ci-joint les papier du Pui Pedetriban au
Forkin (mai 1924) et deux photographies.

M^{rs} Lê Hông Thi et M^{rs} Nguyễn Thị Sinh ont
été mariés à l'hôpital de Hanoi le 31 de
octobre 1924.

Le certificat
(ici joint de la
mari. avec le Hanoi)

10-1-26

Hanoi (Forkin) le 25 de 1925

Je soussigné, marié avec le Hanoi, recon-
naître aux bons soins des R. R. P. P. de Hanoi,
le nommé Lê Hông Thi et sa femme les chrétiens
qui se rendent travailler là-bas.

Je, Lê Hông Thi

Nota - Xin các ông tôi thành

Hàng con các ông tôi.

Y. Hoa Kỳ

Peuithy + agrier, Hockington, mes sincères senti-
ments et mes salutations très distinguées.

Vos humbles serviteurs

Lê Hông Thi (époux)

Sous avec l'honneur de vous X (épouse)
valuer dix mille fois

+

Boumail, le 30 Mars 1926.

Monsieur,

Il y a quelques jours, M. Venard, m'ayant
rencontré m'a recommandé avec grands éloges
Certains maçons qui travaillent en ce moment dans
ses ordres pour le compte de la Municipalité.

Seulement, il y a une ombre au tableau, c'est
qu'il demande 30⁺ par jour les autres.

M. V., malgré ce prix élevé, m'a dit qu'il valait
encore mieux embaucher et ouvrir plutôt que
celui que j'avais en vue à 20⁺ et qui n'est ni
Compétent ni consciencieux.

L'avis de M. V. a du poids. D'autre part,
avec le manuscrit qu'il faudra bien lui joindre,
il est évident que le salaire journalier va atteindre
un taux élevé.... Que faire? Je n'ose prendre
une décision, avant d'avoir consulté votre fran-
dise à cause des exigences nouvelles....

— Si vraiment l'achat d'une auto Renault à 2 places devrait entraîner une dépense de 25.000⁺, peut-être même 25.000⁺, il y a lieu d'hésiter.

Il me répète beaucoup devoir le Vicariat engager une dépense pareille... D'autant plus que ma santé est meilleure, la crise hypothyroïdienne ayant complètement cessé.

— J'ai vu les terres de la coopérative cotonnière sur leur terrain, j'ai visité leurs travaux (routes tracées pour eux, débroussaillage du terrain à culture...) Ils ont fait plus de 8 kilomètres de routes avec ponceaux de-ci, de-là... Ils étaient entraînés, quand j'y fus, débiter l'écorce maintes fois de brousse. Ils ont enlevé les pierres éparses et on leur fait ramasser pour ne pas abîmer leurs outils perfectionnés et coûteux... On m'a dit qu'ils avaient 1/2 à 1 hectare de brousse... c'est très exagéré. Leur terrain est long mais très étroit.

Enfin, j'ai vu "le Camp" avec ses tentes, les murs pointus, les autres carrés et qui leur servent encore d'abri. Ils ont délimité les "lots de villas" tous uniformément de 1 hectare.

C'est M. Godard qui a fait le travail de délimitation et qui en a fait les bornes.

Mais tracer n'est rien. Tout est couvert de rizières, il faut les abattre et construire les cases en torchis - ce qui sera un sérieux progrès sur l'état de choses actuel. Les indigènes de l'ouest ont été pressentis pour donner la main, mais ils demandent 10⁺ par jour et la nourriture. M. Godard m'a dit qu'il estimait ces conditions très exagérées; il a écrit au Gouvernement pour obtenir que l'administration réduise leurs prétentions.

M. Godard m'a fait très bon accueil. Je lui ai remis la lettre de votre grandeur; il en a pris connaissance et l'a fait passer, en ma présence, à ceux de ces Messieurs qui formaient cercle. Tous ont paru touchés des sympathies exprimées et je suis sûr de vous en adresser, Monsieur, une communique gratitude.

Le campement n'est pas loin de Nette-dieu; il est situé juste après "le criss-cou" sur l'ancienne route de Monihan⁽⁺⁾. Il faut environ 3 heures au bon pas d'un cheval qui ne soit pas une rosse.

(+) Ce s'appelle "La Couliste" pourquoi?... Je ne sais.

En fait le chateaup, ces pauvres colons
n'y connaissent pas grand chose ; ils ont
acheté très cher à des Arabes des bêtes étiques et
fourbues ... j'en ai vu certains spécimens, ce
n'est pas brillant. M. Baudin m'a demandé des conseils

Ils se plaignent les défections qui se sont
produites dans leur troupe et paraissent espérer
beaucoup le départ du jeune X. De camps, que j'ai
libéré de j'a à 4 fois - Je commence à trouver que
c'est beaucoup.

Un est arrivé à l'improviste le 23/3 et
il est demeuré au presbytère jusqu'au 26/3 où
il est parti pour Toya tenter un essai sur
la propriété X. Berge. Il faut dire à sa décharge
que, il se proposait d'aller à Toya le 24/3, mais,
à peine était-il en selle que le cheval s'est en-
ballé ; casahé noyée, M. De camps a vidé les
étriers et a fait sur la tête une chute qui
aurait pu être grave. Je lui ai donné quel-
ques soins et, au bout de 48 heures, il était
d'aplomb de nouveau. Rentre bien et hétéoille -

M. Pierre Baudin m'a dit que, dans
leur village, avec la mairie et l'école, ils passaient

aussi réserver un emplacement pour une Chapelle. C. H. est très aimable, très courtois etc... J'ai vu aussi le F. : Valler, mais il était en train de jeter d'un bras vigoureux de la brousse sèche dans un grand brasier et ma présence n'a pas semblé le distraire desoy labeur - - -

Voilà donc quelques impressions à la suite de la première prise de contact.

M. Trévoit s'est excusé de ne m'avoir pas encore fait visite et m'a promis que ce serait pour bientôt... Il m'a présentée à Mme Trévoit qui, avec Mme Béchin, est la seule présente sur les lieux, les autres ^{Family} se trouvant soit à Kouidou, soit à Boghen.

Le ravitaillement est assuré 2 fois par semaine non plus par Kouidou, mais par un commerçant de Boghen, qui va jusqu'au Camp avec sa voiture à bœuf. Le crève-cœur de messadien est très mauvais, pente très raide, chemin inégal, caillouteux, il faut un intrépide pour y passer avec une voiture à bœufs.

- H. Descamps^{let} que la coopérative arrivée par "le Loup" est dissoute; chacun a repris son apport. Ils ont abandonné le 14 août de Cantonnement vers d'avance pour l'achat pour option.

Décidément, j'ai reçu une lettre de R. G. Loure, supérieur de Valenciennes (et may ancien préfet à Riom en 1889), qui me recommande extrêmement chaleureusement la famille Hubert - Carpentier. Le lieu est mal renseigné, ce n'est pas à Bonail que cette famille se trouve, mais à Boulognois... ou ailleurs... Ensi qu'il en soit, à cause de l'estime particulière que le R. G. L. professe pour ces gens, j'envoie la lettre à votre grandeur qui pourrait peut-être prendre des informations à ce sujet et signaler ces braves gens à la vigilance du missionnaire dont ils relèvent.

- Il y a à la mine dite "Des deux Coparis", appartenant à M. Boycollé, 5 tonkinois catholiques. Ils m'ont fait visiter; l'un d'eux parle

couramment le français (et l'écrit même assez correctement), mais les autres n'en savent pas un traître mot. Ils voudraient beaucoup se confesser... Malheureusement c'est difficile. Je ne sais s'il existe en tonkinois quelque questionnaire pour les interrogations; il serait utile s'en posséder un.

Ces pauvres gens semblent donc animés de meilleures dispositions et doivent revenir un de ces dimanches pour essayer de faire leur pègre. Faut-il les confesser par interprète? J'avoue que ça me répugne (bien que l'intégrité matérielle ne soit pas repise, dans ce cas, de la part du pénitent). C'est un moyen trop anormal et extraordinaire.

Celui d'entre eux, qui est lettré, m'a aussi demandé au nom du groupe s'il ne serait pas possible d'aller leur dire la messe à la mine de 2 Coparis... Décidément, je n'en vois guère le moyen à cause de la distance (la mine en question est située sur la route de Boya; au 81^e kilomètre (depuis Bonail), on quitte la route N°1 pour s'engager

Dans un chemin bien frayé et où passent même
les autos); une autre difficulté c'est le man-
que de travail; il faudrait y consacrer etc... et
puis, ils ne sont libres que le dimanche...
Bref, j'ai répondu: non. - Ils pensent venir à
Boncaill par la route de vires qui monte à
la mine 2 fois par semaine.

La parole de B^e s'étend, s'étend de plus
en plus. Au point de vue courses, c'est trop
pour un seul missionnaire. La visite au "creek"
"Hano" - "la coulisse" m'a beaucoup fatigué à cause
~~de la~~ de la chaleur et parce que j'étais le
ventre creux; on m'a bien offert un rafraîchisse-
ment; mais c'est bien peu pour tant et tant de
kilomètres; d'autant que j'ai vu vaucher tout vaîn.

Nous nous reposerons en parade si le bon
Dieu daigne nous y admettre -

- J'ai appris qu'une 3^e Coopération formée
ou en voie de formation avait acheté Dera
(au delà de Jours 11 ou 12 kilomètres plus loin),
toujours en vue de planter du coton. Si ça réussit
craie des sollicitudes et du travail. Il faudra

91
bien quelque jour me donner un vicaire
- ou mieux nommer un curé dont je serais
le vicaire ou mettre deux Confier bien solides.
- J'ai baptisé mon catéchumène (craie -
tenant néophyte) de Nestabion - mais par la
même éto que la coopérative cotonnière - après
une instruction bien sommaire, hélas. Mais j'ai
peu pu davantage à cause de la distance et de
événements qui passent et bousculent de tous
côtés.

Dans l'ensemble, je ne puis pas faire de
bonne besogne, c'est trop rapide... Une chose
fait négliger l'autre. Je voulais préparer 4 ou
5 enfants à la communion privée; la petite
étroitesse devait commencer bien; mais disant -
ment m'en a empêché et je ne sais si je ne
serai pas contraint d'ajourner. Toutefois, les
enfants semblent bien disposés... .

Ici, il faudrait avoir le bon des lampes
et celui de bilscation... Malheureusement, il
n'y a que Dieu qui ait le privilège de l'ubiquité.
- Je ne sais si la Doyenne a les feuilles
pour la messe et l'office de S. Pierre Curé.

Docteur de l'Eglise de la fite est par le 27/14.

- On demande s'il ne pourrait pas être fait quelque chose pour les portes où on héberge souvent les confiers. Les-ci suaires, j'é suppose, invités à célébrer pour le bon qui les reçoit - - -

O. Rivière a couché à Bonvaux pour la nuit du 16 au 17/3, les Aubains étant cette fois de 2 jours au mouillage à décharger le matériel pour "la Sucrière".

J'ai fait, pendant 3 mois, le catéchisme à des toukinois, de la Sucrière, partis depuis au 12^e - Hébrides - L'un d'eux, plus lettré, continue à m'écrire de là-bas. Nous étions en bon chemin quand le changement est survenu. Encore un mécompte -

Veuillez excuser, Monsieur, tous ces détails peut-être fort inutiles et après l'expression de mon très respectueux respect en N.S.

H. de Bligny

à cette heure, ils sont, à la Coustade, 27 coopératives hommes (maris ou célibataires)

Bourail, le 12 Mai 1926.

Monsieur,

Je vous envoie par ce courrier la lettre de votre grandeur, celle du 4/5 et celle du 9, et en plus, deux autres, la dernière, la permutation du G. Lambert ainsi que le projet de location.

L'acte a été passé hier. M. Pécourt donne 60⁺ par mois; le tout est conforme au brouillon. Il entrera en jouissance des prez, au 1^{er} de décembre. Lui-même doit céder l'immeuble qu'il occupe le 10 juin au plus tard. Je tâcherai que la première possession, le 1^{er} juin. L'urgence est telle que ce déménagement surtout avec la difficulté de se procurer du rouleau. M. Pécourt n'est pas une Leroy mais une Douyère. Antoine Pécourt, le surveillant de ligne, avait 2 fils, jumeaux, morts ce jour; l'un avait épousé une demoiselle Leroy, l'autre, Jean-Baptiste, une Coq-Cendant (sœur de M. Renillard); elles s'appelaient Maria pour

autant que je puisse m'en souvenir.

- Votre grandeur ayant pris la peine de faire valoir les raisons qui dissuadent de faire la confirmation en juin, ma tâche se trouve simplifiée. Mon autre argument c'est le transfert de l'ancien presbytère au nouveau.

Dans le moment serait ce ne peut plus mal choisi.

La largeur - remise - (éventuellement garage) monte toujours, il attend à ce jour 2^m 50 au plus élevé et 8^m au plus bas. Il a fallu creuser à 1^m en moyenne pour trouver une assiette solide. Je pensais qu'en avait le due à 0, 45 ou 0, 50.... D'ici, dépense plus faite, retard.... Et puis, la Secours n'a pas envoyé les 7500. Le G. Lambert prétend qu'il n'y avait pas chez Poll de la longueur demandée.... Le S. Antoine cessant d'oxy durer pour 6 semaines au moins, cela nous reporte à juillet. Ce contre temps est désagréable.

Ainsi, j'ai vu sur l'Ami du clergé, (Couverture jaune, p. 82) la réclame pour auto-fantôme sur 3 roues. Ce serait bien mon

cheu sans doute qu'une Huret & Joyon, mais aussi il n'y a qu'une place, ce qui est un inconvénient. Il faudrait voir la notice pour connaître le prix, la force du moteur; pour monter nos rampes, il faudrait bij 3 chevaux 1/2 Vapeur.

Post scriptum 2 CV. et 2 1/2 CV.
En effet, j'ai vu sur un journal à Nestanau les viases avaient été un peu arrangés; toutes les autos y passent journellement et jamais le moindre accident. Mais je ne puis juger de rien parce que, soit en allant à Nouméa, soit au retour, je prends le raccourci.

"Qu'est devenu l'ancien auto-fantôme du G. de F. vendu jadis à M. Vibert?" - H. V.
Il a, dans le temps, revendu au Dr. Bui et - famille de Bourail. Ce dernier s'en est servi jusqu'au jour où il a reçu sa Renault à 3 places. Depuis, j'ignore ce qu'il en a fait. - C'est une machine à se rompre le cou. Le G. de F. a failli se tuer, H. V. a fait dessus une chute dont il porte encore la trace....

"Famille Bigalleau". Elle n'est plus à Bourail, sauf une fille mariée à un certain Eustache Hurel. Les fils sont: Alcide, Alphonse, Louis, Henri et le plus jeune qui est aux liprey.

J'ai fait la catéchisme à 4 d'entre eux, à la
fille se transporter pour cela à la paroisse.
Formation habitée, milieu merveilleusement chrétien.
Tant mieux si, ailleurs, ils ont fait d'assez
bons chrétiens, l'écrite est meilleure que les semelles.

J'ai, en effet, appris par le diable que
la famille Carpentier était à Toit-Lapierre.
C'est un M. Bérard du second contingent qui
me l'a dit - lui-même est en pourparlers
pour acheter une propriété. On a dit qu'il
ne voulait pas l'école laïque pour ses enfants
et que, si une école chrétienne s'ouvrait à Bl.,
il lui confierait sa progéniture.

Une connaissance et sans motifs
cette, sans doute, ils seraient encore 24
(hommes) à la courtoisie (et non pas 20 seulement).
Les derniers pontes sont M. H. Bayles junior,
Decamer et Raymond Caullery; ils feraient
bonne avec Decamp, maintenant, à Bollène
chez de Béchade. On a écrit, voici quelques
jours, qu'il comptait repartir en France à la
première occasion. Une Riches a lancé une
propriété au village résiste avec ses 3 fils.
Vaubly après Marseillan,
l'honnête homme très profond respecté y a M.
L. de Thuret



⁺
Bourail, le 17 Mai 1926

Vicariat Apostolique

DE LA

Nouvelle Calédonie

Monsieur,

A propos de Nouméa, la
messe aurait dû y être dite dimanche,
16 mai. La veille, je m'étais mis en route
pour m'y rendre quand le vent s'est mis
à souffler en tempête, pluie et... j'ai eu
devoir rebrousser chemin.

Alors, j'ai écrit que la messe
était renvoyée au dimanche après la
fête (30 mai). solennité du P.S.S.

Pour-il changer cette date et
renvoyer au 13 juin?... Ça fera 2
mois sans messe, puis il y a un baptême
qu'on attend... Cependant, si votre grandeur
y tient absolument, qu'elle veuille bien
le faire savoir.

Brevail spirituel à Nouméa. Il y a
bien une première - communion qu'on

prépare, mais les enfants ne sont
pas assez instruits. Il est difficile
d'improviser quelque chose surtout là où
on ne réside pas...

Et puis, c'est la période la moins
favorable pour organiser une cérémonie
tant à cause de la cueillette du café que
de la pêche des trocas; tout le monde est
éparpillé...

Si le P. Durand peut donner
un coup de main pour le transport du
mobilier, il rendra bien service.

L'ancien auto-fantaisiste du G.
de Tr. n'a pas quitté Bonail; l'actuel
passesseur est H. Luer qui n'a nulle
envie de s'en dessaisir.

Un moteur rendrait certainement
service. On en consomme de temps et de
fatigue!

Le mercen qui travaille au
haupet - lemise est un brave homme,
mais il est très et se j'oume, de surtout
pas. Il vient chez.

Veuillez agréer, Monsieur, mes
salutations de moi très profond et très
devoué respect au 7. 2. 11.

H. de Thuret

Bonnail, le 26/5/1926

Monsieur

J'ai bien reçu la lettre de votre
grandeur du 21/5 et inclus une autre pour
le 6 Mars. Cette dernière a été lui par-
venue par un garçon d'Oran à qui j'ai
confiée bien.

Votre réponse, Monsieur, me met
tout à fait à l'aise. Dans rien à modifier
au programme déjà arrêté.

Je suis en plein déménagement. L'opé-
ration a commencé hier et se poursuivra
jusqu'à achèvement. Le 6 Mars m'a
envoyé la voiture avec 2 garçons qui sont
d'un bon secours. Je voudrais mener la
chose rapidement, mais, comme dit le proverbe,
on ne se découvre jamais si riche que quand
on déménage.

Le bon Gue' Douill, lors du précédent
changement de domicile (27 décembre 1910)

avait tenu à enlever une foule d'objets sans valeur et encombrants. Je suis résolu cette fois à faire une hécatombe; au nouveau presbytère, la place est plus mesurée.

Je brûle quantité de livres sans valeur ou désoeilés ou mangés par les souris, friand de cette pratique et qui ne sont plus que de nidz à vermines. —

Je possède plusieurs codes encore en bon état, mais, dont les sujets, plus ou moins obscurés par l'usage du temps, ne sont plus dignes de figurer dans un immense meuble. Pour être à l'unisson, il faut que nous "Sint omnia." **payer petits chapelle**

Parmi les images qui déparent les murs, il y a une photographie de l'abbé Domane et une autre de l'abbé Brayste. Serait-il possible de pourvoir les remplaçants par d'autres personnes ou des supérieurs jésuites L. G.? Une photographie de votre frère serait aussi la bienvenue. — La dimension serait 0,45 x 0,30. On tâcherait

d'utiliser en les adoptant la dimension que possède la Piscine (ou l'église). —

— Je ne demande pas mieux que de me rendre à Monidou le lundi 14/5 et de visiter la mine de charbon, bien que ce soit ce jour de ma tournée de catéchisme à Dopheu ... ou tâcherait de faire les deux ?

On a commencé la tournée de dévotion du culte hier. Dans la journée, au village (grande rue seulement) il a été recueilli 850⁵ (dont 500 pour payer un tapis à l'autel de la Vierge, 9, mais il reste pour le culte jésu de la mortie, tapis 220⁺ plus frais d'autre). ²³⁰⁰ Melle Lemoine et de Dolman continueront cette semaine. Je quitterai moi-même dans les centres laïques où ces deux personnes ne peuvent aller.

Melle Lemoine, ayant reçu au devant recevoir un nombre plus considérable d'enfants, est obligée de quitter son petit logement pour de l'église. Le presbytère qui non évacuation ferait admirablement ses affaires et elle jette sur ce grand logement de regard de convoitise...

leur pro cure un magay, le j'apponerai qui ont
offert gratuitement, les services seraient plutôt
de mandeuses... Le P^{re} demande notamment
David qui a travaillé 9 mois au presbytère sans
la féculé de Ch. - Ch. en a très'peu parce qu'il
est brutal et qu'il sait comment on mène
ce monde là (parfois même à coups de batto), mais
le pauvre S. D. ne peut avoir recours à de
tel procédés. Aussi je crains qu'il n'ait
beaucoup de débats avec un instituteur et
par mal d'ennuis avec un individu sadique.
Surtout au village femmes, filles et même garçons
de plus, il ne voudra pas travailler pour moins
de 30^t par jour... C'est ce que donne le de
S. Inventis qui est cause de la hausse exaspérée
des salaires.

Ce pauvre de S. D. n'a pas des ailes.
Au mois d'avril, il a été bien malade, si
malade qu'il m'a fait mander auprès de
lui et qu'il s'est confessé. Je lui ai propo-
sé de lui porter la M^{re} Communion, il a refusé,
disant que quand il irait mieux, il ferait
sa prière à l'église. Depuis, je l'ai vu
à la messe, mais de pâques il ne fut plus

question. Ça tourne 60^t pour le dernier
Culte. La Société ne donne pas. L'année
dernière, j'ai demandé le part contributive
de la Société; il m'a dit qu'il consulterait
M. B. Jeunin. Y a-t-il eu consultation?
Tout est - il que je n'en ai point eu le
résultat. Cette fois-ci, j'en parlerai
après.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage
de mon très religieux et dévoué respect au D. S. -

(M. de Sures)

On annonce l'arrivée prochaine
de Goussier; il viendrait voir le D^{re}.
Il me fait une visite - mais en plein déve-
nement, ça tombe mal.

À la Courbe, les cases en trichis (con-
vulsion en peau de miel) sont achevées. La
Caisse indigène de Ny. Sotté, a été
pénalisée depuis la Douane.

L'intervention de M. Grandeur au
D^{re} de la voiture d'Oran pour le démantèlement
de Bonait a indisposé M. Grandeur. Y'a eu
quelques échecs de la mauvaise humeur. Ça en
faisait intervenir pour provoquer un acte
d'autorité. Le bon Dieu, il est dans l'illusion,
mais ça passera. -

Samedi le 27 Jan. 1926.

Monsieur.

Le dimanche j'ai été informé par écrit de la F. Kaller et d'être par l'auteur à la demande de l'ouvrage. Traysse sur 1192 Douvres.

Bien d'excuses... certaines appréciations du rédacteur sont peu respectueuses de la mémoire de M. d'Amat... Est quel est écrit pour être versé aux archives.

L'achèvement de la chapelle même en suspens pour diverses causes: accident survenu au menuisier, le charpentier a eu un effort, et puis le mauvais temps s'en mêle. Si la fête arrive j'en suis sûr qu'on sera bientôt au bout.

Faudra-t-il commencer d'abord après les réparations au vieux presbytère? Le mace est disponible au du mois, consent à nous donner la préférence sur tout autre.

ou Profitant de la pluie, j'ai commencé voir le travail. A la cuisine, il y a une légende

qui s'appréhendait sans cesse. On pourrait y penser de deux manières : ou bien en déviant un contre-fort qui appuierait le mur et empêcherait sa chute, ou bien en chaînant... Je n'en sais rien.

Comme Debal ne va pas vite, je crois qu'il faudra le 6 à 8 semaines.... c'est bon avis.

Quoi qu'il en soit, j'écris une question : faut-il attaquer les autres le travail réparatoire ?... Je pense que oui ; si on laisse partir Debal, on est exposé à ne plus trouver personne.

Que votre grand-mère veuille me dire s'il faut me rendre à Montréal le lundi 14/5. Par quel moyen ? Faire la route à cheval c'est vraiment très dur. S'il n'y a pas d'autre moyen, je me rendrai dans l'obligation de faire après mes excuses par votre grand-mère.

Les Boccards n'occupent pas encore l'ancien presbytère. Le loyer partira du jour de la prise de possession. Certains ont été occasionnés par l'état de santé de M^{lle} Boccard qui a été fort malade.

Dans nos lettres, M^{lle} Verquin et Bernard, m'ont demandé de leur leur maison, l'une achetée ou louée une propriété à Doshem ; l'autre à Nestadon, mais par avec le groupe : l'objet d'une ancienne concession. Cette proposition m'a plu.

Un autre notaire, établi à la Courbe, est venu me demander de le marier au plus tôt de régulariser sa situation. Il est venu ici avec sa fiancée (?) et il veut remettre en règle. Je lui demandai le serment supplémentaire pour le système, la confirmation et l'état libre ; de même pour la future "fiancée".

L'un et l'autre ont soussé à se marier des papiers de l'état civil, mais ni l'un ni l'autre n'a pensé à demander les documents d'ordre ecclésiastique... Lui a 26 ans, elle 23. Il paraît très sympathique ; je serais sincère. Il est entendu que 2 témoins signeront à l'appui de ses déclarations.

Je l'ai engagé à se séparer de sa fiancée jusqu'au mariage. Il m'a promis de le faire. Lui de nomme Jules, Henri Boncham, d'un enfant naturel ; elle d'après, Louise Equinet. Il est

entendu par la se Confesseront la veille. La
Cérémonie est pour lesamedi 12 juin.

Il y auroit du bon pour les indistes.
Mais plusieurs sont d'avis pour le respect
humain au lieu ils sont partis de l'Injustice
Suprême démorale, et en la gêne vis-à-vis
du pâtre

J'ai demandé à M. Goussier si
ou avoit reçu un emplacement pour une
Chapelle à La Coustade. Il m'a dit que non.
C'est fâcheux et je ferai mon possible pour
que cette omission soit réparé.

Veuillez agréer, Monsieur,
l'hommage de mon très respectueux et dévoué
Respect en j. et

M. de Thury

+
Bonnail, le 6 Juin 1926.

Monsieur,

Je réponds à votre dernière communication. - Devant chanter un service (du 80^e jour) le mercredi 16, ma parole étant engagée et les invitations faites, j'ai ne puis disposer que du lundi 14 et du mardi 15 juin.

Puisque le choix m'est laissé, sous la pression des circonstances, j'ai suis obligé de maintenir le lundi 14 pour la messe et le mardi 15 pour Honfleur (Chabornagly). Le même jour, retour à Bonnail.

- Sans être du métier, j'ai pense qu'un double chapeau à la Couture empêchant efficacement la légende des "pantins". C'estrait plus simple et moins cher qu'un Contrefort ayant:

largeur : 0,80

hauteur : 3^m 50, car le terrain est très en pente.

Lafleur 0,80, c'est l'ami de Debal,
peut-être que 0,85 ou même 0,60 suffirait....

Debal, voilà l'homme qu'il faudrait au S.
Bousson; poli, ne crié jamais, boit bien un petit coup
le dimanche (c'est son fœu, desanctifier le jour du
Seigneur), assiste assez régulièrement à la messe....
Au travail, il est sérieux, quoique lent.... 68 ans,
je crois. — Je n'ai pu en faire rien depuis 2 mois.

— C'est bien malade de faire centner les
lois de Dounebourg. Les réclamations n'y font rien.
J'ai pu payer jusqu'ici les dépenses de la construction
qu'on m'a réclamées, mais, si la finance ne me
vient en aide, je vais me trouver d'ici peu
dans l'embarras.... Je n'en ai pu encore parler
au Sr Lambert.

J'assis calculé environ 40 journées de
travail et nous sommes ^(ce jour) à 1/2. La fondation
m'a trompé, et puis, le retard dans la livraison
de la toile est préjudiciable à la bonne marche
du travail. Le mario, bricole, m'assure et les
dépenses comment.

Avec l'absence de main d'œuvre et la
pénurie de pierre (la carrière n'est pas en a manqué
beaucoup) l'exécution de la citerne est en retard.

présente de très grandes difficultés. — Le forfait
(aux 2 tiers) elle n'existe déjà (la brique vaut 500 +
le mille) et on y ajoutant 2 et même 3 caisses
coudes en grès et ciment, on aurait déjà un
volume d'eau appréciable. On pourrait voir
les continuelles l'abonnement à l'eau de la ville
(7 + par mois).

Sur le mobilier de laire: bancs, tables,
et...., peut-être pourrait-on faire exécuter ici.
On éviterait un fret onéreux et les risques de casse.
Enfin, je ne sais.

Voilà la conférence de la Foa un peu
amorcée par lettre....

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage
de mon religieux et très dévoué respect au N. S.

H. de Sturs)

L'entasse de nouveau presbytère avec
les fers à 7 livrés par la mine bène serait bien utile
pour être chez soi. Ces fers seront être un peu amarrés
du bout (forme fers de lance) et le ferraillon ne travaille
pas pour rien. Je ne sais combien la pose exécuter
de journées. Votre Grandeur est-elle d'avis? —

Bonail, le 18⁺ Juin 1926.

Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint le
Certificat de mariage Touchard - Equinot
que vous m'avez demandé à La Fosse de
vous adresser.

Je garde le meilleur souvenir de la
visite faite aux charbonniers, Mellouiden et
Compagnie de votre Grandeur. Malgré le temps
limité, nous avons pu voir tout ce qui était
intéressant et j'avoue remercier, Monsieur, de
m'avoir procuré ce plaisir. J'espère que toutes
ces ascensions ne vous auront pas trop fatigué.

Cette nuit, en entendant l'avance, j'ai
craint que le mauvais temps ne vint gêner le
départ de votre Grandeur pour Nouméa. Hier,
Céleste, la pluie a cessé et l'horizon s'éclaircit.
Bonne nuit.

J'avoue que j'avais des préventions
pour le nouveau groupement des catholiques;
mais, à la réflexion, ceux-ci sont sages et

C'est non seulement sans arrière-pensées,
mais encore par conviction que je me rallie
au projet. Les catéchistes de l'Union ne parti-
ciperont pas à la retraite d'été, mais at-
tendent celle de 42.

Si la literie et le mobilier personnel
de Louy doit être acheté en France, il serait
grand temps, semble-t-il, d'envisager la chose
et de donner des ordres en conséquence; il faut
prévoir leur installation à Bourville au plus
tard en janvier. - Le marquis me demande
de travailler pour une autre personne pen-
dant un mois. Ça me contrarie, mais je
ne crois pas pouvoir dire non, car il semble
sérieux et il faut ménager M. H. les ouvriers qui
sont un peu les rois du jour. Je n'ai aucun
moyen de le contrecarrer. Seulement, au lieu
d'un mois ne sera-ce pas deux ou même
davantage?...

Comme j'étais dans l'auto qui me ramena
à Bourville mardi. Il a bien essayé de m'ac-
cuser, mais, comme il était loin d'être
dans son état, je l'ai laissé pérorer sans lui

donner la réplique et lui, cent précipitamment
au presbytère; il n'a pas osé m'y suivre pour
me débiter ses insinuations.

Le langage se finit aujourd'hui.

Pour donner aux ferrements
fournis par la mine leur dernière forme, le
maréchal finant me demande 2^e de la pièce.
C'est plus modéré que je n'aurais cru. Cette
cléme en fer de lance devant produire le meilleur
effet; sur les fils, on fera comme les lianes,
de manière à se soustraire aux regards
indiscrets.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hon-
nête démonstration de mon respect et de ma vive
gratitude pour l'excursion aux Charbonnières. J'en
garde la meilleure impression.

M. de Chénay

Gouars le 2/7/36

Cher Père

Nous avons reçu avec plaisir les deux
journaux que vous nous avez envoyé.
Le premier vous nous l'avez déjà fait
parvenir.

Nous y avons lus avec intérêt l'article
concernant la messe que vous y avez
dite

Nous l'avons trouvé très bien, et nous
nous proposons de l'envoyer dans nos
familles de France.

Ici il pleut depuis une semaine, le temps
a l'air aujourd'hui de bien vouloir
se remettre, ce n'est pas trop tôt.

En attendant votre prochaine messe
que nous désirons le plus vite possible
recevoir cher père mes sentiments les
plus affectueux.

Papa et maman vous souhaitent le bonjour
le 5 Juillet 1927

Rupert *Comette*

+
Bonnail, le 11 juillet 1926.

Monsieur,

Merci pour la photographie de
M^{re} Frayssé reçue sous même pli que la
lettre de votre Grandeur. Elle est un peu petite
pour la cache auquel elle est destinée ; j'
tâche de l'utiliser quand même.

La suggestion ~~non~~ ^{non} de votre Grandeur au sujet
du voyage ici de la Seine au le point d'arrivée
de France me plaît beaucoup.

C'est pendant que nous sommes en
train de préparer le local qu'il semble opportun
qu'elle vienne. Elle indiquerait les goûts et
préférences au sujet de tel ou tel détail... Quand
tout sera fini, il sera trop tard pour modifier
ceci ou cela ...

Faut-il maintenant ou abattre les
cloisons en bois qui divisent deux chambres ?

Quelle est la meilleure place pour le lavoir et la prise d'eau du village? ... et en voyant l'état des lieux, elle se rendra bien mieux compte qu'en un plan ...

D'ailleurs, on sera très discret et on gardera soigneusement pour soi et sa qualité et l'objet des visites. C'est vrai que cette dernière sera probablement l'objet de commentaires ... on est très cancéreux ici et à l'affût de moindres nouvelles, ... mais, en somme, qu'importe, puisque la fondation est résolue et à laquelle des réalisations?

La seule pourrait aussi voir si tout répond aux exigences administratives, notamment le nombre des ouvertures et leurs dimensions, l'emplacement ... en un mot de manière à satisfaire à toutes les exigences administratives et pour ne donner prise à aucune critique.

de nos, chercher sans doute noise, il faut être inattaquable -

- Debal est de retour et reprendra ses travaux lundi. Il ne veut rien savoir

pour le chaînon de la cuisine et il y met une telle obstination qu'il faudra bien, de guerre lasse, le laisser suivre ses idées. Pour la dépense, il n'y a peut-être pas une grande différence.

- Il y a bien de misères dans les mines, avec ces Hongrois catholiques qui se disent braves de diverses manières: moralement pour refus de venir faire leurs pâques etc... et même matériellement pour suite de sévices, étant battus, disent-ils, sous les moindres prétextes par les contre-maitres brutaux ... Les patrons n'empêchent rien et le gendarme, loin d'accueillir les plaintes, y ajouterait des gifles.

Il y en a un dans ce cas présentement à Bonmail. Il est à la chambre de force depuis une quinzaine de jours avec sa femme et leur enfant. J'ai profité de leur séjour forcé ici pour baptiser le petit. Discrètement, j'ai eu à passer quelques secours soit en nourriture, soit en argent; car il m'a déclaré souffrir de la faim ainsi que sa femme qui est nourrice ... Ce Hongrois voulait aussi faire un pape, mais le brigadier Thomassin lui a refusé l'autorisation de sortir sous prétexte qu'il pourrait s'évader ... Cependant, je le rencontre parfois dans la

Villote a faire des commissions pour le
brigadier ou quelque gendarme....

Il y a certainement manque de complaisance
de la part des 'autorités'.

Je crois qu'il sera bientôt exécuté. Il pourra
alors remplir le devoir personnel qu'il lui est dû
d'avoir différé jusqu'ici. Il a 3 deses camarades
dans le même cas.

Ce tonkinois appartenait à la mine Seyrolle
(Chromé, à 21 kil. de Domail en direction de Doga).

A l'avenir, de pareils incidents ne se reproduiront
plus, car j'apprends que cette mine est fermée et
que le personnel va être évacué.

- Si la sapeur vient ici, jésuppose qu'il n'y
aura pas d'inconvénient à la loger au presbytère,
car ce sera pour peu de temps. En dehors de là, je
ne vois d'autre solution que l'hôtel, ce qui a
aussi ses difficultés et même les plus grandes.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hon-
nête de moi, très respectueux et dévoué
au 7. 21. 7.

H. de Chéron

Boumail, le 21 Juillet 1926.

Monsieur,

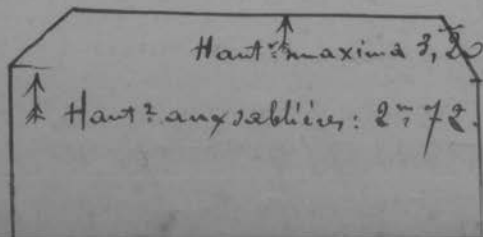
J'ai la lettre de votre Grandeur en date du 19. Veuillez celle-ci arriver avant le départ du Duplex, fixé à samedi, dit 27!

J'ai dressé le plan de l'ancien porbytere de mémoire; aussi y a-t-il quelques détails peu exacts. Après examen de lieux, le mètre en main, voici ce que j'ai trouvé:

1^o / ouvertures

{ fenêtres	hauteur: 1 ^m 60 (et non 1 ^m 40)
	largeur: 0,80 (et non 0,70)
{ portes	hauteur (y compris l'imposte): 2 ^m 35
	largeur: 0,82

2^o / plafonds des anciennes classes (à caissons):



Ces petites rectifications, sans être essentielles, néamoins, ont leur importance à une époque où on se montre si minutieux et fatigable pour l'hygiène, l'air, la lumière des locaux scolaires etc. ---

- Par suite du champ qui ne cesse de monter, tout devient tellement cher qu'il me semble opportun de solliciter de votre grandeur de nouvelles directives.

Faut-il exécuter le programme de réparation tel qu'il a été arrêté? Celui-ci comprend :

- 1° - un contrefort de soutènement à la cuisine, largeur 0,80 ; hauteur environ 3^m au dessus de fondations ;
- 2° - réparation de l'ancienne citerne aux deux tiers sur 2 côtés ;
- 3° - 3 caisses à eau en ciment
- 4° - blanchiment de tous les murs tant extérieurs qu'intérieurs et même réparation de menuiserie etc. --- ;
- 5° - peinture (2 couches) de tous les poutres et de toutes les fenêtres et de tous les volets.

+

Bonnail, le 25 Août 1926.

Monsieur,

J'espère que votre Grandeur
aura fait un heureux voyage. Je profite
de votre retour, Monsieur, pour vous trans-
mettre une lettre de M. Haie - Lyonnais et sa
réponse à mes questions au sujet du mobilier
scolaire.

Comme ce n'est pas à moi de faire le
Commande, je ne puis que transmettre ces
documents à votre Grandeur pour suite à
donner. — La Grande s'est-elle occupée de
la literie? Je ne sais. J'ignore au même titre
si les Fr. Fr. de traités ont reçu des instructions pour
banes et tably, etc.

— J'en veux aux réparations qu'il y
aurait lieu de faire à la future école.

Le mien, n'est pas irréductible et on
l'amènera certainement à faire le chaise,

au lieu et place du contrefort.

Pour aujourd'hui, il n'est d'autre chose. Si votre grandeur pouvait se transporter sur les lieux, à coup sûr, il serait plus facile de se comprendre. Mais... Je vais tâcher de m'expliquer le plus clairement qu'il me sera possible.

Je prévois une réparation assez importante et onéreuse dans la partie de la future école située au nord-ouest, c'est la partie la plus ancienne, l'autre est plus récente et n'exigera pas de grosse réparation.

Dans la partie signalée comme devant être à réparation importante, il y a des plafonds à caissons, en forme de trapèze



Sans doute, ce système a l'avantage d'augmenter le cube d'air, mais il a le très grave inconvénient d'amener des infiltrations de pluie tout le long des murs, surtout à l'intérieur.

La cause en est la trop faible pénétration des toles des véranda sous celle de la toiture. Et leur entrée sous la tole de la toiture, celle des véranda sont desuite arrêtés par les chevrons sur lesquels sont cloués les planches du plafond formant caisson. (Voir figure 1 du plan ci-joint)

Pour empêcher ces infiltrations, j'ai fait passer plusieurs fois le zinc sur : on a d'abord cimenté les ouvertures, mais ce n'a rien produit de bon. Plus tard, on a glissé des lames de tôle plate à la jonction de toles canelées; mais le résultat ne fut pas meilleur.

Je ne vois donc qu'un moyen de corriger cet inconvénient. Il consiste à démolir les plafonds actuels sur 18 mètres (au moins sur 9) pour y substituer un plafond à hauteur de solières comme dans la partie plus neuve du bâtiment. (Voir figure 2 du plan ci-joint)

Évidemment, c'est là un gros travail, à raison de ce qu'on prévoit, soit à raison de divers inconvénients, par exemple, dans quel état sont les solières? ... les toits de murs n'est-il pas à refaire?

Ce qui rend difficile la vérification c'est que le mur de refend en briques traverse le plafond et se prolonge jusqu'au faitage. Il faudrait donc le démolir pour avoir accès au premier. - Or plus la trappe qui donne accès au premier se trouve dans la chambre occupée par Madame Saccard.

Pour le nouveau plafond, on tâcherait d'utiliser le plus possible les anciens matériaux;

mais, comme les planches pour plafonnage sont
 le bancourier (avec courbe-joints), il est à craindre
 que beaucoup ne puissent servir....

Quant aux lambourdes destinées à soutenir
 le plafond, comme elles seront trop courtes
 pour remplir l'espace d'une sablière à l'autre
 on sera obligé de les raccorder, et forcément il
 en manquera.

Voilà donc un gros trou... ajouté aux
 autres, qui déjà ne sont pas minces, surtout à
 raison du renchérissement de toutes choses.

— A Azay, demeurant beaucoup de
 temps entre O. N. et D. — Je fais de mon mieux
 pour prêcher la paix, mais ce n'est pas facile....

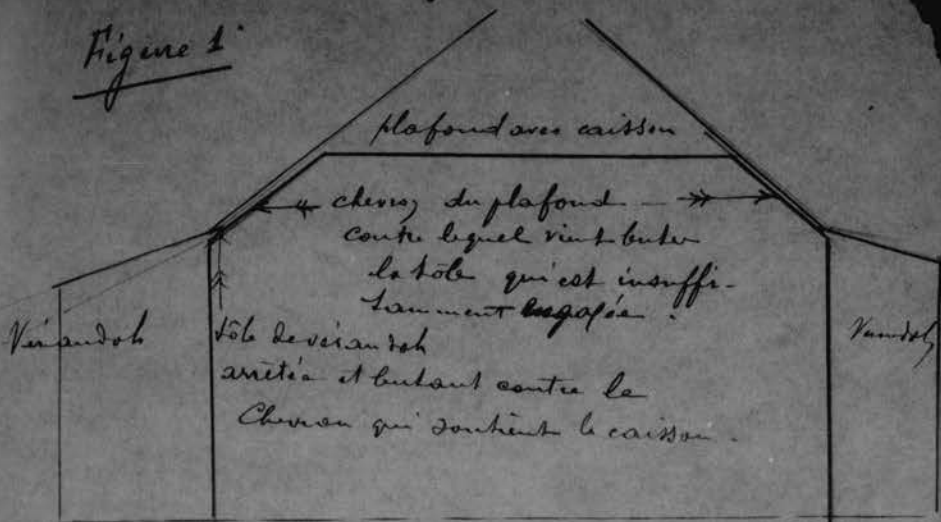
— Et puis, je n'ai pas d'argent pour les
 réparations et j'ignore ce que le Vicariat peut
 faire dans la conjoncture présente....

Veuillez agréer, Monseigneur, l'hon-
 nable de mon très profond respect et religieux
 dévouement en N. S.

H. de Chaurès

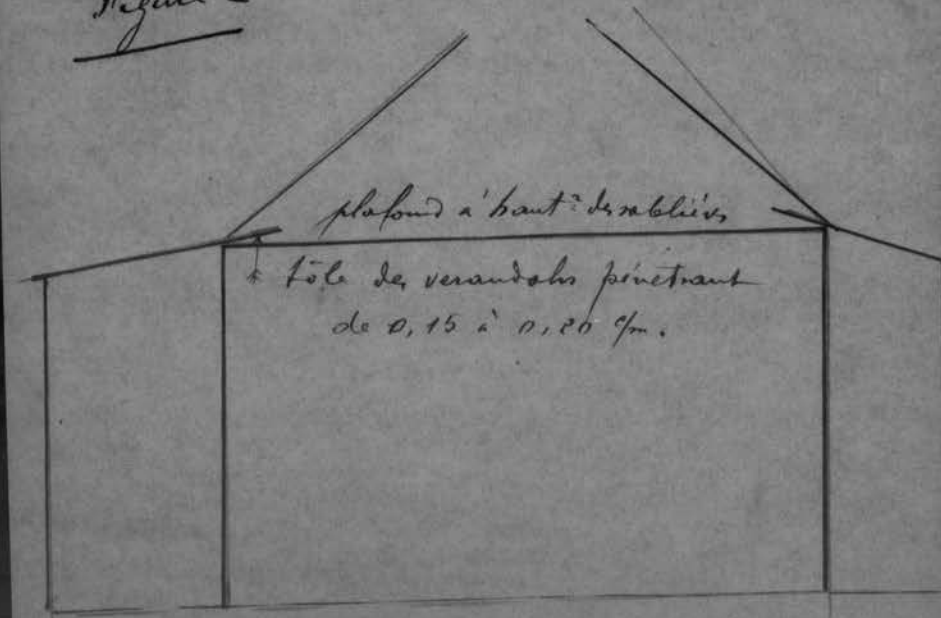
Plafonnage actuel.

Figure 1



Forme de plafonnage
 à substituer

Figure 2



Bonnie, 25 Mars 1926.

Cher Bonnie,

71 ans n'est pas la seule fois que j'ai prêté
mon serment matrimonial, mais le jour de l'engagement
est un jour très important pour moi.

Il est bon d'être engagé, mais il est bon
de savoir que l'on peut se marier à tout moment,
sans le regret (le plus au plus souvent, hélas!) d'avoir
parlé sans réfléchir de serment, au préalable, et
sérieusement de prudence. — Pour cette ma prou-
esse, j'ai écrit une lettre à mes amis
non seulement pour leur plaisir, mais aussi pour
leur cas analogues qui font de la prudence.

Le mariage est un engagement préalable et
la prudence à l'égard de certains de nos serments.
(C'est l'acte d'engagement de prudence qu'ils prennent l'état
de grâce au moyen de la certitude parfaite accomplie
de leur serment (sérieusement de prudence). D'ici
à l'avenir.

D'après tout, il y a une différence entre un
serment plus ou moins : c'est à l'engagement de prudence
pour la vie, peut-être l'engagement de prudence à l'avenir.

5-11-26

à noslre et, en attendant, un très grave scandale
et déshonneur pour la société chrétienne portuite de ce pays
publiquement affichés de la "de Dieu et de l'Église".

Donc bon que les parties ont été, à l'avenir
institués d'après dessein du évêque, s'il y a lieu de
part d'acte, de la meilleure justice, j'indiquerais
à dessein grand même la manière de former
ecclésiastiques adriantale pejosse mala.

Que pense V. Sa Grandeur de cette manière
dessein ? ... J'ai la hon l'hon du clergé portugais
Consultation dans ce sens et l'autorité de ses auteurs
de répondre Concluant toujours pour l'officiation.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'hommage de
mon obéissant respect en N. S.

M. de Thoury

22-11-26

Réponse à la communication
administrative n° 316 sur
le jubilé.

1^o - Dans quel village ont eu
lieu les exercices publics du jubilé ? -

Réponse : à Honnès pour les
indigènes de ce village et ceux de Oneau.

2^o - Date de prédication et nom
du prédicateur ? -

Réponse :

a) Date : du 16 novembre inclus,

b) Prédicateur : officiellement, le
R. C. G. B. Rouffé et en pratique, d'autres ont
participé et aidé pour la confession.

3^o - Fruits obtenus ? -

a) Présences et absences. -
Étaient présents : un homme de

Thomas. Il avait été prévenu, avait promis
d'assister aux exercises et n'a point paru
pour des causes inconnues de moi et de
ceux que j'ai interrogés à son sujet.

De Quasimé, 5 étaient absents :
3 lépreux (dont 2 adultes)
1 vieillard impotent
1 homme valide demeuré peut-être
et empêché le vol et dissipation du
bétail.

Je ferai quelque chose le mois
prochain pour ceux qui n'ont pu
se rendre à Thomas et qui furent légitime-
ment empêchés.

Et parmi les présents, combien se sont
approchés des sacrements ?

Au dire des catéchistes, qui ont
bien examiné le chœur, 2 absents
seulement : l'un étant notoirement
de mauvaise conduite, la chose n'est
pas très surprenante ; quant à l'autre,

il est resté élargé l'usage des sacrements
pour refus de cohabiter avec sa femme.
Maintenant, il a repris la vie commune et
je ne sais pour quel motif il s'est obtenu.

Il y eut, le 18 novembre, 8 confes-
sions.

Domais, le 22/11/1926.

H. de Thuret

N.B. Le monteur Ribault évolue
dans le bon sens. Je ne serais pas surpris
qu'il demande à se faire instruire en vue
du baptême. Son assiduité aux offices et
réunion à l'église est exemplaire ; il lit volon-
tiers les livres de religion qu'il peut se
procurer ; il a donné à la quête une grosse
contribution personnelle et il semble que
le jubilé ait déterminé chez lui un ébranlement
et laisse à Dieu !

- Gouano -

Plusieurs de ce petit village
ont suivi à travers les espaces du
Jubilé. Ils sont, d'ailleurs, attachés à
la par les lieux administratifs et de
parenté.

Il y a un grand nombre de
maisons et de boutiques
et de magasins. Les habitants
sont très nombreux et
travaillent à la culture
de la terre.

Le pays est très fertile
et les habitants y vivent
très tranquillement.
Ils ont de nombreux
champs de culture et
de nombreux troupeaux
de bétail. Les habitants
sont très hospitaliers
et accueillent les étrangers
avec beaucoup de bienveillance.
Le climat est très agréable
et les habitants y vivent
très sagement.

Bourail, le 22/11/1926.

Monsieur,

Dans les jours qui ont précédé et suivis la commémoration de Bourail, il y a lieu de détails qui n'ont pu être réglés faute de temps. Depuis mon retour de Nouméa, j'ai tâché de les compléter.

Sauf avis contraire de votre part, voici les travaux qui ont été exécutés, outre le blanchiment des murs.

1^o - Macomerie

3 caisses à eau et des bannières des sautoirs.
Éléments existants. Le mur est dit en ciment
faucha 5 barils de ciment, 18 mètres de
grillage et la carillasse. J'ai corrigé le
le ciment et le grillage (11 = 3).

Cuisine. J'ai l'intention de faire démolir
l'ancien fourneau en briques, ainsi que la

Cheminée à mantesan ; car il est bien entendu, je crois, que les sœurs apporteront un fourneau en fonte. Il faudrait au moins 5⁰⁰50 et même 4 mètres de tuyau (tôle galvanisée) pour suie et s'échappement de la fumée.

A cause de la couche de suie qui recouvre les murs, on s'est obligé de faire tomber l'enduit intérieur.

Du côté de la citerne, le mason préconise un enduit épais ^{0,020 m/m} de ciment (ou mortier botard), jusqu'à 0,075 m du sol, pour empêcher les infiltrations qui ont lieu dans la persis, de l'eau, chaque fois que celle-ci dépasse un certain niveau.

— Citerne existante. Le mason, l'abien examinée et il assure qu'elle peut être remise en état telle quelle, moyennant un revêtement complet de ciment. Il prétend, par ce moyen, empêcher toute fuite. Il pense qu'avec 1 baril le travail pourra être proprement exécuté ?!...

— 2^o - Toitures et ferblanterie.

Le ferblantier a fait une visite complète de toiture, et voici ce qu'il pense :

a) Le faitage du bâtiment principal est à changer sur 22 mètres, je le commande.

b) Trois toles du bâtiment principal, très mal fichues par la rouille, devront être changées. Je le commande.

c) Toiture de la cuisine. Elle n'est pas fameuse. Cependant, le ferblantier, après avoir examiné et éprouvé partout, pense qu'elle peut durer encore moyennant une bonne couche de minium.

Comme cette toiture n'abrite pas la citerne, cette peinture est sans inconvénients. Je commande donc le minium.

— Pour cette peinture comme pour celle des portes, fenêtres et sabords, l'indigène du parbyhère (aidé au besoin par un camarade) pourrait le exécuter. Il peut très bien moyennant que je lui prépare les mélanges, opération à laquelle il n'entend pas grand chose.

Quant à la citerne extérieure, on verra plus tard. Je n'ai pas la main d'œuvre pour

le très gros travail de terrassement qu'elle
exige.

— Divers — Le mobilier de soeurs
et divers marchandises apportés par chalands
Ballande sont arrivés. Le chaland a
mouillé au quai vendredi soir (un moment
après nos retours de l'usine). Le transport à l'école
a eu lieu le lendemain (samedi 20/11) dans la
matinée. Voici le détail :

- 10 tables (on avait dit 11)
- 2 bureaux pour maîtresses
- 2 tabourets noirs (sans chevôlets)
- 6 chaises (marais)
- 1 grande - mange
- 1 meuble pour faire buffet
- 1 lessiveuse
- 1 grosse malle chepelière
- 1 caisse faïence
- 4 caisses divers (mercure etc...)

Je n'ai pu ouvrir les caisses

Il n'est pas arrivé comme titané ; il
est donc à présumer que cet article arrivera

par le Tour - de côté de décembre. F

Asaram a préparé la bouvre de coacs pour matelas et la paille de maïs pour la paille.

- La présence des locataires est gênante. après de brèves discussions le mieux possible, on passe d'un travail à un autre au lieu d'achever celui qui est commencé; de la nécessité de s'échafauder, quitter, transporter...

Enfin, le 12/12, voyez nous nos cordis franches.

- Je suis bien aise d'avoir la solution du cas Dostise. Halentendu au mauvais vouloir? J'espère qu'il ne s'agit pas de chicane pour l'abandon du travail à l'occasion du jubilé, comme il l'a fait en septembre pour les indigènes qui travaillaient à charger de la caillasse sur le camion automobile. Trois d'entre eux doivent payer une amende de 40^f, bien qu'ils aient prévenu 8 jours avant de quitter le travail. à noter

qu'ils n'étaient pas législateurs, du moins,
ils le disent. Cependant, il ne faut pas charger
les gens plus que de raison.

D'après une version, l'amende aurait
été infligée sur plainte du chauffeur de
l'auto et pour le délit de l'absence du chef des Travaux
Publics, M. Rigant

Ci-joint une note sur la jubilé
pour répondre à l'avis inséré de la Commission
Administrative n° 46.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hon-
neur de mes très profonds et dévoués respects
en N. S.

J. de la Roche

Il y aurait bien d'autres questions à envi-
sager : la place du loyer ; l'automate : s'il
depuis ne suffisait pas ; la question des ports . . .
etc - etc - Je crois qu'il faudrait 3 fenêtres
de plus : 2 dans la grande salle des mitres ; une
dans la 3^e chambre - - -

C plan n'est pas rigoureusement

- à l'échelle - proportions portées exactes.
entre Cour

Superficie totale: 30 ares

Hauteur

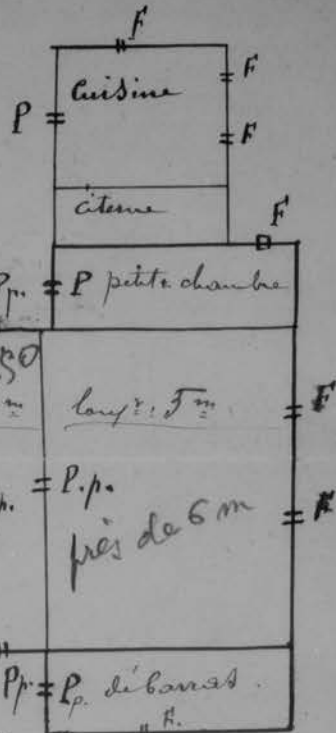
- Largeur de la maison
entre veranda: 5m 05 à l'intérieur

- Largeur des verandas: 1m 90

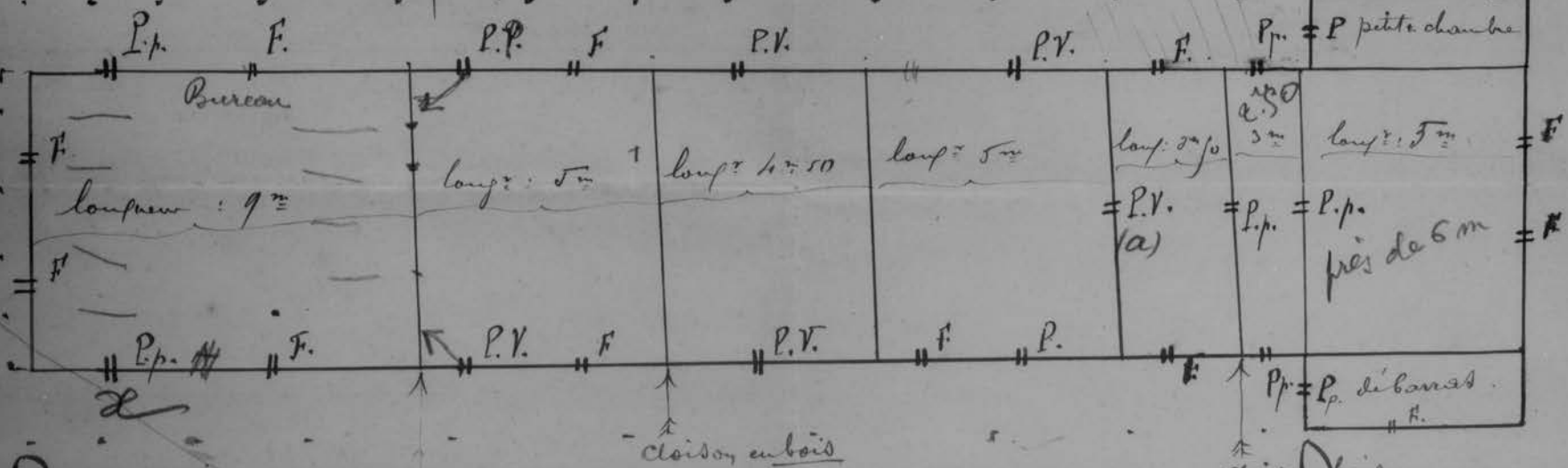
P. = porte - P.V. = porte vitrée - P.p. = porte plaines

F = fenêtre } Hauteur de fenêtres: 1m 40
 } largeur: 0.70 environ
 ○ place p. caisse à eau

Entre pointille et
la maison = veranda.



Alcôve



○ place p. caisse à eau.
(soubassement en maçonnerie)

Cloison briques
ainsi que toutes les autres
ou il n'est pas marqué: cloison bois.

(a) p.v. à porter
ou

cloison bois
soubassement
p. caisse à eau

Cour d'entrée

○ D'une rue à l'autre: 40m.
Largeur de la maison: 38m 50

(Entrée)

trouvé dans la "Réponse" du 22-11-26

Note relative

à la retraite du mois en commun
tous les 3 mois.

Depuis un certain temps, la question se pose de savoir si cette retraite, qui se fait à Roubaix tous les 3 mois et qui réunit les curés d'Azareu, La Fosa et Soya, doit être maintenue ou supprimée. Il me semble que la somme d'avantages est loin de balancer celle des inconvénients.

Cette retraite régionale, si on peut ainsi l'exprimer, a été établie ou réglementée de façon officielle par la circulaire 22 de Monsieur Trarieux, en date du 16 juillet 1902.

Ce règlement n'est d'ailleurs que l'expression d'un vœu du chapitre provincial tenu à Sydney en 1899 ... La Province d'occident n'ayant plus d'existence canonique, on peut se demander si le vœu ou règlements énoncés de ses représentants qualifiés gardent encore leur valeur ...

Ensi qu'il en soit, du reste, ce dispositif reste pour nous un règlement du vicariat.

et, à la limite, ne saurait être discuté sans que l'autorité qui l'a établi ne l'aura pas abrogé.

Au surplus, il ne s'agit nullement ici d'une question de principe, mais d'une question de fait. Je le répète, la somme des inconvénients est grande et celle des avantages semble mince. ?

- I - Inconvénients -

a) Grand dérangement pour les Confères, grande fatigue pour le truchement de Soy a qui, depuis un an et plus, élude le plus qu'il peut cette pénible corvée. C'est sur la faire deux grandes journées de voyage pour un jour de récollection ! Aussi l'excuse - je.

b) Il y a aussi des dépenses : dépense d'auto pour le S. de la Foa ; dépense pour le confère qui reçoit, frais d'hospitalité. ...

c) Surtout, difficulté de faire observer un règlement. En dehors des moments consacrés à quelque exercice, c'est un bavardage continu. Comme si le jour ne suffisait pas, on cause une partie de la nuit, jusqu'à minuit, parfois même 1 heure du matin.

J'ai protesté à plusieurs reprises, rappe-

le la règle du silence, silence de récollection tout la journée, grand silence depuis la prière du Soir jusqu'après l'oraison du lendemain (Nelle Edition des Constitutions 1922, N° 226 - 229), je n'ai rien obtenu. Sans même faire compend, hors le temps des récréations communes, je me suis retiré dans ma chambre. Je n'ai rien obtenu, pas même que le Père Hurand s'oblige de courir la chambre la nuit pour faire la causette avec l'un ou l'autre ; car c'est lui qui met surtout le désordre. Bien plus, j'ai été critiqué.

Le même refuse obstinément de faire la Coulepe, trouvant cela ridicule et hors saison.

Puisque, par le fait de certains confères, celui qui préside la retraite ne peut obtenir l'observation de la règle et même qu'il est bafoué, je ne vois pas du tout à quoi servir une retraite du mois faite dans ces conditions.

Il y en a qui distinguent très bien la paille qui est dans l'œil du voisin ; ils ne font pas mal d'appliquer leur clairvoyance à distinguer et apercevoir la poutre qui est dans le leur.

- III^e - En regard de ces inconvénients, les avantages se réduisent à ceci :

a) Faciliter la confession aux confrères qui n'ont pas de voisin rapproché. Et cet avantage-là est, sans doute, ~~considérable~~ à prendre en considération.

b) Maintenir une certaine cordialité entre Confrères par le fait de rencontres plus fréquentes.

D'ailleurs, la suppression de cette retraite en commun n'empêcherait nullement les confrères individuellement d'observer les divers points de Constitutions. —

— Naturellement, je ne parle ici que pour la station S. Vincent-le-Faulx, en regard à certaines circonstances locales au des moment, Car je ne suis nullement qualifié pour autre chose.

+
Bomail, le 6/12/1926.

Monsieur,

L'incertitude au sujet de l'arrivée
des Sœurs à Bomail est un peu paralysante
pour moi. Je n'ose ni me déplacer pour un
temps quelque peu notable, ni faire de
projets.

Maintenant que les 2 sœurs attendues
sont arrivées par Dupleix, il devient
possible d'envisager une date ferme. Mais,
au préalable, il faudrait avoir la
litière. Or un seul lit est arrivé à ce
jour (par camion automobile). Si les
Sœurs viennent deux, il en manque donc

encore un. Il est à supposer que le saint-
Antonin apportera le mobilier manquant,
au moins l'indispensable.

La question du fourneau reste
en suspens. Je ne sais ce que Votre grandeur
a décidé. L'ancien système (fourneau
en briques), trop défectueux, ne peut absolu-
ment pas être maintenu; mais j'attends
des instructions pour le jeter bas.

Quelqu'un suggérait dernièrement
de donner à la future communauté celui
du presbytère. Si l'ordre est donné, on
l'exécutera; mais je tiens à faire remarquer:
1^o que c'est un tout petit modèle (0,62 x 0,62);
2^o qu'écouler trop étroitement le presbytère
à la communauté des sexes, il peut y avoir
des inconvénients. En cas d'absence de celles-ci,
par exemple à l'époque de retraite, qui me
fait la cuisine?... Tendra-t-il à perdre
la gamelle chez quelque traiteur?... c'est

un système très onéreux, expérience constatée;
Cuisine très épicée etc....

3^o que j'en branche souvent de la main-
d'œuvre, qu'il pose souvent des coupes et
que ces imprévus, en à-coups soudains, peuvent
amener la cuisinière ----- de —

— Votre grandeur appréciera.

— Avec les P. C. Halbut et Daithe, nous
sommes allés à la découverte des Nostistes de
Devoa. Ils sont si bien cachés que, sans un
guide bienveillant, nous n'aurions jamais pu
les trouver.

L'endroit où ils sont établis se trouve à
5 ou 6 kilomètres environ, de la tribu catholique.
La route, qu'on leur a promise, n'est pas
difficile à faire, car c'est la plaine tout
le temps.

Ils sont actuellement une quinzaine.
Leur Président s'appelle M. Pottut, nous ne
l'avons pas rencontré; son second s'appelle
M. Cornette. Tous mariés sauf un. Les

familles, ne rallieront que lorsque l'installation sera un peu plus avancée; pour l'instant elle est des plus sommaires, deux ou 3 gourbis en peaux de moutons simplement posés sur des piquets... le matériel est dehors, épars. Ils ont de la chance que le beau temps se maintienne. Une fois réunis, il seront 40.

Ils nous ont paru dépensillers et lague-ters; il est vrai qu'ils étaient en tenue de travail. Leur accueil fut correct, mais sans grande cordialité. Jusqu'ici, aucun n'a cherché à entrer en contact avec le prêtre. Cependant, ils ont tous des chevaux et, le dimanche tout au moins, ils viennent à Bourail.

Ils ont creusé un puits de 12 mètres, débroussé un flanc de colline pour y planter du coton. M. Cornette, employé toute sa vie dans des filatures⁽¹⁾, paraît compétent; il dit s'être à perte de vue sur la meilleure espèce, la qualité des fibres etc... La baisse an-

(1) pas dans la culture.

51
portante de ce produit ne semble pas les décourager.

Dernièrement, un Norbista de Dugan (celui qui m'avait demandé de lui-même l'aider) a été arrêté pour vol de bétail. On prétend qu'il n'en est pas à son coup d'essai... Une grande circonspection s'impose... nous ne savons pas encore à qui nous avons affaire. Jusqu'ici, je n'ai eu que des déceptions de la part de ceux avec lesquels je suis entré en rapports. L. Descamps m'a toujours dit qu'au point de vue chrétien c'était zéro; je me ~~convainc~~ convaincs de plus en plus qu'il avait raison. Madame R., dont le Père Busy m'avait fait l'éloge et qu'il m'avait chaleureusement recommandée, est une personne tout-à-fait sujette à caution... etc... Evidemment, sa bonne-foi fut surprise. J'attendais de voir clair.

Les Occidentaux ont évacué avec 3 jours de retard (3/12 au lieu de 30/11 au soir). Il était temps, leur présence devenait

gênante pour les travaux en cours.

- Je pense aller faire ma retraite à Honnailou après les fêtes de Noël. Le Père Buisson sera à Kanapen le 8/12 pour y prêcher le jubilé; il n'ira pas à Arzem. Pour divers motifs, je n'irai pas à K., bien que le Père Buisson m'en ait prié; j'en ai fait apprécier mes excuses.

- Le mobilier des sœurs a souffert des voyages. Le menuisier est en train de tout remettre en état. Je leur céderai divers objets dont je pourrais me débarrasser sans grand inconvénient: une grande table (L^m x 0,90), une autre table plus petite, une grande armoire etc....

- Les Bénédictines de Sœurs seront ici le 14/12 pour leur quête annuelle. En 1925, elles prièrent environ 1300^t entre La Roche, Honnailou (charbonnages compris) et Boumail. La part de B^{te} fut de 700 ou 750^t. En 1927, la communauté de B^{te} sera sans doute en mesure de leur donner l'hospitalité....

- J'ai eu dire qu'une petite auto ou bicyclette aurait été acquise ou bicyclette que les pourparlers seraient cessés à cet égard.

Si la chose est vraie, je serai obligé de me rendre à Roumès faire un stage et prendre un brevet de chauffeur.... Ça va, comme depuis une semaine, on ne reparle plus de rien, peut-être la nouvelle de cette acquisition est-elle prématurée....

Veuillez agréer, Monseigneur, l'hommage de mon très religieux et dévoué respect en J. de M^{re} -

J. de Churet

Je serai heureux que votre grandeur veuille bien souhaiter de ma part la bienvenue au Père J. de Rouvray à cause de nombreuses associations de pays, de famille etc.... Je serais très aise de faire la connaissance et de m'entretenir avec lui de l'Auvergne... Ha va à Riom m'a belle-sœur qui l'a chargé de quelques commissions pour moi

Bouail, le 10/12/1926.

Monsieur,

J'ai bien reçu par l'intermédiaire de
la Dame, la lettre de votre Grandeur
du 4 C^t. reçue le 5/12.

En effet, la nouvelle était déjà
venue ici de l'achat d'une petite auto à
2 places et 4 roues, marque "Kathis". - L'affaire
a été conduite à vive allure et démonte
tous mes pronostics : Commande en France,
délais de voyage etc...

Je vous remercie, Monsieur,
de bien vouloir par ce moyen, m'aider
dans mon ministère. Évidemment, nous ne
donnons ni les bouffes ni les fourchettes.

Et, si cette machine ne devait pas aider
le cuisinier, il faudrait refetter la somme
qu'elle coûte. Espérons qu'il n'y aura
rien à refetter du tout et que, grâce à
des déplacements plus rapides, tout en
économisant la fatigue, on pourra étendre
le champ desay apostolat S. H. D. G. & D. G. H.

Reste à assurer le transfert à
Bourail. Fais quel effort est encore à
réviser, attendons.

Fais m'initier au maniement
de cet outil, les chauffeurs ne manquent
pas à Bourail. J'en ai déjà touché un
mot à M. Inf. Novère le chef des Jarnis.
La réponse fut qu'il se ferait un plaisir
de guider mes débuts soit par des explications
théoriques, soit, surtout, par des exercices
faits sous son contrôle. On peut espérer
que l'initiation ne sera pas très longue. Serait
l'obtention du brevet... Si H. Guillemin

Vient à Bourail, on pourrait subir l'épreuve.
En attendant, je vous remercie ^{très}
précieusement pour les conseils que m'ont donnés votre expérience
déjà longue. Ils ne seront pas inutiles.

— Le marçoz en a fini avec le bâtiment
principal. Il va se mettre à la citerne; puis,
ce sera le tour de la Cuisine. Serait-il
préférable - il a proposé d'avoir un robinet en
prise directe de la citerne à la cuisine. Il y
aurait, pour la saur, économie de fatigue.
Point de va-et-vient ni d'escalier à descendre
et à remonter. Malheureusement, lors de la
commande dernière, j'ai bien pensé aux
robinets de caisson-citerne, mais non à
celui de la Citerne-Cuisine... On touchera
des débrouilles quand même, si votre franchise
approuve.

Le plan de la cuisine, outre
la justice hygiène, simplifie l'opération netto-
yage de la charpente noircie par la fumée.

Si je peux trouver du bois sur place, quant
bien même il ne serait pas de première
qualité, ce serait plus avantageux que de
le faire venir à grands frais de Roumès.
La pièce mesure \times

S'il y a 4 sœurs, comme c'est, j'a
crois dans vos intentions, Monsieur, quelle
serait la 4^e? --- Sans doute que votre
Grandeur étudie la question. L'appant la
D^{lle} M^{lle} Madeleine donnerait de facilités
pour cela.

Je pense que la date du 20^e
aurait assez bien choisis, car c'est
jour de messe à Ouzouer le 20. - La venue
des sœurs fera plaisir, mais je ne sais si nos
gens savent mentir de l'empressement opte-
rim et faire un accueil comme il serait
souhaité. Ils sont égoïstes et manifestent
peu leurs sentiments au dehors. Si les sœurs sont
ici pour Noël, nous pourrions avoir la messe
le matin; sans leur aide, c'est difficile. Je
souhaite qu'elles soient ici pour Noël.

5
J'ai eu hier la grande épreuve ména-
gée par la Divine Providence au S. Le Rouvray
pour le 20^e débarquement. Or dit qu'il montre
beaucoup de force d'âme. Ayant répondu
au S. Halbert, j'ai prié de lui vouloir
refaire mon interprète, auprès de notre
Confère, à l'occasion de ce service cruel.

Si votre Grandeur veut bien lui
réitérer mes condoléances, j'en serai parti-
culièrement heureux. J'ai bien connu Mme
de Rouvray (née Louise de la Brosse, de Riom)
surtout avant son mariage. J'étais encore
enfant, mais les notions que j'ai gardées sont
bien précises. Nos familles étaient unies, sur-
tout la génération de ma mère et de sa
grande mère maternelle: ma mère et
M^{lle} Châteauneuf (plus tard Mme Adrien de la Brosse)
étaient des amis d'enfance. Il est vrai que
ceci remonte loin dans le passé; ma mère
étant née en 1833 !! M^{lle} Châteauneuf 1856 et 1858 -

J'ai connu sur les bancs de l'école
M^{lle} Châteauneuf (sœur de Mme de la Brosse)

1^{er} H. de Rieux, H. Victor de la Brosse,
oncle de ma mère Jacques de Roussay et ancien
batonnier de l'ordre des Avocats; il est,
je crois toujours en exercice. Mais il était
de beaucoup mon aîné. V. de la Brosse a dû
quitter St. Hilaire en 1889, la dernière année
de l'ancien Collège - Arrêt à Rieux.

Enfant à ses 2 autres oncles, H. H.
Hami (décédé depuis (en 18 mois) et Henri de la
Brosse, l'un ingénieur en chef des Ponts et
Chaussées, l'autre ingénieur en chef de
la Compagnie des Chemins de fer P. O., ils
sont plutôt les Contemporains de mon
frère aîné (celui qui est décédé le 9 décembre
1908.) -

- J'attends ce soir le G. Halbert de
Seix Traysa, par un télégramme d'hier,
m'annonce qu'il vient à sa rencontre et
lui amène son cheval "Gallie". -

- B. de a son coupé au est à la
veille de le prendre. Il part en France
(avec sa pseudo-femme) pour la "Ville d'Amiens".

Dans ce combat, il y a des chances
pour qu'un tel homme deso, chef légaliste assez
faible, surtout un tel homme oral qui ne
laisse point de traces. — En somme, il y a
eu désobéissance par nos exécutifs d'un
ordre donné - J'adm, une telle conduite eût pro-
voqué de sanctions sévères. Mais avec le laisser-
aller actuel... L'autorité civile ou militaire
a à peu - près abdiqué. — B. est remplacé
à Honfleur (en val l'été) par un H. Schmitt,
actuellement gendarme à La Trappe. J'espère
que le nouveau-venu ne se fera pas promo-
teur de pilotes et organisateur de l'ordre à
l'instar de B. de. C'est lui qui, le 14 juillet
dernier, encouragea les indigènes à danser. Le bal
eut des succès matériels: une orseille coupée; un
crâne plus ou moins endommagé... etc...
J'en ai pu voir dire qu'il ait résisté pour
le 14 septembre. Le triste bilan de juillet lui
aura sans doute suffi.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage
de mon très profond et sincère respect en V. H.
H. de Roussay.

En 1927, nos s'occupent des sacrodoce pour
les confes. Simoants qui ont été ou sont
mevle dans le Vicariat de N. C. =

P. P. Subzoc

Chevier

Jourd

Murand

de Churets

ordonnés ensemble, à
Hautbel, par M. V. Rumeau,
Evêque d'Angers, le 8 Juin 1902.

En 1928, nos s'occupent de sacerdotals

des S. S. Roman, Tresh, Niel (ordonnés en 1903.)

Ceci a été simplement documenté
taire. Il peut n'être pas indifférent
ou inutile à votre grandeur d'être au
courant.

En 1925, nos s'occupent de S. Baileau.

Malheureusement, il n'est pas ici.

Le P. Halbert est arrivé et on s'occupe la
lettre de votre grandeur. Je ne vois rien à ajouter aux
d'objets ci-dessus. Il y a des raisons qui m'ont
sans me retrancher à Roumeau... A quelle époque?
Orne l'arrivée des sacs, les fils de Niel, il est diffi-
cile de donner une date précise... y'assure
la mettre à Roumeau le dimanche 12/12

+
Bouail, le 11/12/26.

Ma très Honorée Sœur,

J'ai votre lettre du 7/12.

Je demande que vous arriviez
ici le samedi et dimanche, date ferme.

La bourse de sacs d'Angers est prête.

Comme je ne puis mettre à votre disposition
qu'une enveloppe pour paillasse, s'il en
faut plusieurs, procurez-vous de la toile
ad hoc; vous confectioinneriez ensuite vous-
mêmes!

L'ancien fourneau en briques est
démoli. Le mur, qui a tenu le principal
Cours de lais, va se mettre à la citrouille dont
d'étanchéité doit être assurée au moyen
d'un boy enduit intérieur de ciment, car il
y a des fuites. Ensuite au blanchiment la cuisine.

Le dernier travail inscrit au programme consiste dans la construction de 3 cases à eau en bois armé.

Entre temps, votre commode a été remise à neuf et vernie.

Le mobilier des P.F. (tables solaires, bureaux) arrivé en assez mauvais état a été réparé; il y a quelques chaises de bureau qui cèdent, j'en vous envoie à vous un jeu de 4 paires pour remplacer celles qui sont trop défectueuses.

Un support de bureau pour travailler en mauvais état a dû être refait à neuf en bois. Il y a 9 tables à bancs fixes et deux avec bancs mobiles; ces dernières sont plus basses.

Les chambres ne communiquent pas partant intérieurement. Si vous voulez des communications, on mettra des portes ou des rideaux selon le cas.

Le mobilier doit remplacer 3 tables

et faute de sur une longueur de 22 mètres. Hollande m'annonce cet envoi.

La maison est toute peinte et toute blanche. J'espère que votre nid ne vous déplaira pas trop. Vous ne serez pas à l'étroit dans un bâtiment qui mesure 37 mètres de long, plus les dépendances: deux chambres sous veranda, une grande cuisine, la citerne à côté; puis l'ancienne s'écrite qui peut facilement devenir une buanderie; elle est pavée et en pente pour l'écoulement des eaux.

Vous avez deux courts. En tout, 40^m mètres sur 15 ou 50.

Derrière la cuisine, il y aura une période où vous tâchez de vous suffire avec une installation de fortune. Et puis, on vous aidera.

L'annonce de votre arrivée fait plaisir. Vous serez accueillis avec sympathie. Un groupe de personnes se portera au devant de vous à

Votre arrivée pour vous souhaiter la bienvenue.
Je suppose qu'en vous offrant des fleurs. Les
fleurs on les déposerait ensuite à l'église
pour en faire hommage à la Ste Vierge.

Je désire qu'il y ait beaucoup de cordi-
alité dans l'accueil et je pense qu'il y en
aura. Une me disait hier au soir: "surtout
" ayez bien soin de nous prévenir de jour
" de l'arrivée des sœurs, car nous voulons nous
" porter au devant d'elles."

Donc, les fleurs et des pains pour
débiter, souhaitons que ça dure -
Vanilly vous fera mes complimen-
ts auprès de la communauté de St. Louis.

Respectueux sentiments en

H. de Thun

Je désire savoir si votre arrivée est pour
le 11 décembre ferme et aussi par quel
moyen de transport: auto de service,
auto particulière etc...

Réponse le plus tôt possible.

⁺
Bonnail, le 14/12/1926.

Monsieur,

J'ai bien reçu la lettre de votre
grandeur et son port. Je vous en remercie
par une lettre du 10/12/26.

Je voudrais savoir d'une façon
absolument ferme:

- 1^o - quel jour les sœurs du T.D.R. de
Marie arrivent à Bonnail;
- 2^o - Combien elles seront;
- 3^o - Par quel moyen: auto de
service, occasion, etc... et vers quelle
heure, car plusieurs personnes comptent
de porter au-devant d'elles pour leur
souhaiter la bienvenue.

J'ai fait connaître que

le 20 décembre ne semblant pas un jour
bien choisi, car j'en serai à Quasne.
Le mardi est serait préférable.

J'attends une réponse définitive.

— Essayez d'amener le "Kathis".

Les mécaniciens qui peut-être
ne demanderaient pas mieux que de
venir à Bourail gratuitement, pour
un parcours tout au moins:

A ma connaissance, il y avait le
jeune Sylvain Audet, employé aux Hauts-
Fourneaux; peut-être M. Auguste Navin
des Ateliers Garcia, lorsqu'il prendra
son congé; ça ne tardera peut-être pas
beaucoup... etc...

Ceci vaudrait mieux que de faire
venir par chalands hollandais avec tous les
risques d'un voyage par mer.

Veuillez donc, Monsieur, me
faire savoir le jour de l'arrivée des deux;

pour Noël, j'étais bien aise d'avoir une
musicienne. On dit que M^{lle} Marguerite
accompagne très bien. J'ignore les talents
de M^{lle} Benjamin.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hon-
norable témoignage de mon très profond et dévoué respect
en y joignant
M. de Bourail

Bonnail, le 17/12/1926.

Monsieur,

Je révisais à l'instant la
lettre de votre grandeur du 15/12; et, incluy-
ant une Du Sac Lambotini.

J'ai déjà expliqué à votre grandeur
pourquoi j'opinais pour la date du 21;
le 20, je serai absent et, ensuite, c'est
très peu de Noël; or, je désire beaucoup
que les élèves soient là pour les fêtes
afin d'aider pour le chant; sans leur
concours, la messe de minuit ne pourrait
avoir lieu. Jusqu'à M^{lle} Harfente est
réfugiée, sa présence est tout spécialement
indiquée; elle pourrait amorcer la répéti-
tion de chant le 25 et le 26.

Bon bonheur d'apprendre que
l'huile peut se dessaisir d'un lit
avec soufres. Il y en a déjà un
envoyé par le commerce. - Je puis fournir
les deux autres en attendant que le cholant
de janvier apporte le reste avec l'abbé...

Très bien, tout - à - fait au début,
il y aura des larmes, les choses les
seront à demi; puis, peu - à - peu, ça se
tassera...

Le thé de l'Arnicia et le pain du 21
au soir seront préparés par les soins
de bonnes personnes de Bourail. Ça
m'a fait aussi quelques offres de maté-
riel (au moins à titre provisoire).

Je commande le robinet avec
tuyau de fer soudé au S. Lambertin.

Sur la dimension de la cuisine,
je me souviens de les avoir laissées en
flame et je songe que, Messieurs, des autres

exécuer cette distraction.

Je puis fournir aux dames une
armoire, 2 tables et de planches pour rayon-
nages. - Les tables me semblent l'article le
moins avantageux; c'est pourtant indispen-
sable. Si il faut des tonques à pétrole vides,
ou lâchera des en provenir; le commerce
les fait payer 5⁺ pièce; - c'est beaucoup.

Les dames ont 4 lampes; mais j'aurais
qu'elles apportent une caisse de pétrole, j'e
ne trouve assez mal pourvu en ce moment.

La question du lait est réglée. J'ai
déjà commandé un litre à partir du
22/2 au matin.

La vaisselle est nettoyée et rangée.
Pour la répartition des objets, le placement des
meubles, les dames disposeront tout à leur
guise. - Ce que j'ai fait est provisoire.

- Un moyen pratique d'envoyer la
boîte serait de la confier au jeune Sébastien
Audet (23 ou 24 ans), employé aux Hauts-Fourneaux

Qu'on dit l'habile Chauffeur et qui m'a
proposé ses services. Ça lui procurerait
d'avantage d'un voyage à Bonail sans
bourse délier; donc solution avantagée
et élégante d'un problème épineux.

Je pense que la "hathis" est pourvue
de tous les accessoires: Vérous, clefs anglaises,
bunettes, de graissage etc... Du reste, c'est
du. Il serait bon que la voiture affûtât
une Carde d'essence. — Sur ce cour-
rier, j'écris à S. Audet pour le pressentir.

Les Götter - Sœur pourraient consentir.
Avec quelques arrêtés en route, elles pensent
faire E. Soot de suite; elles sont parties
Cematis avec E. Soot à quelques dizaines
pas.

Je pense qu'il sera fait à nos Sœurs
une réception gracieuse et cordiale. De tous
côtés, spontanément, les familles me promettent
des enfants.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage
de mon très profond et religieux respect.
H. de Thury

J'écris à LyWain Andet s'aller
Voir la Mathis au petit garage de la
Cathédrale. Je suppose que votre grandeur
ne verra aucun inconvénient à confier
cette voiture à un jeune-homme sérieux
et qu'on dit compétent en ce genre.

Elle pourrait donc dire au G.
Hulsant qu'elle donne son apérimet à
la chose, et le S. Hulsant livrerait
l'instrument.

— Dimension de la Cuisine :

Longueur : 5^m 60

Largueur : 3^m

Le piécyant 60^m³ de bois,
Ce serait assez pour fausses-coupes etc.
J'ai du bois pour les trisants intercolaires.

Je ne puis dire encore si j'en
trouverai ce bois sur place.

A ce jour, mes vœux
de candidats au concordat
pour la rentrée de l'été
sont sans succès

Paris, le 22/12/1926

Monsieur,

Ses trois dignes et haie Marquise
sont arrivés sur post'auto des services. Accueil
sympathique, beaucoup de fleurs; une telle
abondance de gerbes qu'il a fallu réquisitionner
des enfants pour partager le farin.

Sur, on s'est rendu à l'église au catège.
Chant du Magnificat et Bénédiction des T. S. S.
à l'occasion de la fête des Thomas apôtres.

Le thé était préparé et, le soir, le repas
fut fourni par de bonnes personnes. Un certain
lot de cadeaux: biscuits, gâteaux, thé, café
Vert au torréfié, saumon, allumettes, sucre, fruits
une pleine table - - -

Les sœurs sont arrivées sans provisions
aucunes. Matériel très incomplet. J'ai porté lit
matelas, draps, goupoulette, divers services, pétrole
etc.

S^r M^{lle} Marfais - a la j'a essayé
l'harmonium; elle trouve cet instrument
assez défectueux; de quel, elle s'achera ni-
anmoins d'en tirer parti.

L'installation des sœurs a été facilitée
par les soins empressés de plusieurs bonnes
personnes qui avaient nettoyé, lavé, rangé
toutes choses en bon ordre. C'est, Dorothy
est venue. C'est elle paraissait heureuse
de se trouver en communauté!

Les S^{rs} m'ont dit qu'avec l'or-
dre que vous leur promettez, Messieurs,
elles pourront se passer de la cuisine. Je
n'en suis pas autrement fâché, car la
cuisine a bien son utilité au presbytère. —

Pour le plafonnage, on ne trouve
rien par ici. Puisque c'est uniquement pour
protéger de la chaleur, la volute de 0,015 m/m.
semble indiquée; si les planches sont bien des-
séchées, on peut se passer de couvre-joints; on
ne peut, d'autre part, boucler du bois si
luisant.

Ballaude a envoyé 6 totes au lieu
de 3 demandées; la commande a dû être
exécutée 2 fois. En ai-je il en soit, puisque
cette tote est au presbytère, je me demande s'il
ne vaut pas mieux garder ce surplus, plutôt
que de le renvoyer - à la cuisine, il y a des totes
bien mauvaises... et puis, avec de si nom-
breux bâtiments, il n'est pas mauvais d'avoir
une avance. Ça permet de payer aux imprimeurs.
Mais je finis ce que votre grandeur jura à
propos.

- J'en ai aucune réponse du jeune André.
Par la réponse, c'est peut-être dire: j'accepte.
Enfin, on verra.

- J'ai - je les fournitures journalières de
Dames: pain, viande, lait etc...? on se
chercherait - elle de ce soin? Elles ne m'ont rien
dit et je ne les ai pas interrogées.

Pour les périodes de transition et d'ins-
tallation, il est assez difficile de déterminer
toutes choses jusque dans le détail...

Le provisionne ne se polira pas, j'espère,

7
au delà de quelques semaines. Quand la com-
mune sera au complet, j'espère qu'elle
aura son statut bien défini.

M^{rs} M^{rs} Liguori pense (et elle a raison),
qu'elles ne pourront pas vivre avec les seules
mensualités des externes; il faut des pensions-
naires. Déjà, il y a quelques demandes.

M^{rs} A. L. a été présentée pour 2 filles, moi-
même pour 2 autres; une 3^e famille semble
presque décidée... Le point noir c'est l'a-
chat du matériel, literie etc... Mais cette ques-
tion ne peut se résoudre au pied levé.

Certain, les deux ont eu la visite
de leurs parents amenant leurs enfants
comme futurs élèves.

Je ne suis pas fâché de reconnaître
le Directeur des sœurs - j'ignore leurs obligations
de règle, la nature et la durée de leurs vœux etc.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hon-
nête service très religieux et dévoué respect
au M. S.

J. de Thuret

M^{rs} M^{rs} Hays est fatiguée du voyage.

Quelle petite sante! — Cette lettre devrait partir
bientôt; elle est restée sur mon bureau. Je m'excuse

Non, puisqu'elle est là ouverte, j'en profite.

Quelques prévisions sur le mouvement scolaire - - -

Nous avons, je pense, des filles de S. Eulgentius (2, 3, 4?...) - - - Ils ne m'ont pas débarrassé, cependant, de la question répartition scolaire les gens - - -

En somme, je crois de chez M. Venard :

1^{re} parce qu'il est fonctionnaire zélé et qu'il se fait de prétendus devoirs (?) d'un bon fonctionnaire une conception particulière qu'il m'a fait connaître en une autre circonstance - avec cela, très entier dans ses idées ; je n'en suis aperçu pour la 1^{re} communion privée des enfants qu'il n'a jamais admise non plus que sa femme ;

2^{de} parce qu'il est coiffé de l'écureuil, qui est certainement, au point de vue professionnel, une bonne maîtresse -

3^{de} parce qu'il peut-être je ne lui suis guère sympathique - - - il me critique parfois - -

Ceci ou cela lui déplaît; on met à rebat souvent.

Il y a pas beaucoup de familles notables
dans le pays. -

Dans l'ensemble, les gens sont très con-
tents de la venue de leurs sœurs. Si la répartition
de chaire proportionnelle permettait la
gratuité, leur école serait bientôt pleine.

- Est-ce qu'elle Le Lizant, son vo-
viciat fini, ne ferait pas bien pour Douaït?
Elle a son brevet élémentaire.

- À cause de la distance de l'école à l'église
et pour ne pas multiplier les allées et venues
fatigantes, j'ai dit aux Sœurs qu'elles pourraient
se dispenser de la visite au T.S.S. qui suit la
régle dans la salle de exercices.

Je demande un exemplaire de leur
Règlement au directeur.

+
Douaït, le 26/12/1925.

Monsieur,

L'année 1928 approche et
il est, je crois, grand temps de présenter
à Votre Grandeur nos vœux de bonne année.
Que nous réserve-t-elle?

C'est évidemment le brevet de
Providence. Souhaitons qu'elle ne vous
cree pas de difficultés nouvelles pour l'exercice
du ministère et que le bien ne voie pas son
état ralenti par suite d'oppositions venant
de la malice des hommes ou issues de circon-
stances.

Je souhaite, en particulier, à Votre
Grandeur la santé. Que peut-elle quand
celle-ci est précieuse? Non, sommes actuel-
lement dans la période de grandes chaleurs.
Je souhaite qu'elle passe en son, laissant

intacts, les forces physiques et l'activité
de l'esprit.

J'aime à avoir quel voyage
Demande - Monnaie s'est affectée tout
incident, la semaine dernière. Il a été
oublié ici un bidon de l'obolite "A". Ce
bidon, encore plein aux deux tiers, appartenait
sans conteste possible, à la "citroën". Que
faut-il en faire?... S'il est expédié à
Monnaie, ne risque-t-il pas de perdrer
Contenu? quand la capsule est rompue
et qu'il n'y a plus que le pos de vid, est
inévitablement est toujours à craindre...
Quoi qu'il en soit, je me conformerai aux
indications données.

- Hier, belles fêtes de Noël, assistance
nombreuse soit à la messe de minuit,
soit à celle de 9h. La chorale s'est
surpassée; les membres y mettent décidé-
ment une louable bonne-volonté, et
celle-ci redouble. L'œuf M^{lle} Victoria
est sympathique et le jeu plaît beau-

Coup: c'était bien l'organiste qu'il nous
fallait.

Les hivernaisons débiqués continuent
au vu de la nouvelle construction. On
voudrait savoir à quelle date arrivera Nam-
brenne, pour hâter certains préparatifs et
de tenir prêt à tout événement.

En temps de sécheresse, je suis assez gêné
pour l'eau. Il me semble que votre grandeur
est d'accord avec moi sur l'opportunité
d'établir une caisse à eau avec branchement
sur la conduite d'eau du Village pour
éviter à l'insuffisance de la citerne. Votre
Grandeur pourrait me confirmer la chose
par écrit à l'occasion.

Mme B et (?) F. (?) Comment
direz-vous? m'a écrit pour me faire part du
mariage de sa fille avec un certain M^r
Marcel Vernier, poëte. Cette circonstance
est fâcheuse. Cependant, si ce M^r n'est pas
trop mal disposé, l'affaire pourrait
encore s'arranger. Sans ma réponse, je

la renvoie au P. Kulsant pour tout mettre
au point.

Veuillez agréer, Monsieur,
l'hommage de mon très religieux et dévoué
respect en M. S.

H. de Thuret

P. S. Les deux valises de votre grandeur (même
sans d'étiquettes neuves) et les bagages de
S. M^{te} Samuel ont été expédiés d'ici
par le Camion de Messageries automobiles
Vendredi dernier 23/12. J'espère que
tout est arrivé à bon port.

trois courtes lettres des 6/12/21, 26 et 27/12/21
 Nordets, de la région de Bourneil

~~avec diligences entretient -~~

- § I - Au 21^e Kilomètre

Chiffre
 Personnes

M. Prévost	} - A -	3
Mme Prévost 1 garçon de 2 ans		
M. Valet	} - B -	3
Mme Valet 1 fil		
M. Basquin, célibataire		1
N.B. absent fait marcher tracteur pour charges de la 1 ^{re} de l'agriculture		
M. Delcany	}	3
Mme Delcany un enfant		
M. Stirman (employé au tracteur, absent)	}	5
Mme Stirman		
M. Descamps, beau-père de M. Stirman		
Mme Descamps, b. - mère " "		
M. Descamps, b. - frère " "		
pas d'enfant		

total: 15

1^e Au point de vue pratique religieuse, je crois que c'est zéro sur toute la ligne.

2^e Au possible d'aller en auto au 21^e le plus méridional, devant la crèche - coin de Nestadon, reste à faire.

- § II^o - Nordistes 'séparrés' dans
Boghen et Nestadion }
à ma connaissance -

- A - A Nestadion

- M^{rs} Bérard
M^{rs} Bérard
enfant " } très gens, très chrétiens, ont
fait bien leur maison, respectent
de ce pouvoir pratique

- B - à Boghen

- M^{rs} Wanquin
M^{rs} Wanquin, pas d'enfant } très croyants, ne
} peuvent pratiquer
} à cause de l'éloi-
} gnement de l'église -

- M^{rs} Liegeois } ont fait bien leur nouvelle maison
} très religieux

- M^{rs} Melhonnée } sans
M^{rs} Melhonnée } religieux
elle " } en instance de main

- § III^o - Nordistes de Dewé

- L'implacement est à 5 ou 6 kilomètres de
la chapelle de Indizing de Gouano et direction
du Cap Gourvain.

- Ils sont là 12 nordistes occupant un cam-
pement provisoire. Leurs familles
n'ont pas encore rejoint.

Je n'ai pas pu me procurer sur
le nombre des mariés, célibataires, enfants
etc, les renseignements précis.

On dit que la plupart sont pourvus
d'un casier judiciaire très fourni. —

+

1

Bonail, le 27/12/26

Monsieur,

Sylvain Audet est arrivé ici le jour de Noël, vers 15 h. 30 avec la Hettis.

Le voyage eut pas sans incidents: entre la pluie et une bonne atroce, il a eu une panne à La Foa et il dut se faire remorquer, par Auguste de Mestayer, Garcia, jusqu'à Frouvohary, où un électricien des amis lui fournit une bougie (il n'y en avait pas de recharge) et un ressort pour changer cette pièce de la voiture qui ne fonctionnait pas.

Cette combinaison au surplus n'aura pas été gratuite: D'abord, P.A. s'est servi de la voiture

1
La veille de son départ pour déplacements
de à sa convenance. J'ai compris le voyage
Nouméa - Bourail et une course de 18 à
Bohén, pour m'instruire un peu, la dépense
fut d'une touque entière. J'ai vidé l'autre,
qu'il avait apportée pleine, hier au soir
dans le réservoir qui contient juste ses 18 litres.

Outre la consommation d'essence en
faute pour ses apérent, le chauffeur m'a
demandé de lui payer son retour Bourail-
Nouméa; de sorte que cette petite sortie fut
pour lui sans bourse délier. Ça fait un jour
perla. —

— La voiture est arrivée à l'heure
à souhait. Le matin, on a procédé à un premier
nettoyage; il y avait bij' des petits détails à
compléter.

L. A. m'a dit qu'il manquait un
grand nombre d'accessoires. Outre les 3 chapeaux
Néron dont la commande a été passée à
Foucelot, faut défiant:

1 tourne-vis

1 petite clef anglaise

et j'en serai plus sûr encore, outils
qu'il empruntés avant le départ et qu'il
a emportés avec lui. — Il paraît qu'il y a
une trousse complète d'accessoires à la salle
des ventes (état neuf) pour 170 ou 175 francs.
Je ne sais ce qui convient n'ayant aucune
expérience en la matière.

J'ai bien trouvé l'huile (petit bidon), la
graisse consistante l'enveloppe neuve (rechange)
la chambre " "
la chambre usagée "
une boîte neuve de chez l'inspect et conte-
nant des pinces pour changer les enveloppes,
des petits accessoires métalliques pour les valves —
différents choses dont j'en commande pour le
nom.

L. Audet m'a signalé diverses déficien-
sités:

- 1 des phares fonctionnent mal;
- l'allumage électrique ne marche pas; il
faut se servir de la manivelle à chaque départ;
- le feu à main ne reste pas en position, il
se décroche de lui-même, ce qui, à l'arrivée, a

Causé un petit accident, sans graves consé-
quences heureusement; la voiture arrêtée
sur un plan incliné est allée buter avec
violence contre un mur.

Quant à la carcasse, elle est dans
un état peu brillant: la capote n'a plus
de couleur à force d'être à la pluie et au
soleil; R. ne l'a jamais garée, la laissant
à la pluie, au soleil, à toutes les intempéries;
l'armature de la dite capote est en partie
délogée, la doublure est en lambeau, les
trous partout; le manomètre ne fonctionne
pas régulièrement; à côté du manomètre
une pièce manque; un des phares n'éclaire
pas bien; les courroies sont ou absentes ou
cassées; peinture écaillée par endroits
etc... etc... etc...

Il est probable qu'une expertise plus
approfondie faite par quelqu'un qui s'occupe
des métiers révélerait d'autres déficiences...

Il me semble qu'une réparation à la
Capote serait utile et un coup de peinture
à la carcasse, mais surtout la refaçon de

4

la capote. Je ne sais ce que votre grand-
dam en pensera. Peut-être estimera-t-elle
qu'après la grande dépense d'achat, les détails
peuvent attendre.

Je ne sais, j'elles furent les consentions
avec Rabot, ni ~~si~~ s'il a livré la thénos
dans les conditions stipulées. S'il manquait
quelque chose qu'il eût promis, on pourrait
le lui réclamer, au cas où il ne l'aurait pas
livré.

- S^r H. H^{te} a joué pour les fêtes de
Noël. Tout le monde est content
de voir l'harmonium reprendre sa voix.
Espérons que l'organiste tiendra malgré
sa chétive santé.

A cause du mauvais temps et de
l'état des chemins, j'ai ajourné mon voyage
à Houailou. Finalement, peut-être me
déciderai-je à faire ma retraite ici. —
C'est un pis-aller, mais les réparations ne sont
pas finies, les orges s'installent et ont besoin
de consultation souvent. Parmi les visites, je
leur ai remis une liste, je ne sais encore ce
qu'elles feront. - S^r H^{te} n'est pas fatiguée les ententes.

Comme de j'a, le colon et le forei fonctionnent
mal et pres'aucun est profonds, cela n'arrange
pas les affaires ...

Veuillez aperi, Monsieur, l'honneur
de vous tres religieusement et avec profond respect en,

et M. de Thuret

+

(30)

Bamaïl, le 20/12/1926.

Monsieur,

J'ai écrit en jours derniers à
Vosse Grandeur une fois au moins, peut-
être deux, mais il ne me souvient pas de
lui avoir exprimé mes vœux de bonne
année. Nous arrivons, ce jour, à l'extrême
limite de délais impartis à cet effet.

Ayez, je vous prie, Monsieur, les
souhaits très respectueux et très sincères que
je forme pour votre personne, ainsi que
pour le Vicariat, son personnel et tout
ce qui s'y rapporte. Que l'année 1927 soit pleine de
Bonne et prospère - Elle présente l'avance -

ment de sa reine parle constant souci
de notre sanctification propre (n'est-
il pas écrit "intra vos est"?),
ainsi que parle maintenant et le dévelop-
pement de ses deux frères!

Fuisse, en particulier, la nouvelle
école de Bourail contribuer au relève-
ment spirituel de ce Centre par l'édu-
cation chrétienne de la jeunesse!

— Les sœurs ont commencé
leurs visites; elles ont été bien accueil-
lies partout. On dit: "comme elles sont
"modestes, simples, avenantes, sympathi-
"ques, comme elles sont bonnes!"

Même les personnes de libère conduite
s'insignent de leur contentement. "Les
"sœurs ont laissé si bon souvenir, qu'on
"est heureux de les revoir!" — Elles ont
gagné tous les cœurs, coupés dantes les

Sympathies. Pour gérer les affaires, il
faudrait vraiment le faire après. —

Avec sans la rentrée prochaine?
Il est encore trop tôt pour faire de pro-
nostics En attendant, nous faisons
une nouvelle à S. Joseph, notre protecteur,
pour qu'il achève ce qu'il a heureusement
commencé; cette nouvelle déterminera le
jour de l'Épiphanie.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hon-
nête de mes très religieux et dévoués respects
en M. S.

J. de Thuret

A. D. N. 36.4

LA JUSTICE SCOLAIRE
POUR LES ENFANTS PAUVRES
DE NOS ECOLES LIBRES

La loi de 1886 interdit aux municipalités l'entretien des écoles libres. Mais elle n'interdit point les subventions aux enfants qui les fréquentent.

Ainsi, d'après la jurisprudence certaine qu'ont créée les arrêts du Conseil d'Etat, sont parfaitement licites :

X L'allocation des sommes destinées à être distribuées en nature aux enfants pauvres fréquentant les écoles privées (CONSEIL D'ETAT, 20 FEVRIER 1891).

X L'allocation de sommes devant être distribuées en secours ou en argent aux enfants pauvres de l'école privée gratuite (6 AOUT 1897).

X L'allocation de fournitures scolaires ou de distributions de dons en nature, comme vêtements, chauffage, soupes aux indigents (23 Mars 1912).

X L'allocation de secours en nature à distribuer par les soins du Maire aux élèves indigents de toutes les écoles (26 JUIN 1914).

X L'allocation de fournitures scolaires aux enfants indigents (26 Mars 1915).

L'achat de livres classiques (11 Février 1916).

X L'allocation de secours aux élèves indigents de l'école chrétienne (19 FEVRIER 1919).

DÉCEMBRE

X L'allocation de livres de caisse d'épargne aux enfants ayant obtenu le certificat d'études (REPONSE DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DU 5 OCTOBRE 1925).

X L'admission dans les cantines scolaires aux organisées par les Municipalités des enfants réputés indigents, des écoles libres, à côté de la totalité des enfants des écoles publiques (CONSEIL D'ETAT 8 JANVIER 1926).

Bonail, 25/1/27.

Monsieur,

La déclaration d'ouverture de l'école libre a été faite le 3/1 à la mairie et affichée par les soins du Secrétaire "in loco aperto" ce même jour. - Le règlement local porte que la durée de l'affichage est seulement de 15 jours en N. C. L. Ce délai expirait donc légalement le 8/1.

L'original a également adressé les pièces exigées soit aux autorités académiques (en fait, à l'inspecteur primaire M. Ribbe et non M. Dange) et au Préfet de la République; M. Ribbe avait indiqué la marche à suivre.

Mais le dossier destiné à l'inspecteur primaire est incomplet; il manque l'acte de naissance de la 2^e et son extrait de Casier judiciaire. - Faute de mieux, elle

fournit les éléments en sa possession,
savoir : 1^o Copie de sa demande au maître
de l'école l'église ; 2^o brevet de capacité,
3^o plan de l'école ; 4^o état de lieux de
résidence pendant les 10 dernières années
et professions exercées.

Reste à savoir si les autorités
académiques ne vont pas faire opposition,
tant que le dossier ne sera pas complet.

Ces pièces ont été demandées en octobre,
elles pourroient donc arriver fin jan-
vier ou dans le courant de février. —

J'espère que S. J. prest aidera à surmon-
ter les difficultés venant des circonstances
(on peut être de la moitié des hommes)...

S. J. m'a demandé de lui faire
un modèle de différentes lettres qu'elle a
ensuite reçues. De même pour le plan,
qu'elle a relevé.

S. J. a un bon esprit, un

jugement droit, de la vertu (car il lui
reste beaucoup à acquies en fait de connais-
sances pratiques.) Mais, comme elle est pleine
de bonne volonté et exempte de présomption,
elle acquies vite, je pense, l'expérience qui
lui manque encore.

— Nous avons fait tomber la cloison
de bois qui séparait la 2^e classe en 2. c'est
maintenant une fort belle pièce, mieux
éclairée qu'autre avec 7 ouvertures (au lieu de
6) dont 3 portes fenêtres de 2^m 50 de hauteur.

Quant au bois provenant de la dite
cloison, il a été enlevé très proprement (les
bouteaux et lamelles sont intacts). Il trouvera
facilement son emploi. — Sous ma pensée
et avec votre autorisation, Monsieur, voici
l'usage auquel je propose de l'affecter.

Il servirait à entasser jusqu'à hauteur
d'appui (0,90^m ou 1^m) un morceau de vitrande
situé du côté de la cuisine. Quant à la partie
supérieure, on la fermerait simplement par

un treillis de lattes entrecroisés (un peu serrés). Cet espace rempli sur la Voim-dah (côté sud) servait de réfectoire éventuellement aux pensionnaires et demi-pensionnaires et, en attendant, aux Soeurs.

Grâce à ce réfectoire, les S^{rs} gardaient à leur usage personnel, entre leur chambre (la même que j'occupais jadis) leur oratoire et salle commune (ancien réfectoire du presbytere).

La pièce du bout tournant sur la rue serait le futur dortoir de il est. Il peut y entrer 10 lits. - On projetait une ouverture entre ce dortoir et l'ancienne sellerie et cette ancienne sellerie pourrait devenir le lieu d'occupation par le seul chargé de la surveillance du dortoir, d'où plus de place à la fois et plus d'indépendance et de commodité pour la surveillance. Sans passer à la chaux, on planterait avec des sacs⁹ blanchis à la chaux.

De plus, on supprimerait deux X) mais au vrai papier.

postes inutilés et q' s'en suivrait par ~~le~~^{la}
Communication intérieure, de manière à
parcourir la maison d'un bout à l'autre
sans passer par les veranda's. —

Ci-joint un petit croquis explicatif.
Les deux compléteront oralement.

— Il serait utile de se procurer le N°
du journal officiel (N° 2.256 du 17 janvier 1903)
contenant le règlement local au
sujet de l'école primaire. Si on ne peut se
le procurer, par exp. épuisée, l'impression de
St. Louis pourrait peut-être faire un tré à
part d'articles relatifs à l'enseignement primaire.
Ce document rendrait très service.

— 6/1/27 — 7' au lieu de la lettre de votre
grand-père et reçue aux S.S., après en avoir
pris connaissance, celle qui leur était
destinée, ainsi que la feuille documentaire
jointe.

Sans l'ouverture de la retraite des S.S.,
il y a contradiction entre les 2 lettres { 23 janvier
 { 30 " "
Quelle date est la vraie ? ...

— Je suis sûr d'apprendre qu'il y
aura bientôt un chaland B^{de} et que le
bateau de mobilier va enfin arriver.

Le G. Lambertus pourrait faire choisir
la caisse de pichole (sours), celle d'essence (p. m. m.)
ou au surplus les 5 boîtes de ciment que le
S. Antoine du 1/12/26 n'a pas effectués. c'est
pour les 2 caisses à eau en ciment armé.

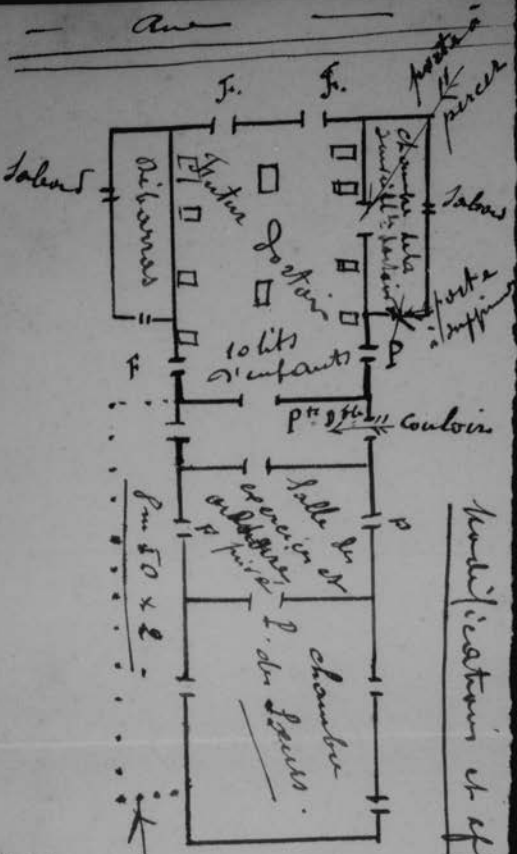
Votre grandeur ne répond pas au
dépôt des 3 lots de 2^{me} 110 que Ball de a envoyés
en trop: envoyer, vendre, garder en réserve? Je
ne sais.

- Les 3 sœurs n'apportent que 4 lits
ce sera très juste; il faut compter avec les
visites et séjours d'Azaren, Boya, Hourilan etc...
Il est vrai que le mobilier pour pension-
naires éventuelles pourrait servir en atten-
dant p. les visiteuses...

Veuillez agréer, Monsieur, avec
mes vœux pour un état plus favorable de
votre santé, l'expression de mon très respectueux
et dévoué respect en N.S.

G. de Thureux

Les demandes pour internes se
présentent de divers côtés. Un intendant
devrait très bien se tenir au fait des familles aux quels il
rendrait 5 appreciables services.



Modifications et affectations trouvées entre le
 Lettres du 5/11/27 et 12/11/29
 du P. de Thiers

Classe

à pointille indiquée

Le projet de réfection. notamment
 fait avec la vue de la déperdition
 en bois (0,90); et tout gain avec les
 autres boisiers indiqués il est évident

ca 2 Leu Log Thouret pyrite Est du 6.6.26
Not Conf Scientific 113122!
du R. A. Thurst

Non me demandez, Monsieur, espere je suis les applications
"del'Ami de l'Art. F^{re}" (c'est vos tems meme) relativement au
Cas du P^{re} Ch. - Voici, en substance, ce que je me rappelle du ca
sujet :

— Il est bien vrai que Ch. a demande son changement
d'hor pourquoi ? Parce qu'il voyait, a des indices tres clairs, qu'il
n'avait pas la confiance ni la sympathie del'Autonte : on ne
lui laissait rien, on ne le consultait sur rien, on lui denierait
une fois sur deux, on le laissait se noyer dans son
Crim. De sorte que, en demandant son changement, Ch. a
plutot eu aller au-devant d'un fait que d'une autorite.

De plus, il est clair qu'il n'etait ni ne serait parvenu
dans les efforts qu'il faisait pour servir les plus interessees,
surtout a l'ecole des gens.

S^r M^{rs} X. (incorruptible au report de J. J. qu'elle
debaie amiser toujours, et pendant a Ch. parce l'annee,
parce qu'elle le considerait, a tort ou a raison, comme le prin-
cipal artisan de sa lignee et de son avenir), d'une part ;
et, d'autre part, le tiers de l'union (Grosjean du vieil
age et de ses virex avancements) ont vu leurs efforts (soit que
ce fut d'une maniere ouverte, soit non) - par une opposition
surtout ouverte et declaree, faitit ouverte, pour rendre
a Ch. la position intenable a J. J. - In somme, ce
deroient sur les veritables artisans de la rupture

interviewe.

Voilà ce que j'ai entendu dire.

P.S.

J'ajouterais à cet état de déclaration personnellement:
1^o D'abord j'ai confessé que j'ai eu es ches vérités,
ou moins en substance. D'autre, n'ai j'ai cette l'invocation
tenue, Reine de la paix, pour qu'elle retablisse l'unij les esprits
et du cœur.

2^o Ensuite, si il me faut prouver le déclaer ici que
j'ai eu l'honneur la délation et tout ce qui y ressemble.
Aussi, ne me décide j'ai à écrire cette note que parce que
votre grandeur me l'a demandé à deux reprises et que j'ai
me voudrais par dévotion en présence d'une injonction de
l'autorité. Au surplus, est écrit n'est ni l'acte, ni signé;
il servent pour qu'a l'acte strictement confidentiel.

ou pourrait d'est vrai, opposer à ceci que j'ai faits
divers dénonciations. Mais je m'y suis en vain en conscience.
Et l'fait de ces dénonciations, espies pour leur public, retournait
infimer esprit dit au P.S. 21

Note Confessionnelle n° 2

Bien entendu, rien ne le gêne, la réponse intérieure par lui-même, au S. J. du T. O. R. M. de correspondre avec Quem par le vicariat, sauf avec leurs chefs de section respectifs, ne peut pas se pointer après aussi le R. S. Procureur de 12 \$. - On meurt, en effet, quel'est le cas, 203 autorisations financières avec gestion indépendante, il faut bien que la supériorité soit - au moins puisse lui servir pour passer les courants, signaler les erreurs, faire tout ce qui amène à l'essentiel, etc....

Quant à mes critiques, il ne faut que difficilement s'opposer : la commission active du 1^{er} ne peut point par nous, mais, elle le réprouve au départ de son bon les traits aux lettres. Quant à leur commission par la suite, elle leur est servie directement par le pasteur. Il y a puis seulement, à l'occasion, rappelle la commission - de même 1^{er} et 2^{es} au S. F. de M. -

qui, dans toute
ce fait

+
Bouail, le 12/1/1927.

Monsieur,

S^r H. Lige a porté à la connaissance de votre grandeur la réponse de M. Dange qui déclare la demande d'ouverture d'école non recevable pour insuffisance de dossier fourni.

Il n'y a pas lieu d'être surpris de cet accueil pour la raison donnée par le chef de l'enseignement.

Depuis, S^r H. Lige a reçu son acte de naissance de j^a ancien; il manque encore l'extrait de casier judiciaire récent; bien qu'elle possède et ait trois enfants et pouvant être révisé pour cette raison.

Ceci montre que l'Administration n'est animée d'aucune bienveillance et qu'elle est disposée à soulever toutes

les chicanes que les lectures lui fournissent.

H. D. se réfère au Décret du 22 mars 1919 (article 47, 48 et suivants...)
Je ne connais pas ce document. Comment se le procurer ?

- H. D. trouve le plan fourni incomplet ... Il demande la cote. Je l'ignore. Le plan cadastral affiché à la mairie ne l'indique pas.

Il demande la position des cabinets. Si on n'les a pas mis sur le plan, c'est qu'il n'en existe pas à part pour les garçons. - Mais, évidemment, il faudra en construire. on pourrait les mettre dans l'ancien jardin potager (affecté à la Cour des garçons).

on pourrait faire un soubassement en maçonnerie, murs en briques et bois. Il en faudrait 2. Voici ce qui semble convenable pour les dimensions : chaque cabinet aurait :

- Forme apentis -

Hauteur : 2^m, 10 $\frac{1}{2}$ la hauteur ; petite : 1^m, 95

Largeur : 0,90 ou 0,95

Profondeur : 1^m.

Vote grandeur voudrait bien me dire si elle approuve.

En attendant le plan lui-même, on se référera suivant les exigences demandées, et même un peu plus.

- Le Directeur de l'enseignement demande aussi "Copie des statuts de l'Association à laquelle appartient" la future Direction de l'école. - En signifie cette question ? - En elle peut bien être l'association visée ? ... Société religieuse ? ... Faut-il donc déposer entre les mains du chef de l'enseignement un exemplaire du règlement religieux ... ? ... & - En ce qui le droit de poser cette question ? Une consultation d'avocat ne serait peut-être pas inutile pour élucider ce point.

Le diable de remue, c'est le moment de redoubler de prière.

S'il est très difficile d'obtenir
l'ouverture d'une école mixte, peut-être
sera-t-on obligé de se contenter d'une
école de filles. On pourrait avoir des
pensionnaires sans difficulté. Des instituteurs
payants sont indispensables pour faire vivre
l'école. Avec des retributions d'élèves à 10^f
par mois, les D^s mourront de faim.

— Le délai pour ouverture d'école
"ne pouvant courir que du jour au lendemain"
"sera en possession d'un dossier complet",
il faut prévoir de ce chef un retard plus
ou moins considérable. Quand verra-t-on l'existence
de casier judiciaire?...

L^e M^e Lefranc a dû répondre à
votre grandeur sur certains détails d'amé-
nagements antérieurs touchés par sa lettre
du 9 janvier. Je vous envoie ci-joint
Le manuscrit achève ce soir sa 67^e journée.
C'est à 30 f!.....

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage
de mon très profond respect. H. de Vaux

P. S.

Il est déjà entendu avec le G. Trays-
que S. M. Apis et Athanasie feront le
voyage de Bourail au tout-de-Français
avec les Jours de Bourail.

Le départ est fixé au jeudi 20 janvier.
C'est peut-être nécessaire pour S^r Marie-
Konfucite qui a besoin de voir le dentiste ;
mais cette longue absence (du 20 janvier au
8 au 9 février) est fâcheuse à très des points
de vue surtout en ce moment :

- 1^o - les aménagements ne sont pas finis ;
- 2^o - les visites ne sont pas encore achevées,
sans parler de celles que le S^r reçoit tous
les jours ;

- 3^o - l'ajournement de l'autorisation
d'ouverture oblige à recommencer toutes les
démarches tant auprès des autorités muni-
cipales de Bourail qu'auprès des autorités
académiques de Nouméa. Comment faire
tout cela de Saint-Louis ? Quelles compli-
cations, quels retards ? . . .

La présence de S. M^{ie} Liguori est tout

tu n'écrits rien, n'écrits - il par esp'chint
qu'elle estade soz départ jusqu'à la veille de
l'ouverture de la retraite ?

Évidemment, il lui faut une com-
pagnie. Athanasie pourrait peut-être
en tenir lieu. Je ne sais.

- Je ne n'ai reçu aucune communi-
cation nouvelle au sujet du cholera Bollande
qui appartenait le mobilier de soeurs...

Ma lettre est tout immobilisée à
l'école, je ne puis recevoir les confiers jus-
qu'à ce qu'elle fasse retour ici. —

- Sous les cobains de joncaux
j'ai avais pensé utiliser les bois de l'ancien
poutailles. Je ne sais si votre poudre
approuvée. Je suis à court pour le bois.

+

Bonail, le 18 Janvier 1927 -

Monsieur

Hier, au retour de l'homie (voyage
qui fatigue beaucoup à cheval par cette chaleur),
j'ai trouvé le petit mot de votre grande
date de St-Louis, 14 janvier.

Comme il n'est fait aucune allusion
à ma dernière lettre (refus d'acceptation d'école
Bonail pour dossier de la future direction in-
complet etc...), j'en conclus que le 14, votre
Grandeur ne connaissait pas encore ces
nouvelles.

En somme, il ne faut plus s'en
tenir avant d'avoir en main tous les
éléments appuyant une déclaration d'ou-

Verture - - M. Dausu emploie le mot "demande"
à tort qu'il est impropre. On n'a pas précisément
à "demander" à l'administration l'autorisa-
tion d'ouvrir une école privée, mais à lui
notifier cette ouverture en l'accompagnant
de toutes les pièces exigées.

Il y a plus qu'une nuance entre ces deux
expressions. La leur ne pourrait-elle pas la
faire remarquer? —

— Votre grandeur voudrait-elle savoir
ce que c'est : un cas de conscience à propos de
mariage; et, dans un ordre très différent, l'effici-
cité des des. L'entente, fils aimé, de la
"kottis", qu'il a démontée et examinée très sérieu-
sement sur ma demande.

Il faut, en effet, être fixé et savoir si
c'est un outil qui peut rendre service ou, si
c'est un "clou", dont il y a lieu de se
débarrasser - pour éviter toute trans-

mise de son appréciation. Votre grandeur aura
ainsi le jugement d'un homme compétent.

Nous pourrions-ou pas attacher le vendeur
pour tromperie, non exécution des conditions, etc...?
Ce Rahot est un malhonnête homme. —
Enfin, Monseigneur vous jugerez.

Avant ce que je puis dire c'est qu'il est
infinitement regrettable qu'on ne s'en soit pas
cette voiture sans qu'une sérieuse révision ait été
faite, d'autant plus qu'il n'existe pas d'atelier
à Doucail et que la mise au point très nécessaire
ne peut être faite ici... Toutes les personnes
qui m'en parlent manifestent une extrême surprise.

— Quelques secours matériels sont venus
pour l'école de Doucail. C'est d'abord de l'argent
Révis qui lui a attribué 2 douz. laissés à sa
libre disposition; le premier de 500⁺, l'autre de
2.700 (soit 3.200⁺ au total). — L'Amérique,
de son côté, est intervenue; le N. G. Pulquin, sur

de la paroisse S. Louis, à S. Paul du Minnesota
fait bénéficier l'école de 100 dollars, soit
un cadeau de 50 dollars et 50 pour honorer
de messe. On peut supposer que le G. Dubois
n'est pas étranger à cette dernière générosité.
Doyon se voit aussi gratifié d'une libéralité
identique. — La Providence nous aide
donc. On ne peut que l'en remercier. —

Veuillez après Monsieur l'hon-
nable levez très religieux et tout dévoué
Joseph en N.S. etc. de votre

Paris, le 21 Janvier 1927.

Monsieur,

Ma santé n'est pas bonne ce
Temp. - ci : divers, misère, la pauvre machine
grâce des vives cotes et j'ai grand peine à
retrouver mon aplomb....

C'est ainsi que lundi dernier (17/1/27),
j'ai eu un commencement de congestion et
revenant de l'homme à cheval, sur cette affreuse
route sans ombre d'aucune sorte. Une forte
hémorragie nasale survenue à Temp. et
heureusement fait avorter. C'est ce que
m'a déclaré le docteur. — Le fait aussi se
rappelle fâcheusement à mon souvenir...

Mais, ce dont je souffre le plus ce
sont les dents. Par suite de ces dents
fréquentes, je ne dors plus, j'ai mangé très mal

et depuis me livrer à aucun travail qui demande effort et application.

Or, pour ce mal, on ne trouve rien ici. Si on en parle au Docteur, il vous s'excuse sous prétexte qu'il n'a pas l'antichambre et qu'il ne peut s'occuper à ce genre d'occupation. - J'ai consulté divers empiriques ou charlatans qui m'ont conseillé des drogues plutôt nocives, et, en tous cas, absolument inefficaces.

Ne pouvant continuer à souffrir de la sorte, je prie votre Grandeur de m'autoriser à me rendre à Roum et pour consulter un homme de l'art.

Ce voyage pourrait être l'occasion des entretiens de diverses questions relatives aux formalités d'ouverture de l'école.

Je prie donc votre Grandeur de me permettre ce déplacement.

- Dès le reçu du télégramme

Lu ti quant que le chaire était remis au 5 février, j'ai avisé Roum. Depuis j'ai lui ai fait savoir le plus de votre grandeur qui lui est personnel.

- Propter plura, il ne faut plus Compter ouvrir l'école libre le 15 février. Pourra-t-elle même ouvrir le 15 mars?... Le la trois del. D. prévient, en vertu de laquelle les délais ne commenceront à courir que à partir du jour où il sera en possession du dossier complet, la chose semble fort problématique. Car enfin, l'extrait de casier judiciaire manque encore et on ne sait quand il arrivera...

Il est vrai que contre les interprétations restrictives del. D. on pourrait peut-être avoir recours à l'intervention officieuse del. D. Roum. Comme juriste et Président du Conseil P^e, son intervention ne manquerait ni de poids ni d'autorité...

D'ailleurs, dans le cas d'un chef de

1
Service, on peut toujours s'adresser, pour
en obtenir le redressement, au chef de la
Colonie. Avec l'aide du ciel et quelque
ténacité, on arrivera sans doute à
triompher des oppositions et des hostilités ma-
nifestées d'un D. -

- J'avoue ne pas comprendre grand
chose à la manière dont les S. S. du T. O. R. M.
observent leur règle: depuis un mois, à ce
jour, qu'elles sont ici, elles ne se sont confes-
sées qu'une fois - or, le Directeur (G. 90) dit
chaque semaine au au moins tous les 15 jours. -

Les gens trouvent qu'elles ne sont pas les
Débraillantes... J'avoue (dans le lieu) avoir la
même impression... L'N. de J. est très timide,
peu d'initiative - N. est vraie elle débute,
Hassmann lui vient en aide, espère - le -

- Quelqu'un me propose d'amener
la Kattis à Nouméa pour raisons et mis-
au point. Ce quelqu'un est un fils Bressler
de Bourail, celui-là même qui m'a initié.
Il préconise l'atelier de Froussard de préférence

disant que ce Fr. est très compétent et
Conscientieux. - Mais je pense que la révision
pourrait être mise au compte du Vendeur
qui n'a pas rempli les conditions auxquelles
il s'était, paraît-il, engagé. - S'il refusait
pourrait-on le menacer de résilier la vente
avec quelque chance de succès? ...

Je ne crois pas que le fils de l'Inventeur
puisse même à bonne fin les réparations. Il ne
s'y est pas engagé et c'est un service délicat.
Demande. Il a emmené la voiture chez lui
et fait quelques retouches... Mais le plus important
reste à compléter. -

Votre Grandeur voudrait bien me
faire connaître son avis sur cette question,
dans sa réponse.

Très profond et religieux respect en N. S.

M. de Thuret
T. S. V. P.

21/1/27

P. S. - 16 heures - Je reçois la
lettre de votre grandeur le 19 (au soir), ainsi
que la solution du cas Tokape - Chile; puis
une note relative à ces fameux Statuts d'asso-
ciation, suite desouricière tenue par D. -

Très pénible d'apprendre que votre grandeur
est souffrante, je fais de vœux et de prières
pour son Complet rétablissement.

Je regrette de lui causer de nouveaux
jours avec toutes les affaires pendantes de
Domail. Mais, hélas, pi'y faire? --

Mais aussi j'ai passé le plus clair de
mon temps étendu sur ma chaise-pliant.
Plusieurs évanouissements avant-hier. J'ai
commencé à lire la messe; — par
prudence, j'avais cru devoir suspendre. —



⁺
Nouméa, le 26/1/1927

Vicariat Apostolique

DE LA

Nouvelle Calédonie

Monsieur,

Voici quelques jours déjà, j'ai écrit à votre Grandeur lui demandant dans les termes les plus pressants d'être autorisé à me rendre à Nouméa pour me faire soigner les dents.

Je disais les horribles souffrances que j'endure depuis des semaines, l'état de faiblesse ou de continuelle insomnie et le manque de nourriture m'avaient précipité.

Or votre Grandeur m'a écrit deux fois depuis lors, mais sans faire aucune allusion à quoi que ce soit. La lettre ne serait-elle pas arrivée à destination? Votre Grandeur est-elle

ma demande non fondée ? je ne
sais.

Quoi qu'il en soit, je la renouvelle
par la présente et je prie votre grandeur
me fait encore de m'autoriser à
aller me faire soigner à Nonnès.

Hier, j'ai suis tombé à l'autel,
cet accident peut se renouveler. En
tout cas, je suis incapable de
me livrer à aucun travail et de m'occu-
per d'aucune affaire tant que je
continuerai de souffrir comme
je fais actuellement. C'est infernal.
Et le Docteur d'ici n'y peut rien.
Il n'a pas l'outillage.

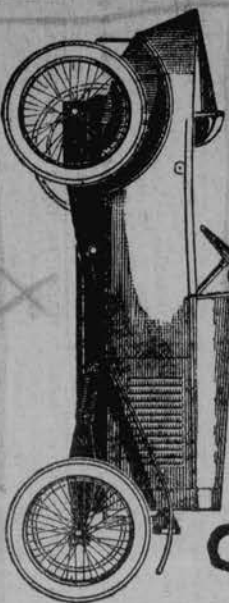
Veuillez agréer, Monsieur,
l'hommage de mon très respectueux
respect en M. S.

M. de Blurey

"Le cycloes" Mouet & Joyon
de 4 C.V. ; 4 roues, prix 5.850^{fr},
aurait même valu que la Hottis usagée
li-nichon le modèle (encadré au crayon
rouge) - —

MONNET &

VOUS OFFRENT LEURS
MODÈLES 1926



MACON
GOYON
Le nouveau
CYCLECAR 4 HP
1926

Moteur Villiers. Puissance au frein : 7 HP, 3 vitesses, lancement au pied, éclairage électrique, carrosserie 2 places, coffre à outils, outillage complet, capote et pare-brise.

PRIX : 5.850



MOTO 2 HP

LA MOTO-VÉLO 2 CV	1.850 francs
MOTO 2 CV tourisme ou sport	2.700 "
MOTO 2 CV cadre ouvert (pour dame et ecclésiastique)	2.800 "
MOTO SUPER SPORT, 175 cm ³ , boîte 2 vitesses	2.950 "
MOTO SUPER SPORT, 175 cm ³ , boîte 3 vitesses	3.150 "
MOTO 3 CV grand tourisme luxe, type R. L. 3.	3.675 "
MOTO 3 CV 1/2 super-confort, type R. C. 3.	3.975 "
MOTO 4 CV super-confort, type R. C. 4	4.150 "
MOTO 4 CV super-tourisme, type M. C. 4 temps	4.550 "
MOTO 4 CV super-sport, type M. C. S. 4 temps	4.950 "
SIDE-CAR tourisme	1.600 "
SIDE-CAR grand luxe super sport	2.500 "

VOUS QUI AVEZ BESOIN D'UNE MOTO POUR VOS AFFAIRES, POUR LE TOURISME OU POUR LE SPORT

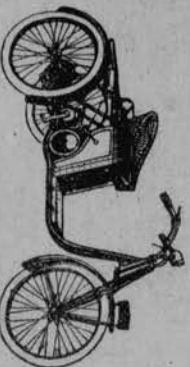
Lisez cette intéressante lettre (prise entre mille) que nous adresser un de nos clients :

Messieurs,

Possesseur d'une Moto de votre marque, modèle **2 HP**, depuis 18 mois, environ, je ne résiste pas au plaisir de vous annoncer qu'elle vient de boucler son cinquante millesième kilomètre. Je vous l'annonce avec d'autant plus de satisfaction que je n'ai jamais eu de panne sérieuse : la boîte de vitesse entre autres n'a jamais été démontée, et le cylindre est aujourd'hui en aussi parfait état que le jour de l'achat.

Monsieur Baugnères, 15, Rue Pierre-Lescot, Paris.

LISEZ ÉGALEMENT CECI :



AUTO-MOUCHE

1 HP, appareil n'exigeant aucune connaissance spéciale. Très économique. Capot enfermant le moteur, évitant toute projection d'huile. Monte sans peine toutes les côtes.

Prix : 3.400 francs

J'ai le plaisir de vous informer que je suis très satisfait de l'**Auto-Mouche** que vous m'avez expédiée. Le mécanisme est parfait et votre moteur irréprochable. En 1/4 d'heure, votre représentant à Tunis a fait de moi un chauffeur qui se joue maintenant de toutes les difficultés, tant en ville que sur route.

Monsieur Menut,

Ville des Merles, Tunis.

Voici bientôt un an que j'ai eu la bonne idée de vous acheter un de vos nombreux modèles de locomotion **Auto-Mouche 2 HP**. Depuis je n'ai encore jamais eu de panne, c'est un vrai plaisir que de rouler avec. Aussi aije eu de nombreuses occasions de vanter la réalité de robustesse et de bonne marche de vos machines.

Monsieur Jean Cottier,

à Montlizen-Verdun (Savoie)

LA QUALITÉ DE NOTRE FABRICATION EST NOTRE MEILLEURE PUBLICITÉ

NOTICES FRANCO SUR DEMANDE A

MONNET & GOYON 86, RUE DU PAVILLON, MACON



+

Bouail, le 28/1/1927

Vicariat Apostolique

DE LA

Nouvelle Calédonie

— 40 —

Monsieur,

L'autorisation d'aller à
Nouméa me faire soigner les dents
arrivant par Courrier de ce soir, j'ai pu
partir lundi 21/1 par l'auto de service.

Il est difficile de prévoir le temps que
durera mon absence, mais j'espère bien que
le dentiste ne me gardera pas 15 jours.

C'est au cours d'un service que
le 21/1 j'ai eu ce malencontreux évènement.
Samedi, il s'est produit pendant le Dies
irae. Des danses ont failli se trouver mal
et...

— L^r M^r Lijouin a préparé son
dossier, il partait demain, n'était cette
fautive question "de statuts de l'Associa-

"Lion à laquelle elle appartient", que
réclame M. Dampier. - Votre grandeur
m'a bien annoncé qu'elle consulterait
M^{re} Barraeq au sujet de la réponse à
faire; mais celle-ci tarde encore.

En France, pour les sécularisées aucune
difficulté. Mais ici avec le port ostensible
de l'habit religieux, il est plus difficile
d'étudier la chose. - C'est le seul point
qui retarde l'expédition des pièces.

- Moyennant la tasse de café
qu'elle prend à l'issue de la messe,
S^{re} M^{re} Barraeq peut, sans trop de peine,
remonter jusqu'à l'école.

- Poulaille. J'en ai eu un pendant
15 ans à l'ancien presbytère et je n'ignore pas
les services qu'il rend, mais à condition qu'il
ne voisine pas de trop près une cour où
les enfants prennent leurs ébats.

- J'ai vu M. de Saint-Enventin
qui m'a confirmé toutes ses critiques sur
la Kattis. Tout il s'est aussi plusieurs
jours à l'essai.

G. Bessler a vu à Nouméa, où il
s'est rendu dernièrement, M. Villa mécanicien.
B. a fait à V. un exposé sommaire de l'état
de la voiture. Ce dernier aurait dit qu'il
demandait 2500^f pour le démontage et
les réparations. - M. de S. I^{er} ne prétend
pas avoir fait un examen absolument
complet de tous les organes intérieurs, il y a
donc peut-être encore d'autres défauts
insperés de lui. Il m'a appris qu'il était
représentant de la maison Duphatis (ou
Bogatti) de Hossheim; il a aussi été pres-
senti pour la représentation commerciale de
la maison Houel & Joyon, mais la chose n'a
pu aboutir. Une dit pas de lui de cette
dernière marque; ce serait de la camelote. A

Votre grandeur a la note de M. de S. I^{er};
si Koussois et Licari sont d'accord de la répa-
ration on pourrait la leur communiquer
et ils feraient connaître leurs conditions.

Une difficulté non encore résolue est
celle qui consiste à amener la Kattis au
conseil à Nouméa.
X) plus la capote et la carrosserie.
A) cela me paraît aussi, trop bon marché.

Veuillez agréer, Monseigneur,
l'hommage de mon très religieux et dévoué
respect en N. S.

M. de Clugny

+
Bourail, le 7 Février 1927

Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint le
devis de M. Liéris & Froussard pour
réparation à la Mathis.

M. Froussard
a eu soin de me dire que ce
devis n'avait rien de rigoureux. Il suppose
justes des critiques qui peuvent être fausses
ou exagérées, d'une part, et, d'autre part,
il est possible qu'il y ait d'autres défauts
qui aient échappé à l'examen de M. de
S. S.

Pour avoir une autre base d'esti-
mation, je suis allé voir M. Ville, autre
garabato et chef d'atelier. Je lui ai lu le

document P. P. et lui ai demandé
quel serait, à son avis, le coût des réparations.
Il m'a répondu que la mise au
point pourrait se faire pour 2000^f.

Mais j'ai beaucoup plus confiance
dans la réponse très étudiée de M. Fournier
que dans celle au pied levé de M. Ville.

Et maintenant, que pense
V^{otre} grand-père ? Faut-il envoyer le
lettre à M. Fournier et Cicéri pour
mise au point complète ?

- J'ai passé aussi chez M. Bourcelot;
il m'a avoué qu'il n'avait pas encore
fait le chepeau d'estier, mais il m'a
promis de le envoyer Samedi prochain ou
lundi au plus tard.

- Samedi dernier, M. Lartey m'a
encore extrait une dent (soit 11 extraction)

de vieux chicots ou de dent en 5^e année, plus
un plombale). - Les journées me font encore
un peu mal, mais, avec le temps, la douleur
se calme. - D'ailleurs, celle-ci n'a rien
de comparable aux atres souffrances endu-
rées dans la période qui a précédé mon voyage
à Nonnès. - Pour ce qui est du dentier,
M. C. dit qu'une assez longue période de
repos est nécessaire avant qu'il puisse
s'en occuper utilement. On pourrait remettre
cela à l'époque de la retraite.

Veuillez agréer, Monsieur, mes
l'hommages de mon très profond respect.

M. de Thuret

Note
sur la "Kathis".

Le vendredi 20 janvier, cette voiture est arrivée à Bouail conduite par le feu Troussard.

Je l'ai aussitôt examinée et j'ai constaté :

- 1°) Que l'artere ne fonctionnait pas;
- 2°) que les phares, tantôt éclairaient, tantôt non;

3°) le radiateur pas toujours;

4°) plusieurs vis et rivets manquent.

J'ai fait part de ces remarques à F. qui m'a répondu :

- 1° - Que l'artere et les phares dépendent du boy ou manover, fonctionnement de la batterie d'accumulateurs, que la batterie de la Kathis était détériorée parce que "Sulfatée" !! ... , qu'elle était de cette hors d'usage et que son remplacement s'imposait ... Que ne l'a-t-il fait étant à Nouméa !

- 2:)- Pour le radiateur, Fr. m'a dit qu'on ne pourrait pas faire mieux et qu'il n'y avait qu'un seul remède, soit changement. Il a cherché à Nouméa des radiateurs de même dimension, etc... mais n'a rien trouvé.

Il faudrait s'adresser à la Kaiser "Wattis" à Strasbourg.

Que faire ?

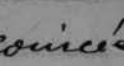
- 3:)- Quant aux vis et rivets manquants, leur absence est imputable à un défaut de surveillance....

J'avais pourtant pris soin, lors d'une note que Fr. a reçue, de préciser ces divers points.

- La carrosserie, défoncée par le choc venant le 21/11/27, a été refaite, et bien.

- Depuis une semaine que j'ai la "Wattis" depuis sa sortie de l'atelier, j'en ai déjà eu le panne, dont une en direction de Doghey, l'autre

au sortir du garage.

Elles sont dues toutes les deux à la chute de la clavette de la dynamo à l'endroit où elle enfonce l'arbre du moteur. Par suite de l'usure, il y a ovalisation, la clavette (en forme de demi-lune ) n'étant plus coincée, quitte sa place et la mise en marche est impossible.

Nu forperoy japonais point maladroite, par un nouveau dispositif, a corrigé l'inconvénient, et, actuellement, la voiture marche. Réparation de fortune.

- Pendant 20 jours ici, Fr. m'a vivement engagé à me débarrasser de cette "Wattis", qui, m'a-t-il dit, me causera toujours de soucis : aujourd'hui, c'est une chose, demain s'en fera une autre... Précisément, m'a-t-il dit, je lui ai trouvé un acquéreur.

Cet acquéreur n'est autre que le fong "Camioni", le concurrençant auquel la firme

Dusty a fait marche la poussière,
au 'Serutin' de 8 janvier....

J'ai demandé au fils Fr.
Combien C. en offrait; il m'a dit que
C. attendait les conditions que lui
ferait le propriétaire. - J'ai, alors, dit
à Fr.: "Combien pensez-vous qu'on
" puisse demander?" - 10.000^f, telle
- fut sa réponse.

Fr. m'a dit: "achetez donc une
" Citroën" de 5 ou 6 chevaux" ... Mais il
paraît qu'il ne s'en fabrique plus. Il fan-
drait donc trouver une occasioⁿ. Mais les
occasions, j'en suis sûr, défilent et, franche-
ment, il y a de quoi.

D'autre part, une voiture 2 places
et le cheval n'est pas avantageuse; avec
le même moteur, on pourrait traîner
une 3 places, et même 4... Combien de
fois, à cause de ce^s, j'ai regretté de
n'avoir pu en offrir.

Telles sont les suggestions que
j'ai proposées à votre Grandeur.

84

Résumé :

1^o) La "Kattis", dans son état actuel, est ruineuse pour le propriétaire et ne sert qu'à enrichir le Mécanicien de Nouméa. — La même n'offre aucune sécurité. Toujours quelque chose qui se détériore.

Je demande à en être débarrassé, elle fait mal, cauchemar, comme jadis celle des Louis pour le F. prest.

2^o) Sa dévotion d'occasion autant que possible, surtout à la bourse où il n'y a pas d'ateliers réparatoires.

3^o) La Voiture à 2 places semble déconseillée, surtout à cause des Soeurs et de leurs déplacements éventuels. . . . pour d'autres raisons encore . . .

FRANÇOIS DE FORGE
POUR AUTOMOBILES
et
MÉCANIQUE GÉNÉRALE

TRAVAUX
FRAISAGE

TAILLE D'ENGRENAGES

Travaux soignés
et garantis



ATELIER MÉCANIQUE



RÉPARATIONS AUTOMOBILES
MOTEURS MARINS ET INDUSTRIELS

Sicrié & Fournaud

GARAGE MODERNE

BOULEVARD WAGRAM - NOUMÉA

SERVICE

DE DÉPANNAGE

24 H. RÉPARATION GARAGE

jour et nuit

- CAMIONNAGE -

NOUMÉA, le 7 Février

1927



Doux pour

~~Je soussigné~~ M. G. Fournaud, ~~Propriétaire~~ Propriétaire en résidence à Nouméa.

1^{er} Je soussigné, en vertu de réparations pour la Motocyclette d'après les quelques indications du rapport fourni par Monsieur Stéphane de 1^{er} Quentin tendant à être difficile à établir, etant donné

2^o Je soussigné, en vertu de la voiture par l'accident technique de l'atelier

Je soussigné, en vertu de réparations pour la Motocyclette d'après les quelques indications du rapport fourni par Monsieur Stéphane de 1^{er} Quentin tendant à être difficile à établir, etant donné

Je soussigné, en vertu de réparations pour la Motocyclette d'après les quelques indications du rapport fourni par Monsieur Stéphane de 1^{er} Quentin tendant à être difficile à établir, etant donné

Voici le détail page suivante.

TRAVAUX DE FORGE
POUR AUTOMOBILES

MÉCANIQUE GÉNÉRALE

TRAVAUX
FRAISAGE

TAILLE D'ENGRENAGES

TRAVAUX SOIGNÉS
et garantis

ATELIER MÉCANIQUE

Licini & Fournard

GARAGE MODERNE

BOULEVARD WAGRAM - NOUMÉA

REPARATIONS AUTOMOBILES

MOTEURS MARINS ET INDUSTRIELS

SERVICE

DE DÉPANNAGE

ET EN REPARATION GARAGE

jour et nuit

- CAMIONNAGE -

NOUMÉA, le 7 Février

1927

~~Devis~~

Devis approximatif

Moteur 1 ^{er} montage, nettoyage, serrage des têtes de bielles et des balais, faire le cas ou il n'y a rien et faire, ou remplacement au cas contraire, soit occasionnel travail pour un moteur récent, ou occasionnel réglage d'éclairer les balais des bielles de bielles, et peut être facile. Reprendre le jeu de force les courants en général, faire au point de la régulation et de l'avance à la magnéto. Remontage Régler les degrés de déclapage; passer au tour les soupapes et rodage. Remplacement des soupapes s'il y a lieu. Et finalement des segments de pistons. Prix approximatif - 1800 00	1 ^{er}	Remplacement des fils de bougies	45 00
2 ^o	Remplacement des fils de bougies	50 00	
3 ^o	des bougies	50 00	
4 ^o	Nettoyage et nettoyage de la magnéto	50 00	
5 ^o	Remontage, nettoyage, régulation et remplacement (sans impresseur)	90 00	
6 ^o	Remontage, nettoyage, réglage, et remontage sans impresseur. Surtout à remplacer, ou seulement	400 00	
7 ^o	Remontage, nettoyage et remontage (sans impresseur, sans avertisseur)	80 00	
		a reporter 2485 00	

Port-Minière - Demontage, nettoyage, mise au point et remontage (sans peinture)	Report 2485,00
des Trains - Demontage des poutres a froid et a main avec remplacement des garnitures fait froids, tout thermique ou Perrode, remontage et réglage	200,00
La Direction - Demontage nettoyage rattachage des fers et remontage (sans peinture)	280,00
des Ressorts de suspension - Demontage, nettoyage, graissage et remontage (sans laque a remplacer)	145,00
des Trains - Demontage nettoyage réparation de fers et remontage sans renouveler les billes a changer	120,00
Radiateur - Demontage réparation, changer les caudans de joint d'eau et remontage	115,00
des Pneus - Demontage, changer les valves par des neuves et remontage	60,00
Carrosserie - Impression de frais au fait, il faut voir son état	" "
Geopote - son remplacement (émission)	500,00
Plus des approximations en plus ou en moins 41745,00	

+

Bonair, le 15/2/1927

Monsieur,

La lettre de votre Grandeur
de date du 10/2 me laisserait supposer
qu'elle n'a pas reçu la mienne du 7/2
adressée à S. Louis.

Cette dernière annonçait mon retour
à Bonair et contenait le projet de
devis de M. Fournier et Cicéri pour
la Kathis. Ce devis semble très exagéré.
En ce moment, M. Auguste Norzi examine
la voiture et me dira peut-être un
peu plus tard.

Pour l'alimentation, en attendant
mieux, je me sors surtout de choses
d'écipant pas de grands efforts de

de mastication, telles que hachis de viande, purée, etc. — Les œufs me sont très contraires, j'ai d'ailleurs voulu mes, pour lailleur à cause de cela.

J'ignore absolument si M^{lle} Daupin a fait une réponse quelconque à S^{te} M^{lle} Liguori. Peut-être seule-
ment - il encre des chicanes... Dans ce cas, on pourrait recourir aux bons offices de M^{lle} Sarraeq, qui ne refuserait pas, à-t-il dit, de s'entremettre pour tout arranger.

Il me revient des sources sur que S^{te} Marie-Marguerite ne retournerait pas ici... l'éclaircissement de l'église la cote à monter... C'est dommage, car pour l'harmonium, elle faisait très bien... et d'autres points de vue, il y a peut-être lieu de ne pas trop regretter...

Je ne connais pas la tout S^{te} M^{lle} Salomé. Si elle a de la santé, ce sera déjà un grand point. Les braves viennent quand elles voudront, le 21, 22, 23... d'autant plus que la messe de dimanche se ne sera pas dite à B^{le}; c'est le jour de Nomica (3^e dimanche du mois) - Et puis, samedi, elle ne me rencontreront pas. Si elle ont achevé leurs courses et commissions, le mardi 22/2, c'est bien suffisant. Je serai entre de la tribu et Vallera à ce que Rolland leur prépare le souper.

Je respire plus la tout maintenant. Le voyage à Nomica était nécessaire. Je suis très content des jours de M^{lle} Castey.

Madame Koch, institutrice à Bomail, et personnellement estimée et sympathique à son changement; elle est nommée à l'école

Friedini Lurlean, en remplacement de
M. Bomardel qui va à La Tronche. La
nouvelle titulaire de l'école des filles de
B^e est une M^{lle} Lods, fille de l'ex-insti-
tuteur; protestante sans doute comme
le reste de la famille. J'ai des raisons de
croire que ce changement sera favorable
à l'école des sœurs; des ouvertures sponta-
nées m'ont déjà été faites à cet égard.
Plusieurs enfants, qui au contraire pas
osé retourner à Mme Koch, ne retourneront
plus à l'école communale.

Vous prie, Monsieur,
d'agréer mes sentiments les plus profonds et
de vous en respecter au plus haut point.

H. de Thun

⁺
Bourail, le 25/2/27.

Monsieur,

Les 3 Dames sont arrivées à
Bourail sans encombre le samedi 20/2
au soir. Rolland leur avait préparé
à dîner. J'ai croisé l'auto qui les
amenait ici un peu après le pont de
Trambouze. Elles ont débuté par un
dimanche sans messe, ce qui leur a
paru étrange et leur a causé une
très sensible privation.

Il y a 38 élèves inscrits à ce
jour. Il y en avait même 29. Mais une
famille a quitté Bourail d'une façon
assez soudaine.

M^r D'Anger, à son dernier passage
ici, aurait dit à des gens qui me
l'ont répété: "Sans l'ouverture de
"l'école des Sœurs, l'Administration ne
"soulèvera aucune difficulté."

Le Président de la Commission
municipale doit proposer au conseil
le vote d'un subside de 2.000 en faveur
de l'école libre sous la rubrique "fourmi-
"sures classiques". Evidemment, il en
ferait de même chaque année. Je
ne sais si ça suffit. D'ores et déjà,
la majorité, pour ne pas briser l'unanimité
du conseil est acquise à cette motion.

Le Gouvernement, consulté sur ce point
par le Président de la Commission, munici-
pale, aurait dit: "Vous pouvez
"marcher."

Quelqu'un me disait comment:

Voilà - voir, par la R. P. Scolaire
fonctionnait, l'école laïque des filles
n'aurait pas une élève. - Plusieurs
familles ont expliqué aux Sœurs que c'était
la seule question qui les arrêtait.

Le délai réglementaire (30 jours)
expirant seulement le 5/3 (dépôt du dossier
le 3/2), pour ne pas violer les règlements,
l'école des Sœurs ouvrira seulement le
lundi 7/3. Le matin, à 7h, messe de
Saint-Sprit.

— Bien que votre grandeur m'ait
écrit plusieurs fois ces derniers temps, je
ne puis savoir si elle a reçu ma lettre
du 7/2 avec le devis Cicci et Froustard
pour mise au point et réparations de
la hotte. Il y a 2 cylindres qui laissent
échapper beaucoup de gaz, ce qui fait
que la voiture est étouffée pour

grimpa le côté. Les faire ? - - -
Aux écoles laïques, par l'autre
Chauffement que celui de l'usine Koch.
Le placement de l'élève Lods n'est pas
encore certain, cette jeune fille se
refusant à habiter seule l'immense
bâtiment de l'école. L'institutrice nom-
mée à la Toussaint a refusé formellement
des' y rendre. M. D. dit qu'il a "la tête"
"Cassie de Boumail".

Merci, Monsieur, pour les
grands sacrifices consentis par le vicariat
en faveur de l'école St Joseph.

Je vous prie, Monsieur,
l'honneur de mes très profonds et
dévotés respects en N.S.

J. de Thuret

⁺
Boumail, le 1^{er} Mars 1927.

Monsieur,

Hier au soir, en rentrant de bureau
(sous une pluie battante que j'ai vue pen-
dant 2 heures), j'ai trouvé la lettre de votre
Grandeur en date du 26/2/27.

Je réponds à quelques questions :

- "St Nic. Lij. a - L. elle répondit à l'abbé
"Lomont" (marié à Marie Grimpi, sans une
participation, il est vrai ; je fis une demande,
mais je fus éconduit) ? - Réponse : Oui.

Sans cela réponse : Non, ne prenons pas
de pensionnaires, au moins pour le moment ;
on verra plus tard.

À ma connaissance, il y a eu 17
demandes pour intemp, suivies de 17 refus. C'est
donc 0.

Nombre des autres : 54 et deux
qu'on espère à ce jour.

Il n'y a pas pu 'à Rome' qu'on refuse
des pensionnaires.

X - Sont-ils fauxs. L. il scinder
la 2^e classe très nombreuse... Je dois dire
que ce n'est pas l'avis de S^{te} M^{re} Liguori ^{Benoît} ^{Marie}
deux de plus, soit à titre de suppléante de classe,
soit, à virtuellement, pour le matériel en fait,
je crois, la bienvenue (quand même il ne
s'agit que d'une F. de M.) -

Le 3^e dimanche du mois, on pourrait en
effet, faire le chemin de la crêpe. Voilà, d'ailleurs,
5 ans que cette Lem^{re} remplace la messe par cet
exercice à l'usage des enfants. Leurs différents

Le fourneau du seurs est arrivé. La
Caisse contenant le bestier et les accessoires
n'a pas été débarquée; ce sera pour l'entour
de l'Orthalaire. On changera 2 toles à la cuisine.
Leur remplacement s'impose....

- J'ai relu avec attention les dernières
lettres de votre Grandeur pour y découvrir ce
qu'elle pense relativement à la révision de la
lettre par Cicci et Froussard, mais je lui en
suis perplexé; sa pensée m'échappe....

- Il me semble que le devis dressé par le
Messing est fort exagéré, et ceci pour 2 raisons:
a) d'abord, ils ne connaissent pas la 1^{re}
mensure. Ayant remarqué 500^t pour refectoir
de la capote (qui est une horreur), je leur ai dit
que cette somme me paraissait faite pour une
auto à 2 places. - Ils m'ont répondu qu'ils
avaient établi leur prix comme pour une
auto à 4 places... En multipliant par x les
nécessités de ce genre, on doit arriver à une
diminution assez sérieuse;

b) d'autant plus que le devis envisage
et fait entrer en ligne le Compte divers
réparations non envisagés dans le rapport
S. 2^{me}. - Je le leur ai fait également remar-
quer. Ils m'ont dit que ce n'aurait
aussi en déduction du devis dressé par eux,

on me le conseille généralement de
mesurer de cette voiture pour mes déplacements
à cause des dépenses. - La révision sérieuse qui
en serait faite, outre la sécurité matérielle,
me procurerait le confort moral que je ne puis
goûter en l'état actuel des choses.

La difficulté serait - outre la
dépense - de faire conduire la voiture à
N^o, du moins à ditte gratuit, car, à ditte
ouïras, on se serait par, sans doute, très em-
barassé.

J'ai reçu la demande de pècher
de Comm^o solennelle à Thio le 17 mars (extraite
liminaire). Il voudrait même que je m'y ren-
dise le 15/3, demeurant à être à Dorandi
pour la 2^e nuit et retraite préparatoire.

J'ai accepté, mais sans enthousiasme,
le moment étant assez mal choisi: c'est
la reprise des catéchismes, l'ouverture des écoles,
la préparation de l'après... des missions... chez
les blancs sont libres de décembre à mars; plus
tôt et plus tard, c'est gênant...

Et puis, je n'ai pas solide du tout... Il y a
bien 18 ans que je n'ai pu prêcher de 1^o Comm^o...

J'ai, comme les autres, déjà essayé un refus
de J. Dutilleul et pour ne pas le laisser dans
l'embarras, je lui ai promis une visite
pour le 21/3. Je n'ai pu à Dorandi.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'hon-
nête de moi très religieux et dévoué respect au N. S.
H. de Thuret

+

Boumail, le 6 Mars 1927

Monseigneur,

J'ai bien reçu la lettre de votre
Grandeur du 3/3. - J'ai répondu à cela et à
d'autres choses.

L'école libre commence demain,
mais les élèves sont bien ennuyés, car ils
n'ont reçu ni un porte-plume ni une feuille
de papier; toutes les fournitures scolaires sont
dans la caisse qui n'est pas arrivée
et dont on n'a aucune nouvelle. Le
Père Lombotini a pu le retirer de l'ack,
qu'il se hâte de l'envoyer, il y a urgence.

Parmi les demandes pour internes,
tout ne sera pas perdu; outre que 2 enfants
ont été envoyés chez les sœurs de J. Dutilleul,
plusieurs parents s'arrangeront pour placer
leurs enfants dans des familles; tels ils

fréquemment l'école libre en qualité
d'externes.

Chiffre de inscrits à ce jour : 67 --
Je m'en réjouis d'une certaine manière,
mais aussi je m'en effraie. Sont-ce entre
un colosse, une mode qui passeront,
il y aura peut-être des déceptions et des mécon-
tentements de --

Ce chiffre de 67, d'ailleurs, n'est pas
de tout repos. En effet :

- 1^o - Sur le nombre, il y en a 7, à titre arti-
matif, qui sont douteux ou seulement proba-
bles ; - 2^o - plusieurs, faute de lieu ou
pour d'autres raisons, ne commenceront à
fréquenter qu'à dater du 1^o avril. --

S'il y avait un pensionnat, quelle
invasion ! Car, sans doute, la côte est domi-
née. Quand la route B^o - Houailou sera
terminée, les communications seront si
faciles que ce sera bien tentant.

Plusieurs parents ont offert spon-
tamment de porter la mensualité à 20^t

par mois, v.g. M^o Aubert pour 3 filles en-
fants, il ne fut pas question de 4^o ; de
même, la femme du nouveau gendre restait
pour son petit garçon.

J'ai dit à S^o H. L. que les contributions
scolaires étaient exigibles d'avance ; autant
que possible, par trimestre pour éviter de multi-
plier les écritures et pour l'avantage de son
budget. -- Elle ne tient pas encore de comptabi-
lité régulière, il faudra bien qu'elle s'y mette.

Je lui ai fait comprendre que j'
ne désirais nullement tenir l'école en tutelle.
Je m'efforce donc professionnellement. Quand mes
services d'ordre matériel ne seront plus nécessaires,
je serai heureux de me reconfier dans les limites
de mon ministère spirituel. En elle-même
en main, le plus tôt possible, le complet
gouvernement de sa maison.

Le fourbeautin a déjà changé 4 fois à
la cuisine ; il y en avait encore d'autres à
remplacer... c'est affaire à S. H. Liguori de
Commander ce qu'il faut.

Je crois qu'en sera amené à
élire des W.C. indépendants pour les
garçons... Certains parents voient déjà
d'assez mauvais œil que ces locaux soient
communs. en attendant, il faudra une
exacte vigilance.

Il semble impossible que les Sœurs
puissent tenir à leur service domestique ou à leur
aide quelconque. Il y a des besognes qui ne
peuvent être accomplies que par le homme,
v.g. scier le bois de chauffage, nettoyer les
Cabinets, entretenir les allées... Le garçon
fait bien quelques courses, mais c'est un
palli'otif insuffisant.

J'ai refusé aux S.S. la permission
de faire la messe, Rolland s'en charge donc.
Elle n'ont pas voulu transférer point la
luise d'église. Je fournis savon, amidon,
etc... Tant il aussi être libéré leur
travail?

Leur esprit est d'un arrangement
ou sujet de la cuisine, on verra plus tard.

C'est moins simple qu'il ne semble à
première vue.

On a répété le départ de la harpiste
j'en ai eu plusieurs témoignages; moi-même
j'ai été bien contrarié de ne pas la voir
revenir; le chant était bien parti, elle
groupait déjà de beaux éléments. Tatiana,
tout est à terre!... S. H. L. était bien de
la soufflée, mais ce n'est plus ça. Une
bonne organiste est un élément très important;
vous me faites espérer, Monsieur qu'une Sœur,
bonne musicienne, nous sera peut-être envoyée
en cours d'année... Faut pas! amen! nous
ne saurait me plaire davantage.

— Le F. Hurard a été averti qu'Anna
reste à St. Louis un temps indéterminé et
que Dorothea retournera à St. Louis sans sa
Compagne. Quand? Aucune lettre d'elle
n'est encore venue le préciser.

— Sous la Nothis, je ne vas vrai-
ment pas, mais pas du tout.

— En vérité, je croyais les idées
et les sentiments de S. H. & C. bien différents.

Toujours avoir pesanté les choses sous un
jour faux ou tendancieux? — Ensi qu'il en
dait, "l'Ami de l'A.C." n'a rien inventé; il
n'est qu'un écho, très complaisant sans
doute, mais rien de plus. C'est un autre
qui a dû altérer le fait; dans quel but? —

Quelqu'un, au retour de la retraite,
me disait au sujet de l'autre: "Toute sa
vie, il n'a jamais fait que démolir, démolir
la réputation, démolir les œuvres..." Le cen-
sura en question n'avait peut-être pas
si tort —

Veuillez agréer, Monseigneur,
avec mes meilleurs souhaits de prompt
et complet établissement pour une
santé qui nous est précieuse à tous,
l'honneur de la main, très obéissant vassal
en N.S. G. de Thuret

⁺
Bonnail, le 11/3/27.

Monseigneur,

Je commence par répondre
à la question posée par votre grandeur en
post-scriptum à sa lettre du 9/3.

M. H. Pérard et Wauquins sont beaux-
frères, ayant épousé les deux sœurs. L'un
et l'autre manifestent des sentiments chré-
tiens, mais les actes ne sont pas assez d'accord
avec les déclarations verbales. Avant hier, les
deux m'ont demandé de venir leurs maisons
à Doghen et à Nest adieu, mais...

Les Pérard comprennent, mais un
peu tard, qu'ils se sont embarqués dans une
déplorable aventure. M. H. m'est donc

Venue trouver un beau jour et, après
m'avoir conté, au milieu d'un déluge de
larmes, de déceptions et de malheurs, m'a deman-
de' comme la chose du monde la plus natu-
relle, de lui avancer quelques milliers de
francs pour retourner dans son pays. J'ai
eu beaucoup de peine à lui faire comprendre
qu'à un grand âge je ne le pouvais pas.

Je vis que la colonie espagnole quelques-
uns de ces nordistes, aussi l'ai-je engagé à
faire une démarche auprès de l'administration.
J'ignore l'issue de l'affaire.

Quant à H. Wauquiu, qui montre
volontiers ses médailles, j'ai eu, voici quelque
temps (juin 1926), une assez grosse déception,
à son sujet. A cette époque, il fut impliqué
dans une assez vilaine histoire de vol de
bétail. Il s'en est tiré avec une simple amende,
mais par l'exceptionnelle indulgence du tribunal.
Logiquement, le délit et les circonstances devaient
le conduire en prison. - Cet incident m'a
beaucoup effrayé à son égard. — 46

cheval et voiture, n'est qu'à 8 kilomètres de
l'église. Néanmoins, je ne croy pas que
lui ou sa femme y aient jamais mis le pied.

— J'ai déjà conseillé à S. M. Liguori d'avoir un carnet à souche pour
quittances de rétribution scolaires. L'impri-
merie de la cure pourrait lui faire un bloc
de 300 feuilles.

Je n'ai jamais pensé et ne croy pas
avoir écrit que les sœurs pourraient avoir
un domestique (masculin) logeant à l'école.
Ce dernier pourrait coucher au presbytère;
pour la nourriture et le salaire on prendrait
un arrangement....

L'école ayant son autonomie finan-
cière, pourrait maintenant prendre les
dépenses de réparations (ou ce qui en reste)
au 1^{er} mars à sa charge.

Ci-joint ce que j'ai reçu et ce que
j'ai payé pour remise en état de bâti-
ments :

- 1 ^{er} =	Somme versée :	a) de la Sicaire :	3000,00
		b) de la Scription :	400,00
		Total :	3400,00

2.) Sommes dépensées au 1^{er} mars
en matériaux et salaires : 4.095,25

- Balance :

Dépensé	: 4.095,25	
Recu	: 3.400,00	
	<hr/>	dépensés en plus.
	695,25	

Je ne soupçonne nullement à l'origine
cela. Mais je demande s'il faut laisser
à l'école le soin de payer ces objets sur
au 7 mars ; voici :

a) au magasin 470⁰⁰ à 30⁰⁰ : 140,00⁺

b) au ferblantier :
+ journées sur : 227,50⁺
+ fourniture tuyau et fers : ?

c) au menuisier 200⁰⁰ : 200,00⁺

Total : R + 647,50⁺

Ceci sans préjudice de la con-
fection de la caisse à eau en cuivre, plafon-
nage de la cuisine pas commencé

Mes ressources sont limitées et, s'il
faut faire ce nécessaire sans être aidé,
ce sera assez dur. Néanmoins, ce sera
comme vous le voudrez.

Il faudrait que S. le dir. se
procure un "journal" pour dépenses sur
place (et recettes) exactement fleur à jour
et qu'elle fasse le même pour la brocure.

Mais elle ne comprend pas bien le méca-
nisme ; ça viendra. surtout, elle espère
encore que je la déchargerai de tout souci
financier. Je tâche donc de l'amener
à une meilleure compréhension des choses, dans
son intérêt même.

- Il y a encore d'autres déclarations
de sympathie pour l'école, ~~et~~ autres promesses
aussi, mais ces dernières sont très incertaines
pour qu'on en fasse état.

Comme l'école des filles est encore
sans titulaire, cette situation fera peut-être
gagner quelques élèves.

Il y a aussi des parents qui tiennent
de sinistres raisonnements se nourrissant
d'illusions noires ; c'est à se demander s'ils
vivent dans la lune.

La seconde caisse de fournitures

Scalavis n'est pas encore arrivé. Une lettre du Sr Lambert l'a annoncé à 10 h. 45 pour le prochain courrier; or, il n'y a pas de courrier avant lundi 14/5.

- Harmonium d'occasion? J'en vois rien. Le Dr Privat en a un, mais, outre que c'est un instrument dévalant, il n'a nullement l'intention de s'en débarrasser.

- Machine à coudre d'occasion? Celle de Columbaux n'est pas bonne autrefois. Celle de St Rufinienne assez entendue dans la partie. Puisque ce serait une mauvaise affaire, il faut la laisser. Ici, j'ai pris des informations lors des dernières ventes aux enchères, mais ça ne se trouve pas. Toutefois, ce serait très utile.

République: la raison et, je crois, la lecture spirituelle se font en commun. - Jour de confession: le jeudi à 17 h. (quand je peux). - Conférences spirituelles: pourrait commencer en

avril. - Je voudrais me procurer Scaramelli "Méthode de direction spirituelle" de M. de Delany: "La sainte espérance". J'en suis assez mal pourvu. Si votre frondeur pouvait m'adresser quelque ouvrage... on n'a pas toujours le temps de composer et d'écrire une conférence - - -

Justine a passé ici 24 heures. Elle est arrivée sans s'être annoncée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage de très profond respect de votre religieux dévoué en N. S.

M. de T. Buret

Bangor le 4 Avril 1927.

Wouterjinn.

Te sui' bing en etard pour répondre à la
lettre de l'Sta Grandem le 18/3. J'ai oublié Thomas, à
mes côtés de voyage, sur cette lettre en date du 20/3 et
inclure un pli pour la Communauté.

Le voyage de Shio à tes' bing marche à
l'aller grâce à la Compagnie avec du Mickel: resteur j'is
qu'à Mattish; un charal (avec un guide) trouve un "bar"
"nou", le propre charal de M. Cantal! Le train à la Wier Runna.
Dans le poiville, Constitution, ce n'est qu'une simple prose
made.

Le seul problème était au bon point, J. Held, l'ok,
malgré les mauvais jours, gardien activité et de
M. Elatus, quoique très jeune toutant, continue à aller
son petit train. Soit Ronge m'a pour tes' bing reporter
N'èrs construction (preints nouvelle) et aménagement?
La fibrolite se semble par the une très bonne construction;
francement de gouthier, sans son psychologie...

Pour la Communauté elle-même, tout d'ist
tes' bing partie. Attendant à la retraite, entre les
Communautés et univocants, l'école de garage pour
la 2^e fois de l'effectif (on avait d'innier le seul-petit) et
non notable partie de l'école des filles. Le beau temps, j'
c'est maintenant j'is on dimanche 27/3, après une
l'adhésité aux exercices. Le 27/3, tout est parti très
Le site traditionnel; mais la Communauté et univocants
n'est guère par the morning, à peine une vingtaine de
comptes par les bings.
Thi's est une mission fervente, toujours

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage de mes très profonds et
dévotés respects en f. & m.

A. de Shurea

Le mardi de communion

Je pense que à Bernais le mardi 29/1
Mars, le plus d'élèves m'ont étalé. de jeudi 18/1,
malgré un temps mauvais, j'en ai pu le tenir de 5^h, mais
qui n'est assise à 11^h... qui à 7^h 1/2. Entre temps, Jean
s'était mis à sonke est j'ai vu jusqu'à Bessier
Bessier à Dampierre top tard pour rejoindre la
Carrépondance, j'ai de lemande l'hopitalité à
M. Berquet. Enfin, M. Berquet son 1/4, j'étais à Bernais.
— Dans la semaine d'acte, nom "Peters"
faire tout le cérémon, Je m'occupe selon le "mémorale"
"estime". On s'arrangera de manière à obtenir l'opération
pour le soir jusqu'à 10^h au même 22/1.

Pour les obligations, il manque encore
deux catégories de char; au lieu de G. Rigis n'a pas
peut avoir. Mais n'attend pas encore les autres, s'agira
à approuver par les chartes. C'est d'autant plus dévot
que les biens d'acte, le loyer est fixé à mercredi 6/4.

Le Budget de l'Etat est à 24/1. Les
machines à l'ordre et deux autres, soit, pour la terre,
encore un ajournement.

M. Allier d'ici va faire la copie de
la "Kathis", qui est faite comme une épreuve. Ce n'est
évidemment pas cela qui m'intéresse aux l'acte de
meuble et autres, surtout la marche, mais j'aurai moins
bonne pour autre, une fois remplacé cette copie
facile.

Bien détail sur le dernier moment sur
M. G. Galina. Elle j'ai été à D. D. de l'Etat, plusieurs
mes sans réaction, possible. L'acte. Enfin, via de l'Etat -
l'acte - D'ici - f. - il y a une relation aux aspects de la
mort! M. en envoi pour l'y préparer. -
Le programme de la semaine est terminé.

+
Bourail, le 12 avril 1927.

Monsieur,

J'ignore si S. M. Liguori a écrit
réellement à votre Grandeur ... Comme il
ne serait pas convenable que vous affibliez,
Monsieur, par voie indirecte, la bénédiction de
l'école de Bourail, il convient que je vous
en informe moi-même.

Cette bénédiction a eu lieu au jour
choisi, 6 avril. On s'est arrêté à cette date
de préférence, parce que plusieurs confrères devaient
être présents à l'occasion de la retraite du mois.

Je pensais déléguer au S. Légerard
l'honneur de faire cette bénédiction, mais il
s'est dérobé. Devant ce refus, j'ai accompli
moi-même selon toutes les cérémonies du
rituel (supplément) : "benedictio domus scholaris
"noviter erectae". A vrai dire, notre école S.
Joseph n'est pas noviter erecta, c'est un vieux
bâtiment. On pourrait encore objecter qu'elle
avait

jadis été une école tenue par les religieuses
et que, vraisemblablement, elle avait du subir
une bénédiction.

Mais j'ai considéré que, depuis, elle
avait servi à divers usages, très profanes, (n'a-
t-elle pas été la demeure d'un forgeron
de 1904 à 1910 ?) et qu'à ce titre, elle avait
besoin d'être réconciliée ... en quelque sorte (+)

Étaient présents à cette bénédiction:
le S. S. Lepard, Trappe et Murard en Turphio;
- le personnel enseignant; - l'effectif scolaire
et, enfin, un groupe de parents d'élèves et
de famille, amis de l'école.

- Les Caisses à eau en ciment ne
sont pas encore faites. Impossible d'avoir
le nécessaire, qu'on se dispute et qui ne sert à
rien d'autre. Mais l'école n'en souffre pas,
le ciel nous envoyant l'eau avec abondance
tout ce temps-ci.

Cédant aux instances, de S. Chuvier,
je lui ai envoyé quelque chose sur la commune,
de thio. Ça a pour dans l'Echo du 9/10. Comme
une cérémonie de ce genre ressemble à toute les
autres, on en est parfois réduit à introduire
des sous-d'œuvre dans le récit. C'est le cas.

(+) ou réaffectée, si on préfère. —

Madame de Saint-Ementin est
considérée comme perdue. Je lui ai porté le
Saint Viatique dimanche soir et pense l'admini-
strer nécessairement. Il lui est dur de partir,
surtout à cause de la nombreuse famille qu'elle
laisse (9 enfants dont plusieurs au bas âge);
mais, comme elle a une foi vive, elle est
cependant très résignée à la sainte volonté de
Dieu.

- Docteur m'a dit que, dans le pensum
de votre grandeur, Agren pourrait être appelé
à fournir des légumes (moyennant une modeste
rétribution) à l'école libre de Bouail. Mais,
d'après Docteur toujours, le S. Murard s'oppose
à cette combinaison sous prétexte que "ça ne
"fait pas". Bigane mentalité qui ramène
tout à une question de chiffres! Mais, ne voulant
pas entrer en conflit avec th. pour cet objet, je
me suis abstenu de lui en parler jusqu'à ce jour.
D'autant plus que D. a pu espérer ou présen-
ter certains choses sous un jour tendancieux; elle
serait portée à charger th. qu'elle n'aime pas.
Et il faut avouer que th. n'use guère de procédés
aptes à gagner sa sympathie.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage
de mon très profond et religieux respect au D. S.
th. de Chuvier

⁺
Bouail, le 17/4/1927.

Monsieur,

J'ai bien reçu la lettre de votre
grandeur en date du 13 avril ; une de moi
a dû se croiser avec elle.

Parmi les cols, certains en souffrance,
il y a de ~~certains~~ moins utiles et qui peuvent at-
tendre ; il y a d'autres dont l'absence est
plus nuisible et la privation plus pénible ;
au nombre de ces derniers, je mentionnerai
à part la malle ou les malles de S^r Thérèse
Samuël.

Cette pauvre Louis n'a pas ce qu'il lui
faut en fait de changes. Dans sa cuisine,
autour des, fourneau, chapeau, robe
serait à l'ordre, tellement elle transpire, et,
le lendemain, il lui faut remettre bien même,
habits. Si la brève croit devoir attendre
l'occasion d'un chaland Ballande pour

Le este, il me semble qu'il y aurait lieu de faire une exception pour la malle contenant les effets de cette pauvre sœur. On pourrait donc l'envoyer de suite par auto. Le este viendrait plus tard.

Belle assistance ce matin à la messe. Les offices de la semaine sainte sont faits d'une manière convenable. Grâce aux concours des personnes sollicitées, on a pu assurer l'adoration en exposé toute la journée du jeudi saint, soit de 8^h du matin à 8^h du soir.

— Le seller de Boucail va refaire la capote de la Kathis; il m'a promis de commencer mardi et pense qu'une journée de travail suffira. — Je crois avoir parlé de la pame survenue le mardi saint (12/4). Le repartant de Néméane, impossible de faire partir le moteur ni par le starter, qui ne fonctionne plus, ni à l'aide de la manivelle qui tourne sans fin. Il doit y avoir quelque chose de cassé. — Par

bonheur, j'étais à proximité d'une maison ayant le téléphone; j'ai aussitôt demandé de l'aide et, un quart d'heure après, l'auto de secours arrivait qui me tirait d'embarras. Mais qu'aurais-je fait sans toute habilitation say Communications téléphoniques?

L'achat de cette voiture a détruit l'équilibre de mon budget (15000⁺ d'achat et 1 million de francs d'accessoires ou de réparation, soit 14.000⁺), et elle ne me rend presque aucun service. Toujours quelque chose qui cloche, aujourd'hui, c'est ceci; demain, c'est autre chose. Cicéri et Fousard pourront-ils la remettre en état? En attendant cette mise au point sérieuse, elle fait le tourment de mon existence.

Les confrères de la Station voudraient se réunir à Boucail à l'occasion de double noces d'argent sacerdotales (50 ans et moi-même).... Cette perspective est loin de m'enchanter; et puis, toutes ces réceptions sont onéreuses,....

de chaque instant, il me fait payer

de factures pour réparations faites à
l'école, entretenu un homme qui travaille
pour leur besoin - - -
Donc, le projet de réunion ne
me séduit pas.

- Toutes les mensualités scolaires,
pour mars ont été payées par les pa-
rents de élèves de l'école libre, me disait
l'autre jour S^r M^{lle} Liguori, soit un
peu plus de 900⁺ - - - Ça ne suffira pas
pour leur entretien, car il faut défalquer
les 2 mois de vacances. - Le Président de
la commission municipale compte faire
voter, à titre de subvention, pour les four-
nitures scolaires de l'école des Sœurs, 2000⁺
en mai prochain et 2000⁺ encore ulté-
rieurement. Une déception avec l'admini-
stration !

J'ai engagé les Sœurs à faire
des suites leurs commandes pour fournitures
scolaires de 1928. Il ne faut pas que
les tribulations de cette année recommen-
cent.

Veuillez agréer, Monsieur
l'hommage de mes très religieux et
dévotés respects au M. S. H. de Thuret

+
Bourail, le 18 avril 1927.

Monsieur

Rapin de Vaublanc un chargéant
d'une Commission pour votre grandeur, je
ne puis ~~me~~^{mieux} faire, semble-t-il, que de
vous envoyer sa lettre qui vous renseignera
sur l'ex-enseigne en croisière, sur "l'Aldebran",
dans le Pacifique Sud, à une époque qui n'est
pas encore très lointaine.

Quoique il écrive toujours aussi
mal, j'espère que votre grandeur pourra,
néanmoins, déchiffrer ce quinzaine.

Puisqu'il commande une unité
navale, le Torpilleur "Bourraque", on peut
supposer qu'il a été promu, dans l'intervalle,
lieutenant de vaisseau (trois galons au
lieu de 2). Cependant, je n'ose l'affirmer, car
lui-même n'en a dit rien. Quant à reconnaître
ses traits dans le personnage situé le plus à droite
de la photographie, celle-ci quoique très nette, est

trop petite pour mes yeux. Il y faudrait
une loupe, et je n'en ai pas sous la main.

- Les Sœurs m'ayant deman-
dé si elles devaient verser quelque chose
pour l'anniversaire de Coëne, m'autorisant
de la décision, comme jadis par votre fran-
chise en ce qui me concerne, j'ai répondu
négativement. Le cas étant le même, on peut
raisonner à pari. Y a-t-il lieu de s'occuper
de la solution de ce cas? Je sais que le
S.S. des Joseph versent une contribution. Mais
toutes les congrégations ne sont pas régies par
les mêmes statuts. -

- Nos vieux cuisiniers Rolland baisse
- pas trop pour la bouteille, hélas! - mais l'âge
est là et les forces n'y sont plus. Financière-
ment, l'organisation actuelle est déficiente:
deux foyers, deux cuisines, l'air pur, jaspil-
lage, cuisine de plus en plus incommode...
Tout ça demande réforme, le régime actuel
a fait son temps.

Plus questions se posent seulement
qui ne sont pas encore résolues dans mon

esprit:

Que faire du vieux Rolland? Il n'a ni son
ni maille et on ne peut le mettre à la porte,
comme on jette un vieux meuble, sans lui
assurer son sort. Petites Sœurs? Jardin de
l'évêché? C'est comme jardinier qu'il rendrait
le plus de services.

Autre chose plus compliquée: quel arrangement
prendre avec les Sœurs?

Payer pension?

Fournir la viande, le pain, ma quote part
du bois, de la graisse? etc....

Il y a l'usure du matériel et son rempla-
cement... Comment arranger cela?... En'ien-
ment, j'en garde plus qu'un farceur.... Le denier
parfait insuffisant, surtout en cas de maladie...
Surtout avec des services matériels à rendre à l'école...
à certains moments, il en faudrait 2...

La question n'est pas au point; surtout,
je n'ai pas encore pris langue avec les Sœurs.
Ça leur plairait-il?... Elles n'osent pas
lire non, mais...

Si elles étaient 4, ce serait plus facile

à proposer, mais tant qu'elles restent 3!...
Elles sont très chargées de besogne. ---

Je crois, Monsieur, que quand
la disponibilité en personnel le permettra,
il serait opportun de leur adjoindre une
4^e compagne.

Je conseille à S. H. Liguori de
faire certains visites pour recueillir des élève;
je la trouve trop timide pour se produire,
on assez d'entêtement ---; il faudrait plus de
contact avec la famille. Finirai-je par
l'obtenir? ---

Je m'empresse d'écrire & lettres
à intervalle si rapproché.

Veuillez agréer, Monsieur,
l'hommage de mon très religieux respect et
M. S.

J. de Thuret

+
Bouail le 20/4/27.

Monsieur,

Puisqu'il fut récemment question
des malles de S. M^{re} Samiel, j'ai tenu à faire
savoir que M^{re} Lambert m'a avisé qu'il en
avait envoyé 2 pour être chargés sur la
camion de lundi.

En fait, la seule n'en a reçu qu'une.
Mais il est possible que l'autre vienne un
de ces jours. A cause de l'encombrement et pour
faire plaisir un peu à tout le monde, M. Farais
diffère l'envoi de certains colis.

Ce n'est un soulagement de savoir
que cette bonne sœur modeste, dévouée, qui ne
fait pas beaucoup de bruit, mais abat beaucoup
de besogne, va être un peu plus à son aise.

Les chapeaux d'histoire de la "Mithis" sont
arrivés. Mais celle-ci ne quitte plus le garage et
pour cause. Elle proviendrait aujourd'hui à la

refection de la capote.

Brevitatis causa, je me permets de retourner à votre Grande Saufeuille avec les observations à la marge. Je ne sais si le procédé est bien correct et tout-à-fait protocolaire; aussi m'en excuse-je. Mais je suis fatigué et les courses n'arrêtaient pas. J'envisage avec un certain effroi la randonnée de Honnès sur Tombale depuis en plus cheval de bois.

- La culture sur le lot 94 est tout-à-fait dans mes idées et intentions, mais la réalisation en est difficile:

- 1^o le terrain n'est pas de très qualité;
- 2^o le puits a un rendement faible et sans bon la sécheresse;

3^o Holland est usé. Depuis longtemps son travail n'est qu'un petit bicolape. Il avait été bon à quelque chose, mais il est de maladie et aura de la peine à se rétablir. Quant au puits, indispensable, il couverte un peu le service, il serait assez propre, j'en suis sûr pas trop sale, mais c'est le plus grand nuisance et pour tout dire j'ai abandonné. Pour la culture, il est inutile.

Je ferai aussi remarquer à votre grandeur que le presbytère, l'église et autours, rien que pour la propriété, semis propre, saufeuille l'hebe surtout en temps de pluie n'est déjà pas une sinécure. Joignez à cela, les arrosements de chevaux à 800 mètres, puis de l'eau, entretenir la barrière, débroussailler, empêcher la végétation de pousser, les courses en ville pour les saufs et pour moi ^{les courses de l'école} cela sera bien de la besogne. Il ne reste pas grand temps pour la culture.

Le passage de coupes avec toutes leurs commissions, les ordres qu'ils donnent au pays, etc., encore une perte de temps.

À Banaïl comme ailleurs, les journées n'ont que 14 heures.

J'ai bien réfléchi, il me semble que la formule n'est pas encore trouvée.

D'ailleurs, le futur lot de culture est en fische, propre chaque jour, malgré la barrière, le bétail y pature, surtout le chien du voisin, si il est impossible d'empêcher. J'ai adonné maintes exclamations même accompagnées de menaces. Rien n'y fait.

1
1
Nette en fourrière, mais impossible
d'attraper ces maudits bêtes... Je suis
découragé. Quand on a pour voisins des
gens sans conscience, son honneur, on est
victime de leurs sottises.

A ~~cha~~ chaque instant, mes barrières
sont démolies par le gros bétail qui dévaste
le parc des chevaux.

Je suis profondément découragé.
C'est très loin et la surveillance très difficile.

Et puis, je sais par expérience que tout ce
qui pourra être volé le sera. Expériences constatées.
Ceux qui s'échappent à la dent des bêtes,
sont ~~volés~~ 'sablés' par les volaux dont
l'espèce pullule dans le village, au fond
de gens sans aucun et sans moyen d'existence
qui ne vivent que de rapines.

Un plan élaboré sur les papiers
c'est très beau, mais, sur le terrain, on se
trouve aux prises avec des difficultés non
prévues. M. Cuen a lui aussi fait de la
culture sur la pasture louée par lui, il y
a vite renoncé pour les mêmes raisons
que je viens de dire. Il faudrait un
homme qui couche sur place avec de
bons chiens et encore ?

Après de l'eau, il n'a rien fait de ce à quoi il s'était engagé: il n'a pas aménagé l'enclos existant à l'époque de sa prise de possession. Il n'a pas débroussa. Comme il s'y était engagé: gossiers et autres végétations parasites couvrent le terrain....

Je prévoyais bien qu'il en serait ainsi. C'est par faiblesse que je me suis laissé arracher ce bail qui ne favorisait que bien, puis qu'il avait gratuitement du terrain pendant 3 ans (1^{er} mai 1924 - 1^{er} mai 1927) sans faire de frais, sauf un débroussa partiel tout-à-fait au début.

Je le regrette d'autant plus qu'avec ce qu'il y a eu gossiers et coccolis, il y aurait de quoi alimenter la cuisine de Solens pendant longtemps. - C. y fait sa provision à moi nez et à ma barbe (bais mort, quelques dardes qu'il arrache au autre broussa qu'il fait tomber) et, sans toucher un sou de lui, se servait bien de ce morceau de terrain de soit un de bois de chauffe. Le gossier vaut actuellement 16⁺ le m³. - C. n'a pas fait une mauvaise opération.

Pour les 2 dernières années 1927 et 1928

1
Et 1928-1929, il doit 25⁺ (50⁺ en tout), payable
d'avance, donc au 1^{er} mai 1927 et au 1^{er} mai 1928.

La lieu de toucher cette somme
divisée, ne vaudrait-il pas mieux demander
la résiliation du bail, à l'amiable si possible,
d'ing, en attachant le contractum pour non-
exécution de clauses? - Une chose curieuse
c'est que le juro depuis p. i. est un certain
Havet, ex surveillant militaire, franc-maçon,
avire et coupe - sectaire du meilleur teint,
(comme son ami Halbt, sauf l'éducation en moins).
Devant un conseil arbitraire, la meilleure cause
à ses chances, de succomber. - Je ne sais ce qui
vaut le mieux. Que votre grandeur me fasse
connaître sa volonté sur ce point.

Le G. Lambert me dit que les
objets offerts par Chaland Ballande lui
sont facturés. Au début, on disait que ce
serait gratuit, au lieu par-tout que la gratuité
a été accordée pour une certaine catégorie
d'objets, v. g. le matériel scolaire; puis, que
cela a cessé ensuite. Ou bien y a-t-il malen-
tendu? Je ne sais.

Depuis 17 ans j'essaie que j'assure
les services de tribus de Homea - ou même etc, les indigènes

ne m'ont jamais fait un cadeau personnel.
à l'occasion des baptêmes, mariages etc, jamais un
don de casual. Pour mes déplacements anciens pour
malades prestés (voyage aller et retour en auto),
jamais la moindre indemnité. - Je n'appelle
pas libéralité la quête du vicariat puis qu'elle n'est
pas destinée au missionnaire. - Mais, l'idée
m'est venue à l'occasion de mes noces d'argent sa-
cerdotaux, de leur demander un petit cadeau -
Surtout, j'aimerais mieux que l'initiative
viene d'ailleurs. Si votre grandeur consentait
à leur écrire un mot pour amorcer la chose.
C'est toujours un peu adroit de demander pour
soi. Votre grandeur fera de cette suggestion l'usage
qu'elle jugera bon.

Ce m'aiderait à payer ce qui est dû pour
les aménagements à l'école: plusieurs journées
de maçon; 7 ou 8 journées de ferblantier à 1^{fr} 1/2;
400 ou 500⁺ dus au menuisier; une somme
assez ronde pour tout le charroi de Soems, y
compris la pierre. - Je ne puis pourtant ^{pas} faire un tel
faux mémoire.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage
de mon très respectueux et dévoué
respect en M. S.

H. de Thuret

Note

sur le Jubilé Sacerdotal
8 Juin 1927.

Le S. Bourant m'a déclaré qu'il préfèrait célébrer le 28^e anniversaire de son ordination sacerdotale (8 juin) et de sa première messe (9 juin) chez lui "avec ses gens". C'est son droit.

De mon côté, j'en ferai autant à Romail avec les sœurs, leurs écoliers et peut-être un petit groupe de personnes sympathiques.

Ce sera mieux ainsi, plus simple, plus recueilli. Donc, ne parlons pas d'invitation, chacun de son côté dans son petit coin.

Pour éviter aux confères, voisins la difficulté de choisir entre les deux jubilé et de ne contenter celui-ci ou celui-là, je ne leur dirai rien et ne les prierai point pour cette date. On épargnera ainsi désangement et dépenses. — Le S. Bourant fera, à ce point de vue, ce qu'il voudra et conviendra à sa guise. Je n'entends pas légères; qu'il y ait laith seulement faire à ma guise.

Je demande seulement aux confères un souvenir en memento de vivants de leur messe soit le 8 juin, soit le 9.

Bonnie, le 22/4/1927.

Monsieur,

Je reçois la lettre de Mme Grandeur
et trouve inclus les deux photographies com-
muniées.

Pour l'anniversaire, ce sera renvoyé
à la retraite du mois, en juillet. Rien de
topique, mais quelque chose de modeste, intime
et pieux.

Rolland se débilité avec peine. C'est
un vieillard, il ne rend pas pour la nourriture
le habit et les 40 f. qu'il exige depuis quelque
temps. Les deux à moindre frais ne feraient
de la meilleure cuisine. - Inapte désormais
à la culture, j'entends un travail qui rende.

M. Tavernier a très bien arrangé la
Capote de la bathie qui s'en trouve transfor-
mée. Malheureusement, il s'est trompé dans
les calculs qu'il m'a donnés et d'après les-
quels j'ai commandé l'étoffe noire. Il

manque un morceau pour finir. J'ai
écrit au G. Lambert, hier pour qu'il
l'envoie. S'il est à l'aitalieu repos, ce
n'avancera pas les affaires.

Si Troussard et moi arrivent aussi
bien les organes intérieurs, ce sera parfait.

J'accepterai avec reconnaissance la
Chambre à air proposée. Mais impossible
de vérifier en ce moment, ma voiture se
trouvant chez l'ouvrier qui la répare et qui
a demandé à l'avoir chez lui.

Pauvre Marie Bonnet! J'ai vu la
menthe, des, hier dans la F. A. le. J'hésite
à adresser un mot de sympathie à M. B. x
à cause de la situation incertaine. De
quoi est-elle morte? - - - Je me sou-
viens bien de la parole qui lui fut dite
par votre grandeur à Koué; c'était en 1906
chez les Haquier où elle résidait alors
comme locataire. Dieu ait son âme!

Je vais demain à Koué sur tom-
bola, voir cheval de bois. Quelle pénible
course d'être 5 heures à cheval et quelle
fatigue! En janvier, j'y ai gagné un com-
mencement de congestion qui me force

l'émotionnelle fin avortée.
Veuillez agréer, Monsieur,
l'hommage de mon très profond dévouement et
reconnaissance avec respect en M. S.

H. de Thuret

Je serais heureux d'avoir les ouvrages
de spiritualité annoncés pour conférences
aux Jours. - Les vœux de souvenir très
bien dirigés par vous et les y comptant.

†

Bouail, le 30 avril 1927.

Monsieur,

La Communication, adm. n° 320
invitant les confères à adresser à votre Secrétaire
leurs demandes d'ornements et de linge blanc, j'
joins à cette lettre une feuille portant mention des
objets qui me semblent les plus utiles.

Sur deux ornements rouges demandés
l'année dernière, il ne put m'en être attribué qu'un
seul; il est possible de compléter cette fois-ci,
j'en serai heureux.

- J'ai pu me procurer le relevé exact du
groupe Nordiste de Dawa - Zouara (à 17 kilomètres
de Bouail, peut-être 18). Ils sont en tout 29,
à savoir :

Ménages 8	_____	: 16 personnes
Adultes célibataires	_____	: 4 "
Enfants ou petits jeunes - gens	_____	: 9 "
Total	_____	: 29 "

Sans d'autre que tant vous me demandez

de venir dire la messe chez eux et pas en leur nom seulement, mais aussi sur le désir exprimé par d'autres. Certains veulent faire leurs pâques et ne peuvent pas venir à Bomail faute de moyen de transport ni remplir leur devoir à la chapelle indigène à cause de l'éloignement : 8 kilomètres et de mauvais chemins.

J'ai demandé s'il y avait un lieu pour le culte, ils m'ont dit que non, mais qu'il serait facile d'aménager un abri provisoire. Mardi matin, j'ai compté me rendre à leur campement pour tâcher d'y organiser quelque chose. Si la route était suffisante jusqu'à chez eux et que l'auto marchât bien, ce n'estait qu'un jeu. A cheval, c'est plus difficile étant donné qu'il faut tout porter ornement, pierre sacrée etc etc...

Deux dames qui attendent un enfant prochainement m'ont aussi prié de venir faire les baptêmes là-bas sans tarder. —

Comme toute leurs dispositions présentes leur meillemes que je n'aurais cru. Des enfants qui avaient l'habitude de venir la messe dans leur pays pourraient répandre la vie.

Cette nouvelle extension de mes services rend encore plus opportune l'acquisition de la "Methis". Mais il faudrait que celle-ci offrit plus de sécurité. Comme j'ai dû en donner la nouvelle à votre grandeur, la capote a été refaite tout dernièrement et, outre qu'elle offre une protection efficace contre la pluie, elle a complètement changé l'aspect de la voiture. — La dépense est assez forte : prix de l'étoffe 3^m à 16^f = 138
transport " " = 2
façon ? = 80
920

Je pense que ça ira à 200 environ.

Reste la révision de organes intérieurs.

Cicéri et Troussard ne m'ont nullement pressenti au sujet d'un voyage à Bomail ou ils prendraient livraison. — Comme vous le désirez, Monsieur, j'écris au S. Bussy pour qu'il fasse un arrangement à ce sujet.

— Il y a bien de regretter que le projet de retraite à 72 pour Catechistes n'ait pas eu de suite. René et Pierre de Honora se détachent et auraient grand besoin de cet emploi pour raviver leur zèle. Donc, si la chose est possible, j'espère vivement que le projet, dont votre grandeur me parlait à La Foa, le 14 juin 1926, ait enfin son accomplissement.

Les Soeurs ont perdu quelques
élèves par suite de départ ou autre cause, mais
ceux qui sont compensés par les gains déjà
réalisés au superseptuagésime : 57 à ce jour.

Sur les revenus de Comptes, le P. Lambertini,
a mis : Du, du P. de Osmont à l'école : 11,90, 00
Par " " " " : 3,000, 00

Ce n'est pas absolument ex act. Ce somme, n'est
obtenue, à ma sollicitation, et est vraie, soit d'Amé-
rique, soit de France (S. Régis : 3000), mais leur
attribution a été faite par votre Grandeur.

Des personnes charitables, m'ont promis
de faire leur possible pour procurer des ressources
à cette œuvre si utile et si intéressante.

Je voudrais faire la procession de la
Très-Sainte au-dessus de l'église, mais je n'ai
pas le loisir pour dresser le projet. Sur-
tout, je crains, que l'assistance trop restreinte
ne rende la cérémonie mesquine... aussi-
lèvement - je suis perplexa.

4/5/27 - Hier mardi, j'ai été allé
faire visite aux Mandistes de Devosa - Savars.
Il a été convenu que la messe serait dite
mercredi prochain 11 mai. Naturellement, il
faudra tout porter absolument tout, y

5
Compter la pierre saussa, le missel, le canon
d'autel, bûche - sans objets lourds ou fragiles.
Toute d'abri et herestames (c'est la pauvreté la
plus complète), impossible de coucher la - bar.
Il faut donc s'y rendre le matin (20 kilomètres
depuis Bourail, 800 depuis la chapelle indigène),
à jeun et y arriver assez tôt pour entendre la
Confession, avant la messe. C'est suant.

Si encore on pouvait utiliser la thalys !...

Quelle ironie cela va au garage inutilisé et
inutilisable, tandis qu'on s'occupe du la route,
des et voitures d'occasion !... je n'arriverai
jamais à comprendre qu'on l'ait envoyée ici avant
qu'elle n'ait été posée ^{à l'atelier} pour y subir un
examen et une sérieuse révision.

Hier, à Jouvans Devosa, j'ai vu tout
le monde, car il y avait des obreuts. Ces gens sont
chrétiens, tout le prouve : leur langage, leur fait qu'ils
essayaient d'être privés de tout culte et de tout
secours religieux. Certains m'ont dit qu'ils avaient
déjà conçu le projet d'aller faire leurs pâques à la
chapelle indigène de Jouvans, malgré les conditions defa-
vorables. - J'ai été bien impressionné surtout
par ce que j'ai vu : dans les maisons, le crucifix oc-
cupe la place d'honneur, le saucé - leu etc...
La plupart, en fait, étaient des obreuts de la

Bonne Dresse. En prévision, je m'étais muni de quelques publications que j'ai distribuées et qui ont pour faire plaisir. Comme ils ne sont pas à l'aise, il n'y a pas à espérer de abonnements au début du moins. Je leur envoie les journaux gratuits en attendant des jours meilleurs. Tant pis si j'y perds un peu.

Si le culte s'implante là-bas, il faudrait mettre à demeure le matériel ^{nécessaire} ~~nécessaire~~, surtout les choses lourdes sur papier ou en canotiers (pierre sacrée, missel etc...)

S'il était possible de me procurer ces objets...

Je crois que le mois, bien disposé avait M. Dossut, leur président. Il était absent, mais sa femme était chez elle; c'est des politesses que l'accueil fut le moins cordial. M. Dossut, qui vient quelque fois ici, ne m'a jamais eue en visite. Il me semble, à divers indices, qu'il doit être plus ou moins indifférent.

Bientôt, la troupe va se séparer, une partie des familles s'installant sur un autre terrain, situé à environ une lieue du campement actuel. Voilà qui ne favorisera guère l'exercice de mon ministère.

Bien que les débuts soient durs, ils me paraissent composites et assez optimistes. Il y avait bien cependant depuis la découverte de tout le coton qui ils ont planté et arrivant est perdu, de sorte par l'échec des Hattovs Brun. Actuellement et jusqu'à ce qu'ils puissent s'environner, ils se contentent de cultures vivrières; à mesure qu'ils gagnent sur la forêt, ils plantent des Caféiers, leurs faits non en quinconce, mais un peu au hasard. Celui qui en possède le plus, a ce jour, compte 300 pieds. La plantation ne peut se faire qu'au fur et à mesure qu'ils conquièrent sur la forêt. . . .

En somme, au point de vue religieux, il y avait là de éléments intéressants. Le meilleur c'est leur trop grand éloignement.

J'ai bien transmis à S. H. L'quois l'effi-
ceur au même temps, que la lettre de votre fondateur du 2 mai - - des sacs attendaient par l'étalain de marts & deux toles pour achever de couvrir leur Cuisine. Or, non seulement le Tom de côté de mai ne les a pas apportés, mais celui de mai non plus. Frante de cette réparation, l'amélioration de l'angle sud-est ne peut être posé; d'où gonttine et infiltration le long du mur sur deux côtés; la toiture, qui était de poye, le ce chef, se trouve toute saline; il faudra

passa un nouveau coup de lame. Je n'ai
à moi est dû et oublié.

Constructif d'une maison, d'une famille!

C'est une grosse affaire en perspective...
Mais que de bien cette réalisation permettrait de
faire! Je l'appelle de tous mes vœux.

J'ai Anson ayant été lâché par
Cue (qui se plaignait de la nouveauté...),
me la demande de lui procurer un morceau de
Viens Bailland, qui a aménagé l'école. J'ai
accepté les conditions de V. B. et serais disposé
à lui acheter son église. J'en ai fait part à
d'intérêt... - - -

J'ai dit un mot au S. Humand de
la fourniture légumes. Lui a dit son habitude,
sa épouse est plutôt impie. Finalement il
m'a dit: "Il est saisi de la chose, j'attends
à qu'il se prononce." — M. bien, attendons!...

Polland est guéri. J'espère qu'il peut
rendre encore quelques services. La semaine
prochaine, on va entreprendre de débarrasser et
d'entourer. Comme j'ai du grillage, on pourra
peut-être quelques planches... Mais la situation
n'est pas encourageante. Cue de Bomail a payé
la avance (25) pour 1927-28. Il se sent sous
son toit et craint d'être saisi à la porte, de la son
empressément. A l'expiration, il refaita jors
reloué.

Bomail, le 13 mai 1927.

Monsieur,

J'ai bien reçu les deux lettres
de votre grandeur, celle du 7 mai (avec un
15⁺ pour douze aux enfants de Nordistes,
distribution qui a eu lieu à l'église de la messe)
et celle du 11 mai.

Ce même jour (11 mai), comme il avait
été convenu, j'ai dit la messe à Gonars
chez le Nordiste. La veille je l'avais dite chez
les indigènes. Parti de Bomail, le 10 mai à
5^h du matin, j'ai donc chanté un service
funèbre pour un ancien de la tribu d'ici à
Nommé l'ami dernière (service au verso).

J'ai passé toute la journée du 10
à Gonars faisant quelques visites... prépa-
rant les objets nécessaires pour la célébration
de la St. messe au campement européen.

Mardi 11, à 5^h, départ de la petite

petite tribu indigène; et, accompagnés de porteurs indigènes, qui à pied, qui à cheval, on se dirige vers le campement nordiste.

On dit qu'il y a 8 kilomètres. C'est exagéré; j'en pense pas plus qu'il y en ait plus de 6 à 7.

Les Nordistes, avaient eux-mêmes préparé l'autel sur le coisse (autel assez incommode de cette sorte) et, à l'aide d'un rideau, avaient isolé un coin pour servir de confessionnal.

Il y eut des chants, pendant la messe, exécutés par les 4 indigènes qui m'avaient accompagné, chants populaires et connus, aux quels s'associaient les Blancs, il y a même parmi eux quelques jolis sons. Ils me dirent ensuite à l'extrême contentement que leur avait causé ces coutumes.

L'assistance à la messe fut de 16 ou 17 personnes; là-dessus, il y eut 13 Communions, dont plusieurs d'hommes et de grands jeunes gens. Dans la famille, tout le monde a fait ses devoirs le père, la mère et 3 enfants ou 1 enfant selon les cas.

Plusieurs qui n'assistèrent pas

à la messe eurent le bon goût de s'en excuser et de donner leurs raisons, notamment M. Bisset, le prêtre, oblige des obstacles.

A vrai dire, le ménage B. est, semblant à il, le moins chrétien. Pendant la traversée, on remarqua l'absence significative de M^{me} B. chaque fois qu'il y eut la messe à bord. M. B., lui, prout, mais plutôt par souci de correction ostentatoire que par conscience. M. Maillier m'a dit que le jour de départ, il mit sa voiture à la disposition du ménage B. pour venir à Bonmail et leur permettre d'assister à la messe; ils profitèrent de l'offre gracieuse de M., mais ils ne furent pas à l'église.

Le duc de Maillier Sanjouis, qui vit au milieu d'eux, parce qu'il s'occupe de délimiter leur terrain, détourne les groupes nordistes qui il a vu, ^{celui de Bonmail} c'est celui au'il y a le plus d'attente et de discipline et le moins de récriminations. Au point de vue financier, il paraît que M. B. est une tête: tout est bien administré, de l'ordre, point de coulage. Avec cela, chez tous, comme un optimisme, bon moral, du cœur à la besogne. C'est sans

Doute le résultat de l'esprit chrétien qui anime la plupart. Il y avait là de réels éléments de véritable piété. Quel dommage qu'ils soient si loin!

J'aurais encore beaucoup d'autres détails à donner sur eux, mais une première fois, on ne peut tout dire.

On m'a demandé des livres, non pas de romans, mais de livres parlant de Culture et de travail adaptés au pays. Si l'article publié jadis par le P. Berne dans les Settes Nouvelles, sous le titre de "Carnet de Colan" était réimprimé en brochure, cela servirait à guider leurs débuts. Mais où trouver ce article épars? Si vous, Commissaire, Mousigneur, quelque autre chose qu'on puisse utilement leur porter, j'en serais heureux de leur faire parvenir.

Il y a déjà, parmi eux, un abonnement à "La Croix du Dimanche". D'autres suivront peut-être. On leur propose aussi le Daikin etc.

— Puisque nous donnons à l'article librairie, j'avoue qu'un missel in 8°, une pierre sacrée, un jeu de canon d'antel

5
un ornement à 2 Couleurs et autres accessoires, depuis là-bas seraient fort utiles, car j'en aurais pour chaque fois sur la main une escouade de porteurs. — Le mieux serait certainement de déposer là-bas une malle-chapelle bien complète. J'ignore le prix de revient. Pendant la guerre, ça valait 150 ₣. Actuellement, ça doit être dans les 700 ou 800 ₣.

Envoi de la "Méthode" par Camion D^{de}. Suggestion à coup sûr intéressante. La poids est de 350 kilos. Une question délicate c'est celle de l'arrimage; il faut qu'il soit très bien fait. Ce serait à régler avec le siège social ainsi que le prix etc. —

École.

1^{re}) Tête de la Cuisine (2). S. H. Ljovici a écrit au S. Lambertini pour qu'il fasse l'expédition par Camion; mais elle n'a pas encore la réponse du Père.

2^{de}) Votre grandeur sait que le D^{de} Doulière des chicanes au sujet de "Statut de l'association" à laquelle appartient la Directrice. Il faut espérer que H^e Doulière
Danacq

Suggérera quelque bonne solution. Incom-
ment, il ne faut pas se contredire.

Peut-être même, pourrait-il inter-
venir pour arranger l'affaire.

La crainte de mécontenter l'adminis-
tration, étant plusieurs parents d'envoyer
leurs enfants à l'école S. Joseph... J'en
comprendrais trois dans ce cas actuellement,
sans s'en rendre compte, leur entrée est annoncée,
mais la date en est différée d'un ou 2
mois, peut-être 3. —

3^e) Les jumeaux d'Aspre. Dans le fond,
le D. M. n'est pas trop d'avis.

Au surplus, cela est très bon pour Salique.

"Chacun pour soi", telle est sa maxime
favorite (ce qui ne l'empêche pas d'y déroger
quand il a besoin d'un service, celui arrive
assez souvent).

Qu'il s'occupe de ministères ou de
services matériels, il y a refus de collaborer.

En fait, plus on m'en a à l'usage de
M. D. envoie beaucoup de choses à l'école:
manuscrits, imprimés, régimes de banquets, etc...
Je crois que S. M. de Juvigny n'a encore rien
payé. Il serait bon qu'elle fasse quelque
chose. — Mais une entente vaudrait mieux.

— Réponse à diverses questions. —

1^o) "Avez-vous une meilleure assistance
"à la messe dominicale"? — Distinguez:
les enfants y viennent un peu plus
nombreux; mais il s'en fait que tous les
enfants des Deux y assistent régulièrement,
surtout ceux qui sont éloignés.

Quant aux adultes, peu de changement
appréciable.

2^o) "Avez-vous la vie du Curé l'aspre
"l'abbé Trochu — la vie de Monsieur, l'édition
"écrite — et #1/2 grand...?" —

Le livre de Trochu, j'en ai eu entre les
mains, on en a parcouru quelques chapitres.
Comme est curieuse en fait, j'en ai com-
mandé chez Vitte. Je pense le recevoir en
juillet.

J'en ai Monsieur, la vieille édition. La
nouvelle diffère-t-elle beaucoup de l'autre?
Grand? Non.

Il me manque (à défaut de Dais) un
ombellino pour le port de T. S. S. — Je com-
mande au C. Régis. — Enfin, outre ma lettre
au D. M. de Juvigny surverte et affranchie,
une feuille destinée à être apostillée.

Notre grandeur fera ce qui lui semble -
La le plus expédient. Je ne me formaliserais
nullement d'un refus. Dans ce cas, on
pourrait peut-être suppléer autrement.
Avec des occupants quelconques, on peut faire
un bon ou quelque chose d'équivalent. Mais
il faut éviter que ce soit ridicule, comme
on voit dans telle ou telle mission. Ce ne
serait pas admissible ici. —

— Confidentiel — Siv - Vicarie —

Je suis du nombre de ceux qui sont
très-satisfait de cette nomination. — Lors
de mon premier passage ici, en décembre 1924,
le R. C. Dubois me posa à brûle-pourpoint cette
question : " Quel est celui d'entre les candidats du
vicariat que vous estimez le plus capable de
remplir de hautes fonctions ? " — Sans hésiter
aucunement, car depuis longtemps mes avis
étaient formés, je répondis au R. C. : celui d'entre
nous que j'estime le plus capable c'est le Sr
Bresson. — Il me répondit : " me pensez-vous du
" S. Bailean " ? — Je répondis : le S. Bailean a de
très grandes qualités, mais je ne crois pas qu'il
ait la foi suffisante pour administrer
et gouverner etc etc. —

Veuillez agréer, Monseigneur, l'hommage
de mon très respectueux respect en N. S.
H. de Thurey

Veuillez agréer, Monseigneur, l'hommage de mon
très profond respect et de mon très religieux dévouement
en N. S.

H. de Thurey

Le pied de la machine à coudre de
Darius est resté en route, la partie supérieure
a été débarquée. — Lors extraordinaire,
la malle des M^{rs} Harguente, expédiée de
Bonnais par Abaloi de février, avec adresse
très lisible, a fait retour à son point de
départ par Abaloi du 26 avril ; les deux sont
en la surprise de la voir arriver !! —

P. S.

Madame de Saint-Quentin est
décédée le 10 mai à 11 heures du soir.
Dans la matinée du 10 et aussi
dans la soirée, sur le désir de la malade,
on est venu me chercher. Mais j'étais à
Gouaro.

Le 11/5, on m'a envoyé un exprès
au sujet de l'inhumation. L'exprès aurait
même fait de venir la veille. Et exprès m'a
joint au retour du campement nocturne,
environ à 1 kilomètre de là.

L'inhumation eut lieu mercredi
à 16 heures. De beaucoup de monde.

— Mme de S. Q. est morte après de
souffrances sans nom (cancer du sein, dont
l'ablation fut pratiquée, il y a 6 ou 7 mois).

Je l'avais confessée et communiquée
le dimanche des Rameaux. J'avais toujours
différé l'extrême-onction. Il était convenu
qu'on me préviendrait quand ce serait le
moment. Plus d'une fois, j'ai pensé le
faire de moi-même. Mais M. de S. Q.
n'est pas de caractère très commode et je
craignais de soulever un incident. D'ailleurs,

je me fiais à la promesse faite ^{tant}
on m'a bien appelé, mais j'étais absent.

- Il paraît que la malade n'a pas
cessé depuis dans de grandes souffrances,
demandant à Dieu et à la St^e Vierge la
comaise des endurez, ainsi que la patience
et la résignation. Le bon Dieu lui tiendra
compte de ce long purgatoire.

C'est bien que j'ai appris ces détails,
au cours de la visite de condoléances que
j'ai faite à la famille, exprimant mon regret
de ne m'être pas trouvé là pour répondre à
l'appel de la pauvre malade.

J'ai engagé les Sœurs à faire, de
leur côté une visite de condoléances. on a
peu surpris, on a dit qu'on ignorait!! -
Leur éducation ne doit pas être sans douceur,
c'est une question de tact et de cœur,
quand il s'agit surtout de la mère de
4 de leurs élèves. - Je craignais qu'elles
n'assistassent pas à l'enterrement; elles
y sont venues, quoiqu'avec un peu de retard.
Elles ont accompagné au cimetière, mais
n'ont pu être lors de la levée du corps - -
CQ m'a dit. - Je n'ai pourtant rien dit.
Elles y sont avec les usages. -

- P. S. 2 -

Au relevé de compte du 31/3/1927,
le P. Lambert s'est trompé de 10 231,90
au détriment de la Mission de Bourmail.

Je lui ai montré son erreur sur
les erreurs, article par article.

Par sa lettre du 7 mai 1927, j'ai
vu qu'il a convenu de tout.

Ces 10 231,90 font que Bourmail, au
lieu d'être débiteur, finalement, se trouve
créditeur d'une petite somme.

Au relevé compte Lyon du 31/3/27,
il y aura, j'ai pense, à l'avoir environ 2.000

Il me semble que le S. L., depuis
un certain temps, admet plus facilement
les réclamations et demandes de rectifications,
quand elles sont exposées clairement et
avec preuves à l'appui.

Jadis, il épiloguait davantage.
C'est un bon point à lui donner et
un mérite à lui reconnaître. — Holhemmen-
Sement, il ne fait pas de progrès en écriture.

Bomaie, le 19/5/1927.

Monsieur,

J'ai bien reçu les deux lettres de
Vostre Grandeur portant à ma connais-
sance le tragique événement le balade
qui a coûté la vie au R. P. Gautier et
la mort presque subite, survenue presque
en même temps, du R. P. Lambert.

Comme vous l'écrivez, Monsieur,
le Bon Dieu nous éprouve et la disposition
de ces deux confrères, outre la peine qu'elle
vous cause, va compliquer le ministère.

Enfin, au report qu'adoles les
desseins de la Divine Providence et sou-
mettre. Votre Grandeur ne me dit pas si
le D. D. a gardé sa connaissance depuis le
moment où il l'a recouvrée, le 14/5 vers
minuit, et jusqu'à la mort.

J'espère qu'il s'est pleinement
donné pour l'affaire de l'Action française

Car les dernières lettres à moi adressées
laissent planer à cet égard une doute
pénible. - Il est un peu victime de
cette affaire, qu'il avait prise trop
vivement à cœur et au sujet de laquelle
il a trop polémique et s'est trop tourmenté.
Enfin, il n'y a plus qu'à prier pour
lui.

- J'avais adressé au S. D. une commande
de qu'il a dû recevoir samedi 14/5,
peu d'instant avant l'apoplexie qui
l'a terrassé.

En est devant ma feuille dans le
détail qu'il a suivi? -

Comme j'en avais gardé le
double, j'en ai expédié le duplicata
au Père Bussy chargé de l'intérim.
car on ne dit pas où est la résidence ni
où il convient de lui adresser la
Correspondance pour les affaires de
Evêché.

J'esuis consolé et tout éjani
d'apprendre que la santé de votre
Grand-père est meilleure. Daigne le
Bon Dieu la lui conserver, elle est
précieuse.

Ici, la grippe fait les diables. S.
M. Benjamin a eu l'avoir. Elle en a été
quitté heureusement pour la peau.

Ci-jointes lettres de M. Benjamin Lefevre
à M. Danger pour les fameux statuts
quels Danger redemande bien qu'ils soient
inexistants. C'est une chicane misérable
et assez déloyale.

Veuillez agréer, Monsieur,
l'hommage de mon dévoué respect au N. S.

J. de Lamoignon

J'ai adressé au Père Lamoignon
toutes les commissions et nouvelles que j'étais
chargé de lui communiquer. Il a dû les recevoir
matin le 14/5 du S. Jantet.

Bourail, le 24/5/1927.

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 20/5
et trouve inclus un pli pour S. H. Liguori.
Ce dernier lui a été remis de suite.

Je ne puis pas de vue le renseignement
demandé pour emplacement exact de l'école,
etc... mais j'attends que S. L. me donne le
résultat des mesures que je l'ai priée de
prendre. Ça ne tardera pas.

Espérons qu'après les dernières explica-
tions fournies, M. D^e cessera d'envoyer les lettres
avec son questionnaire. C'est de la mauvaise
foi et peut-être un peu de dépit. S. H. Lig.
avait le droit de son côté une réponse plus
ou moins informelle et qui n'était guère parti-
culière. J'y ai substitué la rédaction qu'elle
a envoyée après l'avoir recopiée.

Inclus, à titre documentaire, une
page découpée dans le Bulletin de l'Amis
des ¹re Paix de Rome. Votre Grandeur verra que

le Vicariat possède deux anciens puis l'honneur (philosophie) du Collège. Le plus jeune est le nouveau missionnaire de Doubo, l'autre un vieux Chéronné qui combat, depuis 1903, les Combats du Seigneur -

Une modification est survenue, au point de vue d'organisation, entre le presbytère et l'école. Holland ayant commis une erreur fatale notablement plus forte que celle auxquelles il m'a accoutumé au point de vue boisson, je l'ai mis à la porte.

Sur quoi, il s'est jeté à genoux, pleurant avec larmes, que ça ne lui servirait plus.

Je lui ai dit qu'il méritait d'être Chassé sans pitié comme Salep, incapable, qu'il était exclu de la maison et qu'il ne reviendrait pas sur ma décision.

Cependant, ajoutai-je, si la Santé L. veut vous prendre, à raison de votre âge et de vos longs services, je n'y fais pas d'opposition.

Les choses sont ainsi arrangées.

L. est persuadé que, désormais, il travaillerait pour sa nourriture et son entretien, mais qu'il ne toucherait pas un sou; pour la santé de son âme et de son Corps, ça vaut mieux ainsi.

Il continuera à avoir sa chambre

au presbytère; puis, le jour, il travaillera chez les Deux: seigneur du bois; propriété de M. C. etc.; aidera pour la lessive; fera les horties (qu'il réussit très bien); surtout fera le jardin; ou rétablira l'ancien grillage et il reconstituera le potager.

Tout le monde gagnera à cette combinaison: l'économie de bois, de condiments, de salaire et les estomacs s'en trouveront mieux.

Il y aura quelques petits détails à régler encore; ça se fera peu à peu, l'expérience guidera.

- Tout le reste du dernier du culte, cette année, j'ai été un peu embarrassé. Helle L. ne désire ne plus l'en charger... Je ne vois personne apte à suppléer... au besoin.

- Je suis demeuré et console d'apprendre que le D. L. s'est donné sincèrement à la condamnation de l'A. F. - Ce n'est pas, certes, l'impression que donnaient les dernières lettres. Il restait toujours: le pape circonvenu par son automate boche; le pape trompé par les démocrates qui voulaient se venger de la condamnation du "Sillon" par celle de l'A. F.; le Cardinal Gasparri tyrannisant l'Épiscopat français pour obtenir son adhésion à l'adversité, manifestation non spontanée, mais imposée par les procédés de terreux... en un mot toutes les rengaines colportées chaque jour par Haumas et autres copistes de ce journal.

à l'Index. C'est trop de penser en chose-là, c'est
pis de les répandre parmi les confrères. Je lui ai
répondu que de telles insinuations faisaient horreur,
si elle avaient été censurées, ^{réfutées etc...}
je pense qu'il a dû lire au Journal d'A.F. jir.
qu'au bout, puis qu'il soutenait toutes les thèses

Le S. L. n'avait pas bon esprit; il
n'avait pas, non plus, un bon jugement. Comme
les gens passionnés, il ne voyait dans le piteux
qu'un seul aspect, négligeant le reste - -

Et au point de vue Proaire, que d'erreurs
dans ces derniers temps surtout! Tu es fin mais
conclues, au relevé du 31/12/26: jés^{us} de 2000⁺
portés indûment au débit; le 31/3/27: 4023⁺, 90
soit, pour un semestre, environ 2000⁺, c'est
beaucoup, et c'est à vrai de courager de tenir
une comptabilité. Il devrait y avoir beaucoup
de désordre dans ses écritures.

L'important qu'avec son successeur, les
Comptes soient mieux tenus et leur rédaction
plus lisible. Quels qu'on soit, quels logographes! -

J'ai envoyé ma commande que le
S. L. a dû recevoir le 14/5, jour où il fut
frappé de congestion. Craignant que, dans la
désordre qui a suivi, ma commande ne se fût
égarée, j'ai adressé au Sr^{eur} Bussy un du-
plicata le 19/5. Mais impossible de savoir
s'il l'a reçue ou si elle sera expédiée.

Évidemment, les. est débordé. Cependant,
et l'ignorance, ce n'est qu'une chose rassurée.

4

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage
de mon très profond et religieux respect en N.S.

Sp. de Thuret

M. F. Jeanmin s'est-il soumis, lui
aussi, pour l'A.F.? Le S. L. et lui se sont traités
mutuellement la tête. -

Joint quelques échantillons des lettres
du S. L. à l'appui de ce que j'avance ci-dessus.
Beaucoup d'autres du même genre datées ou
perdus. - à brûler évidemment.

Bonail, le 21 Mars 1927

Monsieur,

J'ai bien reçu votre courte lettre du 14/5/27 et, pour Communiqué, me du Sie Hurard. - Toucher cette dernière, dont j'ai pris connaissance et que j'envoie.

- Oui, D. est un peu passionnée dans les critiques et généralise trop facilement certains choses, certains griefs. - Elle gagnerait à se réserver un peu sa langue. Et fâcher de lui passer un avis là-dessus à l'occasion de la retraite du mois.

- Diverses choses sur la discipline religieuse et la régularité. -

1^o On m'a demandé si j'étais supérieur de la Communauté de Bonail avec droits et pouvoir afférents, à l'instar de ce qui existe dans les Missions indigènes.

J'ai répondu que la situation n'était pas tout-à-fait la même; que j'ignorais mes pouvoirs et que j'consulterais des personnes sur

Ce point ; néanmoins, que je penchais pour la négative et que la communauté avait une lettre, S. M. de Lyon à qui il fallait se soumettre pour la permission à demander etc...

- "L'ouverture de cœur" est-elle obligatoirement vis-à-vis des M. d. ? ... j'ignore absolument. —

2^o) Il serait bon que les P. F. de M. d. d'Agren se joignent aux sœurs de la communauté de Bonail pour la retraite du mois, au moins de temps en temps (tous les 3 mois, tous les 2 mois ? ... je ne sais...)

ou se plaigne d'être déshéritées de tout bien spirituel etc...

Il est vrai qu'il y a à la chose diverses difficultés : la maison est l'école laïques, sans surveillance — ; la distance — moyen de locomotion ? ... La chose est à étudier pour une mise au point.

Ce qui complique c'est que le Dieu est assez mal outillé en ce moment.

— Divers. —

1^o) Champs d'Agren. — A ce jour, il y en a environ 80 sacs.

2^o) "Eumbola" est complètement hors de service et l'auto toujours dans le

même état.

La monture est à mettre complètement au ravalement. J'ai demandé aux gens de l'armée si, de me vendre un cheval. — Le principe, je crois qu'on pourra faire affaire, à quelle condition ? ... C'est ce que j'ignore.

Je pense qu'ils pourraient me faire la gratuité de me l'offrir, depuis 16 ans que Cavalier et monture s'usent à leur service ! ... Mais ils n'ont pas beaucoup d'idées... et la reconnaissance n'est pas leur fort —

Nous verrons.

3^o) Omer, ayant vu le S. de L. à l'occasion de la dernière messe qui y ait été célébrée, lui a demandé si la retraite de L. serait pour bientôt. — La réponse fut évasive... il aurait dit que les sœurs faisaient défaut... Ce n'est pas sérieux, car la réunion n'est pas nombreuse. — Ah, si la "Mothis" fonctionnait, j'irais volontiers faire un tour là-bas, et prendre contact avec les gens ! ...

Il n'y a pas d'illusion, à se faire, le Dieu L. ne prendra aucune initiative. Le contraire serait miracle. —

Mais peut-être ai-je tout déboulonné ces divers points, en votre grandeur à des soucis plus importants.

Je prépare en ce moment une
Commission privée (6 enfants) pour l'année
prochaine, 3 juin. C'est la 2^e depuis
Fôgues. - Il y en avait d'autres, mais
les parents font opposition et je ne puis pas
triompher de leur résistance... on ne
comprend pas: "... on ne faisait pas ainsi
"de nos temps"... "une cérémonie aussi simple
"ne passe pas, les enfants, il n'en a été..."
Le ven chrétien fait défaut et aussi la
foi et la docilité vis-à-vis de l'Église et
du Pape.

- Le nouveau système (Cuisine unique)
fonctionne très bien; encore quelques points
de détail à préciser. Ça marche.

Hier (30 mai), les sœurs ont reçu une
nouvelle élève (demi-pensionnaire, le 5^e), ce
qui porte l'effectif séculaire à 58. Je suis en
pour parler au sujet de l'externat de la Toussaint;
5 enfants Goyette sont annoncés pour bientôt.
- La mine bon, 500 annuités sont attendues
prochainement; les maisons pour Directeurs,
Cantine-maitres, etc sont montées. Il y aura
une vingtaine de blanes. Je ne vois pas la
possibilité d'établir un service spécial. Du
reste, le personnel qui veut assister à la messe
pourrait être comme par le train, vu

passer par Brazeigues; l'est vrai qu'il reste
à faire à pied 2 Kil. 1/2 environ.

- Le Sr Dustry m'écrit qu'il n'a pas
trouvé dans les livres de la Douane mention d'un
Compte séparé pour l'école S. Joseph, mais que
tout ce qui concerne Bourneil, mission et école
est confondu. - Il est surprenant qu'il en
soit ainsi, car le Sr ne pouvait ignorer qu'il y
avait deux budgets distincts. Mais L. a toujours
marqué de la répugnance pour cette manière de
tenir la comptabilité; il ne s'y cachait pas. C'est
sans doute pour cela que ses derniers relevés (31
décembre 1926 et 31 mars 1927) fourmillent d'erreurs.

Il est à supposer que Sr Bussy mettra
by ordre à cela. - C'est pour lui un gros travail
que de s'initier à tout. Au début, les méprises sont
en quelque sorte inévitables. Il trouve sa nouvelle
tâche lourde et ingrate et demande des prières.

Je savais déjà par la Fr. A. l'arrivée
du Père Bussy par le S. Antoine mouillé le 23/5.
Veuillez agréer, Monsieur, l'hon-
nête de moi très profond et religieux respect en M.).

M. de Bussy

La déparition du Colonel Jessmy est
un événement qui ne pourra pas passer inaperçu. Que
Dieu nous envoie beaucoup de chrétiens de
cette troupe! -

Bourrail

NOUVELLE-CALÉDONIE

et

DÉPENDANCES

SERVICE

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

N^o III2

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

Nommé, le 1er Juin 1927

Le Chef du Service de l'Instruction Publique

à Monseigneur CHANRION

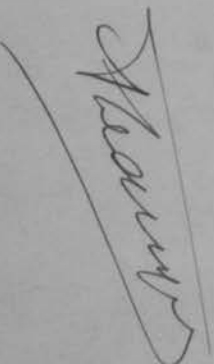
Vicaire Apostolique

NOUMEA

Monsieur le Vicaire Apostolique,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 21 Mai dernier et de vous faire connaître qu'elle a été versée au dossier de l'École privée ouverte à BOURRAIL par Mlle CHARDONNEAU.

Veuillez agréer, Monsieur le Vicaire Apostolique, l'assurance de ma haute considération.



Bouail, le 4 Juin 1927.

Monsieur,

On m'a remis hier le Courrier de
Votre grandeur (lettre du 7^e Juin; post-scriptum
du 2/6). Includ un pli pour S.
M^{rs} Liguori qui lui fut remis aussitôt.

D. est venue avant-hier 2/6 pour
faire, avec les S^{rs} de l'école, la retraite de
mois. Je l'ai vue à la conférence, mais elle
ne s'est pas présentée chez moi, ni n'a mani-
festé l'intention d'avoir un entretien, de
sorte que l'occasion m'a manqué pour
lui donner certains avis. Elle se retrouvera
peut-être d'ici quelque temps.

S. Th. Liguori m'a, au effet, com-
munié la réponse de S. D. On peut croire
que l'affaire est enterrée. Ce n'est pas dom-
mage. - J'ai remercié Héctor pour son
article hypothétique. C'est bien à regret
de certains parents qu'il a publié en quelques

lignes; il me les a nommés. - Comme il est
membre de la Commission Municipale, je
lui ai demandé de porter à l'ordre du jour
de la prochaine réunion l'affaire de la subven-
tion pour fournitures scolaires. Il m'a promis
d'attacher le gilet.

Le Président de la Comm^e municipale
est un brave homme, animé d'excellentes inten-
tions, mais insouciant, apathique, qui il faut
sans cesse pousser. Cette question a la
sout de l'autre la autre; on parle et rien ne
se fait. - C. est un incapable. - J'espère
que M. interviendra, comme il s'y est formel-
lement engagé. Je lui ai communiqué la
facture sans m'en dettaiser. -

- Par hasard, j'ai encore rencontré
une abondante littérature de d. sur l'A. f. ²²
du pape et du pape.!! Et voilà à quoi se passe
Confère employait son temps et consommait
ses forces, lui à qui le loisir manquait
pour faire le catéchisme à l'orphelinat!!
... Encore si ce n'eût été que du temps
perdu...!! Il était complètement intoxiqué.
Quel exemple d'une déplorable aberration!
Je n'aurais pas à V. grandem toute ce
fatras; à quoi bon? J'en ai fait un paquet
destiné au feu. Sans sa mémoire, il vaut

mieux que tout cela disparaisse. - Sans
doute "de intermis ecclesia non judicat";
Cependant en relisant certains passages de
lettres datées de l'été 17, on se demande
Comment une attitude aussi si courtoise
et militante peut se concilier avec une
Commission intérieure et sans arrière-pensée.
- On a laissé cela; maintenant, Dieu l'a
jugé et il ne reste plus qu'à le recommander
à Sa miséricorde.

- Sans le "Méthode" à envoyer à N^e
par Camis, Hollande, non, je n'ai pas encore
écrit, parce que je crois que c'est impossible.
Lorsqu'il fait voyage de N^e, il a un plein
charnement à l'aller et au retour. La
dernière fois, il est parti d'ici avec 4
tonnes de légumes et produits divers. - Et puis,
l'arrimage est difficile... Il vaudrait beau-
coup mieux que quelqu'un le conduisît à
l'atelier C. & F. Précisément, M. H. Dubet s'est
offert voici un mois; mais le projet s'est sans
doute évanoui; toujours est-il que il ne
m'en a plus reparlé... Il est très occupé ces
temps-ci par une grosse livraison de bétail.
Lorsque les opérations seront terminées, je lui
en parlerai. Il faudra aussi voir quelle
condition il fait... M. H. A. a une Domet.

Zedel (travaux formidable en camionnette, charge
500 K^g). Il aimera mieux brûler l'assurance
d'autrui que la sienne, s'il va à N^o pour les
affaires, ça lui fera un trajet gratuit... Surtout
il ne demandera-t-il le prix des retours par
Kestafanis... mais pas celui du séjour....

- Si je vas à la retraite ^{l'été} il faudrait
que je vois le dentiste. Je ne souffre plus grâce
aux extraction qu'il a pratiquées, mais mon
dentier est tout-à-fait déterioré et hors
d'usage.

- Il n'est peut-être pas absolument
indispensable que le S. Léopard intervienne
activement pour la retraite des catéchistes; il
suffirait qu'il laissât faire les gens... Chacun
porterait sa croix sa vie et ce n'est ni nécessaire
pour la messe; les indigènes pourvoiraient au
matériel... Je ne serais pas fâché d'y assister.
- Au moment Pierre Lemoine est employé
au T^o Public, sonner est libre. On pourrait
demander à M. Venard... que S. L. doit dis-
ponible pour quelques jours par un rempla-
cement.

Les indigènes de N^o ne sont pas contents,
mais pas de tout, le gendarme de Nouidau
exerce sur eux une très forte pression pour
les forcer à aller ramasser le café chez le
colon. - Je lui ai dit que S. Léopard

5
n'aurait pas de ordres supérieurs, ils n'ont pas
sans d'obtempérer. Le tyran a su convaincre
qu'il n'en avait pas. Il fait du zèle, poussé
par le colon. Citains pairs de famille ont donc
refusé de céder leurs grands filles à cause de
pauvres moines, isolément, promiscuité, sollicita-
tion... On ne peut que les approuver.

Un point de séjour donne pour Nouidau
79 Catholiques. Les années précédentes, j'étais un
peu au-dessus du chiffre réel.

Ce jour, 59 élèves chez les Sœurs (dont
6 demi-pensionnaires). La classe de S. L. L. L.
est un peu chargée, surtout qu'elle est con-
trainte de confier quelques petits à S. H. L. L. L.
pour leur apprendre les rudiments de la lecture.
Mais S. H. L. L. L. a bien aussi de occupations assez
absorbantes; d'autant plus que ce n'est
pas un Hercule et qu'elle se plaint, quand elle
est un peu fermée, de douleurs du dos....

Si donc S. H. L. L. L. (Le Ligeon) était
disponible pour Nouidau, elle trouverait
beaucoup à s'occuper. Le chant gagnerait aussi
à passer entre de mains plus expertes, ainsi
que la fonction d'organiste. S. H. L. L. L. a beau-
coup de bonne volonté et de vertu, mais
tout cela ne supplée point le talent et l'expi-
rience.

5/6/27. - Ce matin, dimanche de la Pentecôte, M. le Gouverneur, venu à l'occasion de la Course, était à la messe. Jadis, il y avait pour le chef de la colonie certains honneurs protocolaires prévus. Je me souviens qu'il avait vu cela dans un document administratif datant de 1878 et signé de l'Amiral Oby. Mais l'usage en est, je crois, tombé en désuétude. Quoi qu'il en soit, comme je ne prévoyais pas la chose, je n'avais pas résolu de places spéciales.

Il ne m'a pas encore fait visite, bien que l'enfouissement ait été pris. Je m'en console facilement.

- M. G. Bauloy m'ayant adressé un faire-part à l'occasion du mariage de sa fille, j'ai pensé qu'on pouvait, sans se compromettre, lui envoyer deux lignes de compliments. Son cas est moins mauvais depuis la disparition de la pauvre M^{lle} B...
Il n'est plus que simple divorce (dépôt).

- Le P^{er} Buttoy, embarrassé depuis le départ de l'indésirable curé, m'a demandé de lui trouver un moyen. Après entente avec Debal, l'ouvrier qui a construit la hangar-garage du porbylère de Bonmail, il est convenu qu'on le lui enverra.

C'est un homme tranquille. Quant à être un modèle de sobriété, il serait exaspéré de le prétendre. Mais, parmi les gens de cette catégorie, c'est bien un de moins désagréables. D'autre part, il constitue solidement et bien ses pierres.

- Pour la cuisine, le nouveau système donne satisfaction malgré l'inconvénient de légumes et viandes. Il n'est pas non plus très facile de déterminer jusque dans le dernier détail, l'apport de chacun, c'est fait pour les grandes lignes. On seurs reçoivent beaucoup plus de cadeaux en nature que moi (légumes, fruits, même viande), j'ai participé à l'oubli. Mais, pour certains de ces, il y a un peu d'incertain et je ne puis me rappeler si, tel jour, il y avait 4 haricots dans ma soupe ou une pomme de terre dans le saut. On compte au bout du mois ex aequo et bono.

S. M. Lij. dit qu'elle s'en tait au point de vue financier. En avril, les recettes dépassaient 1000⁺, les dépenses ne dépassant pas 600⁺ environ. Mais il y a les commandes en avance, les mois de vacances...

Merci, Monsieur, pour l'ouvrage et la prière à l'occasion des 8 et 9 juin. 1/2 ans de sacerdoce, c'est beaucoup de grâces reçues et de lourdes responsabilités.

adonnées. Or a plus besoin des humbles et de demander pardon à Dieu que de toute autre chose: "Si iniquitate obervaveri, Domine, Domine, quis sustinebit?" que de défaillances, de reculs, de résistances à la grâce!! Sans miséricorde nous!!!

M. Renaud a enfin consenti à ce que sa petite Jacqueline fasse sa communion privée, ainsi que Michelle, la cadette. Ça aura lieu très prochainement. - D'autres Communions privées se préparent.

Je crois avoir épuisé la série des questions posant, à un titre ou à un autre, intérêt en votre grandeur.

Je vous prie, Monsieur, d'agréer de moi, très religieux et profond respect en J. L. M.

A. de Choisy

Si le P. de Rouvray n'a pas fait de philosophie en vue du baccalauréat, j'en félicite la philosophie universitaire, même enseignée par des prêtres (fussent-ils marxistes), encombrée d'esprit d'une foule de fausses notions et de préjugés très dommageables à la scolastique, sous l'université pontificale (on parlait vers 1890) avec l'école. J'ai mis un an, au moins, pour m'en débarrasser ou en dégraisser l'esprit.

P. S. J'ai reçu de vous: de France 150⁺ et d'ailleurs 600 un peu à l'occasion de l'école, un peu pour moi. - Je ne donnerai pas tout à l'école, car j'en paie beaucoup de factures pour elle.

Comme mater, j'ai versé 270⁺ de charbon pour transport de mobilier, matériel etc...

Enfin, c'est le menuiserie; ensuite, le ferblantier. - Il y a quelques jours, j'ai donné 130⁺, éligent du compte meses. Il n'est pas équitable que la mission de l'assurance toutes les charges et qu'on lui retire le crédit.

J'écris à l'autre jour au P. Dussy: "après l'ère des procureurs politiques (oh, la maudite espérance!), puissions-nous connaître l'ère des procureurs prenant à cœur leur fonction!" - J'ajoutai: "C'est généralement convenable que ce vœu va recevoir en votre personne une satisfaction complète." -

Quel dévotion du culte, à ce jour, 530.

Boursuil, le 8⁺ Juin 1927

Monsieur,

Ce jour, j'ai eu, par l'intermédiaire
des Sœurs, un paquet contenant :

1°) des livres : "Louvain" dell'9^e francs,
"Vie dell'Archevêque" (2 vol.).

2°) une fontaine avec une ceinture ec-
clésiastique, soy devotte francœur, attention
bienveillante, amiable, qui m'a beaucoup
touché et, ce qui ne gâte rien, cadeau
pratique.

Hier, à l'école, les Sœurs ont bien
organisé une petite fête modeste, simple, mais
gentille et cordiale. Un certain nombre de parents
ou personnes sympathiques s'étaient jointes à
la gent d'écolière.

Sur leur soins, une collecte avait
été faite dont le produit atteint 986^{fr.} la-
dessus, 700 francs réservés pour une statue de
S. Michel ; il faudra se contenter d'un petit
modèle. Les enfants et même d'autres personnes
ont offert des messes, communions, chapellets et
autres prières, petits sacrifices... c'est bien sou-
chant. Cette population, si longtemps réfractaire,

Commencerait-elle, au moins, dans quelques
uns des éléments, à s'orienter vers le bien?...
Flair à Dieu! -

Quête du dernier de culte, ce jour:
630^f, produit distinct de 986^f mentionnés
ci-dessus.

1^{me} 187
Je vais Commander la statue par
l'intermédiaire de M. Régis en lui indiquant
bien les attitudes dont nous disposons; et puis,
il y a les frais d'expédition, d'octroi de mer,
de douanes etc... la pose... s'il manque
quelque chose, j'ai pensé que les donateurs, eux
ou d'autres, répondront à l'appel et com-
plèteront la somme.

Précédemment, j'avais reçu 450^f
pour installer à l'église, en face de la chaire,
un Crucifix, dont le Christ mesure 1^m 16,
c'est de la fonte. Surtout, il est que l'on M.^e
Benjamin pourrait le peindre; elle y utili-
serait ses loisirs. Quant à la croix, elle
serait exécutée ici en chêne-gomme par
exemple avec un vernis. - La croix est
pareillement commandée. J'ai envoyé au
Père Régis l'adresse de la maison avec le
prix etc... Le donateur (ou donatrice) s'est
engagé à parfaire la somme au cas où
le dépôt consigné entre mes mains ne


suffirait pas à couvrir le frais. Il prend égale-
ment à sa charge toute les dépenses éventuelles
d'installation.

- 10/6/1927 - La capote venue de la Bathis est revenue
à 265^f, dont voici le récapitulatif:

3 ^{me} étoffe à 45 ^f	: 135 ^f
envoi de l'"	: 2 ^f
frais de la capote	: 128 ^f
	265 ^f

20
Celui qui l'a montée a aussi fourni
toute la bonnelierie, les courrois et d'autres
accessoires qui auraient été égarés ou se
trouvant hors d'usage. - J'essai qu'à N^e,
chez Ville ou autre entrepreneur, une réparation
de capote pour auto à 4 places coûte facile-
ment 1000^f; pour voiture à 2 places, il
faut sans doute prévoir 1000 - 500. Il est
encore plus économique de commander à
Boussac; prix de 30% d'économie. -

M. Comette, Nordiste de Guars, à
qui j'avais fait part de mon embarras, par
suite de la panne d'allumage de la Bathis,
est venu l'examiner lundi soir (6 juin). Il a démon-
té la dynamo et a trouvé la cause (en l'espèce
une petite pièce d'acier en forme de demi-lune,
qui avait été guillochée par suite d'un coup de
mainielle sans doute trop brusque).

J'ai fait faire par le forgeron une pièce semblable , le rouleur en question l'a remise en place; de plus, il a procédé à un huilage et graissage complet, et maintenant l'auto marche très bien. Après l'avoir visitée, il m'a signalé quelques petites choses à changer, notamment les fils des 4 bougies, en très mauvais état, surtout le isolants; chose grave, m'a-t-il dit, à cause du danger de court-circuit, donc d'incendie de la voiture en pleine marche, et a beaucoup insisté pour leur remplacement immédiat. Il me faudrait donc 2 mètres de fil (pour aller la mappeto aux bougies).

Il m'a aussi signalé l'insuffisance de mes outillages et le mauvais état d'un pneumatique. Il faudrait à tout le moins, une clef à molette pour les écrous, un jeu de clefs à douille serait aussi une acquisition excellente.

En somme, grâce à ce brave rouleur, la Mathis est réparée (quant à la panne d'allumage). Court: le grand d'hospitalité du lundi soir (6/6) au mercredi matin (8/6). - Ce n'est pas énorme. Précédemment, je lui avais rendu service en lui procurant diverses brochures horticoles sur la culture du café et "le cernis du colon" introuvable au commerce. Il a

Communicé ces documents à ses collègues, qui les ont lus avec profit. La messe, dite chez eux le 9 mai, est un événement dont on parle encore à Gouras. La nouvelle a été transmise en France. On leur pose tout et tout de questions sur leur genre de vie... G m'a communiqué quelques lettres.

Le Père Chervin ne pourrait-il pas leur envoyer l'"Echo"? Je sais qu'ils l'auraient avec plaisir... on pourrait relater quelques messes à être dites chez eux le 9 mai. Ils seraient ravis d'en voir la mention... Le Père Chervin n'insère pas assez de choses locales...; il n'y a pourtant que cela qui plaise.

- Il est à craindre, que les bonnes dispositions de la municipalité de Bonnard pour la subvention des fournitures scolaires ne s'évanouissent en fumée... Les textes administratifs et même législatifs sont contraires, et les hauts fonctionnaires, même bien disposés, ne s'occupent pas ou ne peuvent rien. Il faudra donc s'adresser aux familles pour rentrer dans les débours (1000⁺ et plus). Plus d'un, sans doute, fera la grimace... Par suite de ces circonstances, l'école cessera d'être accessible aux petites bourses pour devenir une

œuvre réservée à une élite sociale ou financière.
Et ce sera fâcheux, très fâcheux.

Certains parents, ayant entendu
tout le bien qu'on dit du patronage de N^o
et des excellents résultats qu'il produit, seraient
heureux, semble-t-il, qu'il existât à Douai
un groupement similaire. — Je reconnais
qu'il en résulterait du bien et ai toujours
considéré la chose comme souhaitable.

Je n'ai, d'ailleurs, pas attendu aujourd'hui
pour essayer de grouper les enfants. Il a même
été dépensé beaucoup pour jurer, courir à la
mer, faire un tour à la montagne — mais j'
n'ai jamais pu faire œuvre durable.

Causes des précédents échecs :

- 1^o) le nombre ^{très} restreint des enfants du village ;
les autres éléments sont très éloignés et
d'ailleurs utilisés par leurs parents ;
- 2^o) l'indocilité extraordinaire des enfants, très
réfractaires à toute discipline ; sans discipline,
on n'aboutit à rien ;
- 3^o) le défaut d'un local approprié pour
les réunir les jours de pluie, les faire jouer etc...
- 4^o) le manque de temps, le jeudi, à cause
des catéchismes dans le centre ;

mais tout cela est secondaire.

La grande difficulté et la principale

cause d'échec c'est mon manque d'aptitude
pour une œuvre de ce genre.

Les jeunes aiment les jeunes : jeunes d'âge
ou jeunes de caractère, car il y a des hommes
de 60 ans et plus qui sont adorés des enfants,
tandis que d'autres de 30 ans ~~se~~ les repoussent
ou, du moins, ne les attirent pas. — Je n'ai jamais
été jeune de caractère... cela ne s'acquiert
pas. "Ne forçons point notre talent,

"Nous refferons rien avec grâce". —

— Depuis que j'habite le nouveau
paroissien, j'ai toujours pensé que son com-
plément indispensable serait une salle
paroissiale construite en face et se dévelop-
pant parallèlement. Souvent j'y songe
et fais des châteaux en l'air... "Avec une
"salle paroissiale, on ferait ceci ou cela ; on
"jouerait la comédie — on pourrait le
"centre d'un mouvement de jeunesse —", mais
sans doute avec un autre animateur que
l'actuel missionnaire. Et cette réflexion me
rend mélancolique...

— J'ai signalé sur S. Busby que le
reliquat Comptel. Lyon au 31/3/27 était
de 1950^{fr}, 69 (+ 190 que j'ai récupérés pour la Bonne
Cause). Au 20/6/27, ce sera dans les 3.500
environs. —

La "Mothis" boulev en cement
 sur la route de Joners pour reconstruire
 une dame Nostiste malade. Ces services me
 donnera une bonne jesse la-bor. -

Veuillez agréer, Monsieur, l'express-
 sion de mon très religieux respect en N. S.

H. de Thuret

Il y a actuellement à l'école J. J. P.
 comme pierre à bâtir : $18 \text{ m}^3 088$. -

C'est le reliquat du contrat exécuté
 en 1922-23 par M. Thuret et les Japonais. -

C'est est proprement surmonté et
 ne doit pas beaucoup de place. Les charois
 payés ($152 \frac{1}{2}$). -

Votre grandeur ne m'a pas dit si
 elle voulait Constantine. Du côté Est, je pense ;
 mais parallèlement à l'immeuble actuel
 au lieu perpendiculairement et en bordure
 de la rue dite Vallée de la Barrière ? je ne sais
 pas.

Rue des Ecoles



+
Bouaïl, le 11 Juin 1927.

Monsieur,

Ma lettre d'hier était à peine à la poste que j'en ai reçu une de votre Grandeur, en date du 9/6. J'ai bien trouvé la consultation, qui y était jointe au sujet de rapports entre Missionnaires et Communautés du T.O.R.M. et P.P.F.F. de l'Anie. Je l'ai parcourue, me réservant d'y revenir plus à loisir.

- Lors du passage du Gouverneur, le Président de la Commission Municipale de Bouaïl et plusieurs de ses membres lui ont dit que l'unanimité du conseil trouvait juste qu'on accordât une subvention à l'école des Sœurs, qui suivraient un grand nombre d'enfants. Ces Messieurs ont ajouté qu'ils pensaient affecter à ce crédit certains fonds disponibles de la Municipalité de....

Le J^e a répondu que cette affaire ne le regardait pas et qu'il n'avait pas à s'en occuper. Il a ajouté que cette subvention serait

au détriment de l'école officielle, à laquelle
devait aller toute la sollicitude des pouvoirs
publics; que si la Commission municipale lui
adressait une requête écrite dans ce sens, "elle
doit être rejetée dans ses termes" et que "si elle restait
un subsidiaire pour cet objet, il serait annulé".
En terminant il a promis aux membres du
Conseil de leur envoyer "un bon instituteur"
et a engagé le Président à faire tous ses efforts
pour rallier à l'école laïque "les sympathies
de ses administrés". **et la liberté!**

Et voilà comment M. Guyon, qui va
à la messe, qui fut élève dans nos collèges,
traite l'école catholique! Rien pour elle
en fait de subvention. Bien plus, il faut
détacher d'elle les familles et faire en sorte
qu'elles leur retirent leurs enfants. Que pour-
rait faire de plus, ou se le demande, un
ennemi déclaré de la religion?

M. Trinome m'a fait savoir depuis
que le chef de l'enseignement, M. D... lui
avait écrit ^{de} ~~par~~ faire son possible en
faveur de l'école officielle. On lui demande
d'employer son influence pour détacher les
familles des Sœurs et obtenir que les enfants
quittent cette école. Cette démarche est d'un
fait au moins douter, étant donné que

M. T. enseigne chez les Sœurs tous ses enfants
en âge de scolarité. —

Donc, le monde officiel se
déclare ouvertement contre nous.

M. T. m'a dit encore qu'ils étaient
sous révoltes de cette partialité. Et, malgré
les paroles peu encourageantes qui leur furent
adressées, ils sont résolus à donner aux Sœurs
des fournitures scolaires en nature, telles que les
cahiers. Et même, si l'Administration les
blâme, ils recommenceront pour bien affirmer
leur volonté. —

On dit que le Gouverneur doit revenir
bientôt pour examiner certains travaux de
routes. Peut-être la question viendra-t-elle
ne pas ^{les} ~~le~~ tapis. J'ai engagé ceux qui m'en ont
parlé à ne pas céder après une première dépit.
C'est à force de ténacité qu'on obtient
quelque chose.

Puisque M. G. désire se rencontrer
avec Votre Grandeur, peut-être cette
question viendra-t-elle sur le tapis. Je tiens
à ce que vous soyez renseignés, Monseigneur, sur
cet incident et que vous sachiez que le chef
de la Colonie, quoiqu'ancien de la Légation, a tenu
un langage de sectaire.

— Dehal prendra l'auto la veille
du départ du S. Dutoire ou l'avant-veille

J'ai déjà prévenu les. Bussy. H. Comme c'est un fervent disciple de Bacchus, j'ai lui' biy recommandé de veiller à son embarquement. Il serait bien capable des' oublier le jour du départ à la suite de libations trop copieuses.

- Il est inutile de faire des mystères :

"Hektoub" s'appelle desor vrai nom M. Emile Reichel. Il tient un dépôt de pharmacie, est président du Comité de Courses (pas toujours biy inspiré dans le choix des jours) et une de bonnes têtes de la Commission Municipale.

- Oui, j'sais que le P. Defand est aux prises avec des misères de toute sorte. Cette fois-ci, ce n'est plus l'eczéma ; il se plaint de douleurs rhumatismales et a les reins enduits d'un certain onguent et bardé de flanelle. C'est un demi-infirmes.

Ci-joint une note au sujet de l'achat de la "Waltham". Hier, elle est allée conduire jusque chez elle une dame Nordiste de Gouars (S. H. L. -) C'est la t're fois qu'une auto accomplit semblable randonnée. Dans leur enthousiasme, ces braves gens ont voulu photographie l'arture et chauffeur. - J'insiste encore parv qu'on leur envoie l'libro fait par mon extrême, soit directement, en mettant sur l'adresse : H. H. Bossut & Cornette

Gouars
Veuillez apier l'hommage
de nos très profonds respect au M. S. H. de Thures

proposé
Risque de
8.000 francs

Notes sur l'achat de la Mathis
Coudanation
La "Mathis" au 30 juin

La "mathis" a été débitée au
Compte Missio, Bouail lors de sa acqui-
sition. Débités de même certains frais
accessoire, pour réparations etc...

Lors s'en rendre compte, il suffit
de se référer au relevé de compte Mission
Bouail, trimestre 1^{er} octobre - 31 décembre 1926 :

1926		Recettes	Dépenses
Novembre	auto Rabat 13.000 ; post gazette	-	13.030
"	Ville, réparatio auto	-	137
"	repar. chambre à air	-	6
Décembre	G. pneumatique	-	1200
"	Croix pays: pneumatique	800	
Total		800	14.373

Bilan :

Compte débiteur : 14.373

" crédeur : 800

Reste au débit : 13.573

Ainsi, pour cette auto "mathis", la
Missio, Bouail a payé 13.573 ₣.

Votre franchise, à plusieurs
reprises déjà et encore le 9 juin, m'a manifesté
l'intention

d'annuler le débit qui pèse fâcheusement sur mon budget ou, tout au moins, de le diminuer au moyen d'une ristourne.

Je n'en serais pas fâché, surtout étant donné les conditions dans lesquelles le marché fut conclu et le ennui qu'il m'a déjà occasionné. Je n'ai nullement été consulté au sujet de cette affaire qui a été conduite à mon insu. Un jour, une lettre de M. Lambert m'a placé en face du fait accompli. Je me suis plaint à lui du procédé, que je qualifierai d'incorrect.

— Votre grandeur m'a promis, voici quelque temps, une chambre à air pour ma voiture. Or, je n'en ai pas encore eue. C'est vrai que, de mon côté, je n'ai pas encore fait connaître les dimensions de mes pneumatiques.

Long & court, c'est de 700^{mm} - 80^{mm}
" " autre, " " 700 " - 85 "

Donc, l'une ou l'autre mesure est bonne.

— D'autre part, j'ai dans mon coffre une chambre à air qui ne s'adapte pas aux pneus de la "Matis". Si elle pouvait faire pour la "Citroën", je l'aurais volontiers lâchée, à moins qu'elle ne convienne

mieux à la camionnette du Fr. Joseph. —
Véritable, en effet, écrite à la plume, l'indication : "Société - civile - de - S^{ts} - Louis".

Les autres renseignements imprimés sur la chambre portent :

1082 1634 Michelin & C^{ie} 30 x 3¹/₂ - 31 x 4
Clermont - F[?]

Cette chambre est encore en bon état malgré une petite pièce percée sur la valve. Elle a l'air de l'être à l'état de neuf.

— Pour la "Matis", j'en ai qu'une chambre de rechange, c'est peu. — Je parle de la chambre qui est dans le coffre de la voiture. Avec la chambre de la roue de secours, on peut dire que ça fait 2.

— 12 Juin 1927. —

Dahal sort d'ici. Il me dit qu'à son grand regret, il ne peut pas se rendre à Hindie par les autobus de 15/6. Mais il promet d'y aller dans un mois. — Voilà qui est bien ennuyeux.

Quand j'ai pressenti vos lafis de mai, il aurait dû me dire qu'il avait des engagements. Mais non, pour ne pas me contraindre, dit-il, il a préféré me laisser croire qu'il acceptait. Je vais prévenir le Sr. Busson.

+

Bonail, le 24/6/1927.

Monsieur,

Ces temps derniers, j'ai reçu un certain nombre de lettres et de notes de votre Grandeur. Sans trop m'occuper de l'ordre logique des matières, je commence par les documents qui se présentent les premiers à portée de ma main. L'essentiel est de ne rien négliger ni oublier.

Je procède par numérotation; c'est plus clair.

— 1^o — *Moine téné*. J'ai fait part à M. Goytche de renseignements transmis touchant le train de la messe et celui de l'école (au des écoles). Comme l'exécution est renvoyée à une date ultérieure, on en reparlera. Mais, d'ores et déjà, on ne peut que s'occuper de la solution de principe. — M. Goytche, père, est actuellement directeur (ou fait fonctions). Il est plus intéressé que personne à la chose, car il m'a promis pour l'école libre d'enfants.

3 à lui et deux à mes deux fils et à un de
ses fils. - Je ne vois pas pourquoi il est
nécessaire d'attendre la réfection du pont de
la Dogen pour inaugurer ce train: les échiers
descendroient au passage du pont et amon-
teraient en Wagon ce passage une fois franchi.

Il existe un Wagonnet pour voyageurs
semblable à celui des charbonniers de
Koiindou.

- 2^e - Si je suis convaincu à la étroite,
je pense y aller avec la "Kathis" en compagnie
du Sai Kraysse; il y aura économie sé-
rieuse sur le passage par Katsaperis. Et puis,
quand on est chauffeur débutant, on
aime avoir un compagnon serouta.

Je trouve que la "Kathis" dépense beaucoup
d'essence: une tangue dernièrement pour
environ 90 Kilomètres! 1 litre pour 5 kilomètres
ou 20 centilitres par kilomètre parcouru; c'est
énorme; il y a des échappements de gaz; il
faut donc une sérieuse révision, des resser-
ments, rajustages etc. - Le bouchon du
réservoir d'essence n'est pas parfaitement
étanche... etc...

Je connais un particulier d'ici
qui a eu pour 13.000⁺ une auto d'un
modèle; quelle différence avec la Kathis!

C'est une voiture de 12 C.V., à l'état de neuf,
à place, moteur excellent, tout organes en bon
état. Voilà ce qui se peut appeler une bonne
affaire. J'en ai eu longtemps gros sur le
cœur contre le S. L. ^{plus}, qui a acheté l'auto un
"sac", les yeux fermés. Quelle étourderie! -

La carrosserie de la 4. est très endomma-
gée; on y a fait quelques réparations de fortune:
à gauche, elle a dû recevoir un choc violent,
la portière fonctionne très mal et ce défaut est
très difficile à réparer, le bois est brisé, maché,
le vit et la pointe n'ont plus de prise... -
L'autre côté n'est guère meilleur. Tout cela
tient à l'aide de petites équerres, mais l'assem-
blage par moments a éclaté partant;

Le passage de la 2^e à la 3^e vitesse
est assez difficile et celui de la 3^e v^{2^e} à
la prise directe encore plus; on réussit quel-
que fois quand l'allure est rapide, mais,
souvent, c'est impossible; peut-être y a-t-il
quelque dent du pignon de vitesse faussée
ou cassée; il faudrait un démontage com-
plet. Mais, ici, personne ne peut toucher à
l'auto de vitesse faute d'outillage et de
compétence ni réparer le train balladeur.

Je pense que le carburateur est aussi
à réviser. Le trou d'admission de gaz est peut-

trop clair par l'usage —
Surpe portant, les bague, d'assemblage des pièces ont été remplacés par du fil de fer qui risquent de couper le caoutchouc et qui s'oppose au démontage. Les goujons n'existent plus et sont remplacés par de bouts de fil de fer la plupart du temps rouillés... etc. etc. etc.

Au lieu finirait par si on voulait s'plucher tout le détail... Au lieu de ça, un peu compétents d'ici, en regard à l'état où cette voiture a été livrée et à l'importance des réparations qu'elle exige, elle n'aurait pas dû être vendue plus de 12.000\$. Ne vous souvenez rien de compte.

Je pense arriver la ville au mieux l'avant-veille de l'ouverture de la strada, le temps de passer chez Castor, pour qu'il prenne l'impression s'il y a lieu et de déposer la "kottis" chez Troussard. Je pense expédier la chambre qui ne courrait pas par une prochaine occasion. Je me suis aperçu que la valve est difficile à mettre et à enlever, le pas de vis a été faussé. C'est ainsi pour tout. Ce robot est une bête, le traitement infligé à la voiture qui fut à son usage le plus surabondamment. Surpe dans le pas de vis ont été ainsi forcés et parfois brisés, ce qui rend le changement des pièces très difficile et une réparation en cours de route presque impossible.

5
Tout cela complique les plus simples opérations. Ceci devrait venir à la main exiger l'étan et le secours de la clef ou de la pince. Les clés de valve ne peuvent pas être retirés, ce a dû être enfoncée à coups de marteau. C'est un massacre général.

C'est seulement maintenant, à l'usage, que je commence à me rendre compte de toutes ces déficiences. — Et sans doute, ne suis-je pas au bout de mes découvertes et aussi de constater...
Mais en voilà assez, trop peut-être sur cette question.

Puisque la chambre à air de votre Grandeur est pour peu de 700 - 80, elle fera moy affaire. S'il manque l'opercule pour fermer la valve, peu importe, j'en ai plusieurs en surplus. —

— 3^e — J'ajoute ici quelques applications qui n'ont pu trouver place dans ma note pourtant longue sur l'école S. J. M.

Votre grandeur m'écrit, 14 juin 27 :
" Duponment que Rome paie les fermiers -
" fures de laire à l'école des Sœurs, pour quoi
" pour Bourail ? "

Assurément, non de plus juste.

Vous ajoutez, Monsieur pour : " Surtout"

"à Rome c'était préparé depuis longtemps ;
"à Roubaix, on est pris à l'improviste -"

- Réponse -

Voici l'histoire de Rome à ce point
de vue : Du temps de M. S. Ravilland (mort
en 1906 ou 1907 (2)), une Subvention, était allouée
aux Sœurs.

Puis, vers 1916 ou 1917, une vaine fofo-
rable ayant été présentée par M. H. S. Herrouit
et M. Ravilland ^{et d'après} M. Herrouit, président, refusa
de le transmettre. Plusieurs membres de la com-
mission démissionnèrent pour ce motif. Et
l'affaire en resta là jusqu'aux nouvelles élections
au Harriot entre sur la Carreau.

Je ne vois rien de plus à ajouter
aux différentes questions ci-dessus traitées.

Veuillez agréer, Monsieur
l'expression de mon très religieux et dévoué respect
M. S.

M. S. Herrouit

+
Roubaix, le 5/7/27

Monsieur,

J'apprends par une lettre de
Père Lefebvre que "la retraite de
"Catechistes de Doulaupsoi aura lieu
"du 11 au 17 juillet".

Je suppose qu'elle l'ouvrira le
11 au soir, pour qu'il y ait 3 jours
pleins....

Dans cette éventualité, je prie
Votre grandeur de vouloir bien solliciter
du capitaine Harrelle des instructions aux
Syndics en vue de faciliter aux catechistes
de Roubaix et autres le déplacement né-
cessaire.

Les catechistes de M. Devant - S
s'y rendra-t-ils à leur frais ? ... En juin 1926,
Votre grandeur me laissa entendre
qu'elle prendrait à sa charge le premier
voyage --- Je ne sais.

Je compte bien m'y rendre dès

le lundi 11/7. Trai-je avec la Kothis?
C'est à vrai.

Veuillez agréer, Monsieur,
l'hommage de mes très religieux et
dévotés respects en J. & M.

A. de Bures

Je suppose que votre grand
ami big ven une longue lettre de
moi écrite fin.

Bonair, le 10 juillet 1907.

Monsieur,

J'ai bien reçu vos lettres de votre
Grandeur respectivement du 3 et du 7 c^t.

Dans le premier pli, il y avait :

1^o un plan de lot 183 avec projet
de ~~nouvelle~~ future maison de famille et
observations sur feuille à part;

2^o un petit croquis de ma main
se rapportant au même objet;

3^o sortait d'une lettre signée Victoria.

Dans le second, il y avait deux
lettres : une pour moi, l'autre pour
le Père Hurard. Or, le D. H. était chez moi
lorsque ce pli me fut remis par le facteur.

Voyant une lettre à son adresse cachetée
et timbrée, mon premier geste fut de
la lui remettre. Ce n'est qu'ensuite, après
son départ, que je pris connaissance du
document qui m'était personnellement
adressé et en je vis que j'étais chargé de
lui à H. la lettre à lui adressée. Il était
trop tard.

- D. H. est donc venu le 8/7, mais

n'a point pour le 6/7 à l'occasion de la
retraite du mois; il était cependant absent
depuis le 24/6.

Lui ayant demandé, depuis, le
motif de son absence, il m'a dit que, ce
jour-là, son cheval était défermé. Notre
frère en appréciera le... sérieux de cette
raison. — Comme, d'autre part, le S. def.[?]
s'était excusé sur sa santé, il en est résulté
que nous n'étions plus que deux, les Frayse
et moi.

Il est évident que si chacun n'y
met pas un peu de sien, il est impossible
d'observer ce point de règle. D'autre part,
à cette occasion, on fait certains achats,
quelques dépenses pour bien traiter les
Confères; et eux-ci ne viennent pas, on
est un peu deçu...

Le 6/7, S. Fr. et moi avons profité
de notre réunion pour voter en vue du chapitre
provincial de 1728, observant, autant que
possible, les règles prescrites à cet égard
par la Constitution, les Statuts Capitulaires
et la circulaire 14 du R. S. Visiteur de
Hezbollah, sans documents que nous avons
eulés ensemble. Outre les bulletins sous
enveloppe cachetée, nous avons rédigé et

signé un Court procès-verbal. Puis, ayant
cacheté à la cire le pli qui renfermait ces
deux pièces, nous l'avons porté directement à
la poste et envoyé au R. G. C. avec recom-
mandation, comme le prescrivait le Statut.

— J'ai l'espérance intention d'assister
à la retraite des Catechistes le 9^e. Omer
et Pierre-Limey ont été pressentis pour
venir. Mais j'ignore s'ils ont fait les
démarches auprès du Syndic, ni si ces démarches
ont abouti. Il ne serait pas inutile que
le Capitaine intervienne pour la tenue de
griffes des employeurs. —

La retraite des catechistes d'automne
est à la même date, le 11 au 17. Père
Frayse s'est retiré du groupement à
cause de divers obis. Il y a 3 ans, S. Hily, et
surtout S. H^e lui amènent une bande
de vaifabonds et de familles, baptisés cate-
chistes pour le besoin de la cause, curialité,
individus envers qui il avait certaines obli-
gations et qu'il récompensait ainsi sans
bourse délier mais au détriment des
Confères. S. Fr. a eu bien raison.

C'est avec de tels ornements qu'on
désigne la meilleure, et les plus louables
initiatives. Par son ~~et~~ inintelligence

des situations, par son sang-jéne et l'obéissance
qu'il solère au curé, il est un dis-
solvant redoutable.

- Mine de Téné - J'ai communiqué
à M. Loyéche les déclarations de M. Rouzy
relativement au train de la messe et au
train de l'école.

G. n'est point partisan pour l'école. Il
propose à la direction de faire établir à
la Mine Téné une école privée dans le
gare de celle qui fonctionna un temps à
la mine Doré. Il est en ce moment à Nouméa
et doit plaider pour son saint, il trouve
que de l'arrêt du train aux écoles il y a trop
loin. C'est un peu vrai.

- L'auteur de la lettre adressée à
M. de Vivie et signée Victoire est Victoire
Quéguiner, femme Henri Véluyoudom,
mère de plusieurs enfants Véluyoudom
ayant passé par faits et ^{sa} deux enfants
Choband qui y sont encore.

Les deux ont toujours bonne
presse. -

- "A. D. 27 de nouvelles de vote p^r
"fournitures scolaires"?"

Réponse: ce matin, à l'issue de
la messe, j'ai eu la visite de M. H. Venard
et Louis Michel (Makomb).

15
Ils m'ont dit que le conseil s'était
réuni hier (samedi 9/7) et que cette question
des fournitures scolaires pour l'école libre
avait été portée à l'ordre du jour.

La symphonie en faveur de cette mesure
fut, pourait-il, unanime. Malheureusement,
comme le budget ordinaire de 1927
était déjà voté et aussi l'extraordinaire,
la Commission municipale ne put pas
accomplir le geste généreux qu'elle
s'était proposée.

Alors, voici ce que ce H. H. décidèrent:
1^o Sur un crédit de 2.000^{fr} réservé pour
l'aménagement prévu d'une école à Mes-
sadiou, ils résolurent de distraire 1.000^{fr}
pour les dites fournitures scolaires.

2^o Afin d'augmenter le crédit, sur
la motion de M. Venard, ils résolurent de
demander à l'Administration l'autori-
sation de faire une tombola, dont le
profit irait grossir le premier apport
de 1.000^{fr}.

Mardi prochain, 10/7, de 8 heures,
seront convoqués à la mairie et un comité
constitué. Le tirage de la tombola est,
en principe, fixé au 13 août.

Tels sont les projets de nos édiles,
secondés par le comité des fêtes, qui peut

leur aussi la chose très à cœur.

Le M. H. m'a été prié de demander
des lots soit aux S. P. de S. Louis, soit à
celles de La Conception et de l'École-libre...
Qu'en pensez-vous grandeur? Une première
fois tout-au-moins, ne pourrait-on
pas s'adresser aux Sœurs de St. Joseph?

On m'a dit qu'à l'année prochaine,
on ne serait pas pris au dépourvu et
qu'on voterait une grosse somme pour
fournitures scolaires: 5000\$, plus même,
m'a-t-on dit, si c'est possible.

A noter ici que M. Venard n'est
pas membre de la Commission Municipale,
mais son conseiller technique, nommé en
cette qualité par l'Administration. En
fait, il exerce sur la Commission municipale
une sorte de tutelle, il est très écouté en
tout lieu.

— Merci, Monsieur, pour la
très importante et très généreuse ristourne
consentie à propos de la Mathis.

Vendredi, comme je me rendais à
Houmaïa voir les catéchistes, au vue de la
rétirade de 40, le moteur a calé dans
les rampes de Nestamon. Comme on
n'était pas encore loin de la maison
Francien qui possède le téléphone, il a été

assez facile de s'y rendre pour appeler
du secours.

Celui-ci est venu peu après sous la
forme du jeune Brunel. Il s'est tout-le-
suite rendu compte que le défaut d'allu-
mage venait de la Mathis.

L'ayant démontée, il a constaté
que le "rupteur" avait son ressort cassé et
les deux vis platines complètement usés.
Après une réparation de fortune, j'ai tout
de même pu rentrer à Bourail, mais, le
pousser jusqu'à Houmaïa au même jus-
qu'à Houmaïa, il n'était plus question.

Quant au "rupteur", j'en ai
envoyé à M. Lenant pour réparation.
L. est, dit-on, le meilleur spécialiste
pour ces ouvrages délicats.

La veille, le jeudi 7/7, me trou-
vant à Houmaïa, je me suis vu en le
point de ne pouvoir rentrer pour la même
raison.

Quelqu'un qui l'examinerait
avant-hier me disait ensuite: "Dix-
" faite, revisez votre voiture à fond."
"Hé, à votre place, je la vendrais, voyez
" voyez qu'il voy arrivera malheur!"

— Je glisse sous ce pli une lettre de
Gouaro. C'est à titre documentaire,

Comme indice de dispositions. Il faudrait
là-bas une malle chapelle; tout au moins
une pierre sacrée, des nappes, un jeu d'orne-
ments, un missel et porte-missel ainsi
que des barettes. Enand on n'a plus à porter
que sa personne, c'est peu.

Mardi, j'ai baptisé deux enfants
de Nordistes, et sur la fille du forney
Valet qu'on disait F. et anticlérical.
Surtout l'a-t-on moqué plus que de raison.

Tout le due en passant, le groupe
du 21^e (Nessadion) est liquidé. Les 3 der-
niers "survivants" sont en instance de
départ: M. Stiman, retournerait aux Char-
bonnières de l'ouïdan; M. Valet à la mine
de Coine; quant à M. Rivost, il aurait
obtenu pour sa femme un poste d'insti-
tutrice à Nessadion; de sorte que l'école
est pour l'institutrice et non vice versa.

Et telle est la fin d'une absurde
Aventure.

— Ayant reçu de F.^{ce} un chemin
de croix por neuf, mais Causseable, j'e
l'envoie au P. F.^{ce} qui en est encore démuné.

— Quelques biens documents, retournés
au responsable à des questions posées.

Veuillez agréer, Monsieur, ,
l'hommage de mon très respectueux et dévoué
Respect en N. S. H. de Thuret

Bonvil, le 12 juillet 1927.

Monsieur,

Veuillez trouver ci-incluse
la note qu'Oméa de Houéa m'a fait
parvenir ce soir. Il en résulte que le
Syndic de Houéa a mis son veto au
voyage des catéchistes pour la retraite
de 75 : une fois, c'est l'arbitraire du
gardarime, une autre fois c'est une
épidémie. Que ce soit une chose ou
l'autre, le résultat est le même, les
catéchistes de H. sont privés de l'assistance
à la retraite et du bénéfice de cette res-
tauration spirituelle qui leur serait, cependant,
fort utile.

À raison de la fréquence de ces
incidents, je me demande s'il n'y aurait
pas du parti-puis de la part du Syndic
successifs de ce centre. Ne seraient-ils
pas poussés ? ...

En tout cas, le Capitaine Hauelle

pourrait, double - T. il, être saisi de
la chose. Il n'y a pas qu'à Momea que
la peste ou même le rougicou se répandent,
c'est partout. Or là, le danger de
contamination n'est-il pas imminant?

On lui ne serait-ce pas plutôt
une brigade pour se venger de
indigènes qui se sont montrés plus ou
moins récalcitrants, lors des épui-
sions forcées concernant la main d'œuvre.

Cet état de choses ne peut se
prolonger. Il est inadmissible que les
autres catéchistes puissent se rendre
librement à ces réunions et que seuls
ceux de Kouia en soient empêchés.
Que le capitaine avertisse les instituteurs
dans ce sens!

Il avait promis d'infliger un
blâme à Dorkide. Ça ne l'a pas empêché
de partir en congé en France où il est
encore --- H. H. parlerait-il d'une
manière et d'un air. Il d'une autre? ...

— Je devrais être à Ya, mais
un double décès, survenu hier, et un

double enterrement pour aujourd'hui
m'ont retenu. En fait, il n'y a eu
qu'une seule inhumation. La dépouille
de l'homme est restée en attendant la
Kouia pour y recevoir l'inhumation
définitive. J'étais à la Haute Boule
quand on est venu me chercher pour
les derniers sacrements et malheureuse-
ment, malgré toute la diligence, j'ai eu
le regret d'arriver trop tard.

Je pars demain pour Ya.

Je vous prie, Monsieur,
d'agréer de ma part, l'hommage de mon très profond respect.

M. de Thuret

⁺
Boursil, le 17/7/1907.

Monsieur,

A moi, et non de l'ère, j'ai vu
le biquetier et lui ai demandé ses conditions.
C'est bien le chiffre que j'avais fait con-
naître à Votre Grandeur : 300⁺ le mille
soit pour 30.000 biques : 9.000⁺.

Je lui ai demandé si c'était son
dernier prix et s'il ne consentait pas un
rabais. La réponse fut négative.

Je lui ai fait observer que tabique
n'était pas autre jadis et que j'avais en
des débours, d'autres aussi. Il m'a répondu
qu'il avait acquis plus d'expérience et
que les défauts seraient corrigés. Surtout, le.

— La retraite des catéchistes de jà a
eu lieu à sa date. Je n'ai pu m'y rendre
que le mercredi 13/7.

J'ai assisté à quelques-uns de
instructions; je les ai trouvées pratiques et
pièces.

Je regrette qu'Onne et Pierre de Bonnes
n'aient pu en profiter; il y avait comme
auditeurs les catéchistes de S'aint, le 2 de J'ay
et 1 de Couli, plus 2 ou 3 femmes catéchistes,
ou aides - catéchistes, au total, q'j'crois.

Pour la clôture, le vendredi 17, il a
fallu faire la cérémonie à une heure un peu
matinale, à cause du passage de l'auto
à Bouloupari. La belle illumination n'en
produisit qu'un plus bel effet.

Deux catéchumènes du S'aint Rouge,
qui devaient venir pour recevoir le baptême, ont
été empêchés par le syndic de S'aint à
cause de l'épidémie de rougeole qui sévit
là-bas. L'école de filles de cette ^{mission} est
licenciée et celle des garçons réduite à
rien.

— Je ne sais s'il faut continuer
à payer les dépenses d'installation pour les
Sœurs. Le publiaire m'a présenté hier
une facture de 327⁺, je pourrais travailler
depuis le mois de novembre. Si je
l'acquiesce, cessera la fin, je ne paye plus.

Veuillez agréer, Monsieur,
l'hommage de mon religieux et dévoué
respect au D. S.

J. de S'aint

Bourail, le 27/7/27

Monsieur,

J'ai bien reçu la lettre de votre
Grandeur du 17. Plusieurs décisions notables.

— Votre sœur quatrième sœur pour
Bourail. — Cette mesure sera la bienvenue.

Le M^{re} Samuel se plaint d'avoir trop de
travail, que son emploi l'oblige à être son
jours debout. — Cependant, on lui a bien
alléger sa tâche ces derniers temps: plus de
lavase ni de repassage, plus de vaisselle.

Elle n'est pas forte, dit-on. Si elle
se plaint encore du do, etc..., on la fera
examiner par le médecin. rapport à S'aint

— Le principe de la maison de famille
serait adopté. On peut en attendre, je crois,
une sérieuse extension, du lieu que l'école est
appelée à faire dans cette région; de S'aint,
de S'aint, de Houailon, les familles attendent
qu'on prenne les pensionnaires.

- Quand je lui ai envoyé Debol, le P. Dussoy m'a dit que cet salaire avait pour 2 mois de travail, 3 au plus. S'il a fini en août ou septembre, qu'il nous le réexpédie, il pourrait être la base de la future construction.

- Tombola - Le comité travaille ferme, 1800 billets déplacés de j'a (billets à 2^{ts}). On a prévu 2000. J'ai annoncé aux dames du Comité le lots promis par Votre Grandeur et d'autres. Celui-ci est tout heureux de recevoir des objets de valeur; il n'y en a guère jusqu'ici.

La perspective du bol ne me ravit certes pas, mais je vois aucun moyen de l'empêcher.

- Catechistes - A Nã, j'ai m'etait de j'a concerté avec le Père Noblet pour assurer aux catechistes de Honiã une petite compensation. Comme le Père Noblet prêcha la retraite des 2^{es} Comm^{es} à Bomasil en 1927, il a été convenu qu'à la suite, on donnerait 2 jours à Honiã avec instruction, le matin, et le soir, pour tout le monde et, dans l'intervalle, réunions spéciales pour les catechistes.

Après le Trésor, et le café, une petite récollectio, ferait du bien à tous; plus grande liberté pour les Confessions par suite de la

présence d'un prêtre étranger; ou soit à ma dépense, de lointains voyages et la difficulté d'obtenir les autorisations. - Le Vrainier H. Halle donne des conseils aux Syndes de Moindou, il n'est guère obéi.
26/7/27 - Divers pour l'école S. J. P. -
Je réponds à la lettre de Votre Grandeur du 23 C^{ts}.

Question: "L'école maternelle n'est-elle pas l'œuvre de l'élite Bouscasse? - quel-ques-uns de ces enfants ne fréquentent-ils pas les écoles publiques et sont compris dans les 13? et les 17? - les filles de l'école publique ont-elles s'impré à l'école des garçons?"

Réponse:

Ord 1^{um}: Sans doute; sur 17 enfants (20 en tout) en âge de scolarité qui elle a chez elle, tous fréquentent les écoles publiques, dont la plus grande partie l'école maternelle.

Ord 2^{um}: oui. pas net

Ord 3^{um}: non, les deux écoles des garçons, d'une part, et des filles, de l'autre, ont leurs locaux distincts et aussi personnel enseignant distinct.

- J'ai acquitté la facture ferblanterie de 327,50.

Tant il commande des briques en vue de la future construction et quel

nombre exactement ? L'industriel qui le fait n'est pas en mesure de venir avant octobre, me disait-il dernièrement, il faut auparavant qu'il remonte son four.

Une véranda au côté de la cuisine ne semble pas utile. Tout au plus, un auvent d'1 mètre ou même ne j'importe. Contre la pluie, on disposerait les briques dans les sens de la longueur avec un boy recouvert en ciment par dessus. La seule véranda devrait être orientée vers le bâtiment de l'école.

- La Commission Municipale, lors de la dernière réunion, a notifié à l'Administration son désir d'incorporer au budget de 1928 une somme pour fourniture de salaires aux enfants de l'école libre.

- L'autorisation pour la Tombola du 13/8 n'était pas encore parvenue hier.

- Briques de Bonvaire
longueur : 0,21 1/2"
largeur : 0,10"
épaisseur : 0,05"

- C'est bien pour établir un catéchisme de persévérance que je désire avoir accès à l'école. Les élèves de 12, 13 ans ont besoin de compléter leur instruction religieuse. Le catéchisme de la Dame me paraît insuffisant pour le but à atteindre.

Le faire venir à l'église - alors surchargé de catéchisme de 7^e communica.

J'étais à Home les 30 juillet. Bonne nuit assez la perspective d'aller faire sa retraite à Nahity. Je n'ai pu consulter son collègue qui était ligardé au chantier (du pont de Fourchay) Il n'aurait sans doute lui aussi. Peut-être obtenu l'attentement des T^{rs} P^{rs} et à pourvoir à son remplacement éventuel pour le temps des obsèques.

S^r M^{re} Victoria est arrivée hier sans incident - elle a les quintes de toux; peut-être est-ce la grippe.

Profitant de l'obligeance de M^{re} Patrick Daly, j'en ai confié la "boathis", le 30 juillet, pour qu'il la conduise à l'atelier de Cicéri et Fousard à fin de révision. Suisse la mise au point être faite vers l'officier de la retraite! Car je compte bien effectuer desher le voyage de retour en compagnie de P. Frayssé.

Le voyage absent, il conviendrait que la messe soit assurée une fois ou deux, il serait pénible aux âmes d'en être complètement privées. J'ai pressenti M. à cet égard, mais je n'ai pas encore sa réponse.

Plan de la Maison de famille.

Le croquis N^o 2, dominant plus de place, est certainement préférable au N^o 1.

La véranda est nord serait superflue au nord de briques de 0,22 avec un revêtement

l'extérieur de 0,010 % à 0,012 % serait suffisant, ce me semble.

Le prix de la brique est de 300^t le mille. J'attends qu'on me dise s'il faut passer la Commission et pour combien. Je ne puis faire le calcul ne sachant pas quelle sera la hauteur de la sablière ni la largeur exacte du bâtiment. Il faut aussi prévoir les murs de refend et autres séparations.

On laisserait, entre cette construction et la limite est-nord, un passage d'1 m 50. La haie en fers coffrés serait une clôture suffisante, il y a déjà 3 fils barbelés.

- Quel dénivellement prévoir ?

N'ayant pas de niveau, je ne puis garantir l'exactitude absolue de mes mesures, mais, au jupet, ce dénivellement ne paraît environ de 5 %, donc 0,50 % pour 10 m. Le mur en grosse maçonnerie, du côté de la déclivité, devrait donc être porté à 0,50 %.

- 8/8/1937. - L'affaire de la Tambola ne va pas toute seule. Le comité d'initiative a sollicité l'autorisation du Gouvernement vers les 10 juillet. La décision s'est fait attendre jusqu'au 6 août et c'est une réponse négative. Ce doit être un coup de la clique maçonnique. Le Gouvernement

des représentants de l'opposition chez D. et en ce moment, au régime. Le comité a chargé M. Bannout, Conseiller général, de porter au G. pour arranger l'affaire.

On ne peut, d'ailleurs, plus reculer. Il y a à ce jour :

2.250 billets (à 2 ^t) placés	Ci: 4.500 ^t
l'essai de la Banque Indo-Chine	": 500
M. Hugo	: 100
Anonyme (qui n'est pas moi)	: 100
	5.200
<u>Belgique</u>	500
A quoi il faut ajouter :	5.700

- 1^o le prix des entées ;
- 2^o le produit de la buvette (réduction faite de l'achat du liquide) ;
- 3^o la recette des petits-cherax ;
- 4^o la vente des fleurs, cartes, postales illustrées etc...
- 5^o enfin, l'imprévu...

D'ores et déjà, il est clair que la recette nette ^{attendue} dépassera 6000^t au même lapsus.

S. M. Lipovici m'a demandé quel emploi elle pourrait faire de cette somme et si elle ne pourrait pas la consacrer à l'achat d'un harmonium, qui lui fait grande envie ainsi qu'à S. M. Victoria. Cela servirait à exercer les enfants (qui ont appris la messe de Aube, à opérer par l'assomption) et aussi les

Christes, dont le rémède pourrions se
faire à l'école

Je lui ai répondu : que cette question
n'était pas de ma compétence ; que le Vicaire,
ayant fait de gros débours, voudrait peut-être
récupérer une partie des sommes engagées par
lui ; qu'il y avait des projets dont l'exécution
entraînerait des frais considérables, etc... Et
comme, je n'ai pu que la renvoyer à votre
Grandeur en lui disant de soumettre ses
projets et de les appuyer par de bons raisons.

Depuis un mois bientôt, les écoles sont
peu fréquentées, à cause des épidémies de
grippe, rougeole, varicelle qui ont éprouvé
les enfants de ce centre, tous sans exception
ou à-peu-près. Actuellement, les maladies
sont en décroissance. L. H. de J. ne sait
que faire au sujet des mensualités scolaires,
ni si elle doit être réclamée intégralement,
ou au prorata, ou point du tout.

Je lui ai dit d'accepter les mensuralités
complètes de ceux qui les offraient
spontanément ; quant aux autres, ce pour-
rait être au prorata.

Je n'ai vu le dentiste à l'issue
de la retraite. - Pas encore reçu les observations
de L. H. de J. pour la future construction.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hon-
nête de moi très respectueux et de votre respect
au H. S.

H. de Thuret

⁺
Bonnail, le 15 août 1927.

Monsieur,

Le pli de votre grandeur, portant
la mention urgent et daté des 13-14 août,
m'a été remis ce soir par M. Lagan de
Messagerie automobile, sur la recomman-
dation de M. Jarcias.

Comme il est déjà un peu tard,
je ne toucherai que quelques points.
- t. - Bombola - Elles en lieu bien. J'ai
eu dire que le Gouvernement avait chargé
le Secrétaire général de donner les autorisations
nécessaires. Je pense que tout s'est passé
régulièrement.

Ce qui me confirme dans cette persua-
sion, c'est que, sur la demande du Président
de la Commission Municipale, M. Daupla a
permis que les écoles vaquent le samedi 13/8
après midi. Le 13 au soir, il y a eu une fête
enfantine, Bombola pour les enfants, jeux etc...

Je ne connais pas encore le
produit de la recette. Les dons en argent ont
été adressés à M. Em. Michel, Président de

du Comité et non pas à moi. Bien que je n'aie pas précisément voix au chapitre, je pourrais cependant prier M. Qui de droit de ne pas porter les lois d'argent en recette, comme vous le désirez Monsieur, soit pour éviter un trop fort préjudice, soit pour ne pas accablés l'Assemblée que nous sommes, riches.

- J'avoue que ma contrariété fut vive, le 7/8, quand j'appris que l'autorisation avait été refusée; et je manifestai, en effet, l'ennui que me causait ce veto de la dernière heure.

Quant aux propos séditieux que l'on me prête, je ne puis ni les expliquer ni les élucider, car je ne les connais pas. C'est qu'il en soit, comme j'ai fait part de mes impressions non en public, mais dans les conversations purement privées, je suis surpris d'abord, que ces propos aient fait leur chemin et soient arrivés jusqu'à vos oreilles, de là; ensuite, que ce dernier s'en soit avisé. - Et puis, je n'étant pas membre du Comité, je n'ai donc pu peser sur ses résolutions.

- 2^e - Kattis - Comme je n'ai pas de permis de conduire, le départ de Nouméa fera peut-être difficulté. Il faudrait trouver

quelque moyen de tourner la difficulté. - Divers - J'ai remis à S^r M^r Liguori la feuille contenant réponse à ses questions.

Le S. Murard m'a répondu au sujet des services de Bouail en mon absence. Il semble disposé à fournir le nécessaire. Si, d'ici mon départ, quelque chose de particulier vient à ma connaissance, il en sera avisé.

D'après ces indications, votre grandeur verra s'il y a lieu pour elle d'intervenir des deux côtés pour réchauffer son zèle.

Le Vendredi, 29 juillet, sur avis de la famille, j'allai voir la fille Serre (jeune fille, 18 ans) et lui administrai les derniers sacrements. - Le Samedi 30/7, départ pour Nouméa, sur la Kattis, pilotée par M. P. Daly, qui me déposera en face de la tribu. - Le lundi, 1^{er} août, retour pour Bouail par Messafeni, auto-motobiles. En cours de route, j'apprends le décès de la fille Serre. A mon arrivée, quelqu'un me dit que la famille S. a envoyé chercher le S. M^r. Ne le voyant pas arriver et, comme l'heure s'avance, je résolus de ne plus m'occuper de ce couple et de prescrire à la vie du corps au bien ordinaire fixé pour cela. Et c'est ce qui eut lieu.

Le lendemain, lettre du S. Murard

pour m'expliquer qu'il n'avait pas eu
devoir se déranter dans la persuasion où
il était que j'arriverais à temps pour les
obsèques. - Mme Lerre m'a simplement
dit que le D. H. lui avait écrit dans ces sens.
Elle n'a ajouté aucune réflexion. Je n'ai
entendu aucun commentaire touchant
la conduite de D. H. en cette circonstance.

Le F. Fraisse m'a annoncé
s'y arrivera ici pour le 17/8.

Je pense prendre les Messageries
automobiles le 19 au peut-être seulement
le Samedi 20/8. Les séances chez le dentiste
devraient renvoyées à la semaine qui suit le
28 août.

Veuillez agréer, Monsieur,
l'hommage de mes religieux et dévoués
respect au M. S.

M. de Churs

+
Bourail, le 16/8/1927

Monsieur,

Les dans, la Corrite' des fêtes
pour la Tombola en faveur de l'école
ont eu lieu, samedi, à 8 h. Liguori une
vaste enveloppe contenant le produit
net.

La somme s'élève à 8.333,30 —

de parait arriver à 10000. Le refus
des petits chevaux a diminué la recette.

Le prélèvement de 10% n'a pas été
demandé.

Je n'ai pas encore vu M. K. — M. K.
personne, ici, reprend au tragique l'incident
du refus, ou plutôt de la menace qui en
est faite. Il est assez délicat de dire à
M. K. dans votre compte-rendu, ne parlez
pas de ceci — gardez l'équilibre sur cela...

Il n'est pas en tutelle et n'accepterait
pas volontiers, je crois, une conseil sur ce
sujet. Il y a un moyen de faire accepter
En venant à la retraite, je porterais

la femme que me remettra S. M. Liguori. Je
cris qu'elle gardera 1000^{fr}.

Seigneur toute la famille, ont versé
au entier la mensualité de juillet. Plusieurs,
suivant leur habitude, notablement plus.
Il en sera de même du mois d'août.

Nous avons, avec S. M. Victoria,
une excellente organiste. Son jeu est doux,
elle accompagne très convenablement les voix, com-
me font les habiles organistes. La partie mu-
sicale de la messe de l'Assomption fut très
réussie. De gens m'ont dit bien leur
satisfactions, ils semblaient ravis. C'est
un vrai trésor que vous nous avez envoyé,
Monsieur. Le chant est un élément
très important du culte. Bientôt, avec
de l'exercice, on fera encore mieux; les
chanteuses sont très fidèles aux réunions;
elles sont au petit nombre, mais j'espère que
nous gagnerons d'autres éléments.

S'il est impossible d'avoir de
l'argent, on fera un arbre de Noël. L'innova-
tion sera certainement très goûtée.

- Un des journaux que
"L'Espérance" amène un instituteur. Tent-
ative sur-tout pour Bourail, N. G. en

ayant promis un - - -
Avec le S. M. Frayse, je
partirai de Bourail le Samedi 10. Je suis
retenu par le ministère.

Veillez agréer, Monsieur,
l'hommage de mon très religieux et dévoué
respect au N. S.

A. de Liguori

Bien reçu à S. M. Liguori le pli
qui était pour elle.

Bourville

Nouvelle-Caledonie

et

Dépendances

Republique Française
Liberté - Egalité - Fraternité.

Bureau

du

N° 1431

Nouméa, le 5 septembre 1938

Gouvernement
par Bureau N°:

Analyse :

N. D. D'une délibéra-
tion nulle de plein
droit de la Commis-
sion Municipale de
Bourville

Le Gouvernement de la Nouvelle-Caledonie
et Dépendances à Monsieur le Président
de la Commission Municipale de
Bourville

Monsieur le Président,

En cours de la séance du
9 juillet dernier, votre Municipalité a pris une délibération aux
termes de laquelle il a été décidé :

1° de mandater la somme de mille francs à la
Directrice de l'École Mixte des Oeuvres à titre de remboursements
de fournitures classiques en 1938;

2° d'inscrire à son budget le crédit nécessaire aux
fournitures scolaires, livres classiques et livres de poche de la
même institution pour l'année 1938.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, prise en
considération de la loi, cette délibération est nulle de plein droit.

La jurisprudence constante du Conseil d'Etat depuis
la loi du 30 octobre 1886 a jugé, en effet, que les communes

n'ont pas le droit de subventionner d'une façon directe ou indirecte les écoles privées pour les raisons suivantes (avis du Conseil d'Etat du 19 juillet 1888 et arrêt subrégionaux):

1°-, la loi ne reconnaît que deux sortes d'écoles: les écoles publiques, entretenues par l'Etat, le Département et les communes, et les écoles privées, fondées et entretenues par les particuliers. Elle a donc supprimé la catégorie des écoles libres tenant lieu d'écoles publiques.

Elle ne fait appartenir aux conseils municipaux, de créer ce troisième genre en employant le budget communal de telle sorte qu'une partie de ses ressources soit obligatoirement destinée à secourir les intentions de l'Etat, tandis qu'une autre partie serait destinée, sous quelque appellation que ce soit à favoriser l'effort des associations ou des particuliers;

2°- La commune ferait ainsi concurrence aux écoles de l'Etat, c'est à dire à ses propres écoles, puisqu'elle doit consacrer obligatoirement des crédits aux écoles privées publiques;

3°- Sous de la discussion de la loi de 1886, la Chambre et le Sénat ont repoussé tous les amendements tendant à reconnaître aux communes le droit de fonder, entretenir et même subventionner les écoles primaires privées.

L'ajoute que le décret du 22 Mars 1879 qui réglemente, après le décret du 2 Septembre 1902, l'enseignement primaire en Nouvelle-Géorgie, n'est que l'application de la dite loi du 30 Octobre 1886 et ne fait que reproduire, en l'adaptant, le décret organique du 18 Janvier 1887.

Nous soulèverons bien pour l'avenir tout compte de ces

observations et vous reporter à l'article 43 de l'arrêté du 8
juin 1888 pour éviter le retour de délibérations prises d'a-
vanç à l'annulation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance
de ma considération distinguée.

Bonmail, le 12/9/1927

Monsieur,

Tout-à-fait votre grandeur
appréhendait-elle quelque incident de
route pour la "Mottis". Mais non, elle
s'est vaillamment comportée. Bien que
partis 1/2 heure après l'auto de service et
malgré un arrêt de 2 heures à La Foa, nous
sommes arrivés à Bonmail en même temps.

Le jeune Foubard a emporté la
dynamite pour révision. Tant que j'en
serai privé, impossible d'utiliser ma
voiture. P. Legendre s'adapte à son habitude.

- En exécution de ma promesse,
j'ai glissé sous cette enveloppe la feuille
à deservandis in "Société Murice". 7/7
trous parce qu'elle m'a suivi fidèlement
depuis le jour de ma profession, soit bientôt
29 ans (16 décembre 1898).

Certaines prescriptions ne s'accroissent

plus très bien avec le nouveau code canonique, notamment celui qui traitait de la réception de la 2^e Communion; - Comme le N^o 126 de la Constitution Révisée a été modifié pour s'ajuster au nouveau droit, on pourrait en tenir compte dans la rédaction de la feuille et modifier dans cesus p. 2, § II, N^o 1^{er}.

D'autres choses semblent plus au moins tombées en désuétude, comme l'article des Statuts qui prescrit pour tous les religieux S. M. une correspondance annuelle avec le Supérieur Général p. 4, 10^e - etc.

- Je n'ai pas encore pu voir le briquebier. S'il y a lieu, j'ai ferez connaître à Votre Grandeur le résultat de notre prochain entretien.

En mon absence, P. Humand a dit la messe conformément à nos coutumes, et même une fois de plus.

Ayant rencontré le catéchiste Pierre à 20^e chantiers de la route N^o 1 (entre Flamboyant et Gandon), j'ai lui ai remis les 150^{fr} du voyage. Ils quitteront Honnès les 15 au soir; l'ouverture de la retraite est pour le 18 au soir; elle durerait jus- qu'au 22/9. P. Luceau m'a écrit qu'il

recevra volontiers les 2 ecclésiastiques. Puisse-t-il leur insuffler un peu de feu sacré!

J'adresse à Votre Grandeur mes meilleurs souhaits pour sa prochaine tournée. Qu'elle se fasse avec la plus grande facilité, consolation et avantage aux âmes.

Père Humand a passé ici samedi. Vers 2 heures, il est parti pour Roye avec l'abbé Bouyé. De là, il devait gagner Ohly, via Koni.

Je vous prie, Monsieur, d'exprimer de moi mes religieux et dévoués respects au N. S.

M. de ~~Ch...~~

Visite au G. S. S n^o 290 actuel
Demander l'humilité n^o 442 infir

Bonvaill, le 19 Septembre 1927.

Monsieur,

J'étais bien à Honià, ou j'ai fait
3 septèmes d'enfants nés à la tribu depuis
le mois d'août. Pareille chose ne m'était
jamais arrivée.

En rentrant ce soir, je trouve un
Courrier de votre grandeur qui m'apprend que
son départ pour la côte est retardé.

En même temps que le télégramme
de votre grandeur, Omer recevait une lettre
de moi qui lui apprenait l'ajournement
de la retraite de Nakity. Ils devaient partir
le 16/9, Sieve Limy et lui. L'avis est arrivé
à temps pour le empêcher. L'un et l'autre
ont paru fort touchés de recevoir un petit
viatique pour la route. Ce leur sera un sucon-
solation.

Quant que l'adynamisme nous par
deretour, il me sera impossible de me servir
de la Nakity. Sans plus ample renseignements
et explications à cet égard, j'adresse à

Votre grandeur la dernière lettre de Cicéri et
Foussard qui fournit toutes les explications tech-
niques, ceci me dispensera des transcrire.

Votre Grandeur voudra bien trouver
également ci-inclus une demande d'empêche-
ment matrimonial de disparité de culte. Je
serais grandement soulagé si le mariage en
question a lieu. Rien ne peut avoir plus d'in-
convénients que le maintien du statu quo.
La fille en question est orpheline de mère
et son père est un être absolument borné,
lêta qui ne comprend rien à rien. On aurait
fort depuis profiter des bonnes dispositions
présentes. C'est une chance inespérée. Je me
la, contre toute raison et pour montrer qu'il
est le maître, il s'était opposé à tous les projets
de mariage.

J'adresse en communication à
Votre grandeur la lettre du Maire à la Muni-
cipalité de Bournail. C'est le sujet du crédit
de 1000 f. en faveur de l'école St-Joseph et les
raisons qui justifient (!!) ce projet. Après
avoir pris connaissance, Votre Grandeur
voudra bien me renvoyer ce document, dont
je dois communiquer à la complaisance
des secrétaires de la mairie, et qui il pourrait
bien me redemander en ce jour.

A mon départ de Bournail, le 26/8, l'école
St-Joseph avait 57 élèves; à mon retour, il y en avait
61. Le maire voudrait administratif le empêcher
pour la confiance des familles.

J'ai vu M. Barras au sujet des pépélin
de l'école St-Joseph. M. D. est d'avis de ne rien brus-
quer. Au sujet du projet de l'allocation de 1000
pour fournisseurs scolaires, j'ai bien demandé
si on ne pourrait pas revenir à la charge en
invokant les 1500 + 1000 votes par la com-
mission municipale de Bournail, mesme hono-
rée par l'administration. M. D. m'a
répondu: "Il faut bien s'en garder. Le seul
résultat d'une pareille intervention serait
"l'annulation du précédent vote pour l'école
"libre de Bournail." — Or moi dieu, M. D. ne semble
pas très combatif.

— M. Cestys m'a acheté l'année
deux bois d'usage; il l'a pesé devant moi
et a trouvé 8 grammes $\frac{1}{2}$ d'or, soit 8,50 à
15^t = 127^t, 50. Ce sera toujours au haut
qui viendra en déduction pour le neuf.

Veillez agréer, Monsieur,
l'hommage de mon très profond et dévoué
respect en J. et M.

J. de Churet

- Un fait très étonnant à ce lieu de Ny.
Une famille tout-entière de ce village a passé à
l'hérésie. Le nomme Martin, la femme Marquerite,
leurs deux enfants et le frère de cette Marquerite, un
certain Frédéric se sont fait baptiser par la
natale dimanche 4 septembre.

C'est venu croit-on, à la suite d'une
dispute entre ce Martin et Pierre-le-Rouquin,
Catholique de Ny, pour une question d'intérêt,
vente d'un cheval, croit-on.

Le Martin au question travaille en ce
moment sur le Camisoy de Tiavoy - Dublé.

Je lui ai fait dire de venir me voir; il s'en
est bien gardé. D'après les on-dit, c'est
surtout la femme qui serait l'instigatrice de
cette folie, c'est-à-dire elle la plus montée.

Le Père Murard n'a eu connaissance de
leur dessein qu'après l'apostasie consommée.
Les choses en sont là, avec crainte de l'empêcher

et un certain moment, blâmé avait
couru l'apostasie de Vincent de Potte. Mais,
grâce à Dieu, il n'a pu exécuter la menace
qu'il avait faite dans un moment de colère.
Il serait maintenant revenu à de bonnes disposi-
tions. -

+

Bonnairé, le 20/9/1927.

Monsieur,

J'ai bien reçu le pli de votre
Grandeur et orové, inclus, la lettre
en date du 28/9, puis une correspon-
dance d'Haren envoyée en communication.
Ci-joint à courir, dont j'ai
pu connaissance.

Je savori déjà que le Sr M. faisait
sans ses efforts pour repêcher Barthélemy.
Il lui faut une nouvelle épreuve ... il finit
de croire à un amendement possible de
la part de ce bureau en merci ...

Il est fôché que D. M. n'ait pas
exécute purement et simplement les
ordres reçus. D., outre son vice invité,
n'est plus l'homme du Sr M., mais un
bouleversé indépendant qui n'en fait qu'à
sa guise et à qui on laisse la bride sur
le cou.

Il dispose notamment de instru-
ments aratoires, comme il lui plaît, en
faveur de qui il veut, au détriment de
Cultures de la mission. D. m'a fait, la-
dessus, de doléances amères et vaines.
Cependant qu'il laboure pour un certain
dévot, son Compagnon de débâche en
beuverie, les filles sont obligées de remuer
leur jardin à la pioche... y compris D.^o!

Voilà les alibis que D. D.^o
approuve et tente de justifier... Ce qui est
particulièrement odieux c'est que la charme
a été procurée par D. avec l'argent de sa
famille.

Quant à la lettre de D.^o, elle est
bien insignifiante et ne souleve guère.

— J'ai eu un peu contact avec
les Tonkinois catholiques de la mine Téné.
Sur environ 70 engagés, ils sont 12, dont
une femme. Ils ne savent pas un mot
de français, impossible de communiquer
avec eux autrement que par interprète.

De plus, leur éclaircissement de l'église leur
rend la pratique religieuse difficile.

Ils m'ont fait de nombreuses doléances;
à la en croire, ils seraient victimes de crimes
injustes. Si leurs dires sont fondés, ils

n'ont pas tout dit de plaintes et la direction
ferme les yeux sur trop d'abus. Mais voilà;
disent-ils la vérité? Ils m'ont remis
un papier contenant l'exposé de leurs
griefs et signé de 40 d'entre eux, au moyen
d'impressions d'indices et N^os matricules.
Sur les 40 plaignants, j'ai relevé le nom
de 9 catholiques, les autres sont païens.

Ils prétendent que, dans leur pays,
quand ils sont l'objet de vexations, les païens
prennent leur défense par les employeurs au
del' autorité... Le cas est assez embar-
rassant.

— Comme S. M^o Lannier continuait
de se plaindre du mal de dos, S. M. Lignou l'a
Conduits au Docteur. Celui-ci l'a ausculté
sérieusement, semble-t-il, et a déclaré ne
rien trouver d'anormal ni au cœur, ni à
la poitrine, ni aux poumons.

Les douleurs de dos seraient de
nature rhumatismale. On est très arthritique
dans sa famille, elle a donc beaucoup tenu. Le
D.^o a prescrit des grains de Val et une potion
dont S. M. Lij^o n'a pas pu me dire le nom.
On lui a beaucoup restreint son travail.
Mais elle se plaint trop souvent, ce qui a pour
effet d'effacer les autres sœurs; elle ferait

mieux de prendre sur elle et de supporter en
silence ses petites misères. -

J'ai entendu parler de 3 nous elle,
élève pour demain 1^{er} octobre. Sans doute
d'entre elles, c'est certain, quant aux deux
autres, je ne sais la chose que desecouidmoy.

Vous siter, Monsieur, quel "Diable en
a vent à l'école D. J. H. ?". Sous quelle forme ?
Quelque danger menace-t-il ? - Il est
certain que l'Administration aura de
voir la sympathie dévouée aux Sœurs...

Si les élections de 1928 sont mauvaises,
gare à nous. Si elles sont modérées, il est
probable qu'on ne nous mangera pas.

J'aurai une intention spéciale, au
D. Ansel et dans mes prières, pour "les très"
"graves affaires" qui vous préoccupent en ce
moment, Monsieur.

- La prochaine inauguration du
Service automobile Tramea - Doga facilitera
bien de choses. J'attends toujours mon dynamo.
Elle me rendrait bien Service en ce moment,
car les déplacements sont incertains et le
cheval me fatigue.

Amillez avec, Monsieur,
l'hommage de mon très religieux et très
dévot respect en D. S.

H. de Lubert

cette page. Fournie entre lettres de 30-9-27
P. S. Le D^{ne} Frayssé ^{et celle du 24/5/27} en cent que

(pseudo-mineur Sylvestre Galliot et Vauve
Coste (antérieurement, 1^{er} Comaille) soupe à
réhabiliter la situation maintenant que
le terrain est débarrassé par la mort de M. Coste.

De mon côté, j'en apporte à régulariser
deux mariages. -

Deux sommes pour les hommes,
à la messe que Votre Grandeur assista
à notre petite fête de la distribution des prix.
Au delà d'un programme en conséquence.
Je souhaite vivement, Monsieur, que rien
ne vienne Contraindre ce projet. - Les enfants
m'ont très gentiment souhaité la D. Michel:
fleurs, chants, petits cadeaux (7 compris don en
espèces, spontané). - Quelques familles étaient
là. -

- J'ai enfin eu mon permis de conduire.

- Votre Grandeur s'exera demandait pour
la somme qu'elle jugeait convenable en
faveur de Dolade. J'ai fait dernièrement
un essai de 140⁺ espèces au sein Provenance.

Ce qui a été de mobilier d'église (statues,
etc...) que le D. Régis paye.

+

17

Dornail, le 12 octobre 1917.

Monsieur,

Votre grandeur étant encore à
Nommé pour quelques jours, j'en profite pour
lui adresser diverses communications. La corres-
pondance sera ensuite plus difficile.

- 1^o - Retraite des catéchistes, de Nakiety :
une lettre du D^{re} Lumeau, reçue hier, m'informe
que la retraite commencera le lundi 17 octo-
bre prochain pour se clore le 21.

J'ai aussitôt écrit à Omer pour l'avis
de la chose ainsi que son collègue. L'ancienne
permission est valable ; il suffira d'avis
de votre bienveillant.

- 2^o - Brigade de la future maison, de
famille : il y en a 10.000 à ce jour pétris, et
au train de sécher. La cuisson commencera
dans la 2^e quinzaine de Novembre. J'ai
encore insisté pour que celle-ci soit irré-
prochable.

- 3^o - Dynamo réparée : elle a été
rapportée avant-hier par H. H^{re} Audet.

L'avis n'était accompagné d'aucune expli-
cation de la part de Fous F.

Ce matin, j'ai fait une sortie, le starter
marche, le moteur très bien, les soupapes paraissent
étanches, mais l'huile du Carter est
toujours et se lit tout.

Espérons que cette voiture pourra faire
maintenant un service normal. Il y a 10 mois
qu'elle est ici au repos.

Le permis de conduire est en mes mains.
Mais ce n'est pas le brevet qui fait la géme et j'a
ne me considère nullement comme un
as du volant; il y faut encore pas mal de
pratique.

— 4^e — La Communij Solennelle de
Boumail est fixée au dimanche 20 Novembre
et suivra après la Pentecôte. Le Srè Noblet a
accepté d'en être l'orateur. Il arrivera le
mardi 15/11 par l'auto de service. Il annonce
donc à ce soir dans motocylette. C'est été
une trop longue étape et dangereuse.

S'il peut disposer de 2 jours après la
retraite de Boumail, j'aimerais qu'il donne
une petite récollection à Noémie ... on espère
que les F.F. ne lui feront pas les gros yeux
pour cela.

— 5^e — L'école compte toujours deux

La présence de Vota Grandeur à la cérémonie
de clôture de l'année scolaire.

Les Soeurs ont reçu une fille indigène.
Son père est le petit chef de Gouano, il a promis
de verser la rétribution scolaire. Je ne sais
s'il ne faudrait pas une autorisation admini-
strative pour régulariser la chose ... à
cause du doute, j'ai conseillé à S. M^{re} Lig^{re}
de ne pas faire figurer le nom de cette fille
sur l'état qu'elle fournit mensuellement
à M^{re} D^{re}, au moins tant que ce point
n'aura pu être éclairci.

Sans doute que nous verrons
prochainement le plan définitif de la future
maison de famille.

— 6^e — Apostats de Ny: j'étais à
Aroue le 7/10 pour prêcher l'adoration
réparatrice. Le Srè m'a dit que, depuis le
Camp de Massue qui lui fut asséné, Barth^m y
s'obstait pour la boisson ... peut-être
prend-il seulement un peu plus de
précautions ... Je m'en vais à son amendement.

P. H^e m'a avoué qu'il n'était
pas encore allé à Ny pour parler aux
apostats et tâcher de les ramener. Le Srè
a dit à Vota Grandeur qu'il était impos-
sible de les abandonner à cause du nata.

Ceci semble exagéré et vient m'a dire qu'il
leur avait parlé plusieurs fois de la sottise qu'ils
avaient faite. Le même avis que leur
défection n'étant qu'une vengeance et l'effet
d'un coup de Colère contre Pierre, dit Rouquin,
Catéchiste, ils commencent à rentrer en eux-
mêmes et ne sont plus très fiers de leur coup.
Le diable a eu de fortes graves avec eux et s'est
montré bien malade.

J'ai exhorté le v. Hurand à faire son
possible pour les faire rentrer dans le devoir.
Il m'en a promis. En fera-t-il ?

Les travaux de son presbytère sont
arrêtés faute de moyen d'œuvre surtout. Le
rétablissement est fort loy d'être achevé.

La communauté de Bonvoil et les
indépendants de la région prient pour que
la tournée de votre Grandeur soit fructueuse
et sans occasion de porter de fatigue.

Veuillez agréer, Monsieur, mes
très respectueux hommages.

M. de Chauré

La Société d'Etudes Supérieures a un nouveau
Directeur, M. Weduzel au Walluzel, j'ai entendu
les deux promesses. Je n'ai pu encore en sa-
voir plus, mais entendu dire qu'il se proposait de se consacrer
à son et aux de famille, assisté régulièrement à la messe.

⁺
Bonvoil, le 15 Janvier 1928.

Monsieur,

Je ne vois pas grand chose à
ajouter à l'exposé de motifs de la requête d'Onjai,
si ce n'est que ce mariage est fort désirable pour
amener la cessation d'un scandale qui dure
depuis trop longtemps et comme point
d'aboutissement de 3 années d'efforts jus-
qu'à présent infructueux.

Il est très possible que Pierre Meida,
baptisé à Lifou par le père, l'ait été d'une
manière invalide. Comme l'argente sur ce
point est pratiquement impossible, je serais
reconnaisant à votre Grandeur de prévoir
aussi (du moins, ad cautelam) pour la
dispense, l'empêchement de disparaître de
Culte.

- Je ne sais quand Dambreme sera
ici. Comme les Sœurs ne peuvent s'en accom-
moder, je le logerai, on lui trouvera bien un
petit coin. J'ai demandé des renseignements à
la Procure, mais, sur ce point et sur d'autres
d'importance, l'É. Dussoy est d'un mutisme
absolu. Il est probable que les nouvelles fonc-
tions de Conseiller municipal n'ajouteront
rien à ses loisirs. Dans une autre ordre d'idées,
Cependant, on ne peut que s'en réjouir...

- Tout bien considéré, le bidon de
"Habiloil" entamé n'appartient pas à la
"Citroën". J'ai chargé les Sœurs de remettre
à l'abbé l'entouvoi pour l'essence oubliée
ici par Foussard, qui a fait d'autres oublis
plus graves, maintenant réparés.

Il me tarde de recevoir la "Matthie".
Foussard père ne me répond là-dessus que
des choses assez vagues... J'aimerais surtout
l'avoir quand le Père Visiteur sera ici pour
faciliter ses déplacements. On connaît sa
dante bientôt les projets du S. Courtois et
l'itinéraire qu'il se propose de suivre.

La retraite des S. S. et F. F. de M.
de Bourail, Azaren et Foye s'ouvrira le 23
janvier pour se clore le Vendredi 27.
M.^{rs} Louise et Anastasie pourront rentrer à
Foye ce même jour par la voiture qui part
de Bourail à 15^h. C'est le S. Dussoy qui
viendra donner le exercice.

Il est vraiment souhaitable que tous les
Couffres de la région soient en mesure de donner,
le cas échéant, quelque étiquette de ce genre.
Il est plus commode de se faire aider par
les voisins que d'avoir recours à des couffres
éloignés avec voyages souvent dispendieux etc...
Le Père Frayssé s'est laissé convaincre et m'a
promis de préparer quelque chose.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage de mon très profond et religieux
Dévouement en N. S.

M. de Churet

Si les circonstances étaient, de part
ailleurs, favorables, je pourrais peut-être
me rendre à Nouméa pour prendre livraison de

La "Méthode" et ramener le Duc Courtais. Comme
le R. Père conduit très bien, ce serait une grande
sécurité... et une économie. Arrêt à La Tron,

⁺
Bourail, le 28 Janvier 1928.

Monsieur,

J'ai bien reçu les précédentes
lettres de Votre Grandeur et celle confiée
au fils Froussard et celle arrivée, depuis,
par la poste.

Au sujet de la recommandation
de Votre Grandeur pour la conduite
de l'auto, je la reçois
avec une entière déférence, je m'y suis
déjà conformé et continuerai de
m'en inspirer par la suite. Il est inutile
de brûler la route si on aboutit à quel-
que catastrophe.

La retraite des S. S. et P. P. F. F.
de Bourail, d'Azaren et de Doya s'est
ouverte le lundi 23 et s'est clôturée hier
matin. Les retraitants étaient au
complet. Hier au soir le F. F. de M^{ie}

Tant de boys que d'Azaren ont rapagné
leurs portes respectifs, sauf Anna qui est
partie avec Marie-Louise et Athanasie.
Les Sœurs de Douvail iront à Boya-
Nékliaï la semaine prochaine, 2 par 2,
de sorte que la garde de la maison sera
soyjours assurée par la moitié de la
Communauté.

La présence de, ouvriers au
cours de la retraite fut un peu gênante.
Néanmoins, j'ai tout lieu de croire que
les choses se sont passées avec édification.
Comme il ne m'a été fait aucune ouver-
ture à ce sujet, il est assez difficile
d'en dire plus long.

- Au sujet du mariage de
Ougai-Hida, je tâcherai de le faire
bientôt. Ce qui complique les choses,
c'est qu'Edouard est en ce moment
c'acquisitionne pour servir sur le Camioz
des Travaux - Publics.

Prochainement, on inaugure
ici le monument aux morts de la guerre.

Il est convenable que j'y assiste même
en l'absence d'une invitation officielle.
Une abstention de ma part pourrait
faire mauvais effet et être mal interprétée.

- Pour les élections du 12 février 28,
je pense qu'il y a lieu de voter pour la
liste Beaumont, Rodorf, Souland...
bien que tous les noms ne soient pas
au même degré rassurants....

- Au sujet de la "Méthode", c'est-à-dire
une note pour être conservée au besoin.

- S^r H^e Liguori m'a dit que Doustine
lui avait avoué que, depuis 2 ou 3 mois
déjà, elle ressentait des piqûtements dans le
côté. Elle aurait dû profiter de la
retraite pour voir le médecin, car c'est
un mauvais indice; n'y aurait-il pas
eu commencement de tuberculose? Hol-
heureusement, la consultation n'a pas
eu lieu... j'ai eu la chose trop tard pour
intervenir utilement.

- Le Père Jean m'a écrit pour me
notifier son arrivée à La Foa. Pour les

retraites trimestrielle, il pourrait y avoir
alternance, tantôt le S. Jan, tantôt le
F. Lefebvre... à supposer que l'état
présent de choses soit de durée.

Veuillez agréer, Monsieur,
l'hommage de nos très religieux et dévoués
respect en D.S.

H. de Thuret

Indépendamment de la profession
de foi, M. Huet m'a écrit une lettre person-
nelle pour me prier de "protéger ou
"Candidature""; ce sont ses propres expressions.



Vicariat Apostolique
de la
Nouvelle Calédonie

⁺
Bourail, le 13 février 1928.

Monsieur,

Votre Grandeur voudra bien
trouver ci-inclus une demande d'ornements
et de lingerie d'église.

De 3 au 9 février, j'ai eu de
diarrhées très pénibles d'origine hépatique.
Pour les faire cesser, le D^r m'a prescrit du
Calomel à prendre 6 jours de suite. L'effet
a été prompt et radical. Je suis bien.

Il y avait si longtemps que je n'avais
pas été inquiété du côté du foie que je
me croyais débarrassé à tout jamais.

Erreur. Il va falloir revenir au régime
jadis prescrit et dont je m'étais vraiment
trop peu soucié ces derniers temps.

Les œufs, très contraires, sont à écarter
d'au miséricorde.

— Une lettre de votre grand-père, en date du 2 février, portait à ma connaissance que la "Mathis" allait être vendue et qu'en échange il y avait projet d'acquisition pour Bomail d'une "Renault" légère 4 places f 7 CV.

Depuis, aucune nouvelle...
Qu'en est-il au juste de cette transaction?

J'ai pu faire changer la clef de Cassia : coût : 95^f. C'est cher.

— La semaine passée, p. H. D^r, chef de l'enseignement, était ici, et m'a rapporté de lui que propos fut hostile aux Sœurs. Il est venu (et ne s'en est pas caché) faire de la politique de combat. On cite des cas de pression sur certaines familles pour les décider à retirer leurs enfants de l'école libre... Je ne crois pas qu'il ait obtenu grand succès... — La rentrée est prochaine (22 février), on verra s'il y a perte organisée.

J'incline à croire que certains enfants seront retirés.

— Le P. Jan m'a demandé que les Sœurs lui fournissent le plan d'audel.

Elles acceptent. On suppose toutefois que c'est là une mesure provisoire en attendant que le dieu puisse se retourner et s'installer. Le temps ne favorise guère les projets de construction.

Sur quelques crevasses, en lézards aux murs en grosse maçonnerie du nouveau presbytère n'ont pas pour origine, en général, de mauvaises fondations, mais la liaison trop déficiente des pierres. C'était peu de chose et le maçon a corrigé cela.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage de mon très religieux et dévoué respect en D. S.

H. de Thour



Vicariat Apostolique
de la
Nouvelle Calédonie

Bourail, 26 Mars 1928

Chef Monseigneur,

Je rentre d'Agaveu ; demain matin
je partirai pour La Foa ; j'irai pour
Faita ; et, à moins d'accidents, je serai
à Nouméa samedi après-midi. J'aurai
ainsi fait à peu près le tour de la Grande
Terre en deux mois et quelques jours, i.e.
lentement, mais enfin, grâce à une pro-
tection spéciale de la Providence, sûrement
et sans trop de difficultés. La "Marne"
ne s'étant pas trouvée disponible à Kané,
j'ai fait la route de Kané à Poya à
cheval ; j'ai été fatigué ; rien d'extra-
ordinaire cependant.

A mon retour à Nouméa, si je
trouvais une occasion favorable pour
aller à Tanaorou, je pourrais en



Vicariat Apostolique
de la
Nouvelle Calédonie

Bauvail, 25 Mars 1928

Cher Monseigneur,

Je rentre d'Agaveu ; demain matin
je partirai pour La Foa ; j'irai pour
Paita ; et, à moins d'accidents, je serai
à Nouméa samedi après-midi. J'aurais
ainsi fait à peu près le tour de la Grande
Terre en deux mois et quelques jours, i.e.
lentement, mais enfin, grâce à une pro-
tection spéciale de la Providence, sûrement
et sans trop de difficultés. La "Morne"
ne s'étant pas trouvée disponible à Koné,
j'ai fait la route de Koné à Poya à
cheval ; j'ai été fatigué ; rien d'extra-
ordinaire cependant.

À mon retour à Nouméa, si je
trouvais une occasion favorable pour
aller à Tanaorou, je pourrais en

Bonnail, le 2/4/1928.

Monsieur,

Le Sieur Dusy, m'ayant porté la lettre de Votre Grandeur la semaine dernière, lui rapportera aussi ma réponse. Il paraît satisfait de sa tournée (50 paques n'y qu'à Honès).

Dans le trajet Bonnail-Honès, la "Serfest" s'est merveilleusement comportée. Quelle bonne voiture, bien suspendue, douce à conduire, obéissant parfaitement, simple et douce. Si, avec cela, elle est solide, résistante, ce sera un outil parfait. Je vous remercie, Monsieur, de m'avoir ainsi gâté.

Le Sieur Dusy s'apprête à partir avec la "Kathis" pour Bonnail; arrêt à La Joo pour coucher. Elle pourra rendre encore de bons services au P. Noblet.

- Je vous remercie, Monsieur, de

CORRECTION



Vicariat Apostolique
de la
Nouvelle Calédonie

Bourail, 25 Mars 1928

Chez Monseigneur,

Je rentre d'Agaveu ; demain matin
je partirai pour La Foa ; jeudi pour
Païta ; et, à moins d'accidents, je serai
à Nouméa samedi après-midi. J'aurais
ainsi fait à peu près le tour de la Grande
Terre en deux mois et quelques jours, i.e.
lentement, mais enfin, grâce à une pro-
tection spéciale de la Providence, sûrement
et sans trop de difficultés. La "Marne"
ne s'étant pas trouvée disponible à Koné,
j'ai fait la route de Koné à Poya à
cheval ; j'ai été fatigué ; rien d'extra-
ordinaire cependant.

A mon retour à Nouméa, si je
trouvais une occasion favorable pour
aller à Tanaoroua, je pourrais en

profiter. - Quant aux Loyalties, inutile d'y
songer: une visite vraie ne demanderait
pas moins d'un mois dans les circonstances
les plus favorables, et je n'ai pas ce temps
à ma disposition. Quant à aller m'y prome-
ner pour voir... les contours des îles...
non!

Je verrai les confrères de Nouméa
et environs, et je prendrai ensuite le
vapeur le plus convenable quant au
temps pour Sydney.

Votre bien respectueusement et
affectueusement dévoué en J. & M.

Eug. Constant


Nouméa, le 2/4/1928.

Monsieur,

Le Sieur Dussey, m'ayant porté la
lettre de Votre Grandeur la semaine dernière,
lui rapportera aussi ma réponse. Il paraît satisfait
de sa tournée (500 paques n'y m'ont à Noué).

Dans le trajet Nouméa - Noué, la
"Sinfest" s'est merveilleusement comportée.
Quelle bonne voiture, bien suspendue, douce à
conduire, obéissant parfaitement, souple et
douce. Si, avec cela, elle est solide, résistante,
ce sera un outil parfait. Je vous remercie,
Monsieur, de m'avoir ainsi gâté.

Le Sieur Dussey l'apprête à partir avec
la "Méthys" pour Nouméa; arrêt à La Foa pour
Coucher. Elle pourra rendre encore de bons
services au P. Noblet.

- Je vous remercie, Monsieur, de

pense à l'harmonium convoité par les Sœurs.
Si on peut avoir un instrument suffisant pour
1.000 ou 4.500, ce ne serait pas une trop grosse
dépense. Puisque votre grand-mère "offre 1500 au
moins" en vue de cet achat, j'e pourrais faire
la différence. Je vais commander au Père Régis
immédiatement.

— "Quels sont les familles dont les
enfants ont émigré vers les instituteurs mé-
tropolitains?" — Deux familles seulement.

La famille Labaze a retiré ~~un~~ enfant
sur 2 qui il y avait l'année dernière. Alphon-
sine Lab. est chez M. Carlier, mais son petit
frère Lucien reste demi-pensionnaire à l'école
libre. — La famille de Saint-Quentin
avait, l'an dernier, 4 filles à l'école des Sœurs;
les deux plus grandes ont été retirées pour
grossir l'effectif de l'école publique. C'est
en vue du certificat d'études; on espère avoir
plus de chances avec les officiels.

— Effectif: il y a, en ce moment,
74 enfants à l'école des Sœurs; le 10 avril
l'autre sont attendus; ce qui ferait 76, s'il

n'y a aucun départ.

— J'ai montré au Sieur Busty le lot "Tanchot"
(sous le lot 183) et les lots 182-184 à la hau-
teur du lot 183, mais de l'autre côté de la Rue
Galle de la Barrière. Je crois que ces lots
seraient bien utiles pour donner un peu d'air
et de dégagement à l'école des Sœurs. Ils doivent
appartenir encore à l'Administration péniten-
tiaire; il faudrait peut-être attendre, pour s'en
rendre acquies, que celle-ci ait vendu à des
particuliers...

Je ne manquerais pas d'offrir mes
pauvres prières aux intentions que vous me
marquez, Monseigneur. J'en ferai dans ce but une
messaine à St. Joseph qui, par des faveurs mar-
quées, semble vouloir se constituer notre protecteur
à titre spécial. C'est une indication trop visible
de la Divine-Providence pour qu'on puisse la
révoquer en doute.... Il se chargera bien aussi
d'aplanir l'affaire de l'harmonium que je lui
confie en même temps.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'hommage
de mon très religieux et dévoué respect en N. S.,
H. de Thuer

Relevé des Dépenses

15
faites pour la maison de famille

Décembre	1927	(le 12)	uy	renvidé pour 100 sacs épaves à 12 ^f =	1 200.-
Janvier	1928	(le 23)	uy	renvidé pour 10000 briques	3 000.-
Février	1928	(le 6)	uy	renvidé à Durward pour 20 m ³ graviers à 30 ^f	600.-
"	"	(le 20)	"	" " " " à 35 ^f	525.-
Mars	1928	(le 10 ^e)	uy	renvidé à Gebals pour 18 j. 1/2 travail à 30 ^f	405.-
Avril	1928	(le 10 ^e)	"	" " " " 20 j. " " "	600.-

6 330.-

Paiements dus

Facture Jean Villet charroi sable, gravier (par livraison 1928) 790.-
 Bonifié mandats wagon : 2 mois à 150^f = 300.-

1090.-

2480.-

Mobilier scolaire

Renseignements

1^o Tables et bancs

- A - Forme - Quelle est la forme la plus pratique pour tables à écrire à l'usage des enfants : réponses :

a) plates ?

b) inclinées ? Forme pratique

c) Si inclinées, quelle 6 à 7 cm. comme différence inclinants, donner ? de hauteur des pieds pour inclinaison.

Nombre de tables : 12.

Longueur de chacune : 1 m. 90.

- B - Hauteur des tables et des bancs.

a) Hauteur des tables pour enfants de 10 ans et au dessous ?

Hauteur des pieds : derrière : 72 cm. - devant 68 cm.

plus épaisseur de la tablette 2 cm. ?

- Hauteur des bancs pour les mêmes ?

40 cm.

b) Hauteur des tables pour enfants
au-dessus des bancs jusqu'à 14 ?
derrière 80 cm. devant 74 cm. + épaisseur
tablette 2 cm.

- Hauteur des bancs pour brimés ?
45 à 48 cm.

Les mesures ayant été prises sur des tables pour
grandes filles, quelques tables plus basses seront
nécessaires pour les élèves commençants.

- Quelle épaisseur de bois convient ?

a) 0,02 cm ?

b) 0,02 1/2 cm. ? 2 à 2 1/2 cm.

c) 0,03 cm ?

N.B. Effacer les chiffres qui ne con-
viennent pas.

- Qu'y a-t-il de préférable :

a) les bancs reliés aux tables par des tra-
verses ?

~~b) les bancs indépendants des tables ?~~
Les bancs reliés sont préférables pour le
silence d'action.

- Y a-t-il lieu de faire des casiers
le long du mur où les écoliers déposeraient leurs
livres et leurs cahiers ?

- Vaut-il mieux que les casiers destinés
à cet usage soient disposés sous les tables et
faisant corps avec elles ?

- Quel est le meilleur système ?

a) le plus avantageux pour la dépense ?

b) le plus commode pour la surveillance
et la discipline ? etc etc...

Que faut-il en fait de cartes murales ?

a) Cartes géographiques ? Lesquelles ?

b) cartes représentant le système métrique ?

c) autres cartes ?

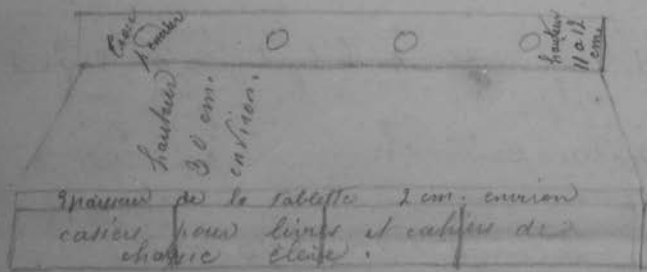
Et en général, tous renseignements
utiles dans cet ordre de choses. -

Pour les casiers je ne sais le système le plus avantageux pour la dépense, mais pour le bon ordre et le moins de dérangement possible, les casiers sous les tablettes des tables sont bien préférables.

Cartes.

- 1 Carte de France
 - 1 Carte d'Europe
 - 1 Carte système métrique.
 - 1 Carte de Patidonic
 - 2 Tableaux noirs par classe. (si possible)
- table pour maîtresse

Casiers ou placards quelconques p. fournisseurs classiques et livres des maîtresses.



Bois: Sapin d'Amérique ou Kaari du pays.

La tablette étant beaucoup moins large que celle des tables sur lesquelles j'ai pu mesurer, 5 cm. d'inclinaison sont peut être suffisants.

Compte approximatif de la construction

Depenses pour un etage sans
habitacle

Arrai actuel

Ciment et fer	15 000
Charpente	4 800
Bois	5 000
Plaque	5 600
Plafond	3 800
Salle	1 500
Cailloux	5 200
Gril ciment et fer	2 500
Menserie	5 000
Ouvriers	15 000
	<u>58 400</u>

De la bennesse	15 000.-
De la maison (economies)	15 000
De Mme Henni	8 000
	<u>60 000</u>

Pour l'achèvement de la maison
ajouté 200000 —

MAISON de FAMILLE "Sainte Thérèse"

et

MAISON de FAMILLE "Sacré--Cœur"

Bourail

Les Maisons de Famille "Sainte Thérèse et Sacré-Cœur" dirigées par les Sœurs Missionnaires de la Société de Marie, sont destinées à recevoir les enfants, filles et garçons qui suivent les cours de l'École Saint-Joseph.

L'ambition des maîtresses est de faire des enfants confiés à leurs soins des femmes et des hommes instruits mais surtout des chrétiens et chrétiennes forts et fiers de leur Foi.

Ces maisons de famille reçoivent les enfants depuis l'âge de cinq ans et les gardent jusqu'à la fin de leurs études. Cependant, il n'est pas prévu des cours de brevet pour les garçons.

En principe, les enfants de plus de 12 ans ne sont pas acceptés à moins qu'ils n'aient grandi à la pension.

Règlement de la Pension

Jours de Classe - Sept heures et demie au minimum sont consacrées à l'étude. Une demi-heure est réservée aux travaux de ménage, de jardinage.

Jeudi - Matin - Pour les filles travaux de ménage, lessive, raccommodage. Cette machine est réservée à l'étude à l'approche des examens.
- Soir - Patronage.

Dimanche - Une étude est consacrée à la correspondance.
- Soir - Patronage.

Catéchisme - Les enfants suivent le catéchisme paroissial. De première communion : Dimanche et jeudi; de persévérance : Samedi.

Congés et Sorties -

Mardi-Gras

Du Samedi-saint midi au mardi de Pâques

Du Samedi midi au Mardi de la Pentecôte

13 jours environ en Juillet

4 ou 5 jours en Septembre

Le dernier dimanche du mois après la Messe.

Ces sorties se font dans la famille ou chez les personnes recommandées directement par les parents à la Supérieure. Les rentrées doivent se faire au jour et à l'heure fixée (à moins d'être accompagnés les enfants ne sont pas autorisés à se rendre aux cars ou aux hôtels pour y saluer des parents ou connaissances qui ne pourraient monter à la Pension.)

Parloirs - Jeudi et Dimanche - et entre les heures de classe avec l'attorisation de la Supérieure.

Correspondance - Lettres et colis reçus ou expédiés doivent obligatoirement passer par la Sœur Supérieure. Les notes de classe sont envoyées aux parents chaque mois.

Argent - est remis entre les mains de la Supérieure.

Régime - Déjeuner: 6^h 45 - Café au lait.

Dîner 11^h - Potage, viande - légumes, dessert

Goûter 4^h - Thé ou lait (pour les filles) confiture, saucisson (pour les garçons)

Souper 6^h 45 - Potage, viande, légumes, dessert

Conditions

Pension, blanchissage, entretien du linge : 2250 Fr l'an payables en 10⁴ mensualités.

Itinéraire et mensuel : 40 Fr par an.
Des conditions spéciales sont faites aux familles ayant plusieurs enfants pensionnaires.

Un supplément de 10 Fr par mois est demandé pour le goûter.

Les parents sont même invités à ne pas envoyer trop de friandises aux enfants ceci dans l'intérêt de leur santé.

Les visites du médecin et les médicaments, les frais de voyage, de correspondance, réparations de chaussures sont à la charge des parents.

Les frais de scolarité sont compris dans le tarif de la pension-exception faite pour les élèves au-dessus du certificat.

Leçons de piano	400 Fr par an
Leçons de dactylo	400 Fr par an
Leçons d'Anglais	300 Fr par an

Pièces à fournir :

En arrivant à la pension, l'enfant doit présenter les pièces sui-

vantes :

1^o - Bulletin de naissance
2^o - Acte de Baptême
3^o - Certificat médical

Trousseau

Pour les filles :

3 draps (2m5 x 1m5)	3 paires de chaussures
6 chemises de jour	1 parapluie ou imperméable
6 pantalons	2 couvertures
3 pyjamas	1 couvert
4 combinaisons	1 timbale
2 serviettes de toilette	1 costume de bain décent
2 serviettes de table	en 2 pièces satinette noire
6 mouchoirs	de préférence
2 paires de socquettes ou bas	Objets de toilette : peigne
4 robes de couleur	brosse à dents, dentifrice,
1 robe blanche	savon, verre à dents,
1 chandail (marine de préférence)	Nécessaire pour nettoyage
1 manteau (marine de préférence)	des chaussures.
1 uniforme pour le Dimanche	1 chapeau d'uniforme
1 chapeau et 1 béret (semaine)	1 béret blanc

L'UNIFORME comprend : 1^o - JUPE : en lainage bleu marin, plissée sur les côtés avec tablier devant et derrière.

2^o - CHEMISETTE : blanche

3^o - CHAPEAU : paille blanche.

Se référer au modèle ci-joint.

Les robes doivent être longues jusqu'aux genoux et avoir des manches tombant aux coudes - Les confectionner plutôt à l'avantage.

Toutes les pièces du trousseau doivent être marquées au chiffre demandé - non aux initiales pour éviter toute confusion.

Pour les garçons :

3 draps (2m5 x 1m5)	3 paires de chaussures
2 couvertures	1 imperméable
2 serviettes de toilette	1 caleçon de bain
2 serviettes de table	1 chapeau et 1 béret
6 mouchoirs	1 couvert
3 pyjamas	1 timbale
6 pantalons de couleur foncée	Objets de toilette : peigne
6 blouses ou chemises	brosse à dents, dentifrice,
1 chandail ou manteau	savon, verre à dents.
A uniforme pour le dimanche	

L'UNIFORME comprend :

1^o - A pantalon bleu marin

2^o - 1 chemisette blanche

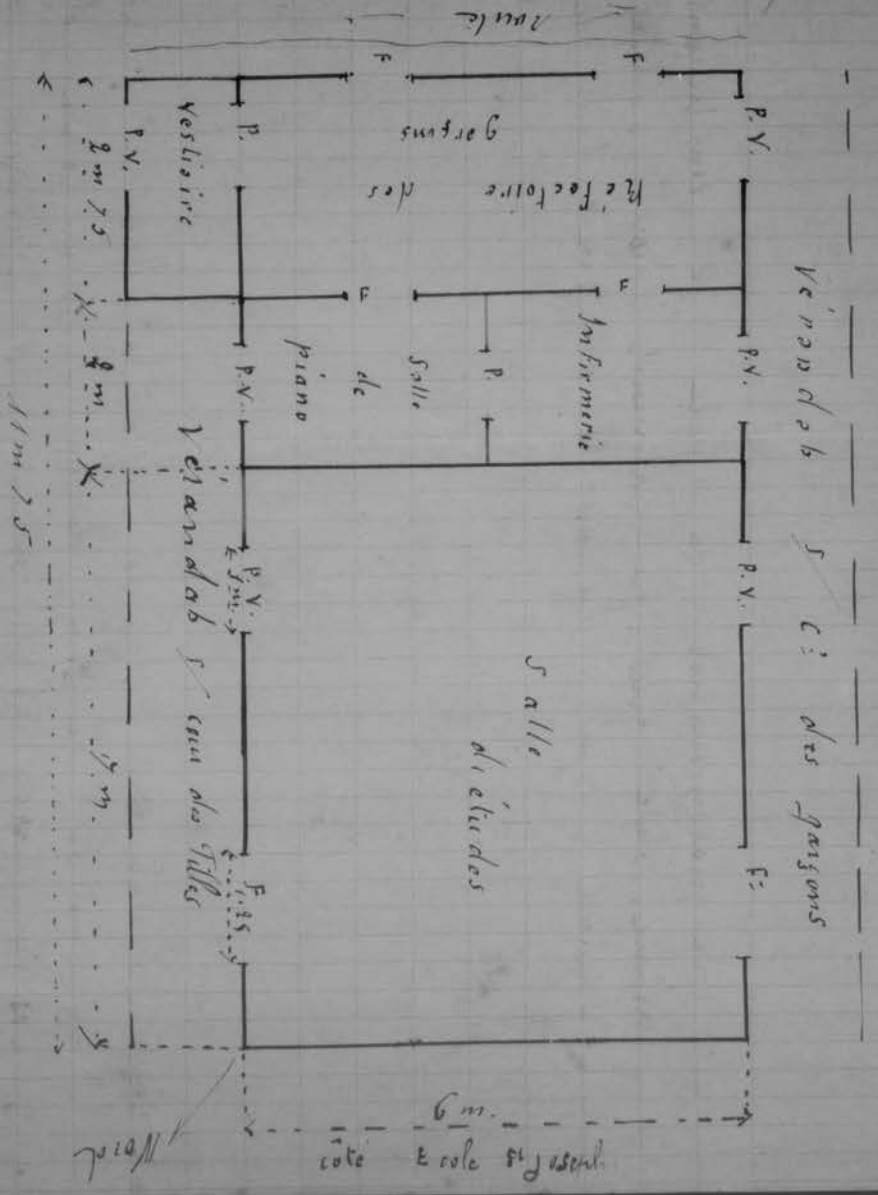
3^o - 1 béret usaque
4^o - A casaque pour l'été
Toutes les pièces de trousseau doivent être marquées au chiffre demandé.

Sud

Plan du prolongement de

1^{re} Ecole St Joseph

(raz de chaussée)



Plan de l'étage du

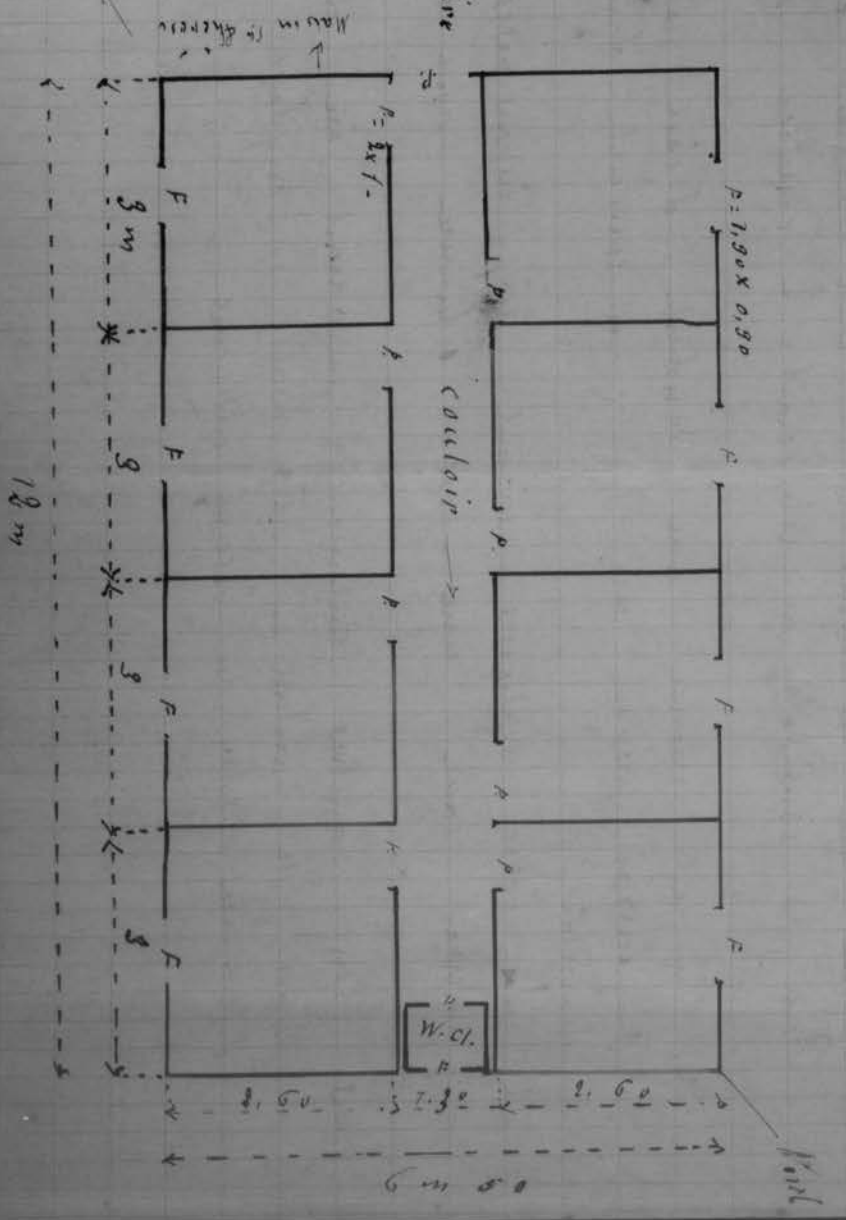
Bâtiment

perpendiculaire à la

Maison

Therese

Sud



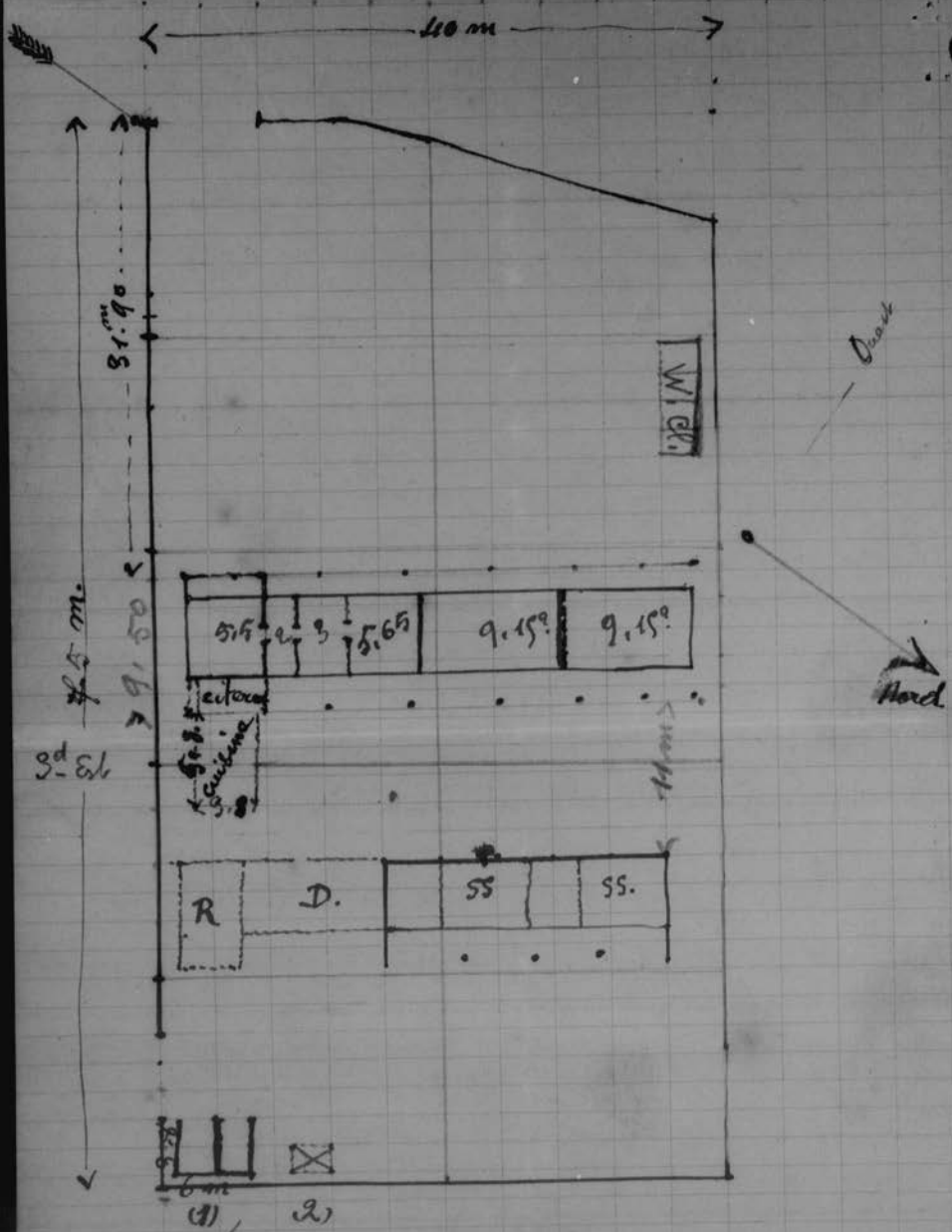
1°) La prolongement de P. Rode se construirait dans le même style que le bâtiment neuf - (bois et tôles)
Hauteur : 3 m sur les côtés - 4 m dans le milieu

2°) Le bâtiment principal à la Mairie. Thiers aurait un sous sol de 3 m ⁵⁰ de haut - et un étage de 3 m. de haut. Les 4 murs ext^{rs} seraient en agglomérés - la charpente en bois, la toiture en tôles - de parpaquet de l'étage de même que les cloisons intérieures seraient en bois - Pour le sous sol on utiliserait le ramelage actuel -

3°) On peut amener une conduite d'eau à l'étage - On pourrait prévoir un lavabo en ciment dans chaque chambre -

4°) Les fosses septiques seraient trop dépourvues - On pourrait faire une fosse ordinaire pour l'instant -

5°) Cinq chambres seulement pourraient être cloisonnées à 2 m. de hauteur - On serait à employer le reste de l'espace selon les besoins ultérieurs -



- 1) Hangar - Scurie 6 m x 9.80
- 2) Pauleiller 2.50 x 2

Entrée principale

2 fleustes
trouées
près de la lettre
de 24/6/27
de P. de Thuret

Côté ouest

Longueur : 40 m

Direction du Nord



Distance : 81 m 90

chambre : 5 m 60 x 5 m = 28 m²

Distance : 9 m 10



5 m 40

3 m 80

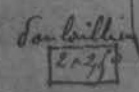
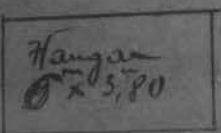
6 m 80

Côté est

Distance : 30 m 60

Superficie : 36 m² 90 + 30 m² 60
= 72 m² 50 x 40 =
2900 m²
et non pas 3.000 m²

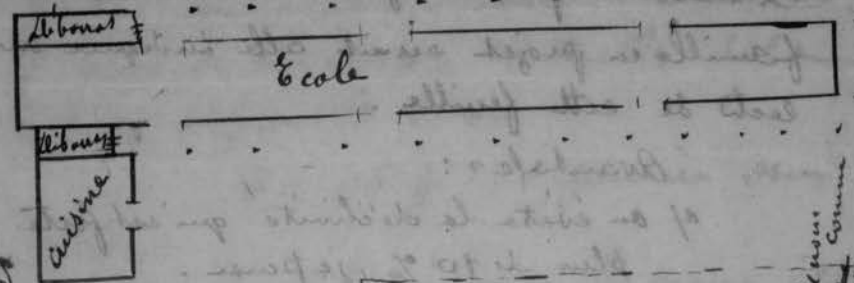
Entrée



Note -

Pièce annexe

Direction du Nord
Cour de récréation
à réserver à Monsieur

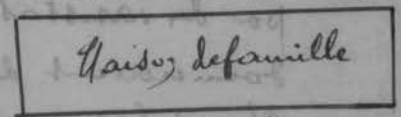
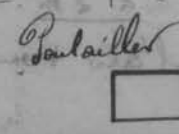
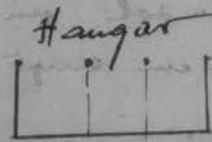


Pare des Ecoles

Jardin potager

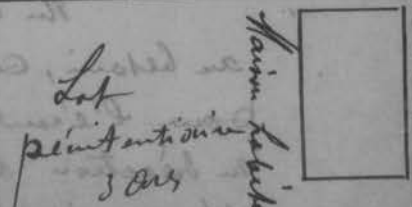
Barrière de séparation

Camion couvert pour
le matériel de camp.



Limite du lot 486

Lot peinturienne
3 ans



Lot
peinturienne
3 ans

2. S. V. P.

Bien que Monsieur Melni ait
pas demandé son avis, le D^{re} pense que
la meilleure position pour la maison de
famille en projet serait celle indiquée au
recto de cette feuille.

Avantages :

a) on évite la déclivité qui est forte ;
plus de 10 %, je pense.

b) La maison de famille, étant plus
loin de l'école, paraît aussi plus indé-
pendante. Une clôture et une entrée
spéciale complètent l'illusion !...

L'inconvénient est la proximité
de la maison bâtie sur le lot contigu.
on pourrait y passer en réduisant les
ouvertures et en remplaçant les fenêtres
par des vasistas à 2 m. du sol qui
donneraient de l'air tout en empê-
chant la vue.

Un caniveau cimenté et
au béton, couvert serait mérité
pour l'écoulement des eaux venant
en direction de l'école. Ce caniveau se
déverserait dans celui de la rue

~~Salles de la Barrière~~ au nord est. —

Le croupis ci-dessus est grossier ;
peut-être rien n'est à l'échelle. D'ailleurs,
j'ignore les dimensions exactes de la
maison de famille. —

Ceci est qu'une première orien-
tation.

Au porbylère, avec les pierres jetées
dans le ruisseau, on ferait bien deux
voitures, je pense. — Donc 2+18,
soit 20 m³ environ. —

Observations
Sur le projet de maison de famille.

1^o - Emplacement. Il semble que la position indiquée sur le plan de St. soit préférable pour les raisons invoquées.

Si la maison était située tout à côté de l'école, ce serait assurément plus commode. Mais, dans ce cas, comment faire admettre l'indépendance de la maison def. par rapport à l'école ?

Placée à mi-distance entre l'école et la limite est-nord, outre que l'incendie ci-dessus subsiste, on se'duit par le jardin.

2^o - Disposition des pièces.

a) Refectoire: position excellente à cause de la proximité de la cuisine.

b) Pièce dite "dortoir des sœurs": Il y aurait de inconvénients à mettre le dortoir des sœurs dans la maison de famille et à laisser l'école sans gardien ni surveillance la nuit. - Il semblerait préférable de maintenir dans l'école une chambre où coucheraient deux sœurs (ou même 3); les autres auraient leur lit dans le dortoir.

de élèves.

La pièce qualifiée dortoir des sœurs dans la maison de famille serait bien plus utilement affectée à une infirmerie ou à une lingerie, à quoi il semble qu'il n'ait pas songé dans le plan de l'enseigneur.

Il faut aussi prévoir un W.C. La nuit, surtout par mauvais temps, on ne peut se rendre de la maison de famille sur W.C. de la cour d'entrée. C'est trop loin.

Deux autres accessoires oubliés dans le plan communiqué sont la salle de bain et la buanderie. Au moyen de quelques réparations complètes par une séparation, l'ancien hangar d'écurie pourrait recevoir cette double affectation, avec branchement sur la prise d'eau passant par la rue des Écoles pour alimenter l'une et l'autre pièce.

- C - Matériaux -

- a - Briques. Divers en ont fait ou en font encore. Il n'en a été employé de mes et de autres et n'en ont été satisfaits d'aucunes. Ces briques sont mal travaillées, insuffisance de cuisson; peut-être l'argile n'est-elle pas de bonne qualité.

Abritées contre les intempéries extérieures, les briques seraient encore passables, exposées à la pluie, elles font de la boue.

Pourrait-on en trouver des suites 32.000? ... Je ne puis répondre à cette question; il faudrait que je m'informe et je ne le pourrais que la semaine prochaine.

Super? En juin 1926, elle se vendrait 300 + le mille rendues à pied d'œuvre.

- b - Chaux - Elle valait, il y a peu de temps, 12 + les 100.

- c - Sable et gravier: 10 + le voyage.

- d - Sierre: achetée au camp de la Séintantienne (démolition), elle revient à pied d'œuvre m² - 4 - 01 dit à 25 +. Mais ce renseignement date.

- e - Costume en bois, simple coffrage; c'est froid en hiver, chaud en été; et puis, tout ce bois est un nid à punaises.

Maison de famille

Emplacement. — Celui proposé par le R^{vérend} Père de Chant nous semble préférable pour une maison de famille.

Matériaux à employer. — Notre inexpérience dans ces choses, ne nous permet pas de discuter cette question. Nous laisserons de notre goût la décision des personnes compétentes. Nous n'avons qu'un désir : celui d'éviter les maux à jamais s'il est possible.

Réfectoire. — Nous tenons préférable qu'il soit dans la maison de famille et placé du côté de la cuisine.

Dortoir des S^{rs}. — Une des Sœurs, au moins, devra coucher dans le dortoir des pensionnaires. Pour que la maison actuelle ne soit pas abandonnée complètement la nuit, deux ou trois Sœurs pourront peut être rester dans

la chambre momentanément; réfectoire des
demi-pensionnaires. La chambre dite: futur
dortoir des ours aura cependant son utilité
et pourra devenir selon les circonstances:
chambre pour les de passage... infirmerie.
lingerie?

Salle de bain. - Le hangar actuel partagé et
réparé pourrait faire buanderie et
salle de bain.

Parloir. - Notre réfectoire pourrait devenir
parloir, salle de communauté.

Nota. - Nous donnons des destinations tellement
différentes à la salle dite dortoir des ours,
que nous nous demandons comment nous
pourrions les concilier. Si la construction
pourrait avoir quelques mètres de plus, nous
pourrions avoir deux petites chambres au
lieu d'une: La lingerie (oratoire des enfants
salle de travail) ferait suite au réfectoire
et l'infirmerie ferait suite au dortoir.

Observations des Sœurs sur les Plans de construction.

Dans le premier croquis examiné
brièvement nous ne trouvons que le
défaut de salles pas assez vastes.

Le second plan qui semble mieux
convenir, comme grandeur de salles, présente
(selon nos vues) quelques grands inconvénients.
1^o L'ouvroir placé en face l'infirmerie,
ne nous semble pas dans un endroit
favorable. La pièce dite infirmerie demande
beaucoup d'aération; étant déjà complètement
fermée du côté du dortoir, elle ne devra
pas être du côté principal: celui de la Siandah.
Il nous semblerait donc préférable de
diminuer de beaucoup le passage indigène
et même un peu le réfectoire, si besoin
est, pour que l'ouvroir puisse trouver
place en face le dortoir.

La Siandah fermée complètement
de ce côté, dans le sens de la largeur

isolait l'infirmierie et permettrait toutes les ouvertures nécessaires.

2^e Locud Marie Victoria, ayant habité autrefois une maison avec verandah fermée par un treillis, ne trouve pas du tout pratique ce genre d'habitation.

Les jours de pluie, paraît-il, l'eau passe facilement au travers, inonde les chambres et à l'occasion brise les verres des lampes allumées etc...

À plus forte raison, nous serait-il difficile d'y mettre quelques meubles, rayons de lingerie etc.

Peut-être une verandah plus fermée, ne fournirait-elle pas les mêmes inconvénients ?

+

Bouail, le 14 avril 1928.

Monsieur,

Où me remet à l'instant votre lettre du 23 C^t. - C'est à moi, absente que s'est passé l'âcheux incident. Hier au soir, à mon retour de Houailou, mon premier geste a été d'intervenir pour empêcher le voyage de Koumba bougan, annoncé. Mais déjà les choses étaient un peu calmées.

Grâces à Dieu, tout semble rentrer dans le Calme. Pourquoi que ça dure !

Il est certain que S. A. Lij. a parfois des manières brusques et le Commandement n'a pu lui reprocher aussi (à tort ou à raison) de fatiguer par ses avis et monitions. De plus, elle passe pour très jalouse des autorités et très personnelle. Cela, déficients conflits avec S. M. Bouj. Surtout et, comme conséquence, des crises de décaissement...

C'est dommage que l'entente avec le

Sans laisse à désirer, car S. H. Lij. a de
grandes qualités, elle besogne ferme et, le cas échéant,
fait ~~le travail~~ ^{le travail} de autres en plus, dans ~~le~~ ^{le} ménage,
elle a, de plus, beaucoup d'autorité sur les enfants
et sait bien s'en faire obéir... La famille l'apprécie.

En résumé, S. H. Lij. a de la tête, mais
peut-être pas assez de délicatesse dans les pro-
cédés. S. H. Dej. a du cœur (et de la tête), mais pas
assez d'équilibre... Je ne me fais pas faute
de pécher la charité, l'union, la patience, le support
mutuel... Mais on n'est pas toujours d'accord.

Il faut prier et faire prier pour l'école S. J. P.
Le Diable, j'ai loupé de sa prospérité, veut lui nuire.
C'est lui qui suscite ces petites boumbarres.

— Le Père Buisson, ayant pêché au janvier
la retraite des S. S. et P. N. F. de la région de Doumail,
j'ai voulu lui rendre la pareille. Le temps ne
m'a guère favorisé à aller et je suis arrivé
à Nindhia tout temps. — Le personnel de Nindhia,
auquel s'était joint celui de Fougères, a participé
aux exercices qui ont duré 2 jours pleins. Les Sœurs
de Rakity n'ont pu venir faute de bateau.

Je pensais rentrer à Doumail pour

assurer le dimanche 22/4, mais le vent, la pluie
et les rivières débordées m'ont obligé d'attendre
le lundi 23. Hier, j'ai fait d'une seule traite
le voyage Nindhia - Doumail, 11 heures de cheval
sans désespérer! Ce n'est pas encore mort...
La descente du chemin du bétail devient une entre-
prise non pas seulement difficile, mais encore
péilleuse. Il serait possible de l'améliorer au
moyen de prestations. Mais l'administration n'y
songe pas.

Le frère H. Tournier veut maintenant
entreprendre la cuisine; il se fait fort de le mettre
debout en 15 jours. C'est une grosse dévotion
réservée à pas. Le Don Bien lui entend le
Compte. — Le grand chef Paul s'est montré atten-
tivement pour moi; je n'ai qu'à me louer de ses
bons procédés à mon égard.

— Le 10 avril, j'ai convoqué les Rondsins
de Gouars à la chapelle indigène, dernièrement
recouverte et blanchie de neuf, pour leur permettre
de remplir le devoir pascale. Malgré une bonne
affluence et un temps douteux, ils sont arrivés 10, à
jeun bien entendu, pour entendre la messe et

Inclure une lettre de S. M. G. et un billet, le tout relatif au même incident.

Communes. De plus, ils ont fait les frais
du chant en exécutant des cantiques connus.
Après la messe, les indigènes leur ont offert
le café. Tous paraissent ravis. Il y a parmi
eux d'excellents éléments chrétiens et ils disent
qu'avec plus grande privation est de ne pas
avoir les offices religieux... D'autres, qui n'ont
pu venir, se sont excusés dans les termes les
plus aimables, même par lettre, certains
m'ont donné la promesse qu'ils viendraient
faire leurs pâques à Domail. Ce sont de
braves gens.

Le groupe, cependant, se disloque :
une famille (Refontaine) est partie à Nouméa
ainsi qu'un célibataire, M. Hubert.

Je ne retrouve plus la lettre par
laquelle Votre Grandeur m'avait avisé d'avoir à
donner la retraite aux petites - Sœurs de l'anvier
en décembre 1928. Il va de soi que je me fais un
devoir de déférer à l'invitation de Votre Grandeur.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage
de mon très religieux et dévoué respect en J. H.

L. de Thours

⁺
Domail, le 20/4/1928.

Monsieur,

J'ai bien reçu la lettre de votre Grandeur
du 24/4 et inclus ce pli :

1 lettre pour S. M. - Lydie,

1 " " S. M. - Benjamin,

la correspondance de ces deux Sœurs
la Communiqués et à titre documentaire.

L'une et l'autre ont reçu ce qui leur
était destiné, et je résume leur correspondance.

L'incident a pris fin, en apparence, les
rapports sont normaux. Part-ête n'est-ce
qu'un replâtrage, mais un replâtrage vaut
toujours mieux qu'une lézarde. Il faut
que les deux autocrates se surveillent beaucoup
pour éviter une nouvelle rupture.

S. M. Benjamin a certainement délaissé,
mais elle a été trop longtemps traitée en enfant

gâtée à qui au poste tous des caprices. Ce n'est pas une bonne préparation à la vie religieuse. De là vient qu'à la moindre difficulté, elle se décompose et perd la tête. Elle ne sait ni se gouverner, ni se contenir, ni souffrir.

Mais, comme elle est assez jeune, elle peut changer, au lieu souhaité.

Il n'y a rien à rabattre au sujet de l'épave de la "Serpent"; seulement, la machine a un revers: faute de compression suffisante, sans doute, le moteur cale aux montées, de quelle sont un peu dures.

J'ai mille difficultés pour me rendre à Gonars, le moteur, à bout de souffle, ne peut grimper en haut de la côte.

Un autre problème enlaidissant, c'est de monter de la passerelle de la Nava à la porte. Il y a peu longtemps, j'ai dû faire appel à deux indigènes pour pousser "la Serpent" qui ne pouvait gravir bravement par ses propres moyens. Rien est de même de l'entrée du presbytère.

Vendredi dernier, j'étais mandé à Novèa pour un mariage à célébrer le lendemain... Me fais engager dans Westerland, impossible d'avancer, il a fallu rentrer à Bonail et, le lendemain, j'ai dû emprunter l'auto de service pour arriver au rendez-vous à l'heure dite etc., etc.

La série continue.

Que faire avec un moteur si faible? J'ai exposé mon cas à ce brave Stéphane de Saint-Quentin. Il pense qu'il y a peut-être à faire un rodage de soupapes... ou essayer de que le moyen préconisé. Si ça réussit. Dans le cas contraire, j'ai dans les mains un joli bibelot, mais un simple bibelot ou une pièce de musée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage de mon très religieux et dévoué respect en j. a. m.

H. de Thueres

+
Bomaï, le 4 Mai 1968.

Monsieur,

Hier matin, M. Timone, Président de la Commission municipale et M. Herli, Adjoint ont bien voulu me dire que le conseil avait voté, à l'unanimité, le principe de la bénédiction des monuments aux morts de la guerre, dont l'inauguration est fixée au 27 mai, jour de la Pentecôte.

J'ai félicité des M. M. de cette louable pensée et répondu que moi, concouru leur était acquis. Toutefois, pour éviter les surprises et malentendus de la dernière heure, je leur ai demandé s'ils avaient soumis leur projet à l'apurement de la personnalité officielle qui doit présider la cérémonie (Gouverneur ou Secrétaire général). Ils m'ont dit que non, mais qu'ils ne tarderaient pas.

Au point de vue liturgique, j'ai pensé qu'il faudrait d'abord la bénédiction ad omnia. A remarquer qu'il n'y a point d'emblème

religieux sur le monument; mais je pense que
ce n'est pas un obstacle.

Que la bénédiction se fasse au début
de la cérémonie au si lofig, dans l'un ou l'autre
Cas, je pense que le prêtre ne peut assister pur
(en surplis, stole et chape avec le enfant, de chœur)
qu'à la fonction liturgique et non aux discours,
chants patriotiques etc... Comme je n'ai jamais
assisté à de cérémonies de ce genre, je ne sais
pas ce qu'est d'usage au noy. — in nigrib

Les chants patriotiques, et autres seront
exécutés au cours de la cérémonie. C'est Mme
Carlier, assez bonne musicienne, dit-oy, qui a
été chargée (ou qui se charge) d'exécuter les
Chœurs. La petite Chorale de l'église doit le
mouvement ou n'y peut rien ... En soi,
la chose n'a rien de mauvais, mais n'y aura-
t-il pas une certaine surprise opérée

— Cette année-ci, nous allons essayer
de faire la procession de la Fête-Dieu. Au
essayage d'avoir du monde; il faut aussi
que le temps s'y prête ...

Ces jours-ci, collecte pour le denier
du culte. On anticipe sur la date habituelle
pour éviter que cette quête coïncide avec la
tombola organisée par moi pour aider à
payer le monument et contribuer à l'œuvre

de grands blessés de la guerre.

M. de S. Quantin a fait espérer qu'il a pu
faire corriger le défaut de composition de la
"Festivité". Il y a un peu de mieux, mais ce
n'est pas encore tout-à-fait ça.

— L'apaisement se fait dans la com-
mune. Chacun paraît convenir des
faits et s'observe pour éviter les retards et les
déplorables incidents. Cela affaiblit le zèle,
du bien ... "omni a regnum; de divisum ..."

M. Dréing, Chalandrie, a été recon-
nu le p^r. Grande émotion ici, car il était très
sympathique. Les deux enfants fréquentent
l'école des Sœurs C. demi-pensionnaires.
On est un peu embarrassé ... Le malade
doit gagner Ducos, ce jour.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage
de mes très religieux et dévoués respects
en N.S.

L. de Thun



Vicariat Apostolique
de la
Nouvelle Calédonie

Bourail, le 30 Mai 1928.

Monsieur,

Je suis en retard, et je m'en excuse, vis-à-vis de Votre Grandeur. Ayant, d'ailleurs, le loisir de souffler un peu, j'en profite pour mettre à jour ma correspondance en retard.

Mais, d'abord, un mot de la cérémonie de dimanche. Malgré la pluie de la ville et même du matin de la Pentecôte, la foule était nombreuse. La messe, belle assistance recueillie. Dehors, tout s'est passé selon le programme arrêté d'avance et dont un exemplaire polycopié m'avait été remis. Pour éviter les redites et les longueurs, je ne puis que renvoyer Votre Grandeur au bref compte-rendu que le Père Chavoix insérera, je pense, dans l'Echo de Samedi (2 Juin).

Les discours furent dans le ton, n'est-ce pas, rien de choquant tant dans le discours de

l'Evêque Colardan, en certaines expressions, comme la "douleur stupide et inutile" et similia m'ont impressionné péniblement. Je ne sais si M^e Darracq l'a fait avec intention, mais dans la brève allocution qu'il a prononcée, il a parlé de la souffrance et de sa valeur expiatoire et rédemptive en termes chrétiens.

Le Secrétaire général a été encore plus court et n'a dit qu'un simple mot pour excuser le gouvernement absent et remercier de l'honneur qui lui était dévolu (présidence de la cérémonie). -

— Oui, la Serpente est maintenant tout-à-fait bien. Mais le moteur (S.C.V.) est un peu faible pour grimper certains côtes.

— "Commencez-vous à avoir des 'Fâchez d'homme'?" - Réponse: bien peu.

Il y a en jusqu'à ce jour, pour 1928:

M. Edmond Newland - M. Warbyel - M. de Saint-Quentin père et ses deux fils - M. Venard - M. Kaimal, Gendarme (frère de Tony (de la Troisième) - Louis Salinier (24 ans) - 1 fils Cuer (20 ans) - Jean Galliot (17 ans) -

M. Comette (nordiste) - M. Camille ^{Perrard} (nordiste), son fils de 19 ans 20 ans - M. Turpin, marié et père de famille - M. Trinome fils (E. d'Orléans) et c'est big tout, je crois.

Soit, au total: 14 hommes.

- J'ai bien toujours l'intention de faire la procession de la fête-Dieu, mais j'ai redouté un fiasco au point de vue assistance.

Veillez agréer, Monsieur, l'hommage de mon religieux et dévoué respect en N. S.

H. de Thuret

+

Bouail, le 1^{er} juin 1928.

Monsieur

Il y a ~~une~~ ici une vieille Bretonne (elle aura 80 ans y octobre prochain) qui, il y a 25 ans environs, a épousé ^(?) civilement, à Pouembout, un arabe du nom de Bou - Abana et dont la situation n'a jamais été régularisée depuis.

Se sentant très malade (elle ne mange absolument rien depuis 4 jours), elle m'a fait appeler ce matin pour les affaires de conscience. La première chose à faire évidemment était de régulariser son union.

Je voulais d'abord écrire à Votre Grandeur, afin d'obtenir les pouvoirs, mais, comme la malade est très faible, craignant que la réponse n'arrivât pas en temps utile, j'ai eu devant, en m'appuyant sur le canon 1044 du Code de Droit Canonique, après avoir demandé à la partie musulmane les garanties qu'exige le droit, j'ai eu ^(le cas échéant) devoir procéder au mariage sans plus attendre. L'union est faible, la malade, toutefois, garde encore l'usage de

Naturellement, j'ai enfeffé la partie catholique avant l'échange de consentement mutuel.

la parole et la parfaite lucidité... Pour Combig de temps?... Elle peut tomber dans le coma ce soir, demain... J'ai pensé qu'il fallait aller au plus sûr.

En quoi je ne pense pas avoir contrevenu aux principes qui régissent la matière.

Je transcris p. 2 l'acte de mariage pour servir à toutes fins utiles.

Si la mort de la femme survient à bref délai, je ne pense pas qu'il y ait lieu de transmettre mention de ce mariage à la Curie épiscopale de St-Brieux.

— Pour cause de grippe, Dominique a interrompu, ce matin (1^{er} juin), son travail de macramé. Il y a beaucoup de cas semblables par ici.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'hommage de mon très religieux et dévoué respect au N. S.

M. de Thuret

Sur l'emprise d'état libre relativement à Bou-Abana, j'ai interrogé séparément lui et elle et, faite de mieux, je me suis fié à leurs témoignages concordants. Lui n'a jamais été marié dans son pays; et elle est veuve d'un premier et d'un second mari. — C'est la 3^e union. —

Acte de mariage

Je, Soussigne, missionnaire à Bonail, usant de pouvoirs extraordinaires que le canoⁿ 1044 confère au curé ou quasi-curé, en cas de péril de mort de l'une des parties contractantes et de l'impossibilité de recourir au pouvoir de l'ordinaire dans le délai voulu,

Déclare avoir célébré, au domicile des mariés et en présence de deux témoins: Mademoiselle Galinier et Mademoiselle Gilberte Bonaroy, majeure, le mariage de Bou-Abana, mahométan de religion,

Et de Marie Levizée
née à Kalac (Cotes-du-Nord), le 2 octobre 1848
de feu Louis Levizée
et de feu Marie-Anne Hervé

M. de Thuret

+

Bouaïlé, le 16/6/1928.

Messieurs,

J'ai reçu deux lettres de votre
Grandeur datées du 9 et du 13 juin. - Il va de
soi que je suis tout à votre disposition pour
tous déplacements utiles ou appréciables, à votre grandeur
lors de vos voyages Kouindhia - Karagueu - Azoum -
Bouaïlé, après la mi-août.

M. Ribes, lors de sa récente visite à
l'école S.), a observé que le local servant à la
classe de S. M. - Benjamin était un peu exigü.
Nari, comme les fenêtres et portes sont ouvertes en
tout temps, sur cette réponse, d'ailleurs très juste,
il n'a pas insisté.

Il a demandé s'il y aurait des enfants
pour le Certificat. On lui a répondu qu'on pourrait
en présenter 3. Finalement - ils réussiraient ! Les échecs fe-
raient bien mauvais effet.

L'affectif scolaire est, à ce jour, de 77;
2 autres sont annoncés pour lundi 17/6 et, enfin,
2 autres le 1^{er} juillet. A cette date, le total sera
alors de 81.

Vous semblez croire, Monsieur, que
"l'entente est maintenant complète..." Plût à
Dieu qu'il en fût ainsi!... Personnellement, j'a-
vais très bon de fait que est optimisme.... Sans doute -
Benjamin est toujours très monté contre S. H. L. -
Je le sais par ses confidences et même, elle m'a prié
de vous exposer ses griefs (à titre évidemment tout-à-
fait confidentiel). C'est son désir exprimé. -

Elle trouve S. H. L. dure et autoritaire
dans le commandement. - Il est certain qu'elle n'a
pas, en ce point, l'esprit et les allures propres à la S. H. -
"Elle rappelle, à tout propos, qu'elle est supérieure ;
"minutieuse et tabillonne à l'excès dans ses remarques
"et moqueries, qu'elle multiplie abusivement, trop
"sévère en particulier sur le silence, sur la réserve avec
"les gens du monde (parents des enfants, chanteurs, lors
"des répétitions...". Ici, je ne suis que simple rapporteur.

Là-dessus, je ferai observer que :
1°) à l'origine de cela, il peut y avoir certaines
conférences, certaines remarques, que j'ai faites
dans ce sens, surtout l'année dernière et qui,
interprétées peut-être trop à la lettre par S. H. L.,
ont pu provoquer, de sa part, un excès de sévérité.

Il me semble excessif qu'une Sœur ne puisse
pas avoir un entretien, si court soit-il, avec la
mère d'un ou d'une de ses élèves, en dehors du
contrôle d'une autre Sœur, sans que cela lui attire

une moquerie ou même une algarade...

2°) Néanmoins, je pense que, dans la
plupart des cas, le point de vue de S. H. L. est
juste. Seulement, il y a la manière. Si celle-ci
était moins sèche... les observations seraient mieux
reçues, et ne révolteraient pas. - A quoi S. H. L.
répond que c'est son tempérament, qu'on ne se
refait pas... - Si, quand on le veut bien...

Malgré tout, j'estime que S. H. L. est
bien à sa place. Elle sait commander, a
beaucoup d'autorité. Sa manière plaît, en
général, aux familles. Sans elle, la maison serait
vite une pétaudière. - Ce n'est pas vis-à-vis
des enfants ni des familles, que sa manière offrirait
quelque chose de répréhensible, mais dans le
gouvernement de la Communauté. C'est là qu'est
le point sensible. - Si elle pouvait amender
cette manière offre d'un peu trop âpre parfois,
je crois que tout irait bien.

Autre chose : je ne sais pas comment le
Noviciat du "Lignol" est conduit et gouverné ;
mais je constate qu'il y a de grandes lacunes
dans la formation des sujets. On semble se con-
tenter que très imparfaitement l'obligation de
la vie religieuse... à propos de beaucoup de
choses, surtout de l'ignorance, des surpès, de :
"ah, je ne savais pas..." Pourtant c'est dans le
Directoire et toutes lettres. - Il faudrait le lire. -

7
Mais, comme les abus ne peuvent se réformer que lentement, S. H. Lig. doit s'armer de patience et ne pas vouloir aller trop vite.

En résumé, S. H. Lig. réussit très bien pour les enfants et le gouvernement de l'école. Si elle pouvait corriger certains défauts antérieurs, qui ne sont que d'envies ou la rancœur de qualité réelle, ce serait parfait... Mais, hélas! au la perfection se trouve-t-elle en ce pauvre monde.

Personnellement, j'apprécie la manière d'agir de S. H. Lig., ses allures ne me choquent pas; mais tout le monde ne voit pas ~~cela~~ avec les mêmes yeux... et il faut tenir compte de ces tempéraments.

J'ai ajouté que les doléances de S. H. Benjamin ne lui sont pas exclusivement propres; d'autres peuvent comme elle — de moi, j'ai bien de la ^{croix}

Je suis très aise que Votre Grandeur songe à l'achat de quelques terrains dans le voisinage de l'école; autrement celle-ci, surtout après l'adjonction du pensionnat, sera servie comme dans un étan.

La S. Bussy m'a déjà parlé de sa démarche auprès de M. Barst pour l'achat du lot 184. Le lot 182 n'appartient pas au domaine; il est la propriété d'une veuve Topliakova. Je lui ai demandé si elle consentirait à vendre; mais elle a refusé, disant qu'elle songerait à bâtir dessus.

Pour renseignements sur les lots disponibles Consulter le plan annexé ci-joint.

La semaine dernière, j'ai été montée à la mine Céné et j'ai demandé à M. V. Lecourrier, Chef d'exploitation, intérimaire, au lieu et place de Goyétaha, de me fournir un état nominatif des Bourkinois catholiques tant de Céné que de Répoumou. Il me l'a promis, mais je l'attends encore.

Comme le local destiné à servir éventuellement d'école est inoccupé, il m'en a offert spontanément pour y dire la messe à l'occasion. Je n'ai pas refusé; la grande pièce mesure 13 m x 7, c'est spacieux.

Pour la Fête-Dieu, belle cérémonie avec procession, et reposoirs, lemp, d'autels le matin, mais ensuite resplendissant. La pluie de la veille et de la nuit a retenu chez eux bien des gens qui y seraient venus sans cela. — Le soir, étaient bien ornées, de la verdure sur tout le parcours du S. S. L'année prochaine, on tâchera de faire mieux encore.

La vieille Bretonne est au Cimetière depuis le 7 juin.

Une mère de famille, Mme Guat - belle-mère du Tual chauffeur du Gouverneur et décédée récemment, triste fin! — m'a demandé l'autorisation de faire faire la Comm. Solennelle à ses deux petites-filles Blanche et Rose.

Blanche a eu 10 ans le 21 juillet le 8 avril 1928
Rose " " 9 " " " 7 " "

Blanche, m'a-t-elle dit, a suivi le Catechisme du S. Mulsant à N^o, pendant un an... c'est à contrôler. — A elle-là, a-t-elle vu il manque peu de chose pour l'âge, la dispense pourrait être accordée, si V^{os} le jugez à propos, Monseigneur. — Quant à la Soeur, elle est encore bien jeune... D'autre part, l'épiscopat ne veut pas entendre parler de la Communio privée.

Il nota que Blanche, Rose, ainsi que leur petit frère Roger ouéal, fréquentent l'école des Soeurs. Ils sont tous les 3 en pension chez M^{lle} Lemoine qui a ainsi 1 pied dans le pays camp: avec 5 enfants chez les Soeurs et les autres à la laïque.

La raison mise en avant par la mère c'est que l'achat des Costumes est fait, parait-il. — Evidemment, elle a eu fort de faire des frais avant de s'être assurée de la dispense... Mais l'achat une fois fait, il y a lieu de tenir compte que ce sont des gens peu à l'aise avec de grosses charges de famille... Et puis, les enfants, fréquentant l'école des Soeurs, pourront à loisir compléter leur instruction religieuse... etc...

Enfin, je communiquerai à la mère la décision de V^{otre} Grandeur quand elle m'aura été notifiée. —

— Les finances sont au plus bas, en ce moment, tout au moins à Lyon: 381^t libitum pour l'exercice au 31/3/18. — Depuis, ça a dû se relever. Mais la commande de l'harmonium va me couler de nouveau....

Les causes sont:

1^o le service de allocations à mon frère et à ma nièce depuis en Septembre 1917 sur avis de V^{otre} Grandeur;

2^o l'achat de diverses choses pour Gonars: 1 ornement blanc 774^t (plus de 800, bijou sur, avec les pois) un missel 122 etc...

Il nota que l'ornement en Damas blanc est arrivé complètement moisi. Les Soeurs ont essayé de le nettoyer, mais sans résultat.

Le projet d'une chapelle chez les Norvistes de Gonars est de l'utopie. D'abord, ils ne la feront jamais. Puis, fut-elle faite, à qui servirait-elle, les Norvistes ayant alloué leur terrain et la habitation, étant dispersées sur plusieurs kilomètres...

Ceux qui ont de la bonne volonté viennent à la chapelle des Indigènes, récemment reconstruite et blanchie; il en vient maintenant tous les mois; les autres, les indifférents, ne fréquenteraient pas davantage, l'église fut-elle à leur porte.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'hommage de mon religieux et dévoué respect en N. S.

H. Le Thuret

Reflexion faite,
j'envoie ma lettre
par la poste.

⁺
Dourail, le 21 Juillet 1928.

Monsieur,

Je profite du passage
du S. Jan pour lui confier une lettre
à destination de votre grandeur.

Je connais sa Courisnette, ayant
fait, vers la fin de juin, une petite
visite à La Fosse. C'est bien, mais il n'y
a pas grand place pour les colis.

Les questions relatives aux achats
éventuels de terrains pourraient faire plus
utilement l'objet de conversations sur
place, le plan du village sous les
yeux. J'en possède un.

Je n'ai pas bien compris la
décision intervenue ~~quant~~ ^{entre} les filles
au sujet de la commune, solennelle.
Lucie Blanche la fosse, auver, il lui man-
que peu de chose pour être au règle avec
l'oloi. Mais que sa cadette soit avisée

aussi, elle a qui manque non seulement
l'âge, mais la connaissance, ne serait-ce
pas excessif et fâcheux comme précédents?
Boutefois, la réponse de votre grandeur
touchant ce dernier cas me semble
un peu ambiguë. Je ne comprends pas
très bien. On pourra éclaircir la chose
sur place.

En point de vue entente avec la
Communauté, rien de nouveau, du
moins à l'extérieur. Depuis que j'ai la
"Banquet", elle a toujours été à la disposition
des Sœurs pour Congés et déplacements
aux périodes de vacances: le lendemain
des fêtes, le lendemain de la Pentecôte,
2 ou 3 fois au cours des dernières vacances,
celles du 14 Juillet. D'autres fois aussi
dans l'intervalle.

Le Père Régis a dû demander
à l'assesseur un dédommement pour
le départ à l'annexion en Damas de 7/4 =

Une prochaine lettre dira sans doute
ce qu'il a pu obtenir. Le P. Evreux de Lyon
a posé la commande pour l'harmonium
destiné à l'école. Coût: 3.400⁺; 3 jans 1/2,
12 registres. Sœur Marie-Victoria, princi-
pale intéressée, paraît contente; les autres
aussi naturellement. Je ne décide pas
par quel cargo l'expédition sera faite.

Votre Grandeur a bien voulu me promettre
de consacrer jusqu'à "conscience" de 1.500⁺
"au moins", m'écrivait-elle. La Mission
de Bourvil possède, en faveur de Lyon, la
somme suffisante pour payer l'achat et
même couvrir les frais d'expédition.

Les temps pluvieux qu'il a faits
contrarient les constructeurs; et puis la
mauvaise jambe de Dambremé s'est
mise à supputer de nouveau. Cet homme
n'est pas sain, il est perdu d'alcool, c'est
pour cela que les moindres bobos avec lui
n'ont plus de fin. De plus, la bière manque,

L'industriel est en retard. Il est vrai
qu'il a eu sa femme très malade, ce qui
l'a considérablement démoralisé. Enfin,
cette dernière a quitté l'hôpital et est
au moins convalescente. Espérons que,
cette fois, le Courage va lui revenir.

Il n'y a pas de ministres à
Montréal pour votre Grandeur, à son prochain
passage. Peu d'enfants et pas d'aspirants-
tantes; il faut ajourner.

Pour éviter au Sr. Dussay un trop
long déplacement, je puis très bien con-
duire votre Grandeur jusqu'à La Fave,
d'où je reviendrai sur Montréal, puisque j'ai
dois y assurer la messe le dimanche après
l'Assomption, 19 août.

Sauf Contre-ordre, je serai
le 15 août, à 17 $\frac{1}{2}$, au camp des Bonki-
nois, c. à dire au ^{point} camp le plus extrême
où une auto puisse s'avancer dans la
direction d'Azareu, My-Notre.

Veuillez agréer, Monseigneur,
l'hommage de mon très profond respect
en N.S.

M. de Chert -

Montréal, le 22/8/1928.

Monseigneur,

C'est sans aucune précipitation,
croyez-le, que j'ai gardé le livre de St
Clement qui a pour titre: "Le Bien & le Mal" & "ars
& le dogme du S. Esprit."

Puisque les circonstances ont permis
qu'il reste à Montréal, votre Grandeur ne trouvera
pas mauvais que je le garde quelques jours pour
m'en édifier à sa lecture. Ensuite, je le renverrai
fidèlement ainsi qu'un crayon avec cache-pointe
en cuivre que j'ai retrouvé parmi divers journaux
et papiers.

Une mère de famille, Madame Stanisich,
voudrait bien envoyer son petit garçon à l'école
des Sœurs, mais elle touche une bourse scolaire et
elle craint d'en perdre le bénéfice si elle retire
cet enfant de l'école officielle.

Elle m'a, en effet, confié qu'elle avait
fondé l'École de Dange à cet égard avant le départ

de ce fonctionnaire pour France. Celui-ci lui
aurait répondu que "les subside officiels étaient
"réservés" aux enfants qui fréquentent les écoles
"publiques" à l'exclusion de tous autres."

Madame Stanisich (de Gouano, près
Bourail), tout en estimant très injuste cette
manière d'agir, n'a pu se poser autre.

Comme son cas n'est pas unique,
il serait utile que cette question soit tranchée
et qu'on sache à quoi s'en tenir.

Est-il vrai que les bourses scolaires
soient réservées exclusivement aux familles dont
les enfants fréquentent les écoles publiques à l'exclusion
de celles dont les enfants sont envoyés aux écoles
privées? - Si oui, c'est un monstrueux déni
de justice, contre lequel il y a lieu de protester.

Mais avant, il faudrait étudier la question
à la lumière des textes.

Sur quoi s'appuie l'administration pour
soutenir la thèse énoncée par le D. Dampier? Sur
quels règlements?... métropolitains?... locaux?...

S'il y a des textes, qu'on travaille à les
faire abroger comme contraires à l'équité; s'il
n'y en a pas, et bien, qu'on le sache et les familles
seront rassurées.

- Dimanche soir, le huit à courir à Mome's
que le D. Jan, allant de la Foa à Mome's, avait
eu un accident d'auto vers la bifurcation du
chemin de Teremba: quelques dégâts matériels
(buse-buse aurait volé en éclats, direction faussée)
le garçon indigène avait eu les contusions et
le père une blessure à la main par suite
d'éclats de verre.... Mais je n'ai pu en
confirmation de cela, bien que j'aie écrit au
P. J. pour avoir des nouvelles de sa santé.

- Daubenne est parti ce matin; depuis
le 15 août il ne quitte plus la bouteille. Hier,
il a dû payer 500 aux divers marchands de vin.
Avec de pareilles habitudes d'intempérance, il est
douté que le Chéri ne devienne beaucoup d'argent
de son homme. L'avidité forcée a eu sur lui
un effet très démoralisant. Ça lui fera subir
de chauds d'air et d'avis de la besogne.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'hon-
nête de moi très religieux et de votre respect en N. S.

H. de Thuret

N'ayant pu en cause avec le S. Dussy, j'ai
lui ai écrit pour lui donner tous les renseignements
sur le lot n° 179. J'attends toujours la réponse

sett. Damberville sur le lot n° 151; D'autre
 part, j'invite le D. Dusry à voir M. Charles (Philippe),
 qui habite Quartier latin, à Roumies, pour
 s'entendre avec lui au sujet de la vente du
 n° 153.

	173 ou 183	Ecole des Sœurs
151		
153	172	↓

Les Sœurs désirent beaucoup
 le lot 151: Commode à accès,
 facile à utiliser et facile à sur-
 veiller (de la cuisine par toutes les
 fenêtres et aussi de la maison de
 famille); le 153 compléterait
 très heureusement. —

↓ Les lots occupés par l'école compre-
 nant les lots 173 à 183, on comprend que
 l'ensemble soit désigné indifféremment ou
 par le n° 173 ou par le 183, le premier ou le
 dernier.

+
 Roumies, le 26/9/1988.

Monsieur,

Vincent de Notre' est venu,
 l'autre jour, m'annoncer une bonne
 nouvelle: les trois sports de Ny:

Martin, marié et père de 2 enfants;

Grégoire (marié?) desuit le répond avec
 mes prières) et père d'un garçon;

François, catholique, beau-frère de
 Martin;

donc, ces trois individus, regrettant
 leur conduite insensée, seraient résolus à
 demander leur réadmission dans lessein de
 l'Eglise catholique. Martin voudrait avec les
 Sœurs; Grégoire a commis une nouvelle faute
 très grave en paraissant devant le répond
 pour s'unir à une païenne...

Je tiens à mettre votre grandeur
 au courant de ces faits consolants pour

qu'elles s'en réjouissent, d'abord; ensuite, pour
qu'elle puisse inquer au R. C. durant la
marche à suivre et les satisfactions à imposer à
ces sportsmen repentants.

Il y a eu aussi d'autres apostasies à
Dambou (2 ou 3); mais il n'est pas question
de retour de ces derniers. On peut espérer que
l'exemple des gens de Ny ne sera pas sans la
influence favorablement et les décider, eux
aussi, à imiter la conduite des trois pro-
diges.

Appare à l'heure quelques laïques (5 ou
6000). C'est toujours bien lent. Il promet
ré-annivers, d'achever son contact vers la
mi-octobre. Il est encore trop tôt pour
renvoyer Dambou, qui utilise de 4 à
5000 briques par semaine.

J'ai appris que l'école laïque
présentait au moins 6 candidats ou
candidates au certificat d'études (dont 2
filles des-Quintis, transfuges de l'école de Liéus
et les meilleures de l'École-Carlier). Les laïques en
présentent 3, peut-être 4; la-destin, deux

seulement paraissent avoir des chances.
S'il y a grand succès chez les laïques et échec ou
demi-succès chez les laïques, j'ai cru que ça
se cause du préjudice. Déjà la proportion bien
plus élevée (en chiffres absolus et en chiffres relatifs)
chez les laïques fait l'objet de commentaires...

On demande des pièces à cette intention... Tout
le reste, il n'y a qu'à s'en remettre à la Providence.

On enregistre déjà un certain nombre de
demandes pour la future maison de famille.
Mais il faut des dégagements par acquisition
de lots limitrophes, ou bien on s'en prend comme
dans un état. Le Père Bussy, bien au courant
des tractations en cours à ce jour, pourra renseigner
votre grandeur; il y a des gens qui semblent
vouloir exploiter la situation; si on s'en soucie, je suis à-peu-près sûr qu'ils réduiront leurs
exigences.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage
de mon très religieux et dévoué
respect en D. S.

M. de ...

N. 13. Lundi, 1^{er} octobre, je pars
pour Douzon avec 3 catéchistes que
je mène à la retraite avec ma "berceuse".

De là, peut-être irai-je faire mes affa-
ires à Koumoua; il ne serait pas inutile que
je voie le dentiste. Si je couche à Koumoua,
trouverai-je un garage pour ma voiture?...
Faut-il aller chez le d. Dussy - ? - -

Dumail, le 10 octobre 1928.

ces 4 feuilles
se subdivisent
mais n'étaient

Monsieur, les uns dans les
autres
ni agrafées
PC

Au doute subsiste dans mon
esprit au sujet de la confirmation et
de la date de cette cérémonie.

Comme votre grand-père administrait
ce sacrement ici régulièrement tous les
deux ans et qu'il n'en a point eu depuis 1926,
il y a lieu de supposer qu'il sera conféré
en 1928.

Mais j'aimerais en avoir la
certitude et, de plus, connaître la date choisie.

La communion solennelle est fixée
au dimanche 25 novembre. En général, les
familles aiment que la confirmation ait
lieu en même temps. Cependant, si certains
raisons s'y opposent et qu'une autre
date ait vos préférences, Monsieur, Veuillez

nous en informer.

Si votre grandeur désirait
présider notre distribution des prix, dans
la seconde quinzaine de décembre,
rien ne s'oppose absolument à ce que la
Confirmation soit retardée jusqu'à cette
date.

L'harmonium, destiné à l'église
de Sœurs, est arrivé par Antinois. Les
frais se décomposent comme il suit :

Achat	: 3.341 ¹
transport	: 104,80
Impédition	: 417,89
Donner et taxes	: 426,29
Total	: 4.289,90

c'est un

grand libours. Heureusement que vous m'avez
promis votre aide, Monseigneur.

Pour éviter les frais de transport à
Bonsail, j'en prie le Père Dussy d'attendre
quelque occasion, chaland hollandais ou
autre.

Il résulte de divers sondages que
la charpente de l'église de Bonsail est
dans un assez triste état... C'est un

très gros souci... (Voir la note à ce sujet).

- Au cours de la randonnée Bonsail -
Bonsail - Neume à et retour, le "Persept"
n'a pos eu une seule panne et ne m'a
causé aucun ennui; elle s'est comportée
en vaillante petite machine. Seulement,
elle consomme un peu trop d'essence pour
sa force (50 c.v. $\frac{3}{4}$).

- Voici le compte de liques, à ce jour,
pour la maison de famille :

1 ^o) Liques livrés et placés	: 23.250
2 ^o) " livrés et non "	: 8.550
3 ^o) " en préparation	: 12.000
	<hr/>
	43.800

Je netais si j'avais d'autres
Constructions, telles que buanderie, salle de
bain

J'en ai fait connaître au G. Dussy,
pour qu'il en réfère à votre grandeur, diverses
propositions pour les lots 153 & 155. Le
Père ne m'a pos encore fait réponse.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'hon-
nête de moi très religieux et de votre respectueux

H. de Sœurs

- Rejection du clocher
 en l'air amé. — En l'air

- I^o - Couronnes en ciment armé :

1^o) abakant de la tubine :

3 portelles de 0,25 x 0,25 x 10 = 50 (coulées) 0,676

2^o) à l'abakant du plancher supérieur :

3 portelles de même dimensions — 0,676

3^o) Comme celui du clocher 0,25 x 0,25 x 14 — 0,775

- II^o - Grand triangle à l'abakant de la 1^o Tribune — 0,520

- III^o - Piles Verticales : 2 portées de 0,80 x 0,30 — 2.160

Prochèvement 5 Tours, de ciment armé Total : 4.807

Fin de travail des ouvrages en ciment armé :
 1600 fr. l'œuvre ; soit, pour 5 T : 8.000

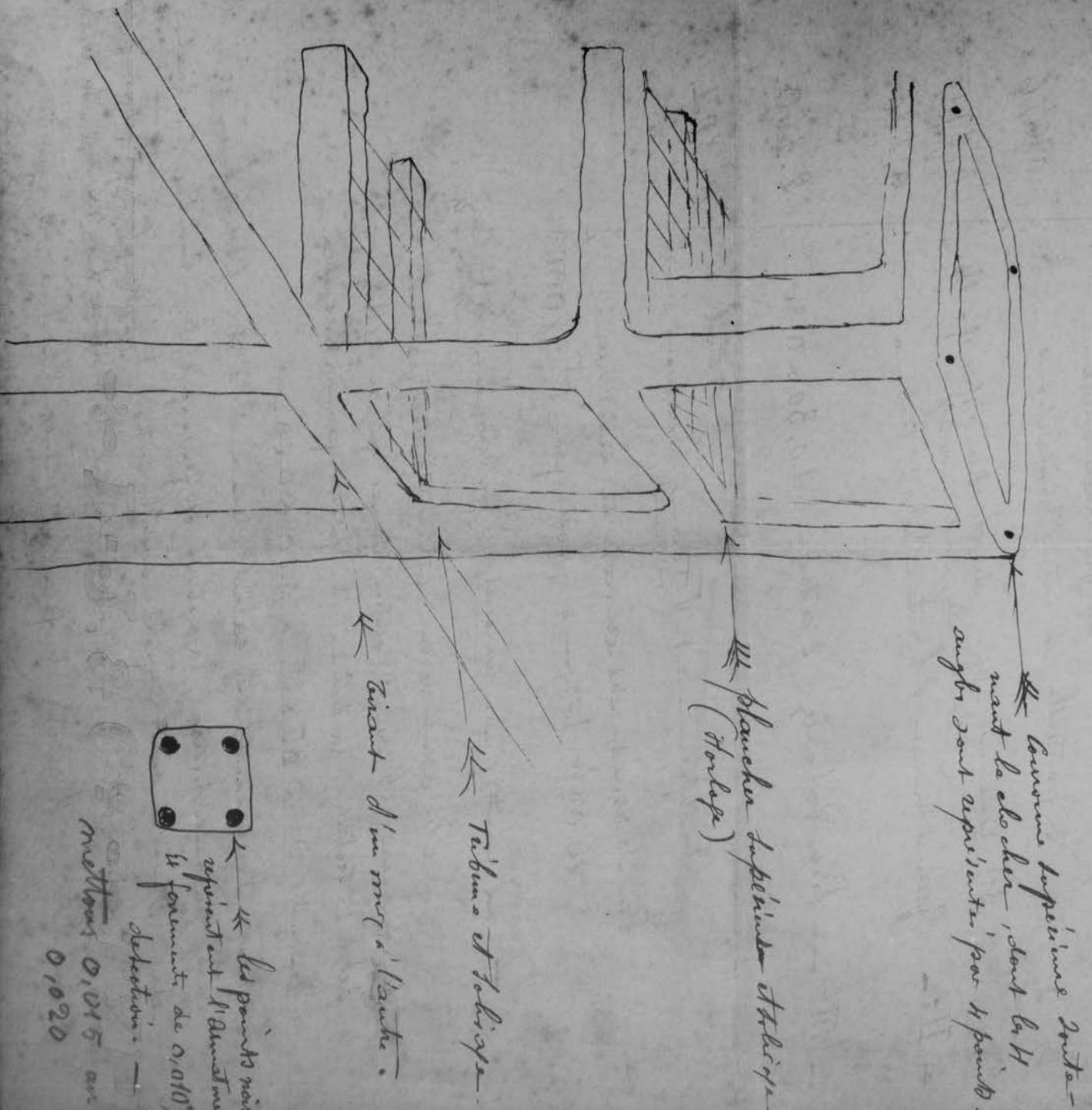
- Quantités de ciment à prévoir, en vis, 13 barils.

De point de vue quantité, ce qui est un maximum, il est. Quant à la pose qui a lieu de la 1^o Tribune à la section de piles pourrait être réduite de 0,85 x 25 à 0,80 x 0,20.

- Remarques : Le calcul demandé à l'ère fait 9 mètres, mais, les dimensions ; la section de ferments, leur nombre, leur position (particulière ou horizontale), l'effort à prévoir, la nature du travail, la pose de... de... Il existe des formules auxquelles il faut se reporter.

Travail primitif qui doit être fait à tête appesée.

Créer le nouveau clocher en ciment armé.



Les points noirs
représentent l'armature
à l'échelle de 0,010
de lecture.

autres 0,015
0,020

Depuis longtemps la charpente est ébranlée de
Mormont fait l'objet de ma préoccupation.

Hier, M. Stéfano de S. Quantin, répondant à un appel,
à leur ordre, avec l'aide de l'un de ses employés, de l'avis à un
examen sérieux de bois, examen pour ainsi dire
clocher.

Voici le résultat de cet examen.

— 1^o — Charpente du clocher. —

La table de bois qui soutiendrait le clocher sur l'axe
de la nef (à côté de la sacristie) sont échauffés et, par là
peu, à cause de l'humidité.

Les poutres transversales à l'entour de la tribune sont
encore saines; elles à l'exception de planches supérieures pour-
raient aussi être saines, quant à elles qui soutiennent le
bois de la cloche et de 4 poutres d'angle du clocher, elles
sont dans un état absolument abominable à cause de
gouttières.

Quant à la poutre, l'examen a révélé que les maîtres
poutres (celles de 4 angles et les grosses traverses) étaient saines; mais
tout ce qui est chevrons, lattis, poutres légères en général, tout cela est
achevé-pourri et cela à la pression de la main.

Pour remédier au mal, M. de S. Quantin

proposait: la démolition du clocher surfaite à la base (il y a
question que de la partie en bois et non de celle qui repose sur la
maçonnerie); - le remplacement de colonnes de soutien actuelles
par des piliers en ciment armé portant sur pavé de l'église pour
éviter au poutres d'angle de la poutre. Les piliers pourrissent
avec 0,38 m x 0,38 m. - Ils seraient reliés entre eux par 3
cannonnes également en ciment armé: la 1^o à l'entour de la

La tribune ; la 2^e à la hauteur du plancher supérieur, la 3^e au niveau de la base de la façade et servant d'appui à elle - ci .

Quant au devis de dépenses pour la démolition des cloches et oratoire, il m'a été dit qu'il n'était pas en mesure de le faire, par suite d'un travail pénible trop d'inconnus. Il établit ce devis plus tard lorsqu'il a été exposé ; mais le chiffre ne pourra être qu'approximatif. —

- 2^o - Charpente de l'église . —

- A - Devrais être considérée comme hors d'usage et vouée à la démolition les poutres suivantes :

- 1^{re} La latte le long sur laquelle sont cloués les têtes ;
- 2^{de} La bandeau ;
- 3^{de} La latte au-dessus de laquelle se trouvent les bandeaux ;
- 4^{de} Les chevrons qui supportent les lattes de bandeau.

Les bois sont tellement pourris qu'il est certain qu'ils se détachent de la ferme et qu'ils la menacent de tomber, par suite de la démolition ; j'en ai également vu de même.

Du reste, tous ces bois sont en lambeaux.

- B - Les grosses poutres qui supportent les chevrons sont en état de délabrement ; bien qu'un peu échauffées de-ci de-là, elles sont encore saines et peuvent être montées.

M. def. D. préconise l'entièrement des têtes, l'entièrement des lattes & des bandeaux, chevrons, les doubles des pannes trop écartés et qui seraient portés de 5 à 10 par pan. Les têtes seraient fixées sur les ~~têtes~~ pannes ainsi qu'indiqué. Le remplacement de plusieurs de celles-ci

semble nécessaire, mais la plupart pourraient avoir. - dépenses
est à remplacer en entier.

Le charbon & minis de mal, ou le bois blanc en

état.

- Bois pour la nef -

- 1^o - Le travail de rénovation semble difficile à estimer.

- 2^o - Réfection :

- A - Bois pour doublage des parois.

1^o) Pour la nef : 10 pièces oblonges de 0,071/2 x 15 x 22" = 220 m²
= 455 m³

2^o) " le transept -

3^o) " le chœur : non envisagé.

Total : 375 m³

au cube : 8.343.

- Quel ? Pour les au, N. de 1.2m, dit : 7.000 f

- Transept -

- B - Bois pour caissons :

1^o) Surface : nef : 520 m²

Transept : 250 m²

Chœur : 80 m²

Total : 650 m² : 22750 f

- achat : 650 m² à 35 f = : 22750 f

- base : 650 m² à 6¹/₂ f = : 3900 f

- Transept -

- N.B. N. de 1.2m. Quantités comptées très juste, il faut une

marque pour former les

- Il = de f. Q^{tin} a aussi envisagé le remplacement de toute la charpente - l'édifice par une autre métallique avec exhalement de murs et renforcement de Contreforts. Mais j'écris que les chiffres attachés ici de telle manière - bien que d'examen d'un tel projet ne saurait être retenu.

J'ai oublié de noter qu'une Q^{tin} femme (ainsi que sa mère) était présente dans la partie qui est engagée dans le mur; Pour passer au plus pressé, on l'a étayée à l'intérieur ^{par des bois} au centre du mur (partie basse) ^{ou au-dessus} d'une charpente de 0,15 x 0,15 m.

La situation actuelle ne peut durer, la toiture de l'église est à la merci d'un coup de vent.

Les questions de dépenses pose un contactable point d'interrogation.

La réparation de clocher est le travail le plus urgent; le reste pourrait peut-être attendre.

Domail, le 23/10/28.

Monsieur

Étant à Honfleur dimanche, j'ai demandé aux 2 catéchistes, s'ils voulaient être sponsors des répétitions pour savoir de Travaux Publics, géométrie, police etc. etc.

Ils ne demandent pas mieux.

On pourrait donc faire une démarche en vue d'obtenir cette sponsorship pour :

- 1^{er}) Omer Vital de Honfleur
- 2^{es}) Pierre Limoy " "
- 3^{es}) Edouard Foy de Duquesne.

— Au sujet du cloche et de la réfection éventuelle, M. de S. Quentin (Hophane) se choquerait volontiers de ce travail si la Société d'Etudes Sucrières l'y autorise. Il dit n'avoir à peu près rien à faire en ce moment. — D'autre part, il a bien envisagé les diverses données du problème et se croit en mesure de mener à bien le travail.

Il a dressé un devis de la dépense que j'ai transmis, sous sa dictée, sur papier annexé. Vous voudrez bien s'y reporter.

C'est 8000^f au grand maximum
tout compris même la main d'œuvre.

— Reste à envisager de plus :

- 1^o La démolition du clocher ;
- 2^o le coffrage pour supporter l'armature
actuelle ;
- 3^o le remplacement de poutres et chevrons
du clocher dont ~~beaucoup sont vermoulu~~
l'empare ;
- 4^o les deux planches et solivages -

Mais un devis est difficile à dresser,
car on ne sait dans quelle mesure les anciens
bois de démolition pourront être utilisés à
nouveau... ou seront à changer.

Si j'ai bien compris, M. de S. D. lui
fournirait le bois pour coffrage des pièces en
Ciment armé ; les chaudières, les diers pour épon-
tiller en cours de travail ; les poulies, palans
(triangles et de différentiel), moufle pour descendre
le clocher et, d'une façon générale, tout l'outil-
lage nécessaire à l'exécution de tous travaux.

5^o le transport de divers matériaux du
quai à pied-d'œuvre. Combien ?
Sable, gravier - - - - -

- M. de S. D. pense que pour la refectio-
n du clocher, il est indispensable de découvrir
l'église jusqu'à la 2^e travée, la 1^{ère} ferme devant
disparaître provisoirement. Or, si on la laissait,
il y aurait un travail d'époutillage extrêmement
délicat et dispendieux... L'église resterait ainsi
à ciel ouvert pendant plusieurs semaines sur
une superficie de plus de 100m². - C'est un
très gros inconvénient. Vous voudrez bien me
dire, Monsieur, si vous l'autorisez. J'avoue
que ça m'épouvante.

Une autre question qui se pose est celle
des émoluments de M. de S. D. On n'a rien proposé ; com-
me il est payé par la Sacrière, il peut se montrer
moins exigeant ; néanmoins, elle-ci pourrait offrir
une compensation proportionnée au temps de la
durée des travaux. Je sais qu'à Kone la direction
des Hauts-Fourneaux a posé l'éponge au sujet de
l'école. Dans la question de l'église la maison B^{de}
fus-t-elle preuve de même désintéressement ?

Il faut aussi penser aux diers choisis...

- Je n'ai pas encore pressenti personne en
vue d'un Comité à Constituer comme à La Fod.
Il y a pénurie d'hommes à Boumail...

Si on décide de refaire le clocher,
il faudrait profiter de la bonne saison, et donc,
entreprendre les travaux dès maintenant, car
décembre amène le pluie, et le mauvais temps...

- Nous désirons tous ici savoir la
date exacte de la confirmation. Si elle-ci ne
concoide pas avec la communion solennelle, il
n'y aura pas grand monde et plusieurs con-
sidérants, sans doute, feront défaut... et
l'achève d'un rallier le plus possible... à
moins qu'en raison des travaux, cette cérémonie
ne soit renvoyée à une autre année.

Très affectueux, Monsieur,
l'hommage de mon respectueux et tout dévoué
respect au D.S.

A. de Charet

Si on décide la refaite du clocher,
peut-être y aurait-il lieu d'avancer
la date de la communion solennelle...
Votre grandeur voudra bien me faire connaître
ses intentions touchant les divers points.

+
Bouaill, le 30 octobre 1928.

Monsieur,

En réponse à la lettre de votre
grandeur du 25/10, m. est seulement.

C'est à propos de la date de la
confirmation. La date proposée, le 9
décembre, conviendrait très bien; mais
il y a à la chose une difficulté.

La difficulté c'est que, pendant
toute la semaine qui précède, je serai
à prêcher la retraite de S. Louis - Louis - de
Lanoy, laquelle se clôture le 8 décembre.

Il faudra donc trouver une autre
combinaison.

Quant à l'esprit qui se crée
dans ce centre, la constitution d'un Comité
pour l'église ne sera pas facile. Je m'en
suis déjà aperçu aux réponses qui m'ont
été faites et auxquelles je m'attendais

+

un peu. Mais, enfin, avec de la ténacité,
on arrive peut-être à un résultat.
Je le souhaite tout au moins.

Veuillez agréer, Monsieur,
l'assurance de mon respectueux et dévoué
respect en N.S.

H. de Thuret

[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]

+

Bourvil, le 5 Novembre 1928.

Monsieur,

Je vous adresse, ce jour, le plan du clocher, pour la partie dont la réfection en ciment armé a été envisagée.

Ce plan indique les caractéristiques des poutrelles, l'arc, l'épaisseur

C'est M. de S. Quentin fils qui l'a dessiné.

Il croit qu'il est impossible de faire le ciment sans démolir le clocher du faite à la base et aussi sans démolir les deux dernières travées de toiture.

Vous remarquerez, Monsieur, que la dernière ferme est mortaisée dans le pied du clocher : ceux-ci disparaissant pour faire place au ciment armé, la dite ferme ne peut plus être maintenue.

D'ailleurs tirant, ferme, piliers etc... en ciment armé ne font qu'un bloc étroitement encasté ; il faut donc faire place nette pour monter cela. Le minutier de la toiture serait une gêne considérable en particulier pour le montage de la ferme à cause du bordage

trop rapprochés.

Quant à l'épauillure du clocher
l'opération semble impatiçable, et aut donné
qu'il faut remplacer 3 des marnes subreps
il repose. Au surplus, la toiture du lit
clocher est entièrement à faire, ce n'est qu'un
sémaire et les lattes et chevrons sur lesquels
la table (plate) sont cloués doivent être changés,
ceci est entièrement pourris.

Il y a de plus que les pièces des 4
angles.

Est-il nécessaire de faire intervenir
M. Wequin pour ce travail ? Cet entrepre-
neur est déjà surchargé de travail et ne
peut suffire aux ouvrages en cours d'exé-
cution, j'y ai entendu sur ce point les plaintes
de 1. Jan. . . . M. de S. D. est jeune, mais
paraît bien compétent.

on pourrait soumettre son
~~travail~~ ^{plan} au contrôle d'un technicien.

— Avec le fils de la Toussaint, &
Maitre de — j'en ai vu en litens de
souffler en jany ci. Je verrai ce qu'il est
possible de faire pour le Comité — Sans-
Comité de dames ? ! — — —

— La date du 9 pour la coupir —

autres, ne soulève aucune objection, puisque
les retraites sont exécutées. Pour des raisons techni-
ques à la retraite elle-même, j'aurais préféré
garder la retraite de petits-sous : comme si
pour voir le dentiste, faire échanger la batterie
de la "Geste" etc. —

L'épreuve de l'Artificat d'étude est
cette semaine. On ignore le jour. M. L. présente
7 candidats, dont 2 transfuges de l'école des
Sœurs (Delle de S. Quentin) et un jeune sujet que
l'Administration a envoyé à Belle Lamoine, il y a
environ 15 jours. — Les Sœurs n'en présentent
que 3 ; pour l'un de 3, on appréhende beaucoup
un échec — Si M. L. réussit, à ses yeux une grosse
réclame — enfin, priors pour que tout tourne
à la gloire de Dieu —

Veuillez agréer, Monseigneur, l'hon-
neur de mon très religieux et dévoué respect.

M. de Chaux

+
Pomouil, le 16 Novembre 1958.

Monsieur,

Je suis bien en retard vis-à-vis de votre grandeur pour la correspondance. J'ai laissé sans réponse les lettres des 5 & 8 Novembre, plus celle du 15/11, que la poste me remet à l'instant. Je m'en excuse.

En tout au sujet de cette dernière, il s'agit ~~de~~ des F.F. de Faits et de leur retraite.

Comme ça fait foi le petit mot de Ch. F. Arthur, que je vous retourne, Monsieur, la date qui a leur préférence est celle du 27 décembre au 4 janvier. D'autre part, je n'y vois pas, au ce qui me concerne, d'obstacle majeur. Il sera toujours à temps de souhaiter la bonne année à mes parents, après mon retour. Donc, va pour la date du 27 ~~de~~ 27 au 4 janvier 59. Il n'y a pas lieu de les me contenter.

J'écris deux lettres au Fr. Luther.
— La confirmation aurait
lieu ici le dimanche 9/12.

— Distribution des prix; le Sr. Comptant leur verra présence, Monsieur. Ce sera le 7 ou le 8 décembre — par importance pourvu que la cérémonie ne coïncide pas avec celle de Zaïes.

Tant mieux que Damborne retourne bientôt à son travail. Si on peut lui trouver un aide capable, ou l'embaucher.

— Bien que je ne sois pas dans l'indifférence, j'ai été sensible au don de 2500^{fr} pour contribution à l'achat de l'harmonium ainsi qu'à l'élévation de l'allocation de Bonail. Les mesurs bienveillantes font toujours plaisir. Soyez-en remercié, Monsieur.

A sa passage, le Sr. Dussy m'a mis un peu de baume sur le cœur en m'assurant que l'harmonium avait moins de mal qu'on avait cru tout d'abord. Je pense que les Fr. de Daita pourront le réparer; tant mieux; en attendant, l'assurance

paiera $\frac{2841}{2} = 1670,50$. Les Fr. F. seront peut-être moins assésants pour la remise en état. Les S. S. voudraient bien l'avoir pour le prix.

Très très respectueusement,
l'hommage de mon respectueux, de votre et affectueux respect en N.S.

H. de Thuret

P. Amard est à Fourihonou, où il pêche la retraite des catéchistes de cette église.

- Madeline
- Harumasa

Paris, le 19/11/1928.

Monsieur,

1^o - Les familles de Saint-Paulin et M. Galinié, pour des raisons de convenance ont décidé de se marier le 3 décembre.

Les futurs époux voudraient bien n'être pas privés de la bénédiction nuptiale; mais, comme la date choisie par eux tombe dans le temps de l'Avant, ils sollicitent une dispense à cet effet.

2^o - Autre dispense:

Madeline, née à Lifou, de feu M. Mosse, protestant et de papa catholique, elle-même catholique, prie humblement Votre Grandeur de vouloir bien lever l'empêchement de diversité de culte qui s'oppose à son mariage avec Harumasa, Japonais et païen.

Les raisons en faveur de cette dispense sont les suivantes:

La vie commune depuis de
longues années avec le japonais. La
naissance de 3 enfants vivants, la
femme est tuberculeuse avancée, a
failli mourir dernièrement et son état
reste grave; le mariage est donc absolu-
ment nécessaire pour qu'il soit pourvu
à sa conscience, car la séparation semble
bien difficile.

D'autre part, Hammasa se dit
célibataire, son allégation est corroborée
par des pièces officielles dont il est muni
et qui sont toutes remises sur l'article
mariage. Avant de procéder à la cérémonie,
on ferait une nouvelle enquête pour
avoir un supplément de garantie sur
l'état libre relativement au mariage.

En ce qui concerne le baptême des
enfants, Hammasa a consenti à cette
cérémonie pour 2 sur 3 et il ne s'oppose
nullement à ce que le 3^e devienne chrétien,
il ne gênera en rien la partie catholique
relativement à l'exercice de sa religion.

Une autre pensée de disposition concili-
ante dont il est animé au point de vue
religieux, c'est que ses deux aînés fréquentent
l'école des Sœurs.

Naturellement, on lui demanderait,
à ce point de vue, les engagements exigés par
le Droit Canonique.

Je désirerais connaître, le plus
 tôt possible, la date choisie pour la
 retraite des F. F. à Fanta, de façon à examiner
 pour le mois de décembre et le janvier le
 service de la messe dans les tribus et autres
 choses semblables.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage de
 mon très obligeant et
 dévoué respect à D.S.

A. de Thuret

Bourail, le 28/11/1928.

Monsieur,

Le Père Jean m'a dit que vous m'aviez délégué pour recevoir son vœu de stabilité. Je lui ai demandé s'il avait une lettre m'accreditant à cet effet. Il m'a répondu: non. Néanmoins, sur son simple témoignage, j'ai agi en qualité de délégué. ... Je ne sais si cette procédure est très régulière.

Ci-inclus, en double exemplaire, l'instrument qui atteste l'omission de ce vœu de stabilité.

Belle fête pour la communauté solennelle, splendeur bien ornée et pleine, 140 enfants, temps à souhait, chants réussis, défilé comme de coutume, et y tient admirablement; le soleil était de la partie.

- Debal est sage. Hier, j'en ai encouragé à montrer de la persévérance. Il m'a fait les meilleures promesses, puis il s'est levé!

Nez attendons votre grandeur la

8 décembre suivant les dernières nouvelles.
Environ, 50 Candidats à la Confirmation,
c'est le chiffre moyen.

- Au 6 le gramme, confirmé depuis
par une lettre, fait savoir que Dambremme
est retenu à St. Louis par une blessure au
pied. Ce nouveau contre-temps est très
ennuyeux après une si longue interruption.
Au desir qu'il vienne malgré son mal,
s'il est transportable, qu'il a se faire
saigner ici. La première fois aussi, il
est arrivé invalide, on l'a tenu sur pied et
sur vite.

- Résultats du certificat d'étude:
sur 11 élèves présents (3 de Sœurs, 8 de
H. Carlier), tous les 11 ont passé. - Parmi
les 3 de Sœurs, il y a une mention bien,
les deux autres ont eu assez-bien. - A
l'école laïque: 1 mention très-bien et
2 bien. La mention très-bien a été obtenue
par Hélène des. Quentin, ancienne élève
de Sœur. Elle pouvait expliquer de
quelque manière esuées. - Le résultat,
11 candidats (ou candidate) reçus sur
11 présents est un peu déconcertant
et diversément commenté.

On peut rendre grâce à Dieu qu'il

n'y ait pas eu d'échec parmi les enfants
des Sœurs.

Veuillez agréer, Monsieur, l'honneur
de mon très respectueux et
dévot respect en N.S.

H. de Sœurs

+

Bourail, le 2 Décembre 1928.

Monsieur,

Un petit détail pratique qui il importe de fixer me met la plume à la main. Je pense qu'il vaudra mieux donner la Confirmation aux enfants à la 1^{re} table plutôt que de les faire venir 2 à 2 dans le chœur au fauteuil. La raison en est que je suis seul pour essayer de faire des enfants, indiquer leur nom etc. et que ces diverses fonctions s'accomplissent plus facilement à la table de Communion.

Depuis 2 ou 3 jours, j'éprouve de troubles cardiaques, comme la chose s'est produite en 1923 (juin). Quand le crige me piment, outre la douleur assez forte, je suis anéanti... Ce matin, précédemment, une est survenue au moment de la messe; j'ai dû renoncer à prêcher et même c'est à grand peine que j'ai pu célébrer.

— Le bail lue pour le lot 94,
(location de la petite en bordure de la rivière)

exprie le 12 mai 1929. Je viens par d'avis
de renouveler une expérience désastreuse:
barrières non entretenues, terrain complète-
ment en brousse.... C. n'a tenu aucun
des engagements.

Cette fois, Pamboune ne
manquera pas de matériel, mais il
faudrait que son pied guérisse.

L'harmonium a dû être expédié
à Taita à fins de réparation. Je serais
bien aise de savoir ce qu'en pense le
Fr. Albano.... L'assurance valait
200 £ pour les avances d'urgence....

Je pense que votre grandeur
prendra son repos à La Foa et qu'elle
arrivera ici dans la soirée du 8/12.

Il se dit que, pour le certificat
d'études, Koni aurait un succès complet:
600 sur le présent. Il faut convenir
que, cette année-ci, le jury n'est pas
monté si haut.

Je vous prie, Monsieur,
l'hommage de mon religieux et dévoué
respect au D. S.

J. de Charette

La distribution des prix est pour
le 18 ou le 19 décembre. Les lauréats n'arrivent
pas à se décider.

Bonair, le 28 Décembre 1928.

Monsieur,

Votre Grandeur trouvera ci-joint :

- 1^o la déclaration d'état libre signée à Hammada ;
- 2^o mention du mariage qui a eu lieu ce jour.

Il est entendu qu'on baptisera celui des enfants (l'âme, sans) qui n'en a pas été ; ou plutôt qui l'a été par l'épouse de Sothe-ky. Le père aimé de la femme, un certain Noël, auteur du fait, m'a déclaré devant témoin qu'il n'en avait pas à ce que cet enfant devint catholique.

Mon état de santé reste précaire ; faiblesse extrême. Ça passe peut-être... Le médecin m'a confirmé ce que je pressentais, il y a trouble circulatoire, pression artérielle anormale etc... Il m'a prescrit quelques remèdes et... le repos... Le second point est d'une application moins facile.

Veuillez agréer, Monsieur,

l'hommage de mon très religieux et dévoué
respect au N. S.

M. de Bures



Vicariat Apostolique
de la
Nouvelle Calédonie

Saita, le 2/12/28.

Monsieur,

À la veille au presque du
jour de l'an, c'est pour moi un devoir
très agréable de présenter à votre Grandeur
mes souhaits les plus respectueux et bien sincères.

Quisse l'amélioration survenue dans
l'état de votre santé, Monsieur, amélioration
dont tous parmi nous serojamissent, persiste
pendant l'année 1929 et s'affermisse encore !

Quisse cette année voir aussi la
réalisation de plusieurs projets en cours !
Ces initiatives ont toutes pour but l'honneur
de Dieu et le salut de l'âme. Daigne le
Bon Maître que nous voulons faire de plus
en plus connaître et aimer le bien, écarter
les obstacles et nous fournir les moyens de le
continuer jusqu'à l'achèvement !

Les me dévouant à d'autres œuvres,

je vise ici à titre spécial, comme il
est naturel, le futur personnel de
Domail vivement désiré de beaucoup
et qui semble destiné à faire un bon sévère.
Désire St. Thérèse del'inf. Jésus d'intercéder
particulièrement à cette œuvre placée
sous son vocable et d'écarter tous les obstacles
pouvant faire obstacle à sa réalisation!

Je n'osais si les F.F. consentissent
à venir à Domail pour donner leurs
bons soins à l'harmonium et lui rendre
la voix juste. Le F. Arthur réserve toujours
sa réponse... Cependant, j'ai bien
de croire que l'idée fait du chemin.

Veuillez agréer, Monsieur,
l'hommage de mon très respectueux et
dévoté aspect en N.S.

H. de Thoury

Faudrait-il offrir une rétribution aux
F.F. pour le cas où ils effectueraient la
réparation à l'harmonium de Domail?

+

1

Domicil, le 14 Janvier 1929.

Monsieur Marin,

J'ai bien reçu votre pli du 11/1 et
inclus le plan est à remettre à S.
Marie - Liguori, Commission que j'ai faite
hier. D'ailleurs à encre à faire les
2 pignons, le mur d'enceinte, le petit mur
d'appui du grillage de la Verandah, ainsi
que les culs de briques destinés à soutenir la
pièce de bois de 0,15 x 0,15 servant d'appui au
plancher du bâtiment sur toute la longueur
de celui-ci.

De maintenant, les charpentiers
pourraient venir; il serait même mieux pour
le montage des pignons s'exécutât en même
temps que celui des fermes pour la précision
du travail. M. Verguin ne pourrait-il par
commencer par la maison de famille?

Si on attend, Dambenne aura
encore une période de loisir s'il en profite
pour faire des trottis, A défaut de
Wespin, on pourrait peut-être demander le
Concours de l. de S. Luthin, en le substituant
cette fois, comme de juste, il y a beaucoup
d'assimilation et s'adapte, de plus, à
l'usage, on trouverait tout le matériel en
fait de palans, moufles, mâts de montage,
ce qui ferait une grande simplification et
une sérieuse économie. Seulement, il y a
toujours quelques mètres en coton moude...
est-ce que les employeurs ne verraient pas
la chose de mauvais œil? ...

- Le 4/1 au soir, j'ai du moment
à l'aita " à M. Lerrant la serrure incomplète-
ment réparée et éclairer certaines pièces
d'outillage qui m'avaient été fournies. Il y a
bien peu de conscience dans tous les ateliers
d'auto: on fait payer la réparation non
effectuée et on fait main basse sur tout
ce qui se présente - -

Le 5/1, à 13h. départ pour Bouneil

avec les F. F. Arthur et Michel, malgré ces
3 arrêts, dont un à la Foa d'une demi-heure,
nous étions rendus au portier de Bouneil à
16h 40.

De le lundi 7/1, il se sont mis au
travail de l'harmonium, il y avait de joints
dans la soufflerie, ils les ont bouchés avec
de la bosane; d'autres étaient dus à l'usage de
souffler, on les a supprimés au moyen d'une
craie de fente collée aux bons endroits. De
sorte que, maintenant, l'instrument donne
de nouveau satisfaisant.

Pour rompre la monotonie du travail,
nous avons fait quelques sorties en auto: Noémie-
18 - Aven et Jouvencé la Roche-percée. Je
crois que cette petite diversion leur a fait plaisir.
Le F. Arthur n'a rien voulu accepter en fait de
rémunération. D'autre part, il est monté jui-
eux à l'occasion de la retraite prêchée aux F. F.,
il m'a remis une enveloppe avec 400F. - De
divers témoignages entendus, j'ai bien de croire
qu'ils ont été satisfaits de l'instruction et
même du prédicateur, qui a tenu à s'effacer
le plus possible. J'emporte l'impression que,

Dans l'ensemble et malgré certains défauts
extérieurs (étroitesse, éducation un peu sommaire
chez quelques-uns), ce sont des hommes solidement
vertueux... Malgré les tiraillements, ils ne m'ont
pas dit un seul mot désobligeant du P. N.
Plût à Dieu que, d'autre part, on s'en fût
à la même réserve au lieu de clamer à
tout les échos ses griefs... Mais on imagine!

La paix serait vite établie s'il n'y avait pas
d'intempérances de langage.

La "fougère" n'a consommé que 6 litres
de benzol chez Lacour et rebour j'ai dit, dit
soit $48 + 48 = 96$ kilomètres. - De chez Lacour, les
F. J. sont rentrés à l'auto par l'auto de service (parce
payés premiers), à défaut de l. L. sur qui ils comptent.

Par contre, pour aller chercher
les sacs à Foya, Vendredi, et retour (soit 100 Kil.)
j'ai consommé 9 litres. Les ponts de Mandai
et de Katowari sont vraiment bons et j'ai
eu marché plusieurs fois en très vitesse,
de plus, j'ai eu la pluie à l'aller et au
retour. A cet égard, la Mandai était grosse et
j'ai le moteur à calé en pleine vitesse. A cause
de la résistance des Couants. j'ai pu remettre
en marche, néanmoins.

Veuillez agréer, Monseigneur,
l'hommage de ma très religieuse et dévouée
respect au P. N.

H. de Champs

D'ailleurs craint pour la
solidité d'une construction dont les murs ont
une si faible épaisseur et aucun appui sur
les murs : ni séparations, ni contreforts, ni liens
quelconques. Moi aussi j'ai peur quand
je vois l'oscillation inquiétante qu'imprime
au bâtiment le moindre vent...

Ne pourrait-on pas prévoir certains
mesures de renforcement aux angles...
des tirants de fer avec des S dans les murs
par les consoles de l'un par l'autre etc... ?

Donnic, le 22/1/29.

Monsieur,

Sur votre devoyage, je trouve le
petit mot de votre grandeur.

Le départ del. N.º Lignoi a lieu
à un moment très inopportun. L'indigène
Ernest, arrivé au fj d'empasement et refuse
de renouveler celui-ci. Le 1^o février, il est
réquisitionné pour le chalandage. L'autre
manœuvre (non engagé) était réquisitionné
ce matin pour le T.P. (Service des Camions),
sur la demande de la Saur, j's me suis entremis
et ai obtenu qu'on en envoie un autre à
la place.

D'autre part, Dambienne se plaint
qu'on le trompe et que le charpentier devrait
être là. Il refuse absolument de commencer

Le pignon avant que la première femme
ne soit posée; il refuse aussi de commencer
le nouveau serfend (claircissement entre le docteur et l'infir-
merie); depuis dimanche, il ne fait que boire
et a déclaré à la Saun que, si H. Wergin
ou Joy s'avouait n'était pas là samedi, le
lundi (28 janvier), il faisait son paquet et
prenait l'auto pour Nouméa.

Ainsi, le départ des H. Lij: arrive
dans le moment le plus inopportun, parmi les
conjunctures les plus fâcheuses, ne pourrait-il
pas être retardé au moins jusqu'au lundi
28/1? Comme S. Marie Pascal et Philomène
de Honouilou viennent prendre l'auto ici (elle
conduisant essai à Doreme et Seront remais à
Araou), Dorothea ne partira pas seule, l'une
d'elles, par exemple Philomène, vendrait avec
S. Marie Liguori le lundi 28.

Les départs s'échelonnent donc
ainsi: samedi 26/1: S. M. Pascal et Dorothea
lundi 28/1: S. M. Liguori et Philomène
Vainilly après, Monsieur, l'hom-
mage de nos religieux et de votre respect en tel.

M. de Thuro

On demande si le tarif des
honoraires de messe ne pourrait pas être unifié -
mis à 10 (en supprimant celui des) à l'imita-
tion de divers diocèses en France?

Quel tarif demande pour les messes
retardées jusqu'à 7h. pour raison de commodité
de la part de ceux qui demandent. c'est une
fatigue et un dérangement; pour écarter
l'un et l'autre d'oy une certaine mesure,
l'honoraire ne pourrait-il pas être majoré?
Et puis, on ne trouve plus d'enfants de chœur
pour ces heures là à moins d'être rétribué. —

+
Dumais, le 26/1/1929.

~~Confidentiel~~

Monsieur,

Comme Damehine consent
à être plus raisonnable et se décide, quoique
au peu à contre-cœur, à faire ses piquets,
S^r H^r - Liguori a pu partir ce matin sans
trop d'inquiétude.

Depuis longtemps, S^r H^r Liguori me
presse de plaider sa cause auprès de vous,
Monsieur, dans l'espoir d'être déchargée des
suppléments. Elle prétend qu'elle ne sait
pas ou n'ose pas exposer les raisons qui, à
l'en croire, rendent cette mesure souhaitable.

Les raisons qu'elle fait valoir, j'en
ai cent fois entendues, mais je n'en suis
guère impressionné. Elles se réduisent à
ceci :

1^o " à faire souffrir mes devoirs par moi

"bonne sèche et moy mauvais caractère."

Il y a du vrai, mais je lui a dit souvent qu'il ne tenait qu'à elle de corriger ce défaut ou, au moins, de l'atténuer. — Elle répond qu'elle a essayé bien souvent, mais sans succès. Décidément, la retraite est faite pour elle.

2^e) "Je manque souvent à la régularité et à l'exactitude pour les exercices communs, dont il m'arrive de me dispenser souvent et ce pour des causes futiles, ce qui cause de la mélédification."

En outre, il y a, je crois, une part de vérité. Mais la réponse est la même. Réformez-vous, prenez les moyens pour cela.

3^e) "Je n'ai pas ce qu'il faut pour traiter avec les familles, mon abord froid, sècle, ces gens glacés les gens, il faudrait quelqu'un qui attire."

Ce n'est pas mal vu. Il est certain que S. M. L. n'a pas d'accueil, rien de gracieux d'empêché, pas d'entraîn, de gaieté. — Elle n'est pas avenante.

→ Je crois que toutes les raisons qu'elle met en avant seraient suffisantes à ces points.

Elle propose que la Supériorité soit confiée à S^{te} M^{lle} Victoria.

Cette dernière a des qualités : c'est une bonne religieuse, très attachée à la règle, elle ne fait pas de bruit et va son petit train ; — d'autre part, elle ne manque pas de fermeté avec les enfants, il y a de la discipline dans sa classe ; — étant d'humeur très égale, elle ne ferait pas souffrir les Sœurs et aurait plus d'accueil pour les personnes du dehors.

Mais je me demande si elle a le moral assez fort pour assumer la charge de Supérieure ; elle est de nature très sensible et se déconcerte pour peu de chose, il lui faut une petite vie bien unie et tranquille, les soucis, tracasseries et responsabilités la rendraient, je crois, très malheureuse ; elle ne tiendrait pas longtemps.

S'il n'est permis d'émettre un avis,

Je dirai très franchement que je demeure partisan du statu quo. S. H. Lig. n'a qu'à amender certains défauts pour faire une très bonne Supérieure; elle a la fermeté, l'autorité sur les enfants, qualités essentielles, faute de quoi, une école n'est qu'une pétaudière. S. H. Victoria ne tiendrait pas longtemps dans ce rôle. D'autant plus qu'elle n'est pas une forte santé, tandis que S. H. Lig. a un excellent tempérament et n'est jamais malade.

Au fond, c'est un petit peu par lâcheté que S. H. Lig. demande à être déchargé de la Supériorat; la charge lui pèse... Mais cette raison encore n'a rien de décisif.

Ferme personnellement, je regarderais comme chose fâcheuse toute dérogation au statu quo.

Cette lettre ayant un caractère strictement confidentiel, S. H. Lig. ne doit pas redouter que j'en parle à son sujet, surtout pour la Contrepartie.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'hommage de mon religieux et dévoué respect au D. S.

H. de Sures

29/1/29

La Sainte Vierge, cette lettre est restée sur mon bureau et j'en ai retrouvé au retour de Mome's. Celui-ci a été mouvementé. Hier, vers 10 heures, en arrivant aux Terruches, impossible de passer par suite de la crue de la rivière. Il a fallu attendre 18^h pour pouvoir franchir la dépression.

Mais, au face de la possible, ce fut bien autre chose; elle était entièrement convertie d'eau. Dès la nuit venant, j'ai demandé l'hospitalité pour la nuit dans une maison amie.

C'est seulement ce matin, à la première heure, que la dérive de l'eau m'a permis de rentrer ici.

A l'occasion de la retraite, j'en vous serais bien obligé, Monseigneur, d'intervenir directement les Soeurs pour savoir s'il n'y aurait pas quelque chose dans ma manière d'agir qui les choque ou les contrarie. Si c'est nécessaire, je ne demande qu'à amender après en a besoin. On peut bien faire quelques sacrifices en faveur de la bonne entente.



Vicariat Apostolique
de la
Nouvelle Calédonie

J. M. J.
Bourail le 10 f 1927

Monseigneur,

Vous attendez avec
impatience des nouvelles du
P. de Churet. Hier au soir
le docteur est venu visiter
le malade et m'a assuré
qu'il n'y avait rien d'anormal
dans son état la maladie
suivant régulièrement son
cours. Hier la fièvre de
38°, 08 le matin 38, 04 à midi
et 38° 06 le soir. Ce matin
c'était encore 38°, 06 à midi 27°

Je ne surprendrais pas
Votre Grandeur en disant
que le P. est très excitable
la moindre chose l'agace
v.g. le bruit, les visites etc
avant appris que Votre
Grandeur se proposait
de lui faire visite avec
Monsieur Rancay
cela le met déjà hors
de lui même.

Vous savez combien
il est impressionnable
en temps ordinaire et
la fièvre ne bonifie pas
le caractère.

Il lui faut du calme
et du repos.

C'est regrettable
car on aurait vu avec
le plus grand plaisir
Monsieur Rancay
Il y aurait une autre
combinaison. Si M^{rs} Rancay

ne faisait qu'une ^{courte} visite au
P. de Churet et venait jusqu'à
Coya il y serait reçu bien
simplement sans doute mais
avec le plus grand plaisir
arrivé à Bourail
hier matin samedi je
me propose de reparter
mercredi soir après avoir
fait la cérémonie des
ceuvres le matin

Le P. de Churet me charge
d'écrire au P. Lejeune pour
qu'il vienne assurer le service
religieux à Bourail le
dimanche 4^e février

Les Sœurs sont bien
dévouées pour le Père et
le soignent de leur mieux
mais ce n'est pas toujours
chose facile. On craint un
peu les imprudences lorsqu'il
sera en convalescence

Daignez agréer Monsieur

L'expression de ma religieuse
vénération et l'assurance
de mon plus entier dévouement

V. Fraym

Bourail le 14 / 1929

Monseigneur

On avait fait espérer
au P. de Churet l'arrivée
du Père Chardin pour
aujourd'hui mais ce soir
ne voyant rien arriver il
se désole, s'impatiente, va
jusqu'à croire que de Nouméa
on l'a abandonné.

Vous m'excuserez Monseigneur
si je vous fais part de toutes
ces idées de malade. Vous

connaissez le P. de Chures
Infirmier et infirmières
en entendent parfois de
Dures malgré toute leur
bonne volonté pour le
soigner.

Je n'ai pas quitté
Bourail depuis le samedi 9
le P. Legeard n'ayant pu
venir assurer le service
Dimanche dernier. J'aimerais
bien à aller voir un peu
comment les choses marchent
à Foya. Marie Louise
et sa compagne ne sont
parties que ce soir pour
Nékliai.

La maladie du Père
suit toujours son cours

normal. La fièvre a tendance
à baisser; elle varie maintenant
entre $37^{\circ}05$ et $38^{\circ}07$.

Les chaleurs que nous avons
le tempérament nerveux du
Père influe^{nt} la fièvre

Il se préoccupe de beaucoup
de choses, il se fatigue et
fatigue ceux qui sont à côté
de lui.

Le docteur me disait ce matin
que le père a absolument besoin
de prendre du repos en dehors
de chez lui, pour le sortir
de ses occupations ordinaires

Le docteur pense que si la
fièvre tombait complètement
le Père prendrait assez vite
les forces qui lui permettraient

de supporter le voyage

Je prie agréer Monsieur
l'expression de ma religieuse
vénération et l'assurance
de mon plus entier dévouement

W. Krause

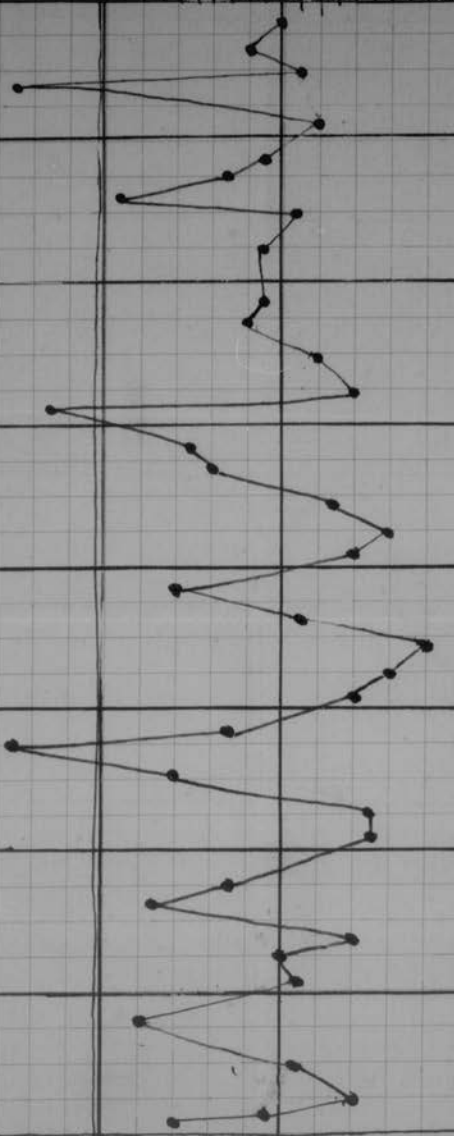
Temperature on S. in Street

40°

30°

20°

15
 16
 12
 18
 19
 20
 21
 22



6
 9
 12
 15
 18

Journal - Vendredi 22 Février 1929

Montigny

Je suis heureux de faire savoir
à votre Grand-père que mon voyage de
Yvernia à Douai a été effectué dans
de bonnes conditions.

J'ai passé Lundi une agréable journée
en compagnie de mon C. Noblet, mon
compatriote de Lata. Il était heureux
de me montrer sa mission: deux communes
allées visiter le Cimetière de Dango et
celle du Col de la Croix. Nous avons
dîné à Dango Population très sym-
patique.

Le lendemain j'ai repris la route
de Douai à Douvillers par France!
Bonne nuit le service de retour sur
Yvernia a subi le chemin et nous a

1 / puis à Bordeaux nous en avons été quittes
pour une heure de retard.

On avisant j'ai trouvé le S. Fraikin qui
m'a mis quelques jours au courant.

Il est reparti mercredi à 11h. pour Bayonne.
Le S. Mureau nous est arrivé quelques jours
après il a pu continuer l'initiation.

Le P. de Charette se charge d'ailleurs de
la complète malgré sa maladie il a
l'air si tout.

Surtout maintenant c'est le point impor-
tant de notre cher malade.

Je l'ai trouvé bien amaigri ! La fièvre
continue avec une tendance à baisser.
Le médecin est venu mercredi soir il est
très optimiste et a seulement souhaité
au Père un peu de patience.

Le régime sévère qui il est obligé de suivre
le laisse cependant bien faible.

Il semble accepter la convalescence en
dehors de Bordeaux, car de lui-même il me
mit au courant de toutes ses affaires.

Malgré les impatiences et brusqueries
mensurées du bon Père nous nous
entendons très bien : nous sommes déjà

habitués l'un à l'autre ...

... Le Pasteur vient de se apporter votre
lettre.

Je me conforme aux indications que
vous me donnez.

Je remercie en vous remerciant de
la sollicitude paternelle que vous m'avez
faite à votre pauvre Benjamin.

Agnez Montaignon, l'assurance
de ma bien filiale dévotion et de
mon religieux respect.

L. Chardès

P.S. - C'est le P. de Charette qui
me dit ces choses ...

Le P. de Charette touché des témoignages
d'intérêt transmis par la lettre ainsi que
des bonnes prières que sa Grandeur fait
pour lui, remercie Montaignon d'avoir
envoyé dans la personne du P. Chardès
un infirmier expérimenté et d'un
dévouement inlassable. (1 ? ?)

Merci Monseigneur, d'avoir envoyé un
aide pour le service, car je me sens
incapable de tout acte de ministère.
Depuis 24 jours je n'ai pu quitter mon
lit sans friser avec cette fièvre maligne
qui se prolonge au delà de toutes les
prévisions. Le Docteur ne peut encore se
prononcer sur la date de la convalescence

à partir de la fièvre qui, dans la nuit, à
quelquefois des poussées assez fortes je
ne souffre pas. Cependant les nuits se
passent ordinairement avec des cauchemars.

Merci encore Monseigneur de toutes
les bontés, soins, attentions, sollicitudes dont
Votre Grandeur m'accompagne de loin.

Ces quelques mots ont été dictés de
mon lit.

Avec, Monseigneur, l'impression de
mes très respectueux sentiments.

M. de Choisy

+
Saint-Louis, le 20/3/29.

Monsieur,

En mon absence de Bourcail
certains problèmes se posent au
sujet desquels, je désire un
supplément de lumières.

Il y a eu, depuis le début
de ma maladie des messes à dire
pro populo, v.g. le 19 mars, des messes
pro Societate, Des messes pro
defunctis.

1^o En ce qui concerne les messes
pro populo, j'ai dit au P. Chardey
de les célébrer. Je pense avoir bien

fait. Sans doute, cette obligation est propre au quasi-cure; mais, puisqu'il est empêché de célébrer pour une période indéfinie, je pense qu'il peut se faire remplacer.

2^o Les messes pro Societate (2 février, 19 mars) devront-elles être dites après retour à la Santé? ?

3^o En ce qui concerne les messes pro defunctis S. M., la chose, je crois, est certaine. *

- Je recommence à dire les petites heures, ainsi que vêpres et Complies. Je suis le régime commun (à quelques restrictions près) pour tous les repas. Il n'y a que la position debout que je ne puisse pas garder longtemps jusqu'à quelle distance?

Temps, ce qui m'empêche de dire la messe. Tous les jours, je demande au Bon Dieu de pouvoir célébrer le jour de Jaques, au moins assisté d'un prêtre, par prudence; ce qui serait souligner, en quelque sorte, ma propre résurrection. D'autres personnes veulent bien s'unir à ma prière. Je sollicite pareillement le précieux concours de Votre Grandeur.

Ne pouvant tenir la plume longtemps, je vous prie, Monseigneur, de vouloir bien agréer l'hommage de mon très religieux respect.

J. de Chures



Vicariat Apostolique
de la
Nouvelle Calédonie

Bourail, le 28/4/1929.

Monsieur,

Me voilà donc de retour à Bourail depuis lundi; le voyage s'est effectué sans fatigue.

Le sur lendemain, le Père Chardin se rendait à Houailou pour faire connaissance avec le S. Busto, son compatriote. Il est rentré hier à la nuit tombée.

De la fièvre typhoïde je ne garderai nul souvenir, si le pont de côté (à gauche) consentait à disparaître. Ça me gêne pour le catéchisme, la prédication. Le D^r Bidault affirme que ça s'éliminera avec le temps. C'est long. — Je vous remercie, Monsieur, de m'avoir procuré le repos de S. Louis. Ce séjour a beaucoup avancé ma convalescence, ainsi que le

bons loins qui ne m'ont pas été ménagés.

La nouvelle construction des Sœurs est à-peu-près convertie sauf la véranda. Housseigneur, je crois qu'il faudrait de ouvertures (au moins deux) du côté de la véranda-refectoire; autrement il sera impossible d'aérer ce grand dortoir.

L'hygiène réclame cette mesure, les Sœurs la désirent vivement et plus d'un s'étonne qu'on n'y ait pas songé plus tôt. Si une décision doit intervenir, il ne faudrait pas attendre que les enduits soient faits, c'est maintenant qu'il faut trait la prendre, semble-t-il.

Voilà le Père Charrier fixé sur sa destination; elle ne lui cause pas grande surprise et il paraît content de son sort.

Les Sœurs ont 70 enfants, un peu moins qu'il y avait l'année dernière.

Veuillez agréer, Housseigneur, l'hommage de mes religieux et dévoués sentiments, en N. S.

M. de Orléans

Au retour, j'ai trouvé la "Serpent" en assez mauvais état: une tige de frein cassée, guillage du frein à main, de l'embrayage, la batterie sans force. Un Nordiste, qui passe pour très entendu, s'occupe de mettre au point tous ces détails.

Bourail le 5/1929

à ce sujet, une question préalable
le jour. C'est un homme en demandant
à l'épouse ou se doit on pas pour

Monsieur,

Je suis content d'apprendre
que les Sœurs avaient satisfait pour
les ouvertures qu'elles demandaient. En
plus de l'aération, le docteur est tombé et
demandait un supplément d'éclairage.

Cette nouvelle mesure est donc des plus
opportunes.

Voilà, Monsieur, trois
ci-joints deux documents :

1) Une demande d'empêchement
de mariage (disparité de culte). Ce M.
Courtot est le fils de Courtot de Thio
(agent des postes), de 13 enfants, pas un
n'est baptisé (sauf celui d'Henriette).

Le candidat au mariage m'a
dit qu'il ne demanderait pas mieux que
de devenir chrétien. Bas d'ouvrage com-
me Comptable à la Mine Tena (18 kilomètres)

et d'un travail très ardu.

A ce sujet, une question préalable se pose : C. est-il sincère en demandant le baptême ou ne serait-ce pas pure politique, pour faire comme tout le monde et ne pas se singulariser ? - Pas doute vient de ce que M. Fardard m'a dit qu'il tenait contre la religion des propos, très très hostiles, du moins mesquins. alors ?!

D'ailleurs, la possibilité de l'existence me manquera... En vérité, il a bien promis de venir chaque dimanche au presbytère pendant une heure. Mais qu'est-ce que cela pour l'instruction de la religion. Du reste, quand la première éducation fait défaut, il est impossible d'inculquer une mentalité catholique.

Donc, à supposer qu'il tienne parole, je reste absolument sceptique quant au résultat.

2°) - à titre documentaire, une note de S. M. Liguori sur les enfants de Chœur. Comme les ^{maîtres} laïques ne valent pas que les enfants manquent l'école pour cette raison, me voilà dans un grand embarras... Je ne dis pas que S. M.

Liguori ait fait que les enfants de Chœur absolument chimeriques (bien qu'aucune plainte de parents ne me soit venue aux oreilles), je dis seulement que, si les enfants de l'école de Sœurs me sont refusés, je ne puis plus assurer des repas, convenables baptêmes, mariages, enterrements et services.

Ce n'est pas d'hier que S. M. Liguori monte les mécontentement... Les formes polies, elle est très opposée.

On tâchera d'aviser en mettant à contribution, si possible et en prenant les formes, les enfants de écoles communales... - N.B. - Les écoles des Sœurs ne donnent pas beaucoup de consolation pour la piété, c'est bien maigre... il y a même des enfants (éloignés) qui ne mettent jamais les pieds à l'église, pour même aux très grands fêtes. Les sacrements sont peu fréquentés... Ici encore, la faute n'en est pas aux maîtresses, qui font de leur mieux, mais aux familles, lesquelles ne font rien pour aider quand même, elles ne contrecarrent pas positivement les efforts des Sœurs. Mais le changement dans l'esprit et les habitudes n'est pas l'œuvre d'un jour, ni même peut-être d'une génération...

Frank - il refuse l'absolution aux parents

qui, sans raison sérieuse, ont retiré leurs
enfants de l'école chrétienne? ou
aux qui ne le mettent pas, le croyant, de
référence aux écoles laïques?... A consulter
les principes théologiques, il semble qu'on le devrait...
Mais, comme cette mesure est grosse de consé-
quences, on hésite à s'engager dans cette voie
pleine de périls, sans qu'on puisse entrevoir le
bien qui en sortira.

- 387 - La mine Tami est la seule entre
tous les établissements similaires de la maison
d'Alger qui n'ait pas encore son travail
dela messe. M. Rouzy a cependant pris l'engagement
vis-à-vis de vous, Monsieur, de la faire établir
aussitôt que possible. D'autre part, le directeur
ou chef d'exploitation de la mine, M. Goytche, n'est
pas un sectaire; enfin, les employés européens et,
sans doute, les employés turks ne demanderaient
pas mieux. Alors qu'y a-t-il? - Je vous
serai reconnaissant, Monsieur, de vouloir
bien intervenir à nouveau auprès des autorités
pour déclencher le mouvement.

Vous prie d'agréer, Monsieur,
l'hommage de mes salutations et de votre
respect au R. S.

M. de Thuret

P.S.

Les vœux me prient de rappeler
respectueusement à Votre grandeur qu'elle
leur a promis 2 ouvrages dont elle attendent
toujours l'envoi:

1° "Marian et Kéthionnaires" de S. S. de Salinis ; 2° "Dix ans en Malaisie"
de S. S. Moutet.

Ce cadeau leur procurerait une
vraie satisfaction.



Vicariat Apostolique
de la
Nouvelle Calédonie

+
Bourail, le 17/5/1929.

Messieurs,

Votre grandeur a laissé sans réponse une question très urgente, étant donnée la proche clôture du temps paschal, sovoir l'attitude à adopter au point de vue admission aux Sacrements ^{vis-à-vis} des parents qui ne remplissent pas leur devoir vis-à-vis de l'école.

J'en ai dit du haut de la chaire que c'était une faute grave, quand il y avait une école chrétienne dans une localité, de ne pas y envoyer les enfants, à moins de raisons excusantes proportionnées. Je crois que cette proposition, avec les atténuations apportées, est inattaquable. Je sais que la chose a eu un certain retentissement et a troublé certaines consciences qui ne se taient pas en règle sur ce point.

La chose a aussi causé un certain émoi dans le clergé laïque (ou laïc). Mlle de S. R. en a été fort amuyée pour ses sœurs et pour elle-même. Luant aux C. ils ont parlé de protester par une lettre (privée) adressée au prédicateur... au pent les voir venir; sur ce terrain (prédication de la doctrine) nous sommes inattaquables, ou bien la liberté de culte n'est qu'un vain mot. Nous avons le droit d'enseigner la vérité et d'éclairer la conscience même du haut de la chaire.

— Autre affaire: j'ai appris qu'icy moy absente, il s'était passé un fait très regrettable et même scandaleux. Le grand chef Kasupa de Ouasoué a organisé un pilon* au quel ont été conviés, outre les gens de la petite tribu, ceux de Koméa et la fête a eu lieu, sans protestation ou presque de la part des catéchistes, le Vendredi Saint!!

Je vous demande, Monsieur, si il n'y aurait pas lieu d'opérer certaines sanctions à cette occasion soit vis-à-vis

de ou de promoteurs de ce très malencontreux pilon ^{soit} vis-à-vis des catéchistes qui n'ont pas fait leur devoir en ne protestant pas avec énergie, enfin à l'égard des participants eux-mêmes.

Comme sanction, par exemple jeûne avec abstinence pour remplacer celui qu'il ont certainement violé le Vendredi saint et espier les excès de boisson auxquels la plupart se sont laissés aller. ou encore un certain temps d'adoration réparatrice de jour ou de nuit... etc... ou les deux réunis.

Le P. Chardij n'a pas manqué de protester avec force; en ce qui me concerne, je pense lever la tête au-dessus pour que le coupable comprenne bien l'énorme abus auquel il se laisse entraîner.

— Une chose qui gâte la kermesse pour l'école. 7^h c'est l'annonce faite par voie de la presse de 3 bals qui l'accompagneront. C'est la deuxième fois que se produit et apaise-ment et on ne saurait trop le déplore.

Il est trop tard pour intervenir,
mais, une autre fois, il faudrait qu'il fût
bien entendu que les bals devraient être
exclus du programme. Ce sera peut-être
difficile, les gens de ce pays-ci ne concevant
pas qu'une fête puisse avoir lieu sans
ce complément, à leurs yeux indispensable.
Mais, enfin, il y a quelque chose à tenter. Le
Comité ne devrait pas avoir carte blanche,
il faudrait que l'autorité ecclésiastique ou
son représentant fût admise à intervenir
et à dire ^{leur} mot. Pour ces gens, même
de bonne intention, c'est incoutestable, n'ont
pas une mentalité chrétienne ni le sens de
exigences, délicatesse, respect que cela implique.

Veuillez agréer, Monsieur, le
l'hommage de mon très profond et dévoué
respect en J. f. H.

M. de Thun

Je me suis laissé à dire aux sœurs que
l'argent de cette kermesse serait de l'argent sale et
"tant mauvais". Nous ne sommes pas de ceux pour
qui "à l'argent n'a point d'odeur".

Paris le 10 Mars 1847. Monsieur le Ministre,
J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint
un exemplaire de mon ouvrage sur
l'enseignement primaire.

Monsieur

J'ai bien reçu la lettre de
votre grandeur en date du 23 mai et je
m'inspirerai, à l'occasion, de sages conseils
qu'elle renferme. Elle n'a rien répondu et
ne répondra rien, il est clair que nous avons
le droit d'enseigner du haut de la chaire
la doctrine catholique. Le prédicateur a
parlé en général et n'a fait aucune allu-
sion vis-à-vis qui que ce fût. Dès lors, personne
n'est fondé à se plaindre qu'il est visé.

L'arrivée de Monia. Le le papisme
est donc encore vivace chez certains vieux et
même moyen-âge... et la boisson, grand chef
en tête, quels ravages elle produit!

Tout, sans doute, approuve
Monsieur, un fait vraiment bien fâcheux.
Vendredi dernier, après midi, pour oblige
Monsieur Bouchet et Dorothea, Célestine, moy garcon.

était allé les reconduire à Bazem (du moins à proximité). À l'aller, aucun incident; mais il n'en fut pas de même au retour. Par bonheur, Célestin était seul dans l'auto.

Il marchait, m'a-t-on dit, à une allure exagérée lorsque, au débouché du Chemin de N'kou, qui prend en écharpe la route de Némé'ara, il s'est heurté à la benne-automobile des Travaux publics, qui prenait son virage juste au même instant. Sous le choc la "Suzuki" fit une terrible embardée et tomba, d'une hauteur d'environ 2 m 50, dans le petit ruisseau qui passe en cet endroit sous un pont.

Le chauffeur aurait dû être tué sur le coup. Par un hasard providentiel, il s'en tira avec quelques contusions sans gravité.

Prévenu de l'accident par un cycliste de bonne volonté d'abord, puis, par un coup de téléphone de M. Tenard, j'avisai aussitôt M. Werquy. Lui, il partit et me nous ramena dans son auto avec le bonny cordé et nous nous rendons sur

le lieu de l'accident. Au rassemblement d'abord déjà formé, il y avait même un gendarme mandé par M. T. pour le constat.

Le plus pressé était de retirer la "Suzuki" de sa malheureuse position. Heureusement, on était en force: le personnel de la benne automobile, M. Werquy et les hommes plus quelques voisins de bonne volonté; l'opération s'effectua donc sans trop de difficulté.

Il semble que cet accident est en grande partie imputable à un excès de vitesse de Célestin qui, en présence du danger, a perdu son sang-froid. Peut-être y a-t-il eu aussi imperitie et maladresse de la part du chauffeur qui conduisait la benne automobile... Le lieu de l'accident est, du reste, d'autant plus dangereux que deux automobilistes engagés sur le deux chemins et se dirigeant l'un et l'autre vers Bonail ne peuvent se voir, étant cachés l'un à l'autre par une brousse épaisse. En cela, le service du T.P. est certainement fautif.

Comme j'ai habitude sur pareil
cas, chacun abonde dans son sens, aussi
est-il assez difficile de saisir la vérité.

Celsty a eu un fort maxime-
ment reconnu de son et dont il courrait;
il tenait la gauche quand la rencontre de
ses véhicules s'est produite. Aussi, quand
le gendarme m'a demandé si je voulais
me porter partie civile, j'ai répondu: non.

Le "suspect", une fois sur la
route, a été chargé sur la benne de T.P.
et conduit à Bourail. Le dommage est
considérable:

- roue gauche avant gauchie.
- fusée de cette roue torquée.
- tout l'avant défoncé, le ressort et
l'essieu tordus;
- triangle du train avant cassé.
- bouffeur défoncé avant fausse
dents que le ressort, marchepied tordus;
- calorifère arrière défoncé, arceau
de capote aplatis, tordus, etc.

J'ai confié la voiture
à un Mécanicien, H. Hubert, qui a un petit

atelier et qui, après inspection sommaire,
a déclaré qu'il pourrait la remettre en
état. - Je lui ai alors demandé les
Conditions, il m'a répondu qu'il y affli-
cherais. Quand j'aurai les devis, je
le soumettrai à votre grandeur pour en
décider à prendre. Nous n'avons pas
le choix et on ne peut guère faire autre-
ment que de se soumettre à la nécessité.

Les Dames du Comité ont porté
de j'a aux Soeurs 11.000⁺, elles ont gardé
par devers elles 6.000⁺ pour payer leurs
factures etc. - Mais elle pensent que plus
hâtivement, il résultera aux Soeurs environ
12.500⁺. Ce qui porterait la recette nette à
22.500⁺. La recette n'est pas minime
pour un petit pays comme Bourail. (+)

Merci bien en bascule pour
ma Course. Je ne supporte plus le cheval
longtemps.

Veuillez agréer, Monsieur, mes
salutations et mon très profond respect.

(+) Recette brute: 17.000
à quelques déductions près. - T. S. V. I. -

N.B. Depuis que j'ai lu dans
"l'Ami du clergé" (N. 114. du 13 avril 1899,
p. 214 col. 1), la décision, relativement au
jeûne du ~~carême~~ jubilé, je ne sais com-
ment concilier cette doctrine avec l'ordon-
nance de Votre grandeur du 20 avril 1899
concernant le même objet.

D'une part, l'ordonnance dit:
"Les adultes qui n'ont pas encore
21 ans accomplis ou qui sont au moins
dans la 60^e année ne sont pas tenus
de jeûner"

D'autre part, "l'Ami" affirme
que "les 2 jours de jeûne sont obligatoires
pour tous les fidèles (souligné dans le texte im-
primé) qui veulent gagner le jubilé... or,
on voit pas pourquoi les jeunes - par âge,
de moins de 21 ans et les fidèles arrivés à
60 ans seraient exemptés purement et
simplement de ces 2 jeûnes." - L'auteur
qualifie même d'"aberration" le fait de
mettre en cause, pour exempter les jeunes
gens de moins de 21 ans et les personnes âgées

de 60 ans, communiés de l'obligation du
jeûne jubilaire, les canons 1252 et 1254 § 2.
Que faut-il désormais
enseigner? ... Et la chose est d'import-
ance, puisque ceux qui n'accomplissent
pas les œuvres prescrites pour le jubilé
ne le gagnent pas, leur bonne-foi fut-
elle entière.

J'ai lu en chaire l'ordonnance;
faut-il maintenant se retrancher et
enseigner autre chose relativement à
l'extension de la loi du jeûne et de l'abstinence?



Vicariat Apostolique
de la
Nouvelle Calédonie

Bourail, le 29/6/29.

Monsieur,

Désormais, je tiendrai
Compte de l'observation faite et n'em-
ploierai plus que du papier épaque.
Le fils Barbier ayant témoi-
gné une certaine bonne - volonté pour
s'instruire, j'ai cru qu'il valait mieux
le baptiser avant le mariage. De
cette manière, on évitait plusieurs incon-
véniens : - 1 - on lui épargnait la honte
d'avouer publiquement qu'il était païen,
particularité comme d'un petit nombre
seulement ; - 2 - on évitait un ajourne-
ment qui eût été un enterrement sans
doute, une fois marié, continuerait-il à
s'instruire ? - 3 - on prévenait le mécon-
tentement de deux familles qui se fussent
indignées d'une cérémonie faite à la

sacristie, ainsi que toutes leurs écri-
mations. - k - me autre avantage, positif
celui-là, c'est la salutaire impressio
produite sur les autres membres de
la famille, notamment sur le père
cadet d'A. Barbier, qui assistait au
baptême de son frère et qui sera sans
doute amené à en faire autant pour
son compte.

Ces diverses considérations, mure-
ment ~~considérées~~ ^{examinées} m'ont amené à passer
autre au défaut d'instruction, d'autant
plus que le néophyte m'a promis très
formellement de venir conférer avec
moi pour combler ou atténuer les
graves lacunes qui subsistent.

— Je veux refaire une constata-
tion plutôt désagréable : la cistern du
presbytère perd par le fond ; il faut
y porter remède faute de quoi je serai
bientôt privé d'eau. H. Merquin, à qui
j'ai signalé la chose, m'a dit qu'il
était parfaitement au mesure d'y
remédier. J'ai déjà l'estable ; les Sœurs

me feraient l'avance d'un peu de ciment
et, avec les javanais qui travaillent à
l'école S. Joseph, le mal serait prompte-
ment réparé. Je suppose que votre Gran-
deur veuille à la chose auvery incoûr-
riente.

— Nous chanterons bien demain le Te
Deum prescrit par la C. A. 1821, mais, à
lire les nouvelles récentes des journaux, on en
vient à se demander si le gouvernement
italien ne cherche pas à repousser au détail
ce qu'il a accordé. Pour la seconde fois,
on signale une énergique protestation du
Pape contre certains discours de Mussolini... Alors,
la paix ne serait pas si sûre après a définitive-
ment ni la situation de tout repos.

— Les indigènes de l'oméa, ou plutôt
les catéchistes, me chargent de porter à
votre connaissance le fait ou les faits
qu'ils estiment être de abis de pouvoir.
Comme les années précédentes, j'ai appelé
aux gens qu'il y aurait imprudence à
envoyer les grands fils, à partir des 15 ou
16 ans, chez les colons de Neorindan pour

la cueillette de café.

Le grand-chef Pierre K'aoupa, (Venu jadis de protestantisme, catholique plus que d'ici et organisateur de bureaux pendant la Semaine Sainte), n'a sans doute pas en connaissance de ces détails. Toujours est-il qu'au grand mécontentement des sujets et pour le plus grand profit de sa bourse, il trafique de leur-ci auprès des colons.

Il va les trouver, leur demande ce qu'il leur faut se fait de maiz d'œuvre et, moyennant espèces sonnantes ou espiceries, libations, leur promet tout de pertonne, y compris les grandes filles.

Dernièrement, il a ainsi promis à l'un des Follet de lui prêter les filles, notamment une Certaine Agui. Leiz, le père de cette Agui, a refusé de laisser partir sa fille à la cueillette. Ce que voyant, K'aoupa a porté plainte au garde-maire de Koundou, H. Schmitt, pour refus



Vicariat Apostolique
de la
Nouvelle Calédonie

5

d'obéissance d'un de ses projets.
Le gendarme a fait venir le
homme Liéj et l'a mis en
demeure d'obéir au grand
chef. — Liéj a fait alors connaître le
motif de sa conduite, la mesure en
question, comportant des inconvénients
d'ordre moral et d'autres d'ordre maté-
riel, ~~et~~ lui aussi a du café à ramas-
ser et qui se perd faute de main d'œuvre.

Le représentant de l'Etat n'a pas
voulu entrer dans le fond du débat se
bornant à dire qu'il devait obéissance
à son chef et que, s'il persistait dans
son refus, il le mettrait en prison.

Devant ces menaces de Liéj Bagniens
a cédé. La question en est là. —

— J'ai répondu aux catéchistes que
j'exposerais le cas à votre Grandeur; que
celle-ci était incontestablement bien
disposée pour eux, qu'elle intervenait dans
les cas graves, mais qu'elle ne pouvait
pas harceler à tout instant l'Admi-

1
nistratioj pour faire cesser une foule
de petites brimades; que votre grandeur
verrait, néanmoins, ce qu'elle peut faire
en l'espèce et que je ferai connaître
La réponse de qu'elle me serait parvenue.
Les catéchistes ont paru comprendre ce
langage - et noter que le cas d'Agnes n'est
pas unique, mais qu'une orpheline du
même nom (Agnes aussi, fille de Joseph Kaou-
pai, ex-protestante, ayant abjuré) avait
aussi été envoyée chez Forêt. Mais cette
dernière n'a personne pour prendre sa
défense.

Le grand-chef Kaoupa n'a-t-il
pas abusé de son autorité en envoyant
des filles adultes (sans personne de la tribu
pour veiller sur elles) pour travailler
à la Lucillette? Je ne connais pas assez
les règlements pour émettre un avis
quelconque à ce sujet. L'opposition
du père d'une de ces filles était-elle recevable
aux yeux de l'administration? ... Le grand-
chef était-il dans son droit au regard
de son fait en passant outre? ...

Il serait à souhaiter que cette
suspenseuse question de réquisition de
main d'œuvre indigène pour les parti-
culiers soit enfin résolue.

Veuillez agréer, Monsieur,
l'hommage de mon très profond respect
et de mon sentiment le plus dévoué.

H. de Thun

- Note -

Madame... Fouché (Comment dire?)
est ici. Elle a eu une l'achat d'une propriété
été, où elle résiderait habituellement.
Elle se persuade que, par une simple
séparation de domicile, elle pourrait
faire oublier ses torts, obtenir l'amnistie
plaine et entière pour son passé et être
réadmise aux sacrements, car elle souffre,
dit-elle, de la privation des secours reli-
gieux... Elle m'a exposé sa théorie; je
l'ai laissée lire, me bornant à faire
certaines réserves... J'ai conclu que la
question de réconciliation avec l'Eglise

et de l'admission aux Sacraments n'était pas de ma compétence, que je ne pourrais que soumettre la chose à l'autorité supérieure, qui déciderait suivant le cas. — — — Il me revient de sources indirectes que la rupture avec F. ne serait pas complète, qu'il serait admis à faire des séjours à N^e, ainsi que ses filles, puisque tout ce monde-là "serait chez lui". — Il y a de lui d'amourdemment chez M^{me} R., mais elle n'a pas encore la pleine intelligence de la situation. Si elle a bonne volonté, peut-être qu'elle pourra l'aider. — — — Il ne faut pas étouffer la mèche qui fume... ni l'entretenir d'illusions et d'espoirs irréalisables. — — —



Vicariat Apostolique
de la
Nouvelle Calédonie

⁺
Bourail, le 2 août 1929.

Monsieur,

Je savorai déjà par le Père
Bustoy, qui a passé ici avant-hier, quelques-
uns des détails que me donne Votre Grandeur
sur le voyage à yz avec le T. R. P.

Merci pour les précisions en ce
qui regarde la visite à Bourail. J'adresse-
rai au P. N^o les renseignements qui le concer-
nent.

En ce qui concerne Moroni, je ne
sais s'ils auront bien compris la consigne.
Quand on n'est pas derrière eux pour les
faire marcher, rien ne va par suite d'in-
compréhension etc... Et puis, ils sont dispersés
un peu partout pour acquisitions etc... Moroni
est un véritable poison (i'roferia, besoin de
manière d'œuvre etc...)

Infir, la porte est tr' mal faite.
A mon passage à Nouindou, lundi, j'ai
trouvé au bureau un télégramme que j'avais
adressé le vendredi précédent pour informer
le catéchiste de mon passage. Pourtant,
chaque jour il y a des occasions pour Nouindou.

J'écirais encore à la tribu pour
rappeler ce que j'ai dit et indiquer l'heure
du passage du T. R. G. —

Dieu Va sur le journal du
21/7 la présence à bord du Lapérouse du
O^{re} Boileau, sois moi celle du T. R. G. et
du G. Rausch. Comment expliquer cet oubli?

L'antefilet nécrologique sur feu
Paul Audrain est dans la note juste et la
F. A. n'est pas toujours aussi bien inspiré.

Sans connaître la présence de
P. Halbert, j'avais déjà l'intention de préparer
deux antef.

Je m'apprête à monter chez
les Sœurs pour la fête des M^{rs} dignori. C'est
bien qu'on aurait dû me présenter au contact,
mais bien c'était jeudi, il a fallu s'journer
et remettre à ce soir. On leur offre un beau

Tableau des M^{rs} de dignori.

Cette pauvre Sœur a du chagrin,
l'école vient de perdre 3 élèves qui, après
les vacances, sont allés chez M. Carlier...
Le coup lui est dur. On s'efforce de lui
remonter le moral. Ces petites vicissitudes
sont inévitables.

Je crois bien qu'avec la pensin à
Les^t par mois les Sœurs n'auront pas
grand monde —

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage de mon tr' religieux et dévoué
respect en M. S.

H. de Chert

+

Bousail, le 7 août 1929.

Monsieur,

J'ai la lettre de Votre Grandeur en date du 5/8.

J'ai encore écrit au ecclésiaste de Houéa de se trouver au col avec ses gens le 12 (5, entre 16 et 17 h 1/2. Ça me dérangerait big 9' être obligé d'aller faire moi-même le rassemblement. Pour réquisition, divers, et cueillette du café chez les colons, il y a bien un tiers de l'effectif dehors. La tribu marche big au point de vue natalité: du 1^{er} juillet 28 au 30 juin 29, 6 baptêmes; en juillet

2 nouvelles naissances, et, dans ces
13 mois, pas un seul décès.

Le retrait de catéchistes
ayant lieu du 4 au 8 Novembre, il
semble que la confirmation pourrait
avantagèrement être placée en
même 8 Novembre, jour de la clôture.

- Dans la précédente lettre
de Votre Grandeur, il n'est nulle
part question du Père Rausch.
Mais je pense qu'il faut le compter.

Le P. Halbert ne m'a en aucune
manière signalé son arrivée à
Bourail à l'occasion du passage
du T. R. P. Il est vrai qu'il a encore
du temps devant lui.

- J'ai fait une enquête
auprès de la famille Besançon pour
connaître les motifs du retrait de

2 enfants sur 3. M. B. m'a dit
que c'était uniquement la raison
financière qui était en cause.

Je lui ai demandé s'il avait à se
plaindre des Sœurs. Il m'a dit: "en
aucune manière; mes enfants offe-
raient très bien, mais, à cause de mes
charges, je n'ai pas pu continuer."

Donc, voyez, Monseigneur,
il n'y a eu rien de la faute des Sœurs.

À l'occasion de la fête de S.^{te}
H. L.^{ie}, les enfants lui ont offert, en-
dées, une jolie chromolithographie
représentant son S.^{te} patron. Puis, il
y a eu distribution de douceurs.

On regrette parfois de ne pas
avoir des bourses en faveur de familles
nombreuses et bien disposées.

Depuis le retrait de 2 B., il y a

le placement à l'école indécise
S. J. de 2 enfants Bual; ils sont
à cette heure 5 frères ou sœurs à
l'école. Il me semble qu'une si bonne
disposition de cette famille mérite
une faveur à titre d'encourage-
ment... Avant-tier leuf-Blum et autres.

Je crois avoir répondu à
toutes les questions posées.

"Le Serpent" roule de nou-
veau. Les blessures ont été adroitement
cicatrisées et il faut un œil
exercé ou un regard attentif pour
les découvrir. Mais le roulement à
l'aillet de droite sera à changer; certains
petits défauts restent peut-être encore
à corriger. Mais, somme toute, je
ne suis pas mécontent du travail.
L. Hubert ne m'a pas encore adressé

1

La facture, je crois savoir que
ça attendra dans les 2.700^{fr}, si ce
n'est plus.

La P. Bourard a été avisé
par mes soins de l'horaire de la
journée du 12/8; il eufut de même
des Sœurs pour ce qui le concerne.

Veuillez agréer, Monsieur,
l'hommage de mon très religieux et
Dévoué respect au J. & M.

M. de Churet

P. S. Mlle Lemoine est partie
ce matin pour Roumés; elle
relève d'une maladie assez sérieuse
(grosse bronchite)

Elle poursuit toujours ses
études d'une classe de garçons pour
l'école des Sœurs et appartenant à

des familles 'éloignées'. Elle va trop précises.

l'aide financière et, é'v'antuellement, toujours animée d'excellentes intentions, les commandes en vue de la mais prompte au découragement... Construction série.

Elle avait 12000^f de lettre.

Il lui en faut encore 20.000, d'après son estimation. C'est peut-être au-dessous de la réalité.

Je ne sais pas si elle ira à l'été... Elle ne m'a rien demandé et je me tiens dans une très grande réserve au fait d'encouragements... Je crains toujours qu'en cas de non réussite, elle ne vienne me dire: "C'est vous qui m'avez poussé." — Bien des fois, elle a voulu que j'aie sorte de la réserve, mais j'ai toujours éludé la question.

C'est une très bonne personne, mais prompte au découragement... Et puis, son "œuvre", comme elle dit, n'a guère d'avenir.

— Les 3 sorties de fin juillet à l'école h. j. ont été presque immédiatement compensées par 3 autres.



Vicariat Apostolique
de la
Nouvelle Calédonie

Bourail, le 24 août 1929.

Monsieur,

Voici Grandeur trouvere ci-
inclus, divers documents qui auraient
dû être renvoyés plus tôt.

Ce sont des dispenses de mariage
(disparité de culte ou religion mixte... le
vocabulaire étant sujet à changement,
ce qui prête aux équivoques).

Seule la dispense Sokape-Cé-
cile a servi. Le mariage fut célébré à
Nouméa par le Père Chardiy, le 17 mars
dernier; au préalable, Sokape François
avait été baptisé sous condition.

Pour les 2 autres cas (Barbier-
Béaucq, & Courtot-Blum), la dispense
de disparité de culte n'a point joué, les
candidats païens ayant pu être pré-

paré au baptême, qu'ils ont reçu avant
la cérémonie du mariage.

Ce qui fait deux dispense, de moins
de cette sorte.

- Le chiffre donné par Omer de
95 personnes, à Kouéa est ~~est~~ erroné.

O. Compte parmi la population d'abord
le monteur Ribault, qui n'est ni catho-
lique, ni formellement catéchumène, bien
qu'il assiste ordinairement aux offices.
De plus, il incorpore dans sa statistique
des enfants sort de Ousoué - Séia, soit
de Gouro, qui ne sont à Kouéa que pour
suivre l'école et dont le domicile est
ailleurs.

Ces réductions opérées, il rest
pour Kouéa, 83 baptisés et une caté-
chumène^(*), total 84. Le reste est de
la fantaisie et du trompe-l'œil.

Cet après-midi, je me rends à
Kouéa et y ferai demain 3 baptêmes;
il y a eu 3 naissances depuis le 1^{er}
juillet, la dernière depuis votre passage ici.

(*) au 30 juin; depuis, il y a eu gain.

J'ai été satisfait de voir
qu'ils avaient mis une réelle bonne vo-
lonté à chercher au col le 12/8 au soir.
Je ne croyais pas que mes exhortations au-
raient eu un si bon résultat. Ils ne
sont pas toujours aussi dociles.

- L'école ne donne guère de résul-
tat pour la piété par ici. Les enfants ne
pensent qu'au plaisir et les parents, loin
de collaborer avec les Sœurs, ne font que
tout gêner par leur crédulité à l'égard
de leurs rejetons, qu'ils doutent dans leurs
sorts les plus évidents, par leur faiblesse
qui cède sur tout, leur manque de surveil-
lance etc. La situation n'est pas
commode. Obtiendra-t-on de meilleurs
résultats avec des intems? C'est à souhaiter.
Avec les éléments actuels, la piété est
extrêmement faible, les sacrements très
peu fréquentés. Les Sœurs bérou-
naissent, en gémissent amèrement, mais
les efforts pour s'y appliquer sont presque en
pure perte. Divers cas assez graves d'imoralité.

Néanmoins, personne ne perd
Courage; on se demande qu'à mieux
faire avec la grâce de Dieu.

Je dirai aux gens de l'homme à la
bonne impression produite par leur présence
au Col. Ça les encourage. Il y a bien
encore de relents de paganisme de-ci de-
là... et puis, le grand chef joue un ^{véritable}
rôle de démoralisation par ses ivrogneries,
ses manoirs, sa emphé et son peu de souci
des vrais intérêts de la collectivité. C'est un
très mauvais berger; les gens mériteraient
mieux.

Veuillez agréer, Monsieur,
l'hommage de mon très dévoué respect
en M. S.

J. de Thun



Vicariat Apostolique
de la
Nouvelle Calédonie

+
Bourail, le 8 Sept^{bre} 1929.

Monsieur,

Veuillez trouver ci-inclus le
procès-verbal de la profession faite par
S^r M^r Benjamin. La petite cérémonie a
eu lieu voici un moment.

Les javanais voleurs de bois
ont passé en jugement jeudi 5/8. Le
Juge ne s'est pas montré sévère; il s'y
tient avec chacun 8 jours de prison et
100^{fr} d'amende. (Avec le double décime,
ça monte assez haut). Plus évidemment
les frais du jugement.

Comme ils ont rendu une partie au
moins des marchandises soustraites —
personne ne fait au juste ce qu'il y a —, on
n'a pas réclame de dommages, intérêts.
Pour la prison, M. Rieu me disait dernière-
ment encore que l'on pouvait obtenir

Sans les délais nécessaires. Et puis, ils
peuvent purger leur peine non en
même temps, ce qui désorganiserait le
travail, mais successivement. Ils sont
à punir.

— Les lots de village commencent à se vendre dans le voisinage de l'école S. J. Je crois, Monsieur, qu'il faudrait envisager l'acquisition du lot 172, sis derrière la maison de famille Ste Thérèse de l'É. N'est-ce pas dans la succession Vacante (ancien lot Cancheau ou Brancheau, on trouve les deux orthographe).

L'année dernière, le C. Bussy l'avait demandé à M. Barrot. Ce dernier, à l'époque, a opposé au C. une fin de non-recevoir, le disant débordé et ajoutant que, sans que M. Juyon serait en fonction, il ne pouvait songer à s'atteler à cette besogne de liquidation de succession Vacante. — Maintenant que M. J. est parti, peut-être sera-

t-il moins intransigent. Si vous le jugez bon, Monsieur, le C. B. pourrait revenir à la charge.

C'est un fait que, quand le terrain entre l'école et le bâtiment Ste Thérèse sera devenu Cour de récréation, les Sœurs n'auront plus même un coin pour étendre le linge, ni pour établir un poulailler, stable à porcs etc... Si on n'y veille bientôt, l'école sera restreinte comme dans un étan. Cette perspective n'a rien de réjouissant.

Ces lots sont en fait actuellement et en brousse. Si on attend qu'ils soient nettoyés et surtout bâtis, leur prix deviendra inabordable.

— Je verrai ce qui sera possible lors de la réception du Délégué apostolique. Nos gens par ici n'ont ni usage, ni manière, ils ne connaissent guère les lois de l'urbanité, étant frustes d'allures et de langage. Il faudra bien faire quelque chose. — Viendra-t-il

Seul ou accompagné ?

La Com. d'Adm. v^e n^o 342 donne des éloges à la modatie des femmes et filles de Mouéa. Que ce fût mérité dans la circonstance, tant mieux ! La chose leur avait été recommandée avec instance. Mais que tout soit irréprochable à ce point de vue dans un train ordinaire, c'est une autre question. J'ai fort à faire pour éliminer les abus ; robes ridiculement échancrées, en haut comme en bas, absence de manches, vêtements collants et orroulant les formes du corps, toutes ces mauvaises usages de Blanes existent parmi eux, et il faut sans cesse se garder pour éliminer le mal ou, au moins, le diminuer. — A mon dernier passage à la tribu, il y a eu 3 baptêmes, ce qui porte le nombre de catholiques à 87.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage de mon très religieux et dévoué respect au D. S.

M. de Blanes

feuille trouvée après la lettre
du 8/9/29 de P. de Thuret
Question.

Pour les suffrages à l'occasion
des Soeurs du T. O. R. M., y a-t-il obli-
gation pour les Oies, qui ont des écoles, de
les dire pendant 9 jours ?

Inant aux messes dues, jus-
qu'à ce jour, S^r M^{re} Lig. m'a laissé le
soin de les acquitter sans aucune rémuné-
ration, soit depuis la fin de 1916.

Le principe posé est, cependant, que
là où les Soeurs ont un temporel séparé,
elles doivent les honoraires. Ce qui est tout-
à-fait le cas ici. — Je n'ai encore
rien changé au statut quo. Y a-t-il lieu
d'avertir ? —

S^r M^{re} Liguori me disait aussi
que le S. Chardiy n'avait dressé aucun
procès-verbal de profession. Cette forma-
lité n'est peut-être pas nécessaire. —

Monsieur Lamborne

Relevé de compte du 15 Décembre 1928 au 13 Août 1929

avoir :

Journés de travail : Décembre 13¹

Janvier 16 ¹ / ₂	- Février 11 ¹
Mars 20 ¹	- Avril 25 ¹
Mai 25 ¹	- Juin 19 ¹ / ₂
juillet 25 ¹	- Août 10 ¹
} = 165 ¹ / ₂	

14125 -

Débit :

Trip :

Décembre 15 ¹ / ₂	- Janvier 26 ¹
Février 22 ¹	- Mars 26 ¹
Avril 30 ¹	- Mai 31 ¹
juin 29 ¹ / ₂	- juillet 31 ¹
Août 13 ¹	
} = 234 ¹ / ₂ à 550	

1287 -

Avances: le 17 Mars 500¹/₂ - le 7 avril 6¹/₂
 le 17 juin 10¹/₂ - le 11 août 5¹/₂

521 -

1808 -

2317 -

Renseignements à trouver
aux Registres de Bourail auprès de
M^{lle} Lemaire

Daphnie S. fille de Rosta Coloux
et de Stan, née en déc. (?) 1915 a
été baptisée à Bourail en 1922 (?)

Les parents se sont-ils mariés un jour?
- Oui? - Quand.

La mère est-elle encore vivante?
Oui? - Y a-t-il eu des enfants
dans la famille? Demeurant où? -
Morts où? quand?

née à Rennes le 21 Décembre 1915

Dr Louis Leroy
Rosta Coloux

baptisée le 1^{er} Octobre 1922



Vicariat Apostolique
de la
Nouvelle Calédonie

+
Nouméa, le 13/9/1929.

Monsieur,

J'ai bien reçu la lettre de
Votre Grandeur du 10^e et post-scriptum.
Il y avait inclus : une lettre pour S. M.^{re} -
Liguori qui lui a été remise et une feuille
rapée à la machine à écrire relative à
la visite de M^{re} Catanes. Cette visite étant
remise à une date ultérieure, on reparlera
du programme quand ce sera d'actualité.
- 1^{er} - Cahier de baptêmes : je ne sais ce
que peut être devenu celui qui manque
(du 13 juillet 1926 au 1^{er} mars 1927). Peut-être
un cahier est fini, je l'envoie au Secrétariat,
il y a peut-être de la faute de la poste.
Je copierai sur la register la partie qui
fait défaut.

S'il y a un double au Secrétariat, j'a-

n'en ai que faire ; il n'y a qu'à l'annuler.

— 2^e — Lots de villas avaitiment
l'école des Sœurs : j'ai consigné, sur ma
note ci-jointe, divers renseignements qui
peuvent avoir leur utilité.

— 3^e — La question de suffrages et de
voies pour S^{rs} du T. O. R. M. défunte est
maintenant réglée. Je suis ravi à l'avenir
(comme du reste dans le passé) les directrices
indiquées dans la note.

— 4^e — Je suis content d'avoir le
programme de la visite de Votre Grandeur
en Novembre. Je le ferai connaître aux
indigènes.

— Je n'ai plus entendu parler
de l'affaire Pambenne - Recevoir. J'ai
seulement osé dire que R. éprouvait
quelque répugnance à produire le détail
de sa facture, lorsqu'elle lui fut réclamée
dans les débuts. Ça le regarde.

— La bonne impression ressentie
le 12/8 lors de la rencontre avec la Tribu
de Houéa, a été transmise aux intéressés
précisément dans un but d'encouragement.

D'après les documents en ma possession,
(Copies de anciens registres de Tombouctou), le
premier baptême fait à Houéa eut lieu
le 10 avril 1898. Il y eut ensuite un 2^e,
autre baptême le 15 juin 1898. — Le premier
fut de 8, le second de 12. Mais les indica-
tions sont si sommaires et si imprécises,
qu'il est fort difficile des'y reconnaître et
d'identifier les personnes.

Veuillez trouver ci-inclus, Monseigneur,
le procès-verbal de la profession de l^{re} Marie-
Liguori. Je l'ai rédigé par ce qu'elle était
un peu embarrassée pour la formule. Au
reste, peu importe de qui est la rédaction,
pourvu que les formalités nécessaires soient
remplies correctement.

— Certaines familles me demandent
d'admettre cette année-ci à la Communie
Solennelle des enfants n'ayant pas le baptême
par y etc. admis; en particulier :

1^{re}) la famille Andet pour une fille
Lucette qui a eu 10 ans révolus le 28 mai 1929,
sous prétexte qu'elle a fréquenté le catéchisme
préparatoire pendant 2 ans, qu'elle est assez

7
J
avancée pour son âge (j'ajouterais: surtout
en matière), qu'elle fréquente l'école des
Sœurs et que sa instruction religieuse se
complète. . . . Je crois qu'un refus
indisposerait fort les parents . . .

(?) M. Vanard ^{sollicité} ~~sollicité~~ la même dis-
pense pour sa fille Michelle et à-peu-
près pour les mêmes raisons. Michelle, en
fait, sait admirablement tout le grand
Catechisme; c'est elle qui a eu le prix
l'ay dernier pour la 2^e section. — Seulement,
Michelle n'a que 9 ans $\frac{1}{2}$, plus jeune que
la jeune Audet par conséquent. — M. V.
est assez autoritaire et susceptible . . .
Je ne sais trop quelle seraient les suites
d'un refus . . .

Les familles et d'autres, si favorable-
ment disposés pour les Sœurs au début,
sont maintenant fort refroidis. . . d'opinion
est si bizarre. . . Et puis, tout compte
là est au mieux avec les C. . . Je crains
d'autres défections pour 1950. — C'est un
fait que le Vent a un peu tourné; quelle
Ouvr. le cause de ce refroidissement? C'est



Vicariat Apostolique
de la
Nouvelle Calédonie

Paris, le 20 Mars 1900

51
Assez difficile à définir ou
à préciser. --- Tout cela
c'est le flux et reflux des
Choses Humaines. J'ai vu cela
jadis à Koué; il n'est pas surprenant
que ça se reproduise ailleurs.

Veuillez agréer, Monseigneur,
l'hommage de mon très profond et dévoué
respect en N. S.

H. de Zaur

Pour le train du dimanche (Moine
Béné), c'est le statu quo. On veut pas
Comment triomphe de la force d'inertie, j'a
n'ose dire mauvais - vouloir.



Vicariat Apostolique
de la
Nouvelle Calédonie

+
Bourail, le 18 Septembre 1929.

Mon Révérend Père,

A ma très grande confusion, votre aimable et très importante lettre du 14 dont n'a pas encore reçu de réponse. N'accusez pas trop, je vous prie, un manque d'égard ou d'empressement de la part de votre correspondant.

Cet retard s'est à divers causes : la difficulté de donner un avis personnel et motivé sur la question, le désir de consulter un peu les confrères et de contrôler mes impressions d'après les leurs. ---

Mais surtout j'ai le sentiment très net de ma propre incompetence. Pour donner une consultation autorisée en matière d'éducation ou de pédagogie, il faudrait avoir soi-même vécu la pratique, être riche d'expérience et s'être instruit même à ses dépens. --- Or, je dois l'avouer, mes incursions dans le champ de

L'enseignement furent rares et toute, de ces -
constance. C'est vous dire que, pour intervenir
dans le débat, j'ai manqué plutôt de compétence
et d'autorité.

Soit, le bénéfice de ces observations,
qui m'interdisent tout dogmatisme et allures
franchantes, j'oserai vous dire, en toute franchise
et simplicité ce que je pense de vos idées du
P. Luceau. Comme vous le faites observer très
justement, ce zèle confière semble plus que
tout autre qualifié pour prendre en main,
la direction de l'œuvre de formation de auxiliaires
indigènes. Il est particulièrement apprécié de
catéchistes qui, à un titre ou à un autre, sont
autres en rapports avec lui. Cette confiance, que
déjà il inspire, et cette sympathie sont un
élément non négligeable de succès.

Si je mal lu ou mal compris
les documents communiqués, toujours est-il
que je ne vois pas bien ce que l'on a en vue.

Malgré les précédents peu encourageants
ou, pour mieux dire, l'échec total de cette
ancienne initiative, veut-on recommencer, sur
de nouveaux faits, l'œuvre des tertiaires, voués

au célibat au big veuf - ou simplement de
auxiliaires mariés? - Veut-on amalgamer
dans une seule et même œuvre la formation
des uns et des autres? - Les catéchistes et
les moines seront-ils confondus de
sorte que les deux fonctions seraient confiées
aux mêmes individualités qui recevraient
la même formation? ... J'avoue que
l'opération peut-être hâtive du P. L. prête
aux équivoques; le projet n'est pas assez
mûri, il ne me semble pas au point.

— Pour ce qui est de l'œuvre de tertiaires,
Certains confières pensent que c'est une
utopie; l'expérience est faite, disent-ils;
qu'y y renoncez? - Au delà jurement est-il
sans appel? - L'échec n'est pas nié.
Reste à savoir s'il n'y a pas eu des fautes ou
des errements soit dans le choix des sujets,
soit dans la formation, trop superficielle, soit
par suite du manque de soin et de vigilance
de la part des confières qui les employèrent
dans leurs missions? ... Le dernier point
mérite tout particulièrement attention; il est
possible qu'il y ait eu des vocations de tertiaires,

incontestables qui se sont perdues, faute de soin
et de culture convenables. Monsieur, aux
retour, a attiré plusieurs fois, les
sentiments des confrères. Alors, avec la meilleure
méthode, ne pourrait-on pas reprendre cette
œuvre intéressante ? — Au surplus est-ce une
œuvre similaire n'a pas été entreprise à Fidji
et les résultats qu'elle a produits depuis 30 ans
bientôt qu'elle existe ne sont-ils pas bien impor-
tants ? Il semble que si, à en juger par
l'étude parue dans "les Annales de Marie" N° du
15 mai 1929, p. 400-408. — Dire-t-on que les
conditions ne sont pas les mêmes ici qu'à Fidji
dans nos archipels du Pacifique, les différences
ne semblent pas être fort ^{appréciables} ~~différentes~~ : mœurs,
coutumes, obstacles du côté des Blancs,
tout cela se ressemble beaucoup.

Ne croyez-vous pas qu'il conviendrait
de se documenter plus amplement sur le
fonctionnement de l'œuvre de "Petits Frères" de
Fidji : formation religieuse, réglément de vie
etc. etc. Et même, une enquête sur place
serait-elle superflue pour cet objet ?



Vicariat Apostolique
de la
Nouvelle Calédonie

— Auxiliaires, sous un célibat et
auxiliaires mariés, il semble bien
que ce soient là deux œuvres assez
différentes pour qu'elles fusionnent, sans
peut-être tout-à-fait au début, ne
puissent être maintenant : le but est trop différent
pour que la formation ne le soit pas aussi.

— Que s'il s'agit d'auxiliaires mariés
aujourd'hui, il faut avouer que la question
change d'aspect et qu'il n'y pas de raisons
aussi urgentes de maintenir une séparation
entre les deux éléments. Au surplus, est-ce
que les fonctions, ce soit distinctes, de moins
pour écoles de garçons et de catéchistes ne
pourraient pas la plupart du temps être
remplies par les mêmes individualités ? Rien,
semble-t-il, ne s'y oppose : sur semaine,
on serait instituteur chrétien, le dimanche
(peut-être aussi le jeudi), on serait catéchiste.

— Il est certain que le besoin de
maîtres pour la jeunesse indigène se fait
sentir d'une façon pressante. C'est un
malheur que les tribus entièrement catho-
liques comme Nouméa aient un maître

d'école protestant. Celui qui exerce
en ce moment est plutôt ~~un~~ sympathique
au catholicisme dont il suit tous les offices
avec une surprenante assiduité; c'est
un homme. Mais qu'on le déplace, son succe-
sion peut être animé de dispositions très
différentes. Les éléments formés à Montreuil
se recrutent presque exclusivement au
milieu protestant. — A Ponceau, près
Koua, c'est encore un nourrisson de M. Fer-
maux qui fait l'école, un certain Léo de
Mourea, excellent catholique celui-là,
mais que peut-il faire? In classe, il est
obligé d'être neutre.

Si donc, nous n'y prenons garde,
nos tribus catholiques vont être pourvues
d'instituteurs neutres, imbus d'esprit laïc,
tout au moins paralysés en ce qui con-
cerne la prière et l'enseignement du
Catechisme. Alors, serons-nous obligés
un jour de dresser école confessionnelle
contre école neutre dans nos missions
indigènes, à l'instar de ce qui a lieu
chez les blancs? Quelle faible extrémité!

Et puis, quelle atteinte au prestige de la
religion chez les parents de enfants et dans
l'esprit de ceux-ci, de voir l'enseignement
du catechisme exclu de l'école! Je souffre
immensément de cet état de choses. S'il se
généralisait, ce serait un désastre, un
recul sur toute la ligne.

Le P. Tamsou a bien raison de dire
qu'en N. C. "on est partout aux abois et
qu'un besoin extrêmement urgent" de maîtres
d'école se fait sentir. Est-ce qu'à Houaïlan
le Père Bussay n'a pas été contraint de
licencier son école par suite du départ
d'Isaac? — Soit dit entre parenthèse, je
suis heureux d'apprendre qu'il a été recueilli
à St. Louis où il rend de services en l'absence
de Fr. Joseph et pendant la maladie d'Em-
manuel. — Oui, le cri général est: des ma-
îtres, des maîtres pour faire l'école à nos
garçons ou bien nous serons envahis par les
produits de l'étranger, dont les meilleurs ne
valent rien soit à cause de la langue, en outre,
de leur formation, soit à raison de l'esprit dont
ils sont imbus et de l'embarras qu'ils peuvent

un jour ou l'autre nous susciter : quel
appui pour les protestants qu'un maître
d'école protestant dans le tibus où les
deux éléments vivent côte-à-côte !
Quelle cause d'infériorité pour nous !

C'est bien que je me range résolument
à l'avis de ceux qui espèrent
pour me encore d'attente à créer des unités.

O, leur donnerait, comme dit le P. L. "une
"formation rapide aussi sérieuse que
"possible" et, le plus tôt possible aussi
en les jetterait dans l'action pour
barer la route aux produits de l'école
officielle qui deviendront de plus en
plus envahissants si on leur laisse la
place libre.

— Ceci évidemment sans
préjudice de l'école définitive. Les
idées que développe le P. L. à ce sujet
me semblent marquées au coin du bon
sens : éléments choisis jeunes et non
déformés ; sélection sévère ; séparation, selon
les âges, en diverses catégories... etc...
La perfection serait de pouvoir réaliser



Tout cela ou, du moins, de
s'en rapprocher le plus possible.

Vicariat Apostolique
de la
Nouvelle Calédonie

L'œuvre des monteurs
est donc primordiale. Est-ce
à dire pour autant, que celle
des catéchistes soit de moindre importance?

Assurément non. A vrai ^{dire} des catéchistes,
Capables d'exercer la fonction que leur
nom suppose et qui fassent autre chose
que de dire la prière, de présider un peu
les exercices et de faire répéter la lettre du
Catéchisme, en avons-nous beaucoup? -
Pour moi compte, je n'en connais guère et
n'en ai guère vu à l'œuvre.

Qu'est-ce donc qui leur manque?

- 1^{re}) L'instruction religieuse, la connaissance
élémentaire peut-être, mais solide de ce
qu'ils auraient à enseigner? -
- 2^e) Le zèle
pour bien s'acquitter de leur fonction, com-
battu par l'abus ou les signaux au missionnaire.
- 3^e) l'esprit de prosélytisme, ils laissent
croquer autour d'eux sans le concubinage
et autres désordres, sans y chercher à y
porter remède ou ne se décidant à agir

que sur les instances et avis cités de Père,
laissez les païens ^{de leur salarisme etc.} Il est donc hors de doute que nous
avons besoin de catéchistes, bien formés, et
que beaucoup de ceux en exercice sont au-
dessous de leur fonction faute de formation
appropriée. — En français, on peut répéter le
proverbe: "fos est otob horte doctri". Il n'y a
qu'à voir les Protestants avec leurs notes et
réponses.... En ce qui concerne toutes les réserves
qu'on voudra à toute sorte de points de vue,
un point cependant reste acquis: par
l'esprit d'initiative, de prosélytisme et
l'influence exercée, et auxiliaire de l'en-
l'importance en général et de beaucoup sur
les nôtres. Il ne faudrait pas le crier sur les
toits, mais entre nous, on peut bien en
Convaincre. A quoi cela tient-il? Sans
doute, à la formation qu'ils ont reçue dans
leurs "séminaires" de Hawaïlon et d'ailleurs.

— Ne pensez-vous pas que, pour
soutenir les études de nos catéchistes, il serait
à propos de leur procurer certains avantages
matériels? — Je sais que les avis diffèrent

sur ce point, que plusieurs (et non des moindres)
y sont nettement opposés, que la question des
ressources destinées à alimenter le budget n'est
pas facile à résoudre, que le salaire n'est pas
légal et qu'il est incapable à donner le
feu sacré à ceux qui n'en ont pas etc. etc. —

Cependant, demander à des indigènes même
bons chrétiens un dévouement continu et
ne le reconnaître par aucun avantage ma-
tériel, n'est-ce pas une chose au-dessus de
forces d'une vertu moyenne? La question est
complexe; elle peut du moins être posée et
discutée.

— Vous dites: "Je vous serais reconnaissant
de m'envoyer vos idées personnelles sur
l'œuvre en question au point de vue de la
réalisation pratique, du programme de
formation religieuse et intellectuelle des
"moines". —

S'il s'agit du choix du lieu, de
l'installation matérielle de l'œuvre, je suis
trop peu au fait des ressources que présente
tel ou tel lieu etc. — pour avoir un avis quel-

Comme on émettra une opinion. Cependant
le point qui semble le plus important, c'est
d'établir l'œuvre loy de tout entre blanc,
de manière à soustraire les jeunes gens
au danger de fréquentation, et à celui
plus redoutable encore de la boisson. Il
faudra ^{donc, surtout} ~~bien~~ qu'ils soient mis en garde,
qu'ils sachent que ce contact est périlleux
pour eux à divers points de vue: indifférence
religieuse, plaisanteries contre la religion, ca-
lommies contre les prêtres, inconduite, irro-
gérie etc... , mais qu'on le leur épargne,
autant que possible, pendant leurs années
de formation. — On a beaucoup de clameur contre
la méthode dite "de préservation", dans ces
derniers temps. Cependant, voyez l'Eglise,
n'est elle laissée influencée par toutes ces
diatribes? Il ne semble pas, car elle mainti-
tient ses vieilles méthodes, soit pour la
formation des clercs de la Séminaires, soit
pour celle des religieux des deux sexes, dans les
noviciats.

Une chose dont tout le monde
convient, je crois, c'est que la formation



Religieuse et morale devra marcher
de pair avec l'intellectuelle et
être même donnée avec plus desoi

Vicariat Apostolique
de la

Nouvelle Calédonie

encore. Autrement de nos indigènes
frettes d'un peu d'orthographe et de connais-
sances élémentaires, on verra que des orphelins,
des infirmes, qui donneront les plus
graves déboires. Il y en a plusieurs exemples
dans la seule région de Bouaïl-Apouma :
Benjamin, catéchiste d'Araou (forme à S. d. ?)
qui a eulera' une femme mariée, depuis il a eu
plusieurs enfants, et qui a fini dans l'impé-
ritance, non parce qu'il a été surpris par
la mort, mais par refus positif de voir la
petite. — Un autre, Laurent, catéchiste
aussi, de même origine, longtemps concubinaire,
déclare ne croire à rien, ne paraît jamais à
l'église ; dernièrement, il s'est fait mettre
en prison pour vol de café. —

G. J. J. J. J.

Voilà de longues pages, un peu
d'écausé, quelques uns en-dehors du sujet...
Excusez-moi, je manque de loisirs en temps
ci — Je ne sais très si vous trouverez

Dans ce fatras quelques réflexions
utiles, "

Vous me recommandez de vous envoyer
la lettre autographiée au S. Luceau.

Permettez-moi de la garder encore
quelque temps; donc avec votre autorisa-
tion présumée, j'en diffère l'envoi.

Et maintenant, je vous deman-
derais un service. Ne connaissez-vous
pas une notice sur les catéchistes qui se
sont distingués spécialement par leur
dévouement, leur piété ou même leur
héroïsme et leur sainteté, comme devoit?

Je prêchais la retraite des catéchistes en
Noisambé et je voudrais pouvoir leur
citer certains traits frappants. "Hic lon-
gum per precepta, breve per exempla"
C'est vrai pour les noirs plus encore
peut-être que pour les blancs, parce que
les choses concrètes sont les seules que leur
esprit saisisse et retienne. Vous m'oblige-
riez donc si vous pouviez m'y indiquer
quelques-uns particulièrement frappants.

Veuillez me rappeler au bon
souvenir des Chervies et lui demander s'il
restait par là-bas? Quelques exemplaires
de l'opuscule du P. Gagnière sur la superstition
Calédonienne. (Ne pas confondre avec l'ouvrage
bien plus important du P. Lambert: "mœurs
et Superstitions des Néo-Calédoniens".) S'il
en reste, qu'il ait l'obligeance de m'y envoyer
un. Tout ce qui est enseigné dans ce petit
travail est absolument pris au vif.

Religieux hommages à votre commu-
nauté - J'ai demandé à S. N. Luce ma
facture ouvrier, mais je n'ai encore rien
reçu. C'est pour pouvoir réclamer aux
indigènes le montant du travail exécuté
sur leur demande.

Me voyez de quérison à Emmanuel,
je prie à cette intention. Bonsoir à Timée.

Après, je vous prie, Révérend et
Cher Père Provincial, l'assurance de mes
religieux et dévoués sentiments en N. S.

H. de Bligny

Je crois qu'offenseusement S. M. Luceau
est destiné à Douail.

+ Bouail, le 33/9/1929.

Monsieur,

J'ai reçu samedi soir, au moment de partir pour Homès, votre lettre du 30/9.

Dès prochainement, je vais recopier les baptêmes dont le double manque au Secrétariat.

Merci, Monsieur, pour les dépenses d'âge accordées. Ça va me mettre à l'aise: les deux fillettes en question suivent l'école de Sœurs, elles ont l'une et l'autre fréquenté l'école aux noces catéchisme; les parents sont disposés à envoyer leurs enfants au catéchisme pendant au moins une année encore. Il est assez difficile de demander un engagement écrit. Je crois que cette exigence paraîtrait blessante et qu'elle n'ajouterait rien comme garantie... (ont fait la Communion privée).

J'ai essayé diverses tentatives amicales pour le train de la mine Béni, mais sans résultat jusqu'ici. Il semble qu'il y ait lieu de changer la méthode. La lettre de votre grand-père à M. Roupy obtiendra peut-

être quelque effet. Voilà longtemps que la voie est achevée.

En août, j'étais fier d'annoncer qu'à Homès il y avait eu de nombreuses naissances et pas une seule irrégulière. Hélas, comme il appert du document ci-joint, cette belle situation n'est pas maintenant et il y a eu, à la fin du mois dernier, une naissance illégitime!... Je trouve que sur la fille et ses parents prennent trop facilement leur parti de ce malheur et quela honte qu'ils devraient éprouver n'est guère ressentie par eux...

Pour la raison développée au long dans la requête ci-incluse, le mariage me paraît absolument souhaitable à toute sorte de points de vue.

Veillez agréer, Monsieur, l'hommage de mon très profond respect.

H. de Churs



+

Bourail, le 4 octobre 1929.

Vicariat Apostolique
de la
Nouvelle Calédonie

Monsieur,

Veuillez trouver ci-inclus le relevé
des baptêmes de Bourail pour la période
comprise entre le 13 juillet 1916 et le 1^{er} Mars 1917.

Pour plus de sûreté, j'ai copié les baptêmes
du 13 juillet et ceux faits le 1^{er} Mars, car la
mention exclusivement ou inclusivement
ne se trouvait pas sur la Demande de renseigne-
ment.

J'ai un peu tardé à faire ce relevé...
C'est un travail si fastidieux que tout ce
copiage ! Voilà un aveu ; j'espère que ma
franchise m'aidera à oublier l'absolution
pour ce péché de paresse.

Devant donner les exercices de la
retraite aux catéchistes réunis à Nouméa
du 4 au 8 novembre, je voudrais pouvoir
leur citer beaucoup de traits édifiants de

leurs devanciers, surtout parmi ceux qui ont exercé en Hell. l'Alédonie. Les traits de ce genre touchent toujours et ont souvent plus d'effet que les considérations abstraites sur les natures peu capables de réfléchir. "Hæc longum per procepta, breve per exempla", dit le proverbe. C'est encore plus vrai pour nos indigènes.

As, je crois que la vie de S. M. Donama contient un certain nombre de ces exemples. On me cite la page 291 & 292 (sans hélas indiquer le tome; & je pense!) catéchiste Michel - -
S. 238 Grégoire de Pouébo
" 243 Alexis " "

Malheureusement, je ne possède pas ici la vie de S. M. Donama et je l'espérais fort vivement. Ne serait-il pas possible d'obtenir, pour quelques jours, le prêt du tome qui contient ces renseignements ou, à défaut du volume, le relever à la plume les passages ci-dessus? A vrai dire, je préférerais puisque ce dernier travail (relevé à la plume), il serait plus facile à utiliser, je le glisserais dans mes notes ou aide-mémoire. —

Et maintenant, Monseigneur, permettez-moi de vous demander une intervention pour cette retraite et l'aide de prières soit de votre fratrie, soit de quelque communauté et autres bonnes âmes dans le but d'en assurer le succès.

— J'ai le regret de vous dire, Monseigneur, que l'accord ne règne pas dans la communauté de Bonait, autant que la chose serait souhaitable.... Le principal sujet de plainte serait la rigueur de S. M. Liguori et les paroles blessantes qu'elle adresse aux Sœurs quand elle ~~apporte~~^{fait} à l'une ou à l'autre des observations.... Je serais porté à croire qu'il aurait quelque chose de fondé, car ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on lui reproche cette manière d'agir.

S. M. L. tient bien sa maison, elle fait observer la règle; mais peut-être se montre-t-elle un peu exigeante et tracassière; surtout ce qu'on ne digère pas c'est le ton avec lequel elle fait les remarques et les mots pénibles dont elle use en ces occasions. — Peut-être s'en rend-elle compte, mais je crois qu'elle

ne peut pas changer de manière ...

D'autre part, Comme sa charge lui pèse extrêmement et de crainte qu'elle ne se décourage tout-à-fait, il y a lieu de la ménager ... La nature et celle de S^{te} M^{re} Benj., entièrement faites de contrastes, s'accordent difficilement; il en sera toujours ainsi.

N'ayant pas qualité pour intervenir au for externe, je me borne à prier la persévérance et le support ... Cela ne suffit pas toujours. Je crois, d'ailleurs, que ds ouverture, surtout faite sous peu à Votre Grandeur par les intéressées elles-mêmes, tout au moins par l'une d'elles.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'hommage de mon très religieux respect et de mes très dévoués sentiments au D. S.

M. de ~~Cher~~

J'ai essayé de reprendre la retraite de mois en octobre (le 2), mais les confiers d'Azam et de Boya, après avoir promis, sont revenus sur leur parole, au prétexte qu'ils étaient par ds raisons de ministère !! — C'est décevant.

CALEDONIA

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 50.000.000 FRANCS
Charbonnages, Minerais et Métaux de la Nlle-Calédonie
(EX HAUTS-FOURNEAUX DE NOUMÉA)

NOUMÉA. LE 11 Octobre 1939

Siège Social à Nouméa

ADRESSE TELEGRAPHIQUE : CALEDONIA-NOUMÉA

BENTLEY
A.B.C. S. EDITION
LUGAGNE

Monseigneur CHARRIOM
NOUMÉA

Monseigneur ,

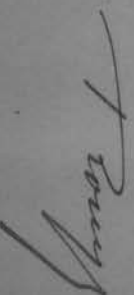
Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 20 Septembre dernier au sujet de l'organisation d'un train de messe à notre exploitation de Bourrail .

Nous vous remettons ci-joint la copie de l'instruction que nous donnons pour cela à M. Goyetche , notre Chef d'Exploitation .
M. Rougy a vu ces jours derniers M. le Révérend Père de Thuret à Bourrail , et les dispositions de l'hénaire sont prises de concert avec lui .

Veuillez agréer , Monseigneur , l'assurance de notre très profond respect .

CALEDONIA

Le Directeur,



CALEDONIA

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 50.000.000 FRANCS

Charbonnages, Minerais et Métaux de la Nlle-Calédonie

(EX HAUTS-FOURNEAUX DE NOUMÉA)

NOUMÉA. LE 11 Octobre 1929 .

Siège Social à Nouméa

ADRESSE TELEGRAPHIQUE : CALEDONIA-NOUMÉA

CODES { BENTLEY
A.B.C. S^e EDITION
LUGAÛNE

Monsieur GOYETTE
BOURAILL

Monsieur ,

Nous vous rappelons qu'au début de la reprise des travaux à la Téné , il avait été question d'organiser le dimanche un train pour permettre à tous ceux qui le désiraient de se rendre à Bouraill à l'heure de la messe , et de revenir au village de la mine à midi .

Vous nous avez dit qu'après un ou 2 essais , voyant que personne ne s'était présenté au train , vous n'aviez pas fait continuer ce service .

Nous vous prions de faire une nouvelle tentative après avoir prévenu le personnel , y compris les tonkinois catholiques ; vous ferez afficher l'horaire de train suivant :

Aller { Départ de la mine : 7 h. 1/2
{ Arrivée au passage à niveau : 8 h. 1/2

Retour { Départ du passage à niveau : 11 heures
{ Arrivée à la mine : midi .

Les wagons à voyageurs seront réservés au personnel blanc .

Les plates seront mises à la disposition des engagés .

Vous devrez veiller à ce que par le dit train ces derniers

ne montent pas de l'alcool à la mine .

Vous voudrez bien nous rendre compte de la manière dont
fonctionnera ce service .

Veillez agréer , Monsieur , nos sincères salutations .

CALÉDONIA

Le Directeur,

+

Bonnair, le 12 octobre 1929.

Monsieur,

J'ai bien reçu la lettre de Votre
Grandeur en date du 9/10.

Je pensais recevoir la vie de
M^{re} Douane, annoncée, par M. Wapin
arrivé ici hier, mais on ne lui avait
rien confié.

M^{re} Rouzy m'a fait visite il y
a 3 jours au sujet du train destiné
à faciliter l'assistance à la messe de
personnes demeurant à la même Cène.
Il m'a dit qu'une tentative (?) avait
déjà été faite par ce Saut et que

devant le peu de succès de la chose,
la Direction de la mine n'avait pas
eu l'esprit de continuer...

La vérité me semble plutôt
celle-ci. Je ne discourais pas qu'à
l'occasion, de diverses subventions reli-
gieuses ou civiles, de facilités spéciales
n'aient été données au personnel
de la mine pour y assister, mais
qu'un service régulier ait été organi-
sé à cet effet, je ne crois pas qu'on
puisse le soutenir.

C'est qu'il en soit, H. R. m'a
promis que l'essai serait tenté de
nouveau. Lui ne croit pas au
succès de cette initiative. "Il en sera,
" m'a-t-il dit, comme à l'oh et ailleurs,
" nous n'aboutirons qu'à un échec.
" Néanmoins, pour faire preuve de

" bonne volonté, je donnerai des
" ordres en conséquence. Puis, s'il
" est avéré que personne ne profite
" du train, nous serons forcés
" amenés à le supprimer."

Evidemment, il n'y a rien à
objecter à cela et j'en suis demeuré
d'accord avec lui. Il n'y a qu'à atten-
dre les événements.

L'absence de S. Murard de la
réunion, d'octobre s'explique par autre
chose que par "un simple prétexte".
Il avait accepté ma convocation,
quand il a reçu avis de S. Bussy,
que la retraite des catéchistes aurait
lieu dans les premiers jours d'octobre.
Il n'a pas eu le pouvoir faire autre-
ment que de s'y rendre avec les gens.
Si la Procure retient 6.500

avancés à la Construction de Lams,
je ne ferai aucune espèce d'objection.
C'est bien ainsi.

Le conflit dont j'avais
parlé dans ma dernière lettre s'est
apaisé; mais le malaise subsiste.
L^{re} M^{ie} B^{ine} renonce à tout écrire,
Monsieur, se réservant de s'expliquer
de vive voix lors de votre prochaine
visite. Elle demande des papiers
pour le certificat d'études. Les examens
se passent en général dans la première
quinzaine de novembre.

Je vous prie, Monsieur,
d'accepter de moi, très religieux
et très dévoué respect au R. S.

H. de Churet

+

Bourail, le 15/10/29.

Monsieur,

La lecture de la C. Ad^{v^e} 345
me suggère de donner un renseignement
qui pourrait être utile à plus d'un
surtout dans la région.

Depuis peu, s'est établi à Bourail un réparateur de montres, réveils etc...
Bourail, le jeune Victor Brini. Après la
dées de Souchoy, il a acheté ses outils
lafa et on dit qu'il travaille assez
bien. Comme moi compte, j'ai eu, à
dans reprise déjà, recourt à ses services,
j'en suis bien trouva et -- pas cher,
les deux fois, ce fut gratuit. Le même

Tarif fut appliqué au Père Traysse
la semaine dernière ...

Cependant, il n'est pas certain
que la faveur précitée ^{soit} fut appliquée
à tous les missionnaires indistinctement
par la suite. Il est même très probable
que non. V. B. est pratiquant, il ne
manque pas la messe le dimanche
et s'y tient très bien. Jadis, je l'ai pré-
paré, ainsi que les deux frères, à la
1^{re} Communie.

Monsieur, je n'ai pas si votre
Grandeur approuvera ma proposition,
mais je désirerais beaucoup établir
au presbytère de Bourail un cabinet
de douche. Il y a là une lacune essen-
tielle assez vivement par moi, surtout
l'été. Plusieurs confrères aiment d'ailleurs
le même fait. Quand donc M^{re} Dupin

aura terminé les travaux de la Maison,
S^{re} Thérèse del'É. J^o, si l'un des 2 d'avis,
Monsieur, je pourrais lui demander
d'installer quelque chose.

Une fosse étanche pour les
W.C. serait aussi bien utile; quand
il y a de la hôte au presbytère, avec le
système actuel, on est assez gêné ...
Et puis, cette corvée répugne aux
garçons qui n'en y prêtent pas atten-
tion ... L'installation actuelle
est bien, mais j'ai cru qu'elle appelle
ces deux compléments.

On pourrait commencer par
l'un et ajourner l'autre à plus tard.
Dans ce cas, j'opinionnerais pour la fosse
étanche. On peut suppléer au reste
de quelque manière.

Le sol de la grande Citernes

est fini, les murs sont montés à la hauteur du sol; ce sont les assises de la continuation du grand bâtiment. Le ^{plombon} s'achève est installé dans la future cour (l'impasse etc.). Le préau Couvert s'achève, il est blanchi; il reste à poser les portes de W.C. ainsi que les sièges. Les dites portes (fessonnées) sont faites.

M. Courmier m'a fait visite hier et a demandé à visiter, c'était pendant la classe; je l'ai conduit à la maison de famille; il a paru très satisfait, a demandé la feuille pour trousseau et m'a chargé de transmettre sa demande officielle pour la fille, à la rentrée de 1920. - La famille Voisin (ou Diestro, de Thouzillou), après avoir hésité, tergiversé, se décide à mettre

5

3 enfants pensionnaires, l'année pro-
chaine -

Il y a 1 fille Goyéche (Marcelline, 14
ans $\frac{1}{2}$); 2 niées de cette dernière, enfants
de M. Marcel Goyéche, qui seconde son
père à Béne'. — D'autres demandés
encore de Mlle Lufnet (gérante des portes
à Soyay); jadis, de M^{me} Song de l'ouindou;
pour le reste, la Sœur a le détail.

Trois enfants de travail vont
revenir cette semaine sur les premiers
jours de la sem^{aine} prochaine; ce sont
des enfants d'Annam. Le père est établi
ici comme forgeron

Les enfants, malgré tous les
efforts et les industries du zèle, conti-
nuent à donner peu de satisfaction pour
la piété. Certains ne viennent jamais
à la messe, pas même pour la grande

est fini, les murs sont montés à la hauteur du sol; ce sont les assises de la continuation du grand bâtiment. Le ^{plombon} est installé dans le futur couron (lucarne etc.). Le préau Couvert s'achève, il est blanchi; il reste à poser les portes de W.C. ainsi que les sièges. Les dites portes (persiennes) sont faites.

M. Coumier m'a fait visite hier et a demandé à visiter, c'était pendant la classe; je l'ai conduit à la maison de famille; il a pour lui fait, a demandé la feuille pour trousseau et m'a chargé de transmettre la demande officielle pour la fille, à la rentrée de 1920. - La famille Voisin (par direct, de Hancillou), après avoir hésité, tergiversé, se décide à mettre

3 enfants pensionnaires, l'année précédente -

Il y a 1 fille Joyéche (Marcelline, 14 ans 1/2); 2 niées de cette dernière, enfants de M. Marcel Joyéche, qui seconde son père à Céné. - D'autres demandes encore de Mlle Lufnet (gérante des portes à Soyay); jadis, de M^{me} Song de l'ouidou; pour le reste, la S^{em} a le détail.

Trois enfants de travail vont rentrer cette semaine sur les premiers jours de la S^{em} prochaine; ce sont des enfants saumoy. Le père est établi ici comme forgeron

Les enfants, malgré tous les efforts et les industries du zèle, continuent à donner peu de satisfaction pour la piété. Certains ne viennent jamais à la messe, pas même pour les grandes

fêtes. Si on leur demande pourquoi,
ils répondent que leurs parents les
gardent pour les faire travailler !!!

Après 2 ou 3 ans d'école, c'est un
pire résultat. —

Dans mon compte-rendu spirituel,
j'ai sous-estimé l'assistance à la
messe les dimanches ordinaires. Ce
derniers temps, S. M^{re} Benjamin, qui
avait bien voulu consentir à pointer
les présences, a trouvé un total de 130
à 140; c'est sensiblement moins que
le 80 à 100. — Au-dessus, 70 enfants
soit de leurs, soit autres, donc, la
bonne moitié de l'assistance. — Je
me demande comment varier l'épithète
de l'indifférence des gens. C'est un sujet
sur lequel je reviens assez souvent en
Chaire (ou au confessionnal) sous une

forme ou sous une autre

Enfin, quand j'ai été arrivé
ici au laïque le 1910, il y avait à
venir à la messe le dimanche 3
adultes (dont 2 libérés) et quelques
enfants, qui se dissipent au même
de battants tout le temps. — Il y a
un petit gain; mais c'est encore bien peu.
Les quête, du dimanche oscillent entre
50 et 120 = ces temps-ci. —

Je tâcherais d'avoir le relevé statis-
tique de l'assistance aux fêtes. —

Veuillez agréer, Monseigneur,
l'hommage de mon très affectueux et
bien dévoué respect en R. S.

H. de Tournay

Je souhaiterai quel'Onis pour la
retraite du mois produise son effet.



Vicariat Apostolique
de la
Nouvelle Calédonie

⁺
Bourail, le 19/10/29.

Monsieur,

Je réponds à deux lettres de votre
Grandeur reçues en même temps pour donner
quelques indications pratiques.

- D'abord en ce qui concerne M. Traysse.
Ce confrère était ici le 9-10 octobre. Apprenant
que vous seriez ici le 6 novembre au soir et 7 au
matin, il m'a dit qu'il serait à Bourail,
à l'arrivée de Votre Grandeur pour conférer
avec elle. Naturellement, une chambre lui
sera préparée.

- Par temps sec, une auto peut facile-
ment descendre jusqu'aux abords de la tribune
de Honiées. Une plate forme a été ménagée
vers le cimetière pour permettre aux
voitures de tourner. Le "Cézien" pourrait
ensuite profiter du petit garage en face

de mouli situé à proximité de la grande route, car ma "Gaufrot" ne séjournera pas à Houéa, mais retournera à Nouail le ~~lundi~~ ^{lundi} soir. Comme les Sœurs meurent d'envie de voir la tribu, qu'elles ne connaissent pas encore, il est entendu que Célestine les y conduira le jeudi matin 7/10 et les ramènera chez elle le soir; puis, mes gènes, retournerait me chercher le samedi matin, 9/10.

— Pas facile la communication avec la Chine laïné. Sur chemin de fer, on dispose de peu de temps... D'autre part, il n'existe pas de route, tout juste un mauvais sentier.

Les boukinois sont épuillés, la plupart à la bosse, comment le réunit aujour de Semaine? — Il est entendu qu'il sera laisible aux Catholiques de profiter du train de la messe, mais seront-ils prévus? —

Pour ce qui est du personnel européen, l'opinion, telle que la prévoit M. Rouzy, n'est pas viable. Les Blancs voudraient un horaire de trains qui leur laissât la possibilité de passer la journée à Nouail ou aux environs. M. R. n'est pas favorable. Quand je lui ai

parlé de cela, il a prétendu que ce serait une source d'abus, que la reprise du travail se ferait mal le lundi matin... M. m'a aussi signalé des inquiétudes touchant l'introduction frauduleuse de spiritueux... Evidemment, la question est complexe, les points de vue assez divergents et une solution qui concilierait tout difficile à trouver.

— Les javanais sct. Werfin (H) payant leur peine, un peu m. M. m'a dit qu'il était, comme toute, content qu'on les ait un peu salés; ce les rendra plus sages. De fait, il n'y a plus eu de vols depuis leur condamnation.

— Je suis encore tout étourdi de ce coup de mesure qui m'a été asséné: "allure de Sous-officier (!!!)... saide, neways... Voz de Stenbar pour la conférence et les avis..."

Voilà donc quelques-unes des aménités que Certains (ou certains) Complices me décochent par Terrière... Ça peut être vrai sans que je m'y rende bien compte; il peut aussi y avoir quelque passion, de la part du dénonciateur ou du flaignant... Quand une chose semble, il faut bien, à défaut de bonnes raisons, trouver quelque

7
3
pitoyable pour manque de mauvais vouloir.
Si les Couperis ont des présentiments contre
Bouail, qui à cela se tiennent, on peut changer
le lieu de réunion. B. est plus central, mais,
sauf Nékli'ai, les autres missions sont accessibles
par auto. — On veut faire du missionnaire
de St. Lebonc - Amistaine; d'autres pourraient
fait-être s'interroger pour voir si leurs établissements
ne sont pas pour quelque chose dans la mésaventure
qui règne actuellement et dont l'origine n'est
pas ancienne. — Mais j'ai presque honte
de soulever un incident personnel. Il est plus
expédient de prier pour que l'accord se rétablisse,
grâce à la bonne volonté de tous.

— Je ne pense pas que V. Binini soit un
As del'horlogerie; il n'a guère été formé de son
propre aveu, mais possède pour ce genre de
travaux une aptitude naturelle. Si donc il ne
s'agit que de remplacer un ressort cassé ou autres
réparations simples, il est capable de s'en charger.
Pour les cas vraiment difficiles, il ne serait peut-être
pas l'homme de la situation.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hon-
nête de moi, très respectueux et très dévoué respect au M. S.

H. de Chaves

A. D. N. 36.5

CONTINUES ON

OHPPA 217

ARCHIVES
OF THE

ARCHDIOCESE
OF NOUMEA

filmed for
ompa suva

END